

Genève, grandes demeures urbaines 1670-1790

Anastazja Winiger-Labuda



Genève, grandes demeures urbaines 1670-1790

Anastazja Winiger-Labuda

Entre 1670 et 1790, la construction privée connaît à Genève un essor remarquable, porté par les ambitions de grandes fortunes marchandes et bancaires. Se référant aux modèles savants de l'architecture française, des riches particuliers modernisent leurs maisons ou érigent de vastes demeures. Ces édifices, lieux de représentation sociale, forment un cadre de vie marqué par des innovations en matière de confort et par un raffinement décoratif. Si l'hôtel entre cour et jardin jouit d'un prestige particulier grâce à ses connotations nobiliaires, le XVIII^e siècle nous a aussi légué de nombreuses résidences urbaines de qualité. À côté des typologies les plus novatrices, qui contribuent à transformer les façons d'habiter, on trouve des formules de compromis qui préservent la continuité entre les goûts ancien et moderne. L'ouvrage propose l'étude de treize demeures parmi les plus significatives de leur temps, le tout précédé d'une large synthèse qui les replace dans l'évolution de l'habitat bourgeois depuis l'extrême fin du XVI^e siècle, et d'une introduction historique signée Barbara Roth-Lochner.

Illustrations de couverture

Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. L'enfilade côté jardin du premier étage du corps central, vue depuis le grand salon.

Photo Claudio Merlini, 2010, OPS. – Rue Beauregard 8.

Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur.

Décor surmontant la cheminée du « cabinet de Madame ».

Le médaillon représentant des jeux d'enfants est l'œuvre du sculpteur Thomas Wolff, vers 1779. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

Société d'histoire de l'art en Suisse, Berne

www.gsk.ch

Ce volume est le cent quarante-septième de la collection

Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

publiés par la Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS
avec l'aide de subventions fédérales, cantonales, communales et privées

Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, tome V

Genève, grandes demeures urbaines 1670-1790

Anastazja Winiger-Labuda

Avec une contribution de Barbara Roth-Lochner

La préparation du manuscrit et des illustrations a été prise en charge par la République et Canton de Genève.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Nous remercions les institutions et les donateurs suivants pour le soutien financier qu'ils ont apporté à ce volume des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC



FONDS NATIONAL SUISSE
SCHWEIZERISCHER NATIONALFONDS
FONDO NAZIONALE SVIZZERO
SWISS NATIONAL SCIENCE FOUNDATION



fondation
pour le patrimoine
bâti genevois

Fondation de Saussure

Responsable du projet :
Ferdinand Pajor, Société d'histoire
de l'art en Suisse SHAS, Berne

Commission de rédaction :
Nicole Pfister Fetz, Zoug (présidente)
Armand Baeriswyl, Berne
Moritz Flury-Rova, Saint-Gall
Michael Hanak, Zurich
Marc-Henri Jordan, Berne
Thomas Müller, Zurich
Marc Carel Schurr, Trèves

Expert scientifique :
Nicolas Schätti, Choulex

Rédaction scientifique :
Isabelle Roland, Vufflens-la-Ville

Rédaction :
Sabine Frey, Crans-Montana

Suivi iconographique :
Stephanie Ehram, Société d'histoire
de l'art en Suisse SHAS, Berne

Lecture et correction :
Julie Weidmann, Versoix

Mise en pages :
Hans Christian Weidmann, Versoix

Conception de la jaquette :
Philipp Kirchner, Société d'histoire
de l'art en Suisse SHAS, Berne

Photolithographie et impression :
Gutenberg AG, Schaan FL

Papier :
Munken Lynx naturweiss

Reliure :
Schumacher AG, Schmitten FR

ISBN 978-3-03797-829-0
ISSN 2235-0624
Doi-N° 10.30429/KDS-GE-V

La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie ; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.dnb.de>.

© 2023 Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS, Berne



Table des matières

Préface de la Société d'histoire de l'art en Suisse p. 9

Préface de la République et Canton de Genève p. 10

Préface de l'auteure p. 11

Aperçu historique *Barbara Roth-Lochner*

Une toute petite République entourée de voisins puissants p. 16

La population : l'impact de la religion p. 17

L'économie : les chemins de la prospérité p. 19

L'activité industrielle, commerciale et bancaire p. 20

L'organisation politique : une longue lutte pour l'égalité p. 26

L'administration de la cité : une organisation aux ambitions de rationalité p. 28

La justice et la police p. 31

La vie religieuse, intellectuelle et artistique p. 32

Habiter en ville : évolutions de la grande demeure aux XVII^e-XVIII^e siècles

La ville de Genève au XVII^e siècle : un tissu urbain hérité du Moyen Âge p. 38

Logiques résidentielles de l'élite genevoise au XVII^e siècle p. 39

Saint-Gervais p. 39

La ville basse p. 40

La haute ville p. 41

Constructions en bordure des places : un pas dans le XVIII^e siècle p. 49

« Construire dans le construit » p. 52

L'hôtel à la française p. 56

La localisation des hôtels « entre cour et jardin » p. 57

De quelques caractéristiques p. 58

L'évolution de la maison patricienne en front de rue p. 63

De l'usage des ordres p. 67

Les escaliers p. 72

Les ordonnances somptuaires p. 84

Bâtir à neuf ou agrandir : quelques réalisations exemplaires

L'ancienne maison Andriou, rue du Rhône (démolie)

La commanditaire p. 94

L'architecte et le chantier p. 94

La maison : son plan et ses aménagements p. 96

La façade sur la rue du Rhône p. 97

L'évolution de la propriété p. 99

Appréciation p. 99

Bibliographie p. 99

L'hôtel Buisson, rue Jean-Calvin 13

La formation de la parcelle p. 100

Les projets et la construction p. 100

Le projet d'origine et la première phase de travaux p. 100

Le nouveau projet pour la façade d'entrée et la suite des travaux p. 104

L'architecture et le plan de l'hôtel p. 105

Le chantier de la terrasse p. 108

De quelques transformations p. 108

L'hôtel aux temps des Buisson : les habitants et leurs intérieurs p. 110

L'évolution de la propriété p. 112

Appréciation p. 113

Bibliographie p. 113

L'hôtel Lullin, puis Necker, rue Jean-Calvin 9

- La construction **p. 118**
- Le plan et l'architecture de l'hôtel **p. 118**
- L'hôtel à l'époque des Vasserot **p. 120**
- L'hôtel à l'époque des Necker **p. 121**
- L'évolution de l'hôtel aux XIX^e et XX^e siècles **p. 124**
- Appréciation **p. 125**
- Bibliographie **p. 125**

L'hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches, rue Jean-Calvin 11

- La construction **p. 128**
- L'architecture et la distribution de l'hôtel **p. 128**
- La décoration des pièces **p. 133**
- Les propriétaires et les occupants de l'hôtel au XVIII^e siècle **p. 134**
- L'évolution de la propriété au XIX^e siècle **p. 136**
- L'hôtel aux mains de l'État **p. 137**
- Appréciation **p. 137**
- Bibliographie **p. 137**

L'hôtel Lullin, puis de Saussure, rue de la Cité 24/rue de la Tertasse 2

- Le commanditaire **p. 140**
- Le site et sa configuration **p. 143**
- La chronologie des travaux **p. 144**
- Les intervenants **p. 145**
- L'ancienne attribution à Joseph Abeille **p. 146**
- L'architecte et son langage **p. 146**
- À quel architecte attribuer le projet de l'hôtel ? **p. 149**
- Le plan et la distribution intérieure **p. 152**
- Les aménagements intérieurs du XVIII^e siècle **p. 154**
- Le grand salon et ses métamorphoses **p. 157**
- L'évolution de l'hôtel du XVIII^e au XX^e siècle **p. 157**
- Propriétaires, habitants et principales transformations **p. 157**
- Appréciation **p. 165**
- Bibliographie **p. 165**

La maison Cramer, puis Labat, place du Grand-Mézel 2-4

- La maison Cramer **p. 166**
 - Le chantier (1708-1711) **p. 166**
 - Le plan et la distribution intérieure **p. 172**
 - Les premiers habitants **p. 172**
- La maison à l'époque Labat **p. 174**
 - L'agrandissement du bâtiment (1764-65) **p. 174**
 - Les nouveaux aménagements **p. 174**
- L'époque révolutionnaire **p. 176**
- Les transformations opérées par la famille Dunant **p. 178**
- Appréciation **p. 179**
- Bibliographie **p. 179**

L'hôtel Sellon, rue des Granges 2

- La métamorphose du site **p. 182**
- Les maîtres d'ouvrage et les architectes **p. 182**
 - Encadré : À propos de quatre dessins inédits **p. 184**
- Les projets de Micheli du Crest pour l'hôtel Sellon **p. 185**
- La construction **p. 189**
- L'édifice réalisé **p. 192**
- Les propriétaires et les habitants de l'hôtel Sellon **p. 194**
- Appréciation **p. 197**
- Bibliographie **p. 197**

L'hôtel Naville-Boissier, rue des Granges 8

- La parcelle de l'hôtel **p. 200**
- Les projets non réalisés des Vasserot **p. 200**
- Les conflits de voisinage **p. 202**
- Du projet à l'exécution (1743-1747) **p. 202**
- Le parti des façades et du plan **p. 205**
- La distribution intérieure **p. 206**
- Les aménagements intérieurs et les décors **p. 208**
- Appréciation **p. 210**
- Bibliographie **p. 210**

La maison Mallet, rue du Cloître 2-4

- La parcelle, l'acquéreur et l'architecte **p. 214**
- La construction **p. 216**
- L'architecture **p. 219**
- La distribution intérieure **p. 220**
- La décoration des pièces **p. 221**
- L'hôtel habité **p. 222**
- Appréciation **p. 223**
- Bibliographie **p. 223**

L'immeuble Thellusson et le lotissement de la rue Beauregard, rue Beauregard 8

- L'évolution du projet : les ambitions contrariées **p. 226**
- Le projet définitif et la construction **p. 226**
- Les intervenants **p. 228**
- L'architecture **p. 229**
- La distribution intérieure **p. 231**
- L'immeuble n° 8 : l'appartement des propriétaires **p. 232**
 - Les décors et les aménagements intérieurs **p. 232**
 - Les sculpteurs **p. 237**
 - Épilogue **p. 239**
- Appréciation **p. 239**
- Bibliographie **p. 239**

La maison Micheli, rue de l'Hôtel-de-Ville 3

- La formation de la maison et son aspect extérieur **p. 246**
- Le plan et les aménagements intérieurs **p. 249**
- Les nouvelles découvertes **p. 251**
- Appréciation **p. 252**
- Bibliographie **p. 253**

La maison Robin, place de la Taconnerie 3

Première étape de construction (1775-1777) **p. 256**

Seconde étape de construction (1791-92) **p. 256**

Le parti de la façade **p. 258**

La distribution **p. 259**

La décoration intérieure **p. 259**

Appréciation **p. 259**

Bibliographie **p. 259**

La maison Pauzié, rue Verdaine 12

Le commanditaire **p. 262**

La première acquisition : maison De la Rive **p. 262**

La nouvelle construction : rue Verdaine 12 **p. 262**

Les transformations du XX^e siècle **p. 265**

Appréciation **p. 265**

Bibliographie **p. 265**

Notes **p. 266**

Abréviations et bibliographie **p. 284**

Orientation bibliographique de l'aperçu historique **p. 284**

Bibliographie générale **p. 285**

Index **p. 290**

Crédits **p. 300**

Auteure **p. 300**

Préface de la Société d'histoire de l'art en Suisse

Le livre d'Anastazja Winiger-Labuda, *Genève, grandes demeures urbaines 1670-1790*, est le cinquième tome de la série des « Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève ». Il s'inscrit – comme les quatre volumes précédents – dans l'approche typologique du patrimoine bâti dans le périmètre de la Vieille-Ville, des Rues-Basses, du quartier de Saint-Gervais et leurs anciennes fortifications. Il ouvre cependant une brèche en s'intéressant à l'architecture privée, plus précisément aux hôtels particuliers à la française des XVII^e et XVIII^e siècles de la Cité de Calvin, marquée alors par une période de prospérité.

En préambule, Barbara Roth-Lochner, historienne, retrace de manière concise le contexte religieux, politique, social et économique de Genève – qui ne faisait pas encore partie du territoire de la Confédération – afin de pouvoir comprendre le renouvellement architectural. Anastazja Winiger-Labuda enchaîne avec une ample synthèse sur l'architecture de l'habitat patricien et sur l'urbanisme de la cité en mutation. Treize monographies richement illustrées, comprenant un corpus exceptionnel de plans d'époque provenant de fonds publics et privés et qui sont réunis pour la première fois, mettent en lumière la mue de la « Vieille-Ville ». La synthèse exemplaire de ces grandes demeures, qui est le fruit de dépouillements systématiques de fonds d'archives, complétés par de nombreuses visites in situ, peut être considérée comme la pierre angulaire de la carrière de son auteure. En effet, cette dernière apporte au lecteur à la fois une somme considérable de connaissances et un regard particulièrement aiguisé sur l'architecture patricienne genevoise.

Pour mener à bien ces recherches et ce projet ambitieux, Anastazja Winiger-Labuda a bénéficié des apports et conseils de Nicolas Schätti, expert scientifique, ainsi que de Sabine Nemeč-Piguet, alors directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites, et de Matthieu de la Corbière, directeur du Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire. L'étude approfondie de ces demeures privées implique aussi les propriétaires qui ont accepté d'ouvrir leur porte à l'auteure. La SHAS remercie toutes les personnes et institutions qui, par leur engagement et leur enthousiasme, ont contribué de manière décisive à l'aboutissement de ce nouveau volume des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse.

Nous tenons en particulier à remercier le Conseil d'État genevois, représenté par le Département du territoire, sous la direction de M. le conseiller d'État Antonio Hodgers, ainsi que l'Office cantonal du patrimoine et des sites, qui a appuyé les travaux de recherche et a assuré le financement de ce projet des Monuments d'art et d'histoire genevois.

La SHAS remercie également les institutions suivantes pour leur soutien substantiel à la présente édition : l'Office fédéral de la culture, le Fonds genevois de répartition des bénéfices de la Loterie Romande, la Ville de Genève, la Fondation de Saussure, la Fondation pour le patrimoine bâti genevois qui ont contribué à la réussite de l'œuvre par leur appui financier généreux. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique FNS a soutenu le prétexte et la publication open-access.

Nicole Pfister Fetz
Présidente de la SHAS
Présidente de
la Commission de rédaction

Ferdinand Pajor
Vice-directeur de la SHAS
Chef de projet « Les Monuments d'art
et d'histoire de la Suisse »

Préface de la République et Canton de Genève

En publiant *Genève, grandes demeures urbaines 1670-1790*, l'Office du patrimoine et des sites livre le cinquième volume de la collection genevoise des Monuments d'art et d'histoire de la Suisse. Une série inaugurée en 1997 qui a marqué l'historiographie de Genève, en renouvelant complètement les connaissances dont on disposait jusqu'alors, grâce à l'examen du développement urbain sous divers angles et à la présentation de nombreux bâtiments et équipements publics et privés. Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève ont également ouvert de nouveaux champs d'étude et montré l'intérêt de recherches transversales.

Ce cinquième volume s'inscrit parfaitement dans cette lignée, offrant au lecteur à la fois un caléidoscope des manières d'habiter aux XVII^e-XVIII^e siècles, un panorama des innovations techniques et architecturales apparues au cours de ces époques, un éventail de la création artistique genevoise et un florilège de treize monographies d'édifices majeurs créés ou reconstruits entre 1670 et 1790. À cela s'ajoute une iconographie exceptionnelle et pour une bonne part inédite. Précisons également que ce vaste et passionnant tableau est introduit par une présentation magistrale du contexte social et économique de la Genève de l'Ancien Régime.

Ce volume n'aurait pu voir le jour sans le soutien indéfectible et l'investissement conséquent de la Société d'histoire de l'art en Suisse. Ainsi que le montre sa collection des Monuments d'art et d'histoire, la compréhension et la promotion du patrimoine ne peuvent se concevoir sans la conduite d'études topographiques et thématiques approfondies. Celles-ci permettent de saisir et de faire comprendre l'intérêt historique et artistique du patrimoine national et de révéler les spécificités cantonales. Les connaissances ainsi acquises sont garantes d'une conservation rigoureuse du patrimoine, tandis que leur valorisation restituée à la population ses richesses architecturales et artistiques.

Antonio Hodgers

Conseiller d'État chargé du Département du territoire

Préface de l'auteure

Ce cinquième volume des Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève constitue l'un des volets d'un projet éditorial plus large, ayant pour ambition d'offrir une image aussi complète que possible de l'architecture domestique de l'ancienne cité intra-muros. Une partie de ce programme a déjà été accomplie, en particulier dans les deux premiers tomes (*La Genève sur l'eau* et *Genève, Saint-Gervais: du bourg au quartier*), dans lesquels les bâtiments d'habitation ont fait l'objet de chapitres à part. Le présent ouvrage est une contribution à la compréhension de la grande résidence urbaine des années 1670-1790, illustrée à travers une douzaine d'exemples significatifs. Au cours de cette période, marquée par d'importants chantiers privés, on voit apparaître à Genève de nouvelles formes architecturales qui bouleversent la physionomie de la ville et permettent à l'élite fortunée de se distinguer des autres couches sociales. À la même époque, la distribution des intérieurs se complexifie, devenant une composante essentielle de la demeure de qualité.

Le sujet n'est pas inédit. Dès le milieu du XIX^e siècle, il a mobilisé de nombreux chercheurs comme en témoigne l'abondante bibliographie en fin de volume. Parmi les pionniers dans ce domaine, on peut citer Jean-Jacques Rigaud, Camille Martin, Edmond Fatio, Louis Blondel et Waldemar Deonna. À partir des années 1980, la recherche s'intensifie en diversifiant les angles d'approche. À côté d'études monographiques et typologiques portant sur des bâtiments et des maîtres d'œuvre, un intérêt grandissant se manifeste pour des analyses comparatives et des questions d'histoire sociale. Enfin, les publications françaises de ces dernières décennies renouvellent considérablement le regard porté sur l'architecture privée de l'époque moderne.

Si ce livre doit beaucoup à ces différents apports, les années passées à l'Inventaire m'ont permis de réunir une importante documentation qui complète et corrige parfois l'historiographie existante. Le dépouillement d'actes notariés, source fondamentale pour les contrats de construction, a été facilité grâce à un remarquable fichier établi par Livio Fornara. De même, certaines enquêtes ont bénéficié de celles conduites par d'autres chercheurs, comme dans le cas de l'hôtel Buisson, où des découvertes récentes ont confirmé l'existence de liens entre le projet de cet hôtel et celui du château de L'Isle. Parallèlement aux investigations menées dans les archives, les travaux de restauration ont permis de croiser les données des sources avec des expertises réalisées sur le terrain, révélant notamment la complexité du bâti historique avec ses différentes phases de construction et de transformation. Sur les treize monographies sélectionnées, huit ont pu tirer parti des connaissances acquises au cours de chantiers. Ces derniers ont réservé leur lot de surprises. Dans la maison Micheli, intégrée à ce livre en raison de la particularité de son agrandissement au XVIII^e siècle, la mise au jour récente d'importants décors anciens a conduit à étendre le champ d'investigation initialement défini.

Précédé d'un chapitre liminaire signé Barbara Roth-Lochner, qui examine différents aspects de l'histoire genevoise sous l'Ancien Régime, le cœur de l'ouvrage est constitué de monographies et d'une partie introductive qui replace les maisons étudiées dans l'évolution de l'habitat patricien et bourgeois de l'extrême fin du XVI^e jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Afin de simplifier la lecture, l'orthographe des sources a été légèrement modernisée. Pour l'orientation géographique des bâtiments, le texte reprend les conventions des documents anciens, qui ne recourent qu'aux quatre points cardinaux: le nord historique correspond grosso modo au nord-est actuel. En revanche, tous les plans de situation de l'ouvrage sont munis d'une flèche indiquant l'orientation réelle.

Cette publication n'aurait pas pu aboutir sans le concours de nombreuses personnes et institutions auxquelles je souhaite exprimer ici toute ma gratitude. En premier lieu, je tiens à remercier Sabine Nemeč-Piguet, ancienne directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites, qui a apporté son appui au projet et l'a accompagné de ses suggestions pertinentes. Tout au long de la préparation de cet

ouvrage, j'ai pu compter sur le soutien amical et l'aide précieuse de Matthieu de la Corbière, directeur du Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, et de Nicolas Schätti, conservateur à la Bibliothèque de Genève et expert de ce volume. Leur bienveillance et leur patience, jamais démenties, ont été parfois mises à rude épreuve. Ma reconnaissance va également à Barbara Roth-Lochner, ancienne conservatrice du Département des manuscrits, pour son riche panorama historique, à Paola Bozonet et à Anne-Marie Viaccoz-de Noyers, pour les plans et les dessins de reconstitution, ainsi qu'aux principaux photographes : Olivier Zimmermann, Adrien Buchet, Rémi Gindroz, Didier Jordan, Damien Magat, Claudio Merlini, David Walls et l'atelier d'architecture Patrik Jeannerat.

Mes enquêtes documentaires et iconographiques ont été facilitées par la compétence et la gentillesse du personnel des divers organismes publics et privés sollicités : les Archives d'État de Genève, la Bibliothèque de Genève, la Bibliothèque du Département d'histoire de l'art, la Bibliothèque d'art et d'archéologie, la Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève, l'Église protestante de Genève et les archives du château de Vincly. Pour réunir les images, une aide généreuse m'a été apportée par Ursula Baume, Laurent Bussat, Sarah Chapalay, Éloi Contesse, Cyril Duval, Christine Falcombello, Vanessa Garcia, Anne Golay, Béatrice Grange, Mathias Huguenin, Mireille Jeannerat, David Mandrella, Melissa Mihail, Charles Pictet, Roger Rosset, Franca Stahl-Vilar, Sonia Vernhes Rappaz, Didier Viceriat et Olivier Wick.

Je suis aussi largement redevable aux propriétaires et locataires des maisons qui m'ont ouvert leurs portes et ont accepté la réalisation de prises de vue : Jean-Michel Aubry, Philippe et Antonie Bertherat, Olivier et Gabriel Bouthillier de Beaumont, Jean-Louis et Solange Collart-Boissier, Éric et Caroline Freymond, Laura Gowen, François Paul Journe, Jean-Dominique Lormand, Alfred Necker, Jacques Reverdin, Jacques et Iman de Saussure, Federico Spinola, Jean Turrettini et les familles Barbier-Mueller.

La forme définitive et l'édition de cet ouvrage résultent de l'engagement de la Société d'histoire de l'art en Suisse. En particulier, je remercie Ferdinand Pajor, responsable du projet MAH, Nicole Pfister Fetz, présidente de la Commission de rédaction et, au sein de celle-ci, Marc-Henri Jordan, à qui je dois de précieuses indications bibliographiques. Mon immense gratitude va à Isabelle Roland, dont les relectures attentives et l'œil critique ont permis d'améliorer substantiellement le manuscrit. Elle a aussi pris le relais de la rédactrice Sabine Frey, qui a assuré la lourde tâche d'unifier l'ensemble des textes. Dans cette phase éditoriale, j'ai également bénéficié de l'aide efficace de Stephanie Ehram, Sandra Hüberli, Julie Weidmann, et des compétences du typographe Hans Christian Weidmann.

Enfin, outre les personnes déjà citées, de nombreux collègues et amis ont contribué à ce livre par leurs conseils, encouragements et échanges stimulants : Christine Amsler, Isabelle Brunier, Isabelle Colini, Jean-Christophe Curtet, Jean Charles De Bortoli, Arielle Denoreaz, Leïla el-Wakil, Livio Fornara, Pascal Liévaux, Carl Magnusson, Véronique Palfi, Noële Plantevin, Frédéric Python, David Ripoll, Salomon Rizzo, Guillemette de Rougemont, Corinne Walker, Bernard Zumthor, et, finalement, Benoît, le plus patient des époux. Que tous soient ici chaleureusement remerciés.

Anastazja Winiger-Labuda

Canton de Genève
Genève, grandes demeures urbaines 1670-1790

Genève, grandes demeures urbaines 1670-1790



FIG. 1 Genève. Vue plongeante sur le front ouest de la haute ville. Au premier plan, de gauche à droite : l'hôtel Gallatin (rue de la Cité 22), l'hôtel Lullin-de Saussure (rue de la Cité 24), l'immeuble de la rue Tertasse 1 et la maison Cramer (pl. du Grand-Mézel 4). 2015, coll. privée.



Aperçu historique

Les villes se transforment continuellement, et Genève ne fait pas exception. Ce livre explique comment le paysage urbain a été modifié par l'édification de bâtiments privés au XVII^e et au XVIII^e siècle, puis met en lumière treize de ces constructions. Dans quel environnement politique, économique, social et culturel se sont déroulées ces transformations ?¹

Une toute petite République entourée de voisins puissants

Dans une Europe où les grandes puissances monarchiques coexistent avec des villes-États gouvernées sur un mode républicain, la qualité de vie dans une ville comme Genève dépend, entre autres, des relations qu'elle entretient avec ses voisins et de la sécurité de son approvisionnement. La République de Genève se trouve alors à la tête d'un petit territoire exigu, morcelé et partiellement enclavé, dont la souveraineté de certains villages est partagée avec la Savoie et la France, compte tenu de l'enchevêtrement d'anciens droits féodaux. Les relations avec ces deux puissants voisins ne cessent de causer des soucis aux Genevois, soucis dans lesquels se mêlent les tensions confessionnelles, les considérations économiques, de migrations et d'approvisionnement, les ambitions territoriales du duc de Savoie, les querelles de voisinage, avec en arrière-fond un théâtre européen où les conflits ayant un impact local sont nombreux, telles la guerre de Trente Ans entre 1618 et 1648, la guerre de la Ligue d'Augsbourg entre 1688 et 1697 et la guerre de Succession d'Espagne entre 1701 et 1713. À la recherche de soutiens, Genève soigne ses relations avec les cantons suisses, fondées sur la combourgeoisie de 1584 avec Berne et Zurich, et avec l'Angleterre et les Pays-Bas, États avec lesquels elle partage des affinités confessionnelles. Il ne faut jamais perdre de vue l'impact considérable de la Réforme sur tous les domaines de la vie genevoise : vie religieuse, bien entendu, mais aussi politique étrangère, vie matérielle, vie intellectuelle, vie sociale ainsi qu'organisation politique.

Après l'événement sanglant de l'Escalade de 1602 et le Traité de Saint-Julien de 1603, par lequel le duc de Savoie reconnaît l'indépendance de Genève, la crainte de nouvelles attaques persiste encore longtemps et ne s'apaise que lentement, au gré des équilibres européens. Pendant tout le XVII^e siècle et une bonne partie du XVIII^e siècle, le gouvernement genevois cherche à protéger la ville par des travaux de fortifications **FIG. 2, 3**, avec des chantiers presque permanents et de lourdes conséquences financières et fiscales. Avec la montée de l'absolutisme en France et l'installation à Genève, en 1679, d'un résident, représentant permanent de la cour de Versailles, le poids de la France prend de l'ampleur, et certains historiens ont considéré que Genève devient alors une sorte de protectorat français **FIG. 6**. Ce poids est en tout cas considérable, en politique étrangère et dans les échanges économiques et culturels véhiculés par les coreligionnaires, les marchands-banquiers et les officiers genevois au service du Royaume.

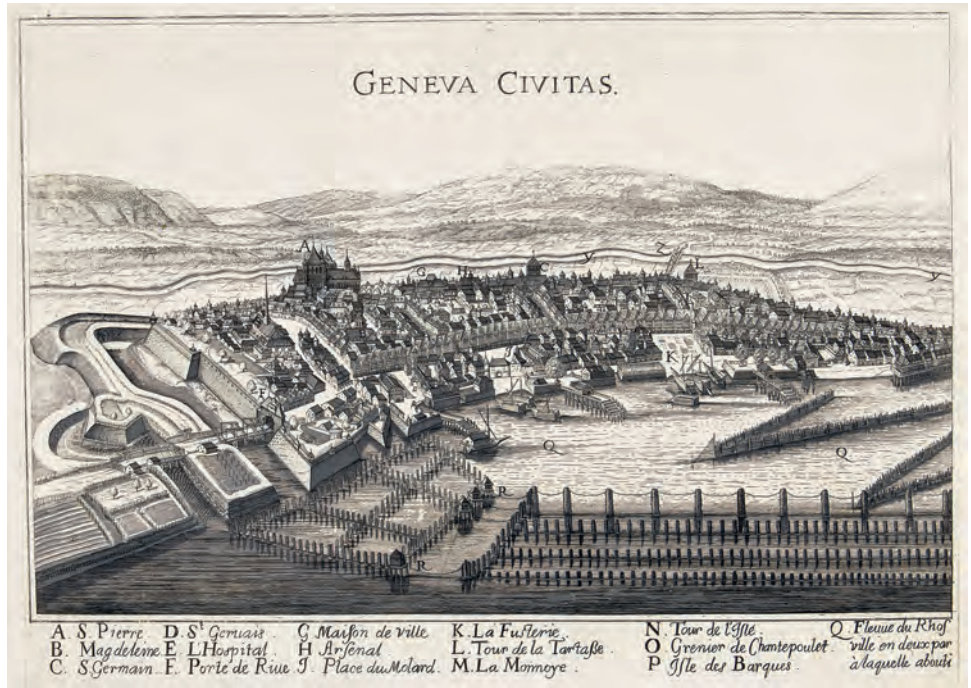
Autant la France que la Savoie souhaitent conserver avec la Confédération suisse de bonnes relations ; or, les cantons gardent un œil sur la sécurité de Genève, protégée par sa situation de carrefour. Tout en continuant de fortifier la ville et d'accueillir des réfugiés huguenots, les Genevois pratiquent une diplomatie habile qui leur permet d'esquiver les conflits, et de parvenir, au milieu du XVIII^e siècle, à une clarification des frontières, grâce au Traité de Paris avec la France de 1749 et au Traité de Turin avec le royaume de Savoie en 1754. Les frontières que nous connaissons aujourd'hui datent de 1816.

FIG. 2 Anonyme, *Geneva civitas*, vue de Genève (rive droite, Saint-Gervais) gravée pour le libraire Pierre Chouet, 1655. BGE [16M 03, 16M 04].

FIG. 3 Anonyme, *Geneva civitas*, vue de Genève (rive gauche) gravée pour le libraire Pierre Chouet, 1655. BGE [16M 03, 16M 04].



2



3

La population : l'impact de la religion

Comment évolue la population de la ville entre 1600 et 1800 ? Grâce à une abondance de sources – registres de baptêmes, de mariages et de décès, dénombrements –, les historiens démographiques sont en mesure de fournir des données fiables. Comme c'est généralement le cas dans les sociétés préindustrielles, l'augmentation de la population n'est pas linéaire. D'environ 15 600 habitants en 1600, Genève passe à près de 27 400 habitants en 1790, après un fléchissement pendant la première moitié du XVII^e siècle, dû à des épidémies de peste et à des disettes répétées. À partir de 1650,



FIG. 4 Jean DuBois. Vue de Genève depuis le bois de la Bâtie, vers 1830. Avant l'urbanisation intense que connaît le territoire de Plainpalais dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les hôtels de la rue des Granges bénéficiaient d'une vue sur la jonction du Rhône et de l'Arve. BGE [13P 54].

4

l'augmentation est irrégulière mais continue : la population estimée passe de 17 500 habitants environ en 1700, à 23 300 habitants en 1750. Le pic de 27 400 habitants de 1790 sera suivi d'un fléchissement (24 500 habitants en 1800), dû à une dépression économique et aux guerres de l'Empire. Ces chiffres incluent les habitants installés dans les faubourgs qui se développent, grâce à l'apaisement des relations avec les voisins, d'abord timidement, puis de manière plus résolue à partir de 1730, à Plainpalais **FIG. 4, 5**, aux Eaux-Vives, puis aux Pâquis et ailleurs sur la rive droite.

Si l'on compare la taille de Genève à celle des villes du territoire suisse actuel, elle dépasse, pendant toute la période concernée, Bâle, la plus grande ville de la Confédération (environ 11 000 habitants en 1600, 15 000 en 1700, 16 000 en 1750), ainsi que Berne (deuxième ville en taille, avec 8 000 habitants en 1700 et 13 000 en 1750) et Zurich, qui deviendra la plus grande ville suisse dès le milieu du XIX^e siècle (8 000 habitants en 1600 et 1700, 10 000 en 1750).

Pourtant, Genève n'est pas une grande ville à l'échelle européenne. Dans un rayon d'un peu plus de 100 kilomètres, il y a Lyon (97 000 habitants en 1700, 109 000 en 1800) et Turin (40 000 habitants en 1700, 82 000 en 1800). Milan dépasse assez nettement les 100 000 habitants en 1600 déjà. Et que dire de Paris, la plus grande ville d'Europe, avec ses 300 000 habitants en 1600, plus de 500 000 en 1700 et environ 640 000 en 1793 ?

Qui dit population, dit migrations. Comme toute ville, Genève connaît une immigration proche venue des campagnes environnantes. Mais ce qui a contribué à sa place dans l'histoire est son rôle de ville de refuge pour les réformés persécutés dans les pays catholiques. Le « premier refuge » date du milieu du XVI^e siècle et voit s'installer des familles françaises et italiennes qui jouent par la suite un rôle de premier plan dans la vie de la cité. Déjà avant la Révocation formelle de l'Édit de Nantes par Louis XIV en 1685, Genève est de nouveau en première ligne pour accueillir les protestants victimes de persécutions qui fuient le sud-est du Royaume pour continuer à vivre leur foi. La plupart ne font que passer, pour rejoindre les villes suisses ou les principautés allemandes réformées. On ne connaîtra sans doute jamais le nombre exact de réfugiés huguenots ayant passé par Genève, mais les estimations hautes vont jusqu'à 120 000 personnes. Au fil des années, l'exode des protestants français se poursuivant jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, 4 000 personnes environ se sont installées à Genève ; elles ont modifié la composition socio-économique de la ville, en introduisant de nouveaux métiers manufacturiers qui contribuent à la prospérité de la cité. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le réseau migratoire bascule du sud au nord, prenant une tournure plus économique que confessionnelle, et on assiste à l'arrivée de Vaudois, d'Allemands d'outre-Rhin, de Lorrains et de Francs-Comtois.



5

FIG. 5 Jean DuBois. Vue des environs de Genève depuis le bastion du Pin en direction du faubourg de Plainpalais, vers 1830. Les immeubles de la rue Beauregard, visibles tout à droite, ont bénéficié de ce panorama jusqu'au milieu du XIX^e siècle. BGE [vg 0634].

Le statut des nouveaux venus n'est pas le même que celui des Genevois. Pour participer à la vie politique, il faut être de sexe masculin et bénéficier du statut de citoyen ou de bourgeois. Le droit de bourgeoisie s'acquiert ; il devient de plus en plus onéreux au fil des décennies. Les citoyens sont les descendants des bourgeois. Le statut d'habitant correspondant à un permis d'établissement attribué à une personne venue de l'extérieur de la ville ; les natifs sont les descendants des habitants. La bourgeoisie ne donne pas seulement accès à la vie politique, elle offre aussi quelques privilèges fiscaux et permet l'accès à toutes les professions, y compris les plus prestigieuses. À la fin du XVIII^e siècle apparaît une nouvelle catégorie, les domiciliés, qui bénéficient d'un permis de séjour annuel ou trimestriel. Les habitants des territoires ruraux, quant à eux, sont des sujets.

Une grande partie des tensions politiques du XVIII^e siècle plonge ses racines dans l'évolution numérique différente de ces classes politiques. Alors que les citoyens et bourgeois sont encore majoritaires au milieu du XVII^e siècle, l'arrivée des réfugiés huguenots et la fermeture progressive de l'accès à la bourgeoisie inversent les proportions au XVIII^e siècle. Dans les années 1740, les natifs sont plus nombreux que les citoyens. Vers 1760, les familles citoyennes ne représentent plus que le 20 % de la population, ce qui ouvre la porte aux revendications de la classe majoritaire qui se plaint des inégalités, plus particulièrement de ne pas avoir accès aux droits politiques et aux privilèges qu'ils impliquent.

En parallèle, les écarts se creusent au sein même de la classe des citoyens et bourgeois. En effet, dès la fin du XVI^e siècle se dessine un mouvement de concentration du pouvoir politique et économique aux mains d'un nombre limité de familles, au dense réseau d'alliances, qui monopolisent de plus en plus les fonctions publiques importantes. Le terme d'oligarchie peut s'appliquer de manière pertinente à ce groupe social qui concentre à la fois le pouvoir et les richesses. Genève est une société de rangs, avec à sa tête une classe aisée de magistrats et de marchands-banquiers qui forment le patriciat. C'est à ce milieu qu'appartiennent la majorité des bâtisseurs des maisons décrites dans cet ouvrage **FIG. 8, 9, 10, 13.**

L'économie : les chemins de la prospérité

Contrairement à ses villes suisses alliées, Genève ne connaît pas, à la fin du Moyen Âge, de corporations participant au gouvernement ; il existe, dans la Genève épiscopale, des confréries, réunissant les personnes exerçant le même métier, mais leur principale raison d'être est l'entraide et le salut des âmes de leurs membres. Au cours du XVI^e siècle, beaucoup de professions s'organisent en « maîtrises » ou « jurandes », qui présentent la plupart des caractères des organisations corporatives, avec une réglementation de l'activité, un contrôle de qualité, l'établissement des étapes de la formation (apprentissage, compagnonnage, chef-d'œuvre). Toutefois, contrairement à ce qui se passe dans d'autres villes, ces maîtrises sont placées sous

l'autorité du gouvernement et ont peu d'autonomie. Alors que certaines maîtrises sont encore ouvertes aux habitants et aux natifs au début du XVII^e siècle, elles se ferment peu à peu. À l'époque de la Révocation de l'Édit de Nantes, il n'est plus possible pour un non-bourgeois de devenir, par exemple, horloger ou orfèvre, tireur d'or ou chirurgien. Dans les métiers de la construction, les maîtrises des maçons et des charpentiers, en revanche, sont ouvertes aux habitants et aux natifs et attirent des professionnels venus de l'extérieur de la ville. Dans les luttes que mènent les natifs au cours du XVIII^e siècle, la revendication de l'accès à toutes les professions occupe une place importante ; chacun des grands édits du XVIII^e siècle apporte des améliorations, mais l'égalité économique ne sera acquise qu'à la Révolution. Les maîtrises sont supprimées en 1798, avec l'annexion de Genève à la France.

Une autre évolution à laquelle on assiste est l'exclusion graduelle des femmes et des jeunes filles des maîtrises, alors que, dans les faits, elles sont actives dans la production manufacturière ; peu à peu, elles sont cantonnées dans les besognes annexes et moins qualifiées. Seules les veuves de maîtres bénéficient de quelques droits fixés dans les ordonnances sur les métiers.

L'activité industrielle, commerciale et bancaire

Toute ville repose sur des activités locales qui contribuent à assurer la qualité de la vie quotidienne de ses habitants : le ravitaillement, les marchés et les métiers de l'alimentation, l'habillement et la fabrication d'ustensiles de cuisine et d'outils, la domesticité et les soins aux personnes, l'ameublement, la construction et l'entretien des habitations et des voies publiques sont les services indispensables à toute collectivité. Passons sur cet environnement économique dans lequel rien ne distingue Genève des autres villes, pour nous concentrer sur les aspects de l'économie qui confèrent à la ville son caractère propre. Dès lors, trois secteurs viennent à l'esprit : le textile et ses annexes, le négoce et la banque, enfin l'horlogerie et l'orfèvrerie, groupées à Genève sous le terme de « Fabrique ». Tous trois sont tournés vers l'exportation.

Comme dans beaucoup de régions d'Europe, la production est organisée, dès le XVI^e siècle, sous forme d'« industrie dispersée » : dans l'industrie d'exportation surtout, les marchands-entrepreneurs fournissent capitaux et matières premières aux artisans travaillant dans leurs ateliers individuels avec leurs apprentis et compagnons, et commercialisent ensuite leurs produits.

L'industrie textile groupe de nombreuses professions autour de trois types de tissus, dont la fabrication se chevauche aux XVII^e et XVIII^e siècles : les draps, la soie et les indiennes.

Employant beaucoup de réfugiés huguenots, la draperie est présente à Genève pendant tout le XVII^e et le XVIII^e siècle, mais pas sous la même forme. Alors que jusqu'en 1650-1670 toutes les étapes de fabrication sont présentes en ville, du cardage, du peignage, du filage et du tissage jusqu'aux derniers apprêts et à la commercialisation, à partir de la fin du XVII^e siècle et jusqu'aux toutes premières années du XIX^e siècle où elle disparaît, la draperie se concentre sur la transformation de draps de laine « en blanc » importés, qui sont teints, tondu et frisés ; importés principalement du Dauphiné, ils sont réexportés, une fois apprêtés, vers l'Allemagne et la Hollande. L'industrie drapière implique l'existence d'infrastructures : ateliers de filage et de tissage, moulins à foulons le long du Rhône, teintureries et machines à friser qui emploient elles aussi la force hydraulique.

Importée au milieu du XVI^e siècle par des Français originaires de Lyon et d'autres villes, qui sont bientôt rejoints par des réformés d'origine italienne, la soierie, comme la draperie, est présente pendant tout le XVII^e et le XVIII^e siècle ; elle occupe des mouliniers, des teinturiers, des fabricants d'étoffes (velours et taffetas), de rubans et de dentelles, ainsi que des fabricants de bas, à partir de 1666, date à laquelle sont introduits les premiers métiers mécaniques à tricoter. En revanche, on n'élevait pas les vers à soie à Genève. La conjoncture de ces métiers n'est pas la même au long des deux siècles. La fabrication des étoffes, notamment, périclité au début

du XVIII^e siècle, alors que la passementerie (fabrication de galons, de boutons, de rubans, de cordons...), qui emploie beaucoup de soie, résiste aux crises plus longtemps ; toutefois, freinée par des règles corporatives rigides et concurrencée par la production bâloise, elle disparaît dans la seconde moitié du siècle.

L'engouement pour les indiennes, ou « toiles peintes », se manifeste en Europe dès la seconde moitié du XVII^e siècle. Les Compagnies des Indes orientales les importent, mais bientôt elles seront fabriquées dans plusieurs centres européens. Genève devient l'un de ces centres au XVIII^e siècle, avec un apogée entre 1765 et 1785. Moins coûteuses que les draps de laine et la soie, plus commodes aussi, ces toiles de coton imprimé se prêtent à de multiples usages, autant dans le vêtement que dans l'ameublement. En fonction de l'évolution des motifs de fleurs et de fruits, de scènes de genre, de figures de toutes les couleurs ou de simples motifs géométriques, les indiennes sont un article de mode, dont on apprécie les couleurs vives dans l'aménagement des demeures genevoises.

La fabrication des indiennes occupe, en ville, une place très différente de celle des draps ou des soieries et passementeries. En effet, l'organisation du travail y est autre. Échappant au système corporatif, les indienneurs concentrent la main-d'œuvre, en dehors des murs de la ville, dans de grands ateliers qui peuvent compter plusieurs centaines d'ouvriers, qualifiés pour les uns (dessinateurs et graveurs de planches à imprimer, imprimeurs, teinturiers), non qualifiés pour les autres, parmi lesquels des femmes et des enfants. Dépendant de l'importation pour ses matières premières et de l'exportation pour les toiles finies, l'industrie des indiennes est soumise aux aléas des politiques douanières et à la concurrence d'autres régions manufacturières. Elle disparaît de Genève au début du XIX^e siècle.

Proche de la passementerie par l'utilisation de ses fils d'or et d'argent, proche de la Fabrique par ses matières premières, la dorure connaît dans la seconde moitié du XVII^e siècle une période de prospérité, et des fortunes se construisent sur la fabrication et le commerce de ce produit de luxe. À partir de lingots fournis par les marchands-banquiers, une série de spécialistes – le fondeur, l'affineur, le batteur, le tireur d'or – fabriquent des fils qui sont ensuite intégrés aux passements, aux dentelles ou aux soies brochées. Une figure marquante de cette industrie, Élisabeth Baulacre, dispose de suffisamment de capitaux pour faire construire, à partir de 1677, en face de l'actuelle place de la Petite-Fusterie, une vaste demeure (voir pp. 94-99). Mais la dorure décline irrémédiablement dans les premières décennies du XVIII^e siècle.

L'essor de la Fabrique coïncide avec la quasi-disparition de la dorure à l'aube du XVIII^e siècle. Présente à Genève dès le XV^e siècle, l'orfèvrerie, à laquelle viennent s'ajouter dans les siècles suivants principalement l'horlogerie, mais aussi la gravure, l'émaillerie, la fabrication de boîtiers de montres et d'autres métiers annexes, est, avec le négoce et la banque, l'activité économique d'exportation qui a connu, à Genève, la plus grande longévité, jusqu'à nos jours. Ayant beaucoup profité du « premier refuge », l'horlogerie se développe et se diversifie au cours du XVII^e siècle, et elle devient peu à peu prépondérante dans cet ensemble de métiers. On estime que, vers la fin du XVIII^e siècle, elle occupe environ un cinquième de la population active. Elle détient une position forte sur le marché européen, et ses produits sont connus jusqu'en Orient et même en Extrême-Orient. Tout en restant confinée dans de petits ateliers – le terme de « cabinetiers » désigne des artisans travaillant dans des cabinets construits dans les étages supérieurs pour profiter de la lumière –, la fabrication de montres fait l'objet d'une division du travail de plus en plus spécialisée. Dans les recensements de la fin du XVIII^e siècle, on compte jusqu'à une quarantaine de métiers, parmi lesquels les femmes ont leur place : polisseuses, videuses, faiseuses de chaînettes, d'aiguilles, de spiraux, etc. Les peintres sur émail, formés à l'origine à l'étranger, produisent des décors en miniature très recherchés ; beaucoup sont des artistes réputés, comme les MUSSARD ou les GARDELLE.

À la fin du XVIII^e siècle, des crises viennent perturber la marche des affaires. L'effet combiné des troubles politiques vexatoires pour les Représentants et les natifs



6



7

ainsi que des appels venus de l'extérieur de la ville occasionne le départ de centaines d'ouvriers de la Fabrique. Voltaire cherche à les attirer à Ferney dès 1759, le ministre français Choiseul promeut le bourg de Versoix dès 1768, d'autres horlogers partent à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds, à Constance. Dans les dernières années du siècle, Genève souffre de la crise générale. La reprise dans la Fabrique devra attendre le deuxième quart du XIX^e siècle.

Il reste à évoquer le chemin des capitaux qui sont derrière ces industries et qui ont contribué à la prospérité de Genève, rendant possible la construction de tant de bâtiments publics et privés en ville et à la campagne, au XVIII^e siècle **FIG. 7, 10**.

Sans être, sous l'Ancien Régime, une place financière de premier ordre, Genève a vu se constituer des réserves de capitaux par accumulation. Sa position géographique privilégiée au carrefour de plusieurs routes et de voies d'eau navigables entre le nord et le sud de l'Europe lui assure le transit de nombreuses marchandises que les négociants genevois s'empressent de faire circuler en fréquentant les grandes foires – aux XVII^e et XVIII^e siècles surtout Zurzach (AG), Francfort, Leipzig, Strasbourg – et en y écoulant les marchandises importées autant que la production genevoise **FIG. 11**. Le prélèvement de droits de douane sur les marchandises entreposées aux halles **FIG. 13** procure en outre des revenus à l'État.

C'est le commerce de textiles qui rapporte le plus de capitaux aux négociants genevois, qu'il s'agisse de draps ou de soieries et de passementeries sortis des ateliers locaux, ou importés du nord de l'Europe pour les premiers ou d'Italie pour les seconds. On fait aussi commerce d'épices, de denrées alimentaires (blé, vin, fromages), de quincaillerie et de métaux; à partir du XVIII^e siècle les pièces produites par la Fabrique genevoise, ainsi que les denrées coloniales prennent de plus en plus de place. Tout financier qui participe au commerce du café, du sucre, du thé, du cacao, du poivre, du tabac, de l'indigo, du coton, bénéficie à des degrés divers du flux de richesses provenant des colonies européennes. Certes, la marche des affaires est régulièrement perturbée par des guerres, des embargos, des mesures protectionnistes ou des épisodes sanitaires, comme la grande peste de Marseille de 1720-21; investir dans les expéditions maritimes et le commerce au long cours implique de prendre des risques; mais dans l'ensemble, les commerçants genevois se montrent habiles et contribuent à la prospérité de la République.

FIG. 6 Grand-Rue 11. Ancien hôtel du résident de France construit en 1740-1743 par Jean-Michel Billon. Façades sur cour. L'aile de gauche est un mur « renard » architecturé. À l'origine, lorsque l'aile droite ne comportait que deux niveaux, il formait avec elle une composition parfaitement symétrique. Photo Olivier Zimmermann, 2012, IMAHGe.

FIG. 7 La rue des Granges vue de la place du Grand-Mézel. L'aspect uniforme de cette partie de la rue est le résultat de la plus importante opération immobilière du XVIII^e siècle, réalisée entre 1719 et 1730. Au front continu et homogène des immeubles situés à gauche répond en face l'alternance régulière des pleins et des vides, correspondant aux cours et aux ailes des hôtels à la française. Au premier plan à droite, le portail de l'hôtel Sellon. Photo Olivier Zimmermann, 2012, OPS.

FIG. 8 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure, façades sur rues de la Tertasse et de la Cité. Le grand portail sur la rue de la Cité (à droite), situé dans l'axe central du corps de logis principal, n'offre pas d'accès cocher à la cour, cette fonction étant assurée par le portail latéral (à gauche), ouvrant sur la rue de la Tertasse. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



8

L'organisation du métier et la manière de faire face aux difficultés sont discutées au sein de la Chambre du Négoce, formalisée en 1671, dont les directeurs sont nommés parmi les grands marchands de la ville, issus des mêmes familles que les membres du Conseil.

Le système monétaire ancien, très complexe, complique le travail des marchands mais offre aussi des opportunités. De multiples monnaies réelles sont en circulation – des écus d'or-sol, des pistoles espagnoles, des thalers, etc. – nécessitant une monnaie de compte comme étalon de référence : à Genève ce sont le florin et la livre courante. Aux pièces en or et en argent qui passent entre les mains des grands négociants, il faut ajouter les petites pièces en billon qui servent aux transactions quotidiennes du peuple dans son ensemble. Un certain nombre d'agents de change assermentés, réglementés et contrôlés forment l'un des rouages de ce système, mais les espèces elles-mêmes sont aussi des « marchandises » pour les négociants et sont l'objet de transactions ; en effet, dès le dernier quart du XVII^e siècle, il y a en Europe pénurie de métaux et donc aussi de monnaies, d'autant plus qu'une partie des pièces est fondue pour les besoins de la Fabrique. Pendant tout le siècle, les espèces frappées à Genève par la Monnaie sont minoritaires en comparaison du numéraire français et espagnol.

Dans le milieu des marchands-banquiers genevois, on assiste à la montée en puissance de l'activité purement bancaire dès la fin du XVII^e siècle, bien que la majorité des grands banquiers internationaux continuent de consacrer une part, même petite, de leur activité au négoce de marchandises. Il faut attendre le tournant du XIX^e siècle pour voir apparaître une pratique bancaire entièrement détachée du commerce.

Ce qu'on appelle aujourd'hui la banque privée se développe dans plusieurs villes européennes au XVIII^e siècle : Paris, Londres, Amsterdam, Gênes, Marseille, Lyon, Francfort... Ce qui caractérise la banque genevoise est la mobilité de ses protagonistes, la densité de ses établissements, l'importance de leur chiffre d'affaires et l'étendue de leur réseau international. Par ailleurs, ce qu'on qualifie de « Banque protestante », avec son noyau genevois, se distingue aussi par la solidarité entre banquiers, qui servent une clientèle restreinte, dispersée dans les centres européens, issue du même milieu familial et social qu'eux.



FIG. 9 Hôtels de la rue Jean-Calvin avec, de gauche à droite, les n^{os} 13, 11 et 9. Façades côté terrasses. Photo vers 1984, BGE [vg n09x12 05619].

9

Ces banquiers savent mobiliser des capitaux pour les grandes compagnies de commerce, pour les États qui cherchent à financer leurs guerres (au début du XVIII^e siècle, la guerre de Succession d'Espagne), et pour réguler le marché des capitaux dans une économie où la circulation des espèces ne suffit plus à satisfaire les besoins. Ils parviennent à traverser, certains en y perdant des plumes, d'autres en profitant des spéculations, la débâcle du système de Law (1720). Cette crise des finances françaises a des répercussions sur le marché immobilier genevois et sur le rythme des constructions. Il est à noter que bon nombre des hôtels particuliers décrits ci-après sont construits par des commanditaires issus de ce milieu des marchands-banquiers, qui tiennent d'ailleurs à inclure un comptoir dans leur nouvelle demeure.

Les financiers genevois étaient-ils associés à la traite négrière ? Au stade actuel des recherches, il semble que leur implication dans le commerce triangulaire ait été plus indirecte que directe². Une partie de la production genevoise d'indiennes, impossible à mesurer avec précision mais moins importante que celle des indiens bâlois et neuchâtelois, est destinée à l'approvisionnement des cargaisons de traite, les textiles venant en tête des marchandises transportées en Afrique pour l'achat d'esclaves. En leur qualité d'actionnaires dans les affaires des Compagnies des Indes occidentales, les banquiers genevois assurent une fraction des financements des expéditions, parfois sans en être pleinement conscients. Ils investissent aussi dans des maisons de commerce en Amérique, à l'instar de Jean-Antoine Lullin-Camp, constructeur à la Tertasse **FIG. 8, 12** (voir aussi pp. 140-165), dont on a identifié quelques investissements en Jamaïque. À ce jour on ne connaît le nom que d'un Genevois ayant participé en personne à des expéditions négrières : Jean-Théodore Rivier, au départ du Havre, entre 1787 et 1791, à titre de fournisseur de toiles.

Quelques Genevois sont, au XVIII^e siècle, propriétaires de plantations dans les Caraïbes ou en Guyane, et à ce titre possesseurs d'esclaves. Une dizaine de noms sont connus à ce jour. La plupart se concentrent au Suriname, c'est-à-dire en Guyane hollandaise, car les affinités confessionnelles et économiques entre Genevois et Néerlandais facilitent leurs entreprises. Voici quelques exemples : parmi ses multiples activités de marchand-banquier, d'industriel et de négociant en blé et en sel, François Fatio est à partir de 1693 aussi copropriétaire, avec Jean Tourton, banquier à Amsterdam, d'une plantation sucrière dont héritera son fils. Pour lui et pour quelques confrères, les plantations sont un investissement parmi d'autres. Mais on connaît également quelques Genevois qui s'expatrient et qui consacrent leur énergie

FIG. 10 Hôtels de la rue des Granges (n^{os} 2-8) vus de la place de Neuve. L'hôtel édifié pour Guillaume Boissier, à droite, crée une rupture dans l'alignement du front bâti des trois premiers hôtels de la rue des Granges. Photo Frédéric Boissonnas, vers 1900, BGE [vg p 1632].



10

à l'exploitation de leur plantation : Ami Butini est en 1753 à Paramaribo. Il ne rentrera pas à Genève, contrairement à Jean-Zacharie Robin, également propriétaire d'une plantation au Suriname, qui rentre au pays à un moment propice, autour de 1769, achète un domaine à la Servette et fait construire une maison à la Taconnerie (voir pp. 256-261). À Saint-Domingue (actuelle Haïti), Jean Trembley, en revanche, connaît des déboires et multiplie les échecs. Les revenus tirés des plantations esclavagistes sont très inégaux.

Revenons aux strictes activités financières. Tout au long du XVIII^e siècle, les banquiers genevois s'associent pour participer aux emprunts publics français, souscrire des rentes d'État et les placer, dans le cadre d'opérations parfois très sophistiquées (les « trente demoiselles genevoises », à la fin du siècle³), auprès d'une clientèle fortunée. Toutefois, la Révolution, avec son cortège de défauts de paiement, est fatale pour nombre d'entre eux ; parmi leur clientèle, beaucoup de Genevois souscripteurs de rentes accusent le coup, et des propriétés immobilières changent de mains. De nouvelles institutions bancaires, spécialisées dans la gestion de fortune, naissent dans les toutes dernières années du siècle et les premières décennies du XIX^e siècle.

Un dernier secteur économique d'exportation mérite encore d'être mentionné, même si, en termes d'emplois et de capitaux mobilisés, il est moins important que ceux cités plus haut. Il s'agit de l'imprimerie, dont la production fut la plus intense dans les décennies suivant la Réforme, portée par des imprimeurs souvent érudits réfugiés pour cause de religion. Le plus grand succès éditorial, celui du Psautier mis en rimes par Clément Marot et Théodore de Bèze, tiré à plus de 27000 exemplaires dans les années 1560 et suivantes, ne connaît pas d'équivalent au XVII^e et au XVIII^e siècle. L'histoire de l'imprimerie genevoise est d'ailleurs assez cyclique, avec des périodes fastes, liées à la diffusion de la pensée réformée de langue française ou, plus tard, des œuvres des philosophes et des savants du XVIII^e siècle, et des périodes plus maigres, notamment pendant la Contre-Réforme. Il existe une censure à Genève, qui se traduit par l'obligation d'obtenir de la part du Conseil une autorisation pour chaque ouvrage imprimé. Le travail dans les ateliers est réglementé, d'autant plus que les compagnons imprimeurs sont en quelque sorte les intellectuels du monde ouvrier et forment une population assez mobile.

Qui dit imprimerie, dit aussi approvisionnement en papier. Dans les environs de la ville, sur terres genevoises ou françaises, il existe plusieurs moulins à papier, qui ne suffisent pas toujours aux besoins. Il faut alors importer le papier de plus loin.



FIG. 11 Jean-François Hess fils. Vue du port de la Fusterie à la fin du XVIII^e siècle. Au premier plan, les bateliers déchargent des pierres de construction acheminées par des barques ; en face du port se dresse la grande maison Eynard, aujourd'hui disparue. La façade du bâtiment se distingue par un « quadrillage » caractéristique du début du XVIII^e siècle. BGE [24M 02].

11

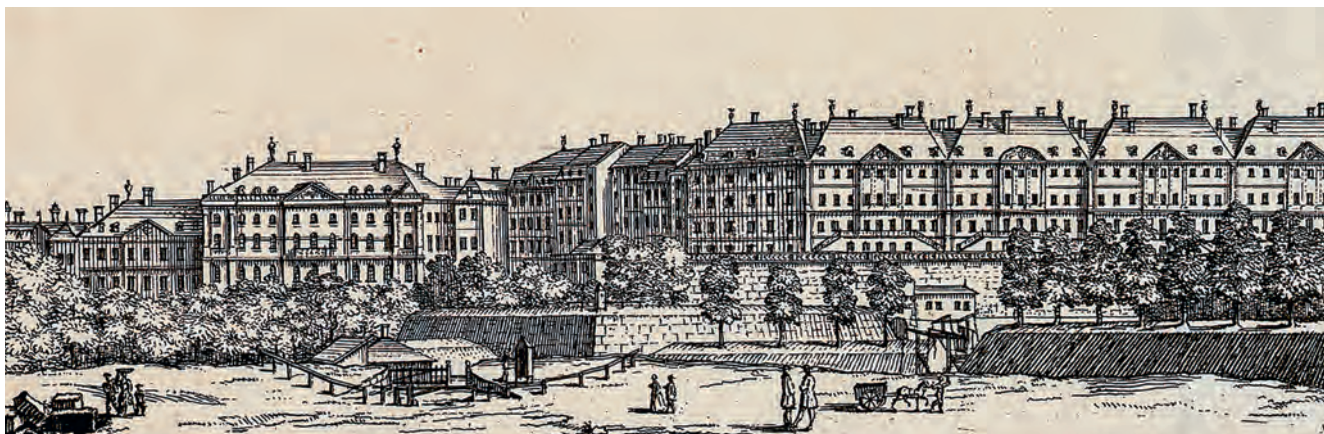
L'organisation politique : une longue lutte pour l'égalité

En quoi consiste l'exercice des droits politiques pour un citoyen genevois ? Le gouvernement de la République est entre les mains d'un Petit Conseil de vingt-cinq membres, parmi lesquels quatre syndics, fonction qui existe depuis 1309, expédient les affaires courantes ; deux secrétaires d'État assistent aux séances pour prendre le procès-verbal, s'occuper de la correspondance de l'État et diriger la Chancellerie. Ce « Conseil ordinaire », auquel on s'adresse par la formule de « Magnifiques et très honorés seigneurs syndics et conseil », marque de sa distinction, est emboîté dans un organe plus large, le Conseil des Deux-Cents, créé sur le modèle bernois en 1526, année de la signature de la première combourgeoisie. Appelé aussi « Grand Conseil », il se réunit environ une fois par mois et traite des affaires qui lui sont soumises par le Petit Conseil. Formellement, il adopte les lois, mais celles-ci sont élaborées par le Petit Conseil.

Le corps électoral proprement dit s'appelle Conseil général, et il se compose des citoyens et bourgeois de sexe masculin, ayant atteint l'âge de la majorité (25 ans). Convoqué au son de cloche deux fois par an, à Saint-Pierre **FIG. 16**, il élit les quatre syndics en janvier, sur présentation par le Petit Conseil d'une liste double, et en novembre, sur le même mode, le Lieutenant, ses six assesseurs, les auditeurs, ainsi que le Procureur général.

Étant donné qu'il n'existe pas, sous l'Ancien Régime, de séparation des pouvoirs, il convient aussi de mentionner les attributions judiciaires de ces organes. Le Lieutenant, qui se recrute parmi les anciens syndics, préside la Cour du Lieutenant, c'est-à-dire le tribunal civil de première instance et le tribunal de police. Les auditeurs siègent avec lui ; ils instruisent en outre les affaires pénales, qui sont jugées en Petit Conseil, et mènent les enquêtes en matière civile. Ils ont aussi d'importantes fonctions d'ordre public et de surveillance dans les quartiers et les marchés. Quant au Petit Conseil, il tient le rôle de tribunal civil en appel et de tribunal pénal. Recruté parmi les membres du Conseil des Deux-Cents, le Procureur général exerce le ministère public en matière pénale et suit les affaires civiles à la Cour du Lieutenant. Il détient une compétence politique qui mérite d'être mise en avant : c'est son droit de « remontrance », qu'il peut exercer en demandant d'être entendu par le Petit Conseil.

Tel est le cadre institutionnel qui régit la République pendant plus de deux siècles ; il se fonde sur les édits politiques adoptés en 1568, que l'on pourrait qualifier de constitution genevoise. D'apparence stable, le fonctionnement de ces institutions est pourtant fortement contesté au courant du XVIII^e siècle. Sans remettre en cause les fondements même de l'organisation politique, des citoyens et bourgeois contestent à partir de la fin du XVII^e siècle la mainmise sur les charges



12

FIG. 12 Robert Gardelle, *Vue de l'entrée de Genève par la porte Neuve, vers 1730*. À gauche, les hôtels de la rue de la Cité, dont l'imposante demeure édifiée pour la famille Lullin-Camp ; à droite, le front formé par les façades des hôtels de la rue des Granges (actuels n°s 2-4-6). Antérieure à la construction de la nouvelle porte Neuve (1739-1741), cette vue de Gardelle complète ce front par un quatrième hôtel, alors que celui-ci ne sera édifié qu'à partir de 1743, en rupture de l'alignement avec ses trois voisins (actuel n° 8). Au centre, côté Tertasse, les façades arrière des maisons de la place du Grand-Mézel, celle de l'actuel n° 4 étant surmontée d'un petit fronton. BGE [14p 01].



13

FIG. 13 Robert Gardelle, *Genève, port du Molard, 1744*. De part et d'autre de la plate-forme du port s'élèvent les maisons Franconis (à gauche) et Lullin (à droite), aujourd'hui démolies. Cette dernière, couverte par une toiture en demi-croupe, montre au centre de sa façade les ouvertures à mi-étage, correspondant à l'emplacement d'un escalier rampe-sur-rampe ; un autre escalier du même type était placé du côté de la rue du Rhône. Entre ces deux maisons, plus au fond, on distingue les Halles du Molard, coiffées d'un toit à la Mansart. Leur mur-pignon jouxte la tour du Molard (à gauche) et l'immeuble d'Antoine Aubert édifié entre 1717 et 1720 (à droite). BGE [24P 02 07].

gouvernementales par un nombre limité de familles aisées. Dans ces familles, on trouvera des banquiers assurant une bonne assise financière, des juristes capables d'assumer des charges publiques en suivant un *cursus honorum* menant, en fin de parcours, au Petit Conseil, des pasteurs et d'autres intellectuels contribuant à l'aura familiale. Un solide réseau de mariages dans le même groupe social renforce encore la solidarité au sein du patriciat genevois.

Les citoyens et bourgeois qui contestent cette concentration des charges publiques se réfèrent à un passé où le Conseil général exerçait un contrôle sur les actes du Petit et du Grand Conseil. Plusieurs grandes étapes de contestation politique marquent le siècle : l'« affaire Fatio », du nom de son principal protagoniste, le procureur général Pierre Fatio, inaugure en 1707 la série de troubles politiques qui marquera le XVIII^e siècle genevois, et qui en fait un laboratoire de la démocratie. Une nouvelle période de troubles se termine en 1737 dans un arbitrage par la France, Berne et Zurich nommé « Règlement de l'Illustre Médiation », un texte à teneur constitutionnelle qui élargit les droits du Conseil général.

À la suite de la condamnation, en 1762, de l'*Émile* et du *Contrat social*, les citoyens adressent une représentation au Conseil, ce qui leur vaudra désormais l'appellation de Représentants, alors que, dans le camp adverse, ceux qui rejettent toute revendication sont les Négatifs. Deux ensembles de textes ayant marqué le débat politique circulent en 1763, les *Lettres écrites de la campagne* du procureur général Jean-Robert Tronchin, auxquelles Jean-Jacques Rousseau répond quelques mois plus tard par les *Lettres écrites de la montagne*. Une fois de plus, le gouvernement fait appel aux puissances médiatrices, Berne, Zurich et la France. De nouveaux droits sont attribués au Conseil général par l'Édit de conciliation de mars 1768. Les natifs, en revanche, se heurtent aux Représentants, désireux sans doute de conserver leurs privilèges.

Ils obtiennent néanmoins le droit de se livrer au négoce. Mais le mécontentement pousse plusieurs centaines de natifs à quitter la ville et à s'installer dans le Pays de Gex; Voltaire en accueille à Ferney.

Une décennie plus tard, en 1781-82, les fronts se durcissent, avec émeutes à la clé. Représentants et natifs s'allient et parviennent à faire adopter par le Conseil général un *Édit bienfaisant*, que le parti conservateur refuse toutefois d'appliquer. Une fois encore, les puissances garantes interviennent avec des armées qui assiègent la ville, au lendemain d'une insurrection menée par les natifs. Cette fois-ci, la Sardaigne intervient aux côtés de la France et de Berne. Un *Édit de pacification*, surnommé *Code noir*, annule l'*Édit bienfaisant*, et restreint les attributions du Conseil général. Il s'ensuivra un exode de Genevois refusant de prêter serment à l'Édit, et la création de plusieurs « colonies » genevoises, comme celle de Constance, où naît, en 1787, le futur général Guillaume Henri Dufour.

Malgré quelques concessions adoucissant la portée de l'Édit de 1782, les tensions demeurent. La Révolution française et l'encerclement de Genève par les troupes révolutionnaires auront raison de l'Ancien Régime genevois. En 1792, une révolution éclate; le gouvernement tombe et l'égalité de tous les Genevois est proclamée. Elle ne règle pas pour autant les problèmes. L'adoption d'une constitution démocratique, en février 1794, est suivie de deux tribunaux révolutionnaires, le second sanctionnant les décisions du premier. L'occupation militaire française et l'intégration de Genève, comme chef-lieu du Département du Léman, à la France, en avril 1798, changera en profondeur la gouvernance de la cité.

Tels sont les moments les plus significatifs des troubles politiques du XVIII^e siècle, mais il faut bien admettre que les interludes où règne la concorde sont rares. Le débat politique est constant, et il est favorisé par une nouvelle forme de sociabilité apparue autour de 1720: les cercles, sortes de clubs qui deviennent des lieux de discussions politiques, où l'on se retrouve selon affinités et où l'on formule des revendications, à tel point que le gouvernement et même le Consistoire s'en méfient. En 1770, les cercles de natifs sont interdits; la révolution de 1782 est suivie d'une interdiction totale de ces lieux, remplacés par des cafés publics, ouverts. Les cercles sont à nouveau autorisés en 1789.

À côté des cercles, il existe une autre caractéristique genevoise qui a stimulé le débat citoyen: le goût des Genevois pour les brochures. Une palette fournie d'imprimeurs est en mesure de publier en quelques jours des textes de nature politique, qu'il s'agisse de prises de position, d'opinions, de libelles ou de pamphlets. Les Négatifs autant que les Représentants et les natifs en produisent, surtout à partir de 1760, littéralement des milliers. Les brochures, souvent anonymes, circulent, sont lues, discutées; parfois, elles se font saisir, condamner et lacérer. Une chose est certaine: elles portent témoignage de la culture politique des Genevois, de la qualité des échanges, et elles permettent de comprendre pourquoi Genève a attiré tant de regards étrangers.

L'administration de la cité: une organisation aux ambitions de rationalité

À défaut d'accepter de partager le pouvoir, les élites politiques sont-elles de bonnes administratrices? Assurer un bon approvisionnement alimentaire quand le territoire rural n'y suffit pas, veiller à l'approvisionnement en eau, à la propreté, à la construction de bâtiments publics, à la création et à l'entretien des routes, à la santé publique, à la surveillance des professions, au secours aux indigents, à la sécurité, à la police et à la justice, à la formation et à un certain bien-être de la population, lever des impôts et gérer l'argent qui permettra de financer ces ambitions – voilà des défis auxquels sont confrontés tous les gouvernements.

Au cours du XVII^e et du XVIII^e siècle, les exigences grandissent, les méthodes se perfectionnent et le désir de rationalité prend de l'ampleur. Un indice de l'efficacité

d'un État est la manière dont il s'occupe des pauvres. Il a été question des secteurs économiques qui contribuent à la prospérité de Genève, également des aspirations démocratiques des groupes sociaux écartés du pouvoir, mais dans ce tableau il ne faut pas oublier les personnes dont les revenus ne suffisent pas à vivre, ou celles qui ont tout abandonné pour fuir les persécutions religieuses.

Dans cette population de pauvres, qui est numériquement assez importante, les plus mal lotis sont les mendiants et les vagabonds étrangers, que la ville expulse sans grands états d'âme, craignant leur apparente dangerosité. Les vieillards, les malades et les infirmes qui ne peuvent travailler, s'ils ne bénéficient pas d'un réseau familial solidaire, sont également en situation de précarité. Quand elles sont veuves avec charge de famille, ou abandonnées, les femmes isolées sont aussi vulnérables. Exerçant des métiers peu spécialisés et mal rémunérés, elles sont vite exposées à la pauvreté. Plus généralement, les personnes à bas salaire forment une population fluctuante qui à la moindre disette, à la moindre flambée des prix, à la moindre crise de chômage doit avoir recours à l'assistance. Lors de la disette de 1698, 40 % de la population a besoin de distributions de pain. Au XVIII^e siècle, entre 8 % et 10 % de la population est régulièrement assistée, à des titres divers, par l'Hôpital.

L'attitude à l'égard de la pauvreté fluctue. Il y a les « bons » et les « mauvais » pauvres, ces derniers étant soupçonnés de fainéantise. Mais il y a aussi les institutions d'assistance, les dons et legs testamentaires en faveur des plus démunis, qui expriment une solidarité fondée sur la charité chrétienne.

Avant même l'adoption formelle de la Réforme, Genève met en place un nouveau système d'assistance laïque et centralisé, en mains des pouvoirs publics, en fondant l'Hôpital général en 1535. Situé au Bourg-de-Four, le bâtiment sera entièrement reconstruit dans la première décennie du XVIII^e siècle (actuel Palais de Justice). Dirigé par des administrateurs désignés par le Petit Conseil, l'Hôpital emploie toute une série de professionnels – boulangers, bouchers, tailleurs, cordonniers, vigneron, forestiers – qui cultivent et exploitent ses propriétés rurales et préparent les vivres et vêtements distribués aux pauvres. L'assistance se fait principalement à domicile, en espèces et en nature. Les personnes isolées et, au cours du XVIII^e siècle, une proportion de plus en plus forte de malades et de blessés sont accueillis dans les bâtiments du Bourg-de-Four, dont l'organisation se perfectionne. À la maison de discipline, fondée en 1631 et pourvue d'un nouveau bâtiment en 1712 (future prison de Saint-Antoine, rue des Chaudronniers 9), administrée par l'Hôpital, on enferme les mendiants oisifs, les aliénés, les délinquants mineurs, les femmes « de mauvaise vie ». Pour venir en aide aux pauvres d'origine étrangère, de passage sur le chemin de l'exil ou désireux de s'installer à Genève, l'Hôpital est secondé par des bourses de charité. Proximité et destin des Huguenots obligent, la plus importante est la Bourse française ; il existe également une Bourse italienne et une Bourse allemande.

Dans le cadre de l'administration de la cité, au fil des décennies, le gouvernement crée des commissions permanentes, appelées « chambres », dédiées à des secteurs bien définis, en fonction des besoins. Elles sont composées de membres du Petit et du Grand Conseil et sont généralement présidées par un syndic. La plus ancienne, peut-être la plus importante, naît en 1538 déjà, juste après l'indépendance de la ville : c'est la Chambre des Comptes. Il faut ensuite attendre le début du XVII^e siècle pour voir ce mode d'administration se consolider. La Chambre de la Santé est établie dans une période d'épidémie de peste, en 1615. La création de la Chambre des Blés, en 1628, intervient à un moment de disette due à des récoltes calamiteuses, mais elle est précédée de plusieurs décennies de développement d'une politique frumentaire, que l'on observe aussi dans d'autres villes. Il s'agit de constituer des réserves de grains – donc aussi de construire et d'entretenir des greniers, pour faire face aux années de mauvaise récolte. Mais négocier des achats parfois lointains et gérer les stocks n'est pas chose facile, et implique des relations occasionnellement tendues avec les boulangers et les marchands de grains. Dans l'ensemble, la Chambre des Blés a évité les famines meurtrières en ville, mais elle a aussi subi des critiques. Au fil des

décennies, son rayon d'action s'est élargi. En l'absence d'une véritable banque répondant notamment aux besoins du commerce, la Chambre des Blés développe, surtout à partir de 1690, une activité bancaire qui lui fait jouer le rôle de véritable banque d'État.

Dans la dernière décennie du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, l'organisation de l'administration s'accélère. En effet, les moments de tension obligent les autorités à faire preuve d'imagination pour affronter les difficultés, et celles-ci ne manquent pas : crises frumentaires entre 1693 et 1699, occupation de la Savoie par les armées de Louis XIV pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg et fermeture de marchés, afflux de réfugiés après la Révocation de l'Édit de Nantes... En parallèle, dans le monde intellectuel, la pensée cartésienne et le rationalisme progressent et inspirent de nouvelles approches analytiques.

L'argent étant, comme on dit, le « nerf de la guerre », c'est à la Chambre des Comptes que sont rapidement observées des réformes : création d'une nouvelle fonction de comptable en 1688, ouverture d'un grand livre avec comptabilité en partie double en 1695, clôture annuelle des comptes et bilan annuel à partir de 1713, fixation en 1689 de la valeur des deux monnaies réelles genevoises les plus répandues, la livre courante et l'écu blanc. La création de nouveaux impôts, au début du XVIII^e siècle, s'inscrit dans le même mouvement, et sert en partie au financement des nouvelles fortifications.

L'État cherche à améliorer le produit des impôts fonciers par une meilleure connaissance de l'assiette fiscale. L'outil choisi sera le plan : dès 1675 environ pour la campagne et dès 1689 pour la ville, les documents traditionnels d'inscription des possesseurs – registres terriers, cottêts – seront accompagnés d'abord de plans à vue, très rudimentaires, qui facilitent le repérage des parcelles, puis de documents graphiques de plus en plus perfectionnés ; la création de la Chambre des Fiefs, en 1708, accélère le processus. Sa plus belle réalisation est, en 1726, la confection d'un plan de la ville par un jeune architecte, JEAN-MICHEL BILLON, sous la direction de l'ingénieur JACQUES-BARTHÉLEMY MICHELI DU CREST. Le « plan Billon » favorisera les interventions urbanistiques et rend aujourd'hui des services inappréciables aux historiens de l'architecture **FIG. 14, 15.**

Se pencher sur un plan représente une véritable révolution dans la connaissance du territoire. Les plans des territoires ruraux faciliteront les délimitations fixées dans les deux grands traités territoriaux de 1749 et de 1754.

D'autres organes sont créés pour appuyer l'action d'un État qui devient de plus en plus ambitieux. Vers 1670, une commission du négoce est instaurée ; elle sera après quelques années transformée en Chambre du Négoce, et élabore en 1698 un *Règlement sur le commerce* qui définit les professions de négociant et de courtier, crée un registre d'inscription des sociétés et précise de droit des faillites. En réglementant avec précision la circulation des lettres de change, la Chambre du Négoce garde aussi un œil sur l'activité bancaire. On devine l'importance de ce texte dans une ville où le commerce tient une place éminente.

Née en 1681, la Chambre du Vin décharge la Chambre des Comptes de tout ce qui est relatif au vin : la surveillance des débits et la contrebande. L'environnement urbain et l'hygiène publique bénéficient de la mise en place, en 1699, d'une Chambre de la Netteté qui supervise la voirie et veille à la réglementation sur le nettoyage des rues. La machine hydraulique établie par l'architecte JOSEPH ABEILLE à la pointe de l'île permet, dès 1709, d'alimenter plusieurs fontaines publiques.

Durant cette période charnière, le gouvernement intervient dans l'organisation de nombreuses professions, pas seulement celle des commerçants. Les charpentiers, les maçons, les meuniers, les boulangers, tous sont dotés de règlements entre 1682 et 1705. Dans l'industrie d'exportation, plusieurs métiers de la Fabrique sont organisés en « jurandes » entre 1690 et 1716 ; les métiers du textile, bien qu'en déclin, ne sont pas en reste. Quant aux professions libérales, il est important de noter que les avocats se voient dotés d'une « matricule », sorte d'association professionnelle. L'inscription équivaut à une reconnaissance de leur titre académique, reçu, avant la création de



14

FIG. 14 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726. Détail représentant les trois hôtels de l'actuelle rue Jean-Calvin. L'hôtel construit pour Charles Lullin (actuel n° 9), situé à gauche, porte le n° 36 ; celui de Marc Lullin (actuel n° 11), au centre, porte le n° 35 ; l'hôtel Buisson (actuel n° 13), situé à droite, porte le n° 25. AEG [Cadastré A 2.39-40].

FIG. 15 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726. Détail montrant la cour de Saint-Pierre avec ses environs. La maison Mallet, déjà bâtie, porte le n° 6 (actuelle rue du Cloître 2-4). Billon a représenté ses murs de refend, allant jusqu'à indiquer l'emplacement des pilastres et des colonnes du vestibule. À l'est, en haut du plan, la maison édifée en 1699-1700 pour Ezéchiel Gallatin (actuelle rue du Cloître 1). Comme à l'accoutumée, Billon a soigneusement dessiné les escaliers. AEG [Cadastré A 2.35-36].



15

deux chaires de droit à Genève en 1723, dans une université étrangère, généralement Valence ou Orléans. Les professions de la santé sont organisées en 1697.

Certes, toutes ces professions, toutes ces activités avaient déjà fait l'objet de dispositions auparavant. Ce qui est frappant au tournant du siècle, c'est le désir des autorités de mettre de l'ordre dans les différents secteurs d'activité nécessaires au bon fonctionnement de la cité et de les coordonner entre eux.

D'autres institutions sont nécessaires au bon fonctionnement de la vie quotidienne. Le notariat remplit avec efficacité sa fonction de gestion des biens matériels et de sécurité juridique des contrats. Dans les archives notariales se trouvent de nombreux actes relatifs aux biens immobiliers.

Le degré de développement comparé de ces institutions montre que le droit civil, qui règle les rapports juridiques entre les Genevois, ainsi que leurs droits sur les choses, y compris dans le monde du commerce, occupe une place plus importante que le droit criminel, qui touche moins de personnes. L'ordre public, qu'il s'agisse de la surveillance des marchés, des rondes nocturnes, du contrôle aux portes de la ville ou de la simple défense de la cité, en revanche, concerne la population entière. Ces fonctions sont assurées par les compagnies bourgeoises auxquelles participent aussi les natifs ; elles sont organisées par quartiers en 1574 et encadrées par des officiers issus des Conseils ; chaque année ont lieu des fêtes militaires, qui sont aussi des lieux de sociabilité. Au XVIII^e siècle, elles sont même des lieux de discussions politiques, voire de contestation. Il existe aussi, dans les quartiers, des dizeniers, ainsi que des huissiers qui assistent les auditeurs dans leurs actes d'autorité.

Au lendemain de l'Escalade, les compagnies bourgeoises sont complétées par une garnison soldée, instaurée en 1603. Peu à peu, cette garnison, composée principalement de soldats étrangers encadrés par des officiers genevois, gagne en importance et assure le maintien de l'ordre public, les gardes nocturnes et la surveillance des portes, à la place des compagnies bourgeoises, qui se méfient, au cours du XVIII^e siècle, de cette force dirigée par le syndic des gardes et entièrement en mains du pouvoir politique. La garnison intervient d'ailleurs à plusieurs reprises dans les périodes de tensions, en soutien au gouvernement, après avoir vu ses effectifs augmentés en 1707. Le Code genevois de 1791 crée une « milice genevoise » avec obligation de servir pour les hommes de 18 à 60 ans.

La vie religieuse, intellectuelle et artistique

Le surnom de « Rome protestante », dont on désigne souvent Genève, souligne l'importance que la religion tient dans l'identité de la ville, et le rôle prépondérant que Calvin a joué pour le protestantisme de langue française. La volonté de vivre conformément à la Parole de Dieu guide les magistrats pendant tout l'Ancien Régime et l'adhésion de la population leur est acquise dans une large mesure. De la Réforme jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, il faut être de religion réformée pour accéder à la bourgeoisie ou obtenir un permis d'établissement. Consolidé pendant les décennies qui suivent la Réforme, l'exercice de la foi protestante, fixé dans les Ordonnances ecclésiastiques (1541 et 1576), exige de la discipline et touche de nombreux aspects de la vie quotidienne. La fréquentation des services religieux est obligatoire, tout comme le catéchisme ; le blasphème, l'ivrognerie, les relations sexuelles avant mariage, l'adultère sont sévèrement réprimés ; les querelles à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile font l'objet de punitions, les jeux de hasard et d'autres loisirs tels que la danse sont interdits. Très sévère et interventionniste au XVI^e et au XVII^e siècle, le Consistoire, chargé de cette surveillance des mœurs, perd, au fil des décennies, un peu de son emprise sur les Genevois. Les pasteurs n'ont pas de pouvoir constitutionnel ou judiciaire, mais la porte des Conseils leur est ouverte lorsqu'ils souhaitent faire entendre leur voix.

L'année 1646 voit la création d'une Chambre de la Réformation, sorte de tribunal chargé de veiller au respect des lois somptuaires, qui sont liées aux valeurs religieuses ainsi qu'à des motivations économiques et politiques. En vertu d'un idéal de simplicité et de modestie, elles énumèrent des règles relatives à l'habillement, aux banquets et autres fêtes privées, au comportement dans l'espace public, aux décors intérieurs. Ces lois ne sont pas une caractéristique exclusive des pays protestants – les États catholiques en édictent aussi. En s'en prenant au luxe, elles cherchent à limiter les dépenses des particuliers, mais instaurent aussi une hiérarchie sociale. Les Ordonnances somptuaires genevoises, en effet, répartissent les Genevois en trois

FIG. 16 Attribué à Faizan.
Vue plongeante sur la cour de Saint-Pierre depuis une maison de la rue du Soleil-Levant, dernier quart du XVIII^e siècle. Ce point de vue met en évidence le caractère moderne et huppé de cette place, reconstruite en grande partie au XVIII^e siècle. Partant de gauche, on distingue partiellement les façades des maisons Duquesne, Rilliet et Mallet, puis, au premier plan à droite, le portique de Saint-Pierre. BGE [VG 178].



16

classes, les « gens de basse condition », les « gens moindres ou médiocres » et les « gens de qualité » (1617). Ce qui est permis aux uns ne l'est pas aux autres. Liées à la mode et aux coutumes sociales, les Ordonnances somptuaires font l'objet de nombreuses versions successives, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, mais leur impact réel sur les aspirations au luxe se réduit au fil des décennies; le constat s'impose à propos des constructions privées des familles fortunées et de leur aménagement intérieur.

La théologie protestante mobilise aussi l'intelligence des intellectuels genevois. Son enseignement est la vocation première de l'Académie, fondée en 1559, et Genève est un lieu de formation de pasteurs de langue française. En contact permanent avec les penseurs protestants européens, les professeurs de théologie et de philosophie participent activement au débat sur le dogme. Au long du XVII^e siècle, ce débat est vif, voire tendu, entre les tenants d'une orthodoxie protestante stricte, conforme à l'enseignement de Calvin, dont le chef de file est François Turretini, et les philosophes et théologiens intéressés par le rationalisme cartésien, plus particulièrement Jean-Robert Chouet. Au siècle suivant, le fils même de François Turretini, Jean-Alphonse, également professeur à l'Académie, élabore un système de théologie naturelle dans lequel on perçoit les prémises d'un libéralisme plus ouvert, plus tolérant. Dans la seconde moitié du siècle, les pasteurs Jacob Vernes et Jacob Vernet entretiennent des relations avec Rousseau et Voltaire.

À côté de la théologie et de ses branches annexes, la philosophie, le grec et l'hébreu, l'Académie accueille aussi un enseignement de droit, qui n'est toutefois pas régulier. Denis Godefroy et son fils Jacques, tous deux représentants de l'école de droit humaniste, sont les compilateurs de corpus de droit romain, le *Corpus juris civilis* (dès 1583) et le *Code Théodosien* (1665) qui ont connu un destin éditorial remarquable et ont servi de référence pendant des décennies, si ce n'est des siècles. Au XVIII^e siècle, peu après la réorganisation de la profession d'avocat, un enseignement de droit local est mis en place, avec le jurisconsulte Jean Cramer. En parallèle, le droit naturel est professé par Jean-Jacques Burlamaqui dont l'œuvre acquiert une renommée internationale.

Qui n'a entendu parler de la réputation scientifique de Genève au XVIII^e siècle ? Ce qu'on appelle aujourd'hui les sciences exactes ne sont pas absentes de l'enseignement académique, et se renforcent au cours du XVII^e siècle. Les branches telles que la physique, les sciences naturelles, la médecine font partie de l'enseignement de la philosophie, qui reste toutefois, jusqu'à la nomination de Jean-Robert Chouet, très aristotélicienne. Un enseignement de mathématiques est créé en 1704, et la discipline s'épanouit tout au long du siècle avec des figures importantes, notamment Jean-Louis Calandrini et Gabriel Cramer.

Au XVIII^e siècle, les savants européens développent un savoir qui se fonde sur l'étude et l'observation de la nature ; ils voyagent, créent des académies où se déroulent des échanges et des débats, sous forme orale ou écrite – dans les correspondances ou dans les livres et périodiques – et les savants genevois sont pleinement intégrés à ce réseau intellectuel du siècle des Lumières. Les noms qui viennent à l'esprit sont les naturalistes – on dirait aujourd'hui les biologistes – Abraham Trembley et ses observations de l'hydre d'eau douce, son cousin Charles Bonnet qui étudie les insectes et découvre la parthénogénèse chez les pucerons. Il y a les géologues et physiciens Jean-André De Luc et Horace-Bénédict de Saussure, dont la postérité retient l'exploration des Alpes et la première ascension du Mont-Blanc ; Saussure est par son épouse l'héritier de l'hôtel particulier construit à la Tertasse par Jean-Antoine Lullin-Camp au début du XVIII^e siècle (voir pp. 140-165). Le pasteur et bibliothécaire Jean Senebier observe l'effet de la lumière sur les plantes. Bien qu'aveugle, François Huber étudie les abeilles. L'apothicaire Pierre-François Tingry donne des cours de chimie. Le médecin Théodore Tronchin soigne l'aristocratie européenne et promeut l'inoculation de la variole, alors que son cadet Louis Odier s'intéresse à l'hygiène publique et diffuse la connaissance sur la vaccination développée par le médecin anglais Jenner. L'astronome Jacques-André Mallet, petit-fils du banquier Gédéon Mallet qui fit construire son hôtel particulier sur l'emplacement de l'ancien cloître de la cathédrale Saint-Pierre **FIG. 15, 16**, crée un premier observatoire en 1772.

Cette énumération, qui n'est pas complète, donne une idée de la curiosité des Genevois et de leur apport à la recherche. Ils sont servis par d'habiles fabricants d'instruments scientifiques et par de bons imprimeurs dont la production est largement exportée. Si l'on ajoute aux noms des savants, qui, d'ailleurs, ne se limitent souvent pas à une seule discipline, les figures célèbres de Rousseau et de Voltaire, dont les liens avec Genève sont connus, on comprend la réputation de la ville dans l'Europe des Lumières. La grande *Encyclopédie*, dite de Diderot et d'Alembert, ou *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, compte plusieurs contributeurs genevois, et sa parution, entre 1751 et 1772, suscite un véritable engouement.

Dès 1702, les intellectuels de toute discipline se retrouvent à la direction de la bibliothèque, prise dans le mouvement plus large d'une administration plus rationnelle et moderne. Auparavant, elle était en mains presque exclusives des professeurs de théologie. Les collections de livres, de revues et de manuscrits s'enrichissent, mais aussi les collections de portraits et de curiosités naturelles, ces dernières le plus souvent par voie de dons. C'est ainsi que la bibliothèque devient le premier musée de la ville. Pour les hôtes étrangers, sa visite est un passage obligé et les Genevois sont fiers de cet « ornement public ». Aujourd'hui encore, la Bibliothèque de Genève s'enorgueillit du legs de manuscrits enluminés et d'imprimés précieux fait par le pasteur Ami Lullin, fils du marchand-banquier Jean-Antoine Lullin.

Une historiographie vieillie affublait Genève d'une réputation un peu austère, dénuée de goût pour les arts et pour les belles choses. On a aussi affirmé que les Ordonnances somptuaires avaient étouffé la vie artistique. Des recherches plus récentes mettent au contraire en lumière, au XVIII^e siècle surtout, une réelle curiosité pour les beaux-arts, les nouveautés architecturales, les aménagements confortables, les objets de qualité. Les yeux de la ville provinciale qu'est Genève se tournent vers la France, vers l'Italie, vers les centres artistiques innovants. Tableaux et portraits ornent les murs de la bourgeoisie, et on trouve aussi des collectionneurs qui partagent volontiers leurs découvertes avec leur réseau social, tel un Jean-Jacques Burlamaqui, juriste, ami des beaux-arts et promoteur de l'école publique de dessin en 1751, ou un François Tronchin, magistrat, ami de Voltaire, qui vend sa collection de tableaux à Catherine II de Russie en 1770 avant d'en constituer une nouvelle.

Et Genève ne manque pas d'artistes : JACQUES-ANTOINE ARLAUD est un miniaturiste et portraitiste de talent, actif à la cour de France avant de rentrer à Genève avec une belle collection dont il lègue une partie à la Bibliothèque de la ville.

FIG. 17 Place du Molard. Vue en direction de la maison Bonnet, dessin anonyme reconstituant la situation avant la démolition des « dômes » (avant-toits sur piliers), 1839. BGE [vg 1631].



17

JEAN-ÉTIENNE LIOTARD, dont les portraits au pastel bénéficient d'une réputation internationale, se forme à Paris et exerce à Rome, à Constantinople, à Vienne et à Londres avant de rentrer à Genève. Il réalise des portraits de notables genevois **FIG. 110, 140, 376, 377**, mais aussi des enfants de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche. À la fin du siècle, JEAN-PIERRE SAINT-OURS, formé lui aussi à Paris et à Rome, peint des scènes antiquisantes; rentré à Genève, il devient membre du gouvernement révolutionnaire tout en réalisant des portraits de personnalités de la bourgeoisie éclairée.

En 1776 apparaît une institution qui jouera un rôle déterminant dans le développement des beaux-arts, mais aussi dans la diffusion de la connaissance en matière d'agronomie et d'artisanat « industriel »: fondée par l'horloger LOUIS FAIZAN et le patricien Horace-Bénédict de Saussure, la Société des Arts est née dans un élan à la fois de cohésion sociale après des épisodes de discorde politique, et, dans un esprit utilitariste, de désir de formation des artistes et des artisans. Elle parvient effectivement à réunir différentes catégories sociales et professionnelles, aux opinions politiques parfois opposées. Pendant des décennies, cette société est à l'origine de presque toutes les entreprises de promotion des beaux-arts, jusqu'à la création d'institutions muséales et d'écoles étatiques au XIX^e siècle.

Genève ne manque pas de musiciens, de fabricants d'instruments, de maîtres de danse, et on pratique aussi la musique dans un cadre domestique au moins depuis le milieu du XVII^e siècle. Au XVIII^e siècle, deux salles publiques de concert accueillent des musiciens de passage, à l'Hôtel de Ville à partir de 1718, où l'on entend le jeune Mozart en 1766, ou à la place du Molard, dans la maison Bonnet, à partir de 1738 **FIG. 17**, où se donnent des spectacles alliant musique, théâtre et danse. Quant au théâtre, l'élite genevoise y prend goût en fréquentant Voltaire au milieu du XVIII^e siècle; malgré la piètre estime en laquelle Rousseau tient cette forme de divertissement, exposée dans sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, le Théâtre de Neuve sera construit aux Bastions en 1782, et accueillera aussi des opéras.

Une chose est certaine: les patriciens et les grands bourgeois dont les maisons sont ici décrites ont accès à une riche gamme de biens matériels, à des ressources intellectuelles, à des enrichissements artistiques et à des loisirs de toutes sortes.

Barbara Roth-Lochner

Habiter en ville : évolutions de la grande demeure aux XVII^e-XVIII^e siècles

Pour les bâtiments présentés sur ce plan et cités dans le chapitre qui suit, voir l'index ; pour les bâtiments faisant l'objet d'une monographie, voir aussi le plan pp. 90-91.

- Rue du Rhône, maison Andriou (dém.) [1]
 Rue Jean-Calvin 13, hôtel Buisson [2]
 Rue Jean-Calvin 9, hôtel Lullin, puis Necker [3]
 Rue Jean-Calvin 11, hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches [4]
 Rue de la Cité 24/rue de la Tertasse 2, hôtel Lullin, puis de Saussure [5]
 Place du Grand-Mézel 2-4, maison Cramer, puis Labat [6]
 Rue des Granges 2, hôtel Sellon [7]
 Rue des Granges 8, hôtel Naville-Boissier [8]
 Rue du Cloître 2-4, maison Mallet [9]
 Rue Beauregard 8 [10] et 2, 4, 6, immeuble Thellusson et lotissement de la rue Beauregard
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3, maison Micheli [11]
 Place de la Taconnerie 3, maison Robin, [12]
 Rue Verdaine 12, maison Pauzié [13]
 Rue de Chantepoulet 25, maison Roux [14]
 Rue du Cendrier, maison Saladin-Andriou (dém.) [15]
 Rue de Coutance 9, maison Thuillier (dém.) [16]
 Rue des Étuves, maison Favre (dém.) [17]
 Place de Saint-Gervais, maison Soret (dém.) [18]
 Rue du Rhône, maison Le Fort (dém.) [19]
 Rue du Rhône, maison Lullin-Grenus (dém.) [20]
 Rue du Rhône, maison Franconis (dém.) [21]
 Rue du Rhône, maison van der Strassen (dém.) [22]
 Rue du Rhône, maison Gallatin (dém.) [23]
 Rue du Rhône, maison Eynard (dém.) [24]
 Rue du Rhône 56, maison Aubert [25]
 Rue de la Croix-d'Or 25, maison dite de la « Tête noire » [26]
 Rue de la Croix-d'Or 3, maison Mallet-Genoud (dém.) [27]
 Rue du Marché 40, maison Bonnet [28]
 Rue du Marché 16/rue de la Rôtisserie 11, maison Lemaire (dém.) [29]
 Place de la Fusterie 12, maison Tardieu, puis Picot [30]
 Rue des Allemands 11, maison Guainier (dém.) [31]
 Rue de la Cité, maison Marquet (dém.) [32]
 Rue de la Cité 8, maison Burlamacchi (dém.) [33]
 Rue de la Cité 20, maison Rigot (dém.) [34]
 Rue de la Cité 22, hôtel Gallatin [35]
 Place du Grand-Mézel 1, maison De Chapeaurouge [36]
 Grand-Rue 15, maison Pictet [37]
 Grand-Rue 11, hôtel du résident de France [38]
 Grand-Rue 16, maison Vautrin [39]
 Rue des Granges 5, maison Pictet [40]
 Rue des Granges 11, maison Puerari [41]
 Rue des Granges 10-12, propriété Barthélemy Micheli [42]
 Grand-Rue 25, maison Cramer [43]
 Rue du Puits-Saint-Pierre 4, maison Diodati [44]
 Grand-Rue 39, maison Calandrini [45]
 Rue Henri-Fazy 2, maison Pelissari [46]
 Cour de Saint-Pierre 1, maison Rilliet [47]
 Cour de Saint-Pierre 2, maison Duquesne [48]
 Cour de Saint-Pierre 4 [49]
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, maison De la Rive [50]
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, maison Roque [51]
 Place de la Taconnerie 10, maison Cayla [52]
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, maison Micheli, puis hôtel Tronchin [53]
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 8, maison Turrettini [54]
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 14, maison Balbani (dém.) [55]
 Place de la Taconnerie 7, maison de Tournes [56]
 Place du Bourg-de-Four 32, maison Butini [57]
 Promenade de Saint-Antoine 18, maison Sellon [58]
 Rue des Chaudronniers 16, maison Liotard [59]
 Rue des Chaudronniers 7 [60]
 Rue du Cloître 1, immeuble Gallatin [61]
 Rue de l'Évêché 7, maison Airebaudouze [62]
 Rue de la Fontaine, maison Nourrisson (dém.) [63]

FIG. 18 Plan de la zone traitée. Échelle 1 : 5000. Dessin Paola Bozonet, 2023.

- Bâtiments existants présentés
- Bâtiments existants mentionnés
- Bâtiments démolis présentés/mentionnés
- Remparts

Entre le dernier quart du XVII^e siècle et la fin de l'Ancien Régime, Genève connaît un important renouveau architectural **FIG. 18**. Ce mouvement, qui a donné l'essentiel de son aspect à la haute ville actuelle, amène de multiples changements dans le domaine de la résidence urbaine. Les innovations, en grande partie importées de France, touchent aussi bien le plan et la forme des bâtiments que leur organisation intérieure¹. Des exigences croissantes en matière de confort et d'intimité, de nouveaux usages de civilité et l'écart grandissant entre les couches sociales qui vivaient jusque-là dans une certaine proximité conduisent en effet à une différenciation progressive de l'espace domestique et à l'apparition de pièces spécifiques : vestibule, salon, salle à manger, bibliothèque, cabinet, chambres d'enfants, chambres de domestiques et, exceptionnellement, galerie². C'est également au cours de cette période que l'on assiste à l'émergence des secteurs résidentiels réservés presque exclusivement à la haute bourgeoisie : rue Calvin, rue des Granges, place du Grand-Mézel, cour de Saint-Pierre, promenade de Saint-Antoine et le côté sud de la rue Beauregard. En revanche, le quartier de Saint-Gervais, situé sur la rive droite, n'a pas bénéficié du même élan, ayant subi une paupérisation progressive dès la fin du XVII^e siècle.

La ville de Genève au XVII^e siècle : un tissu urbain hérité du Moyen Âge

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, au moment où commencent ces grands chantiers privés, l'architecture domestique de Genève présente encore un aspect largement médiéval. Hormis quelques constructions d'envergure datant du premier tiers de ce siècle et de rares demeures seigneuriales héritées du Moyen Âge, l'immense majorité des maisons reste tributaire de l'ancien parcellaire en lanière dont le découpage se reflète dans le rythme serré des façades. À l'arrière de ces fronts de rues depuis longtemps urbanisés, la densité du bâti varie selon la taille et la localisation des parcelles. Dans le quartier commerçant de la ville basse, où les terrains sont particulièrement prisés, les vastes îlots qui encadrent les trois places – Longemalle, Molard, Fusterie – ne disposent presque plus d'espaces libres. S'adaptant à la forme allongée des anciens fonds médiévaux, les bâtiments, entrecoupés de cours ou deservis par des ruelles exiguës, s'échelonnent en profondeur depuis la grande artère des Rues-Basses (aujourd'hui rues de la Confédération, du Marché, de la Croix-d'Or et de Rive) jusqu'à l'actuelle rue du Rhône : en général, trois ou quatre corps de logis, mais parfois un ou deux de plus. À ces immeubles s'associent de nombreuses constructions annexes : « galeries » de circulation, ateliers, remises et écuries, dont certaines placées directement sous des habitations³.

Cependant, la physionomie de la ville change sensiblement lorsqu'on quitte le cœur de la cité et les voies les plus fréquentées. La plupart des terrains situés à proximité des remparts et des berges, comme aussi une grande partie du quartier de Saint-Gervais, au nord-est de la rue de Coutance, sont dévolus aux jardins, aux vignes et aux dépendances de type rural : granges, écuries, étables, pigeonniers et pressoirs. Il en va de même sur le versant nord de la colline où, derrière quelques maisons de la rue des Chanoines (actuelle rue Jean-Calvin) et de la Grand-Rue, les intervalles accidentés du terrain sont occupés par des jardins⁴.

L'image de Genève que nous offre la gravure pour Pierre Chouet, publiée en 1655, est à ce titre éloquente **FIG. 2, 3**. Malgré son caractère schématique, cette vue cavalière, prise depuis le lac, met en évidence les variations de densité entre les différentes zones de la ville. Ainsi, à la succession interrompue des maisons qui longent les rues principales de la cité s'opposent les vastes étendues quasi champêtres de la rive droite et, sur la rive gauche, plusieurs enclos plantés d'arbres, perceptibles à mi-pente de la colline et aux abords de l'enceinte bastionnée. Le premier relevé cadastral de la ville, dressé entre 1689 et 1698 par le notaire JACQUES DEHARSU, complète cette vision par des données plus précises.

FIG. 19 Rue des Étuves. Ancienne maison Favre, construite de 1628 à 1632 (démolie). Portail sur la rue des Étuves, peu avant son transfert au parc La Grange. L'allée voûtée, qui conduisait au jardin, s'ouvrait à gauche sur la cage d'escalier. Photo 1898, BGE [vg 4478 1 65].



19

Bien qu'exécuté à main levée, sans instruments de mesure, ce plan, dit « plan Deharsu » **FIG. 126**, constitue un document clé pour connaître le tissu urbain de Genève au début de la vague constructive qui va modifier le visage architectural de la cité⁵. Il nous renseigne non seulement sur l'organisation parcellaire des îlots, mais également, pour environ un cinquième de bien-fonds, sur la hauteur des immeubles. Ces derniers, divisés entre plusieurs propriétaires, relèvent en grande partie de l'habitat ordinaire : les bâtiments à trois étages sur rez-de-chaussée prédominent (202 exemples), alors que ceux à quatre étages, presque tous situés sur la rive gauche, égalent en nombre les maisons à un ou deux étages (86 exemples pour chaque catégorie). Enfin, seuls six immeubles représentés sur le plan atteignent cinq étages, dont quatre dans les Rues-Basses et deux au bas de la rue de la Cité. DEHARSU dessine par ailleurs pas moins d'une centaine de dépendances (granges-étables ou écuries) qui donnent directement sur la rue, soit une cinquantaine sur chaque rive. Sans offrir une vision complète de la ville, ce plan nous fait entrevoir une grande diversité de gabarits et une forte proportion de constructions basses qui, tout autant que les zones à faible densité, laissent une marge non négligeable au développement du bâti.

Logiques résidentielles de l'élite genevoise au XVII^e siècle

Saint-Gervais

En dehors de quelques secteurs, comme les quartiers artisanaux du Seujet ou de l'Île, où se concentrent les métiers dépendant de l'eau, ou encore la rue de l'Hôtel-de-Ville, marquée par la présence des grandes familles issues du refuge italien, la ville de Genève se caractérise au XVII^e siècle par une forte mixité sociale, les demeures bourgeoises avoisinant souvent les maisons de simples artisans⁶.

Sur la rive droite, la rue des Étuves constitue à cet égard un cas exemplaire. Bordée d'un côté par de petits immeubles d'artisans, elle dessert alors du côté du Rhône une propriété de plus de 2500 mètres carrés sur laquelle le syndic Ami Favre, seigneur de Dardagny, a fait construire, de 1628 à 1632, sa résidence (aujourd'hui disparue), dont la façade sur rue, large de 29 mètres, se signale par un portail flanqué de pilastres soutenant un entablement dorique surmonté d'un fronton⁷ **[17] FIG. 19**. Ce vaste édifice domine de sa haute tour d'escalier l'ensemble de la rade **FIG. 20**. Il commande également un petit domaine qui permet aux Favre de vivre dans une certaine autarcie. Outre un grand jardin, partiellement loué contre des redevances en nature, le fonds comprend d'importants moulins dont l'exploitant est tenu de fournir au propriétaire différentes farines « nécessaires [...] pour l'entretien de son ménage et de ses domestiques, battre le chanvre et presser son huile sans en prendre [à] aucung payement »⁸.

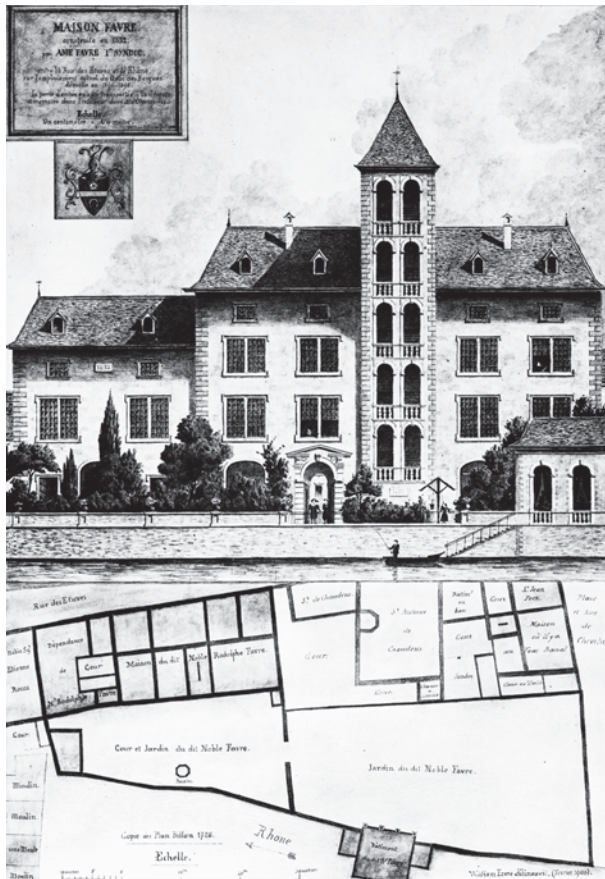


FIG. 20 Rue des Étuves. Ancienne maison Favre, construite de 1628 à 1632 (démolie). Dessin de William Favre, 1908. Reconstitution approximative de la façade sur jardin et copie du plan Billon (1726), représentant l'état de la propriété au XVIII^e siècle. Échelle originale 1 : 100. La maison (à gauche sur le plan) est desservie par un escalier rampe-sur-rampe qui prend jour par des baies jumelées en plein cintre. BGE [vg n13x18 19072].

20

Les Favre ne sont pas les seuls patriciens à vivre sur la rive droite. Au XVII^e siècle, on y trouve d'autres représentants de l'élite locale : les Perrot, les Sarasin, les Danse, les Butini, les Gallatin⁹. Aucun d'eux pourtant n'a construit à neuf, tous logent dans des demeures datant du Moyen Âge. Les Perrot habitent une ancienne maison-tour¹⁰, située au cœur du domaine Clébergue (plus tard, Les Bergues), tandis que les autres sont établis au nord-est de la rue de Coutance ; leurs habitations donnent sur l'axe commercial du quartier, tout en bénéficiant d'un environnement champêtre à l'arrière. À la différence de leurs voisins moins fortunés, qui vivent dans une à trois pièces, ces patriciens occupent généralement la totalité de l'immeuble, disposant en moyenne de dix pièces. À la fin du XVII^e siècle, ces riches familles commencent à désertir la rive droite. L'un des derniers à s'y installer est le banquier Antoine Saladin-Andrion. En 1679-80, il fait construire, dans la rue du Cendrier, sur les plans de l'ingénieur-architecte PIERRE RABY, une grande maison à porte cochère (démolie [15]), accompagnée au nord d'un jardin de 2000 mètres carrés. Il y réside sans doute plusieurs années, avant de déménager à proximité de l'Hôtel de Ville, où il décède en 1709¹¹.

La ville basse

Même si Saint-Gervais, avec ses multiples jardins et terrains peu aménagés, offre un cadre très propice à la construction, la rive gauche, centre traditionnel et cœur économique de la cité, attire bien davantage la haute bourgeoisie. Le choix de l'endroit pour y implanter sa demeure dépend de divers critères. À côté des arguments stratégiques ou fonctionnels, comme le voisinage du siège du pouvoir ou un emplacement favorable à l'activité professionnelle, les qualités naturelles du site – air, lumière, visibilité – jouent également un rôle important.

Dans la ville basse, aujourd'hui entièrement reconstruite, les habitations de grands négociants, qualifiées par le cadastre de la fin du XVII^e siècle de récemment bâties, se trouvent pour la plupart non pas sur l'artère principale, où de larges avant-toits (« dômes ») privent les façades d'ensoleillement, mais sur la rue du Rhône : localisation moins bruyante et mieux dégagée, sans être en marge du quartier des affaires. La rangée nord de cette rue, lotie en partie au XVII^e siècle¹², offre en plus l'avantage de ne pas obliger les acquéreurs à composer avec le bâti médiéval. Ainsi, parmi les grands marchands qui ont choisi d'investir ce côté-là figurent les syndics Jean-Antoine Lullin-Grenus et Jacques Franconis, deux des trois premiers contribuables de la République lors de la levée d'impôts en 1690¹³. Leurs maisons, coiffées d'amples toitures à croupes ou à demi-croupe, occupent un emplacement bien en vue de part et d'autre de la plate-forme du port du Molard **FIG. 13**. La demeure de Lullin-Grenus, édifiée vers 1660-61, puis agrandie en 1673, s'ouvre sur la rue du Rhône par un portail « avec corniche et fronton »¹⁴ et dispose de deux escaliers **[20]**; celle de Franconis, probablement plus ancienne, est modernisée en 1665¹⁵ **[21]**.

À la suite de ces deux constructions, plusieurs autres habitations bourgeoises vont s'ériger sur la rue du Rhône, toutes pourvues ou accompagnées de diverses dépendances : magasins, greniers et dépôts de marchandises. En 1689, Lullin finance, de l'autre côté de la rue, la réédification d'un grand immeuble qu'il donne ensuite à sa fille Rose, veuve d'André van der Strassen **[22]**. Le bâtiment, pourvu d'un nouvel escalier et d'une porte d'entrée « avec un fronton au-dessus », est situé à une vingtaine de mètres d'une « maison nouvellement bâtie » **[23]** par le marchand d'épices Jacques Gallatin, propriétaire d'une longue parcelle aboutissant à la rue du Marché¹⁶. Enfin, en 1694, un riche commerçant, Jacques Eynard, charge les maîtres maçons MOÏSE DUCOMMUN et GERMAIN VALLETTE de lui construire, probablement sur les plans de PIERRE RABY, une ample maison de trois étages, couverte d'un toit à la Mansart et donnant sur le port de la Fusterie¹⁷ **[24]** **FIG. 11**.

Le tronçon de la rue du Rhône, qui se prolonge jusqu'à la place Bel-Air, voit son statut rehaussé dès la fin des années 1670. C'est là que la puissante femme d'affaires Élisabeth Baulacre, épouse du syndic Jacob Andrion, érige, à partir de 1677, vis-à-vis de l'actuelle place de la Petite-Fusterie, sa demeure qui marque les esprits de l'époque **[1]** **FIG. 116** (voir pp. 94-99). Alors que ce chantier touche à sa fin, le chroniqueur Giorgio Leti relève : « comme elle [Madame Andrion] a à cœur tout ce qui est grand et beau, elle a commencé et elle achève la construction d'un palais qui servira de principal ornement à la ville, et qui durant six ans a fait vivre bien des ouvriers de tout genre »¹⁸. C'est aussi l'unique résidence de la ville basse que les livres terriers de la fin du XVII^e siècle vont qualifier de « belle et grande »¹⁹. La maison voisine, édifiée en 1683 pour le marchand de dorures Isaac Le Fort, était certes moins imposante, mais le contrat signé avec le maître maçon JONAS MONNET, chargé de sa construction, laisse deviner une réalisation soignée, exécutée en pierre de taille²⁰ **[19]**. Aucune de ces demeures patriciennes n'est parvenue jusqu'à nos jours.

La haute ville

Malgré l'intérêt que présentent certaines localisations de la ville basse commerçante, favorables à la conduite des affaires, aucune ne bénéficie du même prestige et d'un succès aussi durable que le quartier de l'Hôtel de Ville. Ce dernier, fortement prisé depuis le Moyen Âge, commence sa mue architecturale à la fin du XVI^e siècle grâce à l'initiative de grands marchands lucquois réfugiés à Genève, tous actifs dans le négoce et la fabrication de la soie : les Micheli, les Turrettini, les Balbani²¹.

Horace Micheli, fils de Francesco et de Zabetta Balbani, fait bâtir à lui seul, dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, deux maisons en vis-à-vis, chacune pourvue d'une grande porte en plein cintre sommée d'un fronton. La première (actuel n° 3), construite vers 1584-85 et attribuable au maître maçon-architecte NICOLAS BOGUERET, est agrandie en 1618 par l'achat d'un bâtiment voisin contemporain **FIG. 420**; elle abrite



FIG. 21 Rue de l'Hôtel-de-Ville 8. Maison Turretini. La petite porte à gauche, précédée d'un perron, donnait accès au comptoir commercial de François Turretini. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

21



FIG. 22 Rue de l'Hôtel-de-Ville 8. Maison Turretini, vue sur les façades sud et est de la cour. À l'origine, toutes les galeries étaient ouvertes. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

22

au rez-de-chaussée le comptoir de la manufacture de soierie (voir pp. 246, 251)²². La seconde (actuel n° 4, **FIG. 46, 65**), destinée essentiellement à l'habitation, a reçu, dans la première décennie du XVII^e siècle probablement, une façade à modénature raffinée dont témoignent plusieurs éléments restés en place : les baies à meneau, encadrées de chambranles à crossettes, et les doubles cordons d'étage et d'appui qui dessinent de fortes lignes horizontales²³. En 1612, cette façade en molasse appareillée, rehaussée d'une peinture « à la façon de pierre de taille », est proposée comme modèle pour la future élévation de l'Hôtel de Ville, à laquelle on souhaite appliquer le même type de teinte²⁴. En ce début du XVII^e siècle, où la plupart des immeubles de la rue datent encore du Moyen Âge, la demeure d'Horace Micheli impressionne probablement autant par son étendue que par la finesse de son décor. Une note du registre du Conseil du 1^{er} octobre 1616 nous apprend en effet « que certains soldats estrangers regardant hier la maison du Sr Michely, l'un d'entre eux a dit : 'Voilà une belle maison' ; son compagnon répondit : 'Ouy mais il feroit meilleur estre dedans' »²⁵.

Bientôt, toutefois, une autre habitation va lui voler la vedette : la maison de François Turretini (rue de l'Hôtel-de-Ville 8) [54], réalisée entre 1617 et 1720 sur des plans fournis probablement par le sculpteur FAULE PETITOT qui, à en croire le témoignage de son fils, s'est exercé dans « la science » de l'architecture à Rome²⁶. Sa vaste



23

FIG. 23 Rue de l'Hôtel-de-Ville 8. Maison Turretini, portail sur la rue. Au fond de la cour, on distingue la double porte d'accès à l'escalier du corps de logis méridional donnant sur la terrasse. Photo Atelier Boissonnas, début du XX^e siècle, BGE [fbb p ge 04 08 07].



24

FIG. 24 Place de la Taconnerie, vue en direction de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Au fond, à droite, la maison Turretini. Le bâtiment à gauche, en saillie sur la rue, acquis par les Turretini en 1621, aurait dû être reconstruit pour prolonger la « grande maison » mais ce projet fut finalement abandonné. Photo vers 1870, BGE [vg p 0104].

façade, sommée d'un étage attique et d'un large avant-toit à chevrons apparents, de même que sa cour intérieure bordée sur deux côtés de galeries superposées à arcades confèrent à cet édifice les allures d'un palais italien **FIG. 21-23, 49**. Avec ses deux portes cintrées à fronton, ses puissants cordons à ressauts et son décor sculpté subtilement gradué autour des baies, l'élévation sur rue frappe à elle seule par son luxe et son aspect innovant **FIG. 21**. Rien d'étonnant donc si, dès son achèvement, « la renommée de ceste maison s'espandit en telle sorte que les estrangers, grands seigneurs et autres, venant en ville estoient curieux de la voir et visiter »²⁷. D'après un document d'avril 1633, les Turretini envisagent de compléter cet édifice par une autre construction de qualité. On y apprend en effet que le fils de François, Jean Turretini, a l'intention « de resbâtir [...] le devant de sa maison » acquise en 1621 (actuel n° 10), afin de l'aligner sur la grande demeure élevée par son père et contribuer ainsi « à l'ornement et beauté du front » déjà amorcé²⁸. Combattu par l'un des voisins, ce projet ne voit pas le jour²⁹ **FIG. 24, 49**.

À quelques pas de là se trouvait la maison de César Balbani, autre réfugié lucquois, allié et associé aux Micheli et aux Turretini. Ce bâtiment, entièrement reconstruit en 1840-1842 (actuel n° 14 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, [55] **FIG. 49**), occupait l'emplacement de l'ancien château des comtes de Genève, démoli avant 1450³⁰. Les plans cadastraux des XVII^e et XVIII^e siècles nous laissent entrevoir une vaste résidence à porte cochère, se déployant autour d'une grande cour et desservie par deux escaliers d'aspect novateur, l'un rampe-sur-rampe et l'autre à volée unique³¹. Il n'est pas exclu que cet ensemble ait été rebâti, du moins partiellement, par César Balbani qui, comme ses associés, a amassé une importante fortune dans le commerce des soieries. À sa mort, en 1621, le fonds passe à sa femme Renée Burlamacchi, épouse en secondes noces de Théodore Agrippa d'Aubigné, qui y héberge le duc de Rohan lors de son passage à Genève en 1637³². Cette habitation jouit probablement d'un certain prestige.

On a vu, à travers l'exemple de Saint-Gervais, à quel point la présence d'un jardin valorise une demeure. Bien que les espaces de verdure dont disposent à l'arrière les maisons du front sud de la rue de l'Hôtel-de-Ville ne soient de loin pas aussi étendus que ceux de la rive droite, ces fonds peuvent se prévaloir d'un autre atout de taille : situés dans le voisinage du siège du pouvoir et en même temps à la limite de la cité, ils bénéficient d'une position topographique exceptionnelle qui leur offre, en plus du calme et de la lumière, une vue dominante sur les remparts et la campagne.

C'était aussi le cas d'une grande propriété située « derrière le temple Saint-Germain » (actuels n°s 10-12, rue des Granges) [42] ; elle appartient, dans les années



25



26

1580-1600, à Manfred Balbani et à sa seconde épouse, la comtesse Diamante de Pepoli, puis à Horace Micheli qui la transmet à son fils Barthélemy³³. C'est l'un d'entre eux qui fait édifier, dans les années 1610-1620, derrière un corps de logis gothique donnant sur la rue, une galerie sur portique attribuée à FAULE PETITOT en raison de ses similitudes stylistiques avec la maison Turretini³⁴ FIG. 29. Cette construction, qui masque alors à l'ouest une grande remise appartenant au même propriétaire, tourne sa belle façade à arcades vers le jardin et la Treille. Son caractère précieux tranche avec la sobriété générale du front sud de la ville qui, à cette époque encore, n'est nullement mis en valeur, l'essentiel de l'effort décoratif portant alors sur les façades qui regardent la rue.

Malgré son environnement hétéroclite, comprenant une église désaffectée, un arsenal, des bâtiments ruraux et « des moulins à tenir [la] soye » contigus³⁵, la maison et sa galerie d'apparat offrent un cadre assez attrayant pour que Sir Samuel Morland, député du roi d'Angleterre, la choisisse comme résidence lors de son séjour à Genève en 1655-56; il y reçoit d'autres diplomates et organise des « concerts de musique »³⁶. En 1664, le médecin Daniel Puerari qui habite en face de cette vaste propriété, désireux lui aussi de bénéficier d'un coup d'œil sur les abords de la ville, en dépit d'un emplacement moins favorable, dote son bâtiment (actuel n° 11) [41] d'une cage d'escalier surmontée d'une tour « belvédère », qui lui permet d'admirer la campagne par-delà les toits du fonds Micheli³⁷ FIG. 25. Comme à la maison Favre de la rue des Étuves, le propriétaire fait aménager une petite chambre au sommet de cette tour.

La rue de la Cité et la Grand-Rue, qui forment l'axe principal conduisant du pont de l'Île à l'Hôtel de Ville, voient, elles aussi, s'implanter, parmi des immeubles plus ordinaires, quelques demeures de qualité. Comme ailleurs, les parcelles pourvues d'un jardin et d'une vue dégagée sont les plus convoitées. Dans la rue de la Cité, le côté donnant sur les remparts de la Corraterie accueille ainsi, vers 1620-1630 déjà, la maison de Vincent Burlamacchi, gendre de François Turretini (démolie, emplacement du n° 8 actuel [33]). Sa façade symétrique, au décor sans doute inspiré par

FIG. 25 Rue des Granges 11. Ancienne maison Puerari, façade côté rue des Granges. La cage d'escalier surmontée d'une tour-belvédère a été construite en 1664. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 26 Rue de la Cité. Ancienne maison Burlamacchi, construite probablement vers 1620-1630 (démolie), vue sur la cour. Les galeries à arcades en anse de panier et balustrade en pierre communi-quaient avec un escalier rampe-sur-rampe situé dans le second corps de logis. Photo Frédéric Boissonnas, début du XX^e siècle, BGE [fbb p ge 03 03 14].



27

FIG. 27 Rue de la Cité 20. Ancienne maison Rigot (démolie). Portail d'origine (1694-95) conservé. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 28 Rue de la Cité 20. Ancienne maison Rigot, construite en 1694-95 (démolie). Élévation de la façade sur rue. Relevé tiré de MB 1984, p. 24.



28

la maison de ce dernier, ainsi que sa cour bordée d'élégantes galeries à arcades font oublier l'irrégularité d'une parcelle relativement étroite³⁸ **FIG. 26**.

Du même côté de la rue, le syndic Jean-Jacques Rigot se fait bâtir, en 1694-95, une demeure autrement plus imposante dont la façade, percée de « deux portes d'architecture »³⁹, se caractérise par un parfait équilibre entre les pleins et les vides. Cet édifice (actuel n° 20 **[34]**), dont il ne subsiste aujourd'hui que l'une des portes richement ornées, a été entièrement reconstruit en 1921-22 par la banque Lombard-Odier **FIG. 27, 28**. Alors qu'il est l'un des premiers, voire le premier à Genève à posséder de grandes fenêtres sans meneau, le bâtiment pastiche qui l'a remplacé présente des baies géminées censées lui procurer un air plus « authentique ». La façade arrière d'origine, tournée vers la Corraterie, est sommée en son centre d'une haute lucarne à deux niveaux, d'où le regard peut s'échapper en dehors de la ville **FIG. 53**. De tels dispositifs, on l'a vu, sont alors à la mode⁴⁰. À l'entrée nord de la rue de la Cité, l'immeuble du banquier Jacques Marcet, rebâti vers 1670 (démoli autour de 1900 **[32]**), comporte, lui aussi, au-dessus d'une cage d'escalier ouverte sur la Corraterie, une tour-belvédère comparable à celle de la maison Puerari à la rue de Granges⁴¹ **[41] FIG. 30**. C'est également sur l'une des façades regardant de ce côté-là qu'est posé, en 1645, le plus ancien balcon attesté à Genève⁴². Ces aménagements, bien qu'encore assez timides, sont les signes d'une tendance qui va s'épanouir au siècle suivant, avec la construction des grands hôtels à la française tournant leurs façades vers l'extérieur de la ville.

La fin du XVII^e siècle est aussi marquée par deux importants chantiers dans la Grand-Rue, qui donnent naissance aux maisons Calandrini (actuel n° 39) **[45]** et Pictet (actuel n° 15) **[37]**. La première, érigée en 1682-83 par les soins de Marie Hertner, veuve du négociant Jean-Louis Calandrini, occupe un emplacement de choix, près de l'Hôtel de Ville et en bordure d'un carrefour qui forme alors une petite place ornée d'une fontaine⁴³. Elle compte initialement deux étages sur rez-de-chaussée et un niveau attique peu élevé, partition qui caractérise à l'époque la plupart des



29



30

maisons patriciennes; elle n'acquiert son gabarit actuel et sa généreuse toiture à la Mansart qu'en 1786⁴⁴ **FIG. 31**.

D'une architecture assez sobre mais valorisé par sa position d'angle, l'édifice présente deux façades rigoureusement quadrillées à l'aide des cordons d'étage et des encadrements de baies liés aux allèges en saillie, selon un système mis au point à Paris dans la première moitié du XVII^e siècle mais adopté à Genève seulement vers la fin des années 1670. À la belle porte d'entrée, inscrite dans l'une des arcades ouvrant sur la Grand-Rue, répond une porte cochère monumentale surmontée d'un balcon, ingénieusement disposée dans l'axe de la rue du Soleil-Levant **FIG. 32**. Un second balcon est apposé du côté de la Grand-Rue aux alentours de 1700. Son adjonction reflète la vogue grandissante de ce dispositif qui, en plus d'être un signe de distinction, instaure un nouveau lien avec le paysage. Une lettre privée adressée en 1720 au propriétaire de la maison, lui annonçant avec satisfaction que la vieille porte Baudet « qui barre la vue de votre balcon » serait bientôt démolie, exprime bien la force attractive qu'exercent alors des vues lointaines et de belles perspectives⁴⁵.

La seconde maison (Grand-Rue 15) **[37]**, construite en 1690-1693 pour le syndic Jacques Pictet, est représentée sur le plan Deharsu avec le qualificatif « belle et grande »⁴⁶ **FIG. 33, 34**. À l'instar des bâtiments précédents, elle s'impose sur la rue par son étendue et le traitement soigné de sa façade. Cette dernière, munie encore de traditionnelles fenêtres à meneau, est animée, suivant la mode de ces années-là, par la trame croisée des travées verticales de baies et des doubles cordons horizontaux. Un avant-corps, à peine esquissé, marque l'axe central de la composition, où s'ouvre, sous un entablement soutenu par des pilastres, une somptueuse porte cochère. À l'origine, cette demeure se prolongeait à l'arrière par un second corps de logis dont la présence empêchait la création d'un espace d'agrément; le bâtiment jouissait cependant, depuis ses étages supérieurs, d'une vue au loin sur le lac et, plus près, d'un coup d'œil sur les jardins des deux propriétés voisines, l'une hébergeant le résident de France (Grand-Rue 11) **[38]**, l'autre appartenant à la famille Fatio de Dullier (rue de la Pélisserie 18).

FIG. 29 Wolfgang Adam Töpffer. Promenade de la Treille, détail, début du XIX^e siècle. Sur cette vue, prise en direction de l'ouest, on voit, à droite, au-dessus des murs de soutènement des terrasses de la rue des Granges, la partie méridionale de la galerie d'apparat édifée dans les années 1610-1620 pour la famille Micheli (actuelle rue des Granges n^{os} 10-12). L'aquarelle montre le bâtiment dans son état d'origine, avec un seul étage sur arcades, pourvu de fenêtres à meneau et décoré de deux registres de tables finement ornementées. Peu après, on a ajouté un étage, supprimé les meneaux et doté les fenêtres d'un fronton. BGE [20M Trei 01].

FIG. 30 Rue de la Cité. Ancienne maison Marcet, rebâtie vers 1670 (démolie), vue de la Corratte. Dessin anonyme, 1850. BGE [31p corr 10].



31



33

FIG. 31 Grand-Rue 39. Maison Calandrini. Le troisième étage a remplacé en 1786 un demi-étage coiffé d'une toiture couverte de tuiles creuses. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 32 Rue du Puits-Saint-Pierre 6. Maison Tavel. Cette porte cochère faisait autrefois partie de la maison Calandrini, Grand-Rue 39. Le balcon, porté par des consoles en pierre richement décorées,

date des années 1682-83. Il constitue actuellement le plus ancien ouvrage de ce type conservé à Genève. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



32



34

FIG. 33 Grand-Rue 15. Maison Pictet, façade sur rue. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 34 Grand-Rue 15. Maison Pictet, grand portail sur la rue. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



35

FIG. 35 Rue du Marché 40. Maison Bonnet. Façade sur la place du Molard. Les deux étages supérieurs ont été ajoutés au cours du XIX^e siècle, après 1837. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



36

FIG. 36 Place de la Fusterie 12. Ancienne maison Tardieu, façade sur la place avec son fronton aux armes de la famille Picot, propriétaire du bâtiment dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



37

FIG. 37 Place de la Fusterie. Vue sur les maisons du front occidental. Au fond, à droite, l'ancienne maison Tardieu, puis Picot. Photo vers 1870, BGE [phot20p fu 07].

FIG. 38 Anonyme, d'après Christian Gottlob Geissler, détail. Maison Pelissari (actuelle rue Henri-Fazy 2), vue depuis la rue de l'Hôtel-de-Ville, 1846. Ce vaste bâtiment, dont les quatre travées au sud sont ici masquées par l'Hôtel de Ville, est aujourd'hui profondément transformé et surélevé dans sa partie centrale. BGE [vg 2672].



38

Constructions en bordure des places : un pas dans le XVIII^e siècle

Les places de la ville font naturellement partie des localisations prisées en raison du dégagement qu'elles procurent. Il faut pourtant attendre le début du XVIII^e siècle pour voir l'architecture privée tirer parti de leurs qualités scénographiques afin de mieux s'offrir à la vue.

La grande maison Bonnet (rue du Marché 40) [28] qui ferme la place du Molard au sud illustre bien ce phénomène **FIG. 35**. Édifiée entre 1687 et 1701 pour le marchand-banquier Jean-Jacques Bonnet, elle ne compte initialement que quatre étages sur rez-de-chaussée et huit travées de fenêtres en façade⁴⁷. La travée orientale ayant été construite de façon à donner l'impression d'être « comme détachée de ladite face »⁴⁸, la façade sur rue du bâtiment paraît alors parfaitement symétrique. Elle reçoit un couronnement en forme de balustrade et ses trois travées médianes sont ornées de deux ordres colossaux de pilastres, successivement toscan et ionique, chacun embrassant deux étages. La Seigneurie a en outre autorisé Bonnet à souligner cette partie par un léger avant-corps, estimant que l'aspect monumental de l'édifice « servirait beaucoup à la décoration publique »⁴⁹. Signe extérieur de la richesse du propriétaire, cette ordonnance a dû être conçue pour être admirée depuis la place ; cependant, l'ajout immédiat d'un immense avant-toit sur piliers (« dôme ») et l'installation d'échoppes (« hauts-bancs ») masquant le rez-de-chaussée en ont sensiblement altéré la vision **FIG. 17**. En 1712, dix ans après l'achèvement du chantier, le bâtiment est prolongé de deux travées vers l'est sans égard pour l'équilibre de sa façade⁵⁰. Apparemment, le poids des usages anciens et le désir d'agrandir l'habitation ont pris le dessus sur les critères esthétiques.

Quoi qu'il en soit, à l'instar de Bonnet, plusieurs riches particuliers vont investir les bords des places pour mettre en valeur leurs demeures. Tel est le cas du riche marchand drapier Sébastien Tardieu, dont l'habitation, édifiée en 1709-10⁵¹ sur le front ouest de la Fusterie (actuel n° 12) [30], au sein d'un bâti plutôt modeste, s'en distingue par sa vaste façade rigoureusement tripartite, surmontée d'un fronton **FIG. 36, 37**. La même tendance s'observe dans les hauts quartiers.



FIG. 39 Cour de Saint-Pierre 2. Ancienne maison Duquesne, façade sur la place. Le grand balcon, pourvu d'un garde-corps Louis XVI, est un ajout de la fin du XVIII^e siècle. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

39



FIG. 40 Cour de Saint-Pierre 1. Ancienne maison Rilliet, façade sur la place. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

40

Ainsi, la petite place devant l'Hôtel de Ville, au bout de la rue éponyme, voit s'élever, dès 1700, la maison du capitaine Barthélémy Pelissari⁵². Devenu bourgeois de Genève en 1693, celui-ci a réussi à se procurer en peu de temps une grande parcelle s'étendant de la Grand-Rue à la rue des Granges. L'édifice qu'il y fait construire (rue Henri-Fazy 2) [46], d'une dignité toute palatiale, va dominer pendant des décennies la plupart des bâtiments alentour **FIG. 38**.

Non loin de là, sur la cour de Saint-Pierre, le marquis Henri Duquesne se fait ériger, en 1703, par le maçon architecte DAVID JEANRENAUD, un hôtel particulier (actuel n° 2) [48] qui donne directement sur le parvis de la cathédrale⁵³ **FIG. 39**. Sa construction est suivie, quatre ans plus tard, par le chantier du bel immeuble commandé par Alexandre Rilliet (actuel n° 1) [47], avec lequel il délimite élégamment l'accès occidental de la place⁵⁴ **FIG. 40**. Dans le même quartier s'édifie, en 1715, la vaste demeure du libraire Gabriel de Tournes⁵⁵ (place de la Taconnerie 7) [56]; elle borde la rue de l'Hôtel-de-Ville mais affiche sa façade d'apparat sur la place de la Taconnerie **FIG. 41**. C'est aussi sur la place du Grand-Mézel que se déploie, sur presque 33 mètres de longueur, la façade principale d'un immeuble d'angle (actuel n° 1) [36] construit en 1717 pour le capitaine Théodore De Chapeaurouge par les maîtres maçons JEAN

FIG. 41 Place de la Taconnerie 7. Ancienne maison de Tournes (aujourd'hui siège de l'administration cantonale), façade sur la place. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



FIG. 42 Place du Grand-Mézél 1. Ancienne maison De Chapeau-rouge vue de la Grand-Rue. Les baies en plein cintre de l'avant-corps central éclairent la cage d'escalier. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



41

42

DAVID BILLION et SAMUEL MORÉ⁵⁶ **FIG. 42.** Vu de face, le bâtiment paraît occuper une surface très importante mais sur la Grand-Rue sa largeur, qui correspond à deux étroites parcelles médiévales, ne dépasse pas 10 mètres.

Toutes ces réalisations partagent un certain nombre de traits stylistiques, qui témoignent déjà d'une adhésion au langage du classicisme à la française⁵⁷. Les élévations extérieures, flanquées ou rythmées désormais de chaînes à bossages ou à refends, s'ordonnent systématiquement autour d'un axe de symétrie qui correspond à l'entrée de l'immeuble. Un léger avant-corps, couronné souvent d'un fronton triangulaire, marque l'une ou les trois travées centrales. Si le quadrillage du mur par le jeu croisé des cordons et des chambranles de baies liés aux allèges reste en vigueur, la modénature se fait moins profonde et les proportions entre la hauteur et la largeur de l'ensemble tendent à s'équilibrer. Enfin, à côté des ouvertures rectangulaires, qui continuent à dominer sur les élévations, on voit apparaître les premières baies en arc segmentaire, dont l'usage se limite d'abord à la travée axiale, avant de se banaliser. Quant aux baies en plein cintre, leur emploi reste longtemps assimilé à un signe de distinction réservé aux demeures de qualité. Le caractère démonstratif de celles qui ajoutent l'avant-corps de l'immeuble De Chapeau-rouge en est le témoignage **FIG. 42.**



43



44

« Construire dans le construit »

Bâtir à Genève aux XVII^e et XVIII^e siècles signifie la plupart du temps devoir se confronter aux contraintes d'un tissu depuis longtemps urbanisé. En effet, malgré la présence d'un certain nombre d'espaces libres ou peu aménagés, la construction se concentre principalement sur les parcelles en front de rues, déjà densément bâties. Le type et l'ampleur des transformations dépendent évidemment des ambitions et des moyens financiers des propriétaires. Hormis les remaniements ponctuels dont font l'objet les portes d'entrée, les arcades de boutiques et les fenêtres, la pratique la plus courante consiste à doter les maisons déjà existantes d'une enveloppe et d'un escalier modernes, sans toucher aux structures internes du bâtiment. Ce type d'intervention, fréquent jusqu'au XIX^e siècle non seulement à Genève, accompagne souvent les opérations de regroupement parcellaire. Réunir derrière une façade commune plusieurs habitations mitoyennes est un moyen assez simple de procurer à cette nouvelle entité composite une apparence homogène.

Inscrite dans le tissu médiéval de la Grand-Rue, la maison Pictet [37] est bien représentative de ce mode de construire FIG. 33. Si les quatre parcelles qu'elle a englobées confèrent à sa façade une forme allongée, le rythme régulier des travées de baies masque parfaitement l'espacement inégal des murs mitoyens d'origine, devenus murs de refend de la nouvelle demeure. Seule transformation structurelle d'importance : la tour d'escalier édiflée dans la cour, au débouché du passage cocher, remplace les deux « vis » de type médiéval situées en façade⁵⁸.

À la différence de cette habitation dont l'aspect extérieur résulte d'une seule campagne de travaux, nombre de maisons présentent une physionomie hétérogène, fruit des modifications successives. L'immeuble du n° 32, place du Bourg-de-Four, en est un exemple frappant [57] FIG. 49. Constitué à partir de deux maisons médiévales réunies par le pasteur Gabriel Butini, il voit son enveloppe entièrement rénovée en 1633 par les maçons CLAUDE DUPONT et JEAN PETITPIERRE⁵⁹. Vers 1700

FIG. 43 Place du Bourg-de-Four 32. Ancienne maison Butini, façade sur la place, reconstruite en 1837. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 44 Place du Bourg-de-Four 32. Ancienne maison Butini, vue de la cour intérieure en direction du premier corps de logis qui conserve, de ce côté-là, des fenêtres à meneau. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



45

FIG. 45 Place du Bourg-de-Four 32. Ancienne maison Butini, vue de l'escalier de la cour, édifié aux environs de 1700, et de sa galerie sur colonnes datant du début du XIX^e siècle. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



46

FIG. 46 Rue de l'Hôtel-de-Ville 4. Ancienne maison Micheli, devenue au début du XVIII^e siècle l'hôtel Tronchin (actuellement l'Hôtel municipal). Au XVII^e siècle, cette maison ne comportait que trois niveaux et toutes ses fenêtres étaient à meneau, semblables à celles du premier étage. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

probablement, l'un des côtés de sa cour accueille un grand escalier droit ouvrant par des baies en arc rampant à garde-corps en ferronneries **FIG. 45**. À cette structure vient s'ajouter, au début du XIX^e siècle, une galerie de circulation sur colonnes; puis, en 1837, une nouvelle façade remplace, du côté de la place, celle issue des travaux de 1633⁶⁰ **FIG. 43**. Ainsi aujourd'hui seules les faces sur la cour, pourvues de fenêtres à meneau, évoquent extérieurement l'intervention du XVII^e siècle qui masquait déjà une ossature plus ancienne **FIG. 44**. Le résultat final de ces rénovations, marquées par une tension constante entre la volonté d'innover et le souci d'économie, est un bâtiment à plusieurs strates dans lequel s'entremêlent différents langages architecturaux.

La maison rue de l'Évêché n° 7 **[62]** suit une évolution similaire. Comme celle du Bourg-de-Four, elle résulte de la fusion de deux habitations médiévales, dont l'une, au nord, bordait la rue des Barrières et l'autre, au sud, la rue de l'Évêché **FIG. 50**. En 1621, le juriconsulte Pierre d'Airebaudouze, seigneur de Cest, devenu cette année-là l'unique propriétaire de la première, acquiert la seconde qu'il fait partiellement reconstruire et augmenter d'un étage en 1624⁶¹. Si l'essentiel des murs anciens semble avoir été maintenu, la maison reçoit alors une grande porte d'entrée d'esprit classique et un nouvel escalier rampe-sur-rampe éclairé sur la façade sud par des baies jumelées situées à mi-étage⁶² **FIG. 47, 48**. Ce chantier ne parvient toutefois pas à effacer entièrement les traces des époques antérieures, toujours perceptibles sur les autres faces, en particulier la porte gothique et le petit escalier en vis, visible encore sur le plan Billon de 1726⁶³ **FIG. 50**. Le caractère hétérogène de l'enveloppe s'accroît encore au XVIII^e siècle, lorsque la moitié des fenêtres de la façade méridionale sont agrandies sans que l'on tienne compte de la composition d'ensemble. Ici aussi, les rénovations répétées aboutissent à une sorte de palimpseste architectural.

L'intégration d'éléments nouveaux dans un bâtiment ancien peut naturellement prendre diverses formes. Parfois, pour des raisons d'ordre symbolique ou par souci de cohérence esthétique, on recourt à des archaïsmes⁶⁴. Une telle démarche est,



47



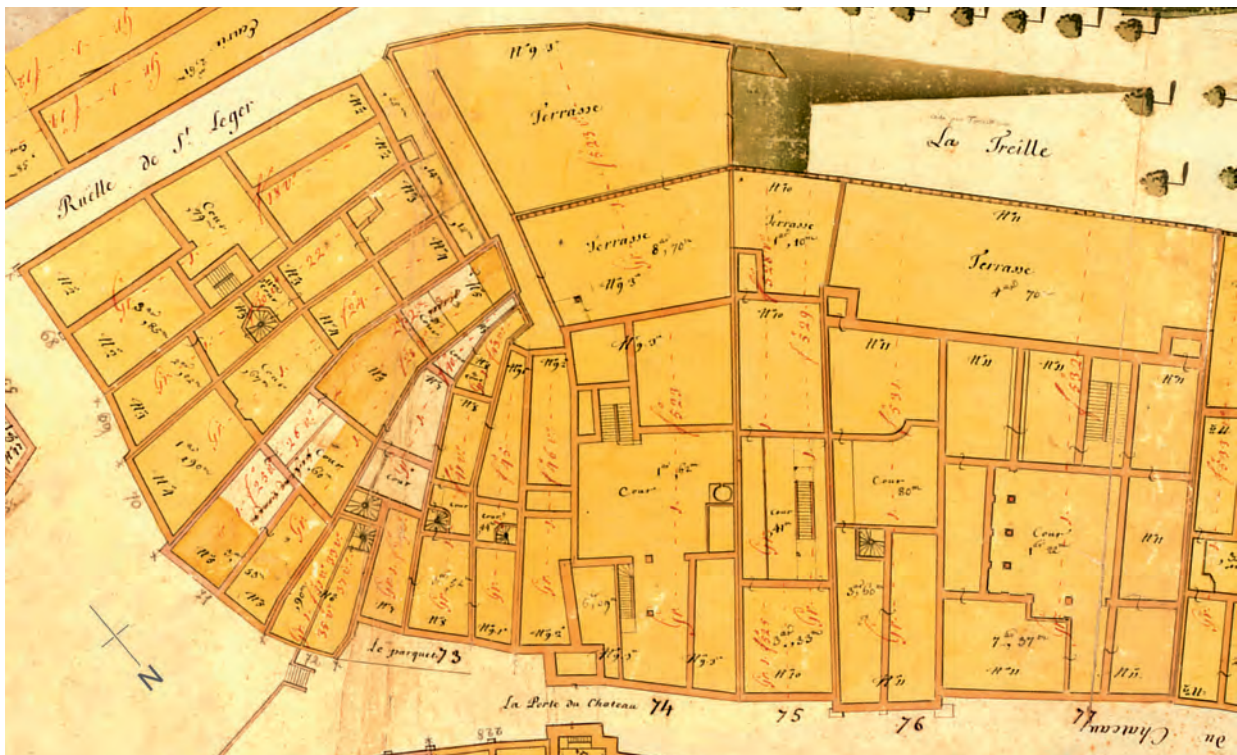
48

semble-t-il, adoptée lors des agrandissements successifs dont font l'objet deux maisons Micheli (rue de l'Hôtel-de-Ville 3 et 4) [11, 53], créées par la réunion de plusieurs fonds médiévaux. Les façades de ces deux bâtiments présentent un aspect homogène, respectueux de leur style initial, alors que toutes les deux ont été amplifiées après coup par l'intégration des parcelles voisines et la création d'un étage supplémentaire⁶⁵ FIG. 46. Au n° 3 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, les parties ajoutées dans la seconde moitié du XVIII^e siècle reproduisent si fidèlement le schéma de la composition primitive qu'il serait difficile, sans recours aux documents d'archives, de les distinguer de la façade réalisée vers 1585 FIG. 420, 425 (voir pp. 248, 250). Ce parti, où le nouveau s'adapte à l'ancien pour créer une continuité harmonieuse⁶⁶, révèle également une intention manifeste de valoriser le caractère ancestral de la maison, alors en mains des Micheli depuis cinq générations : ancienneté des pierres, en partie simulée, qui a sans doute pour fonction de refléter le prestige séculaire de la famille.

Ces archaïsmes délibérés, qui peuvent par ailleurs s'accompagner de réfections au goût du jour (comme c'est le cas dans la demeure des Micheli), semblent restés à Genève un phénomène assez rare. À l'époque préindustrielle, composer avec l'ancien plutôt que de bâtir entièrement à neuf est surtout un choix d'ordre pratique, motivé par la cherté des matériaux et par les difficultés d'un transport également très coûteux. Seuls les plus riches disposent des ressources financières suffisantes pour être en mesure de construire à partir d'une table rase et, même alors, on récupère ou on remploie tout ce que l'on peut des bâtiments précédents. D'innombrables actes notariés témoignent de ces usages. Jean-Jacques Rigot, qui entreprend en 1694 l'édification de sa vaste maison rue de la Cité, demande aux maîtres maçons JOSEPH PÉCHAUBET (ou PÉCHAUBEIS) et JACQUES BAYOURDE de raser, jusqu'au niveau du sol, tous les bâtiments se trouvant sur la parcelle, soit deux habitations « grande et petite, cabinets, voûtes [des caves], écuries, murailles des jardins », puis de ranger « tous les matériaux [récupérés] suivant leur qualité »⁶⁷ dans le but probable d'en réutiliser une partie ; par ailleurs, il enjoint son charpentier JEAN CHAPONNIÈRE, chargé de la confection de quarante vantaux, de « faire servir les vieilles portes que l'on trouvera

FIG. 47 Rue de l'Évêché 7. Ancienne maison d'Airebaudouze, façade méridionale. La grande porte donne accès au passage d'entrée qui aboutit au palier de départ de l'escalier ; la présence de ce dernier se manifeste en façade par les doubles fenêtres s'ouvrant à mi-étage. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 48 Rue de l'Évêché 7. Porte d'entrée de l'ancienne maison d'Airebaudouze. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



49

FIG. 49 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726. Détail représentant le tissu bâti entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et la ruelle de Saint-Léger (actuelle rue Piachaud). Le n° 77 (actuel n° 8) correspond à la « grande maison » Turrettini, le n° 76 (actuel n° 10), à la « petite maison » Turrettini, le n° 74 (actuel n° 14), à l'ancienne propriété Balbani, le n° 71 (actuel n° 32), à la maison Butini, place du Bourg-de-Four. À noter que Billon a omis de représenter le second escalier de la maison Turrettini, situé à la jonction du bâtiment d'entrée et de l'aile orientale (à gauche sur ce plan). AEG [Cadastré A 2.5-6].

être bonnes»⁶⁸. Quand Jean-Jacques Bonnet édifie son « palais » sur la place du Molard, sa façon de procéder n'est pas très différente. Les conventions qu'il signe avec ses entrepreneurs JONAS MONNET et DAVID CALAME, en 1700 et 1701, stipulent que tous les matériaux provenant de l'abattage des murs préexistants « appartiendront aux dits maçons », à l'exception « des tufs, briques et plaques de cheminées en fer » qu'il réserve à son propre usage⁶⁹. Dans les constructions d'une certaine distinction, le remploi des pierres anciennes est subordonné aux critères esthétiques. André Lemaire, qui réédifie en 1713 deux façades de sa demeure aux Rues-Basses (démolie, rue du Marché 16/rue de la Rôtisserie 11 [29]), précise dans le contrat de maçonnerie que « la façade sur le devant devra être toute de pierre neuve », alors que pour celle donnant sur la cour il faudra utiliser la pierre de taille des murs abattus⁷⁰. En descendant dans la hiérarchie des bâtiments, le calcul économique prend le dessus, comme le confirment les termes du marché passé par l'horloger JÉRÉMIE DE LA FEUILLE en vue de la réédification de la façade d'entrée de sa maison, rue du Temple (démolie): « Bien entendu que les vieux cartiers qui seront sortis de la muraille devront être mis dans celle que l'on rebâtera »⁷¹. Ici, le remploi des anciennes pierres paraît une évidence.

Parmi les résidences patriciennes du XVII^e siècle, implantées dans le tissu bâti existant, la maison Turrettini [54] tient une place à part. Construite sur l'emplacement de trois parcelles médiévales, elle dessine un quadrilatère autour d'une vaste cour proche du carré FIG. 49. On accède à cette dernière par un passage cocher latéral dans l'axe duquel se trouve l'entrée du corps de logis du fond: une double porte couverte par des arcs en plein cintre sommés d'un fronton FIG. 23. Ce beau morceau d'architecture, visible dès le grand portail de la rue, annonce d'emblée la fonction représentative de la cour FIG. 22. Deux escaliers rampe-sur-rampe, alors une nouveauté à Genève, desservent les étages de la maison. L'escalier principal, remplacé dans la seconde moitié du XIX^e siècle par une montée à volée tournante, occupait à l'origine toute la profondeur du bâtiment du fond, prenant jour sur la cour et sur le jardin; le second, placé à la jonction de l'aile d'entrée et de l'aile orientale, communie avec les galeries à arcades, assurant aux pièces en enfilade de ces deux corps

un accès indépendant **FIG. 82, 83**. Une telle configuration a évidemment nécessité une reconstruction quasi totale des bâtiments anciens.

Si certains motifs de la maison Turrettini sont repris dans d'autres habitations genevoises de l'époque, aucune d'entre elles en revanche ne bénéficie d'une organisation spatiale aussi ordonnée et de circulations pareillement développées. Il faut attendre la fin des années 1670 et les ambitions architecturales d'Élisabeth Andriou-Baulacre pour voir s'édifier, dans la rue du Rhône, au cœur d'un parcellaire extrêmement dense, une maison d'une qualité comparable. Pour la construire, la propriétaire a dû sacrifier au moins six à huit bâtiments.

Cette imposante demeure **FIG. 114**, sur laquelle nous reviendrons plus loin (voir pp. 94-99), fait paradoxalement figure de précurseur et d'épigone. Elle est probablement la première à Genève à offrir quelques thèmes représentatifs de l'architecture française, mais au regard de récents modèles parisiens, qui vont bientôt emporter l'adhésion de l'élite locale et transformer en profondeur son cadre de vie, elle apparaîtra assez vite comme une réalisation démodée, fortement imprégnée de traits régionaux.

L'hôtel à la française

En 1713, le pasteur vaudois Abraham Ruchat s'étonne de l'opulence de certaines maisons à Genève :

« La ville – écrit-il – est fort belle et se remplit tous les jours plus de beaux et de superbes bâtiments [...]. On y voit des maisons de particuliers, qui sont de superbes palais : on peut dire même en quelque manière, qu'ils sont plus beaux qu'ils ne le devraient être dans une petite République, où il y doit avoir plus d'égalité entre les concitoyens »⁷².

Ce bref commentaire, teinté de moralisme, rend bien compte des changements qui s'opèrent depuis peu dans la façon d'habiter du patriciat genevois. Dès la fin du XVII^e siècle en effet, plusieurs riches particuliers, amenés par leurs activités commerciales, bancaires ou diplomatiques à côtoyer la culture nobiliaire française, se lancent, à l'instar de l'élite parisienne, dans la construction d'élégants hôtels « entre cour et jardin »⁷³. À Genève, où toutes les maisons, même les plus prestigieuses, s'alignaient jusque-là sur la voie publique en créant une continuité avec les immeubles voisins, l'adoption de ce modèle architectural, aristocratique par excellence, a dû nécessairement être perçue comme une manifestation d'orgueil ou, du moins, comme un acte de rupture avec la tradition. La disposition des bâtiments en forme de U permet en effet de placer l'habitation au centre de la parcelle, à l'abri des regards des passants et du voisinage, tout en l'éloignant des nuisances urbaines. Avec ses ailes enserrant la cour d'honneur, le corps de logis principal forme ainsi une composition parfaitement autonome, séparée de la rue par un mur de clôture ou un corps d'entrée, percé d'un portail cocher. Le jardin d'agrément, situé à l'arrière, prolonge l'espace d'apparat vers l'extérieur en procurant à l'édifice un dégagement paysager.

En isolant l'hôtel des constructions voisines, le plan en U contribue également à théâtraliser son architecture, tout en ménageant l'effet de surprise. Car contrairement aux façades alignées sur la rue, visibles de tous mais difficiles parfois à apprécier en raison du manque de recul, celles de l'hôtel à la française, bien que dissimulées derrière un mur de clôture, se donnent à voir dans toute leur ampleur aussitôt le portail franchi **FIG. 55**. L'espace clos de la cour est donc conçu comme un lieu de démonstration, miroir du rang social du propriétaire. Enfin, l'implantation des hôtels genevois en bordure de la haute ville, sur des terrasses dominant les Rues-Basses ou la plaine de l'Arve, favorise la mise en scène des élévations côté jardin. Sur ce point, également, l'hôtel du XVIII^e siècle se démarque des réalisations plus anciennes qui privilégiaient l'apparence côté rue. Au plaisir de vues remarquables sur le paysage environnant se mêle désormais la satisfaction d'habiter une maison digne d'être admirée de loin **FIG. 4, 51**.



50

FIG. 50 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726. Détail représentant l'ancienne maison d'Aire-baudouze (n° 12) située entre la rue de l'Évêché et celle des Barrières (actuelle rue de l'Évêché 7). L'escalier rampe-sur-rampe date de la campagne de travaux conduite en 1624 ; la petite vis, côté rue des Barrières, est aujourd'hui démolie. AEG [Cadastre A 2. 19-20].



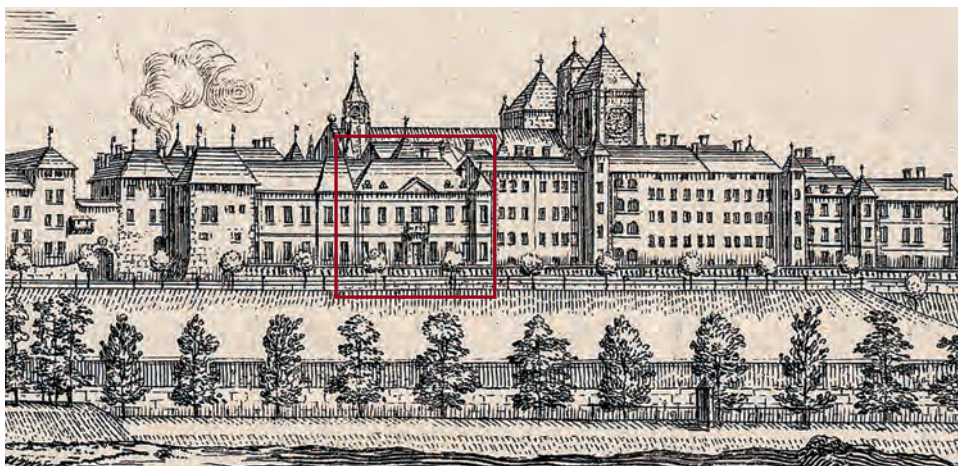
51

FIG. 51 Anonyme, *Vue de Genève depuis le Plainpalais*, gravure coloriée datée 1787. À gauche, en contrebas, les hôtels Gallatin et Lullin-de Saussure ; au centre, l'alignement des hôtels de la rue des Granges dominant la porte Neuve. L'hôtel construit pour Guillaume Boissier (n° 8) se distingue des trois premiers, bâtis en molasse et en grès, par sa façade blanche en calcaire. Ce point de vue, très apprécié par les graveurs de l'époque, offre de Genève l'image d'une cité prospère et moderne. Tous les édifices qui apparaissent ici en bordure de la ville datent du XVIII^e siècle. BGE [14p 08].

La localisation des hôtels « entre cour et jardin »

La vague de construction de ces nouvelles demeures débute sur le versant nord de la rue Jean-Calvin (anciennement rue des Chanoines) qui, en l'espace de quelques années, va accueillir trois hôtels : celui de Léonard Buisson, élevé entre 1695 et 1699 (actuel n° 13, voir pp. 100-117 [2]), puis ceux construits pour Charles et Marc Lullin en 1702 et en 1706 (actuels n° 9 et 11, voir pp. 118-127 [3], 128-139 [4]) **FIG. 9, 14**. Situés côte à côte, ils forment un ensemble stylistiquement homogène dont le socle, constitué par les murs de soutènement de leurs terrasses-jardins, instaure une césure très claire entre le quartier résidentiel de la colline et le secteur commerçant des Rues-Basses. Peu après, les chantiers se déplacent sur le front occidental de la ville. Dès 1708, deux nouveaux hôtels viennent s'implanter en haut de la rue de la Cité, à la suite de la maison Rigot : l'un édifié pour le compte d'Abraham Gallatin (n° 22), l'autre, plus imposant, pour Jean-Antoine Lullin (n° 24) **FIG. 8, 53** (voir pp. 140-165). Leur construction conduit au remodelage profond du quartier, provoquant la disparition de plusieurs aménagements anciens et le transfert du manège de la Corraterie à la rue Saint-Léger. Une dizaine d'années plus tard, le mouvement gagne la crête sud de la colline – lieu-dit « derrière les Granges » ou « La Chauvinière » – qui voit à son tour sa physionomie métamorphosée. Sur ce site, le mieux exposé de la ville mais occupé de longue date par des écuries, des granges et des vignes, une opération concertée, menée avec l'appui de l'État par Jean Sellon et ses deux beaux-frères Pierre et Gaspard Boissier, donne naissance, entre 1719 et 1723, à une suite régulière de trois hôtels (rue des Granges 2-4-6) [7] (voir pp. 182-185, 197-198). Comme dans le cas des réalisations précédentes, la création de cet ensemble engendre d'importants terrassements pour assurer aux bâtiments et aux jardins une assise confortable. Un quatrième hôtel, prévu par le plan du lotissement, ne sort de terre qu'en 1744-1747 (rue des Granges 8 [8], voir pp. 200-213). Construit par les soins de Guillaume Boissier, le cadet de la même fratrie, grâce au legs de son oncle Jean-Jacques Naville, il déroge à l'ordonnancement uniforme des édifices initiaux par son gabarit plus important et le parement en calcaire de sa façade côté terrasse **FIG. 51**.

En 1719, alors que ce secteur est déjà en travaux, les autorités envisagent un deuxième lotissement, sur le front oriental de la ville (actuelle promenade de Saint-Antoine), pour une dizaine d'hôtels prévus sur le même modèle. Cet ambitieux projet, né à l'apogée du système de Law, au moment où le marché du bâtiment était au plus haut, ne survit toutefois pas à la courte période de fièvre immobilière (voir p. 226). Dans les années qui suivent, seul Gédéon Mallet, sorti indemne de la crise, s'offre encore un hôtel à la française. Érigé entre 1722 et 1725, celui-ci s'implante au



52

FIG. 52 Robert Gardelle, *Vue de la Treille*, détail, vers 1730. L'hôtel Tronchin (encadré de rouge) se distingue par sa façade strictement symétrique, marquée dans l'axe par un balcon et un fronton triangulaire ; l'ancienne tour Copponex le flanque à droite. Dans la même rangée (plus à droite), la vaste façade de la maison Turrettini, comprise entre deux tours carrées, est percée de fenêtres à meneau et de baies en plein cintre (à mi-étage) qui éclairent la grande cage d'escalier. BGE [14p 02 02].

cœur de la ville, à l'emplacement de l'ancien cloître de la cathédrale ; cependant, faute de terrain suffisant, il est dépourvu de jardin (rue du Cloître 2-4) [9] **FIG. 15** (voir p. 214). C'est le dernier édifice privé de ce type à Genève, excepté l'hôtel Naville-Boissier [8] qui constitue une application tardive du programme de la rue des Granges. À cette liste s'ajoute l'unique commande publique : l'hôtel du résident de France, actuelle Société de lecture (Grand-Rue 11) [38], érigé aux frais de la Seigneurie dans les années 1740-1743⁷⁴ **FIG. 6**.

Les sites choisis pour ces demeures réunissent les mêmes conditions. En plus d'une situation urbaine privilégiée, procurant une belle vue et une position dominante, les parcelles doivent offrir une quarantaine de mètres de profondeur au moins pour permettre l'enchaînement successif des trois éléments : cour d'honneur, corps de logis et jardin. À Genève, en raison de la topographie en pente, les jardins sont aménagés sur des terrasses qui rattrapent le relief de la colline. L'hôtel Lullin-de-Saussure, le plus grand de tous, se développe sur une profondeur de 57 mètres tandis que le plus petit, celui de Charles Lullin, sur 42 mètres. À ces critères matériels, s'ajoute la question des affinités sociales et familiales, les propriétaires des hôtels cherchant toujours à s'établir dans le voisinage de leurs proches ou de leurs pairs. Cette tendance, déjà sensible au XVII^e siècle, s'affirme au siècle suivant, aboutissant à l'émergence de véritables enclaves patriciennes.

De quelques caractéristiques

Ces demeures, on l'a déjà dit, marquent un tournant dans la manière de vivre de l'élite genevoise. Outre le plan en U, elles assimilent également un certain nombre de caractéristiques qui participent de leur expression architecturale. L'un des traits saillants en est le respect inconditionnel de la symétrie. La plainte célèbre de Madame de Maintenon, qui s'imaginait « périr en symétrie »⁷⁵ dans son appartement de Versailles, pourrait aisément s'appliquer aux hôtels genevois dont la distribution, les élévations et les volumes répartis autour de la cour s'ordonnent en fonction de l'axe central de la composition. Toute asymétrie du plan est soigneusement corrigée ou camouflée, tandis que les façades se divisent toujours en nombre impair de travées, afin de mettre en valeur la partie centrale. À titre d'illustration, la façade de l'hôtel Gallatin (rue de la Cité 22) [35], regardant la Corraterie **FIG. 53**, s'organise de façon à créer l'illusion que l'édifice est établi sur un plan axé et qu'il comporte neuf travées d'ouvertures, alors qu'en réalité il en compte dix ; la travée nord qui aurait pu détruire le beau rythme à trois temps est traitée comme s'il s'agissait d'un bâtiment indépendant, à l'instar de ce qu'on a fait, avec un résultat moins convaincant, à la maison Bonnet sur la place du Molard **FIG. 35**. Le banquier Jean Robert Tronchin, qui fait reconstruire à partir de 1706 le corps de logis sur la Treille de l'ancienne propriété



53

FIG. 53 Maisons de la rue de la Cité vues depuis la Corratierie. De gauche à droite, l'ancienne maison Rigot (n° 20, aujourd'hui démolie), l'hôtel Gallatin (n° 22) et l'hôtel Lullin-de Saussure (n° 24). Photo début du XX^e siècle, BGE [vg p 1246].

Micheli (rue de l'Hôtel-de-Ville 4) [53], va dans le même sens : la façade méridionale de ce corps, orchestrée selon le rythme 3-1-3, se démarque clairement de l'ancestrale tour Copponex, dont l'intérieur prolonge pourtant le nouveau bâtiment **FIG. 52**. Cette tour ayant été habillée « à la moderne », on peut supposer que le choix de la conserver relevait de considérations pratiques plutôt que d'un archaïsme délibéré. Dans le cas de l'hôtel du résident de France (Grand-Rue 11) [38], où l'étroitesse de la parcelle a exclu la construction de deux ailes identiques, l'architecte JEAN-MICHEL BILLON a suivi la leçon des grands maîtres parisiens en élevant, sur le côté gauche de la cour d'honneur, une façade aveugle dite mur « renard », qui imite en trompe-l'œil celle de l'aile située à droite **FIG. 6**. Avant le XIX^e siècle, ces deux façades avaient la même hauteur, aussi la symétrie semblait-elle parfaite. Enfin, à l'hôtel Naville-Boissier (rue des Granges 8) [8], où l'accès au corps principal s'effectue par un perron convexe situé dans l'un des deux angles arrondis de la cour, l'équilibre est préservé grâce à l'insertion, dans l'angle opposé, d'un perron analogue. Le même jeu de pendants a été créé à l'hôtel Buisson (rue Jean-Calvin 13) [2], lorsque l'entrée du bâtiment central s'est vue déplacée sur l'un des côtés de la façade du logis.

Ce souci d'équilibre et d'harmonie régit aussi les espaces intérieurs, qui se dédoublent et se répondent en miroir de part et d'autre de l'axe défini par le vestibule et le grand salon. De ce point de vue-là, l'hôtel genevois se conforme bien davantage à un modèle idéal représenté par AUGUSTIN-CHARLES D'AVILER dans son *Cours d'architecture*⁷⁶, qu'à la réalité d'un hôtel parisien, où la présence fréquente de deux cours juxtaposées – cour d'honneur et basse-cour abritant les écuries et remises – induit une composition biaxiale, l'axe du jardin étant dissocié de celui de la cour. À Genève, les parcelles des hôtels ne sont pas assez larges pour pouvoir accueillir des espaces de service d'une telle ampleur⁷⁷. Les écuries et remises se trouvent habituellement ailleurs ; seuls la maison Mallet et l'hôtel Naville-Boissier possédaient des locaux affectés à cet usage, l'une dans le soubassement d'une aile, l'autre dans le corps d'entrée, sans que ces équipements n'altèrent la symétrie de l'ensemble.



54



55

FIG. 54 Rue de la Cité 22. Hôtel Gallatin, vue sur la cour. À l'origine, le corps de logis central ne comptait que deux étages sur rez-de-chaussée et ses ailes un seul étage. Tout l'édifice a été surélevé et son gabarit égalisé au tournant des XIX^e-XX^e siècles au détriment de la gradation progressive des volumes. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 55 Rue des Granges 6. Hôtel édifié entre 1719 et 1723 pour Gaspard Boissier, vue sur la cour. La façade du corps de logis principal s'écarte sur quelques points du projet initial : à l'entrée du vestibule, flanquée de deux colonnes libres, se substitue une porte en plein cintre encadrée de pilastres, le fronton couronnant le premier étage est omis, et l'oculus du deuxième étage, remplacé par une fenêtre rectangulaire. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 56 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Rez-de-chaussée, enfilade des pièces côté jardin, état après restauration. La teinte des murs et des boiseries n'est pas d'origine. Photo Olivier Zimmermann, 2020, OPS.

Un autre trait qui distingue les premiers hôtels genevois à la française des réalisations plus anciennes est la hiérarchisation des volumes autour de la cour d'honneur. Cette façon d'articuler les masses, typiquement parisienne, permet de mieux souligner la primauté du logis central sur les ailes, tout en donnant une respiration supplémentaire à la cour. Elle contribue ainsi à ennoblir la séquence d'accès en créant un effet de progression ascendante, effet que renforce la gradation subtile des éléments décoratifs. Si ce jeu de volumes, expression du prestige des propriétaires, caractérise encore les hôtels Buisson [2] FIG. 128 et Lullin-de Saussure [5], les trois autres demeures (Gallatin [35], Lullin-Necker [3] et celle du résident de France [38]), qui offraient à l'origine une scénographie semblable, ont perdu cette particularité à la suite de remaniements et d'exhaussements successifs FIG. 54.



56

Notons cependant que les hôtels de la rue des Granges, comme aussi la maison Mallet, adoptent d'emblée une composition plus banale avec des ailes de même hauteur que le corps de logis central **FIG. 346**. Le choix de ce parti est sans doute motivé par la volonté d'obtenir un meilleur rendement locatif grâce à l'accroissement de l'espace habitable. En effet, à la différence des hôtels de la rue Jean-Calvin, prévus à un usage exclusivement familial, tous ceux construits par la suite sont conçus pour recevoir des locataires aux étages. Les deux exemples de la rue de la Cité (Lullin-de Saussure [5] et Gallatin [35]) montrent que cette fonction ne s'est pas tout de suite répercutée sur l'expression volumétrique autour de la cour, puisque, dans l'un et l'autre cas, l'agencement hiérarchique des gabarits a été maintenu. En revanche, la maison Mallet et les résidences de la rue des Granges, avec leurs cours d'honneur entourées sur trois côtés de bâtiments d'une hauteur équivalente, à la manière des immeubles locatifs, illustrent bien l'infléchissement progressif du modèle initial vers une forme d'habitat moins typée, intermédiaire entre l'hôtel particulier et l'hôtel de rapport. Le cas limite de cette tendance est atteint avec la demeure de Guillaume Boissier (rue des Granges 8) [8] dont l'imposant corps d'entrée, d'une importance quasi égale à celle du logis principal, évoque une maison bourgeoise de type traditionnel.

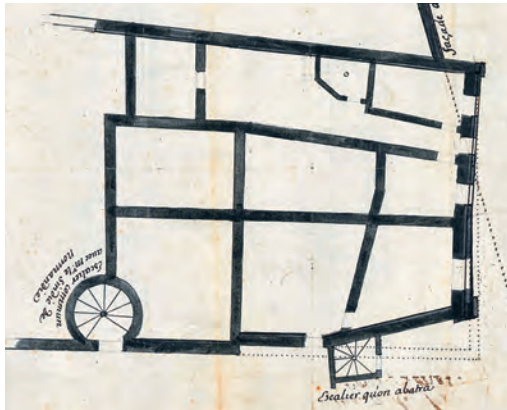
En dépit d'une grande variété de solutions – reflet de la culture des maîtres d'œuvre et de leurs commanditaires –, les façades des hôtels genevois offrent des traits formels récurrents. Ainsi, l'impression d'horizontalité, qui prédominait jusque-là dans les élévations extérieures, se voit atténuée grâce à l'apparition de nombreux accents verticaux : chaînes à refends ou lisses, tables, ordres superposés ou colossaux. Ces éléments s'associent à des avant-corps peu saillants, fréquemment surmontés de frontons, afin de souligner l'axe central et produire un effet monumental. Les baies de formes variées – rectangulaires, en plein cintre, en anse de panier, en arc segmentaire, circulaires –, souvent ornées d'agrafes ou de mascarons, viennent assouplir la rigueur des compositions et introduire une subtile gradation entre les différentes parties des façades. Tous ces éléments, en partie inédits dans la sphère locale, vont marquer durablement l'architecture genevoise.

L'adoption de la formule « entre cour et jardin » entraîne également un renouvellement profond de la distribution intérieure, qui gagne à la fois en complexité et en clarté. Conformément à la convention parisienne, les corps de logis principaux se composent de deux rangées de pièces parallèles, séparées par un mur de refend longitudinal. Ce type de subdivision, présent déjà dans quelques habitations du XVII^e siècle, se conjugue ici avec un plan symétrique et hiérarchisé, assignant à chaque espace une destination et un emplacement précis **FIG. 302**. Sur la cour, de part et d'autre du vestibule axial, prennent place l'escalier d'honneur et la salle à manger. L'enfilade d'apparat, qui donne sur le jardin, comprend le salon central encadré de chaque côté par des pièces de taille décroissantes : chambre, cabinet et, éventuellement, arrière-cabinet ou garde-robe. Selon l'usage nobiliaire, chacune de ces suites forme un appartement distinct, l'un dévolu à la maîtresse de maison, l'autre à son époux ; toutefois, les portes situées dans le même axe, du côté de la façade, permettent de relier ces espaces visuellement, comme le recommandaient D'AVILER et, plus tard, JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL : « Il faut surtout que les enfilades règnent d'une extrémité du bâtiment à l'autre, de manière que l'appartement de droite et celui de gauche s'alignent par l'axe de leurs portes [...] avec la pièce du milieu pour ne composer qu'un tout sans interruption, qui annonce d'un seul coup d'œil la grandeur intérieure de tout édifice »⁷⁸ **FIG. 56**. Dans les ailes, donnant sur la cour et sur la rue, on trouve les services (cuisine, garde-manger, « lavoir », soit local à évier), des chambres à caractère plus intime et, à la jonction de deux corps, des escaliers secondaires. Les étages reproduisent habituellement le même programme, l'antichambre se substituant simplement au vestibule.

Le caractère novateur de cette distribution réside non seulement dans l'intégration de pièces encore exceptionnelles à Genève à la fin du XVII^e siècle, telles que le



57



58



59

FIG. 57 Cour de Saint-Pierre 2. Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726. Détail montrant la parcelle après l'édification de l'hôtel Duquesne. AEG [Cadastré A 2.35-36].

FIG. 58 Cour de Saint-Pierre 2. Plan de la parcelle avant la construction de l'hôtel Duquesne, 1701. AEG [Actes domaniaux, Ville 4.6/2, Cour Saint-Pierre]. L'escalier en vis que l'on voit sur les deux plans, en bas à gauche, fait

partie de l'immeuble voisin, actuel n° 4. Il a été reconstruit entre ces deux dates et transformé en une vis suspendue, sans noyau central.

FIG. 59 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726, détail montrant la maison Bonnet (actuelle rue du Marché 40). Le bâtiment (n° 2, au centre) se distingue par sa large cour intérieure, flanquée de deux cages d'escalier. AEG [Cadastré A 2.15-16].

vestibule⁷⁹ et l'antichambre⁸⁰, ou méconnues, comme la salle à manger, mais aussi dans la cohérence de leur enchaînement. En effet, à l'instar de ce qu'on observe dans des hôtels particuliers parisiens, on passe toujours, progressivement, de l'espace le plus ouvert (vestibule, escalier, antichambre) à l'espace le plus intime (cabinet ou arrière-cabinet).

Ce parti distributif, inauguré à Genève par l'hôtel Buisson, sera repris sans grands changements dans les autres hôtels, exceptés celui de Marc Lullin où l'escalier d'honneur se situe dans une aile, et celui de Gédéon Mallet qui présente une organisation plus diversifiée avec deux vestibules au rez-de-chaussée et une galerie d'apparat à l'étage (voir pp. 220-221). Si ces dispositions spatiales, avec leur suite de belles pièces, s'adaptent parfaitement à un style de vie mondain, elles offrent également un nouveau confort qui participe étroitement de la mise en scène sociale. Ainsi, tous les organes de circulation, de même que les lieux d'aisances, se trouvent désormais à l'intérieur de l'habitation, protégés par des baies vitrées, alors que, dans les édifices anciens, cages d'escalier, «galeries» et latrines étaient placées dans des cours ou restaient ouvertes aux intempéries. La répartition rationnelle des fonctions entre le corps de logis central et les ailes évite par ailleurs aux maîtres de maison d'être incommodés par le bruit, les mauvaises odeurs et les va-et-vient du personnel. Enfin, la division de l'espace domestique en pièces spécialisées contribue à une différenciation plus prononcée entre la sphère publique et la sphère privée.



60

FIG. 60 Rue du Marché 40. Maison Bonnet, cour intérieure avec son escalier occidental peu avant la reconstruction de l'ensemble en 1970-1975. Photo années 1960, BGE [fbb p ge 01 02 14].



61

FIG. 61 Rue du Marché 40. Portail de la maison Bonnet, seul élément d'origine resté en place dans la cour après les travaux des années 1970, état peu avant les travaux. Photo Boissonnas-Borel, 1970, BGE [fbb p ge 01 02 25].

L'évolution de la maison patricienne en front de rue

Bien que la formule « entre cour et jardin » reste minoritaire dans la ville, les innovations qu'elle apporte se retrouvent, pour une large part, dans d'autres demeures patriciennes contemporaines ne répondant pas à ce type. Elles touchent à la fois à la syntaxe architecturale et au plan. Les maisons, déjà évoquées, qui se construisent en bordure des places s'inscrivent bien dans ce mouvement. L'exemple de l'hôtel Duquesne (cour de Saint-Pierre 2) [48] est à cet égard caractéristique. Grâce à deux plans qui montrent sa parcelle avant et après l'édification du bâtiment, il est possible d'apprécier l'effort accompli par le maître d'œuvre pour régulariser les dispositions intérieures sans raser tous les murs préexistants⁸¹ FIG. 57, 58. Alors qu'au rez-de-chaussée un vaste vestibule donne accès à un escalier à trois volées et jour central, conforme au modèle inauguré à l'hôtel Buisson, le premier étage abrite, suivant le récent usage, un salon central flanqué de deux chambres accompagnées de cabinets⁸². Construites quelques années plus tard, les maisons Rilliet (cour de Saint-Pierre 1) [47] et de Tournes (place de la Taconnerie 7) [56] présentent une configuration semblable⁸³.

Dans certains édifices, lorsque la surface de la parcelle le permet, la cour intérieure est traitée comme un espace de représentation. Celle de la maison Bonnet (rue du Marché 40) [28], entourée aujourd'hui d'élévations entièrement reconstruites⁸⁴, offre un curieux mélange d'archaïsme et de luxe moderne. Peu profonde mais très large FIG. 59, elle est bordée latéralement par deux escaliers, ajourés, selon l'ancienne mode, d'arcades superposées en anse de panier, garnies de balustrades en pierre FIG. 60. Entre les angles arrondis de la cour, sur la face du fond, percée de fenêtres à meneau, se détache au centre un somptueux portail, flanqué de doubles colonnes ioniques et couronné d'un fronton avec le chiffre sculpté de Bonnet, accompagné de cornes d'abondance FIG. 61. Les termes du marché concernant cet ouvrage laissent entrevoir le soin extrême accordé à son exécution. Les deux maîtres maçons, JONAS MONNET et DAVID CALAME, sont ainsi tenus de : « faire les grandes corniches et le grand fronton sur la porte [...] de bonne pierre de gray [grès] blanc, aussi bien que les quatre colonnes ioniques avec leurs bases et chapiteaux, lesquelles devront être isolées et de deux pièces chacune, et au cas que lesdits massons ne trouvent des pièces de gray propre[s] pour lesdites colonnes, ils pourront prendre de la roche de belle couleur » ; enfin le contrat précise « que lesdites colonnes devront être faites à la perfection et polies autant qu'il se pourra, et le joint d'icelles



62

FIG. 62 Rue de l'Hôtel-de-Ville 4. Cour de l'ancien hôtel Tronchin (aujourd'hui Hôtel municipal), vue sur le portail du corps de logis du fond. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



63

FIG. 63 Rue de l'Hôtel-de-Ville 4. Ancien hôtel Tronchin (aujourd'hui Hôtel municipal), vue en contreplongée sur la cour. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



64

FIG. 64 Place de la Fusterie 12. Cour intérieure de l'ancienne maison Tardieu, vue en direction du corps principal. Ce bel espace a été malheureusement réduit et occupé, jusqu'au niveau du premier étage, par des constructions. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



65

FIG. 65 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726. Détail montrant l'ancienne maison Micheli, devenue l'hôtel Tronchin (actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville 4). Le corps de logis sur rue, datant du début du XVII^e siècle, est desservi par un grand escalier en vis. Le corps donnant sur la terrasse, reconstruit en 1708, est doté pour sa part d'un escalier d'apparat se développant autour d'un jour central (démoli). AEG [Cadastre A 2.3-4].



66

FIG. 66 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726. Détail montrant la maison Vautrin avec sa cour à pans coupés (n° 10, actuelle Grand-Rue 16). Ce petit immeuble allait être agrandi par l'adjonction d'un bâtiment voisin (n° 9.2), reconstruit en 1787. AEG [Cadastre A 2.49-50].

si bien fait qu'il ne se reconnaisse»; le tout doit être précédé d'un «perron de sept marches aussi de bonne pierre de gray, tel qu'il est marqué par le dessin»⁸⁵. Ce portail, placé dans l'axe du passage d'entrée de l'immeuble, conduit non pas au logement de Jean-Jacques Bonnet, situé au premier étage du corps principal, mais à son «magazin»⁸⁶, dépôt de marchandises et comptoir de vente en gros. Doter ce local d'un accès aussi majestueux, quasi triomphal, montre la fierté que cet important négociant en toiles tire de sa réussite professionnelle. Les propriétaires des hôtels à la française, tous liés au monde de la banque et du grand commerce, ont eux aussi l'habitude de placer le comptoir à proximité immédiate de leur habitation; toutefois, contrairement à Bonnet, ils réservent à ce local un emplacement plus discret, dans l'une des ailes, signe parmi bien d'autres de l'aristocratisation de leur style de vie⁸⁷.

Si la cour de la maison Bonnet frappe par sa forme et son agencement singuliers, celle qui dessert la demeure du banquier Jean Robert Tronchin n'est pas moins étonnante; elle témoigne en tout cas de l'habileté du maître d'œuvre, apte à tirer un parti élégant d'une situation parcellaire relativement contraignante. C'est en 1706 que Tronchin achète aux Micheli la maison attenante à l'Hôtel de Ville (rue de l'Hôtel-de-Ville 4)⁸⁸ [53]. Tout en conservant le corps de logis sur la rue, datant du XVII^e siècle, il fait reconstruire la partie arrière de la propriété, regardant la Treille. Le nouveau bâtiment, double en profondeur et aligné côté terrasse sur la façade de l'Hôtel de Ville, laisse peu de place au déploiement de la cour. Afin d'atténuer l'impression d'exiguïté qu'aurait pu produire cet espace, l'architecte lui a donné une forme ovale en incurvant les volumes⁸⁹ FIG. 63, 65. La solution paraît particulièrement originale, même si l'usage de la courbe et des murs concaves pour valoriser un vide fait partie des procédés courants de l'architecture du XVII^e siècle⁹⁰. En pénétrant dans la cour, l'œil est immédiatement attiré par l'axe central de l'édifice du fond où, sous un fronton en ailerons (portant aujourd'hui les armoiries de Genève), s'ouvre une grande porte flanquée de colonnes toscanes, auxquelles répondent à l'étage des pilastres ioniques encadrant la fenêtre FIG. 62. La même superposition d'ordres orne l'axe médian de la façade côté Treille, sommé jusqu'à la surélévation du XIX^e siècle d'un fronton FIG. 52. Ce corps de logis, qui servait initialement d'hôtel particulier à la famille Tronchin, présente une partition intérieure un peu moins régulière que celle des hôtels créés *ex nihilo*, mais ses deux enfilades de pièces et son vestibule central, flanqué d'un escalier d'apparat (supprimé depuis), relèvent du même principe de



FIG. 67 Grand-Rue 25. Ancienne maison Cramer, façade sur rue. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

67

FIG. 68 Grand-Rue 25. Ancienne maison Cramer, vue de la cour en direction du corps principal. Les deux portes latérales donnent accès aux cages d'escalier situées dans les ailes. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



68

composition. Il faut ajouter que la cour et les locaux qui l'entouraient étaient bien plus lumineux au XVIII^e siècle, lorsque la maison comptait un étage de moins.

Quand Sébastien Tardieu fait bâtir en 1709 sa belle maison à la place de la Fusterie (n° 12) [30] **FIG. 36**, il la dote à l'arrière d'une vaste cour à pans coupés, axée sur l'avant-corps de la travée médiane du bâtiment⁹¹ **FIG. 64**. L'attention accordée à l'ordonnancement de cet espace, source principale de lumière pour les appartements situés dans les ailes, mérite d'autant plus d'être soulignée que son rôle distributif restait secondaire ; en effet, le vestibule et le grand escalier desservant tout l'immeuble **FIG. 96** étaient accessibles depuis la place par une allée. Le parti d'une grande cour à pans coupés, entourée des élévations homogènes, est repris dans l'un des luxueux immeubles locatifs de la Grand-Rue (actuel n° 25) [43], construit en 1721-1723 pour le banquier Jean Louis Cramer par un consortium d'entrepreneurs, parmi lesquels le maître maçon ANTOINE GIBOT⁹². Le bâtiment d'une symétrie parfaite, équivalant à cinq parcelles médiévales, affiche côté rue une façade de trois étages sur rez-de-chaussée, divisée en neuf travées de fenêtres **FIG. 67**. Dans l'axe central, mis en relief par des chaînes à refends et quelques décors sculptés, une large porte en anse de panier s'ouvre sur le passage cocher qui conduit à la cour **FIG. 68**. En plus d'être carrossable, cette dernière donne accès à deux cages d'escalier à triple volée, établies en vis-à-vis dans les ailes **FIG. 106**.

FIG. 69 Grand-Rue 16.
Ancienne maison Vautrin,
façade sur rue, augmentée de
deux travées par l'adjonction
du bâtiment d'angle recons-
truit en 1787. Photo Adrien
Buchet, 2017, IMAHGe.



69

Si l'on excepte les grands hôtels patriciens, les plans réguliers intégrant une cour dans la conception d'ensemble sont très rares à Genève au XVIII^e siècle⁹³. Au sein de l'architecture moins cossue, la maison Vautrin (Grand-Rue 16) [39] fait figure d'exception. Cet immeuble de trois étages sur rez-de-chaussée, surmonté d'un niveau affecté aux ateliers («cabinotiers»), est construit en 1722-1726 par le maître maçon ABRAHAM MATTHEY pour l'orfèvre VINCENT VAUTRIN⁹⁴. Il s'organise symétriquement de part et d'autre de l'axe formé par l'allée d'accès, l'escalier rampe-sur-rampe et une petite cour élégamment adoucie par des pans coupés FIG. 66. En 1787, l'espace dévolu à l'habitation est agrandi par l'adjonction d'un bâtiment d'angle réédifié au même moment⁹⁵ FIG. 69. Si la façade de ce dernier reprend la trame et le style de sa voisine, élevée dans les années 1720, une chaîne à refends marque clairement la séparation : une démarche subtile qui, tout en assurant une continuité architecturale entre les deux parties, permet de préserver la symétrie apparente de l'ancien immeuble VAUTRIN.

De l'usage des ordres

Le prestige d'une résidence urbaine se manifeste extérieurement de multiples manières. Outre l'harmonie de l'ordonnancement, le recours à la pierre de taille pour le parement des façades, la belle hauteur des étages combinée avec un nombre relativement réduit de niveaux – en général pas plus de quatre, rez-de-chaussée compris –, le couronnement en forme de fronton, la présence d'un avant-corps, d'un balcon, d'une porte cochère ou, à défaut de cette dernière, d'un perron de plusieurs marches s'avancant sur la voie publique sont autant de marques de distinction. Sur le plan décoratif, le meilleur moyen d'ennoblir sa demeure est d'utiliser les ordres classiques en façade, thème privilégié de l'architecture savante. Très rare dans les maisons genevoises du XVII^e siècle, leur emploi se limite alors aux encadrements des portes d'entrée où des pilastres, généralement toscans ou doriques, soutiennent soit un fronton soit un entablement⁹⁶. En revanche, dès l'apparition des hôtels à la française, les ordres vont s'étaler en hauteur pour accentuer les temps forts de l'élévation, en particulier les avant-corps et, parfois, les extrémités.

L'hôtel Buisson [2] est le premier à les introduire en superposant sur son axe médian, côté cour, des colonnes toscanes et des pilastres ioniques jumelés, puis, sur ses travées latérales, des pilastres simples FIG. 127. Peu après, la combinaison des mêmes ordres, sous forme de pilastres colossaux embrassant deux étages, se retrouve sur l'avant-corps de la maison Bonnet, au Molard [28] FIG. 35, et, quelques



FIG. 70 Rue de la Cité 22 et 24. Hôtels Gallatin et Lullin-de Saussure, façades côté Corraterie. Photo années 1870, BGE [vg n13x18 09828].

70

années plus tard, sur la façade de l'hôtel Gallatin [35] regardant la Corraterie, où elle anime trois avant-corps au-dessus d'un rez-de-chaussée traité plus sobrement **FIG. 53, 70**. Dans la cour du même hôtel, les doubles pilastres, qui ornent la travée d'entrée, se développent en revanche sur tous les niveaux faisant apparaître la gamme complète des trois ordres : toscan, ionique et corinthien **FIG. 54**. Le système est repris sur les deux façades du corps principal de la maison Mallet [9], comme aussi sur l'arrière-corps de l'hôtel du résident de France [38], où l'ordre toscan cède la place à l'ordre dorique **FIG. 6, 338**.

Ostentatoire par excellence, l'ordre colossal triomphe véritablement à l'hôtel Lullin-de Saussure (rue de la Cité 24) [5], mis en évidence par un haut rez-de-chaussée lui servant de socle. Les pilastres ioniques, présents ici sur les deux façades du corps de logis, sont accompagnés côté jardin d'un jeu de colonnes latérales qui créent une composition d'une grande puissance plastique, destinée à être admirée de loin **FIG. 70**. Une fois l'exemple donné, le parti monumental est bientôt imité à la rue des Granges **FIG. 10, 282**, sur le front de façades surplombant la porte Neuve, principal accès à la ville. Cependant, à la différence de ce qu'on peut observer à l'hôtel Lullin-de Saussure, les ordres superposés continuent de régner dans les cours **FIG. 55**.

Cet engouement pour les façades ordonnancées ne tarde pas à gagner d'autres propriétaires désireux d'affirmer leur position sociale par la magnificence de leurs demeures. Le grand ordre ionique avec chapiteau « moderne », à volutes inclinées d'un bel effet plastique, poursuit sa fortune genevoise, fort de sa connotation royale, versaillaise et parisienne⁹⁷. Dès les années 1750, il apparaît sur deux maisons situées côte à côte, l'une donnant sur la place de la Taconnerie (n° 10) [52], l'autre sur la rue de l'Hôtel-de-Ville (n° 5) [51]. Dans la première, édifiée pour le compte du négociant Guillaume Fuzier-Cayla en 1750-1752, les pilastres ioniques colossaux, qui scandent deux étages de l'avant-corps de la belle façade, soutiennent une puissante corniche architravée, elle-même surmontée d'un ordre attique de pilastres corinthiens **FIG. 73**. Un balcon en ferronnerie, porté par des consoles rocaille qui représentent les quatre saisons, souligne cette riche composition majestueusement terminée par un fronton armorié. La construction de cet édifice, dont les plans ont probablement été fournis par l'architecte JEAN-MICHEL BILLON⁹⁸, a mobilisé au moins quatorze maçons et tailleurs de pierre, dont quatre maîtres entrepreneurs :



71



72



73

FIG. 71 Rue de l'Hôtel-de-Ville 5. Maison Roque (aujourd'hui siège de l'administration municipale), façade sur rue. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 72 Rue de l'Hôtel-de-Ville 5. Maison Roque, détail de la façade sur rue. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 73 Place de la Taconnerie 10. Maison Cayla, façade sur la place. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

ABRAHAM et JEAN-JACQUES MATTHEY, ABRAHAM BOREL et BALTHAZAR VANIÈRE. La convention signée entre ces derniers et les tailleurs de pierre précise que les chapiteaux doivent être exécutés « le plus proprement que faire se pourra, en observant l'ordre de l'architecture conformément aux panneaux qui leur seront remis... »⁹⁹. Une ordonnance quasi identique anime l'avant-corps du n° 5, rue de l'Hôtel-de-Ville [51], construit en 1752-53 pour le négociant Jean Roque¹⁰⁰ FIG. 71. Seules différences notables par rapport à l'exemple précédent, l'absence de balcon et de fronton, ainsi qu'un ordre attique plus épuré, s'expliquent sans doute par l'étréitesse relative de la rue de l'Hôtel-de-Ville. On notera toutefois, dans les deux cas, l'aspect particulier des chapiteaux ioniques, enrichis de festons suspendus au coin de la volute, un détail raffiné issu du répertoire savant français¹⁰¹ FIG. 72.

Le jeu social encourage l'imitation mais aussi une certaine rivalité qui incite les propriétaires à varier les solutions pour se distinguer des autres. Le pasteur Antoine Josué Diodati, qui confie en 1770 au maître maçon JEAN-JACQUES VAUCHER-FATON¹⁰² la construction de sa maison dans la rue du Puits-Saint-Pierre (n° 4) [44] FIG. 74, choisit de décorer l'axe d'entrée du bâtiment d'un ordre colossal de pilastres ioniques qui semblent prendre appui sur des consoles feuillagées placées au sommet des pilastres du premier étage. On remarque par ailleurs, dans le registre supérieur, une nouvelle variante de chapiteau ionique, d'inspiration michelangelesque, orné



74



75



76

d'un feston de laurier reliant les volutes d'œil à œil. Quelques années plus tard, le même ordre réapparaît sur les façades des immeubles de Gaspard Sellon (promenade de Saint-Antoine 18) [58] et d'André Picot (rue Beauregard 2) FIG. 370, tous deux achevés vers 1777¹⁰³. La façade de l'immeuble Sellon FIG. 75, 76 présente deux étages carrés réunis par des pilastres colossaux, dont les chapiteaux ioniques, finement sculptés, rappellent ceux de la maison Diodati ; l'ensemble est posé, selon une formule déjà éprouvée, sur un rez-de-chaussée à refends et se termine par un étage attique à fronton cintré, flanqué d'ailerons.

Tout en restant sensibles aux modèles émanant de la capitale française, les Genevois du XVIII^e siècle affichent un goût pour les ordres, notamment pour l'ordre colossal, bien plus prononcé que celui qu'on peut observer à la même époque à Paris où, à l'exclusion des places royales et de grands hôtels particuliers, les façades ordonnancées étaient rares¹⁰⁴. Si, au début de leur diffusion à Genève, ils semblent l'attribut des demeures destinées à des familles du premier rang, dans la seconde moitié du siècle, les ordres commencent à s'introduire dans des maisons appartenant à des personnes de qualité inférieure, qui souhaitent par ce moyen exprimer leur succès professionnel. Plusieurs édifices témoignent d'une appropriation élargie de ce thème, bravant ainsi les règles classiques de convenance qui imposaient aux maisons particulières une décoration en adéquation avec le statut social de leurs occupants¹⁰⁵.

FIG. 74 Rue du Puits-Saint-Pierre 4. Maison Diodati (aujourd'hui siège de l'administration cantonale), façade sur rue. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 75 Promenade de Saint-Antoine 18/rue Maurice 3. Maison Sellon, façade sur la promenade. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 76 Promenade de Saint-Antoine 18/rue Maurice 3. Maison Sellon, détail de la façade sur la promenade. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



77

FIG. 77 Rue de Coutance. Maison Thuillier, édifée vers 1757-1760 (démolie), détail de la façade sur rue. Photo Frédéric Boissonnas, 1905, BGE [vg 4478 2 049].

FIG. 78 Place de Saint-Gervais. Maison Soret, édifée entre 1776 et 1779 (démolie), façade principale donnant sur le Rhône. Photo att. à Henri Silvestre, vers 1890, BGE [vg n13x18 09775].



78

Parmi les bâtiments disparus qui illustrent cette évolution, on peut citer le bel immeuble de la rue de Coutance (emplacement de l'actuel n° 9), édifé vers 1757-1760 à la demande du marchand horloger Jean-Antoine Thuillier [16] FIG. 77, la maison du marchand épicier Bernard Soret, opposant au régime oligarchique lors des troubles de 1782, élevée entre 1776 et 1779 sur la place de Saint-Gervais, face au pont de l'Île [18] FIG. 78, ou celle qu'un dénommé Jacques Nourrisson s'est fait bâtir en 1779 au bas de la rue de la Fontaine¹⁰⁶ [63] FIG. 80. Sur les façades de ces habitations, rehaussées de pilastres superposés, l'ordre colossal ionique, référence directe à l'architecture patricienne, reste une composante de rigueur. Parmi les bâtiments encore existants, l'immeuble dit de la « Tête noire » (rue de la Croix-d'Or 25) [26], construit vers 1764-1766 pour le chirurgien François David Cabanis et attribuable à JEAN-JACQUES VAUCHER-FATON, offre une façade certes plus sobre mais la présence de grands pilastres, qui scandent ses travées en reliant les étages deux par deux, lui confère une dignité particulière¹⁰⁷ FIG. 79.

Le cas le plus emblématique est cependant celui de la maison Roux (rue de Chantepoulet 25) [14]. Peintre émailleur de talent ayant fait fortune, DAVID-ÉTIENNE ROUX n'hésite pas à se mesurer aux plus puissants patriciens de la ville en faisant bâtir, en 1791, face à la porte Cornavin, entrée septentrionale de la ville, un immeuble d'allure palatiale, destiné à accueillir son logement et ceux de ses confrères, horlogers et peintres¹⁰⁸ FIG. 81. La façade du bâtiment, comptant treize baies en largeur,



79



80

affiche sur ses trois travées médianes un léger avant-corps dont la richesse décorative tranche avec l'écriture graphique des refends et le rythme sévère des baies des parties latérales. Renouant avec le parti monumental de la maison Bonnet [28], première du genre à présenter à Genève la superposition d'ordres colossaux, l'architecte de ROUX, qui n'a pu être identifié, adopte une formule particulièrement somptueuse en disposant, de part et d'autre de l'avant-corps, deux registres de doubles pilastres cannelés, ioniques et corinthiens, le tout couronné d'un étage attique où alternent serliennes et médaillons sculptés. La mise en valeur de ce dernier niveau, réservé aux ateliers de travail, et l'insertion des initiales de DAVID-ÉTIENNE ROUX dans le garde-corps du balcon du *piano nobile* participent à la rhétorique démonstrative de l'édifice, censé proclamer la réussite du peintre et la prospérité de la Fabrique genevoise. Une lettre, adressée par ROUX en 1790 aux autorités, annonce déjà cette emphase: il y explique, non sans un certain opportunisme politique, que la construction de son immeuble, prévu pour loger les artisans de Saint-Gervais, doit être regardée «comme un acte de patriotisme de sa part»¹⁰⁹.

Les escaliers

Élément essentiel de l'organisation spatiale d'une maison, l'escalier illustre mieux que tout autre organe de distribution l'évolution de la demeure genevoise, en particulier patricienne. «C'est dans l'art de construire les courbes des escaliers, dans l'accord des parties avec le tout, et dans l'élégante proportion, que l'on distingue la science d'un architecte», note en 1738 le théoricien de l'architecture JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL, tout en précisant: «Dans un morceau de cette conséquence, rien ne doit échapper à l'exactitude de celui qui l'édifie et tout doit satisfaire l'œil du spectateur éclairé»¹¹⁰. À Genève, dès le début du XVIII^e siècle, un maçon aspirant au titre de «maître» dans sa profession devait se montrer capable de construire divers types d'escalier. Jusque-là, l'épreuve de maîtrise consistait le plus souvent dans

FIG. 79 Rue de la Croix-d'Or 25. Maison dite de la «Tête noire», façade sur rue. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 80 Rue de la Fontaine. Maison Nourrisson, construite en 1779 (démolie), façade sur la rue de la Croix-d'Or. Photo Frédéric Boissonnas, 1905, BGE [vg n18x24 00190].

FIG. 81 Rue de Chantepoulet 25.
Maison Roux, façade sur rue.
Photo Frédéric Boissonnas,
1905, BGE [vg n18x24 00213].



81

l'exécution de différentes formes d'arrière-voitures ou de trompes, autrement dit de petites voûtes servant de couverture de baies ou de support d'un ouvrage. Ces exercices de stéréotomie ont dû paraître trop légers au regard des nouveaux défis architecturaux car, en 1703, les maîtres jurés maçons modifient les conditions d'accès à la maîtrise afin, déclarent-ils, « de se perfectionner dans leur art et de se mettre en état d'entreprendre les ouvrages les plus grands et les plus difficiles »¹¹¹. Désormais, les candidats doivent tirer au hasard entre quinze sujets des chefs-d'œuvre, dont quatorze ont pour objet un escalier. Outre quelques modèles déjà mis en œuvre à Genève, sur lesquels on reviendra, la liste inclut des escaliers suspendus sur voûtes de type moderne, ainsi que trois variantes de la célèbre « vis de Saint-Gilles », considérée comme l'une des plus difficiles en matière de stéréotomie¹¹². Que l'ouvrage ait été fort compliqué à réaliser, même en miniature, l'échec de l'architecte DAVID JEANRENAUD nous en apporte la preuve. Engagé en 1702 dans la construction de l'hôtel Duquesne (cour de Saint-Pierre 2) [48], il se soumet à l'épreuve du chef-d'œuvre pour obtenir le titre de maître maçon de la ville. À la fin de cette année-là, on lui impose la confection, en modèle réduit, d'une vis de Saint-Gilles de deux étages, « suspendue en tour ronde », sans noyau central et éclairée à chaque niveau de deux fenêtres à lunettes, le tout « couvert par un cul de four à joints couverts »¹¹³. Ce chef-d'œuvre, présenté le 3 février 1703, est jugé à la fois « défectueux en sa forme » et sans rapport avec le plan auquel l'architecte avait l'obligation de se conformer¹¹⁴. Si JEANRENAUD réussit à se relever de son échec grâce à la protection du marquis Duquesne, la complexité même de cette épreuve montre bien l'importance grandissante de l'escalier non seulement comme critère d'évaluation du savoir-faire technique, mais également comme objet de prestige.

Cette évolution est déjà sensible au XVII^e siècle. En effet, malgré la persistance du « viret » médiéval à noyau central, qui reste apprécié jusqu'aux années 1660 au moins¹¹⁵, d'autres modèles voient alors le jour, la plupart formés de volées droites à paliers et repos intermédiaires, plus faciles à monter. L'escalier rampe-sur-rampe, dit aussi à l'italienne, qui ouvre ce corpus, se compose de deux volées parallèles et opposées, séparées par un mur-noyau et inscrites dans une cage rectangulaire. Apparu à Genève vers 1560 au Collège (collège Calvin actuel)¹¹⁶, il ne semble être introduit dans les édifices privés qu'un demi-siècle plus tard. La maison Turretini [54] est probablement l'une des premières à l'adopter FIG. 49. Son escalier d'apparat, dont les deux volées de marches s'annonçaient sur la cour par le double portail à fronton,



82



83



84

devait en imposer par sa monumentalité. Avec ses paliers et ses repos, il s'étendait d'une façade à l'autre sur plus de 10 mètres, bénéficiant de part et d'autre de la lumière du jour; cependant, il interrompait la communication entre les pièces, ce qui a certainement motivé sa suppression. La montée secondaire de cette maison **FIG. 82, 83**, toujours en place dans l'aile orientale, est associée, selon la tradition italienne, à un système de galeries donnant sur la cour: son accès, dissimulé sous le portique, se signale par deux arcs en plein cintre tendus entre les murs de la cage et le mur-noyau; des jeux d'arcs soutiennent par ailleurs les repos et les paliers.

Au cours du XVII^e siècle, l'escalier rampe-sur-rampe connaît un succès grandissant. On le trouve, en 1624, à la maison d'Airebaudouze **FIG. 50, 84** et également dans d'autres demeures de qualité, aujourd'hui disparues mais représentées par le plan Billon: Burlamacchi, rue de la Cité (1620-1630); Favre, rue des Étuves (1632); Marcet, rue de la Cité (vers 1670); Lullin-Grenus, rue du Rhône (1661, 1673); Rigot, rue de la Cité (1694)¹¹⁷. À la maison Favre **FIG. 20, 86**, il se distinguait extérieurement par des ouvertures jumelles en plein cintre soigneusement ornées, placées à mi-étage, et par un couronnement en forme de tour – une façon d'en faire l'élément privilégié de la composition de la façade, qui n'est pas sans rappeler la solution adoptée au château d'Azay-le-Rideau (1518)¹¹⁸. Le parti d'exprimer l'élévation intérieure de l'escalier par des baies ouvrant à mi-étage, thème que l'on retrouve sur plusieurs façades genevoises du XVII^e siècle **FIG. 13, 25, 30, 52, 53**, passe de mode avec l'avènement du classicisme à la française valorisant un ordonnancement plus régulier. C'est aussi le moment où le modèle rampe-sur-rampe commence à se banaliser, cessant d'être l'apanage des constructions de prestige **FIG. 66, 85**. Dans les immeubles d'un certain standing, il est généralement placé au fond du bâtiment, du côté de la cour, afin que les baies du mi-étage, éclairant ses repos, ne perturbent pas le rythme d'ouvertures de la façade principale. Le choix d'une telle disposition ne signifie pas pour autant que la face arrière soit négligée: l'exemple de l'immeuble Pictet (rue des Granges 5) **[40]**, édifié en 1724-1726 pour le conseiller Jean Louis Pictet sous la conduite de JEAN-DAVID BILLON, en est l'illustration¹¹⁹ **FIG. 93**.

FIG. 82 Rue de l'Hôtel-de-Ville 8. Maison Turrettini, escalier secondaire situé dans l'angle nord-est de la cour. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 83 Rue de l'Hôtel-de-Ville 8. Maison Turrettini, volées de marches de l'escalier secondaire vues depuis le premier palier. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 84 Rue de l'Évêché 7. Ancienne maison d'Airebaudouze, repos de l'escalier situé entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



85

FIG. 85 Grand-Rue 16.
Escalier rampe-sur-rampe
de l'ancienne maison Vautrin,
construite en 1722-1726.
Photo Adrien Buchet, 2017,
IMAHGe.



86

FIG. 86 Rue des Étuves.
Ancienne maison Favre,
construite de 1628 à 1632
(démolie), vue de la façade
côté jardin montrant les
ouvertures de la cage d'escalier,
peu avant la démolition
du bâtiment. Photo 1898,
BGE [vg p 0771].

Sur les parcelles construites perpendiculairement à la rue, où peuvent se succéder deux corps de logis ou davantage, les escaliers se trouvent habituellement dans des cours qui séparent les bâtiments. À partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, de nombreux «virets», construits au Moyen Âge, cèdent la place à des escaliers ouverts, plus spacieux et mieux éclairés. Les actes notariés relatifs à ces chantiers emploient systématiquement le terme d'escaliers «à repos»¹²⁰, qui recouvre toute une gamme d'escaliers à retours : rampe-sur-rampe, en équerre, à trois ou à quatre volées de marches, avec un mur-noyau plein ou partiellement ajouré, la plupart aménagés dans des cages rectangulaires ou carrées pourvues d'arcades.

Avant les grandes démolitions du tournant des XIX^e-XX^e siècles, les Rues-Basses nous en offraient une quantité d'exemples, dont plus d'une trentaine à rampe-sur-rampe, tel ce somptueux degré édifié probablement vers 1660 dans l'étroite cour d'une maison au n° 11 de la rue des Allemands (actuelle rue de la Confédération), détenue alors par la famille Guainier¹²¹ [31] FIG. 87. À l'heure actuelle, l'unique escalier de ce type qui existe encore dans ce quartier est celui du n° 3, rue de la Croix-d'Or [27] FIG. 88. Conçu et réalisé en 1681 par les maîtres maçons HENRY BRAN et JEAN-FRANÇOIS PONCET pour le compte du marchand Jean Mallet-Genoud¹²², il sert l'année suivante de modèle à un autre escalier, construit dans la rue de Rive et imité à son tour par un troisième, érigé quelques pas plus loin¹²³. Privé de nos jours de tout dégagement sur la cour FIG. 89, 90, l'escalier de la rue de la Croix-d'Or a perdu toute sa force démonstrative ; seules les photographies anciennes nous permettent de comprendre l'effet qu'il a dû produire à l'origine.

La montée de l'actuel n° 11, rue de la Rôtisserie, a subi un sort similaire. Représentante d'une formule à trois volées avec mur-noyau plein, elle constitue le dernier vestige d'une maison à deux corps, rebâtie en 1713 à l'initiative d'André Lemaire¹²⁴. Sa cage, éclairée initialement par des arcades rampantes et des baies rectangulaires du côté de la cour, est aujourd'hui en grande partie occultée par les constructions alentour. L'escalier qui se trouve au n° 56, rue du Rhône [25], dans un immeuble construit entre 1717 et 1720 pour le marchand drapier Antoine Aubert,



87



88



89



90

FIG. 87 Rue des Allemands 11 (actuelle rue de la Confédération). Escalier rampe-sur-rampe édifié probablement vers 1660 de l'ancienne maison Guainier, en cours de démolition en 1903. Avec ses galeries de communication et sa cage éclairées d'étage en étage par des ouvertures à balustres de formes variées (en anse de panier,

rectangulaires, rampantes et en plein cintre), cet escalier monumental, réalisé peut-être par un maître d'œuvre d'origine méridionale, aurait pu orner la cour d'un château ou d'un hôtel particulier. Or, ici, il desservait uniquement le corps de logis sur rue. Photo 1903, BGE [vg p 3471].

FIG. 88 Rue de la Croix-d'Or 3. Escalier rampe-sur-rampe de l'ancienne maison Mallet-Genoud, construit en 1681. Les grandes arcades à arcs rampants et segmentaires sont protégées par des ferronneries ouvragées, sans doute l'un des premiers exemples de ce type de rampes à Genève. Photo Frédéric Boissonnas, vers 1900, BGE [phot30p tav 03].

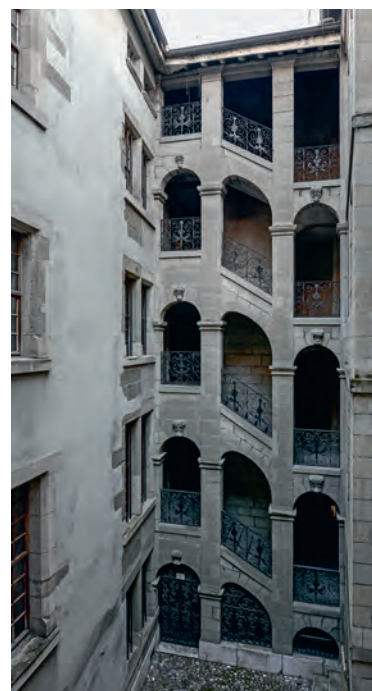
FIG. 89, 90 Rue de la Croix-d'Or 3. Escalier de l'ancienne maison Mallet-Genoud, vu depuis l'intérieur du magasin et du côté de la cour ; cette dernière est aujourd'hui comblée par une construction jusqu'au niveau du premier étage. Photos Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 91 Rue du Rhône 56. Cage d'escalier dans la cour de l'ancienne maison Aubert construite entre 1717 et 1720. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



91

FIG. 92 Rue de l'Hôtel-de-Ville 1 [50]. Escalier rampe-sur-rampe construit probablement au tournant des XVII^e-XVIII^e siècles. Il desservait l'ancienne maison De la Rive, dont l'entrée se trouvait à la rue du Soleil-Levant (aujourd'hui Archives d'État). Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



92

FIG. 93 Rue des Granges 5. Ancienne maison Pictet, construite en 1724-1726, façade sur cour. L'escalier rampe-sur-rampe prend jour par des baies jumelles en plein cintre, situées à la hauteur des repos. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



93

est plus proche de son aspect d'origine¹²⁵ **FIG. 91**. Occupant presque la moitié de la surface de la cour, il en forme le principal ornement architectural. Ses trois volées, disposées autour d'un mur-noyau ajouré, se doublent par-devant de galeries superposées présentant une alternance d'arcades en anse de panier et en plein cintre. À l'origine, un second dispositif de galeries, appuyé contre la face opposée de la cour, créait avec la cage une composition symétrique. La réalisation d'une telle scénographie dans un espace allongé, tributaire du parcellaire médiéval, est bien révélatrice du rôle tenu par l'escalier dans l'esthétique de l'ostentation.

L'escalier hors-œuvre, à cage ouverte, dont la haute ville conserve encore de beaux exemples **FIG. 92, 104**, reste majoritaire à Genève jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ; mais, comme on l'a vu, il est concurrencé par l'escalier intégré au corps



94



95



96

FIG. 94 Grand-Rue 39. Maison Calandrini, cage d'escalier vue depuis le palier du premier étage. Cet escalier, à volées droites tournantes et à quatre noyaux porteurs, est le plus ancien du genre encore conservé à ce jour à Genève. Ses garde-corps sont formés d'enroulements symétriques se développant de part et d'autre d'une barre centrale ornée de feuilles. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 95 Rue du Cloître 1. Ancien immeuble Gallatin, clef pendante ornant l'angle nord-est des façades. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

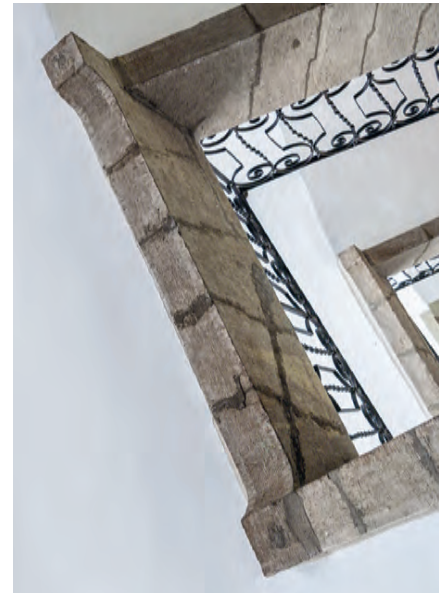
FIG. 96 Place de la Fusterie 12. Escalier de l'ancienne maison Tardieu construit vers 1709-10. Il occupe l'un des angles de l'édifice et ses larges paliers sont éclairés du côté de la cour par les baies de l'un des deux pans coupés **FIG. 64**. Quatre noyaux soutiennent les volées qui se développent autour du vide central. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

de logis qui s'impose progressivement dans la plupart des demeures patriciennes. Dans le dernier quart du XVII^e siècle, un nouveau modèle, à structure plus légère, fait son apparition en ville : l'escalier à retours et jour central, dont les volées – trois ou quatre en général – sont portées par des piliers (« noyaux ») ou par des arcs retombant sur ces derniers. Il se diffuse rapidement, apprécié probablement pour sa luminosité et la possibilité qu'il offre de pouvoir embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble de la cage. La maison Andrion [1] de la rue du Rhône est peut-être la première à en être dotée : le dispositif, hélas disparu, nous est connu grâce au plan Billon qui le représente avec ses quatre noyaux et ses rampes d'appui ajourées, dans une aile sur la cour **FIG. 114**. En 1682, la formule est reprise dans la maison Calandrini (Grand-Rue 39) [45] mais, cette fois-ci, l'escalier prend place à l'intérieur du bâtiment où un large vestibule le met en valeur **FIG. 94**. Les baies en plein cintre et à arcs rampants, certainement sans vitrage à l'origine, éclairent sa cage du côté de la cour. Une telle disposition des ouvertures n'a plus cours dans les constructions du premier quart du XVIII^e siècle, pour les mêmes raisons que



97

FIG. 97 Rue du Cloître 1. Ancien immeuble Gallatin, cage d'escalier, repos situé entre le premier et le deuxième étage. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



98

FIG. 98 Rue du Cloître 1. Ancien immeuble Gallatin, cage d'escalier, vue des voûtes et des clefs pendantes au-dessus du premier et du deuxième repos. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

celle des fenêtres à mi-étage : dans les maisons Tardieu (place de la Fusterie 12) [30], De Chapeaurouge (place du Grand-Mézel 1) [36], Cramer (Grand-Rue 25) [43], ainsi qu'à l'hôtel Sellon (rue des Granges 2) [7], les paliers des escaliers à noyaux sont placés du côté des façades, de sorte que chaque niveau présente une ligne continue de fenêtres **FIG. 42, 68, 96, 106, 293**.

Une variante tout à fait originale de ce type d'escalier se trouve dans l'immeuble de l'actuel n° 1, rue du Cloître [61], construit en 1699-1700 pour le premier syndic Ézéchiél Gallatin¹²⁶. La cage, située au centre du bâtiment et éclairée du côté du temple de Saint-Pierre, renferme un escalier à deux volées droites opposées, séparées par un repos et un palier, le tout disposé autour d'un généreux vide central de forme oblongue. Les points d'appui de cette montée, qui se développe sur trois étages, se limitent à deux massifs piliers, placés du côté des paliers ; le reste de la structure repose sur des voûtes partant des murs de la cage, celles en demi-berceau incliné portant les volées et celles en demi-arcs-de-cloître, les repos **FIG. 97, 98**. Il s'agit là du premier spécimen, actuellement connu, d'un escalier suspendu sur voûtes exécuté à Genève à cette époque. Même si l'ouvrage accuse une certaine maladresse, notamment dans la façon de résoudre le raccordement entre les voûtes, son auteur, un maître maçon non identifié, devait être satisfait de son exploit : au-dessus des deux premiers repos, il avait placé des clefs de voûte pendantes, sans doute ornées à l'origine, comme pour souligner que, de ce côté-ci, la structure se passe de supports¹²⁷ **FIG. 98**. Une très curieuse clef pendante marque par ailleurs l'angle nord-est à l'extérieur du bâtiment **FIG. 95** ; ce petit artifice est peut-être un clin d'œil au système de suspension employé à l'intérieur.

Avec l'apparition des hôtels entre cour et jardin, la ville découvre l'escalier à vide central, sans supports verticaux. Sa forme dérive des grands modèles à voûtes porteuses, mis au point en France dans les années 1630-1650¹²⁸, mais ses adaptations genevoises, du moins celles parvenues jusqu'à nous, présentent une construction moins sophistiquée. Les volées, deux ou trois selon le cas, pourvues d'un départ majestueux, s'appuient habituellement sur un mur d'échiffre ou, exceptionnellement, sur des arcs ; ce n'est qu'à partir de la volée supérieure ou du premier étage que l'escalier devient suspendu, le plus souvent au moyen d'une structure en charpenterie recouverte de plâtre. L'espace central, largement dégagé, invite le regard à suivre l'enchaînement souple des volées souligné par le limon et la rampe d'appui continue, dont le décor en fer forgé contribue à l'effet de légèreté **FIG. 99, 107, 349**.



99



100

Ce modèle restera réservé à des hôtels entre cour et jardin et à un petit nombre d'autres habitations patriciennes construites dans le premier quart du XVIII^e siècle : Pelissari [46], Duquesne [48], Rilliet [47], Cramer au Grand-Mézel (n^{os} 2-4) [6] et de Tournes (place de la Taconnerie 7) [56] FIG. 100, 256. Après cette époque, seule la demeure du résident de France (Grand-Rue 11) [38] reçoit encore un escalier de ce type, celle de Guillaume Boissier (rue des Granges 8) [8], quasi contemporaine, étant dotée d'un dispositif, certes monumental, mais porté par des noyaux FIG. 307. Ultérieurement, certains de ces grands escaliers, jugés trop amples ou inadaptés aux nouveaux usages des bâtiments, seront réduits en surface ou même supprimés. Entre la fin du XVIII^e siècle et celle du siècle suivant, on verra ainsi disparaître les escaliers des hôtels Lullin-Necker (rue Jean-Calvin 9) [3], Duquesne (cour de Saint-Pierre 2) [48], Gallatin (rue de la Cité 22) [35], Tronchin (rue de l'Hôtel-de-Ville 4) [53], Sellon (rue des Granges 2) [7], de même que celui de la maison Pelissari (rue Henri-Fazy 2) [46], autrement dit six exemplaires sur les quinze que comptait la ville ! Parfois, on le remplace par un modèle plus simple ou on se contente des montées secondaires déjà existantes (voir pp. 122-123, 196)¹²⁹.

La seconde moitié du XVIII^e siècle est marquée par le retour de formules traditionnelles. Les escaliers rampe-sur-rampe, à noyaux porteurs ou à volées disposées autour d'un mur-noyau sont à nouveau appréciés, même dans les habitations les plus cossues. Ainsi, Jean Roque (rue Hôtel-de-Ville 5, 1752) [51], Antoine Josué Diodati (rue du Puits-Saint-Pierre 4, 1770) [44] et Jean de Tournes (rue Beauregard 6, 1774) choisissent pour leurs demeures le modèle rampe-sur-rampe, tandis que Guillaume Fuzier-Cayla (place de la Taconnerie 10, 1750) [52], Isaac Louis Thellusson (rue Beauregard 8, 1774) [10] et Gaspard Sellon (promenade de Saint-Antoine 18, 1775) [58] optent pour des escaliers à trois ou quatre volées supportées par des noyaux FIG. 101, 102. Tel est aussi le choix du peintre JEAN-ÉTIENNE LIOTARD, lorsqu'il se fait construire, en 1760, un bel immeuble à la rue des Chaudronniers (actuel n^o 16)¹³⁰ [59]. Qu'ils soient disposés du côté de la cour ou en façade, ces escaliers se distinguent à l'extérieur par des baies en arcs rampants ou situées à mi-étage, comme cela se pratiquait au XVII^e siècle FIG. 103, 105. Seule exception, l'immeuble d'Isaac Louis Thellusson, où l'on a privilégié la régularité des percements en plaçant les volées et les repos à mi-hauteur des fenêtres¹³¹ FIG. 371.

FIG. 99 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure, escalier d'honneur vu depuis le premier repos. À partir du premier étage, les marches sont en bois et revêtues de carreaux en terre cuite. Leurs revers sont dissimulés sous un plafond en plâtre rehaussé de moulures. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 100 Place de la Taconnerie 7. Ancienne maison de Tournes (aujourd'hui siège de l'administration cantonale), départ du grand escalier. Les trois premières marches, en retour sur le mur d'échiffre, marquent le départ en volute du limon et de la rampe en fer forgé qui courent sans discontinuité jusqu'à l'étage. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



101

FIG. 101 Place de la Taconnerie 10. Maison Cayla, cage d'escalier. L'escalier, situé au fond de l'immeuble, se développe en trois volées portées par des noyaux et ajourées d'arcs garnis de ferronneries. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



102

FIG. 102 Rue Beauregard 8. Maison Thellusson, escalier. La simplicité de cette montée, qui pourrait faire croire à une réalisation du début du XVIII^e siècle, tranche avec la modernité de la façade d'entrée et l'apparat des appartements auxquels il donne accès. Bien que datant des années 1775-1779, le garde-corps en ferronnerie est identique à ceux que l'on voit au château de Coppet (peu après 1715) et à la maison de maître du domaine du Saugy à Genthod (vers 1719). Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

À côté des types ici évoqués, qui ont été les plus fréquents, le plan Billon (1726) montre quelques escaliers plus particuliers, en fer à cheval ou inscrits dans des cages semi-ovales et présentant des marches au tracé convexe ou légèrement ondulé¹³². Outre ces exemples, hélas détruits, on peut mentionner l'escalier de l'hôtel Lullin-Necker (rue Jean-Calvin 9) [3], l'un des rares spécimens de la seconde moitié du XVIII^e à s'écarter du répertoire habituel. Construit en 1788 pour remplacer l'ancien escalier d'apparat, il se distingue par un plan en demi-cercle, promu à une belle fortune au XIX^e siècle **FIG. 168**.

En revanche, bien qu'on demande aux aspirants maçons d'être capables d'exécuter une vis suspendue sur voûtes, on ne trouve guère de modèles de ce type dans les demeures genevoises du XVIII^e siècle. L'unique vis suspendue d'une maison privée, relevée dans le plan Billon, est celle de l'actuel n° 4 de la cour de Saint-Pierre [49], édifice rebâti dans le premier quart du XVIII^e siècle¹³³. C'est sans doute lors de ces travaux que la vis, déjà visible sur un plan de 1701, est transformée en un escalier suspendu **FIG. 57, 58** ; toutefois, la structure ne repose pas sur des voûtes mais sur des marches porteuses engagées dans le mur¹³⁴ **FIG. 108**. Et quand bien même on peut admirer cette volée légère en spirale, les prouesses techniques ne sont pas vraiment dans les cordes des maçons locaux. Ainsi, les grands escaliers ovales suspendus, proposés vers 1718 par l'ingénieur militaire JACQUES-BARTHÉLEMY MICHELI DU CREST pour les hôtels de Jean Sellon (rue des Granges 2) [7] et de Pierre Boissier (rue des Granges 4), vont rester à l'état de projet, son auteur doutant lui-même de pouvoir trouver à Genève le savoir-faire nécessaire pour réaliser de tels ouvrages **FIG. 287, 303** (voir p. 187).

Outre la forme, c'est le garde-corps qui contribue le plus à l'effet esthétique d'un escalier. Les balustrades en pierre, dont la rampe de l'Hôtel de Ville nous offre probablement la première occurrence à Genève (1584)¹³⁵, n'apparaissent dans des maisons privées qu'au cours du XVII^e siècle, soit pour border les galeries de circulation, soit pour protéger les volées de marches lorsqu'on supprime le mur-noyau ou ajoure les murs de la cage **FIG. 86, 87**. De ces anciens garde-corps à balustres en pierre ne



103



104

subsiste que celui d'un escalier rampe-sur-rampe datant du début des années 1690 et situé au n° 7 de la rue des Chaudronniers¹³⁶ [60]; ceux que l'on voit actuellement dans la cour de la maison Bonnet (rue du Marché 40) [28] ont été refaits en ciment.

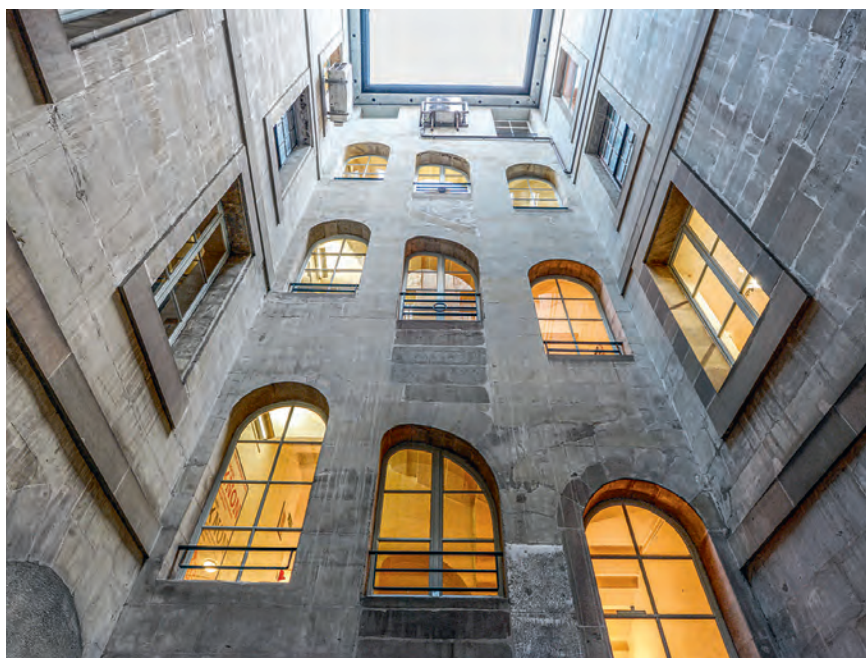
Les années 1680 inaugurent l'usage du fer forgé dont le succès ne se démentira pas jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. À la fois plus léger et laissant mieux passer la lumière, il va rapidement supplanter les ouvrages en pierre. Les garde-corps des deux escaliers de la maison Calandrini (Grand-Rue 39 [45]; rue du Puits-Saint-Pierre 6) constituent vraisemblablement les plus anciens exemples du genre conservés à Genève **FIG. 94**. Celui de l'escalier situé dans la cour (desservant aujourd'hui la maison Tavel) **FIG. 104** présente des panneaux à médaillon central orné des armes des Calandrini et entouré de quatre anses de panier; cette composition d'un type plutôt rare rappelle celle d'un escalier de l'abbaye royale du Val-de-Grâce à Paris, qui date de 1663¹³⁷.

Jusqu'au début du XVIII^e siècle, le décor des rampes genevoises est une déclinaison de quelques thèmes récurrents: enroulements, jeux de volutes et d'anses de panier, barres légèrement ondulées ou arcades d'un aspect assez sobre **FIG. 88**. Progressivement, le répertoire ornemental se renouvelle en intégrant ces formes dans des compositions plus variées qui évoluent en fonction de la mode. Les grands escaliers à vide central, où la rampe d'appui se développe sans discontinuité jusqu'aux étages, se prêtent plus particulièrement à des virtuosités décoratives. Les ferronneries réalisées vers 1710 par le serrurier PIERRE GIGNOUX à l'hôtel Lullin-de Saussure [5] et à la maison Cramer au Grand-Mézel [6] introduisent un rythme à deux temps **FIG. 99, 256**. Dans la première, des balustres évoquant une lyre alternent

FIG. 103 Promenade de Saint-Antoine 18/rue Maurice 3. Maison Sellon, vue depuis la promenade. L'escalier de l'immeuble, placé du côté de la rue Maurice, est mis en évidence par des baies en arc segmentaire, situées à mi-étage et surmontées d'un oculus. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 104 Rue du Puits-Saint-Pierre 6. Escalier rampe-sur-rampe, ajouré d'arcades en anse de panier, datant de la construction de la maison Calandrini (1682-83). De nos jours, il dessert uniquement la maison Tavel, alors qu'à l'origine il communiquait également avec le bâtiment de la Grand-Rue 39. Sa rampe en ferronnerie est ornée de quatre anses de panier qui enserrment les armoiries des Calandrini. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 105 Rue des Chaudronniers 16. Immeuble Liotard, cage d'escalier vue de la cour intérieure. Logé dans une large aile, entre deux corps de logis, l'escalier était précédé à l'origine d'un perron placé en face de la première volée ; les baies qui l'éclairent, disposées en gradins, selon un système déjà éprouvé, n'étaient probablement pas vitrées. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



105

avec des balustres en gaine à piédouche, tandis que dans la seconde des pilastres constitués de barres verticales s'associent à des volutes en forme de cœur, créant un effet de triglyphes et de métopes¹³⁸.

À la différence des escaliers à noyaux dont les garde-corps parfois très courts favorisent l'emploi de motifs répétitifs **FIG. 106**, ceux à rampe d'appui ininterrompue peuvent inspirer des combinaisons plus complexes. La rampe de l'escalier d'honneur de la maison Mallet **[9]**, exécutée vers 1724, offre une ornementation particulièrement élaborée qui fait alterner, entre des fleurons à pistils ondulés enrichis au centre d'un ovale feuillagé, des médaillons à quatre-feuilles, des ovales ornés d'un cœur et des médaillons à palmettes en éventail **FIG. 349**. La disposition de l'ensemble, où s'enchaînent des lignes courbes et involutées, sans que la symétrie soit troublée, reflète bien l'esthétique de la Régence mais s'écarte du projet proposé pour cette rampe par l'architecte JEAN-FRANÇOIS BLONDEL **FIG. 355**. Le dessin de ce dernier, bien que très sommaire, se conforme en effet aux modèles dominant alors à Paris, avec une alternance de panneaux étroits, dits pilastres, et de panneaux allongés, organisés autour d'un motif central¹³⁹. Un bel exemple d'une rampe de ce type, datant de 1743, se trouve à l'hôtel du résident de France¹⁴⁰ **[38] FIG. 107**. Œuvre du serrurier FRANÇOIS CLERC, la composition dessine un léger et souple réseau de courbes d'un style rappelant quelques réalisations parisiennes des années 1720-1730¹⁴¹. Quant au goût pour l'asymétrie qui se manifeste au même moment en Europe, il ne touche que très marginalement Genève ; on en trouve un témoignage plus que discret dans l'escalier d'apparat du n° 8 de la rue des Granges où, sur l'ensemble des motifs ornant ses rampes d'appui, seul un « S » crée un léger déséquilibre **FIG. 307**. Parmi les exemples disparus, il faut citer la ferronnerie de la cage d'escalier de la maison Thuillier **[16]**, connue par des photographies : les garde-corps qui protègent les volées de départ ouvertes sur la cour présentent un savant enchevêtrement d'anses de panier et de S, révélant la main d'un serrurier habile **FIG. 109**. Cette composition, qui se limite seulement à deux panneaux, date de la fin des années 1750. Elle est probablement l'une des rares et sans doute l'une des dernières expressions de l'esthétique rocaille dans la ferronnerie genevoise. Les ouvrages ultérieurs n'apporteront pas d'éléments nouveaux. Comme pour la forme des escaliers, on revient à des modèles plus simples et plus traditionnels **FIG. 102**.

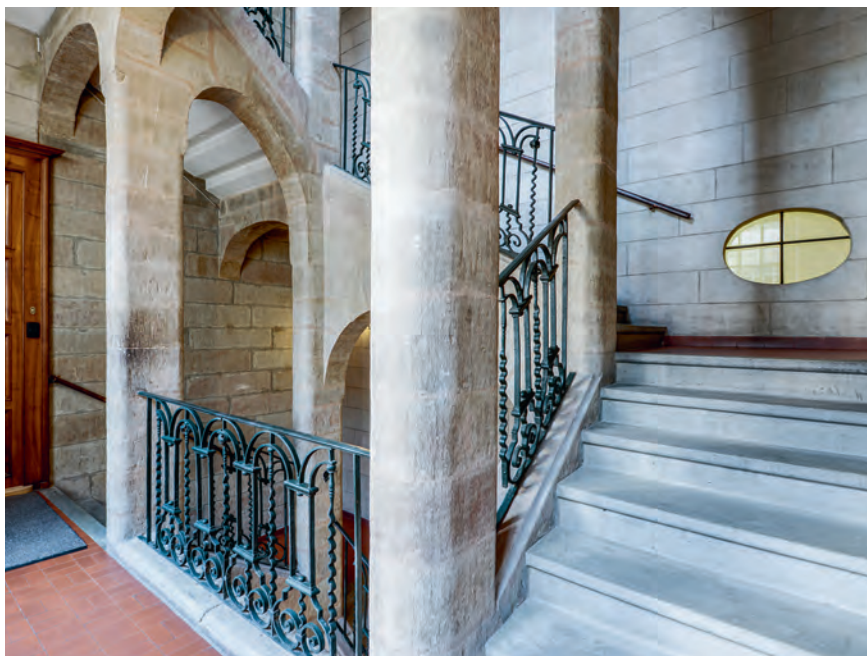


FIG. 106 Grand-Rue 25. Ancienne maison Cramer, escalier de l'aile droite, construit vers 1721-1723. Les deux escaliers de cette maison, situés en vis-à-vis, sont éclairés, côté cour, par les fenêtres des paliers. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

106

Les ordonnances somptuaires

L'évolution de la demeure genevoise, patricienne et bourgeoise, trouve son écho dans les lois somptuaires de l'Ancien Régime, renouvelées périodiquement au gré des changements de goûts et des manières d'habiter¹⁴². Cette législation qui, comme partout en Europe, tentait de modérer l'ostentation vestimentaire et les dépenses liées aux cérémonies privées (baptêmes, noces, funérailles) commence à s'intéresser, à partir du XVII^e siècle, au mobilier et à l'aménagement intérieur des maisons, signe du raffinement progressif du cadre de vie de l'élite de la ville. Après la première ordonnance, promulguée dans ce domaine en 1617 et dénonçant brièvement l'usage de « lits de soie » et de « meubles excessifs pour la qualité des personnes »¹⁴³, la gamme des objets visés par les restrictions s'élargit rapidement, incluant les garnitures d'or et d'argent, les miroirs excédant le prix de 20 écus et les tapisseries¹⁴⁴. Ces dernières restent cependant autorisées chez des gens de premier rang, où leur usage se généralise effectivement à partir des années 1630. À côté de tentures rehaussées de fils de soie, probablement très rares, car en principe interdites par des ordonnances¹⁴⁵, on voit se diffuser les tapisseries de Rouen ou de Bergame et, chez les plus fortunées, les cuirs dorés (cuirs de Cordoue) et les tapisseries de haute lisse venant d'Auvergne et de Flandres.

Dans le dernier quart du XVII^e siècle, la construction de plusieurs vastes demeures affichant un luxe inhabituel préoccupe les magistrats chargés de veiller au respect des lois somptuaires; aussi, dès 1683, se posent-ils la question de savoir comment « se [...] conduire à l'égard des dorures aux cheminées, bâtiments et ameublement [...], vu qu'il en est fait aucune mention dans les ordonnances »¹⁴⁶. Mais c'est seulement en 1698 qu'une réglementation plus détaillée voit le jour pour répondre aux « prodigieux abus »¹⁴⁷ observés dans l'aménagement des maisons. La révision des ordonnances débute au Conseil en janvier de cette année-là par « une ample et très sérieuse remontrance » du Consistoire dénonçant le « luxe qui paraît non seulement dans le port des habits mais aussi et principalement dans l'intérieur des maisons tant pour la richesse des ameublements, le nombre des chambres qui en sont ornées, les porcelaines de grand prix qui sont sur les cheminées, les ornements des cabinets, que par les fréquentes assemblées d'hommes et de femmes qui se font jusques à trois ou quatre fois par semaine, dans lesquelles on joue et on fait



107

FIG. 107 Grand-Rue 11. Ancien hôtel du résident de France. Escalier d'honneur avec sa rampe en fer forgé exécutée en 1743 par le serrurier François Clerc. Photo Olivier Zimmermann, 2012, IMAHGe.



108

FIG. 108 Cour de Saint-Pierre 4. Escalier en vis suspendu, reconstruit probablement dans le premier quart XVIII^e siècle. Les revers des marches gironnées, légèrement délardés, soulignent le mouvement en spirale de la montée. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

des collations dispendieuses et par les festins somptueux dans lesquels on se pique de faire éclater l'abondance et la délicatesse»¹⁴⁸.

Les ordonnances publiées peu après comportent, en plus des articles consacrés aux meubles, dorures, tapisseries, tissus précieux et autres objets «en parade sur les cheminées», un passage se référant aux éléments qui font partie du décor architectural du bâtiment ; on défend ainsi, «pour l'avenir, toutes les peintures de prix sur les murailles et plafonds [...]»¹⁴⁹. Le texte laisse clairement entendre que de tels décors existent au XVII^e siècle à Genève. On sait en effet que la «grande salle» de la maison Favre, rue des Étuves, est revêtue de «neuf tableaux peints et neuf autres tableaux où il n'y a rien de peint au milieu, tous dix-huit attachés contre la muraille»¹⁵⁰, et que des peintures en forme de tableaux ornent les plafonds de plusieurs pièces de la maison Andrion, rue du Rhône. À ces deux exemples s'ajoute le plafond peint récemment découvert au premier étage de la maison Micheli (rue de l'Hôtel-de-Ville 3) [11] FIG. 436, 438, 441, 443. Si ces trois cas ne sont sans doute pas isolés, les décors de ce type doivent tout de même être assez rares et, en ce qui concerne le couvrement des pièces, la mode du plafond uni et clair est en passe de s'imposer. C'est certainement à cause de l'évolution du goût que la condamnation de la peinture «sur les murailles et plafonds» disparaît des ordonnances éditées en 1702, pour reparaître, sous une forme plus générique, associée à la sculpture, en 1710. Sont dès lors défendus «tous bustes, ou statues, servant à orner le dehors ou le dedans des maisons et toute peinture de prix pour le même usage»¹⁵¹; en 1725, on ajoute : «de même que tout excès dans la sculpture»¹⁵². Cette dernière formule, assez vague, n'empêchera pas la prolifération, sur les belles façades genevoises, des têtes sculptées et d'autres ornements en relief, liés notamment à l'emploi des ordres architecturaux. Quant à l'interdiction des «bustes et statues», elle s'attaque à un problème plutôt marginal car l'architecture parisienne de l'époque, référence principale des grands commanditaires genevois, ne recourt que rarement à ce genre de motifs¹⁵³. La Chambre de la Réforme va d'ailleurs proposer de supprimer cette mesure en 1738¹⁵⁴; or, par un excès de prudence ou de zèle, le Conseil la maintient jusqu'à la révision des lois somptuaires en 1772.

Comparé à cette disposition, l'article des ordonnances fixant la hauteur maximale des pièces à 11 pieds (env. 3,60 m) sous plafond n'a qu'une brève existence :



FIG. 109 Rue de Coutance. Maison Thuillier, construite vers 1757-1760 (démolie). Détail de la cage d'escalier donnant sur la cour. Seules les ferronneries des volées de départ présentent un dessin asymétrique. Photo 1905, BGE [vg p 4180].

109

promulgué en 1710, il est abrogé en 1725¹⁵⁵. Sa particularité tient au fait qu'il touche directement à la structure des bâtiments. Ce n'est toutefois pas la première initiative législative de ce type à Genève. En 1617, à la suite de l'effondrement de plusieurs immeubles de la Tour-de-Boël, le Conseil a déjà tenté de réglementer le gabarit des maisons en interdisant aux particuliers de construire au-delà de quatre niveaux, rez-de-chaussée et combles inclus¹⁵⁶. La mesure relevait de la sécurité publique puisqu'il s'agissait de freiner la multiplication des étages, généralement bas de plafond, pour prévenir ce genre d'accidents. Les circonstances de la disposition prise en 1710 sont bien différentes. La date de sa publication correspond à l'achèvement de l'hôtel Lullin-de Saussure (rue de la Cité 24/rue de la Tertasse 2) [5], le cinquième et le plus vaste de la première vague d'architecture à la française, à laquelle appartiennent également les grandes maisons en front de places. La générosité des surfaces intérieures dont bénéficient ces édifices va de pair avec une hauteur plus importante des pièces dictée, dans certains cas, par les proportions des ordres classiques en façade. En limitant le vide d'étage, l'ordonnance s'attaque donc à la prodigalité spatiale de ces demeures, tenue à son tour pour responsable du luxe déployé dans les appartements. Il n'est pas surprenant dès lors que cette restriction soit accompagnée de nouvelles mesures à l'égard du décor des pièces. Outre les bustes, les statues et la peinture de prix déjà évoqués, les lois somptuaires de 1710 comportent en effet des articles spécifiques concernant les parquets, les boiseries et les miroirs muraux : éléments d'aménagement d'une adoption assez récente à Genève.

Les « planchers parquetés » font l'objet d'une première interdiction en 1698¹⁵⁷, éphémère car déjà levée l'année suivante au motif « que l'on doit être bien aise que l'on bâtit de belles maisons et que ces planchers en font partie, comme les portes et les fenêtres et que d'ailleurs ils durent beaucoup plus que les autres (c'est-à-dire ceux traditionnels, formés de planches parallèles) »¹⁵⁸. La complaisance à l'égard des « belles maisons » va durer, elle, à peine onze ans car les ordonnances de 1710 proscrirent de nouveau « tout parquetage, à la réserve de ceux dont les planches seront en sapin »¹⁵⁹. Par la même occasion sont prohibées les boiseries en bois de noyer et toutes celles enrichies de sculptures ou de reliefs ; on interdit également l'emploi du « marbre poli »¹⁶⁰, ce qui condamne implicitement les revêtements de sol et les manteaux de cheminée réalisés dans ce matériau. En revanche, la version initiale de ces lois atteste la pratique déjà établie, et apparemment tolérée, des manteaux en bois de noyer¹⁶¹.

FIG. 110 Jean-Étienne Liotard. Portrait de Lord John Mountstuart, peint à Genève, 1763. Ce tableau est l'une des rarissimes représentations d'intérieurs genevois au XVIII^e siècle ; il met en scène non seulement le personnage mais également divers objets d'ameublement et de décor de la pièce dont une cheminée à la royale avec son manteau en noyer, très fréquent à Genève, et son trumeau orné d'un miroir à cadre doré. The J. Paul Getty Museum, Los Angeles [2000.58].



110

Quant aux miroirs, cités dès 1668, ils sont soumis à une réglementation toujours plus minutieuse. Ainsi, à partir de 1698, on limite leur nombre en n'admettant qu'un seul exemplaire par pièce mais en autorisant la dorure des cadres¹⁶². Au début du XVIII^e siècle, les panneaux de glace intégrés à la décoration murale, ainsi que les cheminées dites « à la royale » **FIG. 110**, inventées au sein de l'agence d'HARDOUIN-MANSART¹⁶³, sont déjà présents à Genève car, en 1707, Antoine Saladin-Buisson propose au Conseil d'interdire « les glaces de miroir dans les cheminées et dans les trumeaux des fenêtres »¹⁶⁴. Si son avis n'est pas suivi, la disposition de 1710 relative à cet objet devient plus restrictive : les personnes de la première condition n'ont désormais pas le droit d'avoir plus de deux miroirs d'une hauteur atteignant 32 pouces (env. 85 cm) et celles de la seconde condition, plus d'un d'une hauteur de 24 pouces (env. 65 cm)¹⁶⁵.

La nouvelle mode des boiseries, confirmée par cette même édition des lois somptuaires, ne supprime pas l'ancien goût pour les tentures murales, en particulier pour les tapisseries de haute lisse, lesquelles continuent à orner les intérieurs des demeures patriciennes. L'article adopté en 1698, qui prohibe la possession de plus de deux chambres habillées de « haute lisse », est donc régulièrement renouvelé

jusqu'en 1747; les cuirs dorés, inclus d'abord dans cette mesure, cessent par contre d'être mentionnés à partir de 1710, car ils sont passés de mode¹⁶⁶.

L'effet de tous ces règlements sur la pratique architecturale et le décor des maisons reste cependant limité, soit parce que les prescriptions ont toujours un temps de retard sur les réalisations jugées blâmables, soit parce que les particuliers ne les respectent pas¹⁶⁷. Ces atteintes à la loi sont souvent évoquées au Conseil, mais les cas concrets, consignés dans les registres de la Chambre de la Réformation, peuvent se compter sur les doigts de la main. Parmi de rares particuliers incriminés, on trouve deux propriétaires aux noms déjà cités : Jean-Jacques Bonnet et Pierre Tardieu, fils de Sébastien. Le premier comparait en 1713 au sujet d'un miroir de « six glaces [...] l'une ensuite de l'autre », fixé sur le trumeau des fenêtres dans une des chambres de sa demeure au Molard¹⁶⁸; le second est convoqué à deux reprises, en 1713 et 1714, en raison d'une tapisserie de haute lisse d'un prix excessif et « des ornements de sculpture dorés », remarqués dans sa maison à la Fusterie (actuel n° 12)¹⁶⁹.

Le cas du miroir de Bonnet, que la Chambre ordonne d'ôter ou de « couvrir », illustre bien le peu de poids que les riches Genevois accordent à ces sentences. Non seulement le dispositif ne sera pas masqué, mais de plus il servira de référence pour des aménagements semblables¹⁷⁰. Ainsi, lorsque Jacques-André Saladin projette en 1720 d'installer dans une « salle » de sa maison achetée aux Calandrini (Grand-Rue 39) [45] un trumeau de miroir de plus de 8 pieds de hauteur (env. 2,60 m), son beau-frère François Favre lui conseille de ne pas le faire en une seule pièce, car la Chambre de la Réformation le refuserait, mais en trois ou six glaces, « comme j'en ai vu chez M. le syndic Bonnet et ailleurs [ce qui] se pourra faire sans crainte »¹⁷¹. Ce genre de subterfuges devait être assez courant car nombre de particuliers, mis en cause par la Chambre pour des faits en lien avec leurs constructions, n'hésitaient pas à répondre « qu'on ne pouvait pas les empêcher de faire comme les autres »¹⁷². Les scrupules de François Favre à l'égard du trumeau peuvent d'ailleurs paraître un peu incongrus quand on sait que la salle pour laquelle celui-ci était destiné avait reçu en 1717 un somptueux décor mural composé d'un cycle de sept toiles dues au peintre marseillais MICHEL SERRE et représentant des scènes de la vie du roi David¹⁷³. Ces grandes peintures, enchâssées dans des boiseries en noyer – double transgression –, n'ont fait l'objet d'aucune poursuite, alors que leur présence, dans une maison située tout près de l'Hôtel de Ville, pouvait difficilement passer inaperçue.

Le débat sur les « excès du luxe »¹⁷⁴ dans le domaine des bâtiments s'anime à nouveau au début des années 1720, au moment où débutent les grands chantiers de la rue des Granges et à la cour de Saint-Pierre. Alors que certains voient dans ces constructions une opportunité pour embellir la ville et améliorer le fief, d'autres condamnent « les maisons bâties superbement » et demandent l'interdiction « de bâtir en forme d'hôtel », c'est-à-dire entre cour et jardin¹⁷⁵. La controverse s'amplifie en 1723, puis en 1725, à la veille d'une nouvelle révision des règlements. Comme de coutume, les adeptes d'une ligne rigoriste peuvent compter sur le soutien du Consistoire dont une longue « remontrance » ouvre les délibérations¹⁷⁶. Prononcée par le pasteur Jacques Vial, celle-ci dépeint d'une manière suggestive l'architecture et le cadre de vie adoptés par les patriciens genevois depuis un quart de siècle.

Après avoir dénoncé la violation systématique des lois, manifeste « dans ces magnifiques maisons dont on charge les faces de têtes et d'autres sculptures que l'ordonnance condamne [...], dans ces riches tapisseries, dans ces grands miroirs et dans plusieurs autres meubles dont on remplit diverses chambres... », le pasteur s'en prend à tous ces « partisans de luxe » qui trouvent dans la quête du confort une justification suffisante de leurs dépenses ostentatoires : « ... si on ne cherchait que les commodités de la vie – dit-il – on ne serait pas si curieux qu'on l'est d'avoir dans sa maison, de grands plain-pieds, des planchers [c'est-à-dire les plafonds] fort exhaussés, des fenêtres d'une hauteur prodigieuse, beaucoup de lits de soie, beaucoup de chaises couvertes d'étoffes de prix et divers autres meubles somptueux ;

c'est l'orgueil qui nous fait rechercher ces choses-là et non simplement le désir de nous procurer les commodités de la vie, car je demande : dort-on mieux dans un lit de soie que dans un lit de laine, est-on plus à son aise dans une chambre revêtue d'une haute lice que dans une autre qui serait moins ornée ? »¹⁷⁷.

Ce discours enflammé ne parvient pas à convaincre les tenants d'une position plus libérale, dont une majeure partie a dû elle-même se sentir visée par ces récriminations. À ceux qui prônent la retenue en déclarant « que les riches par leur luxe oppriment leurs concitoyens [et] que les bâtiments bourgeois sont convenables mais non les palais et les planchers d'une hauteur excessive... »¹⁷⁸, ils rétorquent « que la hauteur des planchers est nécessaire pour suivre un ordre régulier d'architecture », ou encore « que les beaux bâtiments ne sont pas si condamnables [...], qu'ils ornent la ville et qu'il serait à souhaiter qu'il y eut plusieurs personnes en état d'en faire »¹⁷⁹.

Ce groupe influent du Conseil fera pencher la balance en faveur d'une législation moins contraignante en matière de bâtiments. Ainsi, dans l'édition de 1725, disparaît toute allusion aux parquets exécutés dans d'autres bois que le sapin et toute mention des boiseries qu'elles soient en noyer, sculptées ou en relief. La condamnation de « tout excès de sculpture », qui viendra remplacer celle de ces objets, aura une formulation suffisamment vague pour ouvrir la voie à des interprétations accommodantes¹⁸⁰. C'est aussi cette année-là que l'article réglementant la hauteur des étages et interdisant l'emploi de marbre poli sera définitivement supprimé. Passera en même temps à la trappe le projet enjoignant aux particuliers « de ne bâtir qu'en front de rue », c'est-à-dire empêchant de construire entre cour et jardin. Proposé déjà en 1720, puis en 1725, il sera alors approuvé par le Petit Conseil, mais rejeté en Conseil des Deux-Cents¹⁸¹. À partir de cette date, seuls quelques éléments de décor conserveront encore leur place parmi les objets prohibés ; en revanche, on laissera « chacun en liberté de bâtir comme il lui conviendra »¹⁸². L'intervention tardive d'Ami De Chapeaurouge, qui dénonce en 1744 « le luxe [...] qui est la porte cochère »¹⁸³, est anecdotique à cet égard et témoigne d'une intransigeance d'un autre temps.

Or, bien que les dispositions frappant les bâtiments aient été peu ou pas du tout observées et que la mesure la plus forte, celle limitant la hauteur des pièces et touchant par conséquent aux proportions de l'édifice, ait eu une courte durée, l'existence même de ce type de règlements mérite d'être soulignée. Car si les ordonnances somptuaires ne constituent pas une particularité en soi sous l'Ancien Régime, l'attention que celles de Genève consacrent au luxe des demeures privées semble être un phénomène tout à fait spécifique¹⁸⁴. L'adoption de plusieurs règlements s'immiscant dans l'art de bâtir et d'orner les édifices, à l'époque d'une intense activité architecturale féconde en innovations, montre à quel point la crainte d'une surenchère des signes de la richesse a été indissociable de la défiance envers toute nouveauté susceptible de bouleverser les usages établis. On ne s'étonnera pas de trouver dans les ordonnances de 1698, en plus des mesures fortes à l'égard des bâtiments, un article stipulant qu'il « est défendu d'introduire aucune nouvelle mode dispendieuse en quoi que ce soit »¹⁸⁵. Cette intrusion dans la façon d'habiter des Genevois, plus tatillonne que par le passé, s'explique aussi, probablement, par le contexte économique de l'époque. Le nouveau luxe architectural, à la mode française, doit en effet paraître d'autant plus inquiétant, que ses premières manifestations correspondent à une période de crise, marquée, en 1697 et 1709, par des faillites retentissantes de plusieurs marchands et banquiers de la ville¹⁸⁶. À l'époque de l'effondrement du système de Law (1720), qui entraînera dans sa chute un nombre considérable de fortunes genevoises¹⁸⁷, il y aura bien une tentative d'interdire les maisons « en forme d'hôtels » mais, comme on l'a vu, le projet échouera et, à partir de 1725, la législation somptuaire deviendra même plus clémente. Cependant, cet allègement des contraintes n'aura pas d'effets immédiats car, durant les années qui suivent, aucun chantier privé d'envergure ne sera entrepris.

Bâtir à neuf ou agrandir : quelques réalisations exemplaires

- Rue du Rhône, ancienne maison Andrion (dém.) [1] pp. 94-99
- Rue Jean-Calvin 13, hôtel Buisson [2] pp. 100-117
- Rue Jean-Calvin 9, hôtel Lullin, puis Necker [3] pp. 118-127
- Rue Jean-Calvin 11, hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches [4] pp. 128-139
- Rue de la Cité 24/ rue de la Tertasse 2, hôtel Lullin, puis de Saussure [5] pp. 140-165
- Place du Grand-Mézel 2-4, maison Cramer, puis Labat [6] pp. 166-181
- Rue des Granges 2, hôtel Sellon [7] pp. 182-199
- Rue des Granges 8, hôtel Naville-Boissier [8] pp. 200-213
- Rue du Cloître 2-4, maison Mallet [9] pp. 214-225
- Rue Beauregard 8 [10], immeuble Thellusson et lotissement de la rue Beauregard pp. 226-245
- Rue de l'Hôtel-de-Ville 3, maison Micheli [11] pp. 246-255
- Place de la Taconnerie 3, maison Robin, [12] pp. 256-261
- Rue Verdaine 12, maison Pauzié [13] pp. 262-265

FIG. 111 Plan de la zone traitée.
Échelle 1 : 5000. Dessin
Paola Bozonet, 2023.

- Bâtiments existants présentés
- Bâtiments existants mentionnés
- Bâtiments démolis présentés/mentionnés
- Remparts





Les treize bâtiments étudiés dans les chapitres qui suivent offrent un échantillon représentatif des grandes demeures urbaines édifiées ou agrandies dans les années 1670-1790. Ils nous montrent, en particulier, la diversité des solutions auxquelles les maîtres d'ouvrage ont recouru pour construire, ennoblir et moderniser leurs habitations. La maison Andrion (disparue), qui ouvre ce corpus, est non seulement le plus vaste édifice privé du dernier quart du XVII^e siècle, mais également le premier où l'on décèle plusieurs traits novateurs d'inspiration française. Si, à partir de l'extrême fin du siècle, les références stylistiques similaires se multiplient à Genève, c'est toutefois l'hôtel «entre cour et jardin» – lieu d'innovations en matière de distribution, d'agrément et de raffinement décoratif – qui va incarner le classicisme à la française dans sa forme la plus accomplie.

On sait que ce courant architectural, dont AUGUSTIN-CHARLES D'AVILER, puis JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL ont théorisé les principes, s'est cristallisé en Île-de-France autour de la personnalité de JULES HARDOUIN-MANSART, premier architecte de Louis XIV, à qui l'on peut attribuer les plans de l'hôtel Buisson (voir pp. 100-117). Ailleurs en Suisse, l'adoption de ce nouveau type de résidence est avant tout l'œuvre de militaires au service de la royauté ; à Genève, l'initiative revient surtout à des familles de marchands et de banquiers en contact permanent avec les élites parisiennes. Sept des onze exemples genevois traités ici montrent les diverses variations du modèle. Si la ville ne dispose pas de parcelles aussi spacieuses qu'à Paris, sa situation topographique particulière procure en revanche aux maîtres d'ouvrage des emplacements très avantageux. Tous les hôtels entre cour et jardin, excepté celui de Gédéon Mallet (voir pp. 214-225), vont en effet s'implanter sur des terrasses élevées, qui bénéficient de vues dominantes sur la campagne ou le lac. C'est également le cas de la maison Cramer à la place du Grand-Mézel (voir pp. 166-181), appartenant à la première vague de constructions à la française, et de l'immeuble Thellusson (voir pp. 226-245), l'une des réalisations les plus marquantes des années 1770, située en tête de l'ensemble résidentiel de la rue Beauregard.

À la différence de ces édifices, qui sont tous bâtis à neuf, la dernière catégorie présentée dans cet ouvrage illustre les manières d'intégrer le nouveau à l'existant, au cœur même du tissu urbain. Deux demeures – les maisons Robin à la Taconnerie (voir pp. 256-261) et Pauzié à la rue Verdaine (voir pp. 262-265) – sont construites en deux étapes au cours du XVIII^e siècle. La troisième, la maison Micheli à la rue de l'Hôtel-de-Ville (voir pp. 246-255), constitue un cas à part : sous son apparence homogène, elle forme un véritable « mille-feuilles », qui résulte de plusieurs chantiers échelonnés de 1584 à 1786. Bien que la plupart des intérieurs présentés en monographies aient connu des métamorphoses liées à l'évolution du goût, ceux de la maison Micheli sont particulièrement riches en décors variés allant de la fin du XVI^e au XIX^e siècle.

Les commanditaires des habitations étudiées appartiennent tous, à deux exceptions près, aux familles les plus influentes de la République. Deux personnalités émergent néanmoins : Élisabeth Andrion-Baulacre, puissante femme d'affaires qui, par ses activités manufacturières ancrées dans la cité, est assimilable aux grands marchands-entrepreneurs caractéristiques du XVII^e siècle, ainsi que Jean-Antoine Lullin-Camp, figure emblématique de la nouvelle génération de marchands-banquiers liés à la finance internationale. La quasi-totalité des bâtisseurs des grandes demeures du XVIII^e siècle relèvent de cette deuxième catégorie.

Si les architectes de certaines de ces maisons restent encore dans l'ombre, les interventions du Français JEAN-FRANÇOIS BLONDEL, des Genevois JEAN-JACQUES DUFOUR et JEAN-MICHEL BILLON, ainsi que celle, supposée, de l'agence parisienne de JULES HARDOUIN-MANSART sont connues de longue date. À ces noms, on peut désormais ajouter ceux du Neuchâtelois JONAS FAVRE et de l'ingénieur local formé en France JACQUES-BARTHÉLEMY MICHELI DU CREST. En revanche, le cas de JOSEPH ABEILLE est plus problématique. On doit lui attribuer la maison Cramer au Grand-Mézel (voir pp. 166-172), mais il est peu vraisemblable qu'il soit l'auteur des plans très inventifs de l'hôtel Lullin-de Saussure (voir pp. 146-152) qu'il a certainement exécutés.

L'ancienne maison Andrion

Rue du Rhône (démolie) [1]

FIG. 112 D'après un dessin de Ferdinand Tollin. Détail d'une vue de la rive gauche de la ville de Genève, vers 1840-1844 (voir **FIG. 113**). Au fond de la place de la Petite-Fusterie, on aperçoit la partie est de la façade de la maison Andrion, reconnaissable à son fronton arrondi et, à cette époque déjà, augmentée de deux étages. BGE [05g 04].

Au sud de la rue du Rhône, en face de la place de la Petite-Fusterie, s'élevait jusqu'en 1877 la grande maison Andrion, construite entre 1677 et 1679 par l'architecte neuchâtelois JONAS FAVRE. Cette demeure, l'une des plus remarquables de l'ancienne ville basse, représente un jalon longtemps oublié du renouveau architectural de Genève à la fin du XVII^e siècle.

Dans son « *Historia genevirina* », éditée en 1686, le chroniqueur italien Gregorio Leti décrit la ville, sans omettre d'évoquer cette maison **FIG. 112, 113** :

« [1] n'est pas de cité de si médiocre étendue où se rencontrent d'aussi beaux édifices, bien que la plupart sont construits à l'antique, particulièrement dans les rues basses où les maisons sont très élevées et où certaines galeries couvertes [...] y obstruent la vue perspective qui, sans cela, serait beaucoup plus belle. Depuis une cinquantaine d'années, on s'est mis à construire dans le style moderne, et les frères Turretini, la demoiselle Andrion et le sieur Calandrini le marchand ont fait édifier trois palais superbes »¹.

De ces trois édifices, deux existent toujours : la maison Turretini, élevée en 1617-1620 dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, et la maison Calandrini, bâtie en 1682-83 à l'angle de la Grand-Rue et de la rue du Puits-Saint-Pierre. De celle qui avait appartenu à « demoiselle Andrion », il ne reste plus aucune trace. Malgré son importance, elle a partagé le sort d'autres bâtiments anciens du quartier, remplacés, à partir de la fin du XIX^e siècle, par des grands ensembles résidentiels et commerciaux. Cependant, différentes sources écrites et graphiques nous permettent de retracer son histoire, de restituer son aspect et d'appréhender sa place dans l'architecture locale de l'époque.

La commanditaire

Si la maison elle-même n'a pas retenu jusqu'ici l'attention des historiens, sa commanditaire, « la demoiselle Andrion », est une personnalité devenue mieux connue grâce aux travaux d'Anne-Marie Piuze². Cette femme d'affaires exceptionnelle, née Élisabeth Baulacre, veuve de Pierre Perdriau et remariée au syndic Jacob Andrion, s'est retrouvée après le décès de son premier époux à la tête d'une fabrique de

dorure à laquelle elle a donné un essor extraordinaire au point d'y employer, selon Leti, 1200 ouvriers et devenir, en 1690, la deuxième fortune de Genève³. Comme c'était souvent le cas à l'époque, la manufacture ne disposait pas d'un bâtiment spécialement dédié à ses activités ; les ouvriers et les artisans travaillaient et logeaient dans des locaux appartenant à Madame Andrion ou loués par elle à cet effet. Ses biens immobiliers étaient considérables : plusieurs maisons à la rue de la Cité et à la rue des Allemands (actuelle rue de la Confédération), d'autres à la Madeleine, à la Tour-de-Boël, au Grand-Mézel ou encore à la rue des Corps-Saints, pour ne citer que ses possessions en ville⁴.

Dès 1674, Élisabeth Andrion commence à acquérir, à un rythme soutenu, divers immeubles dans l'îlot compris entre la rue du Rhône et la rue des Allemands. En quatre ans, elle met ainsi la main sur plus d'une douzaine de parcelles contiguës comprenant des corps de maisons avec cours, écuries et places⁵. De cet ensemble couvrant une surface de près de 3000 m², elle détache une vaste parcelle, du côté de la rue du Rhône, en face de la petite place donnant sur la rade (actuelle place de la Petite-Fusterie), afin d'y bâtir sa propre demeure⁶ **FIG. 114**.

L'architecte et le chantier

Les travaux débutent vraisemblablement au printemps 1677. Le 30 mars de cette année, Élisabeth Andrion obtient en effet du Conseil l'autorisation de prendre une bande de terrain sur la rue du Rhône en vue de sa future construction⁷. Le lendemain, elle passe deux marchés pour la fourniture de la pierre de taille : l'un avec le maître maçon PIERRE COCQUET pour du calcaire tiré d'une carrière à Monnetier sur le Salève, l'autre avec JACQUES DARNEX pour de la molasse provenant de Chambésy. Élisabeth se réserve l'exploitation exclusive de ces deux gisements en faisant promettre à COCQUET et DARNEX de ne vendre leurs pierres « à aucune personne de quelle qualité et condition qu'elle soit [...] jusqu'à ce que ladite dame en ait assez pour parachever ses bastiments »⁸.

Pour diriger les travaux et, probablement, pour dessiner les plans, elle a recours à un important architecte neuchâtelois, JONAS FAVRE, lequel a déjà





113

FIG. 113 D'après un dessin de Ferdinand Tollin. Rive gauche de Genève vue depuis le quai des Bergues, vers 1840-1844. Dans l'axe du pont de la Machine se trouve la maison Andrion. BGE [05g 04].

à son actif plusieurs réalisations, dont le château d'Oberdiessbach (BE), construit entre 1668-1670 pour le colonel Albert de Watteville⁹. FAVRE est présent à Genève dès le mois de mars 1677 et à peine sept mois plus tard, le 26 novembre, il est reçu maître maçon¹⁰. Le registre de la corporation précise qu'il a obtenu sa maîtrise « sans aucun chef-d'œuvre, ayant produit des attestations auxquelles on a fait considération »¹¹, une faveur rarissime à laquelle Élisabeth Andrion, femme très influente, a sans doute contribué. Un appui d'autant plus probable que FAVRE n'a apparemment pas eu d'autres clients à Genève : une fois la maison de la rue du Rhône terminée, il quitte la ville pour Thionville en France, où il travaille comme « architecte des bâtiments et fortifications du roy » entre 1680 et 1685¹².

Deux actes notariés de 1678 confirment son rôle dans le chantier à la rue du Rhône. Le 25 septembre, Pierre Perdriau, fils unique d'Élisabeth et, par ailleurs, propriétaire d'une maison voisine également en construction, passe une convention avec son maçon JEAN-ANTOINE BOUILLON pour exécuter les marches d'escalier en grès, précisant que celles-ci doivent être « de toute perfection et de la même délicatesse que font les ouvriers qui travaillent sous la direction du sieur JONAS FAVRE au bâtiment de Madame Andrion »¹³. Le jour de Noël de la même année, FAVRE, qui se dit lui-même « architecte » au service de cette dame, engage sur le chantier de la maison Andrion, pour une durée de cinq mois et au prix de 30 sous par jour, un ouvrier dénommé MICHEL LÉGIER DIT LA JEUNESSE ; il lui confie la taille de la pierre, la préparation du ciment et le revêtement des conduits¹⁴. L'un des témoins de la signature de l'acte est le neveu de l'architecte, « JONAS FAVRE LE JEUNE », chargé probablement de la sculpture¹⁵. À l'automne 1679, le gros œuvre étant terminé, les travaux se font à l'intérieur. Parmi les artisans présents alors dans le bâtiment, on mentionne les maîtres maçons LOUIS COTTONNET, HENRY VANIER

et JEAN-JACQUES DE SALLES, ainsi que les charpentiers PIERRE et FRANÇOIS MOLLY¹⁶. On sait également que, au début des années 1680, Élisabeth Andrion emploie une équipe de menuisiers, conduite par le maître PIERRE PICHARD, et qu'elle a à son service, jusqu'en 1692, ISAAC CHASTEL, représentant d'une importante dynastie de peintres, chargé à coup sûr du décor peint¹⁷.

La maison : son plan et ses aménagements

Les dispositions générales de la maison Andrion nous sont connues par le relevé cadastral de 1726, dit plan Billon, et par le plan Céard de 1837¹⁸ **FIG. 114, 115**. D'une configuration assez complexe due certainement au remploi de plusieurs murs anciens, les bâtiments s'organisaient autour de deux cours. L'une d'elles, appelée « cour carrée », avait probablement une fonction de représentation ; on y accédait par un passage cocher établi dans l'axe médian du grand corps de logis sur la rue du Rhône. L'autre, de forme allongée, faisait plutôt office de basse-cour ; desservie par un passage cocher latéral, elle était flanquée à l'est d'un portique sur piliers servant peut-être d'abri aux chevaux et aux marchandises.

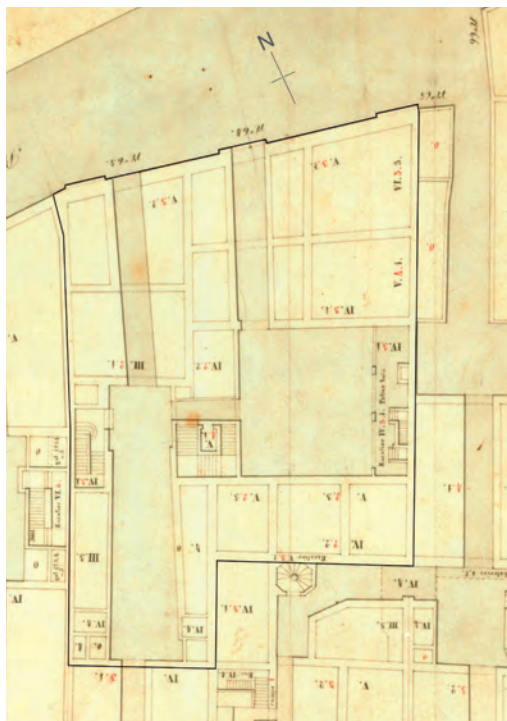
Le grand corps de logis sur rue, double en profondeur et compartimenté par des murs de refend perpendiculaires aux façades, se prolongeait à l'arrière par trois ailes où étaient établis les escaliers. L'aile du milieu, située entre les deux cours, abritait l'escalier principal inscrit dans une cage carrée entre deux murs de face. Porté par quatre piliers, soit noyaux, celui-ci se développait autour d'un vide central en trois volées séparées par des repos. Comme le montre bien le plan Billon, ses garde-corps étaient formés de balustres en pierre ou de ferronnerie. Les dispositifs de ce type, déjà répandus en France sous Henri IV, ne se sont diffusés à Genève qu'à la fin du XVII^e siècle (voir p. 82) ; celui de la maison Andrion en est donc l'une des premières occurrences, sinon la première. Les escaliers



114

logés dans les ailes latérales étaient de dimensions moins généreuses, mais d'un dessin soigné. Celui à l'est, placé derrière des galeries sur piliers, desservait également le bâtiment fermant la cour carrée au sud. Au rez-de-chaussée de ce corps, dont la partie en retour s'ouvrait sur le portique de la cour secondaire, se trouvaient les magasins de la manufacture, signalés dans le testament d'Élisabeth Andrion.

Sur les aménagements intérieurs de la maison, on sait peu de choses, sinon que les pièces avaient reçu un décor peint, amplifié au XVIII^e siècle. Des actes de vente des années 1719 et 1756 mentionnent, en effet, « les tableaux des plafonds, ceux des cheminées, ceux au-dessus des portes, ceux des vestibules et tous autres tenant lieu de tapisserie »¹⁹. La décoration des plafonds, œuvre probable du peintre ISAAC CHASTEL, remontait à l'époque de la construction, tandis que les « tableaux encadrés [c.-à-d. intégrés dans les boiseries] représentant des paysages ou des perspectives »²⁰ étaient un apport de Louis Bouthillier de Beaumont, propriétaire de la maison entre 1710 et 1719. Celui-ci les avait commandés auprès d'un peintre parisien²¹. Ces divers panneaux ou toiles ornaient notamment l'appartement du deuxième étage, composé d'une dizaine de pièces, dont une « grande salle » prenant jour par trois fenêtres. Au cours du XVIII^e siècle viendront s'ajouter de nombreuses glaces de trumeaux, certaines pourvues de cadres « rocaille »²².



115

La façade sur la rue du Rhône

Une photo prise vers 1877, la seule connue de ce vaste ensemble, nous donne une bonne idée de l'aspect de la grande façade sur la rue du Rhône peu avant sa démolition FIG. 116. Elle complète les indications fournies par quelques représentations plus anciennes mais partielles, dont un relevé des étages supérieurs, fait lors de la surélévation de l'immeuble en 1837²³.

Au moment de son achèvement, cette façade présentait, au-dessus d'un rez-de-chaussée percé de grandes arcades, deux étages et demi, le tout divisé en neuf travées FIG. 116, 117. Avec ses 30 mètres de largeur, elle était l'une des plus amples de la ville, dépassant de près de 8 mètres celle de la maison Turretini. Mais c'est surtout sa composition, novatrice à plusieurs titres, qui devait la distinguer de la production locale. Ordonnée de part et d'autre d'un axe central, elle était animée par trois avant-corps en faible saillie, sommés de frontons cintrés et flanqués de chaînes à refends. Ces avant-corps, tout en accentuant le caractère monumental et symétrique de la façade, n'échappaient pas au système de quadrillage qui régissait l'ensemble de la composition. Dans les travées en retrait, cet effet reposait sur une trame formée par les doubles cordons horizontaux et les saillies verticales des chambranles et des allèges.

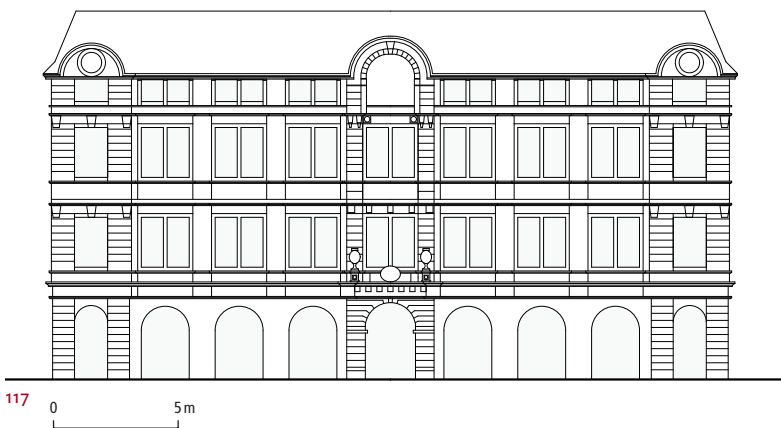
Ce jeu de quadrillage, emprunté aux architectes français de la première moitié du XVII^e siècle, notamment à PIERRE LE MUET dont le recueil

FIG. 114 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726, détail. La grande maison Andrion, composée de plusieurs corps de bâtiments, porte le n° 33. Sa façade sur la rue du Rhône (en haut) se distingue par trois avant-corps de faible saillie qui marquent les angles et l'axe central. Le grand escalier à vide central, situé au centre, est porté par quatre noyaux entre lesquels se développent les garde-corps ajourés protégeant les trois volées. AEG [Cadastré A 2.43-44].

FIG. 115 Plan de la ville de Genève, dit plan Céard, 1837, détail représentant la grande maison Andrion. On y distingue les deux passages cochers : l'un, central, conduisant à la « cour carrée », l'autre, latéral, donnant accès à la cour de forme allongée. À l'origine, cette dernière communiquait aussi, par une allée plus étroite, avec l'actuelle rue de la Confédération. AEG [Cadastré A 13.19].



116



117

Manière de bâtir pour toute sorte de personnes nous en fournit de multiples exemples, constitue une nouveauté à Genève, où les divisions horizontales, cordons et bandeaux, prédominent jusque-là dans le décor des façades²⁴. À partir des années 1680, la mode des façades quadrillées se répand peu à peu, tout d'abord dans des maisons de qualité, puis dans les immeubles plus ordinaires où elle perdure parfois jusqu'au troisième quart du XVIII^e siècle. Enfin, d'autres caractéristiques de l'architecture française, apparues ici pour la première fois dans la ville, vont marquer durablement les maisons patriciennes genevoises : la stricte axialité de la composition, les avant-corps à fronton, l'articulation verticale du mur au moyen de chaînes à refend, sans oublier les motifs ornementaux tels

que les pots à feu sculptés, les agrafes de fenêtres et les consoles.

Cependant, malgré ces traits modernes, la présence des traditionnelles fenêtres à meneaux confère à cette façade un aspect un peu désuet, impression renforcée par son important développement horizontal que les deux étroits avant-corps latéraux, à petits frontons en plein cintre, ne parviennent pas à contrebalancer parfaitement. Il faudra attendre l'apparition en ville de l'hôtel « entre cour et jardin » pour que les architectes locaux se mettent en phase avec les plus récentes inventions de l'architecture parisienne, en soignant notamment le jeu des proportions. À la différence de la maison Andrion, édifée au cœur du quartier commercial des Rues-Basses et pourvue au rez-de-chaussée de grandes arcades à vocation marchande, ces nouvelles demeures patriciennes s'installeront dans la haute ville, à proximité du centre du pouvoir, et leur destination sera essentiellement, voire uniquement, résidentielle.

Quant à JONAS FAVRE, il se distinguera encore par deux importantes réalisations dans le domaine de l'architecture privée, les maisons du chancelier Georges de Montmolin à Neuchâtel (1685-1689) et de Jean Loys de Villardin à Moudon (1690), dont les façades offrent des parentés évidentes avec le modèle genevois²⁵. Abstraction faite des deux avant-corps latéraux et des baies à meneau, qui disparaissent au profit des fenêtres rectangulaires plus

modernes, on retrouve dans ces deux exemples le même schéma de composition avec une semblable scansion des niveaux, une trame orthogonale des moulures et un ressaut central, couronné d'un petit fronton en plein cintre.

L'évolution de la propriété

Au cours de ses deux siècles d'existence, la « grande maison » Andrion change plusieurs fois de mains. Après la mort d'Élisabeth, en 1693, elle ne reste que peu de temps dans la famille : les trois fils de Pierre Perdriau auxquels elle échoit au décès de ce dernier, en 1700, doivent en effet s'en défaire, ayant dilapidé leur fortune « dans des affaires imprudentes et couteuses... »²⁶. Devenue propriété de Louis Bouthillier de Beaumont en 1710²⁷, puis celle d'Antoine Bertrand en 1719²⁸, elle est acquise, en 1756, par JEAN-JACQUES PALLARD, joaillier attiré des cours de Dresde et de Vienne²⁹. En 1791, les fils de ce dernier vendent la maison à Gaspard Étienne Chaillot dont les descendants continuent à la détenir jusqu'en 1860³⁰. Durant cette période, la toiture et les combles sont transformés à deux reprises : entre 1791 et 1795, afin d'y aménager des ateliers de travail, puis en 1837, pour leur substituer deux étages d'habitation dont les ouvertures reprennent le rythme des baies des étages d'origine³¹.

Le sort de la maison est scellé en 1859³². Le 27 mai de cette année, le Conseil municipal adopte en effet le projet de percer une nouvelle rue à travers la propriété Chaillot pour relier la rue du Rhône à l'actuelle rue de la Confédération. Exproprié peu après, l'immeuble survivra encore une vingtaine d'années avant d'être rasé.

Appréciation

Compte tenu de l'importance du bâtiment et du prestige de sa commanditaire, la maison Andrion a certainement sa part dans la diffusion à Genève du goût pour l'architecture française ; par ailleurs, son exemple a sans doute contribué à éveiller un esprit d'émulation, poussant l'élite de la ville à se lancer dans des constructions de plus en plus innovantes. Propriété principale d'une puissante femme d'affaires, la maison occupait un emplacement tout proche du port de la Fusterie, particulièrement avantageux pour le négoce. Elle se caractérisait non seulement par la qualité de son architecture et ses vastes dimensions, mais également par un plan relativement complexe qui reflétait la diversité de son programme associant habitat, commerce, stockage de marchandises et peut-être même production. Les boutiques, alignées au rez-de-chaussée du corps de logis sur rue, ainsi que les deux cours intérieures, accessibles par des passages cochers distincts, assuraient une séparation très claire entre les espaces plus nobles, réservés à la résidence, et ceux dévolus à l'activité professionnelle. On imagine facilement l'animation qui devait régner dans cette maison à la fin du XVII^e siècle. Sa démolition nous a privés d'un des plus précieux témoignages architecturaux de cette époque.

Bibliographie

BISSEGER MAH VD 2012 ; CARRERAS 2001 ;
COURVOISIER MAH NE 1955 ; DE RAEMY MAH FR
2020 ; FONTANNAZ 1995 (1) ; FONTANNAZ MAH VD
2006 ; LETI 1686 ; PIUZ 1985 (1) ; PIUZ 1985 (2) ;
SCHWEIZER 2018.

FIG. 116 Rue du Rhône. Maison Andrion (démolie), façade nord donnant sur la rue et l'actuelle place de la Petite-Fusterie. Les grandes arcades du rez-de-chaussée sont habillées de devantures métalliques de couleur anthracite, très en vogue à partir des années 1850. En haut à droite, on aperçoit partiellement l'un des deux étages ajoutés en 1837 dont les ouvertures présentent la même partition que celles des étages d'origine. Photo 1877. BGE [rec est 0190 32].

FIG. 117 Rue du Rhône. Maison Andrion (démolie). Essai de reconstitution de la façade d'origine donnant sur la rue. Le recours à l'unique photographie représentant le bâtiment peu avant sa démolition (voir FIG. 116), ainsi qu'aux différentes sources graphiques (vues anciennes, relevés partiels des parties supérieures de l'élévation) ont permis de se faire une idée de l'aspect primitif de cette façade. Échelle 1 : 300. Dessin Paola Bozonet, 2023, IMAHGe.

L'hôtel Buisson

Rue Jean-Calvin 13 [2]

FIG. 118 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson. Départ de l'escalier d'honneur. La rampe en fer forgé est formée de panneaux à enroulements, rappelant les modèles parisiens du milieu du XVII^e siècle. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

Premier exemple genevois d'hôtel particulier entre cour et jardin dans la mouvance du classicisme à la française, cette demeure marque le tournant dans la façon d'habiter de l'élite de la ville. Sa construction, dans la seconde moitié des années 1690, se base sur au moins deux différents projets, l'un comme l'autre émanant, directement ou indirectement, de l'agence parisienne de JULES HARDOUIN-MANSART. L'entrepreneur MOÏSE DUCOMMUN, qui redessine une partie des plans, assure la responsabilité de la dernière et la plus importante étape du chantier, conduite en 1699.

« La maison Buisson fut construite sur des plans envoyés de Paris ; l'architecture en est de bon goût et fort supérieure à ce qui avait été fait jusqu'alors ; les belles proportions de la face, les grandes fenêtres cintrées, l'entrée principale ornée de colonnes, le fronton armorié, la rendent tout à fait semblable à ce qu'étaient alors les beaux hôtels des grandes villes. Aussi beaucoup d'anciens genevois répétaient-ils que 'le luxe était entré à Genève par la porte cochère de la maison Buisson' »¹ **FIG. 119.**

Ces lignes écrites en 1845 par le syndic Jean-Jacques Rigaud dans son histoire de l'art genevois soulignent bien le caractère novateur de cette demeure qui inaugure à Genève la formule de l'hôtel dit « entre cour et jardin ». À la différence des maisons patriciennes plus anciennes, qui sont toutes bâties en front de rue, celle-ci s'installe au fond d'une cour d'honneur, entre deux ailes symétriques en retour que relie, du côté de la rue, un mur de clôture percé d'une porte cochère ; à l'arrière, un jardin en terrasse, bénéficiant de la vue sur le lac, complète l'ensemble. La construction débute, selon toute vraisemblance, aux alentours des années 1694-95, pour n'entrer dans sa phase finale qu'en 1699. Les plans sur lesquels se sont appuyés les premiers travaux ont dû être modifiés peu avant cette dernière étape, puisque la façade d'entrée de l'hôtel constitue une réplique quasi parfaite de celle de l'hôtel parisien de Lorge, achevé seulement en 1697-98 **FIG. 125**. Ce changement de parti, au cours du chantier, permet d'expliquer la différence de style entre la façade sur cour et la façade sur jardin : toutes deux construites en 1699, mais résultant de projets conçus à quelques années d'intervalle.

La formation de la parcelle

En 1653, le syndic Jean Buisson, père du futur commanditaire de l'hôtel, acquiert dans la rue Jean-Calvin (anciennement rue des Chanoines) une maison d'habitation avec cours et jardins². À sa mort, en 1666, ce fonds passe à ses sept fils issus de trois mariages. À partir de 1677, l'aîné de la fratrie, le négociant Léonard Buisson **FIG. 120**, reprend progressivement toutes les parts et devient ainsi, dès 1686, l'unique détenteur de l'ensemble³. La même année, il se porte acquéreur de deux petits immeubles dans la rue du Perron, dont les jardins, placés à l'arrière, viennent compléter la propriété initiale⁴. C'est toutefois l'achat d'une maison Lullin, située en bordure de la rue Calvin, qui constitue le moment décisif pour la formation de la parcelle de l'hôtel⁵ **FIG. 126** : grâce à cette transaction, conclue en avril 1693, Buisson dispose enfin d'une assiette suffisante pour pouvoir envisager la construction d'une vaste demeure sous la forme et dans les dimensions que nous lui connaissons **FIG. 131**.

Les projets et la construction

La démolition des bâtiments existants et le déblaiement du terrain débutent peu après cette acquisition car un acte cadastral, antérieur à octobre 1695, mentionne déjà des travaux en cours en bordure de la rue Calvin. Il indique en effet que « l'on rebâtit de nouveau » les deux maisons situées à cet endroit : celle provenant des biens paternels et sa voisine acquise des Lullin⁶. Les années 1693-1695 forment donc les limites chronologiques entre lesquelles a débuté le chantier de l'hôtel.

Le projet d'origine et la première phase de travaux

Aucune source directe ne nous renseigne sur le projet qui a dû nécessairement précéder cette première phase de travaux. Dans ce contexte, il est intéressant de relever que la façade de l'hôtel, côté jardin, présente une parenté évidente avec les élévations conçues en 1694 par JULES HARDOUIN-MANSART pour le château de L'Isle situé dans le Pays de Vaud, à une soixantaine de kilomètres de Genève **FIG. 121, 123**. Construit en 1695-1697 pour Charles et Catherine de Chandieu, ce bâtiment est considéré comme la première manifestation du





119

FIG. 119 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson. Vue de la façade principale sur la cour, vers 1900. La cour de l'hôtel est encore pavée de galets de rivière, revêtement traditionnel des cours genevoises. Le Perron convexe de droite, placé devant la fenêtre de la salle à manger, a pour unique fonction d'équilibrer celui de gauche qui donne accès à la cage d'escalier. Photo vers 1900. BGE [vg p 0292].

FIG. 120 Anonyme. Portrait de Léonard Buisson, commanditaire de l'hôtel. Coll. privée.

classicisme à la française en Suisse romande⁷. On y observe la même ordonnance à neuf travées, dont trois réunies dans un avant-corps central couronné d'un fronton triangulaire, le même rythme des pleins et des vides, la même articulation de la surface par des chaînes à bossages et des cordons horizontaux. La ressemblance entre la façade genevoise et celle proposée pour le château de L'Isle s'étend même à la toiture dont le brisis est ponctué par une alternance d'oculi et de lucarnes en arc segmentaire, thème fréquent chez HARDOUIN-MANSART⁸. Si les lucarnes du projet de L'Isle sont restées sur le papier, celles de l'hôtel Buisson existent toujours, même si leur encadrement actuel paraît simplifié. Un autre point de rapprochement avec le projet vaudois est la baie à la Lescot, motif courant dans l'architecture savante française depuis son apparition sur l'une des façades du Louvre, mais sans équivalent à cette époque à Genève **FIG. 122**. Cinq de ces baies rythment le rez-de-chaussée des ailes sur la cour, suivant un dessin comparable à ce que MANSART avait imaginé pour les ailes du château de L'Isle, mais sans que sa proposition fût finalement retenue⁹ **FIG. 124**.

Une paire de documents, récemment retrouvés dans les archives vaudoises, montre que cette convergence des conceptions n'est pas fortuite. Il s'agit de deux lettres, écrites par Catherine de Chandieu en mai 1697, relatant la visite que « Mr Buisson le jeune » (sans doute Jean-Louis, fils aîné de Léonard) et « son architecte » lui ont rendue à L'Isle afin de prendre « toutes les mesures de notre bâtiment » qui venait d'être construit¹⁰. Isolé de son contexte, ce fragment peut laisser croire que

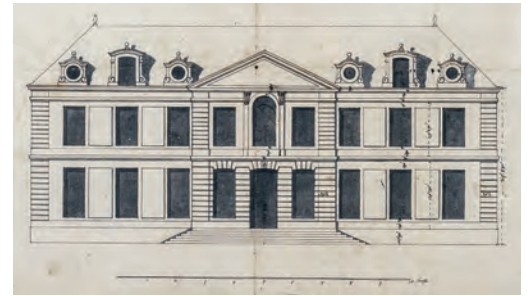


120

la façade jardin de l'hôtel Buisson s'inspire de celle du château réalisé. Or, lors de la même visite, les deux hommes évoquent le chantier de l'hôtel qui, bien que peu avancé, est déjà en cours; par ailleurs, ils montrent à Catherine un « plan [levé] à Genève »¹¹, qu'elle dépeint en ces termes: « leur maison a neuf pieds de plus que celle-ci [château] de face; les portes et les fenêtres de leurs ailes sont en arcades comme [sur] notre plan et [n'ont] point de tablettes; les ailes ont deux étages [niveaux] et le pavillon trois et un couvert [toit] plat; les ailes et une muraille ferment la cour par angles »¹². Dans cette brève description du « plan » genevois, Catherine relève une ressemblance avec le projet de MANSART pour L'Isle – les arcades des ailes, c'est-à-dire les baies à la Lescot, – mais signale également des différences, parmi lesquelles le toit plat (parti abandonné dans la réalisation). Ces diverses observations amènent une question: le plan fait à Genève, évoqué par Catherine, se base-t-il sur un dessin distinct, quoique très proche, de celui de L'Isle ou est-il une adaptation locale de ce dernier? Quelle que soit la réponse, les deux cas de figure tendent à confirmer l'implication de l'agence MANSART dans le premier projet de l'hôtel, sinon directe, du moins par l'intermédiaire des plans conçus pour L'Isle. Que Buisson et son architecte genevois (non identifié) soient allés sur place pour prendre les mesures du château achevé ne doit pas étonner: engagés eux-mêmes dans la construction d'un édifice de type comparable, inédit dans la région, ils ont souhaité certainement examiner de près le résultat de ce chantier novateur. L'architecte de Buisson n'hésite



121



123



124



122

FIG. 121 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson, façade sur le jardin. La ressemblance de cette façade avec le projet de Jules Hardouin-Mansart pour le château de L'Isle est bien perceptible (voir FIG. 123); elle s'étend jusqu'aux lucarnes, même si ces dernières présentent aujourd'hui un encadrement fortement simplifié. Le pavillon (soit la petite aile) qui flanque la façade à l'est a été édifié après 1726. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 122 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson, aile gauche sur la cour. Le rez-de-chaussée est rythmé par des baies à la Lescot, fenêtres à arc segmentaire inscrites

dans des arcades en plein cintre, du même type que celles que l'on voit dans le projet pour L'Isle FIG. 124 (non réalisé sous cette forme). Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

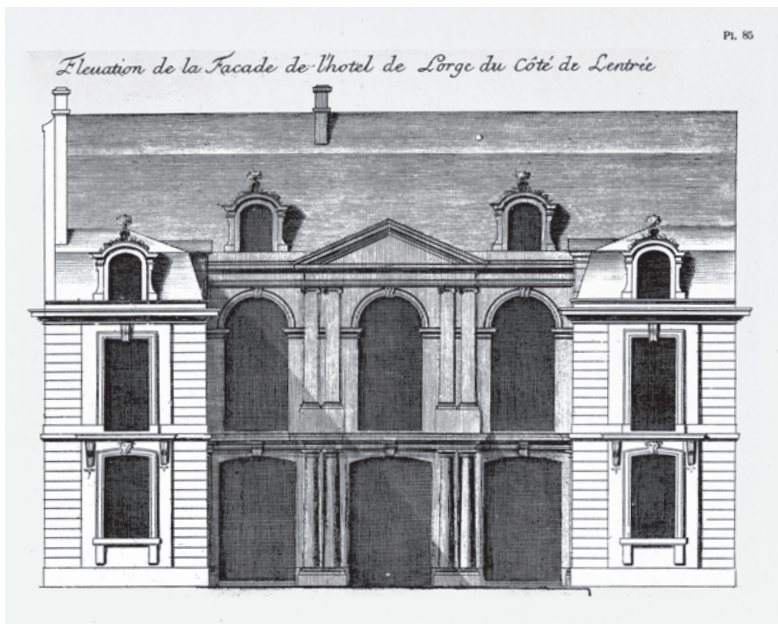
FIG. 123 Agence de Jules Hardouin-Mansart. Projet pour le château de L'Isle. Élévation de la façade côté jardin, 1694. Les lucarnes, visibles sur ce dessin, n'ont pas été réalisées. ACV [C XV 20 A 14].

FIG. 124 Agence de Jules Hardouin-Mansart. Projet pour le château de L'Isle, détail montrant l'élévation de l'aile occidentale, vers 1694. Les ailes finalement réalisées seront plus simples. ACV [C XV 20 A 15].

pas d'ailleurs à critiquer le toit et le fronton du château, beaucoup trop hauts à ses yeux, de même que les fenêtres, « trop large[s] pour leur hauteur »¹³.

D'après ce que nous dit Catherine, le premier projet de l'hôtel a porté sur l'ensemble du bâtiment. Le style de sa façade d'entrée devait alors s'apparenter à celui de la façade sur le jardin, à l'image de ce que l'on observe dans la plupart des hôtels ou châteaux de l'âge classique¹⁴. Car s'il est courant à

l'époque que les façades de ce type d'édifice soient traitées de façon différenciée, il n'en demeure pas moins que leur écriture architecturale, définie par la conception d'ensemble, repose en général sur une gamme de motifs semblables, comme c'est le cas au château de L'Isle où les deux faces du corps principal partagent plusieurs caractéristiques formelles. Pour ce qui est de l'hôtel Buisson, il n'existe, hélas, aucun document permettant de nous faire une idée



125

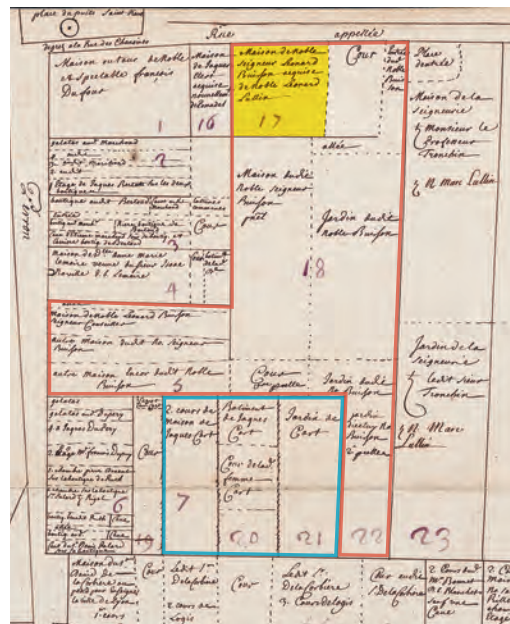
FIG. 125 Paris, hôtel de Lorge (démoli), construit par Jules Hardouin-Mansart en 1697-98. Façade sur cour avec ses deux ailes. La principale différence par rapport à la façade de l'hôtel Buisson réside dans l'absence du soubassement, car ici les trois baies en arc segmentaire du rez-de-chaussée éclairent un « péristyle » entièrement ouvert, qui donne accès à un passage carrossable au centre. Gravure tirée de Mariette 1727, vol. 3.

précise de l'élévation sur cour prévue par ce premier projet. En effet, à la différence de celle regardant le jardin, son dessin sera complètement modifié avant mars 1699. L'édifice qui en résulte aura donc deux façades ne présentant aucun trait commun, excepté la symétrie axiale imposée par le plan et le thème habituel du fronton **FIG. 119, 121, 127, 129**.

Le nouveau projet pour la façade d'entrée et la suite des travaux

Les raisons de la lenteur du chantier, commencé aux alentours de 1694-95 et toujours inachevé au bout de quatre ans, restent inexpliquées, de même que les motifs qui ont conduit à la modification partielle du projet. Toujours est-il qu'au printemps 1699 les travaux de l'hôtel entrent dans une nouvelle phase. Le 23 mars de cette année-là, Buisson charge le maître maçon et entrepreneur genevois MOÏSE DUCOMMUN de la construction du corps principal. L'acte signé à cette occasion fait allusion aux ouvrages déjà effectués¹⁵. On y apprend que les deux ailes sur la cour sont « desjà faites », de même que l'essentiel des fondations du bâtiment central¹⁶. La construction de l'ensemble a donc débuté du côté de la rue Calvin, avant de se poursuivre au cœur de la parcelle, où l'inégalité du terrain a certainement nécessité des travaux de terrassement préalables qui ont pu retarder les travaux¹⁷.

Dans l'intervalle, le projet pour la façade d'entrée a été modifié. Le nouveau dessin, définitif cette fois-ci, date probablement de l'année 1698, car il constitue une citation quasi littérale de la façade de l'hôtel parisien de Lorge, édifiée



126

par JULES HARDOUIN-MANSART entre août 1697 et 1698¹⁸ **FIG. 125**. S'il est possible que Buisson l'ait obtenu directement auprès de l'agence MANSART, l'éventualité de l'intervention d'un autre architecte n'est pas à exclure car l'imitation entre confrères fait partie à l'époque de pratiques assez courantes¹⁹. Il n'est pas surprenant non plus que l'hôtel de Lorge, visité et admiré dès sa construction, s'impose comme un modèle à suivre²⁰.

Cependant, quel que soit l'auteur de ce nouveau dessin, il doit l'adapter aux dimensions de l'hôtel genevois dont la construction a déjà débuté. Il faut en effet tenir compte des fondations du corps principal, quasiment terminées, et, surtout, raccorder l'élévation aux « ailes desjà faites ». Diverses références aux plans de détails « venus de Paris », dont le contrat de 1699 se fait écho, suggèrent clairement que ce travail de réajustement s'est effectué dans la capitale française²¹. Le problème est résolu par l'adoption de deux pans coupés qui encadrent le frontispice central, emprunté à l'hôtel de Lorge, en reprenant la forme de ses percements **FIG. 127, 128**. Cette formule, certes ingénieuse, va néanmoins exiger une mise en œuvre rigoureuse et soignée. C'est peut-être cette raison qui décide Léonard Buisson à conclure le marché pour la construction du grand corps de logis devant un notaire, alors que, pour le début du chantier, il s'est contenté de contrats sous seing privé.

En plus des dessins parisiens, l'acte du 23 mars 1699 en mentionne d'autres réalisés in situ par MOÏSE DUCOMMUN, en particulier ceux des façades du corps principal et des escaliers de l'hôtel. L'entrepreneur se conforme sûrement aux plans et

aux élévations qu'on lui a fournis en y apportant quelques corrections requises par le changement de parti. Partout ailleurs, lorsque les retouches ne sont pas nécessaires, il suit sans doute les dessins de Paris à la lettre.

Selon le contrat, DUCOMMUN est tenu d'apporter « toute la diligence possible » pour avancer la construction, tandis que Buisson s'engage de son côté à faire terminer les fondations, signe qu'il a confié cet ouvrage à un autre entrepreneur. Le propriétaire est probablement conscient de la complexité de la tâche, puisque – chose inhabituelle dans ce type de contrat – aucun délai n'est fixé pour l'achèvement des travaux²². Il se peut que l'ensemble de la construction ait été supervisé par un certain JEAN-PIERRE GALLINE, qui figure parmi les signataires de l'acte. Ce personnage, encore mal connu, intervenait fréquemment sur les différents chantiers genevois de l'époque, à la fois comme auteur de plans et comme expert²³.

L'architecture et le plan de l'hôtel

Les qualités architecturales de la façade sur la cour ont déjà été soulignées par divers auteurs dont André Corboz, qui considère le parti adopté à Genève supérieur à son prototype parisien²⁴ FIG. 125, 127. L'adjonction de deux pans coupés permet en effet de dynamiser la composition par un jeu d'échos entre les triples baies centrales, reprises de l'hôtel de Lorge, et celles disposées en biais; de même, l'ajout des pilastres superposés aux angles du frontispice engendre une progression ornementale qui culmine dans la travée centrale, flanquée de colonnes et pilastres jumelés, superposés, qui portent le fronton. Mais, à l'inverse de cet agencement savamment orchestré, l'articulation entre les pans coupés et les pavillons, qui forment la jonction avec les ailes, est quelque peu abrupte. Les pavillons et le logis principal ayant la même hauteur, les différences dans leur traitement décoratif et l'inégalité de la taille de leurs baies sont d'autant plus sensibles FIG. 128, 136. Les chaînes à refends, qui encadrent ces pavillons, comme aussi l'archivolte retournée au profil très accusé de leur baie d'étage, traduisent bien ce brusque changement du parti ornemental qu'atténue à peine un léger retrait des pans coupés du logis. Les deux pavillons, qui semblent avoir été construits en même temps que les ailes, dérivent probablement du premier projet; on peut donc supposer que leur vocabulaire stylistique s'accorde à celui de l'élévation principale initialement prévue. On peut d'ailleurs se demander si, dans cette proposition, les pavillons et la façade du logis ne devaient pas s'articuler en angle droit, afin de procurer à l'enfilade des pièces une profondeur plus grande que celle résultant du



127

plan à pans coupés FIG. 131. Le fait qu'on ait demandé à DUCOMMUN de redessiner « les deux grands escaliers montant du rez-de-chaussée jusques au premier étage, avec leurs parpins, plafonds, portes et autres accompagnemens »²⁵, laisse penser que cette partie de l'édifice a fait l'objet de divers ajustements. Si l'état inachevé des fondations offrait une certaine marge de manœuvre, l'enchevêtrement des structures maçonnées, visible encore aujourd'hui dans les caves, à la jonction du corps principal et de l'aile droite, constitue un indice a posteriori des hésitations intervenues au cours du chantier.

Alors que la façade côté cour est entièrement repensée en 1698 ou au début de 1699, celle qui regarde le lac, au nord, paraît respecter, nous l'avons vu, le projet initial, conçu vers 1694-95 et redessiné par MOÏSE DUCOMMUN au moment de la reprise du chantier FIG. 130. Ce dessin, le seul conservé parmi ceux annexés au marché de 1699, nous donne une bonne idée de la manière dont cette façade doit être exécutée²⁶. En effet, à la différence de celle sur cour, « toute de pierre de taille »²⁷, elle combine pierre appareillée et murs de moellon enduits. Il est probable que le projet d'origine prévoyait un appareillage en molasse pour l'ensemble des élévations, comme au château de L'Isle, mais que le coût supplémentaire engendré par le changement de parti a contraint le maître d'ouvrage à une plus grande sobriété sur la face côté jardin. L'emploi de la molasse se limite donc ici aux parties structurellement importantes – soubassement, chaînes à refends, allèges et chambranles de baies, cordons, entablement et fronton –, éléments que met

FIG. 126 Plan à vue levé vers 1693-94 par le commissaire Jacques Deharsu. Détail de l'ilôt compris entre les rues des Chanoines (actuelle rue Jean-Calvin) et du Perron. AEG [Cadastre A 1.26]. En orange : limites de la propriété de Léonard Buisson à l'époque où débute le chantier de l'hôtel. En jaune : côté rue des Chanoines : ancienne maison de Léonard Lullin, acquise par Buisson en avril 1693 ; son emplacement correspond à la partie sud-est du futur hôtel. En bleu : maison de Jacques Cart que Buisson n'achètera qu'en octobre 1695 ; elle correspond grosso modo à l'angle nord-est de la future terrasse de l'hôtel.

FIG. 127 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson, vue des façades sur la cour. Derrière les garde-corps des fenêtres, on discerne les allèges ajoutées au cours du XVIII^e siècle. Après 1900, la grande fenêtre de la salle à manger a été convertie en porte d'entrée. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 128 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson, vue des façades sur cour en direction du nord-est. À remarquer le jeu savant des toitures, dont les croupes et les pentes différenciées viennent moduler la silhouette du bâtiment. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



FIG. 129 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson. Partie centrale de la façade nord, avec, au premier plan, l'élégant escalier du jardin créé vers 1723, constitué d'un degré central et d'une double volée divergente. La ferronnerie du perron, qui mène du salon à la terrasse supérieure, date du premier tiers du XIX^e siècle, alors que celle du balcon, à enroulements, remonte à l'époque de la construction. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 130 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson. Moïse Ducommun, élévation de la façade nord, annexée au contrat de construction du 23 mars 1699. Ce dessin est le seul conservé parmi ceux mentionnés dans le contrat. Le perron projeté, aux lignes légèrement incurvées, sera simplifié dans la réalisation. AEG [Archives privées 560.23].

précisément en évidence le relevé de DUCOMMUN et qui confèrent à cette façade un aspect « quadrillé ». Si ce type de traitement de la surface murale est assez courant dans l'architecture genevoise de la fin du XVII^e siècle, la composition de la façade elle-même, strictement tripartite et marquée par un avant-corps central à fronton, relève, on l'a déjà souligné, d'un schéma tout à fait nouveau dans le contexte local, que seule l'origine française des plans permet d'expliquer **FIG. 129**. L'unique contribution de DUCOMMUN à l'ordonnancement de cette face semble résider dans le double chaînage aux angles, peu conforme aux règles, mais qui compense un probable élargissement de la façade décidé au moment de la reprise du chantier²⁸.

Bien qu'elle serve à illustrer le marché de la maçonnerie, l'élévation de l'entrepreneur montre également le dessin de la rampe en ferronnerie du perron conduisant à la terrasse, ainsi que l'ébauche de l'écusson sculpté du fronton. On note, en revanche, l'absence des lucarnes, peut-être parce que l'exécution de ces baies relève de la compétence du charpentier **FIG. 129, 130**. Enfin, l'espace vide laissé à l'emplacement de la porte-fenêtre du rez-de-chaussée témoigne des hésitations à propos de la forme qu'on souhaitait lui donner. Si le choix s'était porté sur un couverture en arc segmentaire ou en plein cintre, la ressemblance avec la façade

prévue pour le château de L'Isle aurait été encore plus prononcée, mais, finalement, on a opté pour une baie de forme rectangulaire **FIG. 129**.

En l'absence des plans originaux, le relevé cadastral de 1726, dit plan Billon, est le premier à nous renseigner sur l'organisation spatiale de l'ensemble de l'édifice **FIG. 131**. Avec son corps de logis central et ses deux ailes en retour sur la cour, l'hôtel dessine un U que complète, du côté de la rue, au sud, un mur écran percé d'une porte cochère **FIG. 133**. Ce grand portail, situé dans l'axe médian de la maison, est encadré par des bossages et flanqué de deux pilastres ioniques qui portent un entablement à corniche richement moulurée **FIG. 134, 135**. Au-dessus des vantaux, une imposte ajourée, à décor de ferronnerie, laisse entrevoir, depuis la rue, les armoiries du maître d'ouvrage, sculptées au fronton.

Le bâtiment principal, pour lequel on dispose également d'un plan levé vers 1723 à l'occasion du réaménagement du jardin **FIG. 139**, offre une double rangée de pièces divisée par un long mur de refend. Un perron axial conduit depuis la cour à un vaste vestibule, éclairé de part et d'autre de la porte d'entrée par deux baies descendant jusqu'au sol. Comme au château de L'Isle, cet espace communique à sa gauche avec l'escalier d'honneur au moyen d'un arc. Cette généreuse ouverture offre une vue sur les volées de marches, déployées autour d'un vide

128

central et mises en valeur par une rampe en fer forgé **FIG. 118**. À droite du vestibule, en symétrie avec la cage, prend place la salle à manger, la première attestée à Genève, reconnaissable à sa niche curviligne destinée à abriter une « fontaine » **FIG. 139, 141**. La pièce est desservie par deux portes, l'une du côté du vestibule, l'autre, dans l'angle sud-est, donnant accès aux escaliers de service et au passage vers l'aile droite.

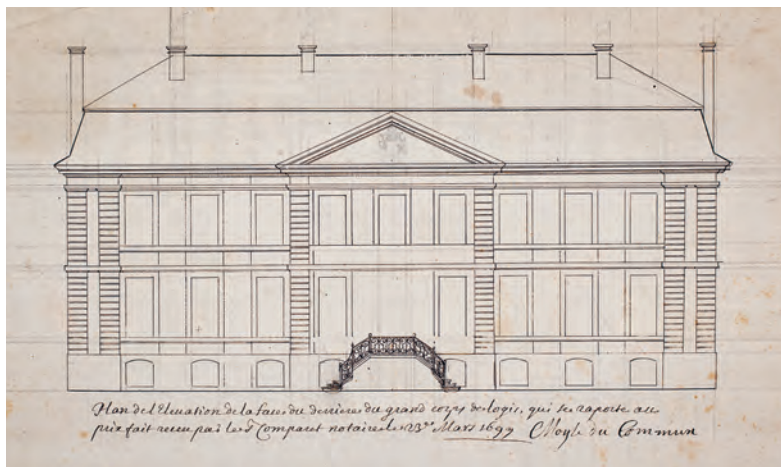
Les appartements des maîtres s'alignent face au jardin. Répartis symétriquement sur deux côtés du grand salon, ils comprennent une chambre à coucher et un « cabinet », pièces hiérarchisées par leur taille et le nombre de leurs fenêtres. À l'axe principal de circulation, défini par les portes qui mènent de la cour à la terrasse en passant par le vestibule et le grand salon, s'ajoutent les portes d'enfilade du côté de la façade. Les deux cabinets latéraux bénéficient en outre de dégagements secondaires, lesquels, dissimulés par des cloisons en bois, servent également d'arrière-cabinets ou de garde-robes : celui à l'ouest donne accès à des lieux d'aisances placés derrière l'escalier d'honneur; celui à l'est, au passage conduisant à la salle à manger et aux escaliers de service.

Ainsi que le montre le plan dressé vers 1723, toutes les pièces de la belle enfilade sont pourvues de cheminées **FIG. 139**. Éléments importants de la décoration, celles-ci sont disposées de façon à pouvoir être aperçues dès que l'on passe du salon à la chambre et de la chambre au cabinet. Les lignes tracées en pointillé, que l'on voit sur le même plan, signalent des plafonds plats à corniche. Seuls quatre espaces en sont pourvus : le vestibule, la cage d'escalier, la salle à manger et le grand salon; les autres pièces étaient peut-être couvertes de plafonds à solives apparentes, type de couverture qui perdure à Genève jusqu'au premier quart du XVIII^e siècle. À cet égard, il est intéressant de relever que le contrat du 23 mars 1699 mentionne expressément « la maçonnerie des plafonds des sales, salions et péristyles [...] suivant le plan venu de Parys », le terme de « péristyles » signifiant ici sans aucun doute le vestibule et la galerie située au-dessus.

À l'étage, divisé de la même manière que le rez-de-chaussée, une galerie se substitue au vestibule **FIG. 136, 137**. Cette ample pièce, plus élevée que les autres et couverte d'un plafond à voussure, a probablement accueilli la riche collection de peintures que Léonard Buisson a héritée de son père²⁹. À la différence des galeries d'apparat des hôtels parisiens, qui occupent habituellement une aile sur la cour ou sur le jardin, celle de l'hôtel Buisson est située de façon à pouvoir servir également d'antichambre³⁰. La définition qu'André Chastel donne de la galerie, « un lieu de passage où l'on s'arrête »³¹, s'applique à celle-ci tout particulièrement.



129



130

En ce qui concerne les ailes, aujourd'hui profondément transformées, nos informations restent bien lacunaires. On sait toutefois qu'au rez-de-chaussée de l'aile droite se trouvaient une grande cuisine et une « chambre à plaque »³² à fonction indéterminée, toutes deux surmontées d'un entresol où logeaient les domestiques. Un passage, large d'environ 2,30 mètres et en partie à ciel ouvert³³, longeait le mur mitoyen oriental qui séparait l'hôtel de l'actuel n° 15, rue Jean-Calvin **FIG. 131**. Cet embryon de basse-cour, qui sera plus tard absorbé par l'aile, permettait d'acheminer les provisions jusqu'à la descente de

FIG. 131 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726, détail. L'hôtel Buisson porte le n° 25 (actuelle rue Jean-Calvin 13). L'irrégularité de sa parcelle est soigneusement masquée: au revers du mur de clôture, un pan de mur partant de l'aile droite vient corriger la forme de la cour et, au fond du jardin, une fontaine et des arbres en espalier dissimulent le décrochement dans le tracé du mur de soutènement. L'hôtel dispose de deux grands escaliers: l'un, d'apparat, à trois volées et jour central, ne monte qu'au premier étage; l'autre, à volée unique, en demi-lune, assure aussi la desserte des combles. Plusieurs petits degrés rattrapent les niveaux entre le bâtiment central et les ailes. Le n° 22 du plan correspond à l'actuel n° 15. AEG [Cadastré A 2.39-40].



131

la cave sans devoir passer par la cour d'honneur; il facilitait par ailleurs l'évacuation des odeurs et de la fumée vers la rue. Quant aux étages des ailes, ils abritaient peut-être des chambres d'enfants ou des pièces, dites « de commodité », complétant les appartements d'apparat du corps central.

Le chantier de la terrasse

La terrasse de l'hôtel, accessible du rez-de-chaussée par un perron à double volée convergente, forme un terre-plein de deux niveaux, pourvu, dans sa partie inférieure, d'un jardin d'agrément. L'aménagement de cet espace, entrepris en deux étapes après l'achèvement du bâtiment, a nécessité d'importants travaux de soutènement.

En 1704, Léonard Buisson acquiert de son voisin du nord une bande de terrain, en contrebas de son fonds, pour y ériger un mur destiné à servir d'appui à la première portion de la plate-forme inférieure³⁴. Ce terre-plein d'origine figure sur un plan non daté, réalisé vers 1723³⁵: il est orné d'un parterre gazonné et de quelques arbres disposés à intervalles réguliers **FIG. 138**. À cette date, Jean-Louis et Marc Conrad Buisson, fils et successeurs de Léonard, s'apprennent à agrandir cet espace. Le plan indique le tracé d'un mur à édifier, permettant d'incorporer à la terrasse de l'hôtel une parcelle de terrain située dans l'angle nord-est du fonds et occupée jusque-là par une maison que Léonard Buisson a acquise en 1695 déjà³⁶.

La forme définitive de ce projet est représentée sur un second plan, probablement contemporain du précédent³⁷ **FIG. 139**. La plate-forme supérieure, protégée par un garde-corps en ferronnerie,



132

communique avec la partie inférieure du terre-plein par un escalier à double volée divergente, auquel répond, au fond du jardin, une fontaine adossée au mur de soutènement. Sa vasque en forme de coquille, placée dans une niche, et son bassin au bord chantourné offrent un contrepoint aux courbes du perron. Deux parterres symétriques, mêlant broderies et gazon, complètent la composition.

Les deux plans de la terrasse, auxquels se rattache un relevé représentant la coupe horizontale du mur à construire, peuvent être attribués à JEAN-LOUIS BOVET I, jeune maître maçon qui ne tardera pas à devenir un architecte important de la place³⁸. On ignore, par contre, si c'est à lui que revient la conception du jardin ou à une autre personne dont il aurait repris le dessin. L'aménagement de ce nouvel espace d'agrément, attesté par le plan Billon de 1726 **FIG. 131**, semble avoir débuté en juillet 1723, date à laquelle JEAN-LOUIS BOVET I et son confrère ABRAHAM MATTHEY font entreposer des pierres pour le compte de Jean-Louis Buisson, non loin du port du Molard³⁹. Trois mois plus tard, BOVET est interpellé pour des matériaux stockés dans la rue du Perron⁴⁰. Ce dépôt est certainement lié aux travaux de terrassement qui s'effectuent alors sur la parcelle des Buisson.

De quelques transformations

Depuis sa construction, l'aspect extérieur de l'hôtel n'a pas fondamentalement changé, exception faite de l'adjonction, dans l'angle nord-est du corps central, d'une courte aile en forme de pavillon qui vient masquer l'extrémité orientale de la façade sur jardin et altérer quelque peu sa symétrie initiale **FIG. 121, 129**.



FIG. 133 Rue Jean-Calvin avec, au premier plan à droite, l'hôtel Buisson. Entre les faces des deux ailes, le mur de clôture, percé d'une porte cochère, dissimule la cour et le corps de logis principal. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

133



134



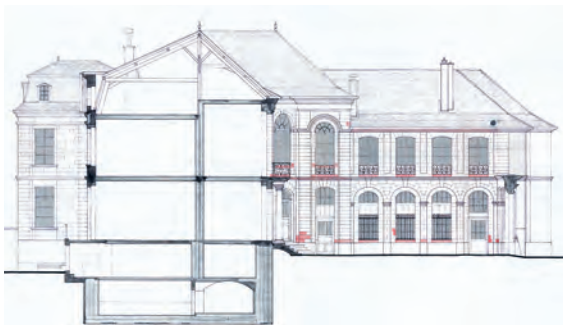
135

FIG. 134, 135 Rue Jean-Calvin 13. Porte cochère de l'hôtel Buisson au début du XX^e siècle et en 2018. Trois modifications sont à relever : les vantaux de la porte ont été changés, la ferronnerie de l'imposte légèrement modifiée et le pavé de la cour, en galets de rivière, remplacé par un pavé taillé. Photo début du XX^e siècle, BGE [fbb n13x18 geneve 10134], et Adrien Buchet, 2018, IMAHGe.

Ce pavillon, qui reliait au départ le rez-de-chaussée de l'hôtel avec l'étage d'une maison que les Buisson possédaient dans la rue du Perron, comporte, en raison d'un fort dénivelé, trois niveaux de soubassement dont l'inférieur s'ouvre, aujourd'hui encore, sur une ruelle ménagée au pied du mur de la terrasse. La date précise de cette construction n'est pas connue : le pavillon ne figure pas sur le plan de 1726 mais un inventaire, établi en 1740, mentionne parmi les pièces de l'hôtel deux chambres qui semblent correspondre à son emplacement⁴¹.

Du côté de la cour d'honneur, il faut noter l'ajout de deux perrons arrondis dans les angles de la façade principale **FIG. 132** : celui de gauche a sans

doute été construit pour assurer un accès direct à la cage d'escalier lorsque l'étage de la maison a accueilli, dans les années 1750, des locataires ; celui de droite, devant la salle à manger, sert à équilibrer la composition. Enfin, une dernière modification reste à relever : la diminution de la taille des fenêtres ouvrant sur la cour **FIG. 119, 127**. En effet, la plupart des baies qui descendaient primitivement jusqu'aux planchers, selon la mode parisienne, ont été pourvues, à une date indéterminée, d'allèges en pierre, élément auquel l'architecture genevoise restera longtemps fidèle, probablement en raison d'un climat assez rude et peut-être aussi par goût d'intimité.



136

FIG. 136 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson. Coupe transversale nord-sud du corps principal et élévations sur cour et jardin, 1968 ; en rouge : pierres à remplacer. Le corps principal est couvert d'un comble asymétrique à trois pentes dont l'invention est attribuée à François Mansart. Cette solution permet de résoudre élégamment la question de différences de niveau. Au comble brisé à lucarnes, côté jardin, répond, du côté de la cour, un comble droit, mieux

adapté à un espace moins dégagé et qui procure à la galerie de l'étage une hauteur plus importante. Relevé Frédéric Gautier-Naville, 1968. AEG [Travaux BB 17/266].

FIG. 137 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson. Galerie de l'étage. Dans les angles de la pièce, on remarque deux poêles en faïence blanche datant de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Photo Frédéric Boissonnas, début du XX^e siècle. BGE [vg p 3295].



137

L'hôtel aux temps des Buisson : les habitants et leurs intérieurs

Conçue comme un hôtel particulier, la demeure n'accueille au début que le propriétaire et sa famille. Léonard Buisson, en tant que maître des lieux, s'installe au rez-de-chaussée, afin de bénéficier d'un accès direct au jardin. Veuf depuis 1679, il vit en compagnie de ses deux fils adultes : Jean-Louis et Marc Conrad. L'étage héberge Marie Buisson, fille de Léonard, et son époux Antoine Saladin⁴². Le couple occupe les pièces en enfilade côté jardin, dont la disposition permet à chacun d'avoir un appartement indépendant, conformément à l'usage aristocratique, tandis que leurs enfants logent dans les chambres des ailes. Les liens entre les deux ménages, celui des Buisson et celui des Saladin, étaient sans doute très étroits et il est fort probable qu'une partie des espaces de l'hôtel ait été utilisée en commun. Marie, qui survit à son père, à son mari et à ses deux frères, réside à l'étage jusqu'à son décès en 1750⁴³.

Après la mort de Léonard Buisson, survenue en 1719, Jean-Louis, célibataire, et Marc Conrad, bientôt marié et père de deux enfants, se

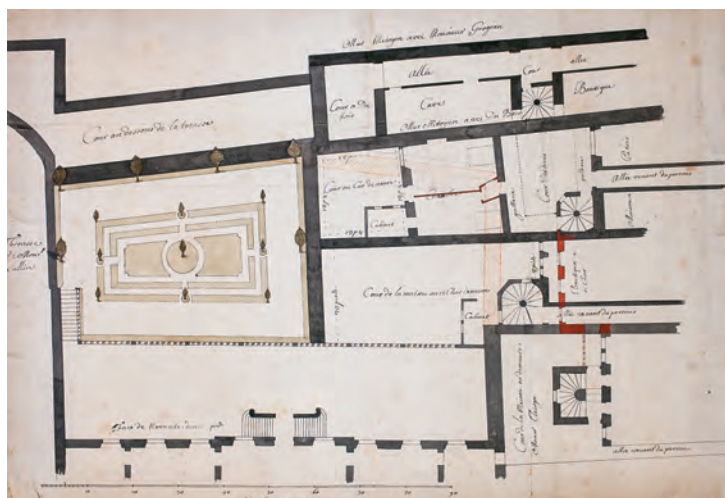
partagent le rez-de-chaussée. Le premier occupe la chambre et le cabinet à l'ouest du grand salon ; le second avec sa femme, l'appartement oriental dont le cabinet est alors converti en chambre pour Madame. L'inventaire des biens de Marc Conrad, effectué en 1740 au lendemain de son décès, nous apporte quelques renseignements sur l'agencement et la décoration de ces espaces⁴⁴. Suivant la mode qui règne alors dans les demeures patriciennes à Genève, les pièces de la belle enfilade se distinguent les unes des autres par leur ambiance chromatique dépendant des tissus employés à leur décoration. Chez les Buisson, les verts et les rouges dominent. Les parois du grand salon sont tendues d'une « tapisserie de verdure », à laquelle font écho les tapisseries des sièges et la « peluche verte » de deux lits de repos. La « chambre rouge », à l'est du salon, doit son nom au tissu écarlate qui recouvre plusieurs de ses meubles, et peut-être également aux accents colorés de la « tapisserie de haute lisse à personnages » qui orne ses murs. Dans le cabinet attenant, baptisé « chambre biche », les étoffes d'une teinte légèrement roussâtre garnissent le lit et les sièges, le tout associé à la « satinade cramoisie »

de la tenture murale et des portières. On retrouve cette teinte « biche » dans l'ameublement de la chambre située à l'ouest du salon, habillée, comme celle qui forme son pendant à l'est, d'une « tapisserie de haute lisse à personnages ». Le cabinet qui suit ferme l'enfilade sur des tons cramoisi et vert. À cette succession des pièces, qui forme l'espace d'apparat, s'ajoutent deux chambres, l'une qualifiée de « jaune », l'autre de « verte », situées probablement dans la petite aile sur jardin; une troisième, dite « sur le Perron », à mobilier très simple, se trouve sans doute dans la maison de la rue du même nom, accessible depuis l'hôtel.

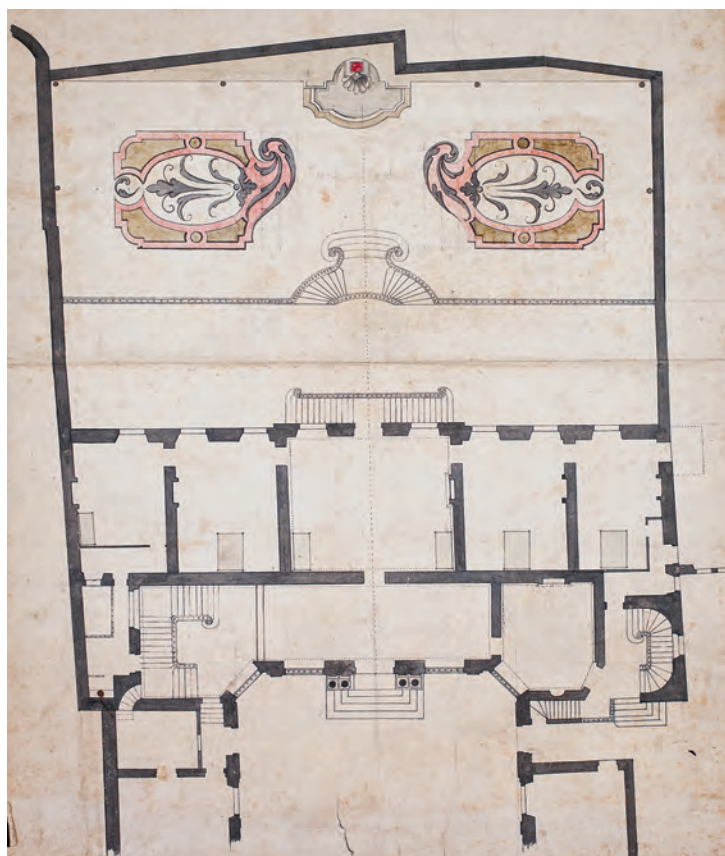
De toutes les pièces prises en compte par l'inventaire, les deux chambres attenantes au grand salon présentent l'ameublement le plus riche. Outre des tapisseries d'un grand prix, on y voit de luxueux lits « à la duchesse », évalués respectivement à 525 et 1400 florins, et des miroirs à cadre doré. Ces derniers sont encore peu nombreux : trois en tout, dont un placé dans un cabinet, mais aucun dans le grand salon où la cheminée est surmontée d'un tableau. Lorsqu'en 1796 on procédera à l'inventaire du mobilier de l'étage, les miroirs seront omniprésents⁴⁵. Ils ornent alors les cheminées de toutes les chambres et, dans les pièces de l'enfilade, également les trumeaux entre les fenêtres. Quelques-uns d'entre eux existent encore, notamment dans la grande galerie et dans la chambre située à l'ouest du salon.

Ces surfaces réfléchissantes s'intègrent au nouveau décor qui commence à s'introduire, à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, dans plusieurs pièces de l'étage. En 1753, le gypcier MICHEL BAILLET y réalise « une cheminée avec tous ses ornements »⁴⁶. Il s'agit probablement du trumeau de cheminée qui subsiste dans le cabinet occidental **FIG. 142, 143**; son décor mêlant des fleurs et des rocailles rappelle en effet les ouvrages que BAILLET a exécutés, en association avec un autre plâtrier genevois, BROLLIET, au château de Crans (VD)⁴⁷.

À cette époque, l'étage de l'hôtel est loué à Charles Dupont, seigneur de Poncharra, qui y tient un pensionnat pour de jeunes nobles étrangers⁴⁸. Un voyageur anonyme, qui séjourne à Genève en 1761, se souvient de sa visite dans cet établissement : « À midi nous avons mangé avec M. Böneburg chez M. de Pontcharrat et nous y avons vu les nombreux portraits qu'il a l'habitude de demander à chacun de ses pensionnaires au moment de leur départ et dont la salle à manger est toute remplie. On y mange très bien et, là aussi, on paie, pour le repas de midi et de soir, 4 louis par mois »⁴⁹. La salle à manger mentionnée dans le récit se trouvait, selon toute vraisemblance, dans la vaste galerie-antichambre, parfaitement adaptée à une grande



138



139

FIG. 138 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson. Plan de l'aménagement primitif du jardin, avec le tracé du mur de soutènement que l'on projette pour agrandir la terrasse. La maison acquise de Jacques Cart en 1695, située à l'est du jardin, est encore en place. Dessin attribuable à

Jean-Louis Bovet, vers 1723. AEG [Archives privées 260.23].

FIG. 139 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson. Plan du nouvel aménagement du jardin et d'une partie du rez-de-chaussée de l'hôtel. Très riche en détails, ce plan indique la position

des cheminées, l'emplacement des lits ainsi que des sofas et signale également toutes les ferronneries des fenêtres, des escaliers et des perrons; des pointillés très fins désignent les plafonds à corniches. Dessin attribuable à Jean-Louis Bovet, vers 1723. AEG [Archives privées 260.23].

FIG. 140 Jean-Étienne Liotard. Portrait de Jean-Louis Buisson, fils de Marc Conrad, vers 1764. Museum of Fine Arts, Houston [86.28]. Photo Thomas R. DuBrock, Museum of Fine Arts, Houston.



140

FIG. 141 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson. Niche en marbre de la « fontaine » de l'ancienne salle à manger dont la vasque est perdue. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



141

table d'hôtes et pouvant accueillir sur ses murs de nombreux portraits. De cette époque datent certainement les deux poêles en faïence blanche, installés dans les angles de cette pièce, élément standard de l'équipement d'une salle à manger à Genève au XVIII^e siècle **FIG. 137**. Le doute subsiste, en revanche, à propos des boiseries et des dessus-de-porte dont les ornements, dans le goût Louis XV, datent peut-être, en partie du moins, de la seconde moitié du XIX^e siècle seulement.

Dès les années 1770, l'étage est occupé par les familles des deux fils de Marc Conrad, Jean-Louis **FIG. 140** et Jean Jacques Buisson⁵⁰. Le premier, qui survit à son frère cadet, décédé en 1784, est sans doute à l'origine de la commande des panneaux pour les dessus-de-porte du salon et d'une des chambres attenantes, ainsi que pour deux trumeaux de glace, ornés de draperies en festons dorées, visibles également dans cette dernière pièce **FIG. 144-146**. Une partie de ces éléments décoratifs provient peut-être de l'atelier du sculpteur d'ornement JEAN JAQUET. Les thèmes représentés – vases flanqués de rinceaux ou de guirlandes, chutes de couronnes fleuries, etc. – font partie du répertoire habituel du sculpteur et rappellent des modèles proposés dans ses dessins **FIG. 147-150**. L'un des panneaux du grand salon, qui surmonte la porte centrale, s'inspire directement d'une gravure de l'ornemaniste parisien RICHARD DE LALONDE⁵¹ **FIG. 151, 152**.

Parmi les espaces réaménagés au XIX^e siècle, notons deux chambres de l'enfilade d'apparat,

l'une au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage, qui ont reçu, dans les années 1820-1830, des alcôves d'aspect néoclassique avec ornements figuratifs provenant de la fabrique parisienne ou sarrebourgeoise du célèbre stucateur JOSEPH BEUNAT⁵². Ces décorations préfabriquées, en mastic-pierre, prolifèrent dans les demeures patriciennes genevoises à l'époque de la Restauration. Elles montrent des scènes ou des figures à l'antique, applicables aussi bien sur les trumeaux de glace, les trumeaux de cheminée, les dessus-de-porte que sur les boiseries **FIG. 153-158**. L'hôtel Buisson en offre plusieurs exemples.

L'évolution de la propriété

La famille Buisson conserve l'hôtel jusqu'en 1844, date à laquelle la fille de Jean-Louis, Catherine Louise Adelaïde, épouse du professeur Henri Boissier, le transmet à ses petits-enfants issus du mariage de sa fille Sophie avec Édouard Naville⁵³. Appelé dès lors « l'hôtel Naville », l'édifice reste entre les mains de cette famille pendant plus de cent trente ans, avant d'être vendu, en 1978, à Jean-Pierre Barbier dont les descendants le possèdent encore. Au cours du XX^e siècle, il fait l'objet d'importants travaux, notamment en 1936-37. À cette date, l'aile gauche, couverte jusque-là d'une toiture à croupe, est dotée d'une toiture à la Mansart percée de lucarnes; puis, au début des années 1980, on procède à la restauration de l'ensemble des structures maçonnées⁵⁴.



142

Appréciation

L'hôtel Buisson, on l'a déjà relevé, introduit à Genève un nouveau type de résidence urbaine qui rompt avec la tradition locale de la maison en front de rue. Il est probablement le premier dans une ville suisse à suivre ce modèle. Emprunté à l'élite parisienne, celui-ci sera rapidement adopté par les plus riches représentants du patriciat genevois aspirant à un train de vie conforme à leur fortune et à leur rang. Le plan « entre cour et jardin », en forme de U, répond en effet pleinement au souci de prestige et de confort. Tout en protégeant la demeure du regard des passants et du voisinage, il offre de généreux dégagements extérieurs qui contribuent à mettre en scène ses façades et à rendre ses intérieurs plus lumineux. À ce plan type s'ajoutent d'autres caractéristiques qui vont renouveler l'architecture patricienne en ville et à la campagne : la composition symétrique et axée des façades et du plan, la différenciation hiérarchique des bâtiments autour de la cour, le corps de logis double en profondeur, la distribution qui règle la position des pièces en fonction de leur usage, le grand escalier à jour central, l'avant-corps médian à fronton et les ordres superposés en façade.

Il est vrai que certaines de ces caractéristiques, comme l'articulation symétrique de la façade, l'avant-corps à fronton et le corps de logis double en profondeur, sont déjà présentes dans les maisons Favre, rue des Étuves, et Andrion, rue du Rhône (démolies), mais c'est dans l'hôtel Buisson que ces éléments sont intégrés à une composition



143

FIG. 142 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson, cabinet occidental de l'étage. Cheminée en marbre, avec son trumeau en stuc réalisé probablement par le gypcier Michel Baillet vers 1753. Photo Frédéric Boissonnas, début du XX^e siècle. BGE [vg n13x18 03207].

FIG. 143 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson, cabinet occidental de l'étage. Décor de trumeau de cheminée réalisé probablement par Michel Baillet vers 1753. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

d'ensemble entièrement débarrassée de traits régionaux et fidèle en tous points à la convention parisienne. Ce tournant radical dans la conception de la demeure donne tout son sens à l'affirmation citée par Rigaud « que le luxe était entré à Genève par la porte cochère de la maison Buisson »⁵⁵. Car, comme l'a bien formulé André Corboz, à partir de cette date, l'élite genevoise « habite autrement »⁵⁶. Cependant, il faut noter que, en dépit de l'engouement du patriciat pour ce type de résidence, tous les composants du modèle ne vont pas bénéficier du même succès. Ainsi, la grande galerie d'apparat, jugée sans doute surdimensionnée par rapport à la taille des appartements, ne reparait qu'une seule fois en ville, dans la très parisienne maison Mallet (voir pp. 220-221). De même, dans la majorité des hôtels genevois, on renonce à moduler la hauteur des élévations autour de la cour pour suggérer élégamment la hiérarchie des bâtiments; on préfère donner au corps central et aux ailes la même hauteur afin de procurer à tous les niveaux un espace équivalent. Enfin, aucune maison patricienne, hormis celle des Buisson, ne dispose d'un dégagement latéral, en partie à ciel ouvert, permettant d'éloigner de la cour d'honneur les désagréments liés à l'approvisionnement du ménage.

Bibliographie

COJONNEX/ROLAND 2023; CORBOZ 1984; FATIO 1905; FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982; JESTAZ 2008; MAGNUSSON 2015; MB 1984; RIGAUD 1876; ROLAND 2010.



144

FIG. 144 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson. Chambre de l'étage à l'ouest du grand salon, avec sa cheminée Louis XVI et l'un des dessus-de-porte attribuables à Jean Jaquet. À cette époque, cette chambre faisait office de petit salon. Photo Frédéric Boissonnas, début du XX^e siècle, BGE [gc calv 13 1].

FIG. 145 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson, chambre de l'étage à l'ouest du grand salon. Cheminée en marbre Louis XVI, avec son miroir surmonté d'une draperie à fleurs, vers 1780-1790. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 146 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson, chambre de l'étage à l'ouest du grand salon. Trumeau de glace, avec son décor de draperie analogue à celui de la cheminée et sa console Louis XVI à dessus de marbre. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



145



146

FIG. 147, 148 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson, chambre de l'étage à l'ouest du grand salon. Dessus-de-porte attribuables à Jean Jaquet, années 1780. Photos Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 149 Dessins de Jean Jaquet pour des dessus-de-porte sculptés très similaires à ceux réalisés dans l'hôtel Buisson, années 1780. MAH, Genève [inv. BA 2005-0025-133-D]. Photo Flora Bevilacqua.



147



148



149



150

FIG. 150 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson, grand salon de l'étage. Dessus-de-porte attribuable à Jean Jaquet, années 1780. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



151

FIG. 151 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson, grand salon de l'étage. Dessus-de-porte attribuable à Jean Jaquet, années 1780. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



152

FIG. 152 Estampe tirée du *Recueil des œuvres* (vol. I) de l'ornemaniste parisien Richard de Lalonde, actif dans les années 1780-1790. New York, Cooper Hewitt, Smithsonian Design Museum, achat par le Advisory Council [1921-6-278-61].

FIG. 153 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson. Chambre de l'étage à l'est du grand salon, dessus-de-porte du premier tiers du XIX^e siècle, représentant Diane Hécate encadrée par une paire de Renommées. Un motif identique, également en mastic-pierre, orne le dessus-de-porte situé en vis-à-vis. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



153

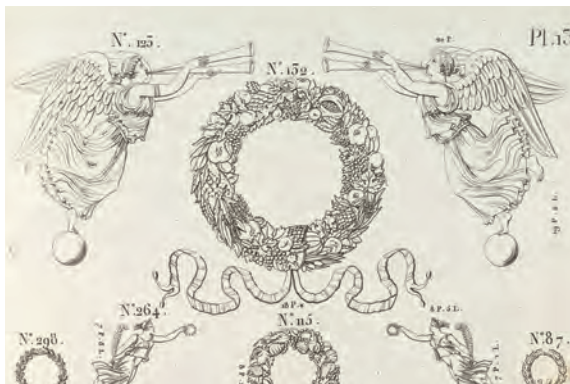
FIG. 154 Rue Jean-Calvin 13. Hôtel Buisson, chambre de l'étage à l'est du grand salon. Détail du trumeau entre les fenêtres avec un décor en mastic-pierre représentant deux nymphes, premier tiers du XIX^e siècle. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



154

FIG. 155, 156 Détails de planches du recueil de Joseph Beunat 1810-1835 : deux Renommées (pl. 13) [155], Diane Hécate (pl. 12) [156]. Coll. numérisées de la bibliothèque de l'INHA, 2012.

FIG. 157, 158 Détails de la planche 14 du recueil de Joseph Beunat 1810-1835 représentant « L'union de l'hymen ». Coll. numérisées de la bibliothèque de l'INHA, 2012.



155



156



157



158

L'hôtel Lullin, puis Necker

Rue Jean-Calvin 9 [3]

FIG. 159 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker. Cheminée du grand salon du premier étage, flanquée de pilastres jumelés et surmontée d'un miroir couronné d'une frise à rinceaux. La décoration sculptée de cette pièce (vers 1788-1790), attribuée à Jean Jaquet, figure parmi les plus riches réalisées alors à Genève. Photo Olivier Zimmermann, 2020, OPS.

Ce petit hôtel particulier, construit en 1702-1707, s'inspire du plan de l'hôtel Buisson, tout en l'adaptant à un terrain plus étroit et à un programme architectural plus modeste. Des travaux menés à la fin du XVIII^e siècle modifient partiellement sa volumétrie et son organisation spatiale ; ils le dotent en même temps d'un somptueux décor intérieur. Augmenté d'un étage en 1827, le bâtiment acquiert alors sa forme actuelle.

La construction

La parcelle du futur hôtel, issue de la succession de la famille Perrot, est acquise en février 1702 par Charles Lullin, fils du seigneur de Dardagny, moyennant la somme de 26 000 florins¹. Elle comprend une maison en front de rue et un jardin à l'arrière, limité au nord par un ancien mur de fortification qui surplombe l'actuelle rue de la Rôtisserie.

Les travaux débutent rapidement car, le 22 mars 1702, le registre de la Chambre des comptes signale que Lullin est en train de « bastir une maison nouvelle » et qu'il a demandé au maître maçon JONAS MONNET d'évaluer l'état du mur séparant sa propriété de celle de l'actuel n° 11² **FIG. 160**. Une deuxième mention, du 9 septembre de cette année, indique qu'un charpentier a érigé, dans le port de la Fusterie, un petit hangar pour stocker le bois nécessaire à la charpente du bâtiment³. Enfin, le 25 mai 1703, Lullin commande au vitrier JEAN HUASSE, de Berne, habitant dans le bailliage de Romainmôtier, cinq cents carreaux de « verre cristallin » de dimensions conformes au modèle qu'on lui a fourni⁴. Si ces trois notes permettent de fixer le début de la construction, la récente analyse dendrochronologique d'une partie de la charpente d'origine prouve que le chantier s'est prolongé jusqu'en 1707 au moins⁵.

Reste à définir le rôle du maître JONAS MONNET cité plus haut. Ce maçon d'origine neuchâteloise, présent à Genève depuis 1671, est l'un des plus prolifiques de son temps. Spécialisé dans la reconstruction des cages d'escalier et des façades, il a également pris part à des réalisations plus importantes, comme les halles du Molard ou l'imposante maison Bonnet (rue du Marché 40) dont la construction s'achève en 1702. Au moment où Charles Lullin lui confie l'expertise d'un mur, le chantier de l'hôtel a déjà commencé, il est donc probable que MONNET

participe aux travaux, soit en tant qu'entrepreneur principal, soit en association avec d'autres maîtres maçons, comme cela se pratique souvent à l'époque.

Le plan et l'architecture de l'hôtel

Le relevé cadastral de 1726, dit plan Billon, constitue, à l'heure actuelle, l'unique document à partir duquel on peut tenter de reconstituer l'organisation spatiale de l'ensemble **FIG. 164**. L'hôtel y présente une configuration parfaitement symétrique, conforme sans doute à son état d'origine. Inscrit dans une parcelle allongée, évasée vers l'arrière, le bâtiment « entre cour et jardin » est séparé de la rue par un haut mur de clôture en léger retrait **FIG. 161**. Il est flanqué de deux pavillons d'angle, en retour sur la cour, qui se prolongent jusqu'aux extrémités du mur de clôture par deux ailes extrêmement étroites et probablement peu élevées. Ces ailes ayant disparu, leur fonction exacte est difficile à cerner ; cependant, sur le plan visuel, elles devaient contribuer à hiérarchiser les volumes, à régulariser l'espace de la cour et à masquer partiellement les murs mitoyens. L'axialité de la composition était d'autant plus marquée que la façade du logis comptait initialement cinq baies en largeur, soit une de plus qu'actuellement.

Le corps de logis, double en profondeur, comportait du côté de la cour, au sud, un étage sur rez-de-chaussée **FIG. 162**, auquel s'ajoutait au revers un niveau de soubassement rachatant le dénivelé de la terrasse **FIG. 163**. La porte principale de l'hôtel devait se trouver au centre de la façade, dans l'axe du portail ouvert sur la rue, conformément au schéma habituel dans ce type de maison. De plain-pied avec la cour, elle donnait accès à un vestibule, flanqué symétriquement d'une pièce à droite, sans doute une salle à manger, et d'un escalier d'apparat à gauche.

Ce grand degré, composé de trois volées tournant autour d'un vide central, rappelait celui de l'hôtel Buisson, premier de ce genre à Genève **FIG. 131, 164**. Cependant, sa représentation graphique donnée par le plan Billon ne paraît pas tout à fait exacte. En effet, le départ de l'escalier, au lieu de donner sur le vestibule, comme l'auraient voulu la logique spatiale et l'usage, est placé dans l'angle nord-ouest, un endroit quasiment inaccessible et apparemment inconciliable avec l'enchaînement successif des volées et des repos. Un tel dessin de la part





160

FIG. 160 Robert Gardelle. Détail d'une vue de la ville de Genève et du lac, prise de Cologny, 1720. Au centre, on aperçoit les trois hôtels de la rue Jean-Calvin qui surplombent la ville basse (de gauche à droite, les actuels n°s 13, 11 et 9). À cette époque, ils présentent encore le même nombre de niveaux – au-dessus d'un soubassement (invisible à l'image), un rez-de-chaussée et un étage –, ce qui donne l'impression d'un ensemble concerté. MAH, Genève [inv. 1979-0081]. Photo Jean-Marc Yersin.

de BILLON surprend car ses autres relevés d'escaliers prouvent qu'il maîtrise parfaitement l'art de les représenter. Peut-être que celui de l'hôtel de Charles Lullin présentait quelques particularités qui l'ont induit en erreur. Quoiqu'il en soit, aucune trace ne subsiste de ce dispositif, démolé à la fin du XVIII^e siècle.

Les documents nous manquent également pour connaître avec précision la distribution initiale de l'enfilade sur jardin. On peut néanmoins admettre que celle-ci comprenait, en plus des deux « cabinets » latéraux visibles sur le plan Billon, trois pièces divisées par de simples cloisons : le salon s'ouvrant sur le balcon axial et deux chambres situées de part et d'autre. Le choix d'un balcon plutôt que d'un perron privait les propriétaires d'un accès direct au jardin depuis les pièces d'apparat, confort dont bénéficiait habituellement ce type de demeure. Pour descendre sur la terrasse, il fallait, comme c'est encore le cas aujourd'hui, passer par l'étage de soubassement qui abritait, jusqu'au deuxième quart du XIX^e siècle environ, les services de la bouche. Sur ce point aussi, la maison se démarquait des autres hôtels de la ville : en effet, à défaut des ailes suffisamment grandes pour y placer la cuisine, celle-ci se trouvait au-dessous de la salle à manger, prenant jour par des soupiraux côté cour. Plus tard, seul l'hôtel du résident de France devait présenter une semblable particularité.

À l'extérieur, le bâtiment se caractérise par une grande sobriété de lignes **FIG. 162, 163**. Excepté les baies légèrement arquées du niveau de soubassement, aucune courbe ne vient assouplir le « quadrillage » des façades formé par les ouvertures rectangulaires et la modénature en pierre de taille : chambranles, tablettes, cordons d'étage et corniches. L'unique élément qui anime la façade sur jardin est le petit balcon axial du rez-de-chaussée

surélevé, protégé par un garde-corps à enroulements. Celui de l'étage, bien que pourvu d'un garde-corps semblable, a probablement été ajouté plus tard : soit à la fin du XVIII^e siècle, au moment où ce niveau a accueilli un appartement indépendant, soit à la fin du XIX^e siècle⁶.

L'hôtel à l'époque des Vasserot

Charles Lullin ne bénéficie pas longtemps de sa demeure urbaine. Lourdemment endetté auprès du banquier Jean Vasserot à la suite de l'effondrement du système de Law, il se voit obligé de lui vendre une part importante de ses biens-fonds en janvier 1721⁷. Vasserot, qui vient de quitter Paris et Amsterdam pour s'établir à Genève, entre ainsi en possession du château et de la seigneurie de Dardagny, puis de deux maisons de la rue Calvin, dont l'actuel n° 9⁸. À sa mort, survenue à peine trois ans plus tard, sa veuve Marie Malras réclame la moitié de l'héritage « en vertu des lois et coutumes de Hollande où elle s'est mariée et où elle a habité durant [de] longues années »⁹. Les enfants du couple – David, Jean, Marie-Marguerite et Catherine – s'y opposent tout d'abord, puis se plient aux prétentions de leur mère en lui cédant, parmi divers biens, l'hôtel de la rue Calvin. Le contrat qu'ils signent le 8 décembre 1724 stipule cependant que le bâtiment ne pourra en aucun cas être vendu et devra figurer dans sa succession¹⁰. Marie Malras y résidera en partageant les lieux avec son fils Jean, sa fille Marie-Marguerite Hamilton et leurs conjoints¹¹. Des années 1720 date probablement la cheminée en bois du cabinet oriental, dont le trumeau est garni d'un miroir avec un bas-relief en stuc représentant les attributs de l'amour **FIG. 169**.

Marie Malras meurt en 1731, quatre ans après son fils David Vasserot. L'hôtel, évalué à 30 000 livres, est donné en partage aux enfants mineurs de ce dernier¹². Loué dans un premier temps à un gentilhomme anglais, il est finalement cédé, en 1747, à la veuve de David, Françoise Turretini¹³. L'acte rédigé à cette occasion confirme le caractère élitaire de cette habitation, peu rentable en tant qu'objet de location : « elle est construite de telle façon qu'il ne peut y avoir qu'un seul locataire, de sorte que si l'on voulait comparer l'intérêt du prix de la maison avec le produit d'une location, il y aurait une très grande différence, à quoi l'on peut ajouter qu'il sera toujours très difficile de trouver un locataire pour un loyer aussi cher... »¹⁴. C'est cette raison peut-être, autant que le prestige d'habiter un hôtel particulier, qui pousse Françoise Turretini à s'y installer avec Auguste-Maurice, baron de Donop, épousé en secondes noces en été 1747¹⁵. Le couple occupe la totalité du bâtiment ayant à son service quatre puis six domestiques¹⁶. Redevenue veuve



161



162

en 1762, Françoise garde l'hôtel mais y séjourne rarement, préférant résider dans son château de La Bâtie-Beauregard¹⁷. Ainsi, lorsqu'en 1769 un vol est commis dans la salle à manger du rez-de-chaussée, l'auditeur de la justice fait observer « qu'il y avait douze à quinze mois que la maison était fermée sans que personne y fut entrée »¹⁸.

Françoise Turretini meurt en 1771 en laissant l'hôtel à son fils Jean-Horace Vasserot de Vincy qui l'occupe jusqu'à son décès en 1787¹⁹. Le 1^{er} juin de l'année suivante, ses trois fils vendent l'ensemble à Louis Necker de Germany pour la somme de 48 000 livres²⁰.

L'hôtel à l'époque des Necker

Louis Necker, frère aîné du célèbre ministre des Finances de Louis XVI, est un homme aux multiples talents. Juriste et scientifique, nommé à la chaire de mathématiques de l'Académie de Genève en 1757, il quitte ce poste précipitamment quatre ans plus tard à la suite d'une affaire galante pour s'établir comme négociant à Marseille, puis à Paris où, soutenu par son frère, il poursuit une brillante carrière de banquier²¹. Revenu à Genève dans les années 1780, ce « ci-devant trop joyeux professeur de l'austère Académie »²², selon l'ironique formule d'Herbert Lüthy, s'offre d'abord le beau domaine du Grand-Cogny (chemin Le-Fort 1), avant de jeter son dévolu sur l'hôtel de la rue Calvin.

Aussitôt propriétaire, Louis Necker entreprend d'importants travaux pour agrandir et embellir sa résidence urbaine. Le petit pavillon, situé au nord-ouest de la cour, ainsi que son appendice sont remplacés par une véritable aile qui vient masquer une travée de baies du bâtiment principal **FIG. 162, 165**. Si cette nouvelle construction introduit une asymétrie dans la composition de la cour, sa façade, en revanche,



163

FIG. 161 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker. Vue du portail sur la rue. La porte et l'aile située à sa gauche datent de 1788. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 162 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker. Façade sur cour. À

l'origine, cette façade ne comptait que deux niveaux et au pavillon situé à droite répondait un pavillon identique à gauche. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 163 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker. Façade sur jardin. Cette

façade a été surélevée d'un étage et ses deux balcons (dont un seul semble d'origine) ont dû être élargis, puisque leurs garde-corps empiètent sur les chambranles des fenêtres voisines. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

témoigne d'un souci d'intégration en adoptant le même ordonnancement et le même vocabulaire architectural que la façade du logis, de près de cent ans son aînée. Ce recours à un langage stylistique démodé, afin d'harmoniser des réalisations chronologiquement éloignées, n'a rien d'exceptionnel au XVIII^e siècle car, à l'époque, l'unité d'un ensemble compte bien davantage que l'innovation formelle.

FIG. 164 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726, détail. L'hôtel construit par Charles Lullin (actuelle rue Jean-Calvin 9) porte le n° 36. À cette époque encore, deux pavillons et deux minces ailes encadrent symétriquement la cour et un escalier d'apparat occupe l'angle sud-ouest du corps de logis principal. AEG [Cadastré A 2.39-40].



164

FIG. 165 Plan de la ville de Genève, dit plan Céard, 1837. Détail représentant l'hôtel Lullin, puis Necker (n° 123) au niveau du sol. Les chiffres romains indiquent le nombre d'étages sur rez-de-chaussée ; les chiffres arabes, en rouge, le nombre de niveaux en maçonnerie ; les chiffres arabes, en noir, le nombre de niveaux en pans de bois. AEG [Cadastré A 13.15].



165

FIG. 166 Plan annexé à la requête de Louis Necker de Germany concernant la modification du mur de clôture et du portail de son hôtel de la rue Jean-Calvin (actuel n° 9), approuvé par le Conseil le 27 juin 1788. Les parties nouvelles, dont l'aile, sont indiquées en rouge. AEG [Travaux Bç/39].



166

Du côté de la rue, l'édification de la nouvelle aile oblige Necker à modifier le tracé du mur de clôture **FIG. 166**. Le 27 juin 1788, il demande aux autorités de pouvoir réaliser ce changement, tout en conservant un léger retrait d'alignement au niveau du portail « pour faciliter l'entrée des voitures dans la cour »²³. Telle qu'elle se présente de nos jours, cette délicate incurvation du mur semble plus faite pour signaler une demeure de distinction que pour faciliter la manœuvre des véhicules²⁴.

L'intérieur de l'hôtel connaît lui aussi d'importants remaniements. Le grand escalier du corps central disparaît au profit des antichambres, le vestibule est converti en pièce d'habitation et l'entrée du logis est transférée dans la nouvelle aile **FIG. 164, 165**. C'est là que prend place un nouvel escalier semi-circulaire à noyau central évidé. La volée de marches, éclairée par les fenêtres des paliers et largement ajourée d'arcades, est pourvue d'une rampe d'appui en fer extrêmement simple, où alternent barreaux droits et ondulés **FIG. 168**. Outre cette cage, l'aile accueille divers services, dont une cuisine à

l'étage, qui double celle déjà existante dans le sous-bassement **FIG. 173**. En effet, à la différence de ses prédécesseurs qui occupaient la totalité de l'hôtel, Necker divise ce dernier en deux logements indépendants. Lui-même s'installe à l'étage, laissant le rez-de-chaussée à sa fille Jeanne-Marie, épouse d'Horace-Bénédict Rilliet²⁵. Non satisfait de l'état de son appartement, il en modifie la distribution et le dote des décors à la mode.

Sa création la plus marquante est le grand salon, formé probablement par la réunion d'une chambre à coucher et de l'ancien salon **FIG. 173**. Cette vaste pièce, qui regarde le jardin à travers trois baies, reçoit des lambris de hauteur à décor architecturé attribuables au sculpteur-ornemaniste JEAN JAQUET **FIG. 167, 176, 177**. Des pilastres jumelés d'ordre composite rythment les parois de manière à mettre en évidence les portes, les fenêtres, la cheminée et les trumeaux de glace. Posés sur de hauts piédestaux, ils supportent une corniche constituée de rangs d'oves, de rais-de-cœur, de rosaces et de palmettes. Aux jeux des miroirs qui permettent de reproduire à l'infini l'espace de la pièce et de capter le paysage extérieur, JAQUET associe une ornementation variée qui respecte la symétrie et la forme des panneaux. On retrouve des motifs récurrents de son répertoire : les corbeilles de fruits et de fleurs accompagnées de guirlandes et de couronnes, les vases drapés, les festons, les rinceaux, les chutes de culots, etc. **FIG. 178-181**. L'analyse des couches picturales, réalisée par l'atelier SINOPIE en



FIG. 167 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker, premier étage. Vue du salon avec son décor réalisé vers 1788-1790 et attribuable à Jean Jaquet. La couleur grise et dorée des boiseries, ainsi que la peinture en trompe-l'œil du plafond datent probablement des années 1880. Il en est de même pour le parquet. Photo Olivier Zimmermann, 2020, IMAHGe.

167

2018, a révélé que cet ensemble décoratif, recouvert aujourd'hui d'une peinture grise rehaussée d'or, avait à l'origine une tonalité ocre jaune clair. Les bas-reliefs des dessus-de-porte, aux couleurs pastel, se détachaient, quant à eux, sur un fond ocre rouge moucheté de beige imitant le marbre²⁶.

En plus du grand salon, d'autres pièces de l'appartement possèdent des ornements dans le goût de l'atelier de JEAN JAQUET. La salle à manger sur cour, avec ses dessus-de-porte ornés de corbeilles de fruits et de fleurs, flanquées de guirlandes, présente un arrangement décoratif certes moins abouti que celui du grand salon, mais dont le style rappelle la manière de JAQUET **FIG. 171**. Enfin, une composition très proche, avec une couronne de laurier au centre, agrémente le trumeau de cheminée de la chambre contiguë au salon **FIG. 170**.

Un acte notarié du 29 mai 1789, qui confirme la vente de l'hôtel à Necker effectuée sous seing privé en juin 1788, mentionne au passage ces « diverses constructions, réparations et agencements » que l'acquéreur a réalisés entre-temps²⁷. Dès 1790, Necker est enregistré à sa nouvelle adresse, où le rejoint bientôt sa femme, Susanne Gampert, épousée en troisièmes noces en 1792²⁸. Il s'éteint en 1804 dans sa campagne du Grand-Cogny. L'hôtel de la rue Calvin, estimé alors à 30 000 francs²⁹, revient à sa fille Jeanne-Marie Rilliet qui le vend, en juillet 1811, à David Alexandre Vernet moyennant 73 000 francs, somme comprenant le prix des miroirs³⁰.



FIG. 168 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker. Vue de la cage d'escalier. Cette nouvelle circulation, établie dans l'aile construite en 1788, remplace l'ancien escalier d'apparat qui était situé dans le corps de logis principal. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

168



169

FIG. 169 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker, premier étage. Détail du décor de la cheminée du « cabinet » oriental, datant probablement des années 1720. D'après l'analyse des couches picturales, ce trumeau en stuc, orné d'un trophée aux attributs de l'amour, avait à l'origine une teinte bleu monochrome. Sur cette couche, huit surpeints ont été appliqués au cours du temps, dont l'actuel en 2019. Photo Olivier Zimmermann, 2020, IMAHGe.



170

FIG. 170 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker, premier étage. Vue du mur est de la salle à manger. Les reliefs, dans le goût de Jean Jaquet, sont exécutés en plâtre. Photo Olivier Zimmermann, 2020, IMAHGe.

FIG. 171 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker, premier étage. Cheminée avec son trumeau Louis XVI de la chambre située à l'est du grand salon. Photo Olivier Zimmermann, 2020, IMAHGe.



171

L'évolution de l'hôtel aux XIX^e et XX^e siècles

En été 1827, l'édifice gagne un deuxième étage grâce à la diminution de la pente de l'ancienne toiture **FIG. 162, 163, 174**. Une note du registre de la Chambre des travaux publics permet d'attribuer cet ouvrage aux entrepreneurs CHARLES-CONSTANT et DAVID-LOUIS LEQUIN³¹. L'ajout d'un niveau supplémentaire, destiné à la location, entraîne la construction d'une galerie vitrée, formant saillie devant le palier du premier étage. Ce passage, supprimé en 1970, permettait de relier le bel appartement de ce niveau à la grande cuisine de l'aile sans passer par la cage d'escalier commune **FIG. 173, 174**. Par ailleurs, il est possible que la cour anglaise, qui éclaire aujourd'hui la partie enterrée du soubassement, résulte du même chantier. Quoi qu'il en soit, ces adjonctions scellent la division horizontale de l'hôtel en appartements indépendants.

À l'issue de ces travaux, chaque étage loge une famille, tandis que le rez-de-chaussée et le soubassement hébergent une pension de jeunes filles ; cette dernière compte une vingtaine de résidentes réparties dans quinze pièces³². Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, diverses affectations se succèdent. La pension fait place à un cercle de musiciens, puis vient une école évangélique (dite école Murisier), et enfin un libraire-éditeur. Quant au premier étage, il accueille, de 1851 à 1863, la Société des Arts et sert de cadre à de nombreuses expositions, cours et conférences³³. Largement ouvert à la population, l'hôtel jouit alors, momentanément, d'un statut quasi public.

Dès 1861, il appartient à la fille de David Alexandre Vernet, Julie Philippine Barde³⁴, qui le vend treize ans plus tard à William-Albert-Théodore Necker,

arrière-petit-fils de Louis Necker de Germany³⁵. Le nouveau propriétaire meurt en janvier 1881, sans avoir habité l'hôtel, et c'est finalement son frère Frédéric Necker, légataire universel de ses biens, qui s'y installe à partir de 1882 dans le bel appartement du premier étage³⁶.

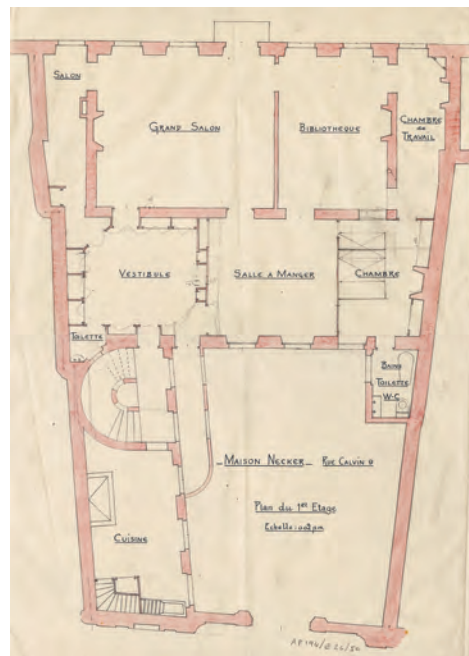
Selon toute vraisemblance, Frédéric Necker est à l'origine du plafond peint et des dorures, venus enrichir et compléter le décor du grand salon exécuté par JEAN JAQUET **FIG. 167, 176, 177**. Ce plafond, un vaste ciel parsemé de nuages et entouré d'une corniche feinte à l'antique, de laquelle se détachent quelques feuillages et fleurs, s'apparente à ceux des salons de la villa La Grange (quai Gustave-Ador 68), réalisés en 1880 par le peintre JOSEPH MITTEY, alors professeur à l'École des arts industriels à Genève³⁷. Il est donc possible que MITTEY en soit également l'auteur.

En 1907, Frédéric Necker cède l'hôtel à son fils Henry. Un dossier de plans, conservé dans les archives de l'architecte EDMOND FATIO, montre qu'Henry souhaitait à son tour apporter divers changements. Outre les dessins de l'appartement du premier étage, proposant notamment un nouvel agencement de la salle à manger, FATIO fournit plusieurs projets pour l'agrandissement de l'édifice qui témoignent, à grand renfort de pilastres colossaux et de frontons, d'un goût particulier pour des ordonnances fastueuses³⁸ **FIG. 172, 175**. Aucune de ces propositions ne sera réalisée, excepté, peut-être, un réaménagement partiel de la salle à manger et l'installation d'une bibliothèque, visible encore aujourd'hui, dans la chambre jouxtant le grand salon.

Après le décès d'Henry Necker, en 1946, et de sa veuve, en 1958, la propriété passe par alliance



172



173

dans les familles Westphal puis De Planta, avant d'être acquise par Federico Spinola qui la détient actuellement³⁹. En 1971, à la veille du classement du bâtiment, ses façades ont été entièrement restaurées et la galerie vitrée, qui reliait le premier étage de l'aile au corps principal, supprimée⁴⁰.

Appréciation

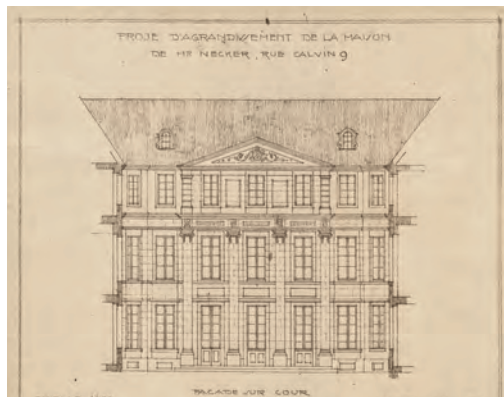
Si, extérieurement, l'édifice offre une architecture plutôt simple, d'un type déjà courant à l'époque de sa construction, plusieurs de ses caractéristiques le classent parmi les demeures genevoises les plus distinguées de son temps. Deuxième représentant en ville de la formule entre cour et jardin, il s'abrite, côté rue, derrière un mur de clôture légèrement incurvé, un raffinement dont seule l'habitation du résident de France pourra ensuite se prévaloir. Les transformations de la fin du XVIII^e siècle ne permettent plus d'apprécier l'élégance de sa composition d'origine, respectueuse des règles de symétrie. En revanche, on doit au même chantier l'aménagement du grand salon réalisé par JEAN JAQUET, un ensemble décoratif qui compte parmi les plus remarquables de ce type à Genève.

Bibliographie

AMSLER/BISSEGER 2012 ; AMSLER 1999 ;
LÜTHY 1959 ; LÜTHY 1961 ; MAGNUSSON 2015 ;
MB 1984, pp. XXXI et 67.



174



175

FIG. 172 Rue Jean-Calvin 9. Edmond Fatio. « Projet d'agrandissement de la maison de Mr Necker, rue Calvin 9 », plan du premier étage, 1918. AEG [AP 194/E 26/32].

FIG. 173 Rue Jean-Calvin 9. Plan du premier étage de l'hôtel Lullin, puis Necker, conservé dans le fonds de l'architecte Edmond Fatio, fin XIX^e siècle. La galerie en encorbellement, courant à ce niveau, facilite la communication entre la cuisine de l'aile et la salle à manger située dans le corps principal. AEG [A.P. 194/E26/50].

FIG. 174 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker. Coupe transversale du corps principal et élévation de l'aile sur cour avant la suppression de la galerie du premier étage. Relevé François Maurice et Louis Parmelin, 1969. AEG [Travaux BB/264].

FIG. 175 Rue Jean-Calvin 9. Edmond Fatio. « Projet d'agrandissement de la maison de Mr Necker, rue Calvin 9 », élévation de la façade sur cour, 1918. AEG [AP 194/E 26/45].



176

FIG. 176 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker, premier étage. Vue du mur est du grand salon. Photo Olivier Zimmermann, 2020, IMAHGe.



177

FIG. 177 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker, premier étage. Vue du mur sud du grand salon. Photo Olivier Zimmermann, 2020, IMAHGe.

FIG. 178-181 Rue Jean-Calvin 9. Hôtel Lullin, puis Necker, premier étage. Quatre dessus-de-porte du grand salon attribuables à Jean Jaquet. Photo Olivier Zimmermann, 2018, IMAHGe.



178



179



180



181

L'hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches

Rue Jean-Calvin 11 [4]

FIG. 182 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Façade du corps de logis sur la cour. Le perron d'entrée du corps central, qui se trouvait dans l'axe du bâtiment, a été supprimé vers 1917 au profit d'une fenêtre et d'un soupirail. Au-dessus du millésime « 1706 », gravé sur le linteau de la fenêtre de l'étage, on voit la devise latine « *Dominus est propugnaculum meum* » (« Dieu est mon rempart »). Photo deuxième quart du XX^e siècle. BGE [vg p 4181].

Des trois hôtels de la rue Jean-Calvin qui dominant la ville basse et le lac, l'actuel n° 11 est le plus récent. Implanté entre les deux autres, il forme avec eux un front bâti stylistiquement homogène. Depuis sa construction, en 1706, l'hôtel a changé plusieurs fois de mains en hébergeant, entre autres, le représentant officiel du royaume de Sardaigne. À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, et surtout après sa reprise par l'État de Genève en 1876, il a subi de nombreuses transformations et perdu la plupart de ses décors intérieurs. Le chantier de réhabilitation, conduit entre 2015 et 2023 pour le compte d'une société privée, a pour but de lui rendre une partie de son ancien lustre.

La construction

L'édifice se dresse à l'emplacement d'une ancienne maison médiévale dans laquelle a vécu Jean Calvin¹. Cette habitation, propriété de la Seigneurie de Genève depuis 1543, est mise en vente en janvier 1706, après avoir servi de logement à plusieurs générations de pasteurs². Marc Lullin, qui l'acquiert au prix de 32 200 florins, la fait démolir aussitôt pour édifier le bâtiment actuel³ **FIG. 9, 14.**

Ce jeune fabricant de dorure, actif également dans la banque, appartient à l'une des plus importantes familles de la République. Fils du syndic Jean Lullin et de sa seconde épouse Anne Le Fort, il est le dernier d'une fratrie de onze enfants. L'un de ses demi-frères, le puissant banquier Jean-Antoine Lullin-Camp, se lance presque en même temps que lui dans la construction d'une résidence urbaine : le majestueux hôtel de la Tertasse dont le chantier se prolongera jusqu'en 1710 (voir pp. 140-146). Le projet de Marc, moins ambitieux, ne serait-ce qu'en raison de la taille plus modeste de sa parcelle, mettra peu de temps à se réaliser. En effet, si l'on se fie aux données établies par la dendrochronologie de la charpente (automne-hiver 1705/06)⁴, confirmées par le millésime 1706 figurant sur la façade du bâtiment, on peut admettre que le chantier de la démolition et de la construction n'a duré qu'une année.

À l'instar de ses deux voisins **FIG. 160, 183, 184,** dont son cousin germain Charles (au n° 9 de la même rue), Marc Lullin s'offre un hôtel particulier à la française : une résidence aux espaces savamment orchestrés, où l'on peut vivre à l'abri de l'agitation urbaine, tout en jouissant des charmes d'un jardin disposé en terrasse. Par son architecture, toute en pierre de taille, sobre et élégante à la fois, le bâtiment s'inscrit dans le courant classique du début du XVIII^e siècle, qui délaisse l'ornement excessif au profit de formes plus épurées et d'une belle articulation des volumes **FIG. 182, 186, 190, 191.**

Le nom de l'architecte qui a conçu l'hôtel reste, hélas, inconnu. La modernité de l'édifice et la conception ingénieuse de son plan laissent penser que l'auteur du projet est parfaitement au courant des plus récentes réalisations parisiennes. L'organisation générale du plan et, en particulier, la forme de la cour rappellent en effet les dispositions du petit hôtel d'Argenton, édifié en 1704-05 par GERMAIN BOFFRAND, l'un des plus talentueux architectes de son temps⁵. Comme ce dernier, l'auteur du projet genevois a su insérer dans une parcelle de dimensions restreintes toutes les composantes essentielles d'une demeure de prestige dite « entre cour et jardin »⁶.

L'architecture et la distribution de l'hôtel

Le corps de logis central et ses deux ailes en retour d'équerre sont dissimulés, du côté de la rue, par un corps d'entrée légèrement plus bas, dont la façade, percée d'une porte cochère, s'orne de pilastres superposés qui soutiennent un fronton **FIG. 185, 189.** Ce bâtiment s'incurve au revers pour procurer à la cour d'honneur une forme arrondie qui amplifie visuellement cet espace et contrebalance la rigueur géométrique des façades, à peine assouplie par les arcs segmentaires des baies du rez-de-chaussée **FIG. 182, 188, 191.** La travée axiale, où s'ouvre la porte principale de l'hôtel, est mise en valeur par des chaînes à bossages et un fronton triangulaire qui était décoré, jusqu'au début du XIX^e siècle, des armoiries de la famille Lullin soutenues par deux lions. Au-dessous de ce fronton,



FIG. 183 Détail d'une gravure d'après Robert Gardelle, *Vue de la ville de Genève du côté du septentrion*, vers 1730. Les trois hôtels de la rue Jean-Calvin – Buisson, Lullin-Necker et Lullin-Perrinet des Franches – bien que représentés schématiquement, sont particulièrement mis en évidence. BGE [vg 1351 b].



183

FIG. 184 Rue Jean-Calvin 13-11-9. Hôtels Buisson, Lullin-Necker et Lullin-Perrinet des Franches. Élévations des façades nord donnant sur les terrasses, années 1930. Les façades des nos 9 (à droite) et 11 (au centre) ont été exhausées d'un étage au XIX^e siècle. C'est à cette occasion que la façade du n° 11 a reçu un petit fronton. AEG [Travaux BB 17/267].



184

FIG. 185 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Élévation de la façade sur rue du corps d'entrée, années 1930 ; à l'arrière-plan, on aperçoit les toitures à la Mansart des ailes et du logis principal, dont la hauteur progressive traduit bien la hiérarchie des différents corps de bâtiment. AEG [Travaux BB 17/265].



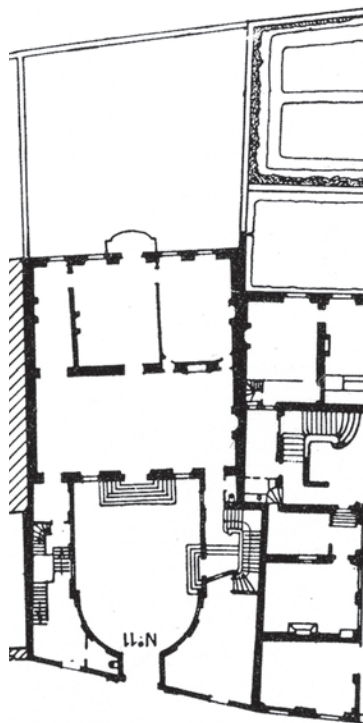
185

ajouré depuis d'un oculus, la frise de l'entablement porte la devise du propriétaire : *Dominus est propugnaculum meum*⁷ **FIG. 182**. Initialement, cette entrée était précédée d'un perron convexe qui constituait, lui aussi, un contrepoint à l'ordonnancement sévère de la cour **FIG. 186** ; aujourd'hui, on trouve à sa place un perron rectangulaire⁸.

Vu depuis la cour, l'hôtel présente deux niveaux d'habitation **FIG. 182** auxquels s'ajoutent, côté jardin, deux niveaux supplémentaires : un étage de soubassement qui rachète la différence de hauteur entre le rez-de-chaussée surélevé et la terrasse, puis un étage de combles créé au XIX^e siècle **FIG. 190**. Excepté ce niveau dont un petit fronton marque le centre, la façade sur le jardin, à cinq travées de fenêtres, est entièrement en pierre de taille. Son traitement, aussi sobre que celui des façades sur la cour, repose sur l'équilibre entre les chaînes à bossages verticales et les cordons horizontaux, dont l'effet est renforcé par le rythme régulier des fenêtres rectangulaires.



186



187

FIG. 186 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726, détail. L'hôtel construit par Marc Lullin porte le n° 35 (actuelle rue Jean-Calvin 11). Contrairement à son habitude, Billon omet ici de représenter les murs de refend du corps de logis principal, mais n'oublie pas les divers dispositifs de circulation verticale : escalier d'honneur de l'aile droite; escalier secondaire, en vis, de l'aile gauche; perron d'entrée; grand perron à double volée convergente, menant du salon du rez-de-chaussée à la terrasse; enfin, deux petits escaliers latéraux qui relient cette dernière à la plate-forme inférieure dévolue au jardin. AEG [Cadastré A 2.39-40].

FIG. 187 Rue Jean-Calvin 11. Plan du rez-de-chaussée de l'hôtel Lullin-Perrinet des Franches, état en 1912. À l'époque de la réalisation de ce plan, les trois anciennes pièces de l'enfilade sur la cour forment déjà un seul espace, tous les murs de séparation de ce côté-là ayant été supprimés. À remarquer aussi divers changements par rapport au plan Billon **FIG. 4** : remplacement du perron convexe par un perron rectangulaire (lui-même disparu en 1917, rétabli en 2021); apparition d'un perron donnant accès à l'aile droite; modification des circulations verticales de l'aile gauche; remplacement du perron côté jardin par un balcon. Plan tiré de MB 1984, p. 41.

À l'origine, le rez-de-chaussée surélevé de l'hôtel communiquait directement avec le jardin au moyen d'un somptueux escalier extérieur, formé de deux montées convergentes dessinant de belles courbes **FIG. 186**. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, on lui a substitué un balcon sur piliers⁹, conservant néanmoins, pour le garde-corps, l'ancienne ferronnerie à balustres, œuvre du serrurier PIERRE GIGNOUX qui l'a représentée dans son recueil de modèles édité en 1713¹⁰ **FIG. 192, 194**. Ce balcon, comme le perron auquel il a succédé, est placé au centre de la façade, dans l'axe longitudinal de l'hôtel défini par le passage cocher et les portes menant de la cour au vestibule et du vestibule au salon. Ces ouvertures successives ménagent une perspective visuelle qui permet d'embrasser d'un coup d'œil toute la profondeur de l'édifice.

À l'intérieur, un mur de refend rectiligne divise le corps principal en deux suites de pièces, selon un schéma devenu classique¹¹ **FIG. 187**. Le rez-de-chaussée, réservé aux espaces d'accueil et de réception, comprenait primitivement, du côté de la cour, un vestibule axial, flanqué d'une chambre et d'une antichambre, cette dernière servant également de salle à manger. L'enfilade côté jardin se composait, elle aussi, de trois pièces : un salon ouvrant sur le perron (plus tard sur le balcon), une grande chambre à droite et un « cabinet » à gauche, qualifié de bibliothèque en 1796¹². À ces espaces d'apparat s'ajoutaient, au rez-de-chaussée, quatre

petites pièces situées dans l'aile gauche et la partie occidentale du corps d'entrée, lesquelles abritaient probablement le comptoir de Marc Lullin, lieu de négoce semblable à ceux qui existaient dans d'autres hôtels de banquiers genevois.

Le premier étage, où se trouvaient les chambres d'habitation des maîtres, présentait la même configuration que le rez-de-chaussée, avec six pièces dans le corps central et trois autres dans l'aile gauche. Il bénéficiait en outre d'une « galerie » en forme de déambulatoire, ménagée dans le corps d'entrée, au-dessus du passage cocher **FIG. 188, 191**. Cet espace, largement éclairé par trois fenêtres sur la cour et une fenêtre côté rue, convenait parfaitement pour accueillir une collection de tableaux ou pour exposer des portraits de famille.

Afin de donner toute l'ampleur nécessaire aux pièces d'apparat du corps central, les escaliers ont été reportés dans les ailes. Celui de service, en vis, était logé dans l'aile gauche; il a été transformé au XIX^e siècle, puis supprimé **FIG. 186, 187**. L'escalier d'honneur, toujours en place, occupe presque la totalité de l'aile droite. Accessible depuis la cour par une porte latérale, il s'inscrit dans une cage de plan rectangulaire, très lumineuse grâce aux baies orientées vers l'ouest **FIG. 195, 196**. Les trois volées de marches sont protégées par un garde-corps à enroulements, dont le modèle, comme celui de la ferronnerie du balcon, est publié dans le recueil de PIERRE GIGNOUX¹³ **FIG. 194**. L'ensemble s'appuie sur



188



190

FIG. 188 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Vue en direction du corps d'entrée et de l'aile gauche prise pendant le chantier de restauration. Le corps d'entrée, au tracé curviligne, comporte à l'étage une galerie de circulation. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 189 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Façade sur rue. À la différence des autres hôtels de la même rue, celui au n° 11 est fermé du côté de la rue par un corps d'entrée d'un étage sur rez-de-chaussée. À gauche de la porte cochère, une plaque commémorative (apposée

en 1899) rappelle que Jean Calvin a habité à l'emplacement de l'actuelle maison. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



189



191

FIG. 190 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Façade sur jardin. L'étage de comble, créé vers 1862, ne s'accorde guère avec la façade soignée. Photo 1918. BGE [vg n18x24 05282].

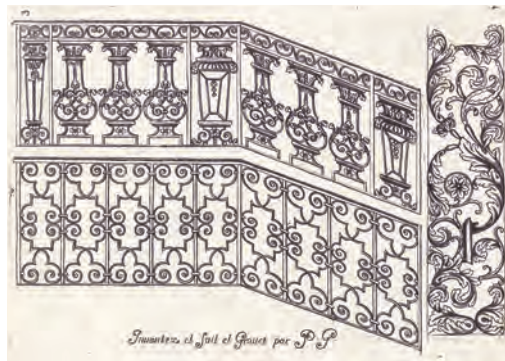
FIG. 191 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Vue de la cour et du corps d'entrée. Les balustres du couronnement, visibles sur cette photo, ont été supprimés ultérieurement. Il en est de même pour toutes les fenêtres à guillotine. Photo vers 1912. BGE [vg n18x24 00343].



192



193



194

FIG. 192 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Façade sur jardin. Le balcon, qui repose sur quatre piliers, est une création de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Sa surface correspond grosso modo à celle de la plate-forme du perron qu'il a remplacé. Photo Arielle Denoréaz, 2014, OPS.

FIG. 193 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Ferronnerie de l'ancien perron de la façade nord, réutilisée dans le balcon créé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, à l'époque où l'hôtel appartenait à Horace-Bénédict Perrinet des Franches. Photo 1912. BGE [vg n18x24 00341].

FIG. 194 Pierre Gignoux. Planche n° 3 de son recueil *Divers ouvrages de serrurerie* [...], édité en 1713, avec deux modèles de ferronneries réalisées dans l'hôtel de Marc Lullin. En haut, la ferronnerie de l'ancien perron de la façade nord (aujourd'hui protégeant le balcon), en bas, celle du grand escalier de l'aile droite. BGE [x 1647 0003].

un mur d'échiffre, percé d'une ouverture cintrée et orné à son extrémité d'un motif sculpté de rocaille, associant coquille et feuillage, sans doute créé dans les années 1750-1760, lorsque la structure de l'escalier a dû être renforcée¹⁴.

Comme toute résidence de qualité, l'hôtel possédait diverses dépendances, notamment de belles caves voûtées au-dessous de l'étage de sous-bassement qui, lui, abritait des bûchers, des fruitiers et une « chambre à lessive ». La cuisine, une seule pour l'ensemble de la maison, était placée au rez-de-chaussée, derrière la grande cage d'escalier qui la séparait de la salle à manger des maîtres. C'était une vaste pièce surmontée d'un entresol destiné vraisemblablement au logement de la cuisinière. Les autres domestiques devaient habiter dans les combles, éclairés par deux lucarnes du côté de la cour.

La décoration des pièces

Nos renseignements sur le décor initial des pièces sont très limités, non seulement par manque de sources écrites à ce sujet, mais aussi en raison des multiples réaménagements intérieurs que l'hôtel a connus au fil du temps, en particulier dans la seconde moitié du XX^e siècle. À cette époque, alors que l'édifice héberge l'administration cantonale, tout ce qui a contribué au prestige et à la qualité de ses anciens appartements a été supprimé, à l'exception de quelques fragments de boiseries.

L'unique vestige du décor d'origine parvenu jusqu'à nos jours est le tympan de menuiserie qui surmontait la porte du vestibule conduisant au salon **FIG. 202, 203**. Ce panneau, finement sculpté, présente, au milieu d'entrelacs terminés en rinceaux, un médaillon aux chiffres de Marc Lullin et de son épouse Sara Fatio. Le vestibule de l'hôtel, qualifié à la fin du XVIII^e siècle de « décoré », devait



195

FIG. 195 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Grand escalier de l'aile droite. La porte au fond donnait accès au sous-sol et à l'ancienne cuisine située dans le corps d'entrée. Photo début du XX^e siècle. BGE [vg n18x24 00360].

comporter quelques autres ornements dont il ne reste aujourd'hui aucune trace.

Parmi les éléments disparus, visibles encore sur les photos du début du XX^e siècle, on note les dessus-de-porte peints du grand salon, ornés de cadres dorés à motifs rocaille, et la cheminée en marbre de cette pièce, datant probablement des années 1760 **FIG. 197**. D'autres clichés pris à l'étage montrent des trumeaux de cheminées et des dessus-de-porte en bois sculpté, proches des compositions produites par l'atelier du sculpteur genevois JEAN JAQUET¹⁵ **FIG. 200, 201, 204-207**. On y distingue des corbeilles de fleurs suspendues à des rubans noués richement ondulés, des vases fleuris flanqués de rinceaux et de guirlandes ou encore une urne à têtes de bélier, agrémentée de draperies et de rameaux d'olivier, qui marque le haut d'un trumeau de cheminée entre des pilastres à chapiteaux festonnés. De ces œuvres, sans doute réalisées dans les années 1780, ne subsistent actuellement que deux panneaux représentant les vases **FIG. 204, 205**, ainsi qu'un fragment d'une corbeille chargée des attributs du jardinage **FIG. 206**.

Les propriétaires et les occupants de l'hôtel au XVIII^e siècle

Conçu pour l'usage d'une seule famille, l'hôtel est habité au départ par Marc Lullin, son épouse Sara née Fatio et leurs huit enfants, sans oublier cinq membres de la domesticité : un précepteur, un valet et trois servantes, mentionnés dans le recensement de 1725¹⁶. Une fois la jeune génération partie, le couple se contente du rez-de-chaussée, cédant l'étage à la mère de Sara, Marie-Aimée née Lect, veuve de Jacques François Fatio¹⁷. Marc Lullin et sa belle-mère décèdent tous deux en 1747 ; l'étage est alors loué à la belle-sœur de Sara, Marianne, veuve de François Fatio de Bonvillars, qui s'y installe avec ses cinq enfants et ses deux servantes¹⁸. C'est peut-être à cette époque que l'on dote ce niveau d'une cuisine indépendante, placée au-dessus de celle du rez-de-chaussée. Échu en héritage aux six fils de Marc Lullin, l'hôtel est finalement vendu en 1754 à Claude Perrinet des Franches, époux d'Andrienne Turrettini, pour la somme de 25 000 livres (87 500 florins)¹⁹.

Le nouveau propriétaire meurt à peine cinq ans plus tard, laissant l'ensemble à son fils Horace-Bénédict Perrinet des Franches, futur représentant de la République genevoise à la cour de Versailles²⁰. Celui-ci occupe l'hôtel avec sa femme Louise Bégon, une personnalité fantasque d'après les témoignages de l'époque. Le couple ne s'entend guère et Louise quitte le domicile lorsque le Conseil lui accorde, en 1762, « une séparation de corps et d'habitation »²¹. Le conseiller Jean-Louis Du Pan, qui ne l'aimait pas, note alors ironiquement :

« La Princesse Desfranches a obtenu la permission de quitter la maison de son mari pour vivre selon son goût dans la simplicité et la retraite, elle renonce aux beaux appartements, elle n'aura qu'une femme de chambre, point d'équipage, elle ne sera plus obligée d'avoir un grand soupé, elle pourra diner entre midi et une heure et souper entre huit et neuf comme les honnetes gens de notre ville, au lieu qu'il faloit, pour représenter qu'elle ne dinat qu'à trois heures et ne soupât qu'à dix quoi qu'elle fut agonisante »²².

La retraite de l'épouse rebelle n'est pourtant pas définitive. En 1764 déjà, l'une de ses amies, Charlotte Pictet, rapporte que « Madame des Franches est arrivée dans son hôtel de la rue des Chanoines »²³. Elle y habite assez modestement, à en croire le récit amusé de Charlotte qui lui rend visite quelques jours plus tard :

« [je suis] montée en chaise et allée chez Madame des Franches, trouvé pour antichambre la cuisine et un entrecot [c.-à-d. un corridor étroit ou encombré] tortueux, puis un taudis assez bien

rangé et brûlant, une femme très gracieuse se soutenant à peine sur un bâton, en petit deuil ainsi que sa femme de chambre, manquant du nécessaire et ayant abondamment le superflu, des fleurs, des flacons et des petits meubles de toutes espèces... »²⁴.

Peu après, Madame des Franches change d'adresse en prenant domicile dans un immeuble de la rue Jean-Calvin (l'actuel n° 8)²⁵. Son mari part à Paris en 1768, où il siègera dans le conseil d'administration de la Manufacture Royale des Glaces, avant d'être chargé, entre 1777 et 1785, des affaires diplomatiques de la République. Il mourra dans la capitale en 1791, criblé de dettes et pratiquement ruiné par son fils joueur²⁶. Le double départ des époux propriétaires permet de louer l'étage de l'hôtel au comte Philippe Stanhope, membre d'une des plus illustres familles d'Angleterre, venu à Genève avec sa femme et son jeune fils Charles Mahon dans le but d'offrir à ce dernier un enseignement de qualité auprès de savants genevois²⁷. Les Stanhope y résident jusqu'en 1774. Servis par trois laquais et quatre servantes, ils mènent une vie sociale animée, accueillant de nombreux Anglais de passage²⁸. Ils comptent parmi leurs hôtes le duc de Hamilton et le docteur John Moore qui se font alors portraiturer par le peintre suisse JEAN PREUDHOMME dans un intérieur genevois imaginaire, inspiré peut-être par l'ambiance qui régnait dans l'appartement des Stanhope **FIG. 198**.

Charles Mahon, qui se fera connaître plus tard comme brillant scientifique et homme d'État aux sympathies révolutionnaires, est élu en 1771 « commandeur du Noble Exercice de l'Arc » de Genève, après avoir gagné la prestigieuse compétition de tir. À cette occasion, la Seigneurie lui octroie la bourgeoisie d'honneur. La cérémonie a lieu dans l'hôtel de la rue Jean-Calvin dont le cadre se prête parfaitement à des civilités d'usage. Les magistrats, qui s'y rendent, rapportent en effet « que Milord Mahon était venu les recevoir au bas de l'Escalier, et Milord Stanhope [le père] à la porte de son appartement » et que, une fois l'échange terminé, les

FIG. 195 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Vue sur la cage du grand escalier de l'aile droite en direction de l'ancienne antichambre ou salle à manger. Au fond de cette pièce, on aperçoit la porte surmontée d'un tympan orné du chiffre de Marc Lullin qui, à l'origine, était placée entre le vestibule et le salon. Photo 1918. BGE [vg n18x24 05284].

FIG. 197 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Vue du grand salon du rez-de-chaussée lorsque la maison abritait la polyclinique de la ville. Photo 1918. BGE [vg n18x24 05286].



196



197

FIG. 198 Jean Preudhomme. Portrait de Douglas duc de Hamilton avec son médecin, le docteur John Moore, et le fils de ce dernier, peint lors de leur séjour à Genève en 1774. La scène se déroule dans un salon d'allure classique aux murs d'un vert foncé, une teinte alors très prisée dans les intérieurs patriens genevois ; par la baie du fond, on entrevoit la ville, avec le Mont-Blanc et le Petit-Salève à l'arrière-plan. Musée national d'Écosse, Édimbourg [A.1991.156 A].



198

deux hommes « les avoient accompagnés jusqu'à la porte de la rue »²⁹. De ce séjour genevois date un beau portrait du jeune Charles, réalisé par JEAN PREUDHOMME pour le « Noble Exercice de l'Arc », ainsi que son autoportrait, peint avec l'aide de JEAN-ÉTIENNE LIOTARD³⁰ **FIG. 199**.

Au milieu des années 1780, l'hôtel devient la résidence du représentant du roi de Sardaigne, le baron Jean-Baptiste d'Espine³¹. Le contrat de bail pour cette nouvelle affectation, conclu par les autorités genevoises avec Perrinet des Franches, est signé dans « le plus absolu secret » afin de dissimuler à la population les sommes importantes que la Seigneurie s'est engagée à déboursier pour le loyer du résident (3200 livres) et, surtout, pour l'installation de sa chapelle (40 louis neufs) : le deuxième lieu de culte catholique en ville, après celui, très controversé, du résident de France³².

Le baron d'Espine emménage dans la maison à l'automne 1784 pour y rester jusqu'en décembre 1792, date de son départ de Genève. Il habite au rez-de-chaussée et dispose du jardin de la terrasse, formé alors d'arbres fruitiers et d'un potager³³. La chapelle est établie à l'étage de soubassement, réaménagé spécialement à cet effet³⁴. Outre les messes dominicales, fréquentées majoritairement par des Savoyards, on y célèbre quelques baptêmes et mariages³⁵. Certaines de ces cérémonies ne sont guère appréciées par les autorités, comme l'atteste cette note du registre du Conseil, datée de juin 1787, où il est dit :

« ... que des personnes de la communion catholique allèrent il y a environ 15 jours faire bénir un mariage dans la chapelle de Mr le Baron D'Espine, suivies d'un nombreux cortège et précédées d'un violon, qu'ils attirèrent un grand concours de peuple et que ce spectacle nouveau, contraires à nos ordonnances ecclésiastiques, fut particulièrement en scandale par les plaisanteries indécentes dont il fut l'occasion parce que l'épouse quoique fille étoit mère de deux enfants... »³⁶.

À la mort d'Horace-Bénédict Perrinet des Franches, survenue en 1791, sa veuve Louise née Bégon, qui était en même temps sa créancière, prend possession de l'hôtel qu'elle continue de louer³⁷. Elle s'éteint en 1796 et ses héritiers le vendent, quatre ans plus tard, aux pasteurs Gabriel et Jean-Jacques Pasteur, père et fils³⁸.

L'évolution de la propriété au XIX^e siècle

En 1825, l'hôtel est acquis par André Jacques Herent, un fervent catholique d'origine lyonnaise, qui le met à disposition du curé Jean-François Vuarin, principal propagateur de la foi romaine à Genève, établi dans la ville depuis 1802³⁹. Le prêtre s'installe à l'étage en compagnie de ses vicaires⁴⁰. De 1830 à 1834, il a pour voisine, au rez-de-chaussée, la comtesse Marie Potocka, amie de Franz Liszt et de Balzac qu'elle côtoie durant son séjour genevois⁴¹.

En juin 1834, peu après le départ de la comtesse, Vuarin rachète l'hôtel avec le projet d'en faire donation aux Sœurs de la Charité ; or, le Conseil d'État s'y oppose pour éviter que cette congrégation ne s'établisse définitivement à Genève⁴². Les religieuses viennent donc habiter l'hôtel en tant que locataires⁴³. À la mort du curé, en 1843, deux d'entre elles, instituées ses légataires universelles, deviennent à titre privé propriétaires des lieux au grand dam des autorités genevoises⁴⁴. Elles y ouvrent une école pour jeunes filles catholiques et un petit dispensaire, organisant de temps à autre des bazars « au profit de pauvres ». C'est à leur époque que l'on crée, vers 1862, un second étage dans les combles⁴⁵. Pendant le Kulturkampf, accusées de se préoccuper « beaucoup plus de prosélytisme que de bienfaisance »⁴⁶, les Sœurs de la Charité voient leur communauté dissoute et leurs biens confisqués.

Une loi adoptée le 27 septembre 1876 donne l'hôtel à l'État en stipulant en même temps qu'il doit rester affecté à des activités « de charité, de bienfaisance et d'instruction publique »⁴⁷. Conformément à cette disposition, l'édifice abritera divers services à vocation sociale ou scolaire. Or, comme l'a montré Alexandre Gady à propos des hôtels particuliers parisiens, « l'adéquation spirituelle et matérielle

entre le lieu et sa fonction n'est pas toujours aisée à réussir »⁴⁸ lorsqu'un bâtiment change d'affectation. Dans le cas de l'hôtel de Marc Lullin, cette crainte, hélas, se vérifie, les usagers successifs du bâtiment se révélant peu sensibles à la qualité esthétique des intérieurs.

L'hôtel aux mains de l'État

Dès l'automne 1876, le rez-de-chaussée de l'hôtel accueille la polyclinique de la ville⁴⁹. Neuf ans plus tard, alors que le Tribunal fédéral confirme l'attribution de l'édifice à l'État, les étages sont investis par le bureau de la Salubrité publique et son laboratoire de chimie⁵⁰. Comme en témoignent les photographies du début du XX^e siècle, les équipements installés parasitent les lieux en créant un contraste incongru avec le décor raffiné des pièces **FIG. 197, 207**.

En 1921, l'hôtel figure dans la première liste des objets classés du canton⁵¹. La sauvegarde de l'immeuble et de ses intérieurs semble donc assurée. L'optimisme est d'autant plus permis qu'à partir des années 1920 les locaux sont progressivement occupés par l'administration scolaire, plus à même que les établissements précédents d'être porteuse d'une conscience patrimoniale. Lorsque le *Journal de Genève* annonce, en 1936, que « la direction de l'enseignement primaire s'est installée dans la somptueuse demeure de la rue Calvin 11 »⁵², la plupart des éléments de l'ancien aménagement sont encore en place ; ils y restent pendant les deux décennies suivantes, au cours desquelles l'édifice abrite plusieurs services du Département de l'instruction publique. En 1959, toutefois, la décision d'installer dans l'hôtel les bureaux du Tuteur général se double d'une campagne de travaux destructrice.

En mai 1960, tandis que le chantier bat son plein, le *Journal de Genève* fait paraître un article de Jean-Daniel Candaux au titre significatif : « Quelle 'restauration' fait-on subir à la maison Lullin ? » On la « restaure » – écrit l'historien – « en perçant les parois, en bouchant les anciennes belles cheminées, en sciant les blocs de taille à hauteur de main pour y glisser des isolants, en arrachant boiseries et dessus de cheminées, en élevant jusqu'aux anciennes et magnifiques poutres de bois des colonnes en béton, à l'intérieur même des salons. Ce massacre fait peine à voir. Comment un pareil traitement peut-il être infligé à une demeure classée ? »⁵³. La lecture des plans, signés en mars 1959 par l'architecte ROGER BREITENBÜCHER, permet de constater que, en plus des destructions signalées par Candaux, cette intervention a fait disparaître les dernières parois d'origine ; leur remplacement par de nouvelles cloisons aboutit au morcellement de plusieurs



199

FIG. 199 Charles Stanhope, vicomte Mahon. Autoportrait avec le portrait de sa mère, Genève, vers 1769-1771. Coll. privée. Photo tirée de Roethlisberger 2001.

pièces⁵⁴. Les belles enfilades du rez-de-chaussée et du premier étage sont ainsi transformées en alignements de bureaux sans caractère.

En mars 2015, non sans avoir subi entre-temps quelques autres modifications, l'édifice est cédé par l'État en droit de superficie à une société privée. Depuis cette date, il fait l'objet de travaux de réhabilitation ayant notamment pour but de rendre aux espaces d'apparat leurs anciennes dimensions.

Appréciation

Ce petit hôtel particulier, d'un classicisme un peu austère, dépourvu de toute emphase ornementale, est une belle illustration du « style sévère »⁵⁵ qui a marqué l'architecture parisienne au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles. À l'instar de certains hôtels de la capitale française, le revers du passage d'entrée forme une courbe qui vient assouplir la rigueur du plan et animer l'espace clos de la cour en imprimant un mouvement concave aux façades sobrement rythmées. On ignore l'auteur de cette habile composition, mais il n'est pas exclu que Marc Lullin ait commandé ses plans auprès d'un architecte français, à l'exemple de son demi-frère Jean-Antoine Lullin-Camp. À l'intérieur, un escalier d'honneur et de belles caves voûtées témoignent encore de l'importance de cette demeure.

Bibliographie

BRANDLI 2012 ; FATIO 2015 ; FIETTE 2010 ; LÜTHY 1960 ; MB 1984 ; ROETHLISBERGER 2001.



200



201



202



203

FIG. 200, 201 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches, premier étage. Panneaux en bois sculpté surmontant les portes d'enfilade dans des pièces donnant sur le jardin, années 1780. Photos 1912. BGE [fbb p ge 02 02 27 et vg n18x24 00344].

FIG. 202 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Tympan de menuiserie au chiffre de Marc Lullin, retrouvé dans le sous-sol de l'hôtel. Il surmontait à l'origine la porte menant du vestibule au salon **FIG. 203**. Photo Atelier Sinopie Sàrl, 2014.

FIG. 203 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Porte menant du vestibule au salon, avec son tympan richement orné **FIG. 202**. Derrière la cloison basse, on aperçoit une petite porte à couronnement mouluré; il s'agit de l'une des deux portes latérales, visibles sur un plan de 1912 **FIG. 187**, qui donnaient accès à la chambre située à l'est du salon. Photo 1912. BGE [vg n18x2400328].

FIG. 204, 205 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches. Panneaux en bois sculpté surmontant les portes d'enfilade dans des pièces donnant sur le jardin, années 1780. Ils ont été retrouvés dans le sous-sol de l'hôtel en 2014. Photos 1912. BGE [vg n18x24 00339 et vg n18x24 00342].

FIG. 206, 207 Rue Jean-Calvin 11. Hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches, premier étage. Deux trumeaux de cheminée des pièces donnant sur le jardin, années 1780. Photo 1912. BGE [vg n18x24 00363 et gc calv 03 1].



204



205



206



207

L'hôtel Lullin, puis de Saussure

Rue de la Cité 24/rue de la Tertasse 2 [5]

FIG. 208 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Vue des façades sur cour en direction du sud-ouest. Photo Frédéric Boissonnas, début du XX^e siècle. BGE [fbb p ge 03 16 48].

Cette demeure, la plus somptueuse de l'ancienne cité intra-muros, a été érigée entre 1707 et 1710 à l'initiative du puissant banquier Jean-Antoine Lullin-Camp. Sa construction, en haut de la Corraterie, sur un site bien visible depuis la porte Neuve, inaugure une nouvelle série de chantiers patriciens, participant à la monumentalisation du front méridional de la ville. Passée par alliances aux Saussure, qui la conservent jusqu'à aujourd'hui, la maison a compté parmi ses habitants plusieurs illustres représentants de cette famille, dont le naturaliste et alpiniste Horace-Bénédict de Saussure, sa fille Albertine Necker, femme de lettres et pédagogue, et le linguiste Ferdinand de Saussure. En mai 1800, elle a hébergé pendant trois jours Napoléon Bonaparte, en route vers l'Italie.

Le commanditaire

Souvent qualifié de « véritable palais », l'hôtel Lullin-de Saussure impressionne par son faste de nombreux contemporains et fournit matière à diverses anecdotes. Ainsi, les Genevois du XVIII^e siècle aiment-ils répéter une boutade de Jean d'Alembert : « C'est dommage que la personne qui a fait élever une pareille maison ne puisse pas porter des manchettes de dentelles »¹ ! Cette plaisanterie, qui fait allusion aux lois somptuaires alors en vigueur à Genève, est contredite par le contenu de l'inventaire posthume de Jean-Antoine Lullin où, parmi les habits du défunt, figure une dizaine de « manchettes de dentelles ». Le portrait du bâtisseur de l'hôtel, peint en 1705 par HYACINTHE RIGAUD, apporte un démenti de plus **FIG. 209**. Jean-Antoine a choisi de se faire représenter en buste, dans une attitude alliant autorité et désinvolture, la tête couverte d'une abondante perruque, une écharpe de dentelle autour du cou et, sur son épaule, un ample drapé de velours bleu doublé de brocart. Tous ces éléments soulignent l'opulence du personnage et l'importance de son statut social². Au moment où il commande ce portrait, l'homme âgé de 39 ans n'est pas encore au faîte de sa puissance financière, mais suffisamment à l'aise pour envisager la construction d'un hôtel particulier³.

Issu d'une illustre famille genevoise qui a régulièrement occupé les plus hautes charges de l'État, Jean-Antoine est le fils du syndic Jean Lullin et de sa première épouse, Catherine Calandrini. Son frère aîné, Pierre, suit la tradition familiale en se consacrant à la magistrature, alors que lui-même et son demi-frère Marc se tournent vers le commerce, puis la banque.

En 1688, âgé de 22 ans, il épouse Anne-Madeleine **FIG. 210**, fille du « marchand banquier » David Camp, originaire de Cologne, et de Théodora Thellusson, qui lui apporte une dot appréciable de 42 000 florins⁴. Ce mariage propulse Jean-Antoine dans le monde des affaires puisque, très vite, il devient l'associé de son beau-père dans une maison de commerce établie à Genève, Turin et Lyon. Spécialisée dans la fabrication et le négoce de la soie et dans la dorure, la société « Lullin & Camp » développe toutes sortes d'activités, allant de la frappe de ducats à l'importation de glaces de Venise, en passant par l'affermage du monopole du tabac et de l'eau-de-vie à Turin. Élargissant constamment son réseau d'affaires, Jean-Antoine participe à l'affrètement de navires, français et anglais, partant vers l'Amérique et les Indes, et s'investit dans des maisons de commerce à Londres, à Cadix et en Jamaïque⁵. Fort de ses multiples relations et de ses ancrages internationaux, il s'intéresse bientôt à des opérations de change et de banque, reléguant au second plan ses activités manufacturières. Les guerres de la fin du règne de Louis XIV lui offrent en effet l'occasion de s'engager, à l'instar de nombreux marchands genevois, dans le prêt d'argent à la couronne française, en manque chronique de capitaux pour payer ses armées. Lullin acquiert dans ce domaine la réputation d'un négociateur habile et intransigeant, sachant imposer aux financiers du roi ses conditions : alors que lui-même ne fournit qu'une partie des fonds en espèces et le reste en papier-monnaie ou autres effets dépréciés dont il souhaite se débarrasser, il exige de ses débiteurs un remboursement complet « en argent comptant et espèces sonnantes sans billets de monnaie »⁶. Le puissant banquier Samuel Bernard, tout à la fois son partenaire et concurrent en affaires, affirme qu'il



FIG. 209 Hyacinthe Rigaud. Portrait de Jean-Antoine Lullin, 1705. Coll. privée. Photo Raphaël Susitna pour Genève Enchères, 2022.



209

FIG. 210 Hyacinthe Rigaud et atelier. Portrait d'Anne-Madeleine Lullin-Camp, vers 1705. Ce portrait a probablement été peint d'après une miniature réalisée à l'époque de son mariage avec Jean-Antoine Lullin. Coll. privée. Photo Thomas Hensinger, 2016.



210

« révoltait tous les esprits en faisant semblant d'avoir beaucoup de douceur », et Charles Trudaine, intendant de Lyon, ajoute à son propos : « je le connais à fond, je sçai de quoy il est capable pour trouver de gros profits »⁷. Plus neutre est le témoignage du résident de France, Pierre Cadiot de La Closure, qui voit en lui l'un des très rares hommes d'affaires genevois de stature internationale⁸.

L'activité de ces grands négociants, orientée toujours davantage vers la finance, finit par provoquer la colère des artisans de Genève, notamment au début de la guerre de succession d'Espagne, lorsque, en guise de représailles pour l'envoi de fonds destinés à l'entretien des troupes françaises, l'Empire ferme ses frontières au commerce genevois. C'est dans ce climat qu'en décembre 1702 des libelles placardés en différents endroits de la ville accusent nommément Lullin-Camp et plusieurs de ses confrères de ruiner l'industrie locale par leur implication dans le trafic des capitaux⁹. Malgré ces marques d'hostilité, le commerce de numéraire continue à prospérer jusqu'en 1708 ; cette année-là, les difficultés du trésor français à honorer ses dettes commencent à inquiéter les banquiers genevois. Jean-Antoine est alors l'un des rares, voire le seul, à poursuivre son ascension financière, comme en témoigne le codicille qu'il ajoute, le 12 mai 1708, à son testament établi en décembre 1707¹⁰. Il y accroît sensiblement ses legs en expliquant qu'« il a plu à Dieu, par sa grande bonté, de répandre encore sa bénédiction sur les affaires » qu'il a menées depuis quelques mois, de sorte que son « bien se trouve assez considérablement augmenté »¹¹. Sa fille Marthe, qui meurt l'année suivante, aurait dû, selon

ce codicille, être gratifiée de 600 000 florins, somme colossale par rapport à la dot qu'il a reçue de sa femme au moment de leur mariage.

L'enrichissement spectaculaire de Jean-Antoine est particulièrement perceptible à travers l'évolution de sa situation fiscale. Si l'impôt qu'il paie en 1690 le situe encore derrière les cent premiers contribuables genevois, place qu'il partage avec une quarantaine d'autres citoyens, en 1708, lors d'une nouvelle taxation dite de Grandes gardes, il occupe le sommet de l'échelle¹². Imposé à 2100 florins – la plus haute contribution que Genève ait connue sous l'Ancien Régime –, il devance Jean-Robert Tronchin et Abraham Gallatin, taxés respectivement 1575 et 1470 florins.

D'après le témoignage du négociant François Calandrini, Jean-Antoine songe, dès l'automne 1708, à se retirer de France :

« J'étois venu faire un tour à Genève – rapporte Calandrini dans ses mémoires – au mois d'octobre 1708. J'y trouvay Mr Jean Antoine Lullin occupé du bâtiment de sa grande maison et ancor plus de projet pour bâtir à Gentod et pour sortir de tous ses engagements qu'il avoit en France. Mais au commencement de novembre étant avec lui à Gentod, il reçut de France des lettres très pressantes du Sr Bernard et du Sr Nicolas [deux banquiers agissant pour le compte du Trésor français] pour le conjurer de les aider dans les paiements de Sains [paiements de décembre destinés aux armées du Roi] dont il avoyent tout à craindre s'il les abandonnoit. Mr Lullin fut touché de ces représentations, surtout par le gros intérêt qu'il y avoit encor. Il retourna à Lion à fin de novembre »¹³.



211

C'est en effet depuis cette ville, où il tient un comptoir, qu'il négocie ses fournitures pour les armées de Louis XIV. Peu après son arrivée à Lyon, la rupture de confiance entre les banquiers accrédités par le Trésor royal et leurs créanciers provoque l'effondrement de cette place financière, entraînant dans son sillage une série de faillites à Genève¹⁴. Lullin, qui ne cesse de se battre pour obtenir le remboursement de ses mises et extorquer des garanties sur des prêts octroyés à la veille de la crise, devient aux yeux de Samuel Bernard un adversaire terrifiant : « il n'y a plus que Lullin qui est mon persécuteur, il a gagné des sommes immenses avec moy [...] c'est un esprit séditieux et subtile », écrit-il en août 1709 au contrôleur général des finances Nicolas Desmaretz¹⁵. Jean-Antoine de son côté, gravement malade et conscient des risques encourus, décide de modifier à nouveau ses dispositions testamentaires. Le 2 octobre 1709, « réfléchissant que par les effets du desordre du commerce et de la conjoncture presente la plus grande partie de ses biens se trouvent convertie en effets dont le produit est tres casuel, et qu'ainsi son bien est fort incertain, et considérablement diminué », il révoque une partie des legs qu'il avait prévus en mai 1708¹⁶.

Ces ultimes volontés, formulées une semaine avant son décès, ne sont pourtant pas son dernier mot. Le jour suivant, à l'issue de plusieurs mois d'affrontement, il conclut, par l'intermédiaire de son mandataire, un accord avec Samuel Bernard, qui consacre sa victoire financière en préservant la quasi-totalité de ses bénéfices. Il le signe in extremis le 6 octobre, avant de s'éteindre trois jours plus tard en laissant à ses héritiers la plus importante fortune

de Genève. Ironie du sort, la mort le surprend à Lyon, dans son modeste logement de trois pièces, alors que son somptueux hôtel est en voie d'achèvement¹⁷. De ses cinq enfants – quatre fils et une fille – nés du mariage avec Anne-Madeleine Camp, seuls deux lui survivront : Jean, docteur en droit de l'Université de Leyde, mort en 1716 à Paris à l'âge de 24 ans, et Ami, futur pasteur et professeur d'histoire ecclésiastique, qui assurera la postérité de la famille.

Le site et sa configuration

En 1705, alors qu'il est sur le point de devenir le plus riche citoyen de Genève, Jean-Antoine Lullin commence à constituer une assiette foncière dans le but de se faire construire un hôtel « entre cour et jardin » dont le modèle se répand à Genève. Le choix de Jean-Antoine se porte sur deux parcelles situées à l'angle des rues de la Tertasse et de la Cité, au-dessus du grand manège de la Corraterie **FIG. 211**. Bien que fortement accidenté, ce site possède plusieurs atouts : une belle exposition au sud-ouest, un large dégagement sur la campagne, un accès facile depuis la porte de ville voisine (porte Neuve) et une réserve de terrain à l'arrière du front bâti.

Tout en procédant à l'achat, en septembre 1705, d'une grande maison attenante à l'ancienne tour-porte de la Tertasse, puis, en février 1706, d'une seconde accolée à la première, Lullin présente au Conseil diverses solutions pour assainir et remodeler les alentours¹⁸. Il s'agit d'un programme ambitieux puisqu'il prévoit la démolition de la tour-porte médiévale et des latrines publiques adjacentes, la rectification du tracé de la rue de la Tertasse et le

FIG. 211 François Diodati. Vue de la Corraterie, avant 1685. Derrière la carrière du manège, on remarque la belle maison d'écuyer acquise par Jean-Antoine Lullin en 1708 et, à l'arrière-plan à gauche, la tour-porte de la Tertasse démolie la même année. Les jardins clos de murs ou de palissades, ainsi qu'une « motte », vestige d'une ancienne fortification en terre, occupent l'emplacement de la future terrasse de l'hôtel Lullin-de Saussure. BGE [31p corr 01].



212

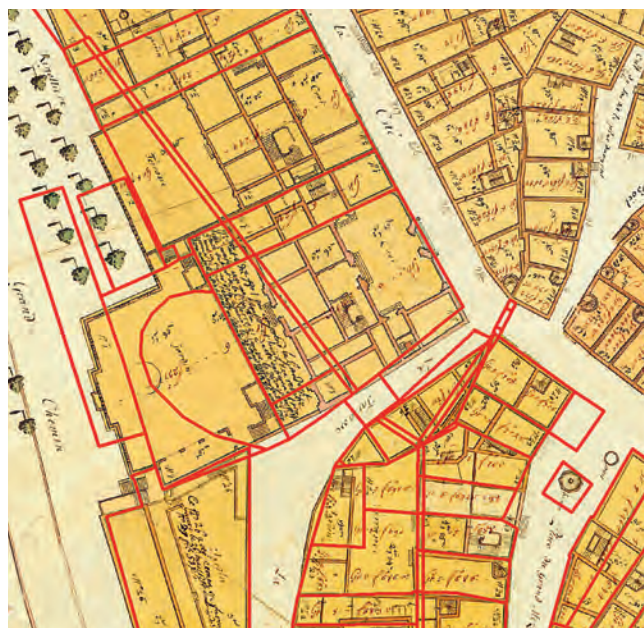
FIG. 212, 213 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726. AEG [Cadastre A 2, version SITG]. 212 Détail représentant l'hôtel Lullin-de Saussure (n° 1 sur le plan, actuelle rue de la Cité 24) et ses abords.

213 Les lignes rouges indiquent les limites parcellaires du même secteur vers 1690. À l'angle de la rue de la Cité, le tracé de la rue de la Tertasse a été déplacé en direction du sud pour procurer à l'aile gauche de l'hôtel une largeur convenable. Dessin Anne-Marie Viaccoz-de Noyers, 2023, IMAHGe.

FIG. 214, 215 Rue de la Cité 24. Relevés de l'hôtel Lullin-de Saussure.

Dessins Auguste Magnin, vers 1890. GE [vgm 064 101 et 102]. 214 Élévations des façades sur les rues de la Corraterie et de la Cité.

215 Plan du rez-de-chaussée de l'hôtel et de ses abords avec, dans l'encadré en haut à droite, la coupe du mur de soutènement de la terrasse et l'élévation de la face nord-ouest de la maison du manège.



213

transfert du manège de la Corraterie à Saint-Léger. Lullin propose non seulement de financer ces travaux et de créer une voie pavée à la Corraterie, mais il s'engage également à installer un nouvel égout au profit du quartier. Intéressée par ces opérations, propres à améliorer l'aspect de cette portion de la ville, la Seigneurie accède à toutes les demandes du banquier. Celui-ci parvient donc à ses fins, car l'espace libéré par la suppression du manège et la correction de la voirie lui permet de doubler la superficie de son fonds à bâtir. L'accord conclu avec la Seigneurie lui attribue par ailleurs la propriété de l'ancienne maison de l'écuyer du manège, située en contrebas de son terrain. Lullin complète cet ensemble par l'achat d'une parcelle au sommet de la Tertasse, à main droite en montant, dont les abords viennent d'être dégagés par le démantèlement de la tour-porte et des latrines¹⁹. Il projette de bâtir sur ce fonds une remise et une écurie, mais ses héritiers décideront d'y implanter un immeuble de rapport en reléguant les écuries du côté de la Corraterie, dans des locaux ménagés sous la terrasse de l'hôtel²⁰ **FIG. 212.**

Précisons que dans ces différentes démarches Lullin agit de concert avec ses deux voisins, Pierre Cramer et Abraham Gallatin, tous deux banquiers et bâtisseurs comme lui. Il bénéficie en outre de l'appui de son beau-frère, le conseiller Jean-Jacques Rigot, qui défend ses intérêts lorsque les affaires l'appellent hors de Genève. C'est lui, notamment, qui doit négocier avec les autorités la concession des terrains du manège jusqu'à l'accord final signé en juillet 1708.

La chronologie des travaux

Le chantier de l'hôtel débute au printemps 1707, après la démolition complète des maisons Rousseau et Mestrezat²¹. Bien qu'aucun marché de construction ne soit conservé, quelques documents permettent de suivre les principales étapes des travaux. Ainsi, le 3 mai 1707, Jean-Antoine Lullin passe un contrat avec deux exploitants d'une carrière située dans le domaine de Ruth à Cologny, PIERRE ALLIES et LOUIS RAMBOSSON, portant sur la fourniture de « toute la pierre de molasse nécessaire à son bâtiment », soit environ 7000 à 8000 pièces, dont certaines, dites « extraordinaires », vont jusqu'à 2,40 mètres de longueur²². Le commanditaire se réserve l'usage exclusif de ce gisement, imposant une cadence de livraison hebdomadaire. Pour des marches d'escalier et, probablement, les sols des vestibules, il est prévu d'utiliser un grès plus dur, tiré des carrières d'Épeisses (Avully) et de Viry. Par une autre convention, signée en septembre de la même année, Lullin règle avec son voisin Abraham Gallatin le tracé et la hauteur du mur de soutènement de leurs terrasses respectives²³.

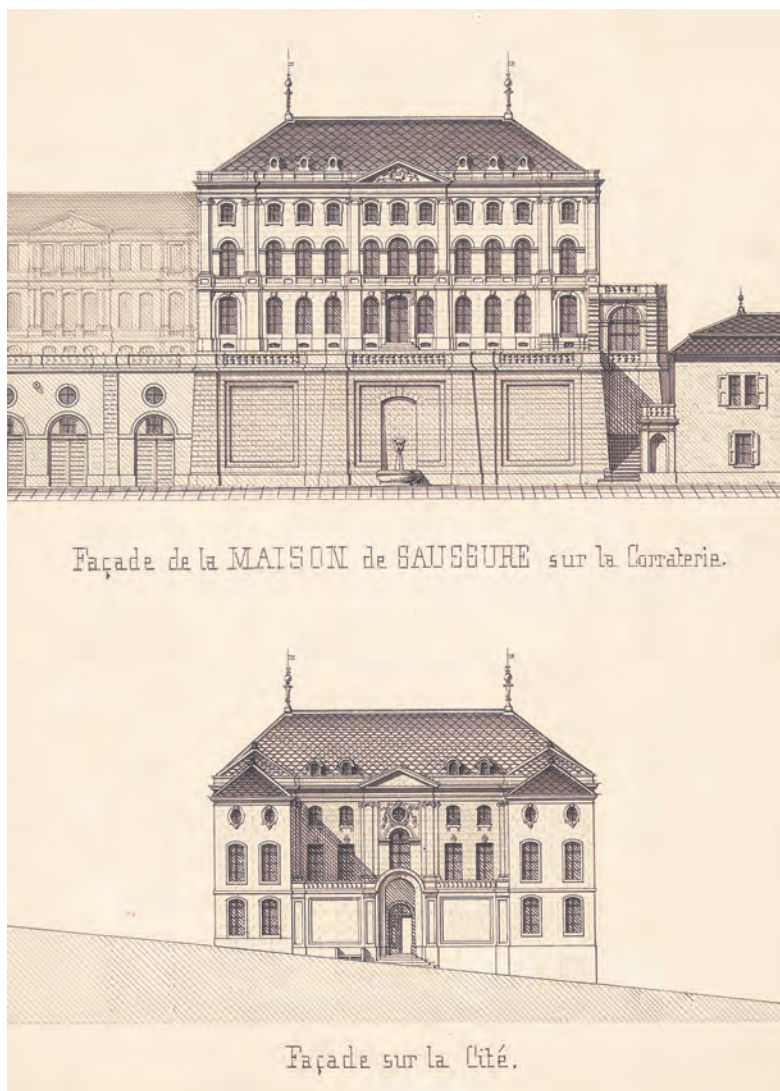
En mai 1708, il obtient la permission de décaler l'entrée de la rue de la Tertasse vers le sud en mordant sur sa parcelle située de l'autre côté de la rue, afin de disposer d'un espace nécessaire pour bâtir l'aile gauche de l'hôtel et la « rendre égale à l'autre », déjà édifiée²⁴ **FIG. 213.** La construction avance rapidement, puisqu'au milieu de l'été les ouvriers de Lullin commencent à préparer les pièces de bois destinées à la charpente du bâtiment. Ce travail s'effectue sur le quai du port de la Fusterie dans

un hangar spécialement élevé à cet effet²⁵. La pose de la toiture est terminée en décembre 1709, date à laquelle la veuve de Jean-Antoine rend « la grande grue » que la Seigneurie a prêtée pour les besoins du chantier²⁶. L'année 1710, qui voit la famille Lullin s'installer dans sa nouvelle demeure²⁷, est consacrée essentiellement aux ouvrages de second œuvre et à l'aménagement des abords²⁸. L'autorisation, donnée en février, d'édifier sur la rue de la Cité un perron empiétant sur la voie publique marque sans doute la fin des travaux autour de la cour d'honneur²⁹. Pour l'achèvement de la grande terrasse, aucune date n'est avancée dans les sources, mais la mise en location de l'ancienne maison du manège, à la fin de l'été 1710, et l'érection, quelques mois après, d'un mur de clôture du côté de la Tertasse, constituent des indices³⁰ **FIG. 214, 215.**

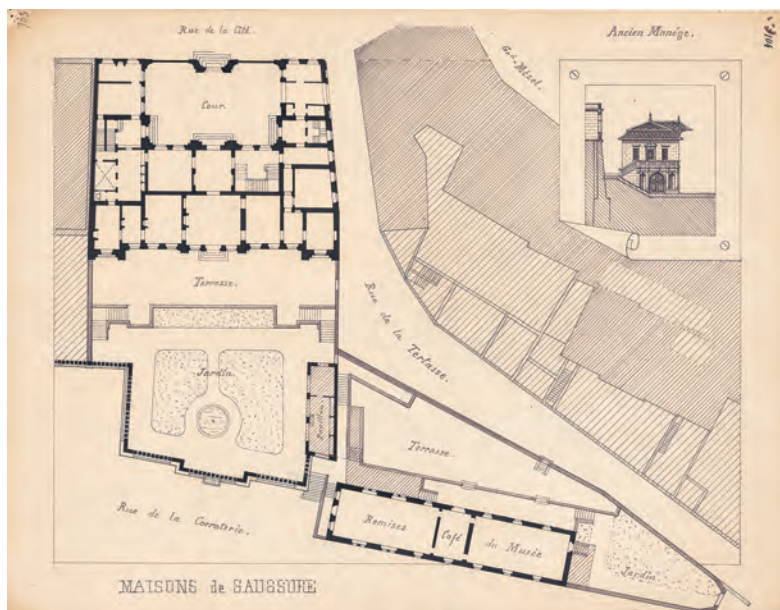
C'est également en novembre de cette année-là que Madame Lullin signe un contrat avec le maître maçon JOSEPH PÉCHAUBET (ou PÉCHAUBEIS) pour la construction d'un grand égout collecteur qui doit descendre depuis sa maison jusqu'au bas de la rue de la Cité³¹. Elle assume entièrement les frais de cette opération, en attendant que d'autres propriétaires désireux de bénéficier du canal ne se décident à payer leur part. Cette importante initiative n'est pas l'unique contribution des Lullin au développement de l'hygiène publique. Jean-Antoine assure aussi le financement intégral de la machine hydraulique de la ville, édifiée en 1708-1710 dans le bras gauche du Rhône par l'ingénieur-architecte JOSEPH ABEILLE. Cet investissement n'est pas totalement désintéressé : aux 25 000 livres engagées dans la construction de la machine et censées être rentabilisées par les revenus tirés de son exploitation s'ajoute le privilège de disposer d'une amenée d'eau régulière pour le jet d'eau de la terrasse et la fontaine de la cour de l'hôtel³².

Les intervenants

Alors que le nom de l'architecte de l'hôtel reste à déterminer, nous connaissons l'identité des principaux maîtres d'œuvre ayant participé à la construction. En effet, à la suite d'un vol commis sur les lieux en juin 1710, période où l'ouvrage touche à sa fin, tous les artisans encore présents sur le chantier sont auditionnés par un officier de justice. Leurs témoignages nous apportent de précieux renseignements sur l'intervention des divers corps de métier³³. On apprend ainsi, sans surprise, que les travaux de maçonnerie ont été confiés aux deux entrepreneurs les plus réputés de la place, JOSEPH PÉCHAUBET déjà cité et surtout MOÏSE DUCOMMUN, qui a construit l'hôtel Buisson³⁴ (voir pp. 104-105). Les deux hommes sont accompagnés de plusieurs maçons,



214



215

parmi lesquels JEAN-DAVID BILLON, JEAN-PIERRE CAMPICHE, CLAUDE LEQUIN, ABRAHAM MATTHEY et SALOMON MONTANDON. En plus des charpentiers, qui travaillent sous la direction du maître ÉNÉMOND RENAUD, l'ouvrage mobilise trois équipes de menuisiers, conduites par les maîtres DAVID MARECHAL, JACQUES BOURGEAT et PIERRE (?) REYMOND, ainsi que le sculpteur JACQUES FAVRE, chargé peut-être des ornements des façades. Enfin, un certain ISAAC BALONGUE, engagé dès 1706, a pour mission de surveiller les ouvriers. En ce mois de juin 1710, son travail commence à 3 h 30 du matin, soit une demi-heure avant l'arrivée des premiers manœuvres, et ne s'achève qu'à 20 h 30, après le départ des derniers.

L'ancienne attribution à Joseph Abeille

Dans ses *Renseignements sur les beaux-arts à Genève*, publiés en 1849, Jean-Jacques Rigaud affirme que l'hôtel Lullin a été élevé « d'après les plans de l'architecte français ABEILLE »³⁵. Cette attribution s'est rapidement imposée dans l'historiographie, sans que l'on connaisse les sources de Rigaud. Or, aucun document connu ne confirme la paternité d'ABEILLE. Les quelques mentions de son nom, dans des actes de la famille Lullin, se rapportent systématiquement à des emprunts qu'il contracte pour construire la machine hydraulique³⁶. Dans un seul cas, on le voit à l'œuvre sur le grand chantier de la Tertasse, lorsqu'il délimite, en mars 1708, les fonds de Jean-Antoine Lullin et de Pierre Cramer, mais, dans ce cadre, il semble agir en tant qu'architecte de la maison Cramer³⁷. Une dernière allusion, dans l'inventaire posthume de Jean-Antoine, se réfère à la somme de 15 écus (45 livres ou 157,6 florins) reçue par ABEILLE le 17 juillet 1709 « à compte de ses gages », alors que les travaux étaient déjà bien avancés³⁸. La formule sous-entend que d'autres paiements vont suivre. S'agit-il des honoraires pour le suivi du chantier ou des règlements liés à l'installation des deux fontaines de l'hôtel ? Une liasse de pièces comptables relatives à la construction, également mentionnée dans l'inventaire³⁹, aurait peut-être permis d'éclaircir cette question, mais ce dossier a hélas disparu.

À défaut d'indices documentaires explicites, l'hypothèse de l'intervention d'ABEILLE ne peut être envisagée qu'en comparaison avec ses différentes réalisations, attestées ou supposées. Mais avant tout, il convient d'examiner le savoir-faire dont il peut se prévaloir vers 1706-07, alors que le projet de l'hôtel se met en place. Né en 1673 à Vannes en Bretagne, dans une famille de notables originaire de Marseille, ABEILLE fait preuve, dès l'âge de 26 ans, de solides aptitudes techniques dans le domaine de la construction en inventant un système de voûte plate, présenté en 1699 à l'Académie des Sciences

de Paris⁴⁰. Quatre ans plus tard, après une formation en génie militaire, il reçoit le titre d'ingénieur du roi. Incorporé dans la Marine, il rejoint aussitôt la flotte du comte de Toulouse et prend part, en août 1704, à la bataille navale de Velez-Malaga⁴¹. Peu après, il quitte le service et regagne Paris, où il se dit domicilié encore au début de 1708⁴². Le temps qu'il passe dans la capitale lui sert sans doute à approfondir ses connaissances en hydraulique, mais également à s'initier à la pratique de l'architecture civile. C'est probablement au cours de cette époque qu'il fait la connaissance de ROBERT DE COTTE et de JACQUES V GABRIEL, deux piliers de l'agence MANSART, avec lesquels il aura l'occasion de collaborer plus tard⁴³.

Le premier édifice attribué à ABEILLE serait la demeure de Samuel Frisching à Berne, construite vers 1706-07, alors qu'il est encore domicilié à Paris⁴⁴. Lorsqu'il se présente à Genève, à la fin de l'année 1707, ses compétences sont largement reconnues, comme le prouvent diverses commandes publiques et privées. Outre la machine hydraulique et les projets de fontaines, il collabore aux plans du nouvel Hôpital général, construit la maison de Pierre Cramer **FIG. 250**, dessine les boiseries de la salle du Conseil et travaille pour les banquiers Saladin en proposant notamment un réaménagement complet de leur domaine de Frontenex⁴⁵. Parallèlement à son activité genevoise, qui se prolonge jusqu'en 1717, ABEILLE projette pour Hieronimus von Erlach le château de Thunstetten (1712-1715), puis présente les plans de l'hôpital de l'Île à Berne (1715)⁴⁶. La suite de sa carrière se déroule essentiellement en France, à Toulouse, Montpellier, Rennes et Nantes. C'est toutefois en Suisse qu'il réalise ses plus importants projets architecturaux : l'hôpital des Bourgeois de Berne, édifié entre 1732-1742, et l'église de l'hôpital de Soleure, construite vers 1735⁴⁷. Enfin, on suppose qu'il est également l'auteur du château de Hindelbank (1721), seconde résidence de Hieronimus von Erlach. Dans son pays natal, ABEILLE sera surtout apprécié pour ses ouvrages d'ingénierie – ponts, quais, canaux, écluses – et ses expertises techniques, qualités qui lui valent d'être nommé en 1730 « ingénieur en chef » de la ville de Rennes à la demande de JACQUES V GABRIEL⁴⁸. L'unique projet d'un bâtiment qu'on lui connaît sur le sol français est celui des halles de Nantes (1730), resté d'ailleurs sur le papier⁴⁹.

L'architecte et son langage

Sans entrer dans le détail des œuvres qu'ABEILLE a réalisées durant ses premiers séjours en Suisse, on peut constater que l'hôtel Lullin partage peu de traits stylistiques avec ce corpus, si ce n'est cet « air de famille qui lie mystérieusement entre elles les

créations d'une même période», selon la formule d'Alexandre Gady⁵⁰. Dans sa manière de concevoir les façades, ABEILLE se montre un fidèle adepte de l'esthétique parisienne du début du XVIII^e siècle, optant pour des compositions d'une grande sobriété, clairement structurées et sans recours aux ordres antiques. L'usage combiné des chaînes à refends et des cordons horizontaux, accompagnés parfois de tables rectangulaires, confère à ses élévations une rigueur orthogonale à peine assouplie, dans certains cas, par des arcs segmentaires et quelques décors sculptés.

Les façades de l'hôtel Lullin sont organisées tout autrement. Subtilement hiérarchisées, elles jouent sur la diversité des motifs architecturaux et un dosage ingénieux d'éléments décoratifs. La cour d'honneur, accessible par un imposant portail en plein cintre, à ébrasement concave, sert de cadre à une scénographie qui allie la grandeur, l'élégance et l'inventivité **FIG. 216**. Le corps de logis principal et ses pavillons d'angle en retour se distinguent des ailes, plus basses et couvertes de toitures indépendantes, par le traitement monumental de leurs façades **FIG. 208**. Au-dessus du rez-de-chaussée, marqué de refends continus qui lui donnent l'apparence d'un socle, se dressent deux étages d'inégale hauteur réunis par un ordre colossal de pilastres ioniques **FIG. 219**. L'alternance rythmique qu'introduisent ces derniers contribue à souligner les temps forts de la composition, en particulier le ressaut de l'axe d'entrée **FIG. 217**. Magnifié par un crescendo d'éléments décoratifs qui culmine dans le fronton triangulaire, cet avant-corps offre un puissant contraste entre les refends rectilignes de sa partie inférieure et les fûts concaves des pilastres latéraux, auxquels répond la convexité du balcon. Ce jeu de courbes et de contrecourbes, à résonance italienne, se poursuit plus haut dans l'enchaînement vertical du tympan et de l'oculus agrémenté de rubans. Bien que non comprises dans l'ordonnance colossale, les faces des ailes parachèvent la composition sur un rythme ternaire de baies qui fait écho à la tripartition du corps principal.

Un des traits marquants des façades sur cour est la variété des types d'ouvertures. La disposition, la forme et le décor de celles-ci participent à l'orchestration de l'ensemble en créant des accords et des contrepoints entre les différentes séquences de l'élévation. Le visiteur qui franchit le grand portail de la rue est d'abord confronté à la monumentalité de la partie centrale dont l'élan vertical est d'autant plus frappant que la cour, plus large que profonde, laisse peu de recul. En même temps, grâce à cette proximité, tous les détails des façades sont à portée de ses yeux. Si les oculi des ailes semblent préluder à la souplesse ornementale de l'axe d'entrée, le décor

des baies apporte une touche plus douce à l'ordonnance solennelle de la cour **FIG. 208, 216, 217, 221**. On peut admirer l'habileté avec laquelle l'architecte a su manier autant de motifs sans provoquer une sensation de surcharge, créant, au contraire, un ensemble harmonieux dépourvu de toute monotonie. Cette recherche de raffinement s'étend jusqu'au revers du portail sur rue dont l'encadrement à bossages, le fronton et les chaînes d'angle curvilignes dialoguent et contrastent à la fois avec la travée axiale du corps de logis **FIG. 217, 218**.

Du côté du jardin, l'édifice se présente dans toute son ampleur, surélevé par la terrasse qui domine la Corraterie. La façade, deux fois plus large que celle sur la cour, se développe en onze travées sur plus de 34 mètres. Son agencement, clair et vigoureux, a sans doute été pensé pour être parfaitement lisible depuis les abords de la ville **FIG. 12, 223, 225**. Entre deux horizontales bien affirmées, celle du cordon qui souligne le premier étage et celle du couronnement, un ordre ionique colossal délimite trois avant-corps repartis symétriquement. L'avant-corps central, de trois travées, est flanqué de pilastres qui portent un fronton armorié. Les deux autres, d'une seule travée mais plus saillants, calent la façade à la manière de pavillons d'angle. Puissamment articulés au moyen de colonnes engagées et de profonds ressauts, ils se signalent également par leur couverture en forme de pyramidion. Cette façon d'accentuer les plans de la façade, où les parties latérales priment sur le centre par leur expression plastique, est peu commune dans les résidences urbaines françaises du début du XVIII^e siècle. Elle procure à l'édifice une force singulière et une fermeté que vient confirmer le rythme calme et régulier des percements. Les baies en plein cintre, de caractère plus noble, éclairent les deux premiers niveaux, et celles en arc segmentaire, le troisième. Une variante, dite à la Lescot (fenêtre en arc segmentaire inscrite dans une arcade en plein cintre), introduit dans les avant-corps latéraux un double retrait qui en souligne la profondeur.

Au rez-de-chaussée, la façade accueille un décor sculpté élaboré, notamment une suite de têtes représentant différentes divinités grecques **FIG. 224**. À mesure que l'on s'élève, l'ornementation se fait plus abstraite pour ne devenir qu'un simple jeu de modénature. À la trame serrée des entrelacs en pierre, qui filent sur les garde-corps et les allèges du premier étage, succède, au-dessus, l'alternance plus apaisée des arcs des baies et des impostes moulurées. Enfin, au registre supérieur, seuls les larmiers aux bords légèrement relevés se détachent nettement des chambranles des fenêtres. On ignore l'aspect primitif du couronnement de la



216



217



218

façade, transformé à deux reprises, vers 1723 et en 1882. Une gravure de ROBERT GARDELLE suggère qu'il s'agissait d'une balustrade **FIG. 12**. Si tel était le cas, les balustres entraient en résonance avec le rythme serré des entrelacs du bel étage, une association inspirée peut-être de la façade orientale du Louvre⁵¹.

Bien qu'on ne puisse exclure quelques ajustements en cours de chantier, la qualité de la conception d'ensemble révèle un architecte d'envergure. Celui-ci démontre une certaine indépendance à l'égard des modèles parisiens, alors en vogue, en introduisant dans ses élévations des éléments inhabituels. L'ordre colossal, qui a pratiquement disparu des façades des hôtels à la française depuis le dernier quart du XVII^e siècle, marque ici son retour en se déclinant de différentes façons : colonnes associées à des pilastres dossierés, pilastres simples, pliés, dédoublés ou à fûts « fusionnés », épousant la concavité du mur⁵² **FIG. 208, 216, 217, 219, 223**.

FIG. 216 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Vue du portail et de la cour depuis le haut de la rue de la Cité. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 217 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Vue de la façade du corps de logis sur la cour depuis

le portail de la rue. Photo Olivier Zimmermann 2023, IMAHGe.

FIG. 218 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Vue du revers du portail de la rue de la Cité depuis l'angle sud-est de la cour. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



219



220

Des agencements d'une telle complexité, considérés par les théoriciens de l'époque comme des licences⁵³, mais pratiqués souvent dans les frontispices et les intérieurs des églises, ont permis à l'architecte non seulement de varier le rythme et de ménager des effets plastiques, mais aussi de jouer sur un double registre, tant monumental qu'ornemental. Cette dualité est également sensible sur les faces des ailes, où le dessin enjoué des oculi ovales tranche avec la nudité des murs dont la surface n'est divisée que par un seul cordon **FIG. 220, 221**.

Thème d'origine italienne qui connaît alors un succès grandissant dans le monde germanique, la rangée d'oculi appliquée à un étage carré reste un parti très rare dans la tradition française⁵⁴. À l'hôtel Lullin, ce motif singulier représente l'une des six formes de baies par lesquelles l'architecte anime les façades : ovale, en arc segmentaire, à la Lescot, en plein cintre et circulaire. Une telle variété d'ouvertures, accentuée par la décoration individualisée de chaque niveau, constitue une première à Genève, surpassant sur ce point l'hôtel Buisson qui a introduit dans la ville la baie à la Lescot et la fenêtre en plein cintre. Cette dernière, trait marquant des résidences de prestige, s'impose dans les hôtels parisiens dès le début du XVIII^e siècle, mais son emploi se limite habituellement aux avant-corps centraux ou à un seul étage⁵⁵. Ici, elle scande deux niveaux de la grande façade, formule exceptionnellement généreuse qui contribue à donner une allure palatiale au bâtiment **FIG. 225**. Enfin, dans le registre ornemental,

l'utilisation systématisée des mascarons (clefs des oculi côté cour et des baies au rez-de-chaussée côté jardin) signe l'apparition à Genève d'un système décoratif promu à un long avenir.

Tout comme l'ordre colossal, valorisé par un traitement différencié des supports, ces particularités prennent le caractère d'une démonstration. En effet, une mise en scène aussi majestueuse, jouant sur plusieurs thèmes de l'architecture savante et intégrant des éléments inédits, permet à l'auteur de démontrer sa virtuosité et au commanditaire d'affirmer sa culture et sa hardiesse. Le programme décoratif de la séquence d'entrée, exaltant la force et la dignité – la couronne de lauriers (au revers du portail sur rue, dont la face devait sans doute recevoir les armes de la famille), le masque d'Hercule coiffé de la peau du lion de Némée et le médaillon à l'effigie de César **FIG. 222** –, s'accorde parfaitement avec la rhétorique architecturale de l'ensemble. On imagine facilement l'impression qu'a dû produire cet édifice, à l'époque où le front patricien de la rue des Granges n'existait pas encore.

À quel architecte attribuer le projet de l'hôtel ?

L'ingénieur JOSEPH ABEILLE, dont l'hôtel Lullin serait l'une des premières œuvres dans le domaine de l'architecture civile, était-il en mesure de concevoir un projet aussi original et maîtrisé ? Les trois constructions chronologiquement proches auxquelles son nom est attaché – le corps sud de la maison Frisching

FIG. 219 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Détail de la partie centrale de la façade sur cour. Photo Atelier Boissonnas, 1978. BGE [fbb p ge 03 16 84].

FIG. 220 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Détail de la façade sur rue de l'aile gauche. Photo Atelier Boissonnas, 1978. BGE [fbb p ge 03 16 61].

FIG. 221 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Vue de l'aile droite sur la cour depuis le passage cocher. À l'origine, cette cour était entièrement pavée de galets de rivière. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 222 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Façade sur cour, détail de la partie centrale. Si le balcon est d'origine, sa ferronnerie, attribuée au maître serrurier Jean-Conrad Staib, date probablement de la fin des années 1760 ; on ignore l'aspect du premier garde-corps. Photo Atelier Boissonnas, 1978. BGE [fbb p ge 03 16 72].



221



222

à Berne, l'immeuble Cramer à Genève et le château de Thunstetten – ne permettent pas de l'envisager, tant leur conception esthétique paraît traditionnelle. Et s'il est vrai que les architectes de l'époque étaient souvent amenés à travailler dans des registres très différents, en adaptant leur manière au programme imposé par le commanditaire, le caractère innovant des façades de l'hôtel Lullin suggère l'intervention d'un grand maître. Il serait d'ailleurs surprenant que Jean-Antoine, banquier ambitieux, qui n'a pas hésité à se faire représenter par le plus célèbre portraitiste de son temps, ait confié le projet de sa vaste demeure à un ingénieur certes habile mais encore peu connu, alors qu'il avait tout loisir de s'adresser à un homme de métier plus réputé⁵⁶.

Invoquant les qualités architecturales de l'hôtel, Armand Brulhart a proposé le nom de JACQUES V GABRIEL : ce dernier aurait dessiné les plans du bâtiment et recommandé à Lullin son protégé ABEILLE pour les réaliser⁵⁷. L'idée est séduisante, mais elle se fonde essentiellement sur des liens supposés entre les deux ingénieurs en passant sous silence les questions stylistiques. Or, les caractéristiques de l'hôtel qui se rapprochent le plus du répertoire « gabrielien » sont communes à de nombreux architectes formés



FIG. 223 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Façade sur le jardin vue depuis l'angle sud de la terrasse. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 224 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Détail de la partie sud de la façade côté jardin. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

223

dans l'entourage de JULES HARDOUIN-MANSART et de ROBERT DE COTTE et constituent, en somme, des traits partagés par toute une génération : rez-de-chaussée habillé de refends ou de bossages continus pour constituer un socle, avant-corps à fronton, baies à la Lescot, fenêtres en plein cintre reliées au niveau des impostes, ordre ionique à chapiteau « moderne » (avec des volutes placées en biais et non frontalement)⁵⁸, etc.

En s'appuyant sur des critères formels, on pourrait aussi songer à GERMAIN BOFFRAND, l'un des architectes les plus créatifs de son temps⁵⁹. Celui-ci renonce parfois à l'articulation habituelle des façades – chaînes d'angle et cordons d'étage – pour mettre en valeur le contraste entre la surface nue du mur et le rythme des fenêtres⁶⁰. Une figure de style que l'on retrouve sur les façades de l'hôtel Lullin, notamment dans les ailes **FIG. 221, 225**. BOFFRAND est aussi le premier de sa génération à réintroduire l'ordre colossal dans un hôtel particulier, celui de Michel Amelot de Gournay, construit en 1712. Il s'agit alors d'un parti unique à Paris car, depuis deux décennies au moins, seules les façades des grandes places royales et du Louvre bénéficient d'une telle ordonnance⁶¹. L'appliquer à une résidence urbaine



224

FIG. 225 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Élévation de la façade sur le jardin, après la restauration réalisée en 1882. Dessin tiré de Lambert/Rychner 1883, p. 30.



225

constitue une audace dont l'hôtel genevois est lui-même une manifestation précoce.

Bien entendu, ces quelques parentés ne suffisent pas à fonder une attribution et tant qu'aucune preuve matérielle ne viendra confirmer l'hypothèse de BOFFRAND, d'autres pistes doivent être envisagées. L'originalité de l'hôtel Lullin, dans le contexte des hôtels de type parisien, notamment l'emploi de l'ordre colossal bien avant son apparition à l'hôtel Amelot de Gournay, pose d'ailleurs la question du rapport entre le centre et la périphérie. Le recours à un langage architectural affranchi des convenances constructives de la capitale serait-il simplement le signe des ambitions ostentatoires d'un client provincial ou, au contraire, l'expression d'une créativité qui, non soumise au jugement normatif de son milieu, peut s'affirmer plus librement ? À vrai dire, les deux attitudes, loin d'être contradictoires, peuvent se combiner⁶².

Quant à JOSEPH ABEILLE, il est tout à fait possible que son rôle ait consisté à adapter des plans conçus à Paris à la configuration particulière des lieux et, peut-être aussi, à répondre aux amendements voulus par le commanditaire. Ses compétences d'ingénieur le destinaient tout naturellement à conduire des ouvrages de fondation et de terrassement dans un terrain pentu et accidenté. La construction de voûtes aptes à soutenir le vaste édifice et l'aménagement d'un terre-plein adapté à une terrasse de deux niveaux requéraient une bonne appréhension de la topographie du site, mais aussi une solide formation théorique dont ABEILLE pouvait se prévaloir.

Le plan et la distribution intérieure

Tout en respectant la disposition classique d'une demeure entre cour et jardin, l'hôtel présente deux particularités **FIG. 212, 215**. Premièrement, le grand portail donnant sur la rue de la Cité, que l'usage aurait voulu accessible aux carrosses, ne retient de cette fonction que sa dimension symbolique de prestige car l'important dénivelé de la chaussée a nécessité le rajout d'un perron de quelques marches **FIG. 214**. La véritable porte cochère est ainsi reléguée dans l'aile gauche, côté Terrasse **FIG. 8** : une entrée certes moins grandiose, mais qui permet de descendre de voiture à couvert. Une deuxième particularité de l'hôtel réside dans sa cour d'honneur, plus large que profonde **FIG. 212, 226**. Rarissime, cette disposition est en effet contraire aux recommandations des théoriciens de l'architecture qui lui préfèrent la forme oblongue, plus à même de solenniser l'accès à la demeure⁶³. Dans le cas de l'hôtel Lullin, où les impératifs du voisinage et la superficie limitée de la parcelle ont interdit le développement de la cour en profondeur⁶⁴, la brièveté de cet espace renforce en fait, nous l'avons vu, l'effet théâtral de l'ensemble. Là aussi, l'architecte a su tirer parti d'une situation contraignante.

Côté campagne, à l'ouest, l'édifice s'ouvre sur une terrasse supérieure qui communique, au moyen de deux escaliers latéraux, avec la plate-forme inférieure dévolue au jardin d'agrément. Outre un jet d'eau installé au centre des parterres, ce niveau accueille, sur son flanc sud, un pavillon à arcades à usage de salon d'été ou de promenoir⁶⁵. Ce bâtiment, utilisé plus tard par Horace-Bénédict de

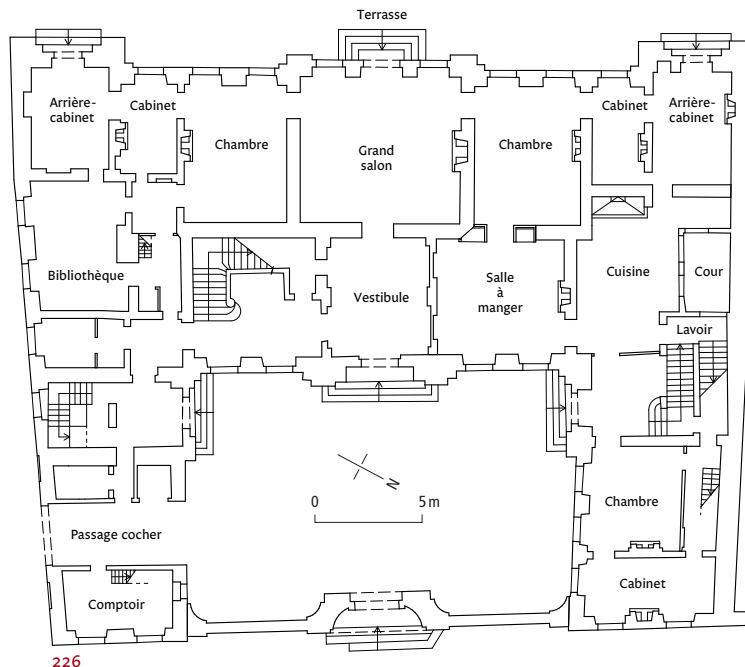
Saussure comme cabinet d'histoire naturelle, a été reconstruit dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

À l'instar des autres hôtels genevois de la première décennie du XVIII^e siècle, le corps de logis principal comporte une double rangée d'espaces **FIG. 212, 226**. Il se distingue toutefois par une organisation intérieure plus souple qui rompt avec le principe d'un mur médian rectiligne, traversant l'édifice de part en part. L'abandon de ce long porteur au profit de murs non alignés a permis de varier la profondeur des pièces pour mieux les adapter aux différents usages et les doter de dégagements supplémentaires.

Après avoir traversé la cour et gravi le perron d'entrée, on pénètre dans le vestibule qui s'ouvre directement sur le grand salon central. Espace majeur de l'enfilade d'apparat, ce dernier commandait à l'origine deux appartements de maîtres, l'un prévu pour Madame, l'autre pour Monsieur, chacun composé d'une chambre, d'un cabinet et d'une pièce à alcôve, appelée parfois « arrière-cabinet ». Un autre appartement, à usage plus intime, dit « de commodité », occupait l'aile droite. Il comprenait une chambre et un cabinet donnant sur la rue de la Cité, ainsi qu'un entresol atteignable par un degré en bois. Côté cour, le vestibule est flanqué par la salle à manger à droite et l'escalier d'honneur à gauche. Celui-ci occupe une position latérale afin de ne pas interrompre le parcours privilégié menant du portail au salon, mais l'ampleur de sa cage et sa mise en œuvre soignée soulignent sa fonction de représentation. Protégé par un garde-corps en ferronnerie, œuvre du serrurier PIERRE GIGNOUX, il se développe autour d'un vide central jusqu'au deuxième étage **FIG. 227, 228**. Deux escaliers plus simples, logés dans les pavillons d'angle en retour sur la cour, complètent ce dispositif en desservant également les combles. La montée de gauche disposait à l'origine d'un dégagement (obturé aujourd'hui par un ascenseur) qui communiquait avec le passage cocher de la Terrasse. C'est auprès de cet accès secondaire, à l'extrémité de l'aile, que se trouvait le « comptoir » de la banque Lullin cambriolé en juin 1710. Ce type d'établissement n'était pas rare dans les hôtels particuliers de Genève qui appartenaient pour la plupart à des financiers.

Si, schématiquement, la distribution intérieure de la maison se conforme à la hiérarchie spatiale des demeures aristocratiques, la place réservée à la cuisine nécessite quelques éclaircissements. En 1773, le voyageur suédois Jacob Jonas Björnstahl rapporte à son propos :

« Chose étonnante à relever : l'architecte chargé de dresser les plans de la maison avait oublié de prévoir la cuisine, comme si c'était un présage

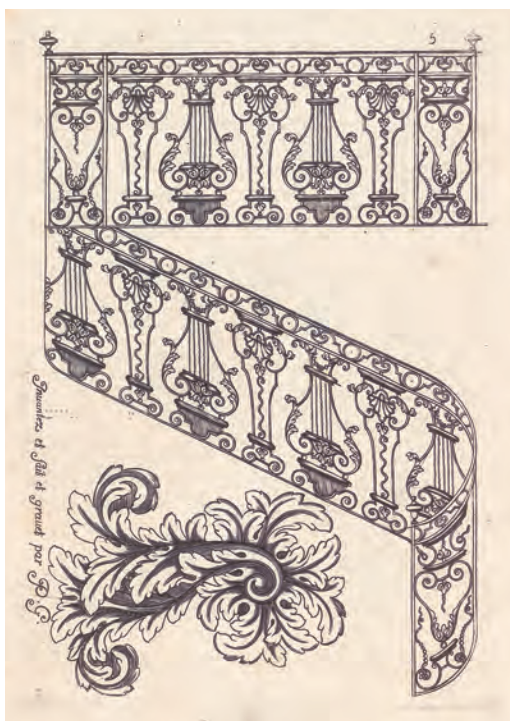


226

que le propriétaire ne devrait jamais manger dans sa maison [en raison de son décès survenu avant la fin du chantier] et qu'il n'avait par conséquent pas besoin de cuisine. On y a consacré une autre pièce... »⁶⁶.

Cette anecdote, à première vue fantaisiste, expliquerait pourtant le curieux emplacement de la cuisine, dans un espace de dégagement éclairé par une courette et situé entre la cage d'escalier de l'aile droite, la salle à manger et les pièces d'apparat **FIG. 226**. Ce lieu, où il aurait été plus naturel de trouver un vestibule, un office ou une antichambre, était en effet peu approprié pour recevoir une cuisine, laquelle était usuellement placée dans l'une des ailes ou au sous-sol, afin d'éloigner les odeurs et le bruit des appartements des maîtres et pour bénéficier du voisinage des différents offices de la bouche (garde-manger, fruitier, caves, etc.). Dans l'hôtel Lullin, le vaste sous-sol de l'aile droite, prenant jour sur la rue de la Cité, aurait constitué un endroit adéquat et c'est là peut-être que l'architecte avait voulu l'établir, raison pour laquelle la cuisine n'aurait pas figuré sur les plans du rez-de-chaussée. Le choix définitif de son emplacement est à mettre en lien avec une domesticité relativement peu nombreuse dont se contentaient les familles patriciennes genevoises, ce qui imposait la réduction des distances entre les différents services. Une autre raison qui peut expliquer ce choix est l'habitude locale « de faire les offices au goût des dames et le plus à leur portée », comme le rappelle l'architecte JEAN-MICHEL BILLON qui ajoute : « Elles ordonnent presque toujours leurs cuisines

FIG. 226 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Distribution intérieure du rez-de-chaussée au temps des Lullin : essai de restitution à partir des sources écrites. Échelle 1 : 350. Dessin Paola Bozonet, 2023, IMHGe.



227

FIG. 227 Pierre Gignoux. Planche n° 5 de son recueil *Divers ouvrages de serrurerie* [...], édité en 1713, présentant un modèle de ferronnerie réalisé dans l'hôtel Lullin-de Saussure. BGE [x 1647 0005].



228

FIG. 228 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure, escalier d'honneur. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

et salles à manger, à la différence des dames de Paris qui ne s'en embarrassent presque point»⁶⁷. La manière d'habiter de Madame Lullin illustre bien cette observation. Elle disposait en effet de deux appartements, le premier, d'apparat, à proximité immédiate de ces deux pièces, le second, « de commodité », dans l'aile droite, à quelques pas de la cuisine.

On ignore les intentions de Jean-Antoine à l'égard de sa future demeure : souhaitait-il y loger uniquement sa famille et ses proches, conformément au concept d'un hôtel particulier, ou prévoyait-il d'emblée de n'occuper qu'une partie de celui-ci, comme pourrait le suggérer la taille importante du bâtiment ? Quoi qu'il en soit, après son décès, Madame Lullin et ses fils se réservent le rez-de-chaussée et le jardin, tandis que les étages, organisés de la même manière que le premier niveau, sont mis en location.

Les aménagements intérieurs du XVIII^e siècle

La décoration initiale des intérieurs, dont il ne reste aujourd'hui que très peu de traces, nous est principalement connue grâce aux archives de la famille Lullin : inventaires, notes et comptes d'artisans. On sait notamment que les premières commandes liées à l'agencement de la maison sont effectuées hors de Genève par Jean-Antoine lui-même. Dès 1707, celui-ci s'adresse aux Bénédictines et aux sœurs de Sainte-Marie-de-Chaînes à Lyon, pour la confection des tapisseries et des tissus d'ameublement. Très au fait de l'évolution du goût, les religieuses lui recommandent de choisir des étoffes à fond clair, le bleu, le rouge, le blanc ou le chamois, « plus à la mode – précisent-elles – que les fonds noirs » prisés au siècle précédent⁶⁸. On retrouve ces teintes sur plusieurs meubles mentionnés dans les inventaires Lullin, en particulier sur les onze fauteuils importés de Paris, revêtus de serge de Londres écarlate et

décorés de « cartouches de tapisserie »⁶⁹. Parmi les commandes dues à Jean-Antoine, les sources mentionnent également un luxueux lit « à la Duchesse », avec des chaises et portières assorties, dont la garniture en soie à fond bleu, brodée de figures, d'animaux, de fruits et de fleurs, a été réalisée par les Filles de Sainte-Agnès à Paris⁷⁰. Après la mort de son époux, Madame Lullin complète ce mobilier en confiant les travaux de tapisserie aux demoiselles Martin de Genève⁷¹.

Les pièces réservées aux maîtres étaient pour la plupart revêtues de boiseries. Les lambris de hauteur, couvrant les murs jusqu'au plafond, alternaient avec des lambris d'appui qui laissaient une large place aux tentures. Parmi celles-ci dominaient les brocatelles vertes ou cramoisies, rehaussées d'or. La chambre de Madame, située à droite du grand salon, a reçu une garniture luxueuse, quoiqu'un peu surannée : une tenture de tapisserie de Flandres « à personnages et à verdure », estimée un demi-siècle plus tard à 2100 florins⁷². À la manière de l'appartement versaillais de Madame de Maintenon, le vert était associé au rouge écarlate des portières et des rideaux⁷³ **FIG. 229**. Les quelques « cuirs dorés », sans doute repris de l'ancien logement du couple où ils devaient orner les parois du salon, ont été placés dans le cabinet des fils Lullin et dans deux chambres au second étage⁷⁴. Dans certaines pièces, on changeait les tentures entre l'hiver et l'été, comme dans ce « cabinet de l'aile » pour lequel Madame Lullin en a commandé deux : l'une de brocatelle verte, l'autre « couleur d'or ». Cette pratique semble se maintenir jusqu'aux années 1750, ainsi que l'indique la grande quantité de tapisseries inventoriées dans les réserves au moment du décès d'Ami Lullin⁷⁵. Si les brocatelles et les « verdure de Flandres » sont encore en usage à cette époque, d'autres textiles viennent aussi couvrir les murs : des « satinades », des damas, des peluches et des indiennes. Un inventaire établi en 1745 signale ainsi, dans le grand salon du premier étage, une « tenture de peluche ciselée couleur ponceau » et, dans un cabinet voisin aménagé en « petite chambre à manger », une tapisserie imitant des motifs de porcelaine bleu et blanc, parfaitement adaptée à la destination de cette pièce⁷⁶. Le gris et le « gris de perle », seules teintes mentionnées dans les sources pour la peinture des lambris, avaient l'avantage de se marier facilement avec ces différentes gammes de couleurs⁷⁷. Enfin, dans certaines pièces, les dessus-de-porte étaient décorés de tableaux peints à cadre doré, mais tous ces éléments ont disparu au profit de panneaux sculptés ou simplement lambrissés⁷⁸.

Le deuxième étage, moins prestigieux que les deux premiers niveaux, présentait un aménagement



229

plus sommaire. À la différence du rez-de-chaussée et du premier étage qui ont sans doute reçu des plafonds blancs en plâtre, il possédait un plafond à solives apparentes. Ce revêtement traditionnel, uniquement badigeonné à la chaux dans des tons beige-jaune puis gris-bleu, a probablement été masqué par des plafonds plats, au plus tard dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. De même, les parties inférieures des parois, primitivement peintes en gris pour imiter un soubassement à la base des tentures, ont été par la suite habillées de lambris. Ces changements correspondent à l'avènement du papier peint qui a supplanté peu à peu les tissus muraux. Des vestiges de papiers peints datant de la fin du XVIII^e siècle, notamment un papier orné de grotesques et d'autres en tontisse, imitant le velours, ont été en effet mis au jour lors des chantiers menés en 1996 et 2012⁷⁹.

Les espaces de circulation, qui assurent la transition entre l'extérieur et les appartements, ont été traités avec une certaine retenue, afin de graduer les effets. Le vestibule comporte aujourd'hui encore un décor architectural avec des arcs reposant sur des pilastres. Ses parois, de même que celles de la grande cage, étaient régulièrement « blanchies » à la chaux et les embrasures des portes peintes en gris : une tonalité qui s'accordait avec le dallage en grès, tout en faisant ressortir la finesse de la rampe d'escalier passée en noir et rehaussée d'or⁸⁰ **FIG. 228**.

Le revêtement du sol, comme celui des parois, était adapté à la fonction des pièces. Le parquet en noyer, à panneaux carrés, inspiré du modèle versaillais, constituait un luxe réservé au grand salon et aux principales chambres de maîtres des deux premiers niveaux. Au deuxième étage et dans les pièces moins importantes, on se contentait d'un « plancher à croisées en noyer » (panneaux en lames de sapin,

FIG. 229 Anonyme. Vue d'une chambre à coucher, probablement parisienne, vers 1690. Cette représentation nous donne une idée de l'ambiance qui devait régner dans la chambre d'Anne-Madeleine Lullin. En effet, outre la « tapisserie de Flandres en verdure », l'inventaire de cette dernière mentionne une garniture de lit en « serge de Londres écarlate » et un miroir à cadre doré. Victoria & Albert Museum, Londres [P.25-1976].



230

FIG. 230 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure, rez-de-chaussée. Cheminée en noyer du cabinet nord, avec son trumeau Louis XV orné d'une peinture représentant une scène pastorale galante d'après François Boucher. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



231

FIG. 231 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Vue de la chambre du premier étage située à droite du grand salon. La cheminée en marbre (vers 1768) est surmontée d'un trumeau dont le décor sculpté, comme celui du dessus-de-porte, peut être attribué à Jean Jaquet, vers 1787. Photo Gil Chuat, 2012, OPS.

FIG. 232 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Ancien salon de Nicolas-Théodore de Saussure situé au premier étage, à gauche du grand salon central. Photo Gil Chuat, 2023, OPS.



232

bordés de frises de noyer). Très fragile, celui-ci a fini par être remplacé par de nouveaux parquets. Enfin, le pavement en terre cuite était surtout utilisé dans les pièces de passage et de service, mais également dans les salles à manger où il a subsisté pendant un quart de siècle, avant de céder la place à un plancher en bois⁸¹.

Au moment de la construction de l'hôtel, la plupart des pièces sont équipées d'une cheminée, y compris les salles à manger pourvues plus tard de poêles en faïence. Ces cheminées d'origine, dont certaines étaient probablement en stuc et de taille imposante, ont toutes disparu⁸². Dès les années 1730, le menuisier PIERRE-FRANÇOIS CHAMBRIER en refait quelques-unes en les dotant de chambranles en bois « carrés » ou « à consoles »⁸³. Il n'est pas exclu que la cheminée en noyer, située actuellement dans l'un des cabinets du rez-de-chaussée, puisse dater de cette période. Son trumeau à décor rocaille, qui comprend une glace et un petit tableau représentant une scène galante d'après François Boucher, est sans doute un peu plus tardif **FIG. 230**.

En 1768, à la demande d'un des locataires, le salon du premier étage reçoit une nouvelle cheminée en marbre⁸⁴. Celle qui s'y trouve actuellement semble bien dater de cette époque, de même que celle de la chambre voisine, située à droite du salon. Ces cheminées sont surmontées, vers 1787, de miroirs ornés de motifs sculptés, assortis aux dessus-de-porte et aux trumeaux des fenêtres⁸⁵ **FIG. 231**. Attribuables au sculpteur JEAN JAQUET⁸⁶, ces deux ensembles illustrent bien les tendances esthétiques du dernier quart du XVIII^e siècle : la recherche d'intérieurs plus lumineux qui associent de grandes surfaces réfléchissantes à un décor rigoureusement ordonné.

Le grand salon et ses métamorphoses

Les cheminées surmontées de glaces, les dessus-de-porte à panneaux décoratifs et les hauts miroirs fixés entre les fenêtres s'imposent comme des éléments essentiels de la décoration, mais leur style évolue au cours du temps. L'exemple du grand salon du rez-de-chaussée est à ce titre représentatif.

En 1743, on installe dans cette pièce deux trumeaux de glace à cadre doré, puis, après 1756, un miroir au-dessus de la cheminée. Le manteau de cette dernière, qui était en bois ou en stuc, est remplacé en 1818 par un manteau en marbre « d'un goût simple et moderne »⁸⁷. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le décor du salon est entièrement renouvelé dans un style aux accents néo-baroques. En 1858, le peintre-décorateur genevois JEAN-JACQUES DÉRIAZ exécute pour cette pièce un plafond marouflé en trompe-l'œil dont la partie centrale, quadrillée de caissons à rosace, est bordée

d'une voussure où alternent trophées et figures allégoriques, le tout inscrit dans un cadre chantourné à riche mouluration et animé par des putti portant des guirlandes⁸⁸ **FIG. 234**. Une opulente cheminée en marbre, à montants incurvés et tablette ornée d'une tête d'angelot, d'immenses miroirs et des dessus-de-porte sculptés viennent compléter le décor de la pièce, dont les murs habillés d'étoffe ou de papier peint satiné à fleurs s'assortissent aux lourds rideaux des portes-fenêtres⁸⁹ **FIG. 233, 237**.

Cet intérieur, d'une tonalité assez sombre, fait l'objet d'une transformation radicale vers 1930. Le sculpteur genevois DAVID CULLAZ, chargé de l'opération, s'inspire alors des grands salons parisiens de l'époque Louis XV en jouant sur le contraste entre la dorure des ornements néo-rocaille et la blancheur des parois⁹⁰ **FIG. 235**. Repeint par la suite en rose, ce décor retrouvera ses couleurs initiales lors du chantier de 1996-97. En revanche, le manteau de la cheminée, assorti au décor de 1930, n'a pu être restitué, ayant été entre-temps remplacé par un manteau en marbre noir. Estimant ce dernier trop encombrant, on choisira un nouveau modèle – le troisième en l'espace d'un siècle ! – plus discret mais de proportions peu adaptées à l'ensemble.

L'évolution de l'hôtel du XVIII^e au XX^e siècle

Propriétaires, habitants et principales transformations

Alors que le commanditaire de l'hôtel n'a jamais pu l'habiter, sa descendance s'y succède pendant dix générations et conserve la propriété jusqu'à nos jours. À deux reprises pourtant, le pasteur Ami Lullin, unique héritier de Jean-Antoine à la suite du décès de son frère, a songé à vendre la maison : une première fois en 1719, au moment de la fièvre immobilière suscitée par les spéculations du système Law, et une seconde en 1738, quand les troubles politiques de Genève l'ont poussé à s'établir pendant quelques mois à Aubonne⁹¹.

En 1719, l'offre d'achat formulée par MM. Boissier et Sellon, logés alors dans son hôtel, inspire à Ami l'idée d'en construire un nouveau, moins vaste et destiné à l'usage exclusif de son foyer, où, écrit-il à sa mère : « nous serions tous deux à notre aise et [pourrions] fermer notre porte » sans devoir se soucier d'un « morceau aussi considérable »⁹². Mais n'étant pas encore majeur, il devra se plier à l'avis de son oncle Marc, curateur de l'hoirie, qui s'opposera à la vente de l'hôtel et, par conséquent, à toute idée d'une nouvelle résidence urbaine⁹³.

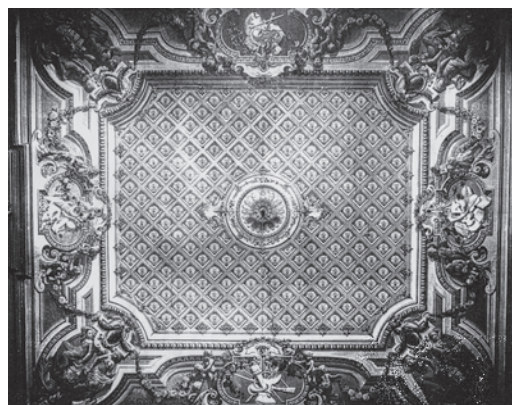
Quelques années plus tard, les problèmes liés à des infiltrations d'eau obligent Ami à engager d'importants travaux pour remodeler la toiture du corps de logis principal dont la forme, inspirée

FIG. 233 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Grand salon du rez-de-chaussée. Dans le miroir de la cheminée, on aperçoit le reflet du plafond réalisé par Jean-Jacques Dériaz. Photo Frédéric Boissonnas, 1917. BGE [fbb n18x24 clients 10464].



233

FIG. 234 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Plafond du grand salon du rez-de-chaussée réalisé par Jean-Jacques Dériaz en 1858. Photo début du XX^e siècle, tirée de Marquis 1983, p. 9.



234

probablement des modèles parisiens, convenait mal au climat rigoureux de Genève. L'opération conduite en 1723, consistant à redresser l'inclinaison du grand comble, a fait perdre à la silhouette du toit son profil découpé en atténuant fortement la saillie des pyramidons latéraux⁹⁴. Il faudra attendre le chantier des années 2010 pour voir le grand comble revenir à une forme proche de l'état d'origine.

L'année suivant ces travaux, Ami Lullin épouse Suzanne Albertine de Langes de Montmirail de Lubières, fille du gouverneur de la principauté de Neuchâtel, venue à Genève avec sa mère Marie Calandrini, son frère Charles-Benjamin et sa sœur

Marie-Louise après le décès du père en 1720⁹⁵. Le couple s'installe au rez-de-chaussée de l'hôtel, en compagnie de la veuve de Jean-Antoine qui s'éteint en 1729.

Dans les étages vont se succéder divers représentants du patriciat genevois, notamment les Boissier et Sellon déjà cités, jusqu'à la construction de leurs propres hôtels dans la rue des Granges, le procureur général Jean Tronchin, la veuve du procureur général Jean Dupan, l'avocat Pictet, l'auditeur François Favre, le capitaine François Gallatin-Bégon, le conseiller Isaac Rilliet, sans oublier des proches parents : Antoine Camp, l'oncle d'Ami, la sœur de Suzanne, Marie-Louise, avec son époux Antoine Saladin, ainsi que leur mère Marie⁹⁶. Parmi les habitants de marque figure Armand-Louis de Saint-Georges, comte de Marsay, ministre du roi d'Angleterre auprès du Corps helvétique. Il loue la totalité du premier étage pendant une dizaine d'années à partir de 1724, moyennant 580 livres par an⁹⁷. Entre 1738 et 1740, l'hôtel accueille les trois jeunes princes d'Anhalt, Christian, Charles-Louis et François-Adolphe, fils de Victor I^{er}, venus à Genève avec leur gouverneur pour suivre les cours de l'Académie. Ils logent probablement dans les appartements du propriétaire, au rez-de-chaussée, ayant à leur disposition six pièces (salon, deux chambres et trois cabinets) et une portion du jardin⁹⁸.



FIG. 235 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Grand salon du rez-de-chaussée. Le décor de cette pièce a été réalisé par le sculpteur David Cullaz vers 1930. Photo Atelier Boissonnas, 1931. BGE [fbb clients N18x24 31958C].

235

Un changement de bail s'accompagne souvent de quelques travaux de rénovation. Ainsi, lorsqu'Antoine Camp vient s'établir en 1730 au second étage, Ami Lullin fait refaire toutes les fenêtres de ce niveau donnant sur la terrasse. On les dote de menuiseries en noyer, d'espagnolettes – alors une nouveauté à Genève – et de carreaux de verre plus grands, comparables à ceux du premier étage⁹⁹. L'arrivée des princes d'Anhalt suscite aussi divers aménagements, dont la création d'un escalier supplémentaire pour monter aux entresols¹⁰⁰.

Le propriétaire veille lui-même à l'entretien de tous les appartements, ayant habituellement recours aux mêmes artisans. Outre le menuisier PIERRE-FRANÇOIS CHAMBRIER déjà signalé, les livres de compte mentionnent à plusieurs reprises le charpentier DAVID DUBOIS, les gypsiers SIMON POMMIER, JEAN BROILLIET et LOUIS DONADIEU, les peintres JEAN-LOUIS BÉRANGER, DANIEL et PHILIPPE CHATEL, JEAN-PIERRE CHAMPOD et DANIEL TROLLIET, les serruriers FRANÇOIS CLERC et ANDRÉ LÖHR, enfin les vitriers PHILIBERT et MICHEL ROGET. À partir des années 1730, le travail des artisans est supervisé par JEAN-LOUIS BOVET père, important maître maçon et architecte genevois, devenu en quelque sorte entrepreneur attiré de la famille. Dans la seconde moitié du siècle, il sera remplacé dans ce rôle par

JEAN-JACQUES VAUCHER-FATON, autre figure marquante du secteur du bâtiment¹⁰¹.

Des trois enfants d'Ami et de Suzanne, seule Marie-Charlotte, dite Manon, atteindra l'âge adulte. Mariée en 1744 au riche Jean-Jacques-André Boissier, elle met au monde trois filles, avant d'être emportée par la maladie en 1750¹⁰². Après son mariage, le couple habite dans un hôtel de la rue des Granges appartenant à Jean-Jacques-André (actuel n° 4); vers 1745-46, la famille déjà agrandie, emménage au premier étage de l'hôtel Lullin dont une partie est alors louée à la veuve du capitaine Gallatin¹⁰³. En effet, dès les années 1730, les étages ont été subdivisés en deux logements et équipés d'une seconde cuisine. L'appartement situé à droite de l'entrée, où logeaient les Boissier, englobait le salon central et son antichambre, il était donc plus vaste que celui du côté de la Terrasse. La délimitation des espaces n'était cependant pas rigide et autorisait une certaine perméabilité, notamment lorsque l'étage abritait des familles parentes ou alliées.

Ami Lullin meurt en 1756, laissant pour héritières ses petites-filles : Amélie, Jeanne-Françoise et Anne-Caroline Boissier, âgées respectivement de 11, 10 et 7 ans. Le partage de sa succession n'a lieu qu'en 1769, après le mariage des trois sœurs et le décès de leur père. L'administration de l'hôtel et de son annexe de la Corratierie est alors confiée à

FIG. 236 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Gouache anonyme représentant le petit salon d'Albertine Necker-de Saussure, situé au premier étage à droite du grand salon (anciennement chambre d'apparat), vers 1830-1840. Si le mobilier de la pièce provient de différentes époques (de Louis XV à la Restauration), la cheminée, les miroirs, la corniche du plafond et le décor sculpté de Jean Jaquet résultent des aménagements effectués dans le dernier tiers du XVIII^e siècle. Fondation Charles-Frédéric Necker. Photo Olivier Zimmermann, 2023.



236

FIG. 237 Théodore de Saussure. Théodora de Saussure, nièce de l'auteur, portraiturée dans le grand salon du rez-de-chaussée, vers 1875. Cette peinture appartient à un ensemble de huit panneaux représentant les enfants d'Henri de Saussure, destinés à décorer le salon de la maison du Creux-de-Genthod ; placés depuis 1998 dans la salle à manger de l'hôtel Lullin-de Saussure. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



237

FIG. 238 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Ancien salon de Nicolas-Théodore de Saussure situé au premier étage, détail du trumeau de la cheminée avec un décor en mastic-pierre représentant les *Nymphes désarmant l'Amour*. Photo Gil Chuat, 2012, OPS.



238

FIG. 239 Détail de la planche 14 du recueil de Joseph Beunat, 1810-1835, représentant des motifs qui ont servi de modèle au décor du salon de Nicolas-Théodore de Saussure, aménagé vers 1825. Coll. numérisées de la bibliothèque de l'INHA, 2012.



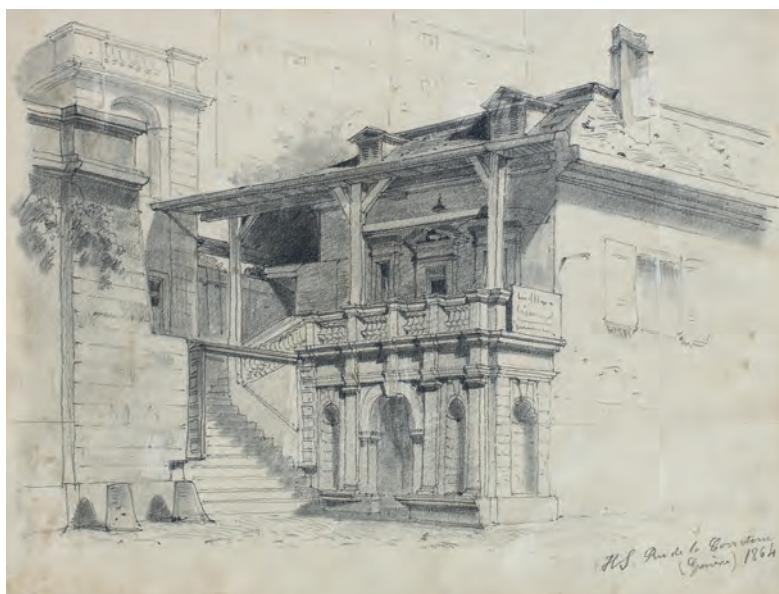
239

l'aînée, Amélie ou, plus précisément, à son époux, le célèbre naturaliste Horace-Bénédict de Saussure. Les deux sœurs cadettes, l'une unie à Jean-Alphonse Turrettini, l'autre à Jean-Louis Tronchin, prennent en charge les biens provenant des Boissier¹⁰⁴. Si cette répartition n'est officiellement confirmée qu'en 1838¹⁰⁵, l'acte de partage signé en 1769 donne de facto à la famille de Saussure tous les droits sur l'hôtel. Connue dès lors sous le nom de « maison de Saussure » – possession affirmée par les armoiries apposées sur le fronton de la grande façade –, celui-ci devient un lieu de visite privilégié des voyageurs européens en raison de la notoriété d'Horace-Bénédict et de son remarquable cabinet d'histoire naturelle installé dans le pavillon sur la terrasse¹⁰⁶ **FIG. 215**. En 1771, Saussure fait construire, à deux pas du pavillon, un grand paratonnerre, le premier en Suisse. En revanche, son projet d'observatoire, sur le toit de l'hôtel, ne verra jamais le jour¹⁰⁷.

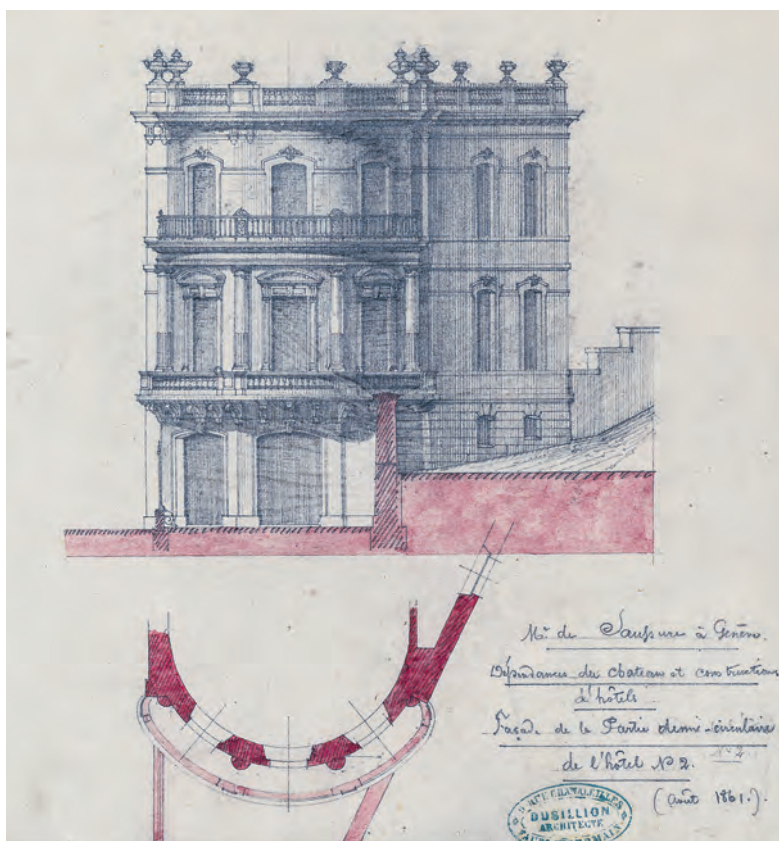
Comme au temps des Lullin, quelques baux sont réservés à la famille. Le mathématicien Charles-Benjamin de Lubières et le banquier Jean Boissier, oncles d'Amélie, se partagent ainsi le premier étage; au second réside Isaac-Robert Rilliet, ami d'Horace-Bénédict qui lui sert de conseiller dans ses affaires financières¹⁰⁸. En 1785, le grand appartement du premier étage est attribué à la fille des propriétaires, Albertine, future écrivaine et pédagogue, et à son jeune époux, Jacques Necker de Germany¹⁰⁹. C'est probablement peu après leur installation qu'ils commandent au sculpteur JEAN JAQUET les panneaux qui surmontent les miroirs des cheminées, les trumeaux de glaces et les dessus-de-porte qui ornent aujourd'hui encore le salon et la pièce voisine **FIG. 236**.

Horace-Bénédict de Saussure meurt en 1799 quasi ruiné, victime de placements viagers imprudents. Cependant, grâce à l'acte de séparation de biens signé à temps par son épouse, le patrimoine immobilier de la famille échappe à la confiscation¹¹⁰. Au décès d'Amélie, survenu en 1817, l'hôtel de la rue de la Cité passe aux mains des trois enfants du couple: Albertine, Nicolas-Théodore et Alphonse. Cette succession n'inclut pas le cabinet d'histoire naturelle, déjà cédé en exclusivité à Nicolas-Théodore en raison de ses intérêts scientifiques¹¹¹.

Les intérieurs de l'hôtel, peu entretenus depuis la fin du XVIII^e siècle, se dégradent progressivement, comme le suggère une note rédigée par Nicolas-Théodore en 1825: « la très grande partie des appartements de notre maison, particulièrement le mien [et] celui d'Alphonse sont dans un état bien connu de vétusté et de délabrement [...] [et] cet état déprécie chaque jour davantage la valeur de la maison »¹¹². Nicolas-Théodore, qui loge alors au premier étage, dans le « petit appartement » attenant à



240



241

FIG. 240 Henri Silvestre. Dessin daté de 1864 représentant l'ancienne maison du manège de la Corratérie et le pavillon de la terrasse de l'hôtel de Saussure peu avant leur reconstruction. Le pavillon de la terrasse, à l'arrière-plan, est montré

tel qu'il a été envisagé dans le projet (non réalisé) de Pierre-Charles Dussillion. BGE [VG 2144].

FIG. 241 Pierre-Charles Dussillion. Projet de reconstruction de l'ancienne maison du manège (non réalisé). Élévation sur l'angle des rues de la Tertasse et de la Corratérie, 1861. BGE [arch de saussure 252 pce_001r].

FIG. 242 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Façade côté jardin. Le parapet sommital, visible sur la photo, date probablement de l'intervention de 1723. Il sera remplacé en 1882 par une balustrade évoquant peut-être le dispositif d'origine. Photo fin des années 1870. BGE [vg p 0338].

FIG. 243 Projet anonyme pour la reconstruction de l'ancienne maison du manège (non réalisé). Plan et élévation côté rue de la Corraterie, vers 1860. BGE [arch de saussure 252 pce_004r].

FIG. 244 Pierre-Charles Dussillion. Projet de réfection du pavillon situé sur la terrasse de l'hôtel de Saussure (non réalisé). Élévation donnant sur la terrasse, vers 1861. BGE [arch de saussure 252 pce 003r].

FIG. 245 Charles Darier. Dessin représentant la terrasse de l'hôtel de Saussure avec son pavillon récemment reconstruit, vers 1875. BGE [arch de saussure 252 pce 002r].



242

celui de sa sœur, entame aussitôt des travaux pour réaménager les locaux du côté de la Terrasse et pour mettre au goût du jour les pièces donnant sur la terrasse¹¹³. De cette époque date la décoration du salon sud-est, situé à gauche du salon central. Les bas-reliefs dorés, qui ornent les trumeaux de glace – une scène à l'antique, au-dessus de la cheminée, et une couronne agrémentée de rubans, sur le mur entre les fenêtres –, de même que les modillons soulignant la corniche du plafond, proviennent tous de la manufacture parisienne ou sarrebourgeoise de JOSEPH BEUNAT dont le recueil de modèles contient exactement les mêmes motifs¹¹⁴ FIG. 232, 238, 239. Moulés en mastic ou carton-pierre, ces ornements standardisés, coûtant un dixième du prix d'un décor équivalent exécuté en bois, permettent à Nicolas-Théodore de suivre la mode sans engager des frais excessifs.

En gestionnaire prudent, il blâme d'ailleurs la prodigalité de son frère Alphonse et de sa belle-sœur Fanny Crud qui n'ont pas lésiné sur les moyens lors de leur installation au second étage : « Ils ont fait dans leur appartement trois fois plus de dépenses qu'il n'en exigeait en transportant inutilement des cheminées, en agrandissant des portes en établissant des vernis partout (dépenses dont je me suis à beaucoup d'égards passé pour les miens) »¹¹⁵. La situation financière de l'hoirie était en effet délicate, raison pour laquelle, après la disparition d'Amélie, ses héritiers ont dû renoncer au grand appartement du rez-de-chaussée. Celui-ci est

aussitôt loué au baron Éric Grand d'Hauteville, puis, en 1830, à Alexandre-Louis Prevost-Martin, ancien consul helvétique à Londres. Dans le grand appartement du second étage, contigu à celui d'Alphonse, emménagé en 1816 Charles-David de Bonstetten, fils de l'homme de lettres Charles-Victor, et, après son départ en 1843, le botaniste Stefano Moricand¹¹⁶.

À cause de l'ancienneté de la demeure, les baux sont assortis d'une clause stipulant que, en cas de « soirée dansante » ou de bal de plus de cinquante personnes, le locataire sera obligé d'étayer l'étage. Le souci d'assurer aux occupants de la maison un cadre de vie conforme à leur position sociale pousse les propriétaires à effectuer diverses « réparations » dont témoignent les contrats de location : modernisation des fenêtres, réfection de boiseries, de parquets et de plafonds, remplacement de manteaux de cheminée « dont la forme est ancienne »¹¹⁷, création d'alcôves, remaniements dans des locaux de service, etc. Toutes ces interventions, dont certaines dues aux locataires eux-mêmes, vont progressivement conduire à la disparition de la quasi-totalité des aménagements et des éléments décoratifs d'origine.

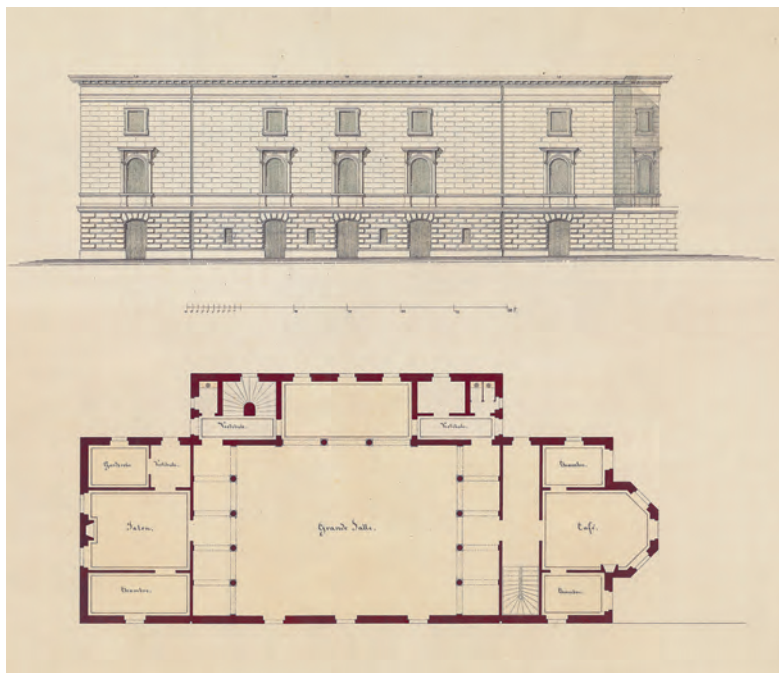
En 1845, la mort sans descendance de Nicolas-Théodore permet aux Saussure de la lignée d'Alphonse de détenir deux tiers de la propriété. Deux ans plus tard, ils récupèrent le tiers restant à la faveur d'un contrat passé avec Auguste Turrettini, petit-fils d'Albertine Necker, disparue en 1841¹¹⁸. Après le décès d'Alphonse, survenu en

1853, l'hôtel reste indivis pendant dix ans entre ses deux fils : Henri, éminent entomologiste, et Théodore, futur cofondateur de la Société suisse pour la conservation des monuments historiques (ancêtre de la SHAS) dont il sera le premier président de 1880 à 1888¹¹⁹. Théodore s'installe avec sa femme Adèle Pictet au rez-de-chaussée. Grand amateur d'art, il redécouvre entièrement le grand salon qui servira de cadre au portrait qu'il fera de sa nièce Théodora¹²⁰ **FIG. 233, 237**. Henri vient habiter au second étage après son mariage avec Louise de Pourtalès. Le 6 avril 1863, en vertu d'un acte de partage, la propriété de l'hôtel et de son annexe de la Corraterie, estimée à 450 000 francs, passe à Théodore, tandis qu'Henri reprend les fonds familiaux situés à la campagne, le Creux-de-Genthod et le domaine de la Charniaz près de Bonne (Haute-Savoie), tout en conservant son logement en ville¹²¹.

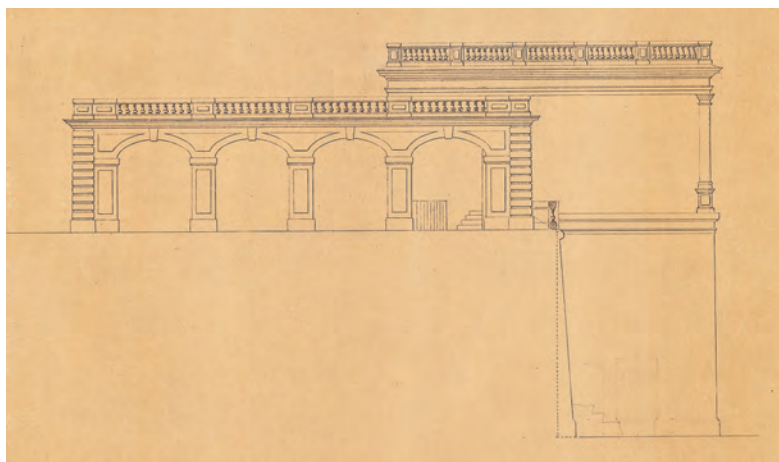
Cherchant à valoriser les biens immobiliers qui allaient bientôt lui revenir, Théodore envisage, dès le début des années 1860, de remplacer la petite maison de la Corraterie **FIG. 240**, élevée à la fin du XVII^e siècle, par un bâtiment plus moderne. Dans les archives qu'il a laissées, on trouve deux projets non réalisés qui témoignent de l'hésitation quant à la forme à donner à ce nouvel édifice. Tout oppose en effet l'immeuble dessiné en 1861 par l'architecte parisien PIERRE-CHARLES DUSSILLION¹²², une fastueuse composition néo-baroque inspirée des palais méridionaux du XVIII^e siècle **FIG. 241**, et le plan anonyme, vraisemblablement contemporain, proposant un édifice dépouillé dans l'esprit néoclassique¹²³

FIG. 243. En définitive, Théodore choisira un troisième projet dont le style fait écho à l'architecture des immeubles qui longent le côté ouest de la rue de la Corraterie. La construction du bâtiment, qui doit accueillir, en plus d'un café, des locaux de la Société littéraire et des remises pour les chevaux, se déroule en 1869, sous la conduite des architectes SAMUEL et CHARLES DARIER, père et fils¹²⁴. Peu après, l'un d'eux se charge de la réédification du pavillon de la terrasse qui voit son couronnement simplifié et ses angles arrondis **FIG. 242, 245**. On peut regretter que le propriétaire n'ait pas suivi le projet de DUSSILLION qui proposait de conserver l'élégant pavillon d'origine, surmonté d'une balustrade, en lui ajoutant uniquement une travée d'arcade supplémentaire¹²⁵ **FIG. 244**.

Vers 1882, alors qu'il est à la tête de la Société suisse pour la conservation des monuments historiques, Théodore confie à CHARLES DARIER la restauration complète de l'hôtel¹²⁶ **FIG. 225**. Lors de cette intervention, le parapet sommital de la belle façade est pourvu d'une balustrade : s'agissait-il d'une volonté d'imiter le couronnement d'origine ou d'un choix purement esthétique ? On l'ignore.



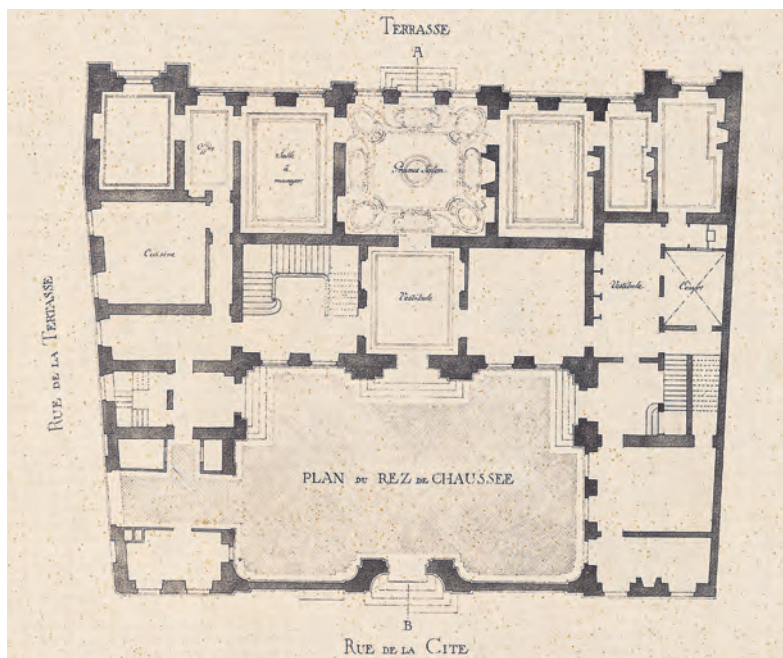
243



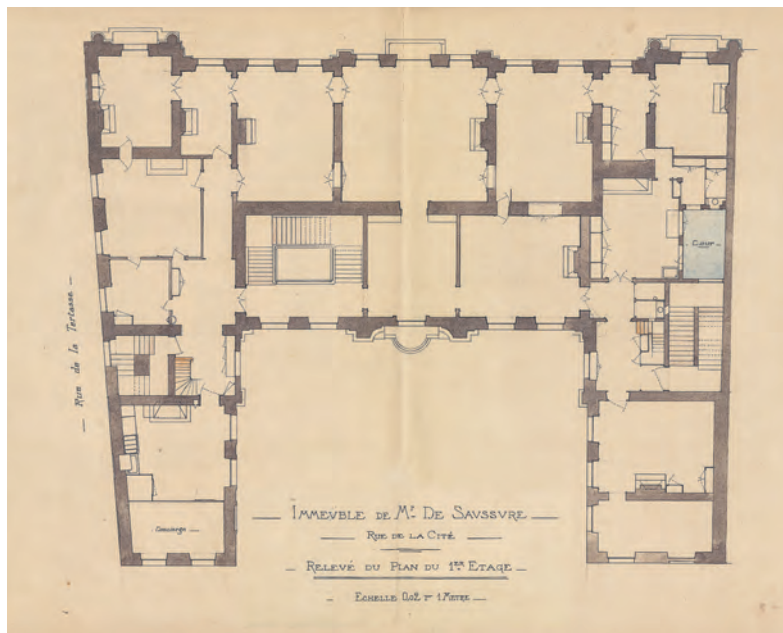
244



245



246



247

Les relevés réalisés à l'issue de ce chantier nous donnent un aperçu des changements intervenus au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle dans la distribution intérieure de l'hôtel¹²⁷ **FIG. 246**. La salle à manger, promue au statut de pièce de réception, a quitté sa place d'origine sur la cour pour s'établir près du grand salon, à l'endroit occupé auparavant par la chambre à coucher des maîtres. La cuisine l'a suivie : en cédant ses locaux sur la courette à un vestibule, elle a déménagé dans une pièce du côté de la Terrasse, là où se trouvait primitivement la

bibliothèque d'Ami Lullin. On sait par ailleurs qu'en 1896, poursuivant son œuvre de modernisation, Théodore procède à la réfection d'une cinquantaine de conduits de cheminée et fait ajouter plusieurs poêles, notamment dans les vestibules et la grande cage d'escalier¹²⁸. Curieusement, aucun appartement ne dispose d'une salle de bains, devenue pourtant un équipement courant dans les résidences de prestige¹²⁹ **FIG. 247**.

Théodore s'éteint sans descendance en 1903. Afin d'éviter le morcellement de la propriété, il lègue l'ensemble à son neveu Ferdinand de Saussure, fils aîné d'Henri et célèbre linguiste. Son testament est explicite à ce sujet : « Il serait heureux en effet que ces maisons ne fussent pas vendues à ma mort et que la grande maison surtout fût conservée dans la famille. C'est déjà dans ce but que j'ai fait durant ma vie de grands sacrifices pour la mise en état et l'entretien de ce magnifique immeuble. Son entretien est du reste coûteux et son rendement faible, de sorte que l'avantage matériel que je fais à un seul de mes neveux en lui léguant ces immeubles n'est pas ce qu'on pourrait croire »¹³⁰. Parmi les objets qu'il laisse à Ferdinand figurent les portraits de famille accrochés aux murs du salon central, dont celui de Jean-Antoine Lullin par RIGAUD **FIG. 209** et son pendant représentant Anne-Madeleine Camp **FIG. 210**. Soucieux de préserver l'agencement de ce salon, tel qu'il l'a conçu, Théodore lui lègue également une console en marbre sur pieds dorés et deux canapés Louis XV (bien visibles sur les photos anciennes), précisant « que ces objets font partie de la décoration de cette pièce et ne sauraient guère être placés ailleurs »¹³¹. Ce vœu ne sera respecté que le temps d'une génération.

Ferdinand ne survit à son oncle que de dix ans. De 1892, date de son mariage avec Marie Faesch, jusqu'à sa mort en 1913, il réside au second étage dans un appartement de huit pièces, voisin de celui de ses parents¹³². L'inventaire dressé à son décès ne signale aucun changement notable dans l'affectation des locaux, excepté l'apparition d'un « fumoir » dont l'ameublement, comprenant plusieurs bibliothèques et un « bureau ministre », annonçait autant un lieu d'étude que de sociabilité¹³³. Après la mort de Ferdinand, le partage de la propriété entre ses deux fils, Jacques et Raymond¹³⁴, aboutit à une succession complexe qui prend fin en 1996, lorsque toutes les parts sont réunies entre les mains des deux petits-fils de Jacques : Jacques et Philippe¹³⁵.

Depuis cette date, l'hôtel a connu deux importantes campagnes de travaux. La première, entreprise en 1996 sous la conduite de l'architecte MASSIMO LOPRENO, a eu pour but la restauration de l'enveloppe en pierre de taille, le remplacement

des fenêtres endommagées sur la belle façade et l'adaptation des intérieurs au confort moderne. Sur la terrasse, le décorateur JACQUES DÉLÉTRAZ a tenté de recréer un « jardin à la française » et, dans la cour, il a substitué au sol d'origine, formé de galets de rivière, un pavement bicolore au dessin recherché. La campagne de travaux menée de 2012 à 2015 par le bureau de l'architecte CHARLES PICTET, puis par le GROUPEMENT D'ARCHITECTES-NOMOS avec la participation active des décorateurs JOSEPH ACHKAR et MICHEL CHARRIÈRE, a porté sur l'appartement du second étage, ainsi que sur les combles et la toiture qui ont vu leur pente modifiée suivant le modèle de celle d'origine. À cette occasion, les six lucarnes du versant sud-ouest, supprimées en 1882, ont été restituées. Au second étage, la découverte d'un solivage datant de l'époque de la construction, dissimulé jusque-là par un plafond en plâtre, a incité les propriétaires à le laisser apparent dans les pièces du corps central. Celles-ci ont par ailleurs reçu un sol en carreaux de terre cuite et des boiseries provenant pour certaines d'un édifice français démoli.

Appréciation

L'architecture de l'hôtel Lullin a marqué de son empreinte de nombreuses façades de la ville. L'ordre colossal ionique embrassant deux étages au-dessus d'un rez-de-chaussée traité en socle, de même que l'usage systématique de têtes sculptées dans la décoration des baies, et enfin la manière spécifique d'accentuer l'axe d'entrée par une superposition de motifs variés s'imposent rapidement comme des poncifs des demeures patriciennes genevoises. Adopté dans les années 1720 par les hôtels du front de la rue des Granges, le langage monumental de l'hôtel Lullin perd dès lors son caractère singulier pour devenir le mode d'expression de tout un groupe social. Même dans une rue aussi étroite que celle de l'Hôtel-de-Ville, le besoin d'affirmer son rang va pousser le négociant Jean Roque à décorer sa maison (n° 5 actuel), construite en 1753, d'un ordre colossal de pilastres ioniques, pourtant quasi imperceptible au regard du passant. Dans le domaine de l'architecture publique, on retrouve l'écho du portail et de l'axe d'entrée de l'hôtel dans la façade de l'Hôpital général (actuel Palais de justice, place du Bourg-de-Four 1), œuvre probable de JOSEPH ABEILLE réalisée en 1712¹³⁶.

Deux siècles plus tard, l'hôtel Lullin, perçu comme l'incarnation de l'âge d'or de l'architecture genevoise, nourrira le *revival* du classicisme à la française. Parmi les emprunts les plus explicites, on notera les travées en retour du Musée d'art et d'histoire (1903-1912), côté boulevard



248

Émile-Jaques-Dalcroze et boulevard Helvétique, qui offrent une variation sur la travée d'angle de la grande façade de l'hôtel **FIG. 248**. La référence était intentionnelle, comme le prouve une lettre adressée en 1904 par les autorités municipales à la veuve de Théodore de Saussure. En la remerciant d'avoir prêté les moulages des ornements de l'hôtel qui devaient servir de modèles pour le musée en construction, le représentant du Conseil administratif écrit : « notre architecte [MARC CAMOLETTI] n'a cru pouvoir mieux faire que de s'inspirer du style parfait de cet édifice, qui s'harmonise si bien avec le caractère de notre ville, avec les lignes du paysage et avec la destination complexe du nouveau Musée »¹³⁷. La démarche sera imitée car le même thème, emprunté à la belle façade de l'hôtel, resurgira, dans une évocation plus libre, sur le pan coupé de l'ancienne Banque nationale suisse (1924) située rue François-Diday 8.

Si l'on quitte la région genevoise, l'hôtel Lullin offre une certaine parenté avec l'hôtel Senecé à Mâcon (F), ancienne demeure de la famille Delaporte, construite probablement dans le deuxième quart du XVIII^e siècle¹³⁸. Bien que les deux édifices soient conçus dans des styles très différents, leurs façades sur cour présentent le même type d'articulation verticale, fondée sur un jeu complexe de grands pilastres ioniques, parti rarissime dans l'architecture privée française du XVIII^e siècle.

Bibliographie

BERTRAND [s. d.]; BRULHART 1988; CANDAU 1966; CORBOZ 1984; DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010, p. 55; HOFER KdS BE 1952; HOFER KdS BE 1959; LÜTHY 1959; LÜTHY 1961; MAGNUSSON 2015; MB 1984, pp. XXXIII et 36-38; MARQUIS 1983; RIGAUD 1876; ROTH 2001; SAYOUS 1938; WALKER 1996; WALKER 1998; WALKER 2018, pp. 125-145 et 149-161; WALKER/WINIGER 2001.

FIG. 246 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Plan du rez-de-chaussée exécuté « d'après documents communiqués par Mr C[harles] Darier fils architecte à Genève ». Outre quelques indications relatives à la distribution, ce plan donne le relevé du plafond réalisé par Jean-Jacques Dériaz en 1858 **FIG. 234**. Plan tiré de Lambert/Rychner 1883, p. 31.

FIG. 247 Rue de la Cité 24. Hôtel Lullin-de Saussure. Plan du premier étage, fin du XIX^e siècle. Alors qu'à cette époque le premier étage semble former un seul logement, il comporte encore deux cuisines reconnaissables à leur hotte et pierre à eau, l'une jouxtant la petite cour, l'autre placée dans l'aille sud. On remarque par ailleurs deux lieux d'aisances, tous deux situés à proximité de la petite cour; en revanche, aucune trace de salle de bains. BGE [arch de saussure 252 pce 011r].

FIG. 248 Rue Charles-Galland 2. Musée d'art et d'histoire de Genève. Vue de la façade côté boulevard Émile-Jaques Dalcroze. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

La maison Cramer, puis Labat

Place du Grand-Mézel 2-4 [6]

FIG. 249 Place du Grand-Mézel 2-4. Maison Cramer, puis Labat, façade côté Tertasse. Le pavillon de jardin en contrebas, bâti en 1769, a été exhaussé et pourvu d'une façade en briques dans les années 1880. Photo Adrien Buchet, 2018, IMAHGe.

Située en bordure de la place du Grand-Mézel, la maison occupe l'emplacement de cinq parcelles médiévales dont les traces sont encore perceptibles dans l'articulation de ses murs de refend et la ligne brisée de sa façade. Son aspect actuel résulte de deux campagnes de travaux : l'une menée dans les années 1708-1711, l'autre entre 1763 et 1765.

Le bâtiment du début du XVIII^e siècle, dû à l'architecte français JOSEPH ABEILLE, comporte deux façades complètement différentes ; construit en molasse du côté de la place du Grand-Mézel, il présente sur sa face opposée un appareillage de brique et pierre, tout à fait unique dans le paysage architectural genevois de son temps **FIG. 250, 251, 253**. Si par ce choix l'architecte a cherché à singulariser l'édifice, son successeur des années 1760, qui a prolongé le bâtiment jusqu'à la Grand-Rue, s'est efforcé au contraire de rendre son intervention la plus discrète possible. Les trois travées qu'il a ajoutées sur le Grand-Mézel reprennent presque littéralement l'articulation de la façade préexistante, au point que les deux parties paraissent contemporaines **FIG. 250**.

Ce type de traitement peut tromper l'œil de l'historien, de même que la démarche d'ABEILLE dont les deux façades, parfaitement dissemblables, pourraient faire croire à deux campagnes de travaux. Les sources historiques sont alors d'un recours indispensable : relativement abondantes pour cet immeuble, elles permettent de suivre de près la première étape de construction et fournissent quelques informations au sujet de la seconde.

La maison Cramer

Le chantier (1708-1711)

En octobre 1707, le marchand banquier Pierre Cramer, domicilié à Paris rue Saint-Martin, charge son père Jacques, avocat demeurant à Genève, d'acquérir en son nom « des places, bâtiments ou fonds [...] pour la construction d'une maison » qu'il a le « dessein de faire bâtir en ladite ville »¹. Le 24 du même mois, il devient ainsi propriétaire de deux petits immeubles sur la place du Grand-Mézel,

pourvus de jardins descendant en terrasses jusqu'à la rue de la Tertasse². Ces deux parcelles sont complétées peu après par l'achat d'un troisième bâtiment comprenant un four public³.

Dès le printemps 1708, Cramer commence à raser l'ensemble, tout en demandant au Conseil la permission d'empiéter sur le domaine public afin de régulariser la façade de sa future maison et le mur de sa terrasse. Malgré une politique restrictive en matière d'alignements, il obtient gain de cause en raison de sa contribution à l'embellissement du quartier⁴. Conjointement à cette démarche, il passe une convention avec son voisin au nord-ouest, Jean-Antoine Lullin, pour se partager une parcelle issue de la destruction de l'ancienne tour-porte de la Tertasse et des latrines attenantes⁵ **FIG. 211, 254**. Dans cet acte apparaît pour la première fois le nom de l'architecte et ingénieur français JOSEPH ABEILLE, désigné pour établir la ligne de séparation entre les deux propriétés.

Arrivé de Paris à la fin de l'année précédente, ABEILLE travaille alors au projet d'une machine hydraulique dont les autorités souhaitent équiper la ville⁶. Cette importante entreprise, qui l'occupera près de deux ans, ne l'empêche pas de prendre en charge la construction de la maison Cramer. Les circonstances de cette commande ne sont pas connues, mais il est probable que les deux hommes se soient rencontrés à Paris, où ABEILLE doit d'ailleurs se rendre en avril 1708 pour recevoir de la main de Cramer un premier paiement⁷. À partir de cette date, sa présence sur le chantier est bien documentée. À la fois concepteur et maître d'œuvre, il encaisse pendant toute la durée des travaux, jusqu'en mars 1711, des acomptes réguliers pour une somme globale de 43 363 livres (environ 152 000 florins). Ce montant comprend le coût des matériaux, la rémunération des maîtres et des ouvriers, mais également ses honoraires qui s'élèvent à 1668 livres, dont 168 livres pour la fourniture des plans⁸.

Bien que les dessins de l'architecte soient perdus, de même que ses premiers devis, on sait que le projet d'origine prévoyait un bâtiment d'un seul étage sur rez-de-chaussée avec une emprise au



FIG. 250 Place du Grand-Mézel 2-4. Maison Cramer, puis Labat, façade côté place. L'essentiel de celle-ci date des années 1708-1711 ; les trois travées au nord, dont une aveugle, ont été ajoutées en 1764-65. Sur un soubassement de calcaire, qui rachète la pente de la place, s'élèvent trois niveaux en molasse appareillée, subdivisés par des cordons et encadrés de chaînes à bossages. Aux bossages horizontaux du rez-de-chaussée succède aux étages une modénature constituée par les tables, les chambranles et les allèges des fenêtres, qui marque le rythme entre les pleins et les vides. L'élégance de l'ensemble repose sur le jeu rigoureux de cette sobre ornementation. Les deux travées de gauche correspondent à la grande cage d'escalier. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



250

FIG. 251 Place du Grand-Mézel 2-4. Maison Cramer, puis Labat. Façade sur jardin édifiée entre 1708 et 1711. Cette façade bicolore, inspirée de l'architecture française du début du XVII^e siècle, contraste avec la teinte gris-ocre de ses deux voisins. Sur un fond de briques rouges se détachent des éléments blancs en calcaire qui structurent la composition : les chaînes d'angles et les chambranles harpés, les tables saillantes des allèges, les cordons séparant les étages et le puissant entablement. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



251

FIG. 252 Place du Grand-Mézel 4. Maison Cramer, puis Labat. Détail de la façade sur jardin. Les contrevents, une fois ouverts, masquent l'essentiel du décor. On sait que l'architecte les a prévus dès l'origine, mais ceux qui existent actuellement datent du XX^e siècle. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



252

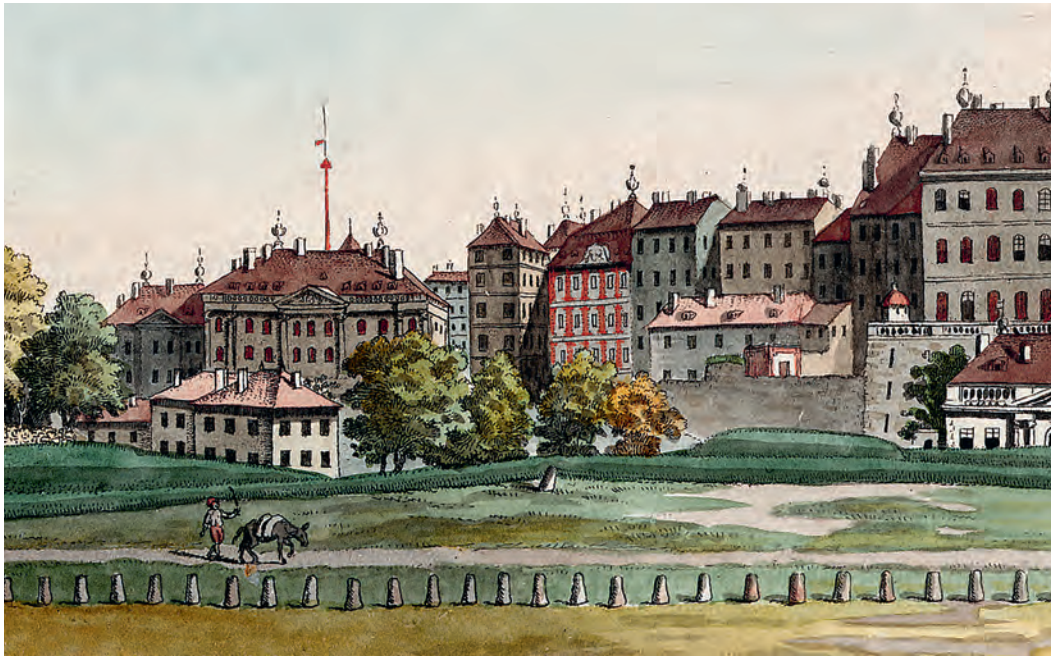


FIG. 253 Anonyme. Détail d'une vue de Genève prise depuis Plainpalais, 1787. La maison de la place du Grand-Mézel 4 se distingue par sa toiture à la Mansart et sa façade associant briques rouges et calcaire, couronnée au centre par un petit fronton. Tout à gauche, l'imposant hôtel Lullin, édifié en 1707-1710 au sommet de la Tertasse. Entre deux, sur le versant est de cette rue, la maison appartenant à la même famille Lullin, construite en 1712 sur la parcelle jouxtant l'ancienne porte de la Tertasse. BGE [15p 08].

253

sol légèrement différente de l'actuelle. L'abandon de ce parti obligera ABEILLE à modifier l'alignement de la façade arrière pour laquelle, pourtant, il a déjà exécuté les fondations⁹. On ignore les motifs et la date exacte de ce changement. Il est possible que l'idée initiale du banquier ait été de bâtir un petit hôtel particulier, à l'usage unique de sa famille, et que, par la suite, il ait choisi d'ajouter un niveau de plus en vue d'une location. Le souci des proportions et de l'intégration dans le site a pu aussi peser sur ce choix car le bâtiment d'un seul étage aurait paru bien petit à côté de son voisin du sud (n° 6 actuel), qui comptait à l'époque quatre niveaux sur rez-de-chaussée, et surtout au regard du vaste hôtel Lullin qui se construisait au même moment en face, au sommet de la Tertasse (rue de la Cité 24) **FIG. 253**. Toujours est-il qu'en septembre 1709 le projet modifié est déjà en voie d'exécution. À Cramer, qui réside encore à Paris et s'impatiente de la lenteur des travaux, ABEILLE répond le 30 du même mois : « Monsieur, J'ai reçu [...] votre [lettre] par laquelle vous me marquez que vous ne trouvez pas que j'ai beaucoup avancé. Permettez-moi de vous dire que vous vous trompez. Si vous réfléchissez que j'ai presque perdu le temps du printemps à cause de la rareté de l'argent et qu'il n'y a que trois mois que votre bâtiment est en train, vous sentirez que j'ai fait beaucoup, car c'est assurément un gros ouvrage que vos caves, et m'en voilà presque tout à fait dehors, mais comme cet ouvrage est tout enterré et qu'il ne paraît point, ceux qui ne savent pas ce que c'est bâtir croient qu'on n'avance point lorsqu'on

fait beaucoup »¹⁰. En qualifiant la construction des caves de « gros ouvrage », l'architecte n'exagère pas. Parvenu intact jusqu'à nos jours, ce vaste sous-sol, couvert de berceaux en briques, se distingue par la qualité de sa mise en œuvre. Dans la suite de sa lettre, ABEILLE évoque la façade sur jardin **FIG. 249, 251, 252** : « J'ai eu l'honneur de vous dire que votre façade de roche est presque toute taillée, aussi bien que le premier cordon, de sorte que dans trois semaines de pose ledit mur sera élevé jusques au cordon. J'ai toutes les briques nécessaires pour cette face qui sont fortes comme des quartiers »¹¹. Pour les autres murs, il prévoit de la « molasse ordinaire » et pour le parement de la façade sur le Grand-Mézel, un grès plus dur, provenant des carrières de Lutry.

Une fois les deux niveaux d'habitation édifiés, l'architecte signe, le 5 février 1710, le devis pour la construction du second étage et, le 21 mars suivant, le marché pour l'exécution de l'escalier secondaire placé à proximité de la petite cour ; enfin le 5 avril il s'engage à élever en deux mois les combles et à rendre le bâtiment achevé et « logeable » à la fin du mois de septembre 1710¹². En réalité, les travaux vont se poursuivre jusqu'au printemps 1711, suscitant de nouveaux mémoires, justificatifs et contrats. L'ensemble de ces documents constitue une source précieuse pour connaître les noms des principaux artisans.

Ainsi, les travaux de maçonnerie ont été assurés par le Nîmois ÉLIE GENDRON, admis à la maîtrise de Genève dix ans plus tôt. En décembre 1710, alors que toute l'enveloppe du bâtiment est déjà terminée,



254

FIG. 254 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726. Détail représentant le tissu bâti au bas de la place du Grand-Mézél. La maison Cramer (actuel n° 4), précédée d'un perron, porte le n° 23. À sa gauche, l'ancienne maison Girod (actuel n° 6), rachetée par Cramer en 1719, possède le même numéro, mais forme un bâtiment distinct. À droite, du côté de la Grand-Rue, on voit deux

petites maisons Sermand (nos 24 et 25) à l'emplacement desquelles viendra s'implanter, en 1764-65, un nouveau corps de bâtiment. Élément distinctif de la maison Cramer, l'escalier d'apparat se développe en trois volées autour du vide central. AEG [Cadastre A2.49-50].

FIG. 255 Plan de la ville de Genève, dit plan Céard, 1837. Détail représentant le tissu bâti au bas de la



255

place du Grand-Mézél. La maison édifiée par Pierre Cramer, portant les nos 253 et 253bis, est précédée d'un perron. Son escalier secondaire dessert également le corps de bâtiment qui a remplacé, en 1764-65, les deux petites maisons Sermand donnant sur la Grand-Rue au nord. Il est probable que le mur mitoyen les séparant ait été maintenu dans la nouvelle construction. AEG [Cadastre A 13.13].

celui-ci parachève les parties en relief de la façade d'entrée sur la base du dessin fourni par ABEILLE : les bossages du rez-de-chaussée, les chaînages d'angle, les tables des trumeaux, les contrecœurs des fenêtres, etc. Son contrat spécifie que tous ces éléments, excepté les cordons et la corniche, seraient « à demi-polis »¹³ **FIG. 250**. Tout au long de la construction, GENDRON se fait seconder par son compagnon ANTOINE GIBOT, qui deviendra plus tard l'un des plus importants entrepreneurs de la ville. Aux côtés des maçons interviennent les maîtres charpentiers JACQUES PORTE et JEAN-JACQUES TROT, rejoints bientôt, pour les travaux du second œuvre, par les maîtres JEAN PURY et NICOLAS LAPALUD. Cette étape du chantier mobilise plusieurs corps de métier dont les menuisiers GABRIEL DESBOIS, JACQUES DURAND, FRANÇOIS LEVRAT, PIERRE REYMOND et CÉSAR SECOND, le gypcier SIMON POMMIER, les paveurs (« pavisseurs ») JEAN BERNARD DE PERRU et CÉSAR ANTOINE, les serruriers PIERRE CHAPÉLIER, PIERRE GIGNOUX, ANDRÉ JAQUET, ABEL ROURE et MICHEL SERMAND,

ainsi que le peintre [FRANÇOIS] COMBEROURE, tous qualifiés de maîtres dans leurs domaines¹⁴.

Au chapitre de la menuiserie figurent plusieurs ouvrages en sapin, notamment les portes d'enfilade à panneaux moulurés, chambranles et dessus-de-porte « proprement travaillés »¹⁵, les lambris d'appui des salons, les lambris de hauteur des salles à manger, les volets et les contrevents des baies et, enfin, des sols planchéiés. Le bois de noyer reste réservé aux portes d'entrées, aux portes palières et aux châssis de fenêtres, dont certains, prévus d'abord « à la française », ont finalement été faits « à l'anglaise », c'est-à-dire à guillotine¹⁶. FRANÇOIS LEVRAT, le plus actif des menuisiers, livre trois cheminées en noyer et fabrique quelques meubles pour l'appartement du propriétaire¹⁷. Le seul maître gypcier mentionné sur le chantier, SIMON POMMIER, fournit plusieurs cheminées en stuc, toutes « décorées de la même manière », et exécute des plafonds en plâtre¹⁸. Cette dernière tâche ne concerne que les deux premiers niveaux d'habitation car au second étage on prévoit un couvrement moins onéreux, formé de lattes clouées sur les solives, puis dégauchi à la varlope et passé en blanc. Quant aux deux « pavisseurs », ils s'occupent du dallage en « marbre et roche [calcaire] » du vestibule, du pavage de la salle à manger du rez-de-chaussée qui, au lieu du parquet initialement prévu, reçoit un revêtement de carreaux en terre cuite de forme hexagonale, et de la pose des « pavés de brique » dans les cuisines et quelques espaces de service¹⁹. En matière de serrurerie, l'ouvrage le plus remarquable est la belle rampe en fer forgé de l'escalier d'honneur **FIG. 256**. Elle est due à PIERRE GIGNOUX qui en représente un détail dans son recueil de modèles édité en 1713²⁰ **FIG. 257**. Si les serrures richement

ouvrages, visibles aujourd'hui sur plusieurs portes de la maison, paraissent postérieures au chantier de la construction **FIG. 263**, le devis d'ABEILLE relatif aux travaux du second étage montre que les ferrures d'origine constituaient, elles aussi, un ornement important des pièces : « Toutes les portes [de ce niveau] décorées à double parement sur la terrasse, sur la rue et sur le paslier comme aussi tous les volets des croisées sur la rue auront leurs fiches verouils targettes et serrures polies et travaillées proprement, cependant un peu moins riches qu'aux estages inférieurs »²¹.

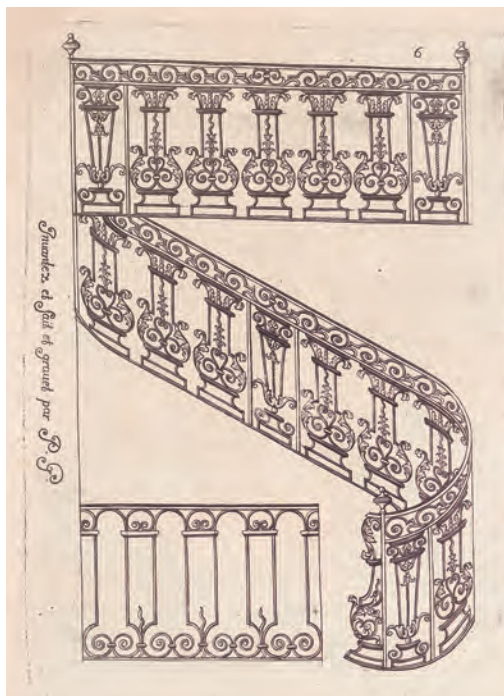
Bien que le devis concernant les deux premiers niveaux fasse défaut, diverses notes du chantier témoignent de l'attention portée aux aménagements du rez-de-chaussée réservé au logement du propriétaire : la commande d'une cheminée de marbre pour le salon dont la corniche du plafond devra être rehaussée de « quatre agrafes de sculpture en plâtre », l'installation, dans la salle à manger, d'un buffet orné de sculptures suivant le dessin donné par ABEILLE, ou encore la demande adressée à ce dernier de pourvoir les cheminées des pièces donnant sur la terrasse d'une décoration également sculptée²². En fin de chantier, Cramer presse l'architecte de faire « venir incessamment les tableaux d'arabesque pour les dessus-de-porte et la cheminée du cabinet »²³ et, en juin 1712, il verse au peintre parisien CLAUDE GILLOT 75 livres « pour paiement de cinq paysages »²⁴. Ces derniers étaient peut-être destinés à d'autres dessus-de-porte ou trumeaux de cheminée. Maître d'ANTOINE WATTEAU dans les années 1702-1707, GILLOT était en effet très estimé comme peintre d'ornements, d'arabesques, de scènes légères et riantes, parfaitement adaptées à la décoration intérieure. On ne peut que regretter que ses cinq tableaux, qui agrémentaient l'appartement du rez-de-chaussée, soient aujourd'hui perdus.

Les renseignements au sujet des travaux extérieurs sont succincts. ABEILLE s'engage à construire les degrés en calcaire pour descendre de la terrasse supérieure jusqu'à la rampe de la Terrasse et à doter cet accès d'une « porte toute garnie »²⁵. Dans la petite cour du côté de l'escalier secondaire, il fait placer un bassin de fontaine, aussi en calcaire, avec un robinet en cuivre, en promettant de garantir à la famille Cramer une amenée d'eau régulière pendant vingt ans, alimentée par la machine hydraulique²⁶. Le chantier de l'ensemble s'achève en décembre 1711 par la construction d'un canal souterrain pour l'évacuation des eaux usées, tâche confiée au maître maçon JOSEPH PÉCHAUBET, assisté d'ANTOINE GIBOT²⁷. Il faut préciser qu'en raison des absences prolongées de son époux, retenu à Paris par ses



256

FIG. 256 Place du Grand-Mézel 4. Maison Cramer, puis Labat. Escalier d'apparat vu du palier du premier étage. Le garde-corps en ferronnerie présente une alternance de volutes affrontées, formant un cœur, et de barres verticales, créant un effet de métopes et de triglyphes. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



257

FIG. 257 Pierre Gignoux. Planche n° 7 de son recueil *Divers ouvrages de serrurerie [...]*, édité en 1713, représentant le dessin de la rampe que le serrurier a exécutée dans la maison de Pierre Cramer au Grand-Mézel. BGE [x 1647 0006].

affaires, Madame Cramer était souvent l'unique interlocutrice de l'architecte et il est probable que certaines décisions liées à l'agencement de la maison aient été prises par elle-même.

Sur le plan urbain, la construction de la maison Cramer va contribuer à rehausser le statut de la place du Grand-Mézel qui, comme son nom l'indique, abritait, depuis le Moyen Âge, le commerce

de la viande. En septembre 1709, à la demande du propriétaire, qui se plaignait des nuisances causées par cette activité peu compatible avec l'élégance de sa future demeure – infection, puanteur, sang et entrailles des animaux croupissant sur la chaussée –, la Seigneurie décide de supprimer la halle de boucherie voisine afin de rendre la place « belle, vide et nette »²⁸. Trois ans plus tard, elle y installe l'une des cinq nouvelles fontaines de la ville, préférant toutefois, au projet d'ABEILLE, la proposition de JOSEPH PÉCHAUBET²⁹.

Le plan et la distribution intérieure

La première représentation graphique de la maison dont nous disposons est le relevé cadastral dressé en 1726 par JEAN-MICHEL BILLON **FIG. 254**. L'organisation spatiale de l'ensemble paraît alors assez proche de celle d'aujourd'hui. En croisant les informations fournies par ce plan avec le dossier de construction, il est possible de reconstituer la distribution intérieure d'origine.

Le bâtiment, double en profondeur, épouse la forme irrégulière de la parcelle, tout en ménageant une petite cour dans sa partie nord-ouest. Le corps principal, implanté entre la place et la terrasse, comprend deux rangs de pièces. Côté Grand-Mézel s'alignent du sud au nord la grande cage d'escalier, accessible par un perron de quatre marches, la salle à manger et une chambre à coucher. Côté terrasse, on trouve la succession habituelle de trois pièces : le grand salon, la chambre et le cabinet. À l'est de celui-ci, une mince cloison oblique délimite un dégagement **FIG. 254, 255**. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle probablement, cet espace sera prolongé pour former un couloir longitudinal ; mais jusqu'à cette date la cage d'escalier, qui faisait également office de vestibule, communiquait directement avec le salon.

Raccordée au corps principal par l'escalier secondaire situé à l'articulation de deux trames parcellaires, la partie nord du bâtiment renferme diverses dépendances : cuisine, offices et « chambre à lessive », desservis par une allée menant de la place à la courette. Sur le Grand-Mézel, elle accueille une remise-écurie, surmontée d'un entresol qui rachète la différence de niveau avec le rez-de-chaussée du corps principal **FIG. 250**. Cet entresol, qui abritait à l'origine le comptoir où Cramer recevait ses clients, avait fait l'objet d'un aménagement à la fois sobre et soigné : boiseries de hauteur avec quatre placards munis d'étagères, balustrades en fer et en bois, une grande table et six chaises en noyer³⁰. Les étages, où la communication entre le corps principal et la partie nord se fait de plain-pied, bénéficient, dès l'origine, d'une pièce d'habitation supplémentaire

au-dessus du comptoir et de l'entrée de service ; leurs cuisines, comme celle du rez-de-chaussée, donnent sur la courette. La construction, en 1764-65, du corps de bâtiment qui prolongera la partie nord jusqu'à la Grand-Rue ne bouleversera pas fondamentalement cette disposition.

L'élément le plus frappant de la distribution intérieure est la grande cage d'escalier, qui paraît surdimensionnée par rapport à la taille de la maison puisqu'elle occupe plus d'un sixième de la surface du corps principal **FIG. 254, 256**. Cette montée majestueuse, à vide central, pourvue d'une rampe en fer forgé, rappelle fortement, tant par sa conception que par ses proportions, l'escalier d'honneur de l'hôtel Lullin-de Saussure à la rue de la Cité 24, dont la construction précède de peu celle de la maison Cramer. ABEILLE, qui a selon toute vraisemblance supervisé le chantier de ce vaste hôtel, aurait ainsi proposé le même modèle d'escalier à un client certes moins fortuné, mais tout aussi jaloux de son rang. Ce phénomène d'émulation, très fréquent dans l'architecture de l'époque, n'excluait cependant pas la recherche d'une certaine originalité.

Comme nous l'avons vu, du côté de la place du Grand-Mézel, l'édifice arbore une façade parfaitement conventionnelle, qui respecte le caractère et la teinte habituelle des fronts bâtis genevois ; en revanche, du côté de la terrasse, où il est perceptible de loin, sa façade en briques et calcaire paraît, aujourd'hui encore, tout à fait insolite. On ignore à qui revient l'initiative d'un tel parti, à ABEILLE ou à Cramer qui a certainement eu maintes occasions d'admirer à Paris les façades de la place Royale (actuelle place des Vosges), du quai Malaquais ou de la place Dauphine. En effet, sa maison, avec ses chaînes et chambranles harpés, s'apparente davantage à l'architecture parisienne de l'époque d'Henri IV qu'à des réalisations plus récentes mais relativement rares, pérennisant le premier style versaillais³¹. Ce choix, à la fois anachronique et éloigné des goûts locaux, n'a pas empêché l'architecte d'introduire un élément devenu récemment à la mode dans les demeures du patriciat genevois : le fronton. Tel qu'il apparaît sur des vues du XVIII^e siècle, ce motif surmonte la travée centrale, se détachant clairement de la toiture à la Mansart marquée par un grand épi de faitage³² **FIG. 253**. Décoré probablement des armes de la famille, il a sans doute été supprimé au début du siècle suivant.

Les premiers habitants

Pierre Cramer emménage au Grand-Mézel à la fin de l'année 1711, accompagné de son épouse, Sara Mallet, de leurs trois filles et de quatre domestiques :

un valet parisien « papiste » et trois servantes³³. Son installation dans la nouvelle demeure sera marquée par des litiges qui l'opposent à ses plus proches voisins, les serruriers MICHEL et BENJAMIN SERMAND, d'une part, et le maître de danse Jean Girod, d'autre part, qui lui réclament de l'argent pour l'appui sur les murs de leurs maisons (Grand-Mézel 2 et 6)³⁴. Le conflit avec Girod va durer plusieurs années, celui-ci accusant Cramer « de nier une dette qu'il a avoué[e] mille fois »³⁵. En définitive, Cramer rachètera son immeuble (n° 6) en 1719 pour le prix d'environ 17 000 livres³⁶. À cette époque, considérablement enrichi par les spéculations de la banque Law, il occupe le troisième rang parmi les fortunes de Genève³⁷. Outre la maison Girod qu'il louera à des tiers, il acquiert la même année un domaine à Cognoy (actuelle mairie, route de La-Capite 24) avec les droits seigneuriaux du fief de Brandis, titre qu'il ajoutera désormais à son nom³⁸. Trois dessins de l'architecte parisien JEAN-FRANÇOIS BLONDEL, représentant « une maison de campagne appartenant à Mr Cramer à Cognoy », publiés en 1727, laissent supposer que le banquier avait l'intention de bâtir sur ses terres en faisant appel à l'auteur des plans de la demeure urbaine de son beau-frère et associé, Gédéon Mallet (rue du Cloître 2-4)³⁹. Ce projet restera toutefois sur le papier, Cramer se contentant de la maison de maître existante.

Au Grand-Mézel, il loge d'abord au rez-de-chaussée, puis cède ce niveau, vers 1740, à sa fille Marguerite, épouse de Pierre Pictet. Il s'établit alors au premier étage où il s'éteint en février 1756, quatre ans après le décès de sa femme⁴⁰. L'inventaire dressé à sa mort nous offre quelques renseignements sur l'aménagement de cet appartement. Conformément au goût qui règne dans les maisons du patriciat genevois depuis la fin du XVII^e siècle, les murs des principales pièces sont habillés de vert. Le document mentionne une tapisserie « en verdure de Flandres » dans le salon, une autre « en verdure à petits personnages » dans la « chambre parquetée » voisine, une « tapisserie d'étoffe verte » dans le « cabinet joignant » et une « en verdure » dans la salle à manger, côté rue, toutes en plusieurs morceaux afin de bien s'adapter aux parois⁴¹. Le même document signale cinq miroirs à cadre doré – trois probablement au-dessus des cheminées et deux sur les trumeaux entre les fenêtres – ainsi qu'une grande quantité de lustres dont pas moins de huit dans la seule « chambre parquetée ». Cette dernière, équipée de douze fauteuils et d'une table de jeu, devait alors servir de pièce de réception supplémentaire. Parmi les objets inventoriés figurent aussi plusieurs estampes et peintures dont certaines accrochées au-dessus des cheminées. Le cabinet



258

de l'enfilade est sur ce point le mieux doté avec un grand portrait de Louis XV, douze portraits d'empereurs romains peints sur émail, huit « petits tableaux peints en l'huile » et onze estampes, tous à cadre doré. Au salon, où la tenture de tapisserie fait office de principal ornement, il n'y a que deux tableaux : un petit, intégré au trumeau de la cheminée, et un plus grand « représentant une dame à sa toilette »⁴².

Cet inventaire ne signale aucun tableau au-dessus des portes, alors qu'actuellement deux pièces du premier étage en sont pourvues. Ces petites peintures, datant du milieu du XVIII^e siècle ou légèrement postérieures, ont probablement été rapportées ou déplacées, car leur insertion dans les boiseries est loin d'être parfaite. Toutes possèdent des cadres dorés Louis XV associant feuillages, rocaillies et branches. Deux d'entre elles, placées dans une pièce donnant sur la rue, figurent des jeux d'enfants. La scène de bacchanale, où les enfants s'amuse avec une chèvre, représente l'automne et celle où ils s'affairent autour d'un feu, l'hiver, indice qu'il s'agit de deux pièces faisant partie d'un ensemble des quatre saisons aujourd'hui incomplet **FIG. 258**.

Dans la chambre sur jardin, qualifiée dans l'inventaire de « chambre parquetée », une paire de toiles montre des scènes de la vie rustique au printemps et en été. Ces compositions, peintes d'après les « quatre saisons » de JACOPO BASSANO, largement diffusées par la gravure et copiées en Europe jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, appartiennent, elles aussi, à un cycle démembré **FIG. 269, 270, 272, 273**. Très différents par leur thème, les deux autres tableaux de cette pièce partagent avec les deux précédents le même type d'encadrement, formé

FIG. 258 Place du Grand-Mézel 4. Maison Cramer, puis Labat. Dessus-de-porte de l'ancienne salle à manger du premier étage représentant des jeux d'enfants (allégorie de l'hiver), troisième quart du XVIII^e siècle. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

de feuilles d'acanthé ondulées. L'un représente une scène villageoise dans le goût de la peinture flamande du XVII^e siècle, le second *La sainte Famille en Égypte avec sainte Élisabeth*, d'après SÉBASTIEN BOURDON **FIG. 271, 274**, par l'intermédiaire d'une gravure non identifiée⁴³. Outre ces quatre dessus-de-porte, la pièce comporte deux miroirs à encadrements en plâtre, sculptés et dorés, couronnés de cartouches chantournés où s'entremêlent rameaux et trophées ; celui du trumeau de la cheminée est orné de guirlandes, enrichies de rocailles dans les angles **FIG. 259, 260**.

La maison à l'époque Labat

L'agrandissement du bâtiment (1764-65)

Deux mois après le décès de Pierre Cramer, ses héritiers vendent la maison du Grand-Mézel à Jean-Louis Labat, riche négociant élevé récemment au titre de baron de Grandcour grâce à l'achat de la seigneurie de ce nom, dépendant du bailliage d'Avenches. La transaction genevoise, effectuée par l'intermédiaire d'un prête-nom, est finalisée en septembre 1756⁴⁴.

Sept ans plus tard, ayant acquis deux petites maisons voisines sur la Grand-Rue, Labat entreprend de les réédifier pour agrandir son immeuble⁴⁵. Trois maîtres d'œuvre participent à ce chantier : le maçon-architecte JEAN-LOUIS BOVET I avec son associé du moment, JEAN-ULRICH HELDT, et le maçon JEAN-HENRI MEURON. Les deux premiers sont mentionnés dans une note de la Chambre de la Netteté, du 21 mai 1764, leur ordonnant « de faire ranger tous les matériaux qu'ils destinent pour le bâtiment qu'ils font pour Mr Labat au Grand Mézel... »⁴⁶. Le nom du troisième est cité le mois suivant, à l'occasion d'un accident provoqué par « de grands embarras de pierres et autres matériaux » utilisés dans la même construction⁴⁷. Les travaux de second œuvre se déroulent en 1765, comme l'atteste la mention d'un compagnon gypcier, JEAN-BAPTISTE CLARIS, qui réalise alors « dans la maison Labat, au bas du grand Mézel une cheminée avec ses ornements et un plafond »⁴⁸. Si tous les trumeaux de cheminées visibles actuellement dans cette partie du bâtiment semblent pourvus d'un décor plus récent, les parquets en noyer et les lambris à panneaux chantournés de certaines pièces datent probablement des années 1764-65.

Ce nouveau corps de bâtiment, en parfaite continuité avec l'ancienne maison Cramer, a permis d'augmenter la surface de chaque étage de deux à trois pièces⁴⁹ **FIG. 250, 255**. Son haut soubassement, qui rachète la différence de niveaux entre la place du Grand-Mézel et la Grand-Rue, a par ailleurs rendu possible l'aménagement de trois boutiques où s'installe en 1784 le libraire-éditeur Paul Barde⁵⁰.

Les nouveaux aménagements

En février 1769, une partie du rez-de-chaussée de l'ancienne maison Cramer est louée, pour une durée de neuf années, à une association de 75 citoyens appartenant à la haute société genevoise et comptant parmi ses membres le peintre JEAN-ÉTIENNE LIOTARD. Ce groupe, appelé le « cercle de la maison Labat »⁵¹, bénéficie des pièces en enfilade donnant sur le jardin (salon, chambre et cabinet avec son arrière-cabinet), tout en disposant de la terrasse supérieure « soit pour la promenade, soit pour l'exercice de jeu de boule »⁵². Afin d'éviter aux autres occupants de l'immeuble les désagréments liés aux va-et-vient de cette nombreuse compagnie, l'acte de location interdit aux sociétaires d'entrer au salon par la grande cage d'escalier, leur imposant un accès plus modeste par « la petite maison » (Grand-Mézel 6) dont ils louent également le rez-de-chaussée⁵³. Sept mois plus tard, Labat fait inclure dans ce bail la terrasse inférieure, promettant de construire, sur une « tonnelle » qui existe déjà, un pavillon de deux niveaux, muni de portes, de vitres, de planchers et de plafonds⁵⁴ **FIG. 268**. Il se réserve toutefois l'usage des terrasses « pendant les avant-midi » et un droit de passage pour descendre à la rue de la Tertasse.

Retenu souvent à Paris pour ses affaires, il meurt dans cette ville en août 1775, laissant la jouissance de l'appartement qu'il occupait au premier étage de la maison à sa veuve Marguerite Faure⁵⁵. L'inventaire dressé deux ans après son décès, en vue de la vente d'une partie des meubles, est trop lacunaire pour nous donner une image exhaustive des lieux⁵⁶. On notera tout de même la présence d'un « cabinet de toilette » situé côté jardin, à l'emplacement de l'ancien « cabinet ». Attenant à la « chambre de Madame », il contient, en plus d'une garde-robe, d'une « toilette de Paris » et de quelques autres meubles, des ustensiles indispensables à la pratique de l'hygiène intime : une chaise percée en noyer, un pot de faïence, une seringue pour des lavements et, surtout, un « bidet couvert de maroquin », objet encore relativement rare, considéré comme un signe de distinction sociale. Marguerite Labat-Faure conserve le premier étage jusqu'à son décès en 1785. C'est à elle que l'on doit vraisemblablement l'aménagement d'une nouvelle salle à manger au n° 4 **FIG. 262** dont les murs, aux angles arrondis, présentent des lambris à moulures chantournées et des dessus-de-porte sculptés dans le goût Louis XVI, agrémentés de grappes, de fleurs et de guirlandes à culots campanulés.

À la mort de Jean-Louis Labat, la propriété de l'ensemble échoit à l'aîné de ses enfants, Jean-Robert-Louis, qui s'en dessaisit au profit de son frère



259



260

FIG. 259 Place du Grand-Mézél 4. Maison Cramer, puis Labat. Cheminée de l'ancienne « chambre parquetée » du premier étage, avec son trumeau Louis XV. Le manteau en marbre de style Louis XVI, orné de branches de chêne, date probablement de la fin du XIX^e siècle. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 260 Place du Grand-Mézél 4. Maison Cramer, puis Labat. Trumeau de glace entre deux fenêtres de l'ancienne « chambre parquetée » du premier étage, avec son couronnement à décor sculpté associant un carquois, une torche enflammée et des branches de laurier. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

Jean-Louis Labat II en 1776⁵⁷. Trois ans plus tard, ce dernier épouse Julie Thellusson, fille d'Isaac Louis et de Julie Ployard. Le couple emménage au second étage, tandis qu'au rez-de-chaussée viennent s'installer la sœur du propriétaire, Jeanne-Louise, et son époux Jean-Armand Tronchin, ministre de la République auprès du roi de France de 1785 à 1789⁵⁸.

Dans ses mémoires rédigées au début du XIX^e siècle, Julie Labat-Thellusson souligne l'élégance de son appartement du Grand-Mézél qu'elle a décoré avec soin, le garnissant notamment de tapisseries et de meubles achetés à Lyon : « Il était parfaitement fini [en été 1780] et nous eûmes du plaisir à en prendre possession; rien de ce qui pouvait me le rendre agréable n'avait été épargné par mon mari; notre mobilier était un de plus beaux et des plus galants de la ville »⁵⁹. L'appartement, ainsi aménagé, sert de cadre à des fêtes improvisées, une forme de sociabilité que Julie apprécie particulièrement :

« Mes maladies – se souvient-elle – m'avaient fait prendre l'habitude de mon chez moi et mes connaissances s'y réunissaient avec plaisir. Mr Labat, d'un caractère toujours enjoué, en faisait les honneurs à merveille, et nos amis s'en retournaient toujours contents de ces réunions. Ma belle-sœur Tronchin demeurait au plain-pied de notre maison. Son secrétaire jouait parfaitement du violon; elle

me le prêtait toutes les fois que je le désirais, et comme on aimait beaucoup la danse dans notre monde, cela arrivait souvent. Ces petits bals étaient très vite arrangés; d'abord parce qu'en ces temps-là tout était moins difficile qu'en celui-ci; et puisque, chez nous, rien ne l'était. Nous avons une excellente cuisinière, une fille de cuisine pour tout le gros ouvrage, une bonne qui n'avait d'autre soin que celui de notre enfant, une femme de chambre qui travaillait beaucoup et en outre avait le soin du linge, de la porcelaine; rangeait tous les desserts quelque considérables qu'ils fussent, et avec son mari qui était valet de chambre de Mr Labat, et que nous avons amené de Spa, elle faisait presque tout l'office. Outre cela, nous avons un laquais et un cocher. Ce nombre de domestiques assez bien ordonné, sans abus, avec ordre, faisait que tout était aisé »⁶⁰.

Le train de vie que menaient les Labat-Thellusson au début de leur mariage et le soin apporté à l'aménagement de leur appartement font penser qu'ils sont à l'origine des décors conservés dans le salon **FIG. 261, 263** et la salle à manger du deuxième étage. Julie n'y fait pas allusion dans ses mémoires, mais leur style correspond bien au goût de l'époque. Les dessus-de-porte en stuc de la première de ces pièces représentent des jeux d'enfants qui évoquent



261



262

FIG. 261 Place du Grand-Mézel 4. Maison Cramer, puis Labat. Dessus-de-porte du salon du second étage, représentant des jeux d'enfants, allégories de l'été et de l'automne, fin des années 1770. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 262 Place du Grand-Mézel 4. Maison Cramer, puis Labat. Salle à manger du premier étage, aménagée vers 1770-1780, en remplacement de l'ancienne située à côté. Le poêle cylindrique en faïence est un ajout de la première moitié du XIX^e siècle. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



263

FIG. 263 Place du Grand-Mézel 4. Maison Cramer, puis Labat. Serrure de la porte du salon du second

étage réalisée vers 1780. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

les quatre saisons⁶¹ **FIG. 261**. Dans la salle à manger **FIG. 264**, qui donne sur la rue, les lambris de hauteur sont ornés de vases, corbeilles, draperies et guirlandes, dont certaines débordent des cadres des panneaux **FIG. 266**. Carl Magnusson a démontré que ce décor, attribué par Guillaume Fatio au sculpteur JEAN JAQUET, provient d'un autre atelier, non identifié mais plus ancien, peut-être celui qui a œuvré, à la fin des années 1770, dans la maison de François Louis Bontems à Châtelaine (campagne Masset)⁶².

En revanche, il est probable que JEAN JAQUET ait décoré l'appartement du rez-de-chaussée occupé par Jean-Armand Tronchin et son épouse Jeanne-Louise. Le salon, ouvert sur la terrasse, conserve en effet un ensemble d'ornements dont la composition présente de fortes similitudes avec l'œuvre du sculpteur. On sait également, par une source indirecte, qu'en 1787 ou 1788 JAQUET a fait parvenir à Tronchin un miroir qu'on peut supposer faire partie d'une commande plus large⁶³.

La décoration du salon, d'une grande finesse, se concentre sur les axes des parois, les dessus-de-porte et la corniche du plafond. Un jeu de pendants et de miroirs souligne la symétrie de la pièce, tout en variant les motifs **FIG. 265, 275-277**. Les trumeaux de glace de la cheminée et du mur opposé sont flanqués de pilastres cannelés à chapiteaux composites qui portent une frise de rinceaux. La même frise réapparaît sur le trumeau des fenêtres, alors que les rinceaux, dans une déclinaison différente, animent les quatre dessus-de-porte où, associés à des guirlandes, ils encadrent des motifs qui marquent le centre des panneaux : une corbeille de fleurs, une gerbe de blé, un vase sur lequel se posent deux oiseaux et, enfin, une cassolette fumante dont les anses en forme de mascaron soutiennent une draperie.

L'époque révolutionnaire

En 1783, Jean-Louis Labat II complète ses possessions du Grand-Mézel par l'achat d'un immeuble de rapport dans la rue de la Tertasse (n° 1)⁶⁴ mais, à peine cinq ans plus tard, il vend celui-ci et ses propriétés du Grand-Mézel au négociant Jean-Louis de Tournes pour la somme de 150 000 livres⁶⁵. Le contrat, signé le 31 janvier 1788, précise que « toutes les glaces et trumeaux existants aux cheminées de la [...] maison, ainsi que tous les ornements et sculptures qui y tiennent à clous et à chevilles » font partie de la vente, à l'exception des « glaces et ornements », posés aux frais de Jean-Armand Tronchin dans son appartement du rez-de-chaussée, et des manteaux de cheminée de sa chambre et du salon⁶⁶.

Malgré le transfert de la propriété, les Labat et les Tronchin vont conserver leurs appartements jusqu'en 1793, date à laquelle ils quittent la ville



FIG. 264 Place du Grand-Mézél 4. Maison Cramer, puis Labat. Salle à manger du deuxième étage, aménagée vers 1780. Le poêle en faïence blanche date de 1840. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

264



265



266

FIG. 265 Place du Grand-Mézél 4. Maison Cramer, puis Labat. Salon du rez-de-chaussée. Cheminée en marbre de style Louis XVI avec son trumeau à pilastres, réalisé probablement à la fin des années 1780. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 266 Place du Grand-Mézél 4. Maison Cramer, puis Labat. Détail du décor de la salle à manger du deuxième étage, aménagée vers 1780. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



267

FIG. 267 Place du Grand-Mézel 4. Maison Cramer, puis Labat. Vue plongeante sur le grand escalier montrant sa volée de départ décalée par rapport à celle menant du premier au second étage. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

pour fuir la tourmente révolutionnaire⁶⁷. Désertée par ses occupants, la maison est choisie l'année suivante par le gouvernement pour héberger le nouveau résident de France, Pierre-Auguste Adet, peu enclin à habiter l'hôtel particulier de la Grand-Rue (actuel n° 11) où logeaient ses prédécesseurs⁶⁸. Quelques jours après son arrivée à Genève, le 27 septembre 1794, il adresse à Jean-Louis de Tournes, le nouveau propriétaire, une lettre dont le ton reflète bien le changement des codes en matière de politesse : « Citoyen, d'après renseignements que je viens d'avoir, je prendrai ta maison au prix et conditions dont nous sommes convenus ; je me hâte de t'en prévenir et [te prie] d'agréer l'expression de ma reconnaissance. Salut et fraternité »⁶⁹.

L'immeuble abritera la légation française jusqu'au printemps 1798, moyennant un loyer de 2000 livres par an⁷⁰. Les aménagements réalisés au rez-de-chaussée par Jean-Armand Tronchin restent en place, puisque le résident Félix Desportes, qui succède à Adet, ne manque pas de remercier l'ancien ministre « pour la bonté qu'il a eue » de lui laisser la jouissance de son mobilier⁷¹. Quant au propriétaire, l'état catastrophique de ses finances l'obligera à se défaire de ses biens en 1800⁷².

Les transformations opérées par la famille Dunant

Les bâtiments du Grand-Mézel sont acquis, le 4 juillet 1800, par le négociant Philippe Dunant moyennant 135 000 francs, prix légèrement inférieur à celui qu'avait payé de Tournes⁷³. Dunant a vraisemblablement obtenu ou racheté les décors du rez-de-chaussée appartenant à Tronchin, même si

aucune source connue ne le signale. Renouant avec la tradition d'avant la Révolution, les nouveaux propriétaires habitent une partie de l'immeuble et louent le reste (d'abord le second étage, puis tous les deux) à des particuliers issus de la haute bourgeoisie genevoise : les Decarro, les Turretini, les Sarasin, les Le Fort⁷⁴. Soucieux de maintenir le standing de la maison, ils hésitent à accueillir comme locataire, en 1857, l'ophtalmologue Alexandre Moricand, de crainte de voir parmi ses patients trop de « gens de peuple et de la campagne »⁷⁵. L'accord n'est donné qu'après l'assurance que le médecin va « s'arranger pour avoir un local hors de chez lui pour recevoir ses malades de basse classe »⁷⁶.

Au cours du XIX^e siècle, l'édifice s'adapte progressivement au confort moderne, mais les sources à ce sujet sont peu loquaces. La correspondance des Dunant nous apprend cependant que la salle à manger du second étage reçoit en 1840 un nouveau parquet et un poêle en faïence blanche, toujours en place⁷⁷ ; celui de la salle à manger de l'étage inférieur, de forme cylindrique, n'est pas documenté mais paraît légèrement antérieur **FIG. 262**. Enfin, à partir de 1852, les deux cages d'escalier sont dotées d'un éclairage à gaz dont un vestige subsiste au n° 4⁷⁸.

Aucune mention, en revanche, à propos des travaux qui ont touché, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à la structure du grand escalier. En effet, la création d'un corridor longitudinal au rez-de-chaussée a nécessité le déplacement en direction de l'est de la première volée et du premier repos de la montée **FIG. 267**. Ce changement, quasi imperceptible en raison du remploi de tous les matériaux, a réduit d'environ un mètre la longueur du vestibule. La porte d'entrée de l'appartement du rez-de-chaussée et la peinture en faux marbre des murs de la cage remontent probablement à la même époque.

C'est aussi aux Dunant que l'on doit l'aspect actuel du bâtiment de la terrasse édifié en 1769. Conçu d'abord comme un pavillon d'agrément **FIG. 268**, celui-ci est converti par la suite en local de buanderie. Cette installation a dû se dégrader au cours du temps car, en 1829, le *Journal de Genève* signale des plaintes à propos d'un « égout attendant à une chambre à lessive placée sur la terrasse de M. D..., à la Tertasse, et qui, jaillissant en cascade, parfois à l'improviste, sans intermédiaire d'une conduite descendant jusqu'à la rue, couvre d'eau sale les passants qui ne sont pas assez ingambes pour l'éviter »⁷⁹. Malgré ce problème, l'affectation est maintenue jusqu'au XX^e siècle, tandis que la partie haute du bâtiment est transformée dans les années 1880 en jardin d'hiver. À cette occasion, la pièce servant de « chambre à lessive » reçoit



FIG. 268 Vue de la Tertasse depuis la place de Neuve, détail. Au-dessus du fronton du Musée Rath, on aperçoit l'ancien pavillon de jardin construit en 1769 pour accueillir le « cercle de la maison Labat ». Photo Auguste Louis Garcin, avant 1880. BGE [phot2op pl ne 09 a].

268

un parement en briques rouges, avec des chaînes harpées de pierre blanche, une évocation en mineur de la façade édifiée par ABEILLE **FIG. 249**.

Excepté le bâtiment du n° 1 de la Tertasse, vendu en 1897⁸⁰, le fonds du Grand-Mézel reste entre les mains de la famille Dunant jusqu'en 1942, année de son acquisition par Henri-Alexandre Bouthillier de Beaumont dont les descendants le possèdent encore⁸¹.

Appréciation

La maison Cramer a l'avantage d'être très bien documentée. Grâce aux sources, on connaît les années de sa construction (1708-1711) comme celles de son agrandissement (1763-1765), ainsi que les noms des maîtres d'œuvre : JOSEPH ABEILLE pour la première étape et les associés JEAN-LOUIS BOVET et JEAN-ULRICH HELDT pour la seconde. Malgré l'absence de la cour d'honneur qui caractérise les hôtels à la française, l'édifice initial se distingue à la fois par son luxe et par la conception originale de ses façades, l'une en molasse, l'autre en brique et pierre. Si l'on sait qu'ABEILLE, architecte d'origine bretonne, a participé au même moment à la construction de l'Hôpital général (Palais de justice actuel, place du Bourg-de-Four 1) et de

l'hôtel Lullin-de Saussure, la maison Cramer reste cependant la seule réalisation civile à Genève dont il ait conçu entièrement le projet et conduit le chantier. L'escalier d'apparat du bâtiment, aujourd'hui moins imposant qu'à l'origine, représente toujours un morceau d'architecture particulièrement remarquable. Parmi les aménagements intérieurs de la seconde moitié du XVIII^e siècle, bien conservés, il faut signaler le salon du rez-de-chaussée, décoré par JEAN JAQUET, ainsi que les salles à manger des niveaux supérieurs, aux boiseries présentant une ornementation très raffinée.

Bibliographie

BRUN 1987 ; DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010, p. 55 ; FIETTE 2010 ; LE FORT 1877 ; MAGNUSSON 2011 ; MAGNUSSON 2015.



269



272



273



270



274



271

FIG. 269 Place du Grand-Mézél 4. Maison Cramer, puis Labat. Dessus-de-porte de l'ancienne « chambre parquetée » du premier étage, avec une scène champêtre représentant le printemps d'après Jacopo Bassano, troisième quart du XVIII^e siècle. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 270 Place du Grand-Mézél 4. Maison Cramer, puis Labat. Dessus-de-porte de l'ancienne « chambre parquetée » du premier étage, avec une scène champêtre représentant l'été d'après Jacopo Bassano, troisième quart du XVIII^e siècle. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 271 Place du Grand-Mézél 4. Maison Cramer, puis Labat. Dessus-de-porte de l'ancienne « chambre parquetée » du premier étage représentant la sainte Famille en Égypte avec sainte Élisabeth, d'après Sébastien Bourdon, troisième quart du XVIII^e siècle. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 272 Raphael Sadeler I, graveur. *Le printemps*, d'après Jacopo Bassano, 1600-1611. MAH, Genève, don de Léon Picot, 1971 [inv. E 2013-1245].

FIG. 273 Johan Sadeler I, graveur. *L'été*, d'après Jacopo Bassano, 1580-1582. MAH, Genève, ancien fonds [inv. E 2014-0015].

FIG. 274 Sébastien Bourdon, *La sainte Famille en Égypte avec sainte Anne*, localisation inconnue. Photo tirée de David Manderella, « Quelques nouveautés concernant Sébastien Bourdon », *La Tribune de l'Art*, fév. 2007, en ligne.

FIG. 275-277 Place du Grand-Mézél 4. Maison Cramer, puis Labat. Trois dessus-de-porte du salon du rez-de-chaussée, fin des années 1780. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



275



276



277

L'hôtel Sellon

Rue des Granges 2 [7]

FIG. 278 Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. Vue de l'avant-corps de la façade sur le jardin. Photo Olivier Zimmermann, 2012, OPS.

Implanté sur une terrasse surplombant la place de Neuve, l'hôtel de la rue des Granges n° 2 constitue la première séquence d'un ensemble architectural qui marque le front méridional de la haute ville. Il a été construit en 1720-1723 pour le marchand banquier Jean Sellon dont les descendants le conservent jusqu'en 1955. Acquis à cette date par l'État de Genève, il abrite aujourd'hui le musée de la Fondation Zoubov et de vastes appartements locatifs. Plusieurs plans, découverts en 2012, apportent un éclairage nouveau sur la distribution intérieure de cette demeure. Ils témoignent des aspirations mais aussi des limites des commanditaires genevois qui, tout en se référant aux grands modèles parisiens, doivent composer avec le savoir-faire local.

La métamorphose du site

La rue des Granges, qui prolonge l'ancienne rue de Saint-Germain, est une création des années 1718-19, conçue pour desservir un nouveau lotissement au sud-ouest de la haute ville, entre le sommet de la place du Grand-Mézel et l'actuelle rue de la Boulangerie. Son nom évoque les dépendances à caractère rural – granges, écuries, remises – qui dominaient, à l'abri d'une vieille muraille médiévale, un coteau verdoyant s'inclinant en pente douce vers la porte Neuve **FIG. 279**. C'est sur ce site, appelé la Chauvinière et considéré comme « le plus beau côté de la ville », que l'État, de concert avec quelques riches particuliers, lance, en 1717, la plus prestigieuse opération immobilière du XVIII^e siècle¹. Il en résulte un front uniforme de trois hôtels à la française au sud (rue des Granges 2-4-6) et de quatre immeubles bourgeois au nord (rue des Granges 1-3-5-7), formant deux rangées parallèles de part et d'autre de l'axe nouvellement tracé **FIG. 280, 281**. La réalisation rapide de cet ensemble – onze années à peine entre l'ouverture des premiers chantiers (1719) et l'achèvement du dernier immeuble (1730) – a conféré à cette portion de rue un caractère homogène très affirmé qui frappe encore de nos jours **FIG. 7**. Mais c'est surtout du côté de la place de Neuve que l'opération a entraîné un changement spectaculaire.

L'implantation des hôtels sur le flanc méridional de la colline s'accompagne en effet d'importants

travaux de terrassement qui bouleversent la topographie du lieu. Un puissant mur de soutènement se substitue à l'ancienne pente du coteau pour servir de socle aux jardins suspendus des nouveaux bâtiments. Ce piédestal surdimensionné met en évidence les belles façades des hôtels, elles-mêmes traitées en ordre colossal et sommées de frontons armoriés. La majesté de cette scénographie, conçue pour attirer le regard de loin, s'accorde parfaitement avec le site qui formait depuis le XVI^e siècle le fond de scène de l'entrée principale de Genève, la porte Neuve² **FIG. 10, 12, 51, 282**. Miroir de la prospérité de la ville, ce front d'hôtels permettra également à ceux qui l'ont bâti de satisfaire leurs aspirations aristocratiques : s'isoler, dominer et paraître.

Les maîtres d'ouvrage et les architectes

Dans la petite République de Genève, où un étroit réseau de parenté reliait la plupart des membres de l'oligarchie au pouvoir, il n'est pas surprenant de voir que la construction d'un ensemble aussi prestigieux s'assimile à une « affaire de famille »³. Au printemps 1718, alors que le plan du lotissement vient d'être adopté par le Conseil, trois des quatre parcelles les mieux exposées sont vendues à Jean Sellon et à ses deux beaux-frères Pierre et Gaspard Boissier. Les trois hommes, originaires du Languedoc – le premier de Nîmes, les deux autres d'Anduze –, ont bâti leur fortune dans le grand négoce et la banque, notamment comme associés d'une importante maison à Gênes. Venus à Genève à la suite de la Révocation de l'Édit de Nantes (1685), ils obtiennent la bourgeoisie à la fin du XVII^e siècle et voient leurs liens se renforcer par les mariages : Jean Sellon épouse Françoise Boissier, sœur aînée de Pierre et de Gaspard, en 1697 ; et sa sœur cadette, l'oncle paternel des deux frères, en 1698⁴. Le grand projet de la rue des Granges scelle l'alliance des deux familles et consacre leur admission dans le cercle restreint de la haute bourgeoisie genevoise.

La paternité des trois hôtels est généralement attribuée à JEAN-JACQUES DUFOUR, un ancien marchand et fabricant genevois de dorure qui, après une retentissante faillite en 1697, s'est reconverti dans l'architecture⁵. Engagé par les Boissier et Sellon dès 1718, celui-ci négocie avec la Seigneurie,



À propos de quatre dessins inédits

Jusqu'à tout récemment, le projet pour les trois hôtels de la rue des Granges nous était connu par une élévation due à l'architecte JEAN-JACQUES DUFOUR **FIG. 285** et par six variantes de plan pour l'hôtel Sellon attribuables à JACQUES-BARTHÉLEMY MICHELI DU CREST **FIG. 283, 284, 287, 288**. La découverte au sein d'une collection privée, en mars 2023, de deux autres élévations et d'un plan général présentant la distribution intérieure des trois bâtiments apporte un nouvel éclairage sur la commande de cet important ensemble.

Ces élévations, qui correspondent sans aucun doute au projet initial des hôtels, émanent d'un architecte pour le moment non identifié **FIG. 300, 301**. Cependant, elles ont dû être dessinées à Paris car les toitures des hôtels sont lavées en bleu, la teinte conventionnelle pour désigner une couverture en ardoise, caractéristique de l'architecture de l'Île-de-France mais inusitée à cette époque à Genève. Bien que très proches du projet exécuté, ces dessins comportent quelques éléments non retenus dans le parti définitif. Sur l'élévation des façades principales, côté porte Neuve, le traitement rustique du soubassement des perrons, qui évoque une grotte de jardin, va faire place à des tables et des bossages lisses plus courants à Genève. Quant à l'aile en biais de l'hôtel Sellon, dotée, dans le dessin d'origine, d'un balcon à garde-corps en ferronnerie, elle verra sa façade fortement simplifiée et son balcon supprimé. De même vont disparaître les putti sculptés en amortissement des colonnes marquant la séparation entre les édifices. Ces figures ont peut-être été jugées excessives au vu des lois somptuaires, ou simplement trop exposées aux intempéries, voire superflues étant donné leur visibilité très limitée. On renoncera également aux toitures à la Mansart, dont le terrasson est perceptible sur l'élévation du côté de la rue des Granges **FIG. 301**. Ici également, de simples pilastres jumelés se substitueront à la disposition plus savante des entrées qui auraient dû être flanquées de colonnes libres et de

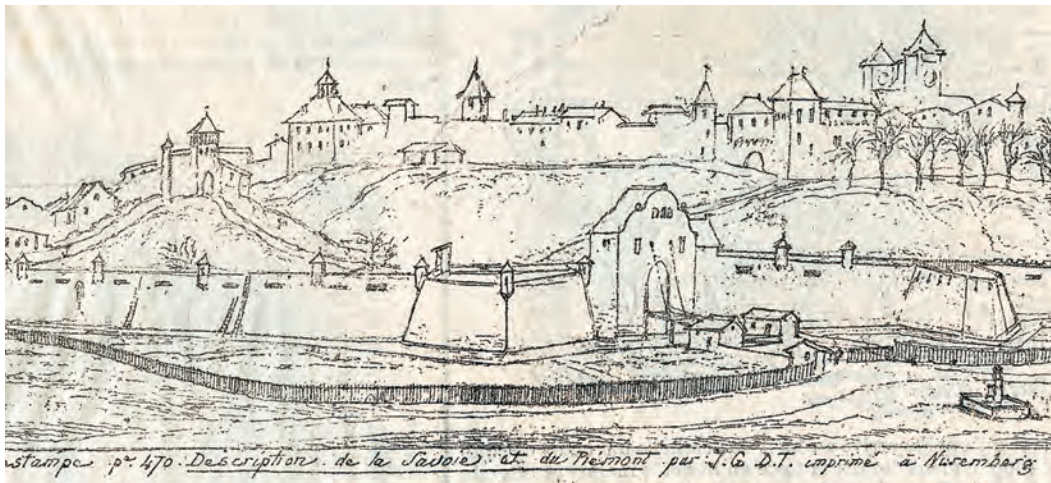
pilastres. Enfin, des trois oculi richement ornés que le projet prévoyait dans la travée centrale, seul celui de l'hôtel de Sellon sera réalisé.

Le plan d'ensemble des trois hôtels **FIG. 302** correspond manifestement aux élévations de provenance parisienne, puisqu'il représente aussi bien les colonnes des portes d'entrée que le balcon de l'aile en biais de l'hôtel Sellon. Cependant, la graphie des indications manuscrites qu'il porte semble être celle de MICHELI DU CREST. Il s'agit peut-être d'une copie du plan d'origine faite par ce dernier ; l'hypothèse est d'autant plus probable que ce dessin met en évidence, par la couleur rouge, l'hôtel de Pierre Boissier (n° 4), pour lequel une variante attribuable à MICHELI est conservée dans le même lot. Dans cette proposition **FIG. 303**, comparable à celle qu'il a formulée pour l'hôtel Sellon **FIG. 287**, l'ingénieur revient à l'idée d'un escalier et d'une salle à manger ovales, non retenus dans la réalisation. On note d'ailleurs qu'une partie des murs arrondis prévus dans le plan d'ensemble, notamment à l'hôtel Sellon, sont finalement abandonnés au profit de pans coupés, plus faciles à construire.

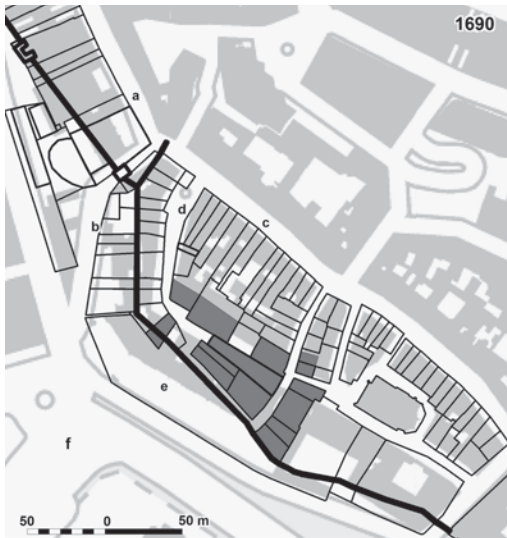
La découverte de ces documents comble une lacune de l'historiographie des trois hôtels. En effet, l'origine parisienne des plans initiaux paraît désormais quasi certaine, même si leur paternité n'a pu être établie pour l'instant. Toutefois, comme souvent dans des projets d'une telle envergure, le résultat final n'est pas l'œuvre d'un seul homme, mais le fruit d'un travail d'adaptation et de réflexions auquel des praticiens locaux, comme MICHELI DU CREST et DUFOUR, ont activement participé. Parallèlement, on peut noter que l'auteur du projet français a dû avoir connaissance de certaines habitudes locales, car il a intégré dans l'élévation sur jardin des fenêtres à allège, toujours usitées à Genève, mais pratiquement disparues de l'architecture civile parisienne, où des baies à appui abaissé, protégées par des garde-corps en ferronnerie, se sont imposées dès la fin du XVII^e siècle.

au printemps de l'année suivante, l'alignement définitif des terrasses des hôtels et dessine les élévations des façades côté porte Neuve⁶ **FIG. 285**. Il assure également le suivi des travaux préparatoires jusqu'en décembre 1719, date de son décès⁷. Or, si la contribution de DUFOUR est bien attestée, la découverte récente de plusieurs dessins amène à

relativiser son rôle dans la conception de l'ensemble. Ainsi, l'examen de deux élévations nouvellement retrouvées, qui montrent les édifices du côté de la rue des Granges et du côté de la porte Neuve, laisse penser que le dessin de DUFOUR n'est qu'une version définitive d'un projet plus riche, conçu par un autre architecte⁸ **FIG. 300, 301** (voir ci-dessus).



279



280



281

À ces élévations, pour l'heure difficilement attribuables, s'ajoutent divers plans qui présentent des propositions pour la distribution intérieure des hôtels. Ces plans ne sont pas signés, mais les annotations qui les accompagnent trahissent la main de JACQUES-BARTHÉLEMY MICHELI DU CREST, officier genevois au service de la France et ingénieur militaire connu pour ses multiples talents⁹ **FIG. 302, 303**. À la fois cartographe, « urbaniste » et spécialiste des fortifications, il possède, comme tout ingénieur de son temps, une solide formation dans le domaine de l'architecture civile¹⁰. En tant que patricien ayant des contacts suivis avec l'élite militaire du royaume, il est imprégné de références culturelles françaises. Les plans qu'il fournit tout spécialement pour le rez-de-chaussée de l'hôtel Sellon offrent six variantes de distribution intérieure¹¹ **FIG. 283, 284, 287, 288**. L'une d'entre elles est probablement contemporaine des élévations ci-dessus mentionnées, et les cinq autres sont peut-être légèrement antérieures.

Les projets de Micheli du Crest pour l'hôtel Sellon

Le terrain cédé à Jean Sellon, situé à l'angle sud-ouest du lotissement, était plus spacieux que les deux lots adjugés aux Boissier. Il offrait, par conséquent, une plus grande marge de manœuvre pour le développement du plan, même si sa forme irrégulière interdisait une composition symétrique. Sur ce point, rappelons que les hôtels genevois, habituellement inscrits dans des parcelles rectangulaires, observent une distribution intérieure très stricte, reprise de celle définie à Paris au XVII^e siècle¹². Dans le corps de logis principal – c'est notamment le cas des deux hôtels Boissier **FIG. 286, 302** – on trouve, du côté de la cour, un vestibule axial, un grand escalier et une salle à manger, tandis que les pièces d'apparat, comprenant le grand salon et les appartements des maîtres, sont placées en enfilade côté jardin; enfin, les deux ailes en retour d'équerre abritent des pièces secondaires, des

FIG. 279 Anonyme. Genève vue du sud. Calque d'une gravure illustrant l'ouvrage *Description de la Savoie et du Piémont...*, édité à Nuremberg en 1690, détail. C'est une représentation relativement fidèle du front sud de la ville à la fin du XVII^e siècle, avec la porte Neuve et l'enceinte fortifiée au premier plan. Au second plan, la porte de la Tertasse (à gauche), la colline de la Chauvinière (au centre) et la tour Baudet (à droite). La rue des Granges sera tracée derrière le mur médiéval qui court sur la crête de la colline. BGE [13p 36].

FIG. 280, 281 Parcellaire du front méridional de Genève avant et après l'opération immobilière de la rue des Granges. Échelle 1 : 5000. Plans Anne-Marie Viaccoz-de Noyer, 2010, IMAHGe.

- a Rue de la Cité
- b Rue de la Tertasse
- c Grand-Rue
- d Place du Grand-Mézél
- e Rue des Granges
- f Place de Neuve

280 État du parcellaire vers 1690. La ligne noire qui traverse les îlots indique le tracé de l'ancienne enceinte médiévale. En gris foncé, l'emplacement des granges et des écuries rasées en 1719.

281 État du parcellaire en 1726.

- 1 Hôtel de Jean Sellon
- 1bis Petite maison Sellon abritant les remises (acquise en 1742)
- 2 Hôtel de Pierre Boissier
- 3 Hôtel de Gaspard Boissier
- 4 Parcelle de David Vasserot de Vincy (emplacement du futur hôtel de Guillaume Boissier).

De l'autre côté de la rue, les quatre immeubles bourgeois (actuels nos 1-3-5-7).



282

FIG. 282 Hôtels de la rue des Granges n^{os} 2-4-6-8, vus des hauteurs de la place de Neuve. À gauche, les façades de l'hôtel Sellon (n^o 2) et, tout à droite, l'hôtel Naville-Boissier (n^o 8). Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

locaux de service, ainsi qu'un ou deux escaliers plus simples. Tout en respectant ce schéma traditionnel dans la partie orientale de la parcelle, MICHELI propose de diversifier le programme de la maison par l'ajout d'un corps supplémentaire à l'ouest; il hésite cependant sur la manière de l'incorporer à l'ensemble et les fonctions à lui attribuer.

L'un des projets montre ce corps accolé en équerre à la face ouest du logis principal **FIG. 283**, en retrait de la façade côté jardin et dans le prolongement des pièces donnant sur la cour¹³. De gauche à droite, MICHELI dispose une « chambre à coucher » à un lit, une cuisine, pourvue d'un lavoir (local à évier) et d'un garde-manger indépendants, ainsi qu'une « chambre des domestiques » à deux lits. Ces trois pièces communiquent par des portes d'enfilade avec la « salle à manger », précédée d'un « passage » servant d'office. La cuisine est par ailleurs desservie par un « corridor » transversal qui part de la cour d'honneur et s'ouvre au nord sur une courette et une cage d'escalier.

S'il était courant dans les demeures de ce type de reléguer les fonctions de service sur le côté du bâtiment principal, la solution envisagée dans ce plan présente plusieurs inconvénients. La cuisine est trop éloignée de l'entrée; de surcroît, elle bénéficie, avec la chambre des domestiques voisine, de la même vue privilégiée que les appartements de

maître. Enfin, outrage manifeste à la bienséance, elle jouxte une chambre destinée à un membre de la famille, comme le laisse deviner la présence d'une cheminée. Parmi les dessins de MICHELI se trouve une variante **FIG. 284**: la cuisine et ses dépendances sont reportées dans l'aile droite côté cour, tandis que le corps latéral ouest accueille un appartement¹⁴. Bien qu'on ignore l'ordre chronologique de ces deux propositions, MICHELI adoptera la seconde solution dans tous ses autres plans, signe que l'extravagance de la première ne lui a pas échappé.

Ces plans, dont l'un est déjà très proche de la version définitive, substituent au corps occidental en retrait une aile en retour oblique qui s'inscrit dans la continuité du logis principal en atténuant du même coup le rapport hiérarchique entre les deux parties de l'hôtel¹⁵ **FIG. 287, 288**. La rigueur orthogonale des dessins précédents est délaissée au profit d'une distribution plus souple qui intègre les obliques et joue sur la diversité des formes. Dans l'un des plans appartenant à cette série **FIG. 287**, MICHELI juxtapose, avec l'audace qui le caractérise, trois espaces dissymétriques: un escalier ovale, un large vestibule dont les angles incurvés, au sud, abritent des niches semi-circulaires, et une salle à manger ronde qui fait transition entre le corps principal et les ailes. La disposition de cette pièce, en léger décalage par rapport à l'axe de la grande « salle » de l'aile

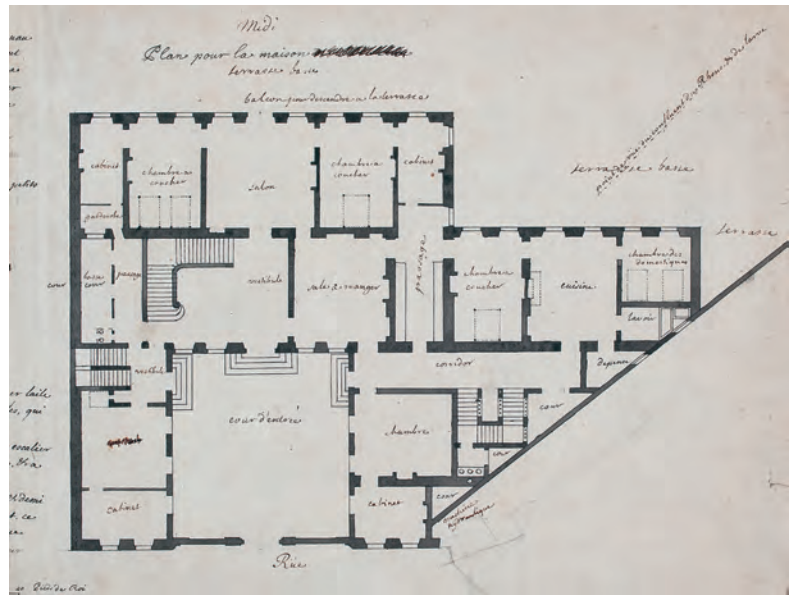
oblique, permet de ménager deux perspectives en plus de celle définie par l'axe majeur du corps principal : l'une assure la transparence entre la cour et le jardin, grâce à la baie du pan coupé et à la porte vitrée entre les deux salles ; l'autre s'ouvre au pied de l'escalier secondaire pour conduire, à travers une seconde porte vitrée, vers un « point de vue du confluent du Rhône et de l'Arve » **FIG. 4**. Cette dernière précision que MICHELI a pris soin d'indiquer sur le plan, dénote bien l'œil de l'ingénieur, particulièrement attentif à la relation entre l'espace intérieur et le site environnant.

Un autre motif intéressant de ce projet est l'escalier ovale suspendu, lequel, s'il avait été réalisé, aurait constitué à Genève un cas d'espèce. Cette forme était en effet peu courante dans l'architecture française et surtout employée pour des cages de petites dimensions. Un remarquable exemple de cette typologie se trouve dans l'aile de la chapelle de l'hôtel de Beauvais à Paris, édifié en 1655-1660 par ANTOINE LE PAUTRE¹⁶. L'escalier prévu pour l'hôtel Sellon semble dériver du même modèle, mais amplifié en raison de sa position dans la demeure. Conscient de la singularité de sa forme, MICHELI lui consacre un dessin à part, avec un commentaire soulignant l'élégance et la commodité du plan ovale ; on y lit entre autres que « la montée en est naturelle et qu'on ne va pas donner directement du nez contre les murs, comme cela arrive aux escaliers quarrés qui sont à repos, lesquels à moins de prendre un fort grand espace ont une inégalité au collet des marches à l'endroit du palier... »¹⁷. La réalisation d'un tel ouvrage requerrait une bonne maîtrise de la stéréotomie, or cet art était peu développé à Genève. MICHELI s'en rend compte, puisqu'il envisage des solutions alternatives à supposer « qu'on manque d'habiles ouvriers »¹⁸. Malgré ces précautions, le projet va rester sur le papier, de même que celui de la salle à manger de forme circulaire, jugée sans doute peu pratique et d'une originalité excessive.

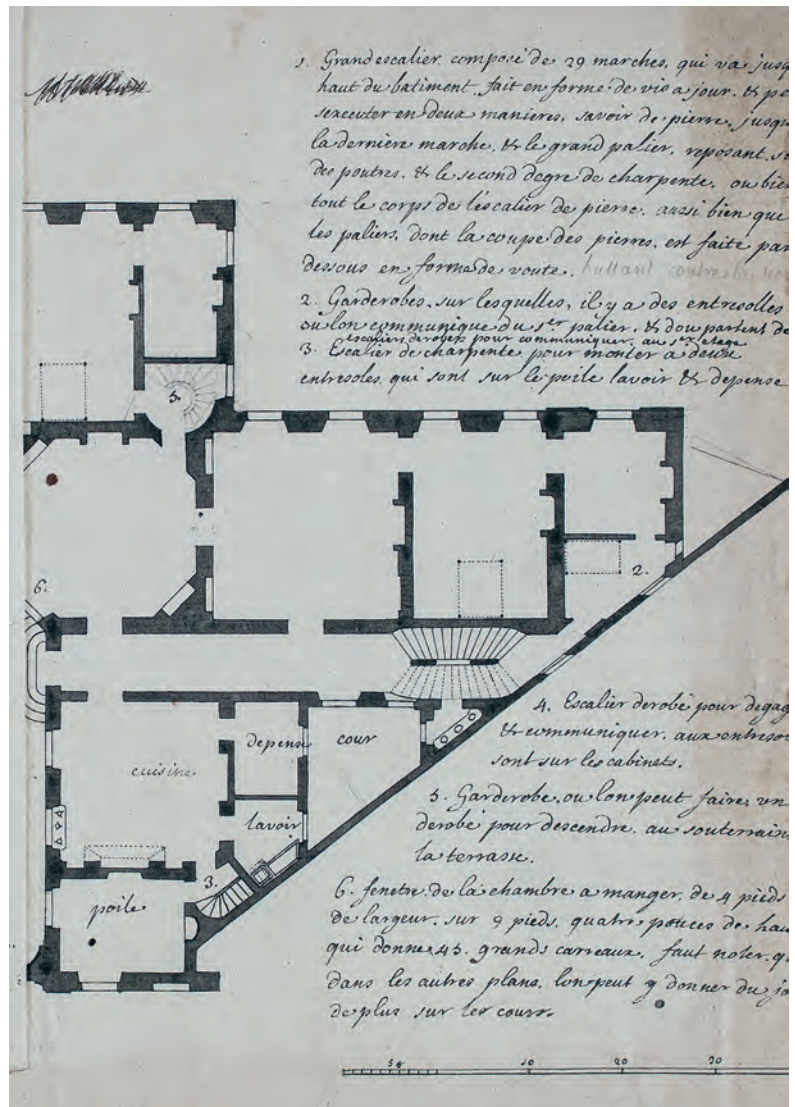
Dans le dernier plan de cette série **FIG. 288**, l'aile oblique est agrandie par l'ouverture de l'angle à son point de rencontre avec la façade du corps principal, ce qui reporte la façade sud-ouest plus en

FIG. 283 Rue des Granges 2. Attribué à Jacques-Barthélemy Micheli du Crest. Projet pour l'hôtel Sellon, plan du rez-de-chaussée, vers 1718. Ce plan représente la première variante. AEG [Archives privées 18.9.7/33].

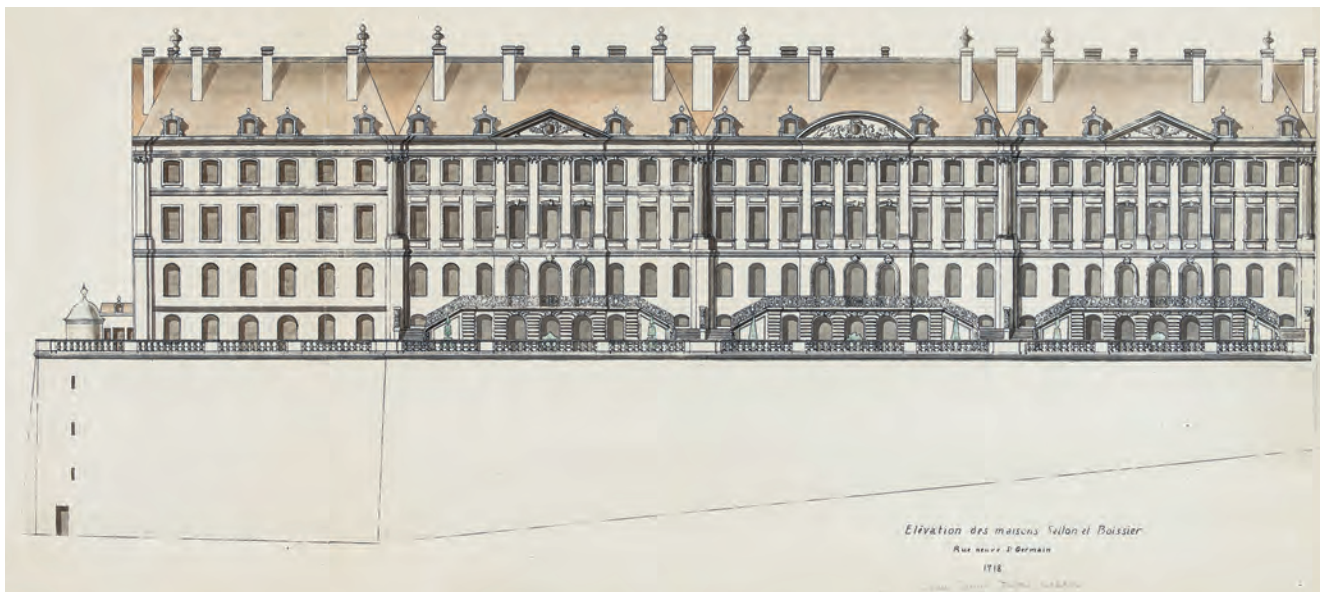
FIG. 284 Rue des Granges 2. Attribué à Jacques-Barthélemy Micheli du Crest. Projet pour l'hôtel Sellon, plan partiel du rez-de-chaussée, vers 1718. Il s'agit d'une deuxième variante représentée sur une retombe. AEG [Archives privées 18.9.7/33].



283



284



285

FIG. 285 Jean-Jacques Dufour. Projet définitif pour les façades et le mur des terrasses des trois premiers hôtels de la rue des Granges (nos 2-4-6) du côté de l'actuelle place de Neuve, vers 1718 (copie du XX^e siècle). BGE [2012 065e].

avant¹⁹. Cette variante correspond déjà, à quelques éléments près, à celle du grand plan d'ensemble exécuté en lien avec les élévations récemment retrouvées **FIG. 302**. Elle n'est pas très éloignée non plus du parti définitif, dont le plan Billon (1726) offre un bon aperçu **FIG. 286**. La combinaison des formes variées, qui animaient le projet précédent, cède la place à un agencement plus conventionnel avec un vestibule rectangulaire disposé entre une salle à manger, à gauche, et une cage d'escalier, à droite, toutes deux dotées d'angles arrondis. Le grand escalier à vide central et volées tournantes, formule plusieurs fois expérimentée à Genève depuis son apparition dans l'hôtel Buisson, s'ouvre largement sur le vestibule, afin de bénéficier d'une belle perspective. Un deuxième vestibule, de plan circulaire, dessert la partie nord-ouest de la demeure. Prolongé en direction du « salon » de l'aile oblique, il forme une rotonde de distribution éclairée de part et d'autre par deux petites « basses-cours ». Avatar probable de la salle à manger ronde, cet espace va disparaître dans la réalisation au profit d'un simple passage coudé contre lequel viendra s'appuyer un escalier à trois volées, inscrit dans une cage à pans coupés. La curieuse « vis », implantée dans l'angle d'une des courettes, à l'extrémité d'une galerie qualifiée de « balcon », ne sera pas exécutée.

À l'exception d'une chambre au statut incertain (« à manger ou à coucher ») et d'une « garde-robe » contiguë, toutes les pièces d'habitation donnent ici sur la terrasse. Les appartements des maîtres, composés chacun d'une chambre, d'un cabinet et d'une garde-robe, encadrent la « salle » du corps principal qui constitue, avec le vestibule, le pivot

de la maison. Singularisée par ses pans coupés au nord résultant des courbes de la salle à manger et de la cage d'escalier, elle est la seule à s'étendre sur trois travées. Sa baie médiane, au rez-de-chaussée, donne accès au perron de la terrasse qui, faute de place, n'est pas représenté. Il figure toutefois sur l'un des autres dessins de MICHELI et sa forme correspond parfaitement à ce qui sera exécuté. L'aile en biais abrite un appartement supplémentaire, avec son propre « salon », sa chambre à coucher, son cabinet et sa garde-robe.

Dans cette distribution, parfaitement stéréotypée, les pièces sont hiérarchisées en fonction de leur position dans l'enfilade et, comme telles, participent à l'espace d'apparat. Les parcours privilégiés sont lisibles à travers l'emplacement des cheminées. Éléments importants de la scénographie de la pièce, celles-ci sont placées de façon à frapper le regard de celui qui passe de la salle (ou du salon) à la chambre, puis de la chambre au cabinet. Le plan de MICHELI indique par ailleurs l'emplacement des lits, une composante importante de l'aménagement des pièces et, souvent, l'article le plus coûteux de l'ameublement **FIG. 288**. La manière dont ils sont disposés dans les chambres – face à la fenêtre, mais à distance des murs latéraux – suggère qu'il s'agit de grands lits de parade, destinés autant à la réception qu'au sommeil. En revanche, les deux cabinets « en niche », autrement dit à alcôve, plus faciles à chauffer, révèlent un usage plus courant et plus intime, assimilable à celui qui prévalait dans les appartements dits « de commodité ».

La rigidité de la composition à laquelle obéissent les pièces d'apparat est compensée

partiellement par la multiplicité de petits dégagements qui s'insèrent dans les interstices et les marges de la maison pour donner accès aux garde-robes, entresols et latrines ; ils permettent aux domestiques d'entrer dans une pièce sans passer par les grandes portes d'enfilade.

L'aile droite en retour sur la cour abrite un local qui est une quasi-constante des hôtels patriciens genevois : le « comptoir ». Les propriétaires, grands marchands et banquiers, traitent ici des affaires et reçoivent leurs clients. MICHELI le divise en trois séquences : le comptoir proprement dit, le cabinet, lieu de travail, et le « serre papier », c'est-à-dire le dépôt d'archives. Ces pièces à usage professionnel se trouvent toujours au rez-de-chaussée d'une aile et semblent réservées au maître de la maison qui habite ce niveau. Excepté ces locaux, la distribution proposée se répète aux étages destinés à la location.

La construction

Les trois parcelles de la rue des Granges, on l'a vu, sont vendues au printemps 1718²⁰. Celle acquise par Jean Sellon moyennant 19 500 livres mesure 14 958 pieds carrés (environ 1390 m²). Bien plus vaste que les lots cédés aux Boissier, elle coûte pourtant 2000 livres de moins, probablement en raison des frais de terrassement et de la taille importante du mur de soutènement dont l'exécution revient à la charge de l'acquéreur²¹. Le 17 mars 1719,

FIG. 286 Plan cadastral dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726. Détail représentant la rue des Granges nouvellement bâtie. L'hôtel Sellon, lavé en vert, porte le n° 3 ; celui de Pierre Boissier, le n° 2, et celui de Gaspard Boissier, le n° 1. La présence d'une aile en biais dans l'hôtel Sellon n'affecte aucunement la disposition régulière du corps de logis principal. À remarquer l'élégance des escaliers d'honneur de ces trois bâtiments dont les volées courbes épousent les arrondis de la cage (celui de l'hôtel Sellon a été démoli au XIX^e siècle). AEG [Cadastre A 2.49-50].

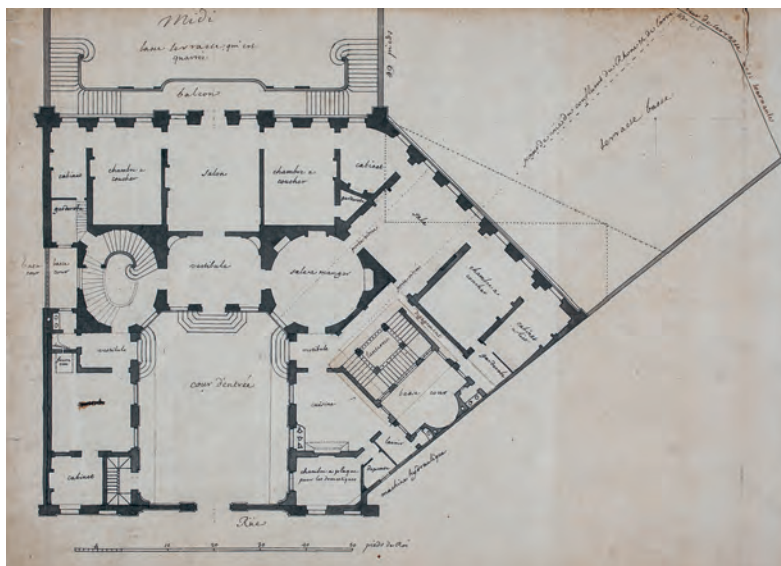
FIG. 287 Rue des Granges 2. Attribué à Jacques-Barthélemy Micheli du Crest. Projet pour l'hôtel

Sellon, plan du rez-de-chaussée, troisième variante, vers 1718. Outre la troisième variante, ce plan représente, en pointillé, deux autres solutions pour l'aile ouest : articulation en équerre envisagée dans les deux premières variantes et, en haut, tracé oblique de la façade sud-ouest avec un angle plus ouvert, proposé dans la variante finalement retenue. AEG [Archives privées 18.9.7/33].

FIG. 288 Rue des Granges 2. Attribué à Jacques-Barthélemy Micheli du Crest. Projet pour l'hôtel Sellon, plan du rez-de-chaussée, vers 1718. Ce plan représente la dernière variante, très proche de la solution finalement adoptée. AEG [Archives privées 18.9.7/33].



286



287



288

FIG. 289 Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. Façade sur la cour, vue depuis le portail. La travée centrale, qui concentre l'essentiel du décor, présente, au-dessus du premier étage, un fronton avec deux pots à feu en acrotère, à l'instar de ce que Jules Hardouin-Mansart a réalisé presque un demi-siècle plus tôt à l'hôtel Fieubet (Paris). Photo Olivier Zimmermann, 2012, OPS.



289

les trois hommes, assistés du procureur général Jean Tronchin, du conseiller Jean Louis Chouet et de l'architecte JEAN-JACQUES DUFOUR, signent un document stipulant que, « pour éviter les difficultés, les peines et les embarras qui pourraient naître » au cours du chantier, la construction des trois édifices et du mur sera confiée, « à prix fait » et en totalité, aux mêmes entrepreneurs, maçons et charpentiers ; en revanche, les ouvrages du second œuvre, impliquant « le gypcier, le menuisier, le serrurier, le vitrier, le peintre et le sculpteur », devront être définis et assumés par chaque propriétaire individuellement²². En dépit de leur ampleur, les travaux du mur de soutènement ont laissé peu de traces dans les archives. On sait seulement qu'ils débutent au printemps 1719 et qu'en mai de l'année suivante Sellon fait

construire, dans l'angle de sa terrasse, un escalier en vis qui mène au pied du mur, surmonté d'un petit pavillon circulaire²³ **FIG. 290**. Quant au chantier des bâtiments eux-mêmes, il s'ouvre au plus tard au début de l'année 1720.

Pour mener à bien leur grand projet commun, Sellon et les Boissier s'assurent le concours de plusieurs maîtres maçons : JEAN-DAVID BILLON, JACQUES FAVRE, ANTOINE GIBOT, BASTIEN RUFFNER, JOSEPH PÉCHAUBET (ou PÉCHAUBEIS) et MOÏSE DUCOMMUN, décédé au cours du chantier²⁴. Ces entrepreneurs, associés pour l'occasion, font appel à quatre équipes de maçons (en tout vingt-sept hommes, sans compter les ouvriers et les compagnons) en confiant à chacune d'entre elles une partie des trois bâtiments. Le 11 décembre 1719, ils signent



FIG. 290 Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. Petit pavillon qui surmonte l'escalier en vis descendant vers la place de Neuve. On le voit déjà sur le dessin de Jean-Jacques Dufour **FIG. 285**. Photo Olivier Zimmermann, 2012, OPS.

FIG. 291 Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. Grand perron de la façade sur le jardin. Le garde-corps de ce perron peut être attribué à Pierre Gignoux fils, qui a réalisé une ferronnerie très semblable à l'hôtel de Gaspard Boissier (n° 6 de la même rue). Photo Olivier Zimmermann, 2012, OPS.

290



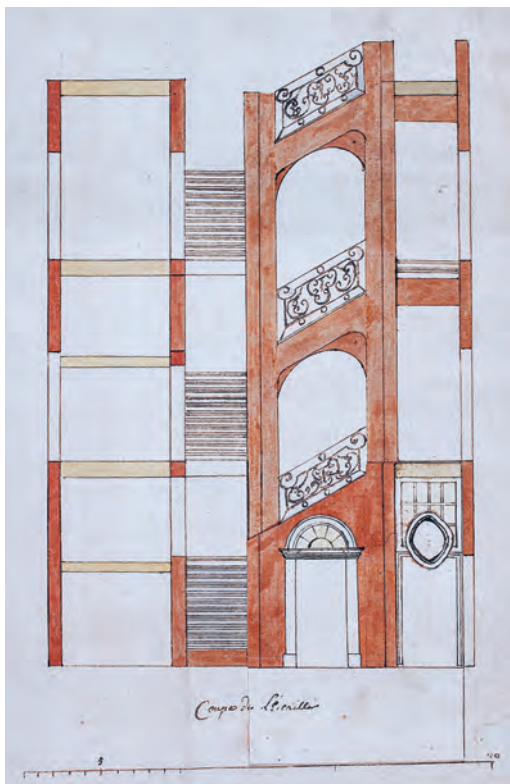
291

le contrat avec des artisans originaires du Locle, chargés d'ériger les façades côté terrasse²⁵. Au début du mois de février de l'année suivante, trois autres équipes sont engagées : les deux premières pour « faire toute la maçonnerie et la taille d'un bâtiment et demi » dans les corps de logis principaux²⁶ et la troisième pour bâtir les façades sur rue et sur cour, ainsi que « tout le dedans des ailes »²⁷. Les contrats précisent que, à l'exception des socles en calcaire (« roche »), les murs, côté rue et côté cour, seront en molasse de Lausanne et que les façades sur la terrasse recevront un parement en grès²⁸.

Les travaux de charpente sont conduits par quatre maîtres charpentiers – DAVID DUBOIS, ANTOINE BOREL, JACQUES BERTHOUD et CÉSAR PORTE – qui, à l'instar des maçons, forment un

consortium pour travailler sur les trois hôtels²⁹. À partir de 1722 intervient PHILIPPE CHÉRET, sculpteur originaire de Montpellier, chargé des ornements en pierre des façades sur cour et sur jardin. Rien que pour son bâtiment, Jean Sellon lui verse la somme de près de 1600 livres³⁰. À l'intérieur, plusieurs corps de métiers s'activent déjà depuis l'année 1721. Une série de quittances, relatives aux travaux effectués dans l'hôtel de Gaspard Boissier, nous donne l'idée des ouvrages commandés également par Jean Sellon et Pierre Boissier : boiseries pour plusieurs pièces, en particulier pour les salles à manger ; peintures décoratives ; parquets, cheminées et portes en noyer ; cheminées et plafonds en plâtre, etc.³¹. Il est permis de penser que la plupart des artisans, dont les noms figurent dans ces actes, ont œuvré, à l'instar du sculpteur CHÉRET, dans les trois hôtels : le gypcier JEAN BROLLIET, le peintre-décorateur et doreur FRANÇOIS COMBEROURE, fort réputé à Genève, les menuisiers GEORGES MIMAR et JEAN VIERNE, ou le serrurier PIERRE GIGNOUX fils **FIG. 291**, à qui l'on doit, dans l'hôtel de Gaspard Boissier, les garde-corps du grand escalier (transformé à la fin du XIX^e siècle) et des balcons³². Les châssis des fenêtres, tous en noyer, sont exécutés par les menuisiers JOSEPH ARMAND et DAVID VIERNE, tandis que le vitrier JEAN-PHILIBERT CURNEX, de Morges, fournit les carreaux de verre « blanc de la première qualité »³³.

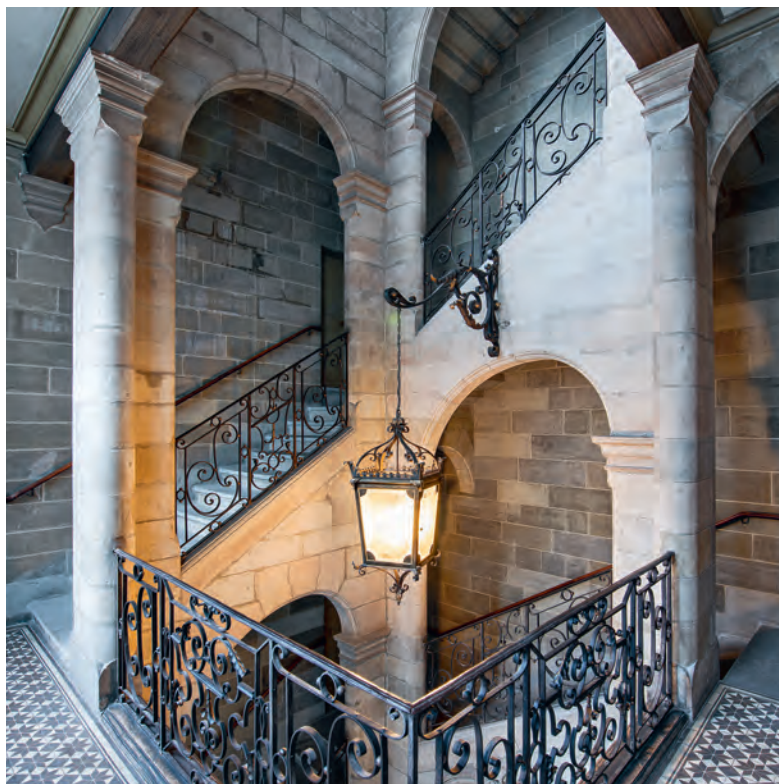
Dès 1722, la Chambre de la Réformation s'inquiète des abus que certains particuliers commettent à l'égard des lois somptuaires en



292

FIG. 292 Rue des Granges 2. Anonyme. Projet pour une cage d'escalier de l'hôtel Sellon, entre 1720-1740. AEG [Archives privées 18.9.7/33].

FIG. 293 Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. Cage d'escalier de l'aile gauche sur la cour. Photo Olivier Zimmermann, 2012, OPS.



293

construisant leurs demeures. Avec leurs luxueux bâtiments, Sellon et les Boissier sont visés à plusieurs titres : la hauteur des étages qui dépasse d'un demi-mètre les 3,60 mètres (11 pieds) autorisés par le règlement ; les « boisages et parquetage de noyer » ; les sculptures en façade³⁴. Toutefois, lorsque la Chambre se décide enfin, en février 1724, à leur intimer l'ordre de ne « rien faire contre les ordonnances », le chantier est déjà terminé³⁵. On peut imaginer le peu de cas qu'auraient fait de cette injonction les trois propriétaires qui, au même moment, refusent de payer à la Seigneurie les sommes dues pour la construction du grand canal d'égout qui dessert leurs hôtels³⁶. Du reste, les timides tentatives de réglementer le luxe des bâtiments vont bientôt s'essouffler, les ordonnances éditées en 1725 devenant plus permissives³⁷ (voir p. 88-89).

L'édifice réalisé

L'hôtel Sellon, achevé en 1723, occupe l'extrémité de la rangée amorçant à l'ouest le front de la Tertasse. Tout en pierre de taille sous de vastes toitures à croupes, il comporte deux étages sur rez-de-chaussée, complétés du côté de la terrasse par un étage de soubassement qui rachète la dénivellation du terrain. On pénètre dans la cour par un élégant portail en arc légèrement cintré inscrit dans

une embrasure concave, sommée d'une agrafe à motif floral et de guirlandes **FIG. 7**. Les façades sur la cour **FIG. 289**, structurées horizontalement par des cordons moulurés, offrent à chaque niveau un autre type de baies : en anse de panier au rez-de-chaussée, en arc surbaissé au premier étage et à linteau droit au deuxième. Les arcades du rez-de-chaussée portent des agrafes et des têtes sculptées qui débordent sur le cordon.

Définie par des chaînes à refends, la travée axiale du logis forme un léger avant-corps, dont le parti architectural témoigne du goût des patriciens genevois pour des ordonnances et des décors abondants. À défaut des colonnes que prévoyait le projet de MICHELI DU CREST, des pilastres jumelés superposés – toscans et ioniques – flanquent la porte du rez-de-chaussée et la porte-fenêtre du premier étage que protège un garde-corps en ferronnerie. Au-dessus de cette composition, couronnée d'un fronton aux armes des Sellon, un oculus orné de guirlandes s'insère entre deux tables rentrantes, elles-mêmes garnies de pots à feu. Cette manière d'animer l'axe d'entrée est peut-être inspirée par l'hôtel Lullin-de Saussure (rue de la Cité 24) dont la travée médiane sur la cour offre également une richesse décorative.

La façade tournée vers la place de Neuve adopte une écriture plus monumentale, appropriée

à sa position dans le paysage **FIG. 10, 278**. Avec ses neuf travées, elle présente une composition strictement tripartite qui souligne la prééminence du logis principal. L'avant-corps central, surmonté d'un fronton portant aussi les armes des Sellon, est rythmé par des pilastres colossaux ioniques qui embrassent les deux niveaux supérieurs. Au-dessus du perron à bossages continus, ajouré d'arcades, qui fait office de socle, la gradation des étages se reflète dans la taille et la forme des ouvertures, l'arc en plein cintre étant réservé au rez-de-chaussée, premier niveau visible depuis la place de Neuve. De nombreuses têtes et agrafes richement sculptées, associées à des chambranles finement moulurés, comme aussi les garde-corps en ferronnerie ouvragée, introduisent une touche de variété dans cette ordonnance fortement hiérarchisée. Les raccords avec la façade de l'hôtel voisin, d'une part, et celle de l'aile ouest, d'autre part, sont marqués par des colonnes ioniques adossées aux pilastres **FIG. 282, 285**, une combinaison empruntée aux pavillons latéraux du même hôtel Lullin-de Saussure et provenant peut-être des hôtels de la place Vendôme à Paris³⁸. La façade de cette aile ne développe que six travées de fenêtres; elle est donc plus courte que celle du logis principal mais son traitement très sobre, consistant surtout en trois cordons d'étage, produit un effet d'horizontalité qui contrebalance les accents verticaux de la façade principale.

L'organisation intérieure de l'hôtel, on l'a déjà relevé, correspond pour l'essentiel au schéma distributif proposé par MICHELI et le plan de provenance parisienne **FIG. 286, 288, 302**. À l'origine, la circulation verticale était assurée par trois escaliers: le premier, dans le corps principal (supprimé en 1870), les deux autres dans les ailes. Celui de l'aile gauche soulève un problème de datation. À en croire le plan Billon, qui représente l'édifice en 1726, il s'agissait d'un escalier à une volée tournante, semblable à celui que l'on voit sur les projets de Paris et de MICHELI. Or, aujourd'hui, on trouve à cet endroit un escalier plus généreux, à deux volées en équerre, qui remonte de toute évidence à la première moitié du XVIII^e siècle et qui semble émaner d'un plan anonyme des années 1720-1740, dû peut-être à un entrepreneur³⁹ **FIG. 292, 293**. La question se pose de savoir si BILLON a dessiné un escalier non exécuté (proche de celui imaginé par MICHELI) ou si Jean Sellon a remplacé l'escalier initial par celui que nous connaissons. Sans pouvoir résoudre cette énigme, on retiendra plutôt la première hypothèse qui revient à identifier la cage actuelle comme celle d'origine. Il est en effet peu probable qu'on ait modifié une circulation secondaire peu après l'achèvement du chantier.



294



295

FIG. 294 Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. Premier étage du corps central. Chambre à coucher à droite du grand salon avec son alcôve aménagée au milieu du XVIII^e siècle. Le trumeau de la cheminée (dont le manteau a été

changé au XIX^e siècle) forme un ensemble avec l'alcôve. Photo Claudio Merlini, 2010, OPS.

FIG. 295 Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. Premier étage. Partie supérieure du trumeau de la

cheminée du cabinet dit « clavecin », milieu du XVIII^e siècle. Dans le cartouche surmontant le miroir, une peinture à l'huile représente l'allégorie de la musique. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



296



297

Les propriétaires et les habitants de l'hôtel Sellon

Comme beaucoup de maisons patriciennes de Genève, l'hôtel Sellon reste longtemps aux mains de la même famille. Après le décès de Jean Sellon, en 1757, il échoit à son fils aîné Gaspard, acquéreur en 1755 de la seigneurie d'Allaman dans le Pays de Vaud et commanditaire, en 1774, d'un immeuble résidentiel sur la promenade de Saint-Antoine⁴⁰. Mort célibataire, celui-ci lègue tous ses biens à son frère cadet, Jean-François Sellon-Chabert, administrateur durant plus de vingt ans de la florissante Manufacture Royale des Glaces de Saint-Gobain et

« ministre » de la République de Genève auprès de la cour de Versailles de 1749 à 1764. Au décès de Jean-François, l'hôtel de la rue des Granges est repris par son fils aîné, Jean de Sellon-Montz, devenu par décret de Joseph II comte du Saint Empire romain⁴¹. En 1810, il passe en héritage à Jean-Jacques de Sellon-de Budé, le plus illustre représentant de la famille, connu comme ardent partisan de la paix et de l'abolition de la peine de mort. Jean-Jacques est notamment propriétaire, dès 1820, du domaine de « La Fenêtre » à Pregny, où il fait installer un petit musée à caractère didactique⁴². Il laisse l'ensemble à ses quatre filles : Adèle, Amélie, Hortense et Valentine⁴³. En 1866, au terme d'une gestion commune problématique, l'hôtel est racheté aux enchères par deux des quatre sœurs : Amélie, veuve de Charles Revilliod, et Hortense, restée célibataire⁴⁴. Partagé après leur décès entre les enfants d'Amélie, Aloys Revilliod-de Muralt et Cécile de Loriol⁴⁵, il est classé monument historique en 1923, en dépit de l'opposition de ses propriétaires⁴⁶. En 1955, lorsque la famille met l'hôtel en vente, l'État fait valoir son droit de préemption et l'acquiert pour le prix de 1650 000 francs⁴⁷.

Les divers documents conservés aux Archives d'État nous renseignent sur la manière dont cette demeure a été habitée au XVIII^e siècle. Selon l'usage genevois, Jean Sellon, en tant que propriétaire, habite le rez-de-chaussée, louant les étages à des membres de sa famille ou à ses partenaires d'affaires. L'enfilade du premier étage est longtemps occupée par les beaux-parents de son fils Jean-François, le banquier Donat Chabert-Estrang et sa femme Catherine. Les inventaires dressés après leur mort, en 1747 et 1766, laissent entrevoir un train de vie luxueux⁴⁸. Dans le grand salon, décoré de cinq dessus-de-porte peints, à cadre doré, et d'un tableau surmontant le miroir de la cheminée, on trouve parmi un nombre considérable d'objets un sofa et des fauteuils garnis de tapisseries de Gobelins, des chaises « à la reine » recouvertes de damas liséré, des tabourets à pieds dorés, une grande table en bois noir et une commode en olivier, toutes deux ornées de bronze, deux tables de marbre à pieds sculptés et dorés – placées sans doute devant les trumeaux des fenêtres, sous de hauts miroirs –, deux tables à jeu, un cabaret⁴⁹ des Indes, etc. La pièce, aux rideaux de damas de France et des Indes cramoisi, était éclairée par un lustre en cristal à six branches et par deux bras de cheminée en bronze doré. La chambre de Madame, située à gauche du salon, contenait entre autres deux lits à l'impériale, évalués avec leur riche garniture à 2300 florins. Sur ses murs, revêtus d'une « tapisserie de Flandres à personnages », estimée à 5250 florins,



298

figurent cinq portraits de famille à cadre doré. Avec le cabinet voisin, décoré lui-même de quatorze estampes du *Roman comique* de SCARRON et disposant de toutes sortes de commodités, l'appartement de Catherine Chabert n'est pas très éloigné des standards qui prévalent dans la haute bourgeoisie parisienne⁵⁰. La chambre de Monsieur, aux murs ornés d'une tapisserie des Flandres d'après TENIERS et de deux tableaux formant les dessus-de-porte, comporte, outre deux lits à colonnes, un sofa et neuf fauteuils, auxquels s'ajoutent dix autres sièges dans le cabinet contigu, le tout garni de tapisseries, de peluche, de soie et de damas vert. La destination de ce cabinet est d'ailleurs imprécise : à côté des meubles de travail et de plusieurs tableaux à cadre doré, on y trouve une chaise percée et une seringue pour des lavements. Apanage des maisons patriciennes, la salle à manger comporte tout l'équipement spécifique à sa fonction : « une fontaine d'étain [avec] sa cuvette et son pied de noyer », un poêle de faïence, un buffet à plateau en marbre, douze chaises, six fauteuils et une table pliante (dressée uniquement au moment des repas). Si l'importance de la vie sociale se reflète dans le nombre des sièges – les appartements des Chabert en contiennent soixante-quatre –, le goût de luxe se traduit par la quantité et la taille des miroirs, objets réglementés par les lois somptuaires. Le couple

en possède onze d'un prix total de 2895 livres (10 132,5 florins), placés contre les trumeaux des fenêtres et au-dessus des cheminées⁵¹.

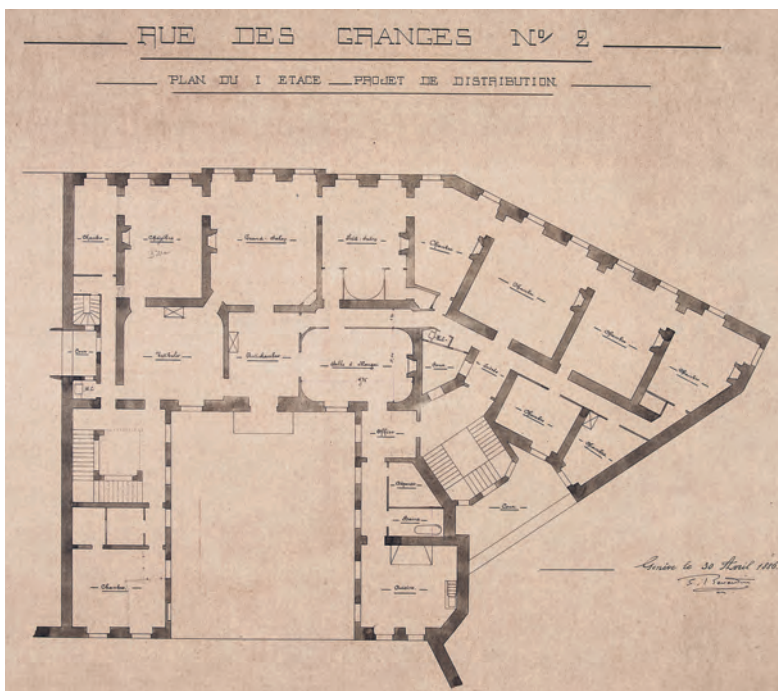
C'est probablement aux Chabert que l'on doit l'installation d'une alcôve dans la chambre située à droite du grand salon **FIG. 294**. Disposé face aux fenêtres, son encadrement à arc chantourné, orné de rocailles, de feuilles de chêne et de motifs floraux en bois, est assorti au décor de la cheminée dont la partie supérieure date de la même époque. La restauration menée en 2009-10 a restitué à ces deux éléments leur couleur bleu-vert d'origine, découverte sous huit couches de peinture. Sur le trumeau de la cheminée, la suppression des surpeints a en outre permis de mettre au jour la dorure primitive, qui a été complétée par une dorure à la feuille, patinée et vernie⁵². Le cabinet voisin, dit « cabinet clavecin » ou « cabinet de coin »⁵³ en raison de sa position dans l'angle, comporte une cheminée surmontée d'un miroir et d'un tableau représentant l'allégorie de la musique, inscrit dans un cadre chantourné originellement doré, rehaussé d'une coquille et de feuillages **FIG. 295**.

Après les Chabert, le premier étage du corps principal est repris par Jean-François Sellon qui l'occupe jusqu'à sa mort en 1790⁵⁴. Entre 1791 et 1794, il est loué à Henry Albert de Mestral, seigneur d'Arruffens⁵⁵. Ce dernier est sans doute à l'origine

FIG. 296 Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. L'enfilade côté jardin du premier étage du corps central, vue depuis le grand salon. Les décors sculptés du dessus-de-porte et du trumeau de la cheminée sont attribuables à Jean Jaquet, tandis que la cheminée elle-même et le parquet datent du réaménagement des années 1880. Photo Claudio Merlini, 2010, OPS.

FIG. 297 Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. Salle à manger du premier étage, aménagée dans les années 1880 à l'emplacement de l'ancien escalier d'honneur et d'une antichambre attenante. Photo Claudio Merlini, 2010, OPS.

FIG. 298 Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. Salle à manger du rez-de-chaussée, revêtue de lambris provenant du palais Hamilton à Lanarkshire en Écosse (démoli en 1921), qui ont été importés par la comtesse Rosario Zoubov. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



299

FIG. 299 Rue des Granges 2. Émile Reverdin. Plan du premier étage de l'hôtel Sellon avec le projet d'une nouvelle distribution, 30 avril 1886. Une salle à manger aux angles arrondis prend la place de l'escalier d'honneur. AEG [Actes domaniaux, ville 3, rue des Granges 2].

des panneaux sculptés, attribuables à l'atelier de JEAN JAQUET et installés dans le grand salon, à l'emplacement des anciennes peintures des dessus-de-porte et du trumeau de la cheminée **FIG. 296**. En 1792 et 1793, il commande en effet au sculpteur divers « ouvrages » pour la somme de 912 livres⁵⁶.

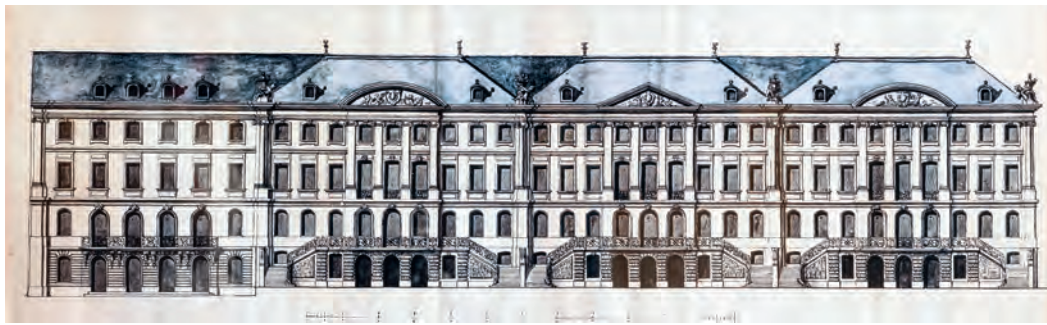
Le deuxième étage, divisé en deux logements, est habité dans les années 1740 par Henry Chancel et Joseph Bouer fils, deux banquiers dont les intérieurs recoupent souvent ceux des Boissier et de Sellon⁵⁷. Dans la seconde moitié du siècle, d'autres d'hommes d'affaires leur succèdent, notamment Jean de Jaquet-de Saussure et François Louis de Bontems-Prevost, anobli par l'empereur Joseph II⁵⁸. Eux aussi font embellir leurs salons de panneaux sculptés sortis de l'atelier de JEAN JAQUET, visibles encore sur les dessus-de-porte, les trumeaux des cheminées et entre les fenêtres **FIG. 304, 305**. Dès la fin de l'année 1794, l'hôtel se vide peu à peu de ses habitants en raison des troubles révolutionnaires. Seul le dernier niveau continue à être occupé par la nombreuse famille du négociant Jean-César Broë qui partage son appartement avec Jean-François de Tournes-Sellon⁵⁹.

Lorsque Jean-Jacques de Sellon hérite de la maison, il s'établit à l'instar de son bisaïeul au rez-de-chaussée⁶⁰. D'après le recensement de 1831, il y dispose de quatorze pièces et a à son service une cuisinière, un cocher, un valet, deux femmes de chambres, ainsi qu'une « institutrice alémanique » pour ses plus jeunes filles⁶¹. Son inventaire après

décès signale, à côté des pièces traditionnelles, un « cabinet de travail », une salle de billard et un « petit salon vert » qui jouxte le grand salon⁶². Ce dernier, habillé de tentures et de draperies en soie bleue de Naples, associées aux rideaux en « mouseline blonde », et orné de sept grands miroirs à cadre doré, devait évoquer les intérieurs dans le goût Empire, tels qu'on les voit dans le recueil de PERCIER et FONTAINE et dont la chambre de Madame Récamier, redécorée en 1798, constitue l'une des premières manifestations⁶³.

Après la mort de l'épouse de Jean-Jacques de Sellon, Cécile de Budé de Boisy, le vaste appartement du rez-de-chaussée est loué au comte Alexandre Lamsdorff qui y demeure jusqu'en 1870, ouvrant son salon à la société russe de Genève⁶⁴. Durant ces années, l'hôtel fait l'objet d'importantes réparations⁶⁵. La volonté d'augmenter la surface habitable conduit à la démolition, vers 1870, du grand escalier du corps central⁶⁶. Si les raisons de rentabilité l'emportent sur le souci d'apparat, le désir d'être au goût du jour incite toutefois les propriétaires à réaménager leur appartement du premier étage. En 1886, l'architecte ÉMILE REVERDIN présente des plans pour en modifier la disposition et dirige l'ensemble des travaux qui s'ensuivent⁶⁷ **FIG. 299**. Toutes les pièces sont dotées de lambris d'appui, de nouvelles cheminées et, pour la plupart, de nouveaux parquets **FIG. 296**. À l'emplacement de la cage d'escalier supprimée et de l'antichambre attenante, on aménage une spacieuse salle à manger, chauffée par un poêle à carreaux en terre cuite, décoré de fleurs de lys **FIG. 297**. À l'époque, ces motifs faisaient écho à une tenture d'esprit *Arts & Crafts*, ornée aussi de fleurs de lys. Parallèlement à ces travaux, on procède à la rénovation de l'escalier de l'aile gauche, devenu désormais l'accès principal aux étages du corps central **FIG. 293**. Quant au second étage, il est occupé à partir de 1880 par Aloys Revilliod-de Muralto qui y entasse des milliers d'objets : meubles de diverses époques, tableaux, porcelaines, armes, médailles et bibelots⁶⁸. Pour mettre ses collections en valeur, il fait installer l'éclairage électrique et multiplie les luminaires. Ainsi, son « salon des porcelaines » est doté de 79 lampes, dont 32 en forme de bougies, et son cabinet de travail de 30 autres lampes et de 8 appliques⁶⁹ **FIG. 304, 305**. Le décès d'Aloys Revilliod, en 1921, signe la fin de cet univers esthétique surchargé.

À l'exception de quelques interventions mineures liées à l'introduction des équipements modernes, l'hôtel subit peu de changements durant la première moitié du XX^e siècle. L'arrivée de la comtesse Rosario Zoubov, à la fin des années 1950, va modifier profondément la partition du



300



301

rez-de-chaussée. Pour offrir un cadre approprié à sa collection de tableaux et d'objets précieux, elle augmente considérablement la surface du salon et de la salle à manger voisine en faisant abattre deux murs de refend **FIG. 298**. L'introduction d'éléments décoratifs de diverses provenances, notamment de beaux lambris importés du palais Hamilton à Lanarkshire en Écosse, réalisés en 1730 par WILLIAM ADAM⁷⁰, transforme les intérieurs en leur conférant un caractère « historique » que les hôtels genevois n'ont jamais connu.

Appréciation

L'hôtel Sellon fait partie du plus luxueux ensemble architectural construit au XVIII^e siècle à Genève. Souvent représenté par la gravure, celui-ci figure notamment, en 1741, sur le frontispice d'un ouvrage consacré à la banque, symbole parfait de la réussite financière⁷¹. La régularité et le caractère unitaire de cette opération immobilière résultent en grande partie de l'engagement de l'État qui a imposé des règles communes aux maîtres d'ouvrage concernés. Au XVIII^e siècle, seule la rue Beauregard sera soumise à un règlement comparable, qui annonce, d'une façon encore mesurée, les pratiques du siècle suivant.

La particularité de l'hôtel Sellon est de disposer d'une parcelle d'angle, plus étendue que les autres, situation qui a donné lieu à une réflexion approfondie sur l'organisation de l'édifice. En plus de l'intervention attestée de l'architecte JEAN-JACQUES DUFOUR, l'hôtel a fait l'objet de plusieurs

propositions consignées dans des plans attribuables à un architecte actif à Paris (non identifié) et à l'ingénieur JACQUES-BARTHÉLEMY MICHELI DU CREST. À ce jour, c'est la seule demeure genevoise du XVIII^e siècle qui bénéficie d'une documentation aussi fournie, permettant de suivre le développement du projet.

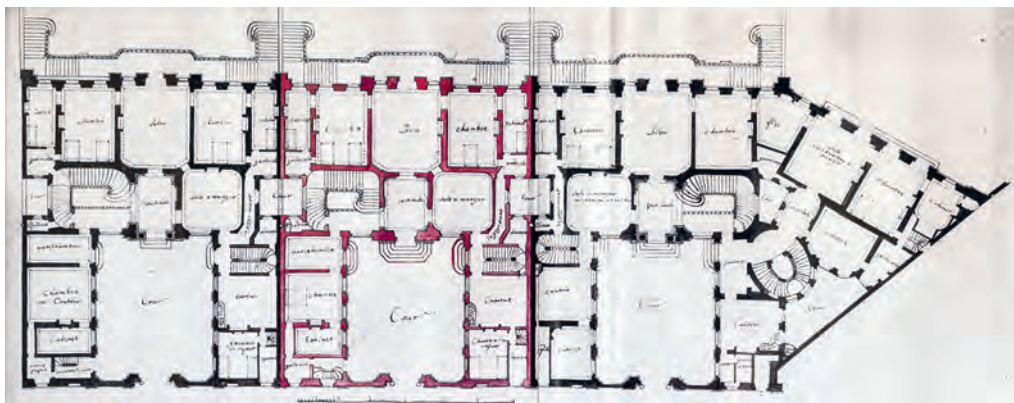
Les intérieurs ont certes été largement remaniés, mais les étages conservent encore quelques décors du XVIII^e siècle. Parmi les personnalités associées à l'hôtel, il faut mentionner Jean-Jacques de Sellon, qui a laissé sur la terrasse un monument à la gloire de Jean Calvin⁷², et également son petit-fils Camille Cavour, occasionnel visiteur des lieux. Enfin, c'est à la comtesse Rosario Zoubov que l'on doit la riche collection d'art, aménagée au rez-de-chaussée et offerte à l'État de Genève afin d'honorer la mémoire de sa fille Tatiana disparue tragiquement en 1957.

Bibliographie

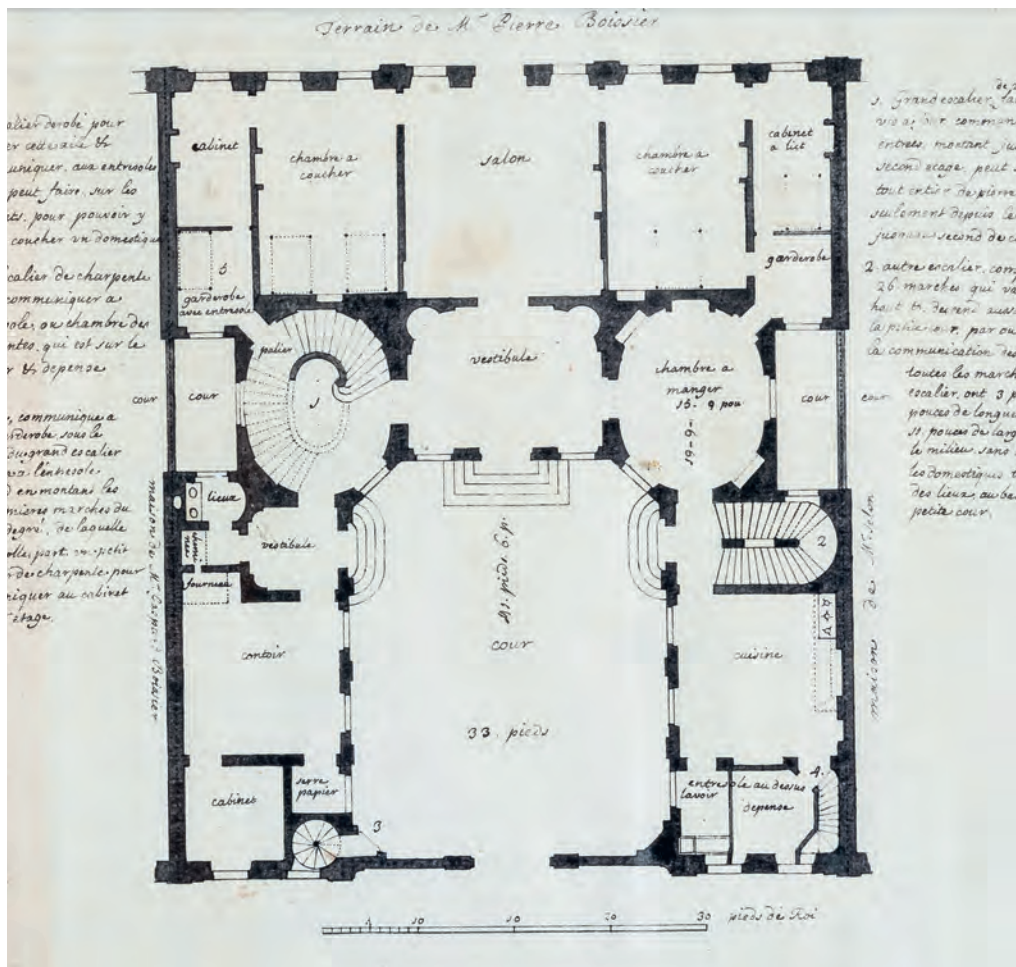
BOURLET 2007; CANDAUX 1966; DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010; DEONNA 1942; ÉLSIG 2012; EL-WAKIL 2001; FIETTE 2010; FONTANNAZ/BORY 1989; LESCAZE 1987; LÜTHY 1959; LÜTHY 1960; LÜTHY 1961; MB 1984; MOTTU-WEBER 1985; PA 2012; *Le Refuge huguenot en Suisse*, catalogue d'exposition, Musée historique de l'Ancien-Évêché, Lausanne, 1985; ROTH-LOCHNER/FORNARA 1981; ROTH-LOCHNER/FORNARA 1996; WALKER 1994; WALKER 2018; WINIGER-LABUDA 2004.

FIG. 300 Anonyme français. Élévation méridionale des trois premiers hôtels de la rue des Granges ; projet d'origine partiellement modifié, s.d. [vers 1718]. De gauche à droite : hôtels de Jean Sellon (n° 2), Pierre Boissier (n° 4) et Gaspard Boissier (n° 6). Dans le projet exécuté, attribué à Jean-Jacques Dufour, l'ordre des frontons sera interverti : les bâtiments latéraux vont recevoir des frontons triangulaires et celui du centre, un fronton curviligne. Les portes-fenêtres à garde-corps en feronnerie, qui éclairent les grands salons situés au premier étage des corps principaux, ne seront exécutées qu'au n° 2 ; dans les deux autres édifices, on se contentera de fenêtres à allège ornée d'une table. Coll. privée. Photo Olivier Zimmermann, 2023.

FIG. 301 Anonyme français. Élévation sur rue des trois premiers hôtels de la rue des Granges ; projet d'origine partiellement modifié, s.d. [vers 1718]. De gauche à droite : hôtels de Gaspard Boissier (n° 6), Pierre Boissier (n° 4) et Jean Sellon (n° 2). Les toits à la Mansart qui coiffent les corps principaux et les ailes seront abandonnés dans la réalisation au profit de toitures à croupes plus habituelles à Genève. Aux oculi des n° 4 et 6, on substituera des fenêtres rectangulaires : pour insérer ces baies, le fronton du n° 6 sera supprimé et celui du n° 4, converti en fronton brisé. Coll. privée. Photo Olivier Zimmermann, 2023.



302



303

FIG. 302 Plan du rez-de-chaussée des trois premiers hôtels de la rue des Granges, projet de distribution intérieure, s.d. [vers 1718]. De gauche à droite : hôtels de Gaspard Boissier (n° 6), Pierre Boissier (n° 4) et Jean Sellon (n° 2). On retrouve ici toutes les constantes de l'organisation intérieure des hôtels genevois « entre cour et jardin ». Bien que le programme présenté soit très proche du projet exécuté, quelques éléments vont disparaître dans la réalisation, tel le balcon sur la façade de l'aile en retour du n° 2 ou les colonnes flanquant sa porte d'entrée et celle du n° 6 ; on note l'escalier en fer à cheval de l'aile droite du n° 2, dont les courbes seront remplacées par des pans coupés. La mise en exergue, par la couleur rouge, du n° 4, pour lequel existe une variante attribuable à Jacques-Barthélemy Micheli du Crest **FIG. 303**, laisse supposer que ce dessin d'ensemble est de sa main, peut-être la copie d'un plan général conçu à Paris. Coll. privée. Photo Olivier Zimmermann, 2023.

FIG. 303 Attribué à Jacques-Barthélemy Micheli du Crest. Plan du rez-de-chaussée de l'hôtel de Pierre Boissier (rue des Granges 4) ; projet de distribution intérieure, non exécuté, s.d. [vers 1718]. Dans ce dessin, exécuté en lien avec le plan général des trois hôtels, Micheli propose la création d'un escalier et d'une salle à manger ovales, selon une formule analogue à celle imaginée pour l'hôtel Sellon. Dans les annotations en marge, en partie masquées par le cadre, il décrit en détail la fonction des quatre escaliers projetés. Coll. privée. Photo Olivier Zimmermann, 2023.

FIG. 304 Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. « Salon des porcelaines » d'Aloys Revilliod-de Muralt, établi dans la partie ouest du deuxième étage, état en 1901. Le trumeau de la cheminée, orné d'une guirlande, date des années 1780; il est attribuable à Jean Jaquet, tandis que le chambranle, en bois sculpté, décoré de plaques de porcelaine de Chine, est un apport de Revilliod. Le sol de cette pièce, ouverte probablement aux visiteurs, a été revêtu de linoléum. Photo tirée de *Catalogue Revilliod 1901*, planche XXX.



304

FIG. 305 Rue des Granges 2. Hôtel Sellon. Cabinet de travail d'Aloys Revilliod-de Muralt, aménagé dans l'ancien grand salon du deuxième étage, état en 1901. Revilliod précise dans son catalogue que les panneaux sculptés des dessus-de-porte et des trumeaux de glace sont l'œuvre de Jean Jaquet, à la différence des consoles qu'il qualifie seulement de « genre Jaquet ». Photo tirée de *Catalogue Revilliod 1901*, planche XXXVIII.



305

L'hôtel Naville-Boissier

Rue des Granges 8 [8]

FIG. 306 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726. Détail représentant la parcelle du futur hôtel de la rue des Granges 8. Sur ce terrain, déjà en partie remblayé et délimité par un mur de soutènement au sud, on voit encore trois dépendances rurales (remises et granges ; n° 4) et une ruelle (« de Lecorcherie ») appelées à disparaître. Des tracés ajoutés ultérieurement au crayon indiquent l'emplacement de la cour et de la façade sur jardin du futur hôtel. La parcelle jouxte à l'est la maison et la galerie sur portique appartenant à Bernard de Budé (n° 3) et, à l'ouest, l'hôtel de Gaspard Boissier (n° 1), achevé en 1723. AEG [Cadastré A 49-50 et 47-48].

FIG. 307 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Cage d'escalier du corps de logis principal. Photo Olivier Zimmermann, 2020, OPS.

Une vue de Genève réalisée vers 1730, peu après l'édification des trois premiers hôtels de la rue des Granges (actuels n°s 2, 4 et 6), représente, à l'emplacement du n° 8, un quatrième hôtel semblable aux précédents, alors qu'à cette date aucune construction n'est encore entreprise en ce lieu, encombré jusqu'en 1726 par d'anciennes granges destinées à la démolition **FIG. 12**. Cette image idéale d'un front bâti régulier, se poursuivant de façon homogène, ne va jamais se concrétiser. En effet, l'hôtel érigé dans les années 1743-1747 dérogera aux règles d'alignement et de hauteur édictées par la Seigneurie en 1719, lors du lotissement de la rue des Granges.

La parcelle de l'hôtel

En décembre 1717, alors que l'opération de la rue des Granges n'est encore qu'à ses débuts, la parcelle destinée à recevoir le futur hôtel Naville-Boissier est vendue à Bernard de Budé de Vêrace, propriétaire de la maison voisine (actuel n° 10), édiflée au XVI^e siècle et pourvue à l'arrière d'une galerie sur portique s'avançant vers la promenade de la Treille, au sud **FIG. 306**. Conclue avant l'adoption du plan définitif de lotissement, la convention de vente autorise l'acquéreur à construire sur toute l'étendue de son nouveau terrain, y compris contre la galerie de son ancienne maison¹. Cette disposition va toutefois s'avérer incompatible avec les alignements fixés en 1719, qui réservent une partie de la surface des lots aux terrasses des hôtels. Une construction occupant la totalité du fonds aurait en effet compromis la continuité du bâti et porté préjudice à Gaspard Boissier, acquéreur du lot de l'actuel n° 6, en dominant son jardin. Aussi, quand Budé de Vêrace vend sa parcelle à David Vasserot en 1720, la Seigneurie saisit l'occasion pour annuler toutes les clauses de la première vente².

Les projets non réalisés des Vasserot

Issu d'une famille de banquiers huguenots actifs à Paris et à Amsterdam, David Vasserot a obtenu la bourgeoisie de Genève en 1715, après avoir épousé Françoise, fille du syndic Horace-Bénédict Turretini³. Heureux bénéficiaire des opérations spéculatives du système de Law, il commence, dès 1719, à se procurer divers fonds en ville et à la campagne. Si



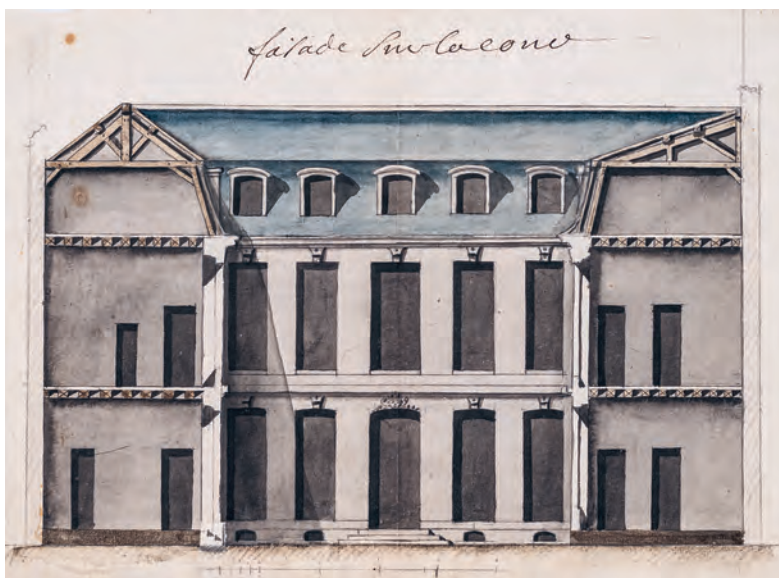
306

certaines de ces acquisitions lui servent surtout de placements, la parcelle de la rue des Granges est prévue d'emblée pour accueillir sa demeure⁴. De ce projet, abandonné après les travaux de terrassement, subsiste un dossier de plans en plusieurs variantes, qui rend bien compte des ambitions du banquier⁵.

Comme ses voisins Boissier et Sellon (n°s 2-4-6), Vasserot opte pour un hôtel « entre cour et jardin ». Mais au lieu d'un édifice de trois niveaux, propre à assurer la continuité de l'ensemble, il choisit la formule à un étage sur rez-de-chaussée, surmonté d'un comble à la Mansart **FIG. 308, 309**. Il revient ainsi au modèle très parisien de l'hôtel Buisson (rue Jean-Calvin 13), premier exemple genevois d'une résidence à la française. Par ailleurs, à la différence des autres hôtels de la rue des Granges, destinés en partie à la location, ses plans prévoient une seule cuisine pour l'ensemble du bâtiment, signe que le banquier entend s'offrir un hôtel particulier au sens strict du terme, sans locataires.

Deux des variantes proposées, tracées par la même main, ont été sans doute conçues à Paris **FIG. 308-312**. La couleur bleue des toitures, teinte conventionnelle pour représenter une couverture d'ardoises, inexistante à cette époque à Genève, l'indique clairement. D'autres traits encore le confirment, notamment la terrasse aménagée au-dessus du passage cocher (accessible du premier étage des ailes) ou la place réservée aux écuries et remises ; ces dernières, d'une générosité inhabituelle à Genève, occupent en effet toute la longueur de l'aile droite **FIG. 310, 311**.





308



309

Au dos de l'une des feuilles figure l'inscription : « plans du sol [comprendre : du terrain] fait par Mr. Mollet architecte du Roy »⁶. C'est à lui, évidemment, qu'il faut attribuer les deux variantes en question, y compris les élévations des façades relatives à l'une d'elles.

ARMAND-CLAUDE MOLLET est surtout connu comme auteur du palais de l'Élysée⁷. Descendant d'une célèbre lignée de jardiniers du roi, il est lui-même dessinateur de jardins avant de se tourner vers l'architecture. Sous la Régence, période de sa plus intense activité, il exécute divers projets pour John Law. David Vasserot, qui en est proche, a pu rencontrer MOLLET dans son entourage⁸.

Les plans de l'hôtel ne portent pas de date, mais il est possible de situer leur création aux

alentours de l'année 1720. On sait, effectivement, qu'après une tentative infructueuse, fin 1719⁹, Vasserot réussit, au cours de l'année suivante, à convaincre Bernard de Budé de lui céder son fonds et, aussitôt la promesse de la vente signée, il entame les travaux de terrassement. En décembre 1720, l'ouvrage étant bien avancé¹⁰, Vasserot doit déjà disposer des plans du bâtiment.

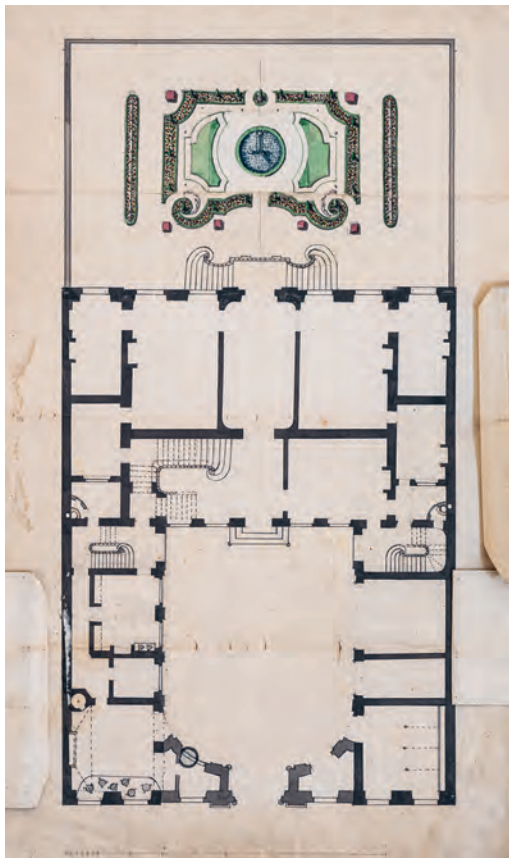
Les conflits de voisinage

Les projets de MOLLET, prévus pour un terrain présentant une dénivellation peu marquée entre la cour et la terrasse-jardin, établissent cette dernière bien au-dessus des terrasses des Boissier et Sellon. Il n'est donc pas surprenant que ce terre-plein devienne une pomme de discorde entre Vasserot et son voisin immédiat, Gaspard Boissier. Dès 1722, l'oncle de ce dernier, le banquier Jean-Jacques Naville, s'oppose au nom de son neveu à cette élévation, soutenant notamment qu'une terrasse d'une telle hauteur privera les promeneurs de la Treille de l'« agréable spectacle » des trois premiers hôtels de la rue des Granges et qu'elle blessera « extraordinairement la décoration publique » en créant une « difformité » choquante dans l'alignement des murs¹¹.

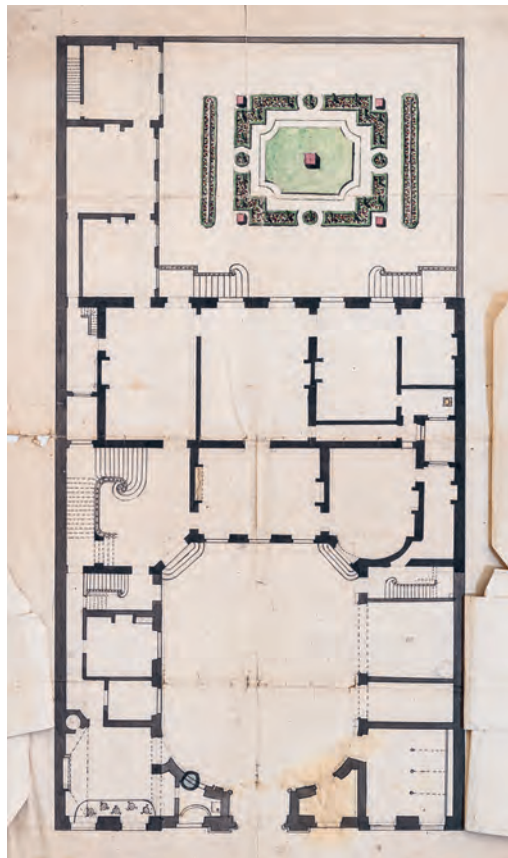
En dépit de ce réquisitoire, Vasserot obtient gain de cause et peut poursuivre le terrassement. Le différend n'est pas réglé pour autant car en juin 1727, interpellé par les autorités à propos de sa parcelle toujours vide, Vasserot répond « qu'il fera travailler à [...] [son] bâtiment d'abord que la difficulté qu'il a avec le Sr Naville sera terminée »¹². Il meurt trois mois plus tard sans avoir résolu l'affaire, aussi sa veuve Françoise Turrettini est-elle exhortée à son tour, en mai 1729, à construire¹³. Un devis dressé à son intention, en juillet 1731, pour « son sol à côté de messieurs Boissier », en lien apparent avec divers plans dérivés des projets de MOLLET, montre qu'elle envisageait effectivement de bâtir¹⁴ FIG. 313. Or, trois ans plus tard, elle décide de vendre le fonds « avec tous les matériaux [...] et notamment avec l'escalier qui y a été fait pour descendre de la terrasse dans la montée qui va à la Treille »¹⁵. L'acquéreur n'est autre que Jean-Jacques Naville, le même qui, quelques années plus tôt, s'est opposé aux travaux entrepris par son mari. Le contrat est conclu le 4 mai 1734 moyennant 16 231 livres, somme qui n'atteint même pas la moitié de celle payée par Vasserot avant les travaux de terrassement.

Du projet à l'exécution (1743-1747)

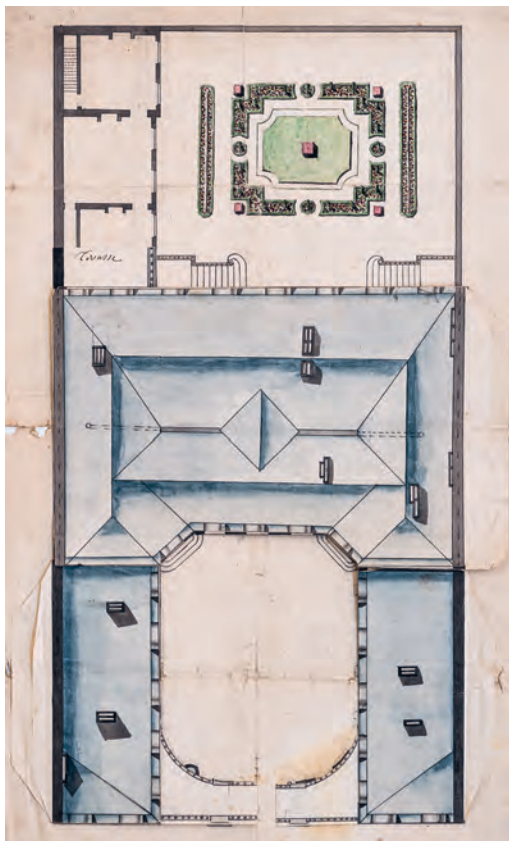
Une fois propriétaire, Naville s'accommode parfaitement de la hauteur de la terrasse sans pour autant se hâter de construire, puisque la parcelle reste vide pendant encore dix ans. À son décès,



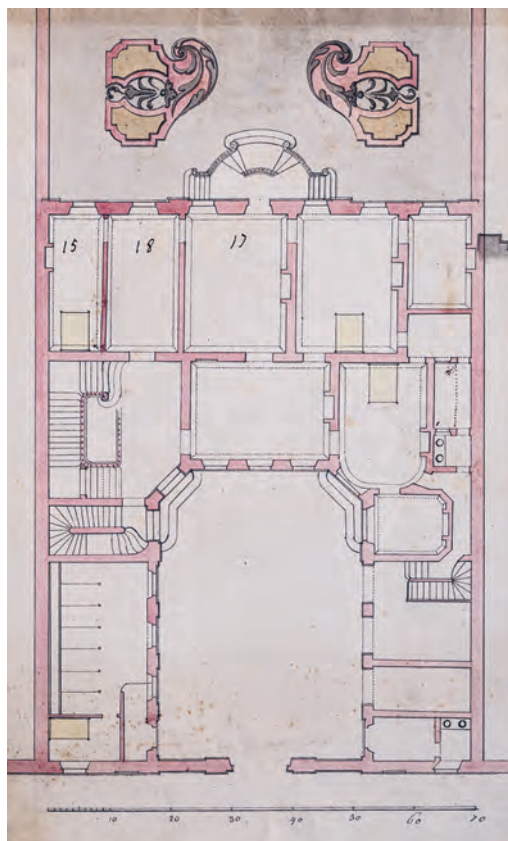
310



311



312



313

FIG. 308 Attribué à Armand-Claude Mollet. Projet, non réalisé, pour l'hôtel de David Vasserot (variante I). Élévation de la façade sur cour et coupe transversale des ailes, s.d. [vers 1720]. Archives du château de Vincy [G.3.1].

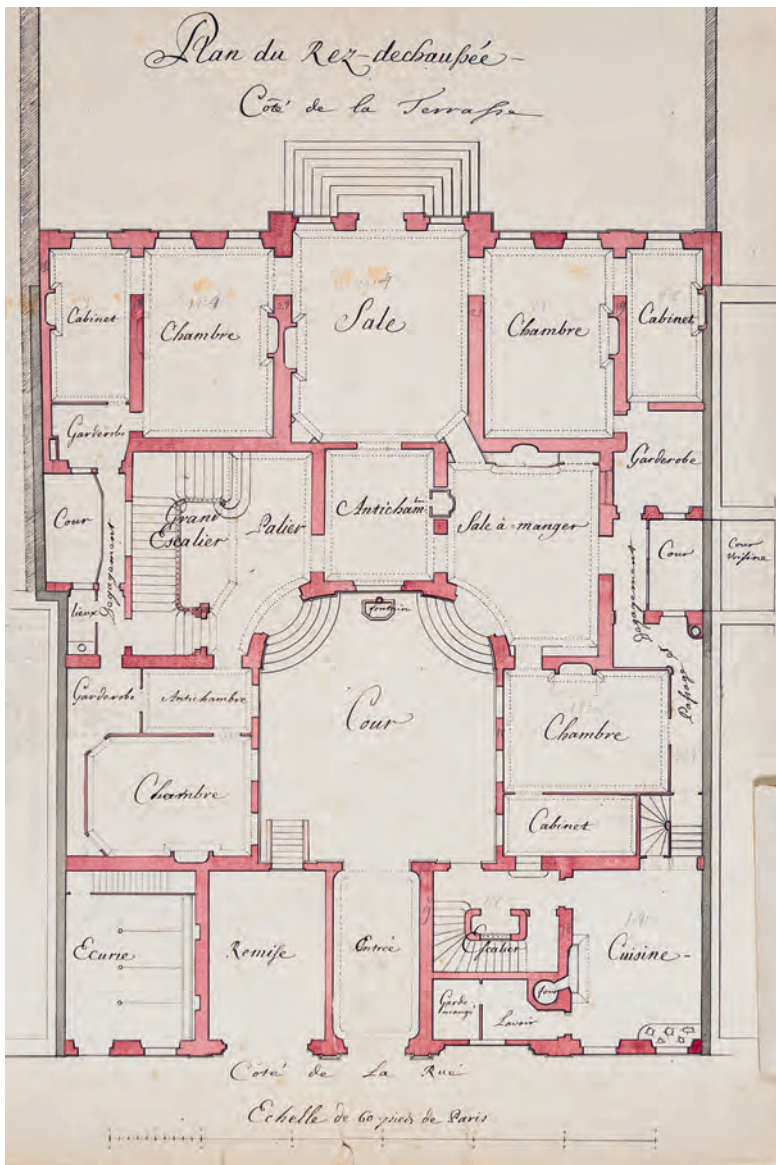
FIG. 309 Attribué à Armand-Claude Mollet. Projet, non réalisé, pour l'hôtel de David Vasserot (variante I). Élévation sur jardin, s.d. [vers 1720]. Archives du château de Vincy [G.3.1].

FIG. 310 Attribué à Armand-Claude Mollet. Projet, non réalisé, pour l'hôtel de David Vasserot (variante I). Plan du rez-de-chaussée et du jardin, s.d. [vers 1720]. Archives du château de Vincy [G.3.1].

FIG. 311 Attribué à Armand-Claude Mollet. Projet, non réalisé, pour l'hôtel de David Vasserot (variante II). Plan du rez-de-chaussée et du jardin, s.d. [vers 1720]. Archives du château de Vincy [G.3.1].

FIG. 312 Attribué à Armand-Claude Mollet. Projet, non réalisé, pour l'hôtel de David Vasserot (variante II, avec ailes en retour sur jardin). Plan des toitures et du jardin, s.d. [vers 1720]. Cette variante envisageait la création d'une aile en retour sur jardin adossée à la galerie du n° 10 de la rue des Granges. Archives du château de Vincy [G.3.1].

FIG. 313 Anonyme. Projet, non réalisé, pour l'hôtel de David Vasserot. Plan du rez-de-chaussée et du jardin, s.d. [vers 1730 ?]. Archives du château de Vincy [G.3.1].

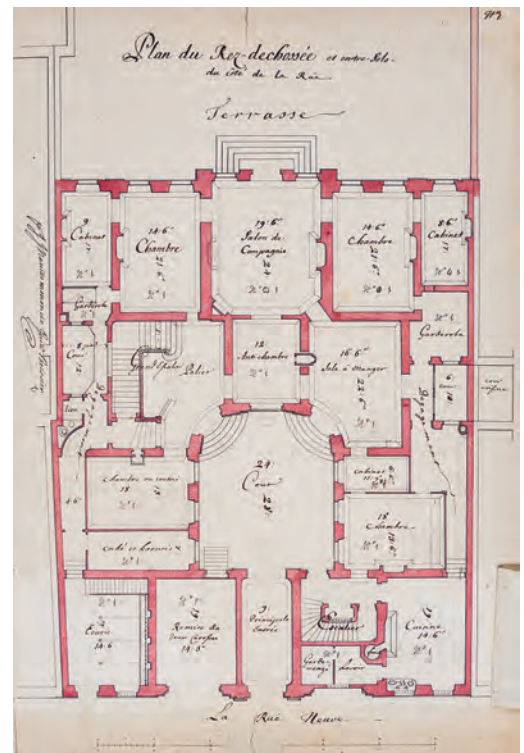


314

FIG. 314 Rue des Granges 8. Jean-Michel Billon. Projet pour l'hôtel Naville-Boissier. Plan du rez-de-chaussée de la maison et de l'entresol du corps d'entrée, variante corrigée, s.d. [1744]. À gauche, en noir: mur modifié. Ce niveau a été habité par Guillaume Boissier, premier propriétaire de l'immeuble. Coll. privée. Photo Olivier Zimmermann, 2014.

en novembre 1743, le syndic François Calandrini notera: « Le vieux et riche Mr Naville est mort. Il est fort peu regretté »¹⁶.

Homme d'affaires redoutable, réputé avaro, il a tout fait pour favoriser sa famille, en particulier ses neveux Boissier. Après avoir financé en majeure partie la construction de l'hôtel de Gaspard (n° 6) **FIG. 55**, demeure où il s'éteindra, Naville lègue la parcelle acquise des Vasserot, plans en main, à Guillaume Boissier. Les plans, qu'il n'a pas réussi à mettre en œuvre de son vivant, sont dus à l'architecte JEAN-MICHEL BILLON, l'un des plus appréciés de la ville, engagé, au moment du décès du banquier, dans la construction de l'hôtel du résident de France (Grand-Rue 11). La date exacte de leur élaboration n'est pas connue. Ils sont mentionnés pour

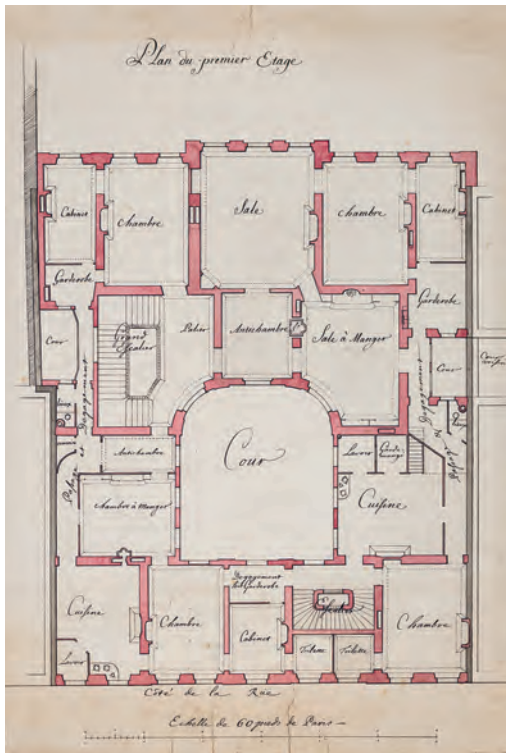


315

la première fois dans le codicille du testament de Naville, daté du 17 octobre 1742, puis paraphés, le 9 mai suivant, par Guillaume Boissier¹⁷. Naville les accompagne de consignes très strictes sur la façon dont la future maison doit être habitée¹⁸. Chaque appartement est ainsi attribué à un membre précis de la famille avec l'interdiction de le louer à une tierce personne. Enfin, pour éviter à ses neveux et nièces les frais de succession, Naville s'arrange avec les autorités genevoises pour payer de son vivant la somme globale de 60 000 florins en guise d'impôt sur son propre héritage, privilège qui lui vaudra l'inimitié de certains membres du gouvernement.

Dès la disparition de son oncle, Guillaume Boissier charge BILLON de convaincre son voisin Bernard de Budé d'accepter le projet. Budé conteste toutefois le tracé du mur mitoyen prévu **FIG. 315** et réclame une expertise auprès du « Tribunal des visites d'immeubles »¹⁹. Cette procédure, qui se prolonge jusqu'en février 1744, entraîne la révision de l'ensemble des plans. Boissier profite de cette occasion pour demander à l'architecte quelques menus changements dans la disposition des locaux **FIG. 314, 316**.

Le chantier débute au printemps 1744, sous la direction de JEAN-MICHEL BILLON. Des sources juridiques relatives à un litige entre les maîtres responsables de la charpente du bâtiment, ANTOINE BOREL et PIERRE TROT, permettent de situer son achèvement en automne 1747²⁰.

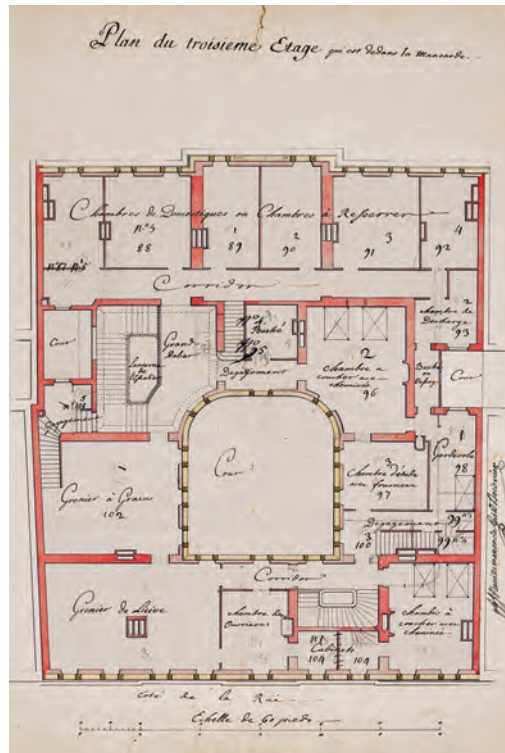


316

Le parti des façades et du plan

Établi sur sa haute terrasse, l'hôtel déroge à l'uniformité de l'ensemble patricien édifié dans les années 1720, principe que Jean-Jacques Naville avait pourtant défendu lorsque la parcelle appartenait encore aux Vasserot. Sa façade blanche en calcaire **FIG. 51, 318**, qui regarde la Treille, se détache nettement des façades voisines, construites en pierre de molasse ; sur la rue des Granges, la nouvelle construction interrompt l'ordonnance urbaine définie par la succession régulière des cours d'honneur closes de murs. À la différence de ses trois voisins situés à l'ouest, l'hôtel de Guillaume Boissier se développe autour d'une cour intérieure séparée de la rue par un imposant corps d'entrée percé d'un passage cocher **FIG. 314**. Ce bâtiment est relié par des ailes latérales au corps de logis principal disposé entre cour et jardin. L'ensemble comporte deux étages sur rez-de-chaussée, sous un étage de combles couvert d'un toit à la Mansart.

Les dimensions modestes de la cour sont habilement compensées par les pans concaves du corps de logis principal qui créent une continuité visuelle avec les faces des ailes **FIG. 320**. Ces arrondis, animés par les contre-courbes des deux perrons d'angle, présentent quelque similitude avec les dessins réalisés pour les Vasserot que BILLON a peut-être eu l'occasion de voir **FIG. 311, 313**. À l'instar de MOLLET, il renonce en effet à donner un accès axial



317

au logis au profit d'entrées latérales qui conduisent directement à une cage d'escalier à gauche et à la salle à manger à droite. Il est d'ailleurs possible que BILLON se soit basé sur un projet élaboré à Paris, car ses plans sont dressés selon l'échelle de « 60 pieds de Paris » **FIG. 314, 316** et le grand salon central est qualifié de « salon de compagnie », terme typiquement français, rarement utilisé à Genève²¹ **FIG. 315**.

Les façades de l'hôtel, nettement plus sobres que celles des n^{os} 2 à 6 mais tout aussi respectueuses de la symétrie axiale, jouent sur l'équilibre entre les lignes verticales, horizontales et courbes **FIG. 318, 319**. Les trois niveaux d'habitation, séparés par des cordons horizontaux et couronnés d'un entablement toscan, sont scandés de pilastres et de chaînes à bossages ou à tables. Dans cette trame orthogonale bien affirmée s'inscrivent des baies de formes variées – en plein cintre, en arc segmentaire, à linteau droit – qui contribuent à individualiser les différentes parties des élévations. La façade sur rue **FIG. 319**, large de neuf travées, comporte deux avant-corps latéraux à fronton, auxquels répond le léger ressaut de la travée centrale où s'ouvre une porte monumentale, flanquée de pilastres toscans. Côté jardin **FIG. 318**, la composition reste plus conventionnelle : un avant-corps à fronton met en valeur les trois travées médianes, tandis qu'une légère saillie de l'appareil marque chaque extrémité. Dans la cour, où toutes les faces respectent le rythme tripartite,

FIG. 315 Rue des Granges 8. Jean-Michel Billon. Projet pour l'hôtel Naville-Boissier. Plan du rez-de-chaussée (variante I), s.d. [1743]. Coll. privée. Photo Olivier Zimmermann, 2014.

FIG. 316 Rue des Granges 8. Jean-Michel Billon. Projet pour l'hôtel Naville-Boissier. Plan du premier étage, variante corrigée, s.d. [1744]. Coll. privée. Photo Olivier Zimmermann, 2014.

FIG. 317 Rue des Granges 8. Jean-Michel Billon. Projet pour l'hôtel de Guillaume Boissier. Plan de l'étage des combles (variante I), s.d. [1743]. Coll. privée. Photo Olivier Zimmermann, 2014.



318

FIG. 318 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Façade sur jardin, côté rampe de la Treille. Photo David Walls, 2021, archives privées.

FIG. 319 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Façade sur rue, vue du nord-est. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 320 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Vue de la cour en direction du corps de logis principal. Aux chaînes à bossages, qui rythment les trois travées des deux premiers niveaux, répond au deuxième étage un décor de tables. Photo David Walls, 2021, archives privées.

la façade concave du corps de logis principal se distingue par le raffinement de sa modénature et son décor sculpté rocaille, concentré sur les clefs des baies **FIG. 320**.

La distribution intérieure

Ultime exemple à Genève d'une résidence à la française dite « entre cour et jardin », l'hôtel présente un schéma distributif tout à fait courant dans ce type de demeure. Le corps de logis principal, double en profondeur, s'organise symétriquement de part et d'autre de l'axe défini par le vestibule-antichambre et le grand salon **FIG. 314**. Du côté de la cour se répartissent, à gauche et à droite, l'escalier d'honneur et la salle à manger, et du côté du jardin deux appartements d'apparat composés chacun d'une chambre, d'un cabinet et d'une garde-robe prenant jour à l'arrière par une courette. D'étroits couloirs latéraux permettent d'accéder aux pièces situées dans les ailes et dans le corps d'entrée. Ce dernier abrite un escalier secondaire et, au rez-de-chaussée,

des locaux entresolés. À l'origine, on trouvait là une cuisine équipée d'un four à pain, d'un lavoir et d'un garde-manger, le tout surmonté de chambres de domestiques, et, à gauche du passage cocher, une remise pour deux carrosses, une écurie pour quatre chevaux et un grenier à foin au-dessus. Selon les premiers plans de BILLON, le rez-de-chaussée de l'aile gauche devait accueillir un « comptoir » de banque et une chambre de cocher mais, sur les plans révisés, on y voit un petit appartement de commodité comprenant une antichambre, une chambre et une garde-robe. Tout ce niveau est attribué à Guillaume Boissier, conformément aux volontés de Naville.

Chaque étage est subdivisé en deux logements, les pièces du corps central présentant la même disposition qu'au rez-de-chaussée **FIG. 316**. Comme seules des familles alliées étaient admises à habiter l'hôtel, la séparation entre les appartements consistait en une structure légère, conservée au second étage : une porte condamnée dans l'enfilade d'apparat, facile à ouvrir lors de grandes occasions, et,

du côté de la rue, une mince cloison établie entre deux « cabinets de toilette », derrière l'escalier secondaire. Chaque logement avait sa propre cuisine et sa salle à manger ; ces deux pièces étaient adjacentes sans pour autant communiquer directement afin que les odeurs n'incommodent pas les convives. Au premier étage de l'aile droite, la cuisine était surmontée, comme c'est encore le cas actuellement, d'une mezzanine dévolue au logement des domestiques. De nombreux dégagements et passages complétaient le système d'enfilades en offrant des circulations multiples à travers les pièces. Toutes comportaient au moins trois accès, excepté les cabinets de toilette et les lieux d'aisances jouxtant les courettes. La plupart de ces cheminements existent toujours.

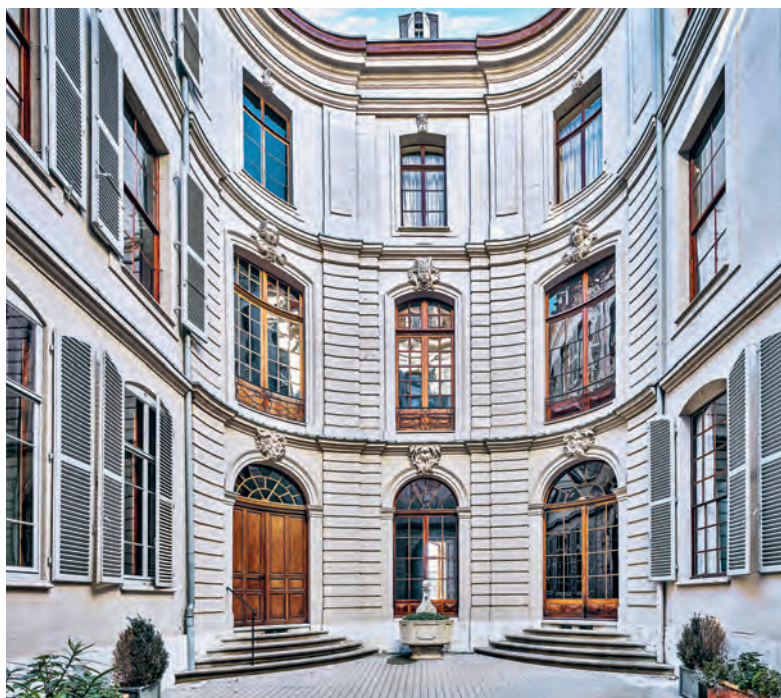
Établi dans une vaste cage à la jonction du corps central avec l'aile gauche, le grand escalier constitue, aujourd'hui encore, le premier espace de représentation **FIG. 307**. Les plans de BILLON le prévoyaient analogue à un modèle proposé par MOLLET **FIG. 311, 314**, très proche d'ailleurs des exemples existant dans d'autres hôtels genevois. Il devait être suspendu et à jour central, avec une rampe en ferronnerie ininterrompue jusqu'à l'étage des combles. Pour des raisons que l'on ignore, l'architecte a finalement opté pour un dispositif plus archaïque et moins théâtral, où la charge des volées et des paliers se reporte, par l'intermédiaire de plusieurs arcs, sur trois noyaux qui s'élèvent jusqu'au sommet de la cage. La structure en pierre de taille, soigneusement moulurée, est agrémentée d'une rampe en fer forgé dont les panneaux sont formés de C involutés ou chantournés, évoluant autour d'une tige axiale étampée en graines. Un dessin anonyme, dû certainement à un entrepreneur engagé dans la construction, montre une variante non réalisée de cet escalier, qui illustre la phase intermédiaire entre le projet du plan de BILLON et la solution adoptée **FIG. 333**.

Dans l'ensemble, la demeure a un caractère hybride, car son plan renvoie à celui d'un hôtel particulier, mais sa partition effective est celle d'une maison locative. D'ailleurs, certains éléments de l'aménagement intérieur, que l'on voit dans les appartements, semblent avoir été fabriqués sur le même modèle, telles les boiseries des salles à manger **FIG. 321** ou les trumeaux de cheminée qui subsistent dans l'une des pièces du rez-de-chaussée **FIG. 324** et du second étage.

Comme toute habitation de qualité, la maison comportait diverses dépendances. Le sous-sol, accessible par les deux escaliers et par une porte s'ouvrant sur la terrasse, abrite toujours de vastes caves voûtées, pavées de galets de rivière **FIG. 323**.



319



320

FIG. 321 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Rez-de-chaussée, salle à manger avec ses boiseries de hauteur et sa porte-fenêtre ouvrant sur la cour. L'emplacement de la niche qui abrite le poêle (rapporté) est conforme aux indications données par le plan de Jean-Michel Billon corrigé en 1744. À l'origine, les boiseries avaient une teinte beige et le mur de la niche présentait un décor de faux marbre sur un fond blanc cassé. Le parquet, qui a remplacé des carreaux de terre cuite, date de la seconde moitié du XIX^e siècle. Photo Olivier Zimmermann, 2020, OPS.



321

Dans l'étage mansardé **FIG. 317**, on trouvait à l'origine plusieurs chambres de domestiques ou de rangement, des greniers « à grains » et « à lessive », mais également deux chambres à coucher spacieuses, pourvues de cheminées, ainsi qu'une « chambre d'étude avec fourneau », attribuée à Guillaume Boissier. Au sous-sol et dans les combles, les locaux sont desservis par un corridor central, parallèle à la façade. Dans les résidences urbaines mitoyennes, ce type de dégagement, mal éclairé, n'a cours qu'aux niveaux réservés aux services. À Genève, il faut attendre le dernier quart du XVIII^e siècle pour voir un corridor central dans les étages d'habitation d'un immeuble patricien. C'est notamment le cas à la rue Beauregard (actuels n^{os} 2-4-6)²².

Les aménagements intérieurs et les décors

Les aménagements intérieurs d'origine nous sont principalement connus par l'inventaire posthume de Guillaume Boissier, dressé en 1759²³. On y recense toutes les pièces du rez-de-chaussée représentées sur le plan de BILLON. Celles donnant sur le jardin bénéficient alors de la décoration la plus riche. Avant que le papier peint ne s'impose un peu partout, leurs murs, pourvus de lambris d'appui, sont recouverts de tissus. Des tapisseries des Flandres à personnages, une constante dans les demeures genevoises de distinction, ornent les parois du grand salon, accompagnées de portières de brocatelle verte et de rideaux en damas de même teinte,

tandis qu'une « verdure » d'Aubusson habille la chambre située à droite. La pièce de gauche, qui fait office de « petit salon », est revêtue d'une tenture en satin des Indes, à fond bleu et broderies de soie, à laquelle s'accordent les portières en damas bleu, les housses d'une vingtaine de sièges et les écrans de cheminée. Cette garniture vaut à cette pièce le nom de « chambre bleue ». Les tapisseries de « satinade » cramoisie et de brocatelle jaune, mentionnées dans l'antichambre-vestibule et dans l'un des cabinets latéraux, complètent la variété des tissus employés reflétant le goût pour les intérieurs multicolores²⁴.

Parmi les objets de prix que renferme le rez-de-chaussée figurent notamment plusieurs miroirs à cadre doré, tous placés au-dessus des cheminées et aux trumeaux des principales pièces d'apparat²⁵. L'ameublement du grand et du petit salon, composé essentiellement de différents types de sièges – sofa, fauteuils, « demi-fauteuils », « chaises à balustres », etc. –, laisse supposer que ces deux espaces sont dédiés à des sociabilités centrées sur la conversation, tandis que l'antichambre, équipée de trois tables de jeu, peut servir de cadre à d'autres divertissements. La salle à manger, avec ses deux tables en noyer, accompagnées de « chaises à la reine » recouvertes de peluche bleue, peut accueillir douze convives. Comme celles des étages, elle est chauffée par un poêle alimenté à partir de l'antichambre et se caractérise par des lambris de hauteur dans lesquels s'intègrent deux armoires-buffets **FIG. 321**.



FIG. 322 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Vue du grand salon du rez-de-chaussée depuis la porte du vestibule. Le décor de cette pièce, conçu comme un ensemble, a été réalisé à l'extrême fin du XVIII^e siècle ou au début du siècle suivant. Dans les miroirs des trumeaux entre les fenêtres se reflètent deux petites portes à couronnement sculpté, ménagées dans les pans coupés de la pièce. Photo David Walls, 2021, archives privées.

322

Marguerite Buisson, veuve de Guillaume Boissier, conserve l'appartement du rez-de-chaussée jusqu'à son décès en 1798; elle est sans doute à l'origine du papier peint en camaïeu rose-rouge à motif de chinoiserie, découvert en 2018 derrière les boiseries actuelles du « petit salon »²⁶ **FIG. 326**. Ce papier peint, inspiré par une estampe d'après un dessin de JEAN PILLEMENT, éditée en 1759²⁷ **FIG. 327**, a remplacé la tenture bleue des Indes dans les années 1760 ou 1770. L'inventaire dressé à la mort de Marguerite indique en outre que les dessus-de-porte du grand salon et les trumeaux de cheminée des deux pièces voisines sont, à ce moment-là encore, ornés de panneaux peints²⁸.

Le décor sculpté, visible actuellement dans les trois principales pièces d'apparat, date donc du tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, époque à laquelle Horace Boissier, petit-fils de Guillaume, et sa femme Charlotte Fabri viennent s'installer au rez-de-chaussée²⁹. Cet ensemble a certainement été réalisé par le sculpteur-ornemaniste JEAN JAQUET dont on reconnaît le style dans la plupart des bas-reliefs. Certains motifs sont représentés dans ses dessins et appliqués dans d'autres demeures³⁰. Ainsi, le trumeau de cheminée du grand salon **FIG. 322**, flanqué de deux colonnes corinthiennes à fûts cannelés bagués de petites draperies, s'apparente à ceux des salons de la maison Roux (vers 1792), du château de Cartigny (1805) et de l'ancienne cure de Genthod (années 1790), tous attribués à l'atelier de

JAQUET. En outre, à Genthod **FIG. 325**, la cheminée en marbre blanc et noir, avec linteau orné d'un feston et de rosaces, est identique. De même le médaillon de son trumeau, représentant les attributs de la musique – luth, flûte, cahier de partitions, etc. –, est parfaitement semblable à celui qui figure sur l'un des dessus-de-porte du salon **FIG. 331**. Un exemple analogue conservé aux Délices (actuellement musée Voltaire) montre que JAQUET adaptait le même thème à diverses combinaisons³¹. À ce motif, accompagné de guirlandes, répondent ici deux autres dessus-de-porte d'une conception similaire, l'un orné d'une lyre couronnée, l'autre d'une lyre associée à une palette de peintre **FIG. 332**. Ce décor, auquel s'ajoutent des coupes fleuries et des draperies en feston, est structuré par des cadres à mouluration variée, le tout sous une corniche de plafond associant denticules et chapelets de grains.

Dans le « petit salon » voisin, le trumeau de cheminée, enrichi de guirlandes et de chutes formées de fleurs et d'instruments de musique, présente, au-dessus du miroir, divers attributs de la science **FIG. 329, 330** : une mappemonde entourée de branches de laurier, un rouleau de plans, un livre, une longue-vue et un télescope. JAQUET a réalisé une composition analogue pour la bibliothèque du château du Reposoir (Pregny-Chambésy); Horace Boissier a peut-être souhaité destiner le « petit salon » au même usage³². Enfin, pour le trumeau de cheminée de la chambre d'en face, JAQUET a repris



323

FIG. 323 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. L'une des caves de la maison avec sa voûte en berceau, construite en briques, et son sol revêtu de galets de rivière. Photo Thierry Wenger, 2018, coll. Ceux d'en face.

un motif récurrent de son répertoire, la cassolette flammée, qu'il a encadré de pilastres ioniques portant un entablement richement mouluré **FIG. 328**.

Au premier étage, les travaux menés de 2013 à 2017 ont permis de mettre au jour quelques vestiges de l'aménagement d'origine. Dans le grand salon, orné entre autres de dessus-de-porte sculptés Louis XVI, le trumeau de cheminée conserve encore, derrière son panneau de menuiserie datant des années 1820, les traces d'un décor en stuc dans le goût rocaille. Sur l'un des murs de la pièce subsiste par ailleurs un grand fragment du papier peint d'esprit chinois, mêlant, sur un fond bleu ciel, des motifs de perdrix et de branchages fleuris³³ **FIG. 334, 335**. À ce papier a succédé une « tenture de tapisserie de damas cramoisi », mentionnée en 1790³⁴.

Dans la salle à manger de cet appartement, on signale à la même date « douze chaises bleues » dont la teinte était sans doute assortie à la peinture bleu clair des boiseries, retrouvée sous la couche de faux bois ajoutée au XIX^e siècle³⁵. Un sondage, effectué sous le parquet de cette pièce, a montré la présence de carreaux de terre hexagonaux. Selon les annotations portées sur les plans de BILLON, le même carrelage recouvrait les sols de l'antichambre voisine et de deux autres pièces, dans l'aile gauche, elles aussi à usage d'antichambre et de salle à manger. Quant aux pièces d'apparat, elles ont probablement reçu d'emblée les parquets en noyer de type Versailles **FIG. 322, 324, 328, 329**, tels qu'on peut les observer dans d'autres hôtels genevois de la première moitié du XVIII^e siècle.

Le nom des Boissier reste attaché à l'hôtel jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Le bâtiment passe ensuite entre les mains d'Ernest-Gabriel Bouthillier de Beaumont. À la mort de celui-ci, en 1909, l'édifice échoit à ses enfants dont les descendants possèdent encore le deuxième étage et les combles. Les deux premiers niveaux, parvenus jusqu'à nos jours dans un état de conservation quasi parfait, ont changé récemment de propriétaire et viennent de connaître d'importants travaux de restauration.

Appréciation

Cet hôtel, le dernier du lotissement de la rue des Granges, est l'une des œuvres majeures de l'architecte genevois JEAN-MICHEL BILLON, dont les plans remplacent des projets non aboutis, conçus pour la parcelle des années 1720-1730. L'édifice se distingue par son corps d'entrée monumental et, surtout, par sa façade d'apparat en calcaire du Jura. Cette pierre blanche très résistante, utilisée essentiellement pour des soubassements, confère au bâtiment une rare luminosité dont nulle autre demeure de l'ancienne ville ne peut se prévaloir. L'hôtel échappe ainsi au jugement sévère de l'architecte LÉONARD RACLE qui notait en 1764 à propos des maisons genevoises : « [elles] perdent infiniment à être vues de loin » à cause de leurs façades en molasse, pierre « d'un tons gris sale, concéquement triste et de plus ingrats, peu susceptible d'effet »³⁶. À l'origine, cette blancheur ostentatoire faisait écho à la porte Neuve toute proche, achevée en 1740 et bâtie elle aussi en calcaire blanc. L'hôtel possède une cour fermée, relativement petite mais d'un aspect raffiné grâce à son jeu de lignes courbes, associé au rythme vigoureux des bossages et à la discrète ornementation rocaille **FIG. 336, 337**. À l'intérieur, le bâtiment a gardé sa distribution d'origine avec plusieurs aménagements du XVIII^e siècle et un décor attribuable au sculpteur JEAN JAQUET.

Bibliographie

AMSLER/BISSEGER 2012 ; AUBERT 1976 ; BRUN 1987 ; DUMONT 1969, pp. 51-52 ; FATIO 1919 ; FONTANNAZ/BORY 1989 ; GALLET 1995 ; LÜTHY 1959 ; LÜTHY 1961 ; MAGNUSSON 2015 ; MB 1984, pp. XXXIII-XXXIV et 43 ; SAYOUS 1935.



324



325



326



327



328

FIG. 324 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Cheminée d'un des cabinets du rez-de-chaussée : son trumeau en stuc, à décor chantourné, fait probablement partie de l'aménagement d'origine. Un trumeau analogue surmonte une cheminée en bois de noyer au second étage. Photo Olivier Zimmermann, 2020, OPS.

FIG. 325 Genthod, rue du Village 9. Ancienne cure. Cheminée du grand salon au rez-de-chaussée datant des années 1790. Photo vers 1900, BGE [gc genthod 09 1].

FIG. 326 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Rez-de-chaussée. Fragment du papier peint retrouvé dans le « petit salon ». Photo Anastazja Winiger-Labuda, 2018, IMAHGe.

FIG. 327 Planche tirée de l'Œuvre gravée de Jean Pillement, vol. 4, Londres 1759. Coll. numérisée de la bibliothèque de l'INHA [NUM FOL RES 237 (4)].

FIG. 328 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Rez-de-chaussée. Cheminée de la chambre à coucher côté jardin. Le décor du trumeau est l'œuvre probable de l'atelier de Jean Jaquet. Photo Olivier Zimmermann, 2020, OPS.



329



330

FIG. 329, 330 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Rez-de-chaussée. « Petit salon » et détail du trumeau de sa cheminée dont le décor est attribuable à l'atelier de Jean Jaquet. Photo Olivier Zimmermann, 2020, OPS.

FIG. 334, 335 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Fragment et détail du papier peint mis au jour dans le grand salon du premier étage. Ce papier peint pourrait dater des années 1750 et faire partie des premiers aménagements du salon. Photos Anastazja Winiger-Labuda, 2015, IMAHGe.



331

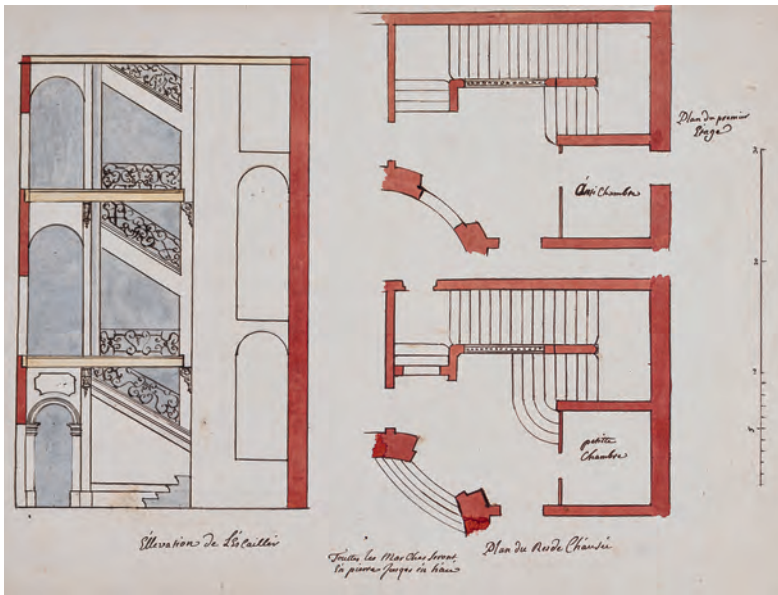
FIG. 331, 332 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Rez-de-chaussée. Dessus-de-porte du grand salon attribuables à l'atelier de Jean Jaquet. Photo Olivier Zimmermann, 2020, OPS.

FIG. 336, 337 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Façade du corps de logis principal donnant sur la cour. Détails du décor des fenêtres au premier étage. Photo Olivier Zimmermann, 2020, OPS.



332

FIG. 333 Rue des Granges 8. Hôtel Naville-Boissier. Anonyme. Projet, non exécuté, pour l'escalier du corps principal de l'hôtel de Guillaume Boissier, vers 1744. Coll. privée. Photo Olivier Zimmermann, 2014.



333



334



335



336



337

La maison Mallet

Rue du Cloître 2-4 [9]

FIG. 338 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Façade du corps de logis principal, côté cour. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

Édifiée entre 1722 et 1725, la maison Mallet suit de près l'opération de la rue des Granges. Elle frappe d'emblée par l'originalité de son implantation et la singularité de sa disposition. À la différence des hôtels précédents, qui dessinent en bordure de la haute ville un alignement luxueux destiné à être admiré à distance, la maison Mallet s'installe au cœur de la cité, sur une parcelle isolée ; elle occupe l'emplacement de l'ancien cloître capitulaire qui jouxtait au nord la cathédrale Saint-Pierre. Ce terrain étant limité, le modèle théorique de l'hôtel « entre cour et jardin » s'est vu transposé dans un plan « entre cour et place publique ».

La parcelle, l'acquéreur et l'architecte

L'idée de vendre une portion de l'ancien cloître capitulaire surgit au Conseil en février 1721. À cette date, l'emplacement de la future maison Mallet est occupé par six bâtiments qui forment un U autour d'un préau dévolu à l'inhumation des étrangers de marque. De l'ensemble claustral originel **FIG. 339**, seuls deux bâtiments, attenant au temple de Saint-Pierre, dépendent encore du domaine public ; on y trouve l'ancienne salle capitulaire, siège du Consistoire jusqu'en 1714, ainsi que des logements de pasteurs¹. Justifié à la fois par « l'argent que l'on en retirerait »² et par la vétusté des locaux dont on souhaite éviter la réparation jugée trop coûteuse, le projet de vente provoque toutefois une vive opposition de la Compagnie des pasteurs qui use de toute son autorité morale pour empêcher sa réalisation. Elle invoque « l'honneur de l'État » qui doit primer sur l'intérêt financier, souligne l'inconvenance « de remuer les cendres des gens de qualité inhumés dans le cloître »³ et s'inquiète de savoir si les futurs acquéreurs des bâtiments du cloître « ne se porteront pas à faire des projets contre la République par la situation voisine du temple... »⁴. Voir s'édifier à cet endroit une résidence privée très luxueuse paraît à l'évidence peu conciliable avec la gravité que doit inspirer un lieu de culte.

Le débat au Conseil, qui va durer trois mois, débouche finalement sur la décision de vendre les deux bâtiments. Ces derniers sont mis aux enchères en juin 1721⁵. La parcelle proche du temple est grevée à cette occasion de plusieurs servitudes qui

semblent exclure une construction de prestige⁶. Malgré ces contraintes, le banquier Gédéon Mallet achète les deux bâtiments en attendant de pouvoir acquérir les quatre autres, indispensables pour concrétiser ses ambitions de bâtisseur.

Issu d'une famille de Rouen réfugiée à Genève peu après la Réforme, Gédéon est le fils aîné de Jacques Mallet et de Marie-Salomé née Deggeller, originaire de Schaffhouse⁷. Sa famille, active dans le commerce des draps, occupe une place respectable au sein de la société genevoise, position qu'il consolide par son mariage avec Isabelle, fille du syndic Jean-Jacques De la Rive-Buisson. Il commence sa carrière auprès de son père qui, à l'instar de nombreux marchands genevois, se tourne à la fin du XVII^e siècle vers l'activité bancaire. À l'époque de la guerre de Succession d'Espagne, il se lance dans le trafic d'espèces pour le compte de Louis XIV. Ces activités, aussi rentables qu'aventureuses, entraînent par rétorsion l'interdiction complète du commerce genevois dans l'Empire germanique. Gédéon Mallet sort gagnant de cette expérience, égratigné par quelques ennuis passagers, tels un blâme de la part du Conseil ou un tract circulant en ville, le qualifiant de « destructeur des fabriques »⁸. Son engagement précoce dans les opérations de la banque Law confirme ses talents d'homme d'affaires. Il affermit sa fortune et se retire à temps, avant la chute du système qui entraînera avec elle les spéculateurs moins avertis. En 1720, l'année même de la faillite de Law, il triple ses possessions à Cognoy par l'achat d'un domaine avoisinant un fonds qu'il avait acquis lors de ses premiers succès financiers⁹. L'achat, l'année suivante, des bâtiments du cloître de Saint-Pierre lui ouvre la voie à une importante réalisation en ville.

En effet, trois mois à peine après cette première acquisition, en septembre 1721, Mallet reçoit une offre exceptionnelle : la Seigneurie s'engage à acquérir pour lui les quatre maisons du cloître, demeurées en mains privées, à condition qu'il cède au domaine public deux bandes de son terrain, l'une pour créer une ruelle le long du temple de Saint-Pierre, l'autre pour rectifier l'alignement de l'actuelle rue de l'Évêché. Cet arrangement, qui coûte au trésor de la République la bagatelle de 17 000 florins, dote le banquier d'une vaste parcelle



FIG. 339 François Diodati. Vue de la cour de Saint-Pierre, vers 1675. À gauche du temple, les maisons du cloître de Saint-Pierre, reconstruites au XV^e siècle. BGE [vg 1096].



339

FIG. 340 Robert Gardelle. Cour de Saint-Pierre peu avant la construction du portique du temple, vers 1749. Cette gravure, assez fidèle, nous offre la première image de la maison Mallet (à gauche). Le fronton de celle-ci est orné d'armoiries (disparues) et ses fenêtres sont pourvues de vitres à petits carreaux. BGE [vg 2635].



340

régulière, dégagée de tous les côtés. La convention est signée fin septembre 1721¹⁰.

C'est vraisemblablement peu avant cette date que Mallet s'adresse à JEAN-FRANÇOIS BLONDEL pour lui confier les plans de son futur hôtel. Le nom de cet architecte français, oncle et premier maître du célèbre théoricien de l'architecture JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL, est associé à plusieurs commandes genevoises¹¹. En plus des dessins pour l'hôtel Mallet, BLONDEL conçoit également les plans de trois maisons de campagne : celle du pasteur Ami Lullin, au Creux-de-Genthod, puis deux autres non construites, l'une à Cologny, destinée à Pierre Cramer, associé et beau-frère de Gédéon Mallet, et, la plus fastueuse de toutes, « à bâtir près de Genève » pour un commanditaire non spécifié.

Tous ces projets sont reproduits dans le recueil d'architecture de Jean Mariette, édité à Paris en 1727¹². Le fait mérite d'être souligné car cet ouvrage, visant à montrer « ce que l'architecture française a produit de plus magnifique et de plus régulier »,

n'illustre qu'un nombre très limité d'édifices situés hors de l'Île-de-France. Et quand bien même JEAN-FRANÇOIS BLONDEL, auteur de nombreuses planches gravées de ce recueil, aurait pu bénéficier de sa position pour présenter ses propres créations, ces dernières n'auraient pu y figurer si elles avaient été jugées indignes de ce prestigieux corpus. JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL, ardent défenseur du « classicisme à la française », ne manquera d'ailleurs pas de rendre hommage aux talents de son oncle. En évoquant ses différentes réalisations, notamment genevoises, il notera : « Il s'est acquis une très grande réputation par sa haute capacité [...]. À la solidité des principes de l'Architecture que cet illustre Artiste possède dans sa dernière perfection, il joint l'art du dessein à un degré supérieur... »¹³.

La construction

On ignore si Mallet a commandé ses plans à Paris ou s'il a profité de la présence de BLONDEL à Genève, quand celui-ci s'y est rendu pour mettre au point



341

le projet de la maison Lullin au Creux-de-Genthod. Quoiqu'il en soit, les dessins de l'architecte français seront examinés sur place et, peut-être même, quelque peu corrigés par JACQUES-BARTHÉLEMY MICHELI DU CREST, ingénieur militaire très apprécié pour ses compétences en architecture civile; nous en avons pour preuve une lettre du 26 septembre 1721, dans laquelle l'un des fils de Gédéon Mallet lui exprime sa « reconnaissance [...] pour les peines que vous vous êtes donné[es] sur le plan de la maison que mon Père fait bâtir »¹⁴. Parti depuis peu en Italie, le même fils s'enquiert aussi auprès de MICHELI des possibilités de se procurer de l'ardoise pour le toit de l'hôtel, matériau typiquement parisien, jugé certainement plus élégant que la tuile traditionnelle employée à Genève :

« Je me souviens Monsieur que vous m'avez fait l'honneur de me parler sur des ardoises que l'on peut avoir en Savoie; oserais-je vous prier d'examiner la chose, et à combien monterait la différence d'en couvrir une maison plutôt que de tuile

ordinaire; j'en écris à mon Père et lui marque de demander à Mr Blondel ce qu'il en pense; comme elles sont fort en usage à Paris, il en dira le pour et le contre et l'on pourrait faire ensuite un prix-fait avec des Savoyards qui s'engagerai[en]t de les amener ou au bord du lac ou aux Barrières »¹⁵.

On sait que, finalement, les Mallet vont se contenter de tuiles, moins coûteuses et plus faciles à obtenir. Mais le rôle de MICHELI ne s'est pas arrêté là, comme le suggère la suite de la lettre lorsque le fils Mallet prie l'ingénieur de veiller sur le chantier jusqu'à son retour d'Italie prévu pour le mois de mai 1722 : « vous savez – écrit-il – que dans un endroit comme Genève, où il n'y a point d'architecte, les maîtres maçons sont sujets à faire beaucoup de fautes, et il n'y a qu'une personne aussi consommée que vous qui puisse les redresser »; et d'ajouter : « je compte vous rendre mes remerciements de bouche au mois de mai prochain des peines que cela vous donnera »¹⁶. Il aurait été surprenant que MICHELI n'eût pas répondu à une sollicitation aussi flatteuse.

FIG. 341 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Façade donnant sur la cour de Saint-Pierre. Photo Damien Magat, 2023.



342
FIG. 342 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Grand portail sur la rue du Cloître. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



343

FIG. 343 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Façades donnant sur la rue du Cloître et la rue de l'Évêché vues du nord-est. Le soubassement du côté de la rue de l'Évêché accueillait des écuries et remises. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



344



345

FIG. 344 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Façade donnant sur la cour de Saint-Pierre, détail du décor d'une porte-fenêtre au premier étage. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 345 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Façade donnant sur la cour de Saint-Pierre, détail du décor d'une fenêtre au rez-de-chaussée. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

Si l'ingénieur supervise l'ouvrage, la construction elle-même est conduite, comme le veut l'usage, par des maîtres maçons locaux. Le nom de l'un d'entre eux – à supposer qu'ils étaient plusieurs – est brièvement mentionné dans un contrat de fourniture de matériaux. Il s'agit d'ANTOINE GIBOT, impliqué au même moment, avec d'autres entrepreneurs, dans le grand chantier de la rue des Granges. En novembre 1721, il commande pour Gédéon Mallet, auprès de deux maçons de Lausanne, « trois mille cartiers de bonnes pierres bleües dudit Lauzanne sans tâche ni tare... »¹⁷. Le délai de livraison est fixé au 1^{er} mai 1722, date à laquelle doit débiter la construction des murs, après celle du soubassement en calcaire.

Le chantier progresse rapidement puisqu'en septembre 1723 les artisans fournissent déjà les châssis des fenêtres. Un contrat signé par le maître menuisier FRANÇOIS LEVRAT et son compagnon JEAN PALME pour la livraison des 18 fenêtres « à l'anglaise » (c'est-à-dire à guillotine) précise que celles du premier étage seront à 28 carreaux, et celles

du rez-de-chaussée et du second étage, à 24 carreaux¹⁸. Les deux derniers exemples de ces châssis d'origine sont encore visibles sur la face nord de l'aile droite. Pendant l'automne et l'hiver, le chantier se poursuit à l'intérieur. Une partie des parquets et des lambris est posée au printemps 1724¹⁹. Pour le reste des aménagements, la durée exacte des travaux est difficile à évaluer, mais on peut admettre que l'essentiel de l'ouvrage est achevé en 1725, puisqu'en août de cette année la Seigneurie décide de paver les abords du nouveau bâtiment²⁰.

La construction, quasi simultanée, de la maison Mallet et des hôtels de la rue des Granges (voir pp. 189-192) relance au Conseil le débat sur le luxe en architecture. La Chambre de la Réforme participe à ces délibérations, tout en veillant au respect des ordonnances somptuaires déjà en vigueur.

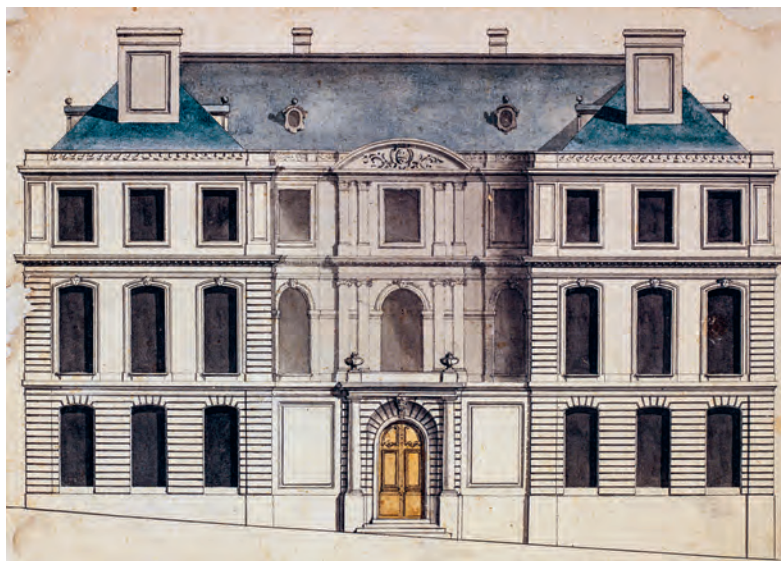
Le 17 janvier 1724, elle désigne une commission pour « examiner le bâtiment de M. Gédéon Mallet »²¹, où des boiseries et des parquets en noyer (interdits d'usage depuis 1710) sont sur le point d'être posés. Pris en défaut, le banquier va affirmer qu'il

ne peut, « sans de grandes dépenses, se conformer au règlement parce que ses parquetages et boisages etc. étoient déjà fait chez l'ouvrier, outre [ceux bien] avancés »²². Les beaux parquets « Versailles », toujours en place dans les pièces d'apparat du corps central, prouvent que Mallet a su résister aux pressions **FIG. 350, 351, 360**. Curieusement, il n'a pas été poursuivi pour avoir contrevenu à la loi sur la hauteur des pièces, alors que celles du rez-de-chaussée et du premier étage dépassent largement la limite fixée à 11 pieds (environ 3,6 m) sous plafond. Quoi qu'il en soit, les dimensions définies par le projet de BLONDEL, en particulier les proportions adoptées pour les ordres en façade, auraient exclu tout changement dans la hauteur des pièces. S'il y a effectivement eu quelques modifications mineures par rapport aux plans de l'architecte, celles-ci paraissent avoir été dictées par la persistance des usages locaux plutôt que par la crainte d'excès somptuaires.

L'architecture

La résidence, avec son corps de logis central et ses ailes en retour d'équerre, enserrant la cour d'honneur qui s'ouvre sur la rue du Cloître par un portail axial percé dans le mur de clôture **FIG. 15, 346**. Le principe de la gradation des effets, si important dans l'architecture de l'âge classique, aurait certes été mieux respecté si l'entrée de l'hôtel et sa cour d'honneur s'étaient ouvertes sur la cour de Saint-Pierre, mais des raisons évidentes liées à la scénographie urbaine, à la lumière et à la taille de la parcelle ont conduit à implanter de ce côté le corps principal et sa belle façade **FIG. 340, 341**. Si une telle disposition n'est pas totalement inédite – à Paris, notamment, on trouve des hôtels avec des corps de logis alignés sur la voie publique²³ –, l'originalité de la maison Mallet réside dans ce qu'elle conserve l'apparence d'une demeure « entre cour et jardin », puisque la place, plantée de quelques arbres, incarne symboliquement son jardin. Le choix de ce type d'hôtel, en dépit d'une parcelle fort contraignante, revient certainement au propriétaire qui devait être sensible au prestige dont ce modèle jouissait auprès de ses confrères ; le mérite de BLONDEL est d'avoir réussi à l'adapter à la configuration particulière du lieu.

Construit entièrement en pierre de taille et pourvu de grandes caves voûtées, l'hôtel comporte trois niveaux d'habitation dont un rez-de-chaussée à refends continus et un étage noble, surmonté d'un étage attique **FIG. 341, 353**. Du côté de la rue de l'Évêché, la déclivité du terrain a permis de créer un niveau de soubassement, dévolu aux écuries et remises ; en revanche, du côté de la rue du Cloître, elle a empêché de donner à la cour d'honneur un

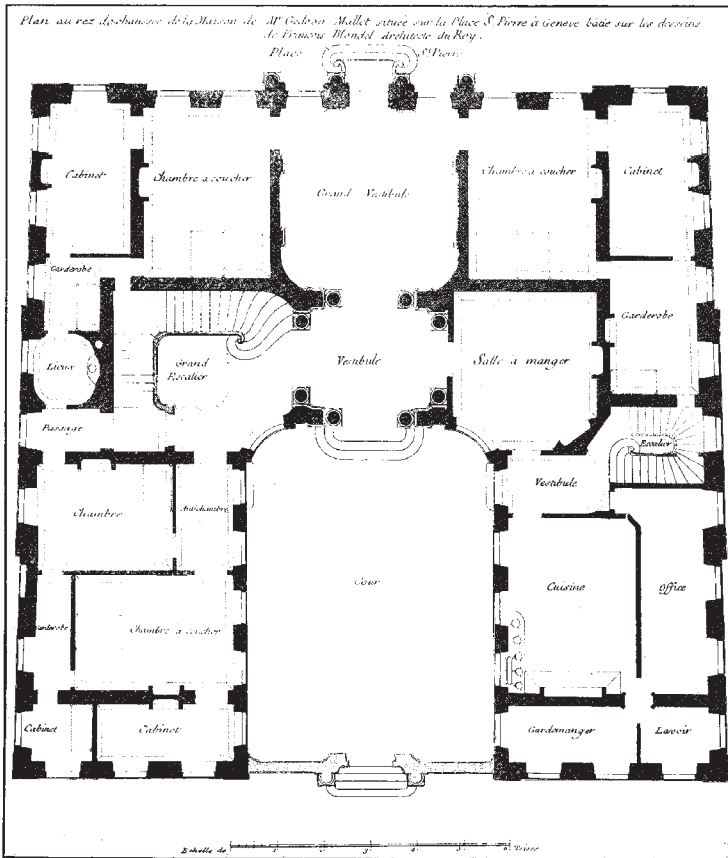


346

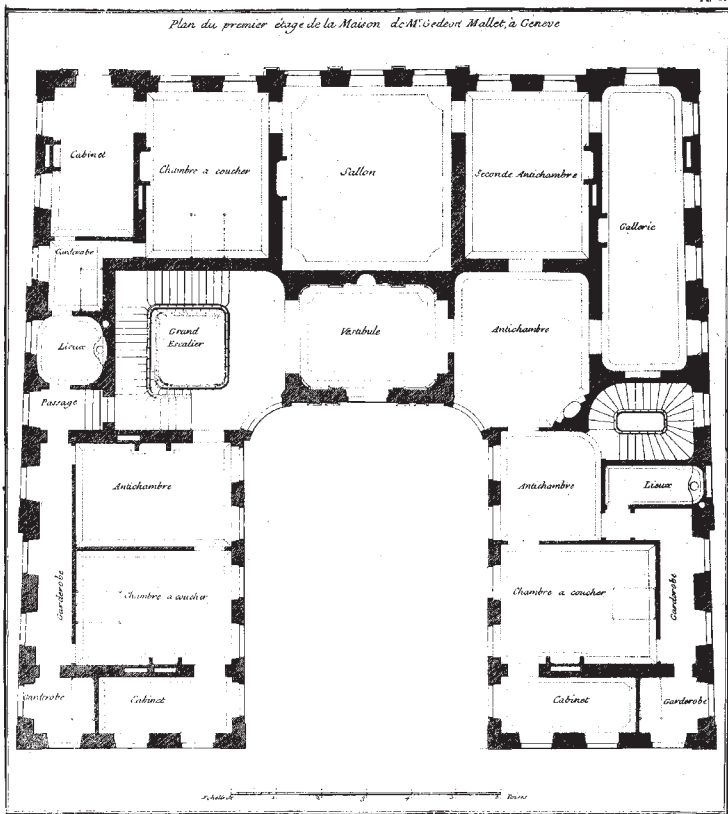
accès carrossable. Cette cour paraît d'ailleurs un peu trop étroite par rapport à la largeur des ailes **FIG. 343, 346, 347**. Dans un projet que BLONDEL va élaborer ultérieurement pour un hôtel à Besançon, où les ailes présentent aussi trois travées de face, il donnera à la cour une dimension supérieure afin de mieux équilibrer l'ensemble²⁴. Pour le portail qui s'ouvre sur la rue du Cloître, l'architecte prévoit une embrasure concave, rehaussée de colonnes toscanes et couronnée d'un attique orné de vases, mais l'ouvrage réalisé sera plus simple : sans ordre, avec une porte en plein cintre inscrite dans un arc surbaissé qui abrite une tête de Flore sculptée, accompagnée de guirlandes **FIG. 342**.

L'implantation du bâtiment dans un cadre urbain existant, qui n'offre au spectateur qu'un recul limité, a sans doute déterminé le parti décoratif de ses façades, incitant à privilégier la diversité des motifs au détriment des effets monumentaux. L'ordonnance colossale, dont bénéficient les hôtels surplombant la place de Neuve, est ainsi délaissée au profit d'ordres superposés – toscan, ionique et corinthien – que l'on retrouve sur les deux façades principales. Celle tournée vers la rue du Cloître se raccorde aux ailes par des pans concaves, largement vitrés, qui atténuent l'impression d'étroitesse de la cour **FIG. 338, 354**. Dans l'axe central, surmonté d'un fronton cintré aux armes des Mallet, les fenêtres des étages sont flanquées de pilastres jumelés, tandis qu'au rez-de-chaussée les pilastres de la porte d'entrée s'associent aux colonnes engagées, annonçant de l'extérieur le jeu des colonnes du vestibule. L'entablement très marqué de la porte d'entrée et la corniche saillante à denticules qui couronne l'étage noble contrebalancent ces accents verticaux.

FIG. 346 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Jean-François Blondel. Élévation des façades et du portail du côté de la rue du Cloître ; étude préparatoire par Jean-Michel Chevotet ayant servi à la gravure publiée par Jean Mariette en 1727 (Mariette 1727). Paris, Musée Carnavalet – Histoire de Paris [inv. D.6814].



347



348

La façade sur la cour de Saint-Pierre, bien plus large, est animée par trois légers avant-corps **FIG. 341**. Celui du centre, embrassant trois travées, est scandé de pilastres superposés et sommé d'un fronton triangulaire; les deux autres, qui marquent les extrémités, sont cantonnés de chaînes à refends et, au registre supérieur, de tables. Des têtes finement sculptées, dont certaines accompagnées de feuillages, ornent les clefs des baies des avant-corps du rez-de-chaussée et de l'ensemble du premier étage **FIG. 344, 345**. Une modénature très subtile, jouant sur le relief des refends et le profil des cordons, procure à la surface une légère vibration qui change selon le point de vue: alors que la vision frontale privilégie les lignes horizontales, la perception latérale induit un mouvement vertical à multiples ressauts.

Sur quelques points, la façade réalisée diffère du projet de BLONDEL **FIG. 341, 353**. Ainsi, dans l'avant-corps médian du rez-de-chaussée, des pilastres se substituent aux colonnes engagées et, dans les travées latérales de l'étage noble, des baies en plein cintre remplacent les ouvertures en arc surbaissé initialement prévues pour ce niveau. De même, au perron proposé par l'architecte, formé de quelques marches, on a préféré un autre à volées convergentes, muni d'une rampe d'appui en légère ferronnerie. Ce type de perron, que l'on trouve surtout sur les façades côté jardin, renforce l'impression que la cour de Saint-Pierre sert d'espace d'agrément à l'hôtel.

Parmi les éléments laissés sur le papier, il faut mentionner le fronton de la façade latérale, qui n'aurait guère été visible depuis l'étroite rue du Cloître, ainsi que le décor du fronton sur la cour de Saint-Pierre, représentant l'allégorie de l'abondance. Enfin, les habitudes constructives locales et le besoin d'intimité ont probablement motivé la substitution de la plupart des portes-fenêtres, typiquement parisiennes, par des fenêtres plus réduites à allèges. Ces dernières, comme le confirme le contrat des menuisiers, se fermaient « à l'anglaise », c'est-à-dire à guillotine.

La distribution intérieure

La conception très parisienne de l'hôtel se manifeste pleinement dans la distribution intérieure. Les plans établis par BLONDEL sont d'une grande modernité, combinant à merveille le désir d'ostentation et les besoins d'intimité **FIG. 347, 348**. Le bâtiment central et ses ailes, tous doubles en profondeur, sont divisés par des murs et cloisons d'inégales longueurs qui rompent avec la tradition d'un mur central continu, parfaitement rectiligne. Cet assouplissement contribue à mieux hiérarchiser les intérieurs en assurant à chaque pièce sa propre identité.



349

Les dimensions et l'emplacement de celles-ci sont définis par des fonctions que leur impose l'usage : les espaces de circulation et les appartements d'apparat sont concentrés dans le corps principal ; les appartements privés, les services et les dégagements secondaires se répartissent sur les côtés et dans les ailes.

Les impératifs de la représentation, mais également le souci de confort, ont placé BLONDEL devant un problème délicat. La déclivité de la parcelle ayant empêché de donner à la cour d'honneur un accès carrossable, l'architecte a choisi d'établir une seconde entrée sur la place, afin de faciliter l'arrivée des voitures devant l'hôtel. Cette solution a entraîné, à son tour, la création de deux vestibules : l'un, traditionnel, donnant sur la cour, l'autre, plus vaste, sur la place. La surface qu'ils occupent, à savoir toute la partie centrale du rez-de-chaussée, laisse deviner l'importance que l'architecte parisien accordait au cérémonial de réception.

Les espaces d'accueil et de circulation permettaient également de filtrer l'accès à certaines pièces, suivant le rang social du visiteur. Dans le projet de BLONDEL, ils sont particulièrement développés. Ainsi, pour arriver au salon situé au premier étage, le chemin est long : après avoir traversé un ou deux vestibules, il faut monter le « grand escalier », passer par un autre vestibule et deux antichambres. Un parcours semblable attend celui qui souhaite accéder à la grande galerie dans l'angle

nord-ouest du bâtiment, pièce maîtresse de l'étage noble prévue peut-être pour abriter une collection de tableaux. À Genève, seul l'hôtel Buisson a été doté d'un espace de ce genre, habituellement réservé aux demeures les plus nobles.

Parfaitement adapté à un train de vie mondain, l'hôtel dessiné par BLONDEL se distingue aussi par l'ampleur de ses appartements dont la plupart se composent d'une antichambre, d'une chambre à coucher, d'un cabinet et d'une garde-robe. Toutes les pièces, y compris les lieux d'aisances placés derrière l'escalier d'honneur, bénéficient de la lumière du jour et communiquent entre elles par des portes d'enfilade disposées le long des façades. Hormis les garde-robes et les lieux de passage, elles sont équipées de cheminées et revêtues de lambris de hauteur ou d'appui. La salle à manger, une seule pour tout l'hôtel, prend place dans l'un des angles du rez-de-chaussée sur la cour, à l'opposé de la grande cage d'escalier **FIG. 352**. Un petit vestibule, qui dessert l'escalier de service, la relie à la cuisine. Cette dernière occupe, avec ses dépendances (office, garde-manger, lavoir) toute la surface de l'aile droite, au-dessus des écuries et des remises.

La décoration des pièces

Les coupes du bâtiment publiées par Jean Mariette laissent entrevoir quelques aménagements intérieurs imaginés par BLONDEL **FIG. 354, 355**. La monumentalité des espaces d'entrée, la scénographie

FIG. 347 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Jean-François Blondel. Plan du rez-de-chaussée. Le départ du grand escalier, particulièrement majestueux, a été simplifié, probablement dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Planche tirée de Mariette 1727.

FIG. 348 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Jean-François Blondel. Plan du premier étage. Planche tirée de Mariette 1727.

FIG. 349 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Vue de l'escalier d'honneur depuis le palier du premier étage. À partir de ce niveau, les marches de l'escalier ne sont plus exécutées en grès, mais en bois, tandis que la rampe en fer forgé se poursuit jusqu'au second étage. La couleur des murs de la cage, imitant un appareillage de pierres de taille, date vraisemblablement de la fin du XIX^e siècle. À l'origine, ces murs étaient peints en blanc. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



350



351

FIG. 350 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Premier étage, grand salon. Photo Atelier d'architecture Patrik Jeannerat, 2019.

FIG. 351 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Premier étage, chambre située à droite du grand salon, qualifiée de « seconde antichambre » sur le plan de Jean-François Blondel. Photo Atelier d'architecture Patrik Jeannerat, 2019.

de l'escalier d'honneur, la richesse ornementale du salon et, a contrario, la sobriété relative des antichambres et des pièces du second étage reflètent bien la hiérarchie distributive de la demeure. Une partie au moins de ce programme a été suivie comme en témoigne le décor des vestibules constitué de colonnes, de pilastres et de grandes arcades dont quelques fragments ont été mis au jour en 2004 **FIG. 357, 359**. La position des colonnes, conforme aux plans de l'architecte, indique par ailleurs que la vaste ouverture assurant la liaison visuelle entre le petit vestibule et l'escalier d'honneur a bien été réalisée avant de disparaître au profit d'une porte **FIG. 15**. L'escalier lui-même, logé dans une cage généreuse, se développe jusqu'au second étage, pourvu d'une belle rampe en fer forgé dans le

goût de la Régence **FIG. 349**. Plus problématique est l'aspect primitif du salon. En effet, les pièces d'apparat ont été réaménagées au cours du XIX^e siècle et ne conservent de leurs revêtements muraux d'origine qu'une partie des lambris de hauteur à panneaux rectangulaires sans décor; certaines de ces boiseries, au revers de la façade, portent de grands miroirs qui semblent plus récents. Aujourd'hui, toutes ces pièces sont équipées de cheminées néo-classiques très sobres, en marbre ou en bois **FIG. 350, 351, 358, 360**. Celle du salon, pourvue de piédroits en forme de colonnes, possède un trumeau avec un miroir surmonté d'une frise à tête d'enfant **FIG. 350**. Cet ornement tout comme les panneaux au-dessus des portes, qui représentent des putti encadrés de rocailles, ont été confectionnés en « carton-pierre ». Ils datent probablement de la seconde moitié du XIX^e siècle, de même que les médaillons avec des oiseaux et motifs floraux qui agrémentent la chambre voisine **FIG. 351**.

À cet étage, le seul élément de décor qui remonte à la construction du bâtiment est le trumeau de cheminée en stuc de l'ancienne galerie **FIG. 356, 358**. Son couronnement en arbalète, à feuilles d'acanthe et fleuron central, rappelle celui du trumeau du salon représenté sur la coupe publiée par Mariette **FIG. 355**. Il est possible que d'autres décors du même style aient existé dans l'hôtel avant de disparaître, victimes des aléas de la mode. Les rénovations successives de l'édifice n'ont pas épargné les agencements d'origine. Parmi ceux qui sont conservés, on peut mentionner les boiseries de la salle à manger **FIG. 352**, ainsi que la cheminée en noyer qui se trouve dans une ancienne antichambre de l'aile droite (actuellement masquée); il s'agit d'un modèle assez simple convenant parfaitement à une pièce secondaire.

L'hôtel habité

Tel que BLONDEL l'avait conçu, l'hôtel était destiné à une seule famille partageant cuisine, salle à manger et salon. En pratique, le bâtiment allait accueillir deux générations de la famille Mallet constituées de trois, puis cinq ménages autonomes, chacun servi par sa propre domesticité comptant deux ou trois personnes. Nous ne disposons, hélas, d'aucun inventaire qui puisse nous éclairer sur la façon dont ces divers ménages occupaient la maison; il est cependant probable que, tôt ou tard, chacune de ces familles se soit dotée d'une cuisine, d'une salle à manger et d'un salon indépendants.

Gédéon Mallet réside au premier étage avec son épouse et le plus jeune de leurs fils, qui porte le même prénom. Il s'éteint dans son appartement en 1750, « de caducité », à l'âge de 84 ans²⁵.

L'aîné, Jean-Jacques, marié mais sans enfant, loge dans deux suites de pièces au rez-de-chaussée, de part et d'autre des vestibules. Quant à l'étage attique, il est dans un premier temps loué au conseiller [Jean-Louis ?] Dupan et à l'ancien syndic Lect, avant d'être attribué à deux fils puînés de Gédéon, Horace-Bénédict et Gabriel. Dans le dernier quart du XVIII^e siècle, tous les niveaux sont divisés en deux logements indépendants, l'un « grand », l'autre « petit », tandis qu'une partie du rez-de-chaussée, côté cathédrale, sert pendant quelques années de comptoir à la banque « Rilliet, Lafont, Diodati »²⁶. Cette partition se maintient jusqu'au XIX^e siècle.

La maison reste dans la famille Mallet pendant un siècle. À la mort de Gédéon, en 1750, elle passe en héritage à ses cinq fils, puis aux enfants de son fils Gabriel²⁷. Au début du XIX^e siècle, elle appartient ainsi à Gédéon Mallet-de Tourne et à Isabelle-Sara, épouse de Louis Bertrand. En 1827, le bâtiment est acheté par la famille Hentsch qui le revend en 1834 déjà à Jean-François-Frédéric de Stoutz²⁸. Les descendants de ce dernier s'en dessaisissent en 1918 au profit de la Société immobilière « Le Cloître ». En 1923, la maison Mallet est classée monument historique. Elle est acquise en 1946 par l'Église nationale protestante qui procède à divers réaménagements afin d'y installer les bureaux du Consistoire et la salle de réunion de la Compagnie des pasteurs²⁹. En 1987-88, la belle façade sur la cour de Saint-Pierre fait l'objet d'une importante restauration³⁰. Le rez-de-chaussée de l'hôtel, entièrement rénové en 2004, abrite désormais le Musée international de la Réforme. Ainsi, par un étonnant retournement de l'histoire, le luxueux hôtel du banquier Gédéon Mallet, tant contesté par les autorités religieuses de l'époque, est revenu aux mains de l'Église réformée.

Appréciation

La maison Mallet est le seul hôtel genevois à la française à avoir été bâti au cœur de la ville en position isolée. Des têtes sculptées, d'une facture particulièrement raffinée, témoignent du soin apporté à l'apparence de l'édifice qui se laisse admirer de près. À l'intérieur, la singularité de sa distribution réside dans la présence de deux vestibules placés dans l'axe médian du bâtiment, un parti peu courant et, à Genève, unique. Si les éléments de décors des appartements datent en majeure partie du XIX^e siècle, à l'exception de quelques lambris et cheminées, il faut relever la qualité des espaces d'origine et l'élégance de l'escalier d'apparat. Hélas, la nouvelle scénographie du Musée international de la Réforme, réouvert en avril 2023, ne permet plus d'apprécier l'ordonnancement et la luminosité des pièces d'habitation du rez-de-chaussée³¹.



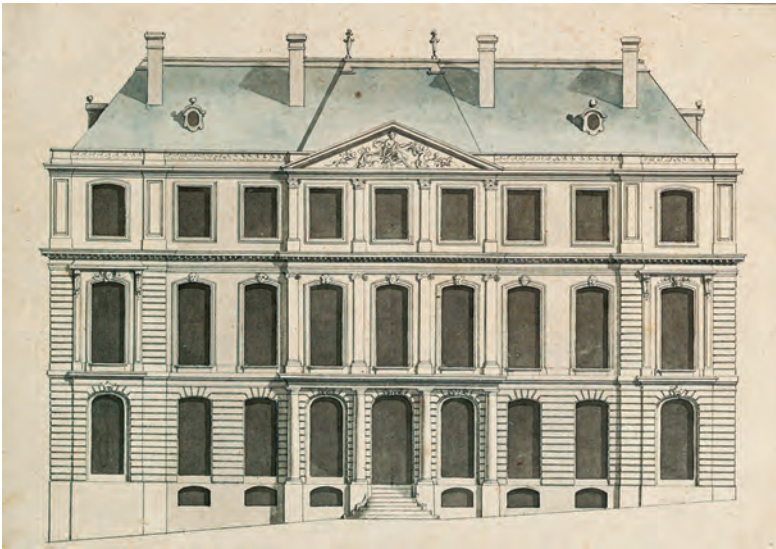
352

Sur le plan urbanistique, le bâtiment participe au remodelage progressif de la cour de Saint-Pierre, inauguré par les maisons Duquesne (n° 2, 1702) et Rilliet (n° 1, 1707), puis achevé par l'édification, en 1758, du grandiose portique qui remplacera la « gothique et lugubre »³² façade de l'ancienne cathédrale dont la modernité de la maison Mallet soulignait l'obsolescence. Enfin, il compte parmi les rares demeures genevoises dont les plans ont été publiés en France au XVIII^e siècle, un honneur dont peu d'édifices français peuvent s'enorgueillir hors du domaine parisien.

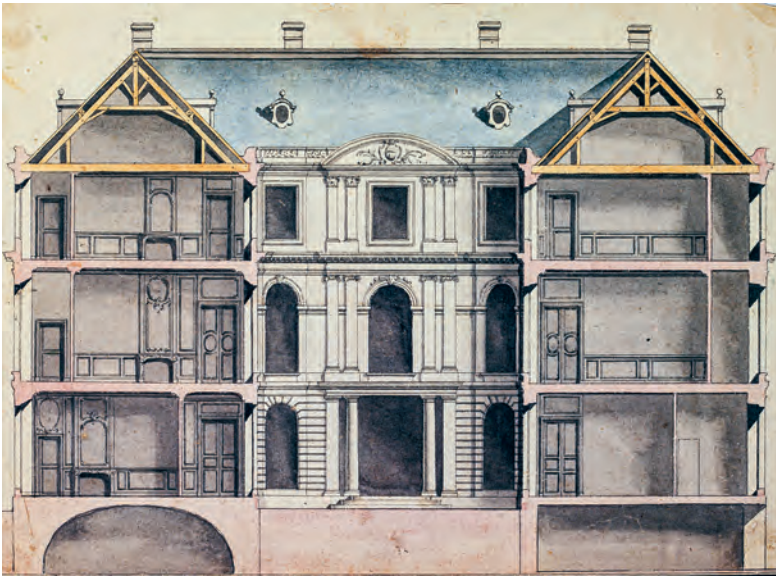
Bibliographie

AMSLER 1999 ; BLONDEL 1946 (2) ; BRUGEROLLES 2015, pp. 106, 108 ; BRULHART 1985 ; CHOISY 1930 ; DAVRIUS 2018 ; GALLET 1995, pp. 70-72 ; HAUTECŒUR 1950, pp. 99-100 ; LÜTHY 1959 ; MARIETTE 1727 ; PERROCHON 2002 ; WINIGER-LABUDA 2005.

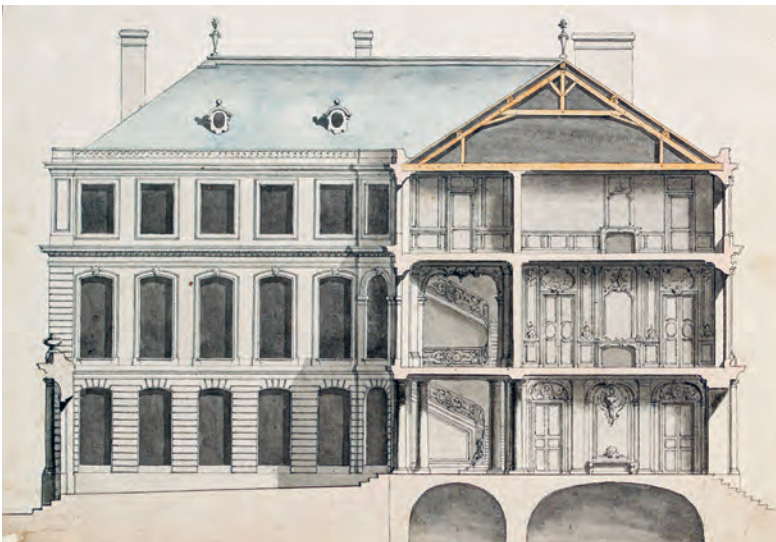
FIG. 352 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Rez-de-chaussée. Salle à manger avec ses boiseries d'origine, vue en direction de la cour avant l'installation de la nouvelle scénographie du Musée international de la Réforme. La porte de gauche conduit à l'ancienne cuisine, celle de droite, au petit vestibule. Initialement, le sol de cette pièce était revêtu de carreaux en terre cuite hexagonaux, tandis que les boiseries avaient une teinte bleu clair. Photo Damien Magat, 2023, IMAHGe.



353



354



355

FIG. 353 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Jean-François Blondel. Élévation de la façade du côté de la cour de Saint-Pierre; dessin préparatoire pour la gravure publiée par Jean Mariette en 1727 (Mariette 1727). La teinte bleue de la toiture suggère une couverture en ardoise, envisagée initialement avant qu'on décide d'employer la tuile locale. New York, Cooper Hewitt, Smithsonian Design Museum, achat par le Advisory Council [1911-28-394].

FIG. 354 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Jean-François Blondel. Élévation de la façade du corps de logis principal côté cour et coupe sur les deux ailes; étude préparatoire par Jean-Michel Chevotet ayant servi à la gravure publiée par Jean Mariette en 1727 (Mariette 1727). Paris, Musée Carnavalet - Histoire de Paris [inv. D.6815].

FIG. 355 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Jean-François Blondel. Coupe transversale du corps de logis principal et élévation de l'aile gauche du côté de la cour; dessin préparatoire pour la gravure publiée par Jean Mariette en 1727 (Mariette 1727). New York, Cooper Hewitt, Smithsonian Design Museum, achat par le Advisory Council [1911-28-392].

FIG. 356 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Premier étage. Décor en stuc du trumeau de l'ancienne galerie, œuvre probable d'un gypsier ayant participé à l'aménagement original de l'hôtel. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 357 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Rez-de-chaussée. Vue du grand vestibule en direction du petit vestibule et de la cour d'honneur, peu avant l'installation d'une nouvelle scénographie du Musée international de la Réforme. Photo Damien Magat, 2023.

FIG. 358 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Premier étage. Vue de l'ancienne galerie, aujourd'hui divisée en deux pièces. Si la cheminée en marbre date du premier quart du XIX^e siècle, son trumeau en stuc semble remonter à l'époque de la construction. Photo Atelier d'architecture Patrik Jeannerat, 2019.

FIG. 359 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Rez-de-chaussée. Vue du grand vestibule en direction de la cour et des pièces de la partie nord du corps de logis principal. Le décor sculpté qui agrément les arcades est une restitution d'après les fragments retrouvés en 2004. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 360 Rue du Cloître 2-4. Maison Mallet. Premier étage, chambre située à gauche du grand salon. La cheminée et son trumeau datent probablement du premier quart du XIX^e siècle. Celle du cabinet voisin, que l'on aperçoit partiellement, doit remonter à la même époque. Photo Atelier d'architecture Patrik Jeannerat, 2019.



356



358



357



359



360

L'immeuble Thellusson et le lotissement de la rue Beauregard

Rue Beauregard 8 [10]

FIG. 361 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, médaillon placé dans un angle du grand salon, représentant la lecture, œuvre du sculpteur Thomas Wolff, vers 1779. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

Les quatre immeubles de la rue Beauregard nos 2-4-6 et 8 résultent d'une opération d'ensemble, réalisée entre 1774 et 1778 selon un cahier des charges très strict, imposé par l'État. Dressés sur une haute terrasse, en limite sud-est de l'ancienne ville intra-muros, ils forment un îlot monumental, identifiable de loin grâce à deux façades pignon particulièrement mises en valeur. Le bâtiment du n° 8, construit pour le conseiller Isaac Louis Thellusson, a conservé au rez-de-chaussée son décor sculpté d'origine d'une variété et d'une qualité exceptionnelles.

L'évolution du projet : les ambitions contrariées

L'opération de la rue Beauregard, réalisée en 1774-1778, constitue l'aboutissement, ou plutôt l'ultime avatar, d'un long feuilleton urbanistique commencé environ un demi-siècle plus tôt. C'est en 1719, en pleine effervescence immobilière suscitée par les spéculations du « système de Law », que naît l'idée d'un grand lotissement en bordure sud-est de la ville, sur un terrain gagné par le comblement des anciens remparts¹. Le projet, dû à l'ingénieur de la République PIERRE PRADÈS DE LA RAMIÈRE, prévoit la construction de vingt-cinq maisons de part et d'autre d'une nouvelle rue parallèle à la courtine du XVIII^e siècle reliant les bastions de Saint-Antoine et du Pin² **FIG. 362**. Dans la première version du projet, inspirée par l'opération de la rue des Granges, les parcelles situées du côté de la ville doivent accueillir une rangée d'immeubles et celles donnant sur la campagne, des hôtels entre cour et jardin **FIG. 363**. Toutefois, les autorités imposent très rapidement à l'ensemble du lotissement la formule de « maisons bourgeoises en front de rue », renonçant à construire « en forme d'hôtel avec ailes et avant-cour »³. Elles exigent par ailleurs que l'ensemble soit bâti « en symétrie et sur un plan uniforme quant aux faces, cordons, corniches et la forme et la hauteur des toits »⁴.

Le projet est adopté en mai 1720, peu avant la débâcle de Law, quand les terrains à bâtir sont

encore très recherchés ; or, deux ans plus tard, le marché immobilier s'étant considérablement ralenti, le chiffre initial de vingt-cinq lots est réduit à douze, puis, faute d'acheteurs potentiels, l'intérêt pour ce lotissement retombe peu à peu⁵. Lorsque le projet refait surface en 1761, la commission chargée de le réexaminer constate que l'emplacement envisagé en 1720 ne possède pas la surface nécessaire pour accueillir autant de bâtiments et que sa proximité avec les ouvrages fortifiés met en péril la sécurité de la ville⁶. En suivant l'avis de la commission, le Conseil décide alors d'investir le secteur de la rue Beauregard vanté pour « la beauté de son aspect » en proposant deux rangées d'immeubles : l'une à l'emplacement des « petites, basses et caduques » maisons de la rue Tabazan ; l'autre, pourvue d'étroites terrasses à l'arrière, sur un ancien rempart du XVI^e siècle⁷. Bien qu'approuvé en 1763, le projet devra attendre plus de dix ans avant d'acquiescer sa forme définitive. Entre-temps, les autorités tentent en vain de reloger les habitants de l'îlot destiné à la démolition, en premier lieu le bourreau que personne ne souhaite avoir pour voisin⁸. Aussi se résignent-elles, en juin 1774, à réduire leurs ambitions et limiter l'opération à une rangée unique de quatre immeubles dont l'emplacement, sur l'ancien rempart, ne requiert aucune expropriation⁹. Enfin, au lieu de disposer les bâtiments en gradins, comme initialement prévu, on décide de créer un front uniforme, au grand dam des habitants des petites maisons voisines à qui cet ensemble risque de barrer la vue vers la campagne **FIG. 5**.

Le projet définitif et la construction

Une fois la décision prise, tout va très vite. Un jeune maître maçon, PIERRE-DAVID MATTHEY, exécute le plan de situation des quatre parcelles, tandis que la Seigneurie fait dresser un cahier des charges à l'intention des futurs bâtisseurs¹⁰ **FIG. 365**. En se référant de manière explicite au programme défini en 1720, elle impose à l'ensemble du lotissement le modèle de l'immeuble à front de rue, suivant



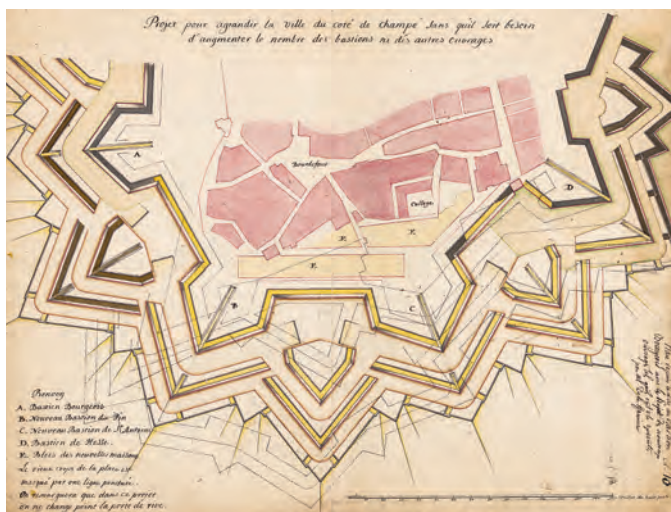


FIG. 362 Pierre Pradès de La Ramière. Plan de la nouvelle ceinture bastionnée sur le front est de la ville, avec un projet de lotissement à l'emplacement de l'actuelle promenade de Saint-Antoine, vers 1719-20. AEG [Militaire N 13/13].

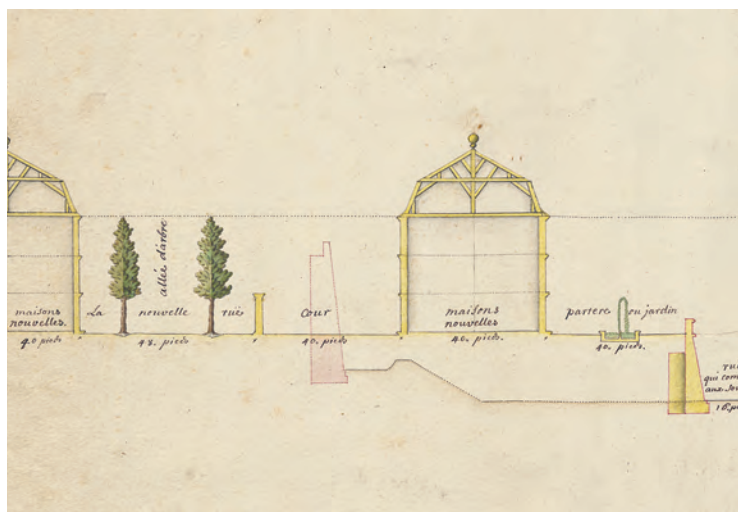
FIG. 363 Pierre Pradès de La Ramière. Détail d'une coupe à travers la rue et le lotissement projetés à l'emplacement de l'ancien front de Saint-Antoine, vers 1719-20. Ce dessin représente la première version du projet, rapidement abandonnée, qui prévoyait une rangée d'immeubles locatifs côté ville et une rangée d'hôtels « entre cour et jardin » côté campagne, à l'instar de ce qui s'était fait à la rue des Granges. AEG [Militaire N 14/23].

FIG. 364 Attribué à Pierre-David Matthey. Détail du plan annexé à la requête d'Isaac Louis Thellusson, du 26 avril 1777, demandant la concession d'une parcelle de terrain (de a à d) à l'est de son immeuble. Le propriétaire projette de construire contre le mur de ce terrain une fontaine qui, semble-t-il, n'a jamais vu le jour. AEG [Fief C 38].

un plan unitaire : les bâtiments doivent observer le même alignement et la même volumétrie, être couverts d'une toiture commune et présenter en façade des cordons d'étage continus « parfaitement égaux, en sorte que les planchers de ces quatre maisons le soient aussi »¹¹. À l'exemple de l'opération de la rue des Granges, les acquéreurs sont tenus à financer la construction des terrasses et des murs de soutènement. Enfin, deux points touchant à l'ordre et à l'hygiène publics : on les engage à placer au-dessus des entrées de leurs maisons une lanterne « qui sera éclairée toutes les nuits dès le premier octobre jusqu'au premier avril », et à construire à leurs frais, au milieu de la rue Beauregard, un canal d'égouts souterrain pour évacuer les eaux usées et pluviales¹².

Des six personnes qui se présentent à la vente des terrains le 12 août 1774, l'une se désiste immédiatement après la lecture du cahier des charges et trois d'entre elles emportent l'enchère¹³. Les parcelles des actuels n^{os} 2 et 4 sont adjudgées, moyennant 300 florins, au riche négociant d'indiennes André Picot (représenté par son gendre Jacob Argand), celle du n^o 6, au prix de 350 florins, à Jean de Tourne-Rilliet, descendant d'une grande famille de libraires-imprimeurs, et, finalement, celle du n^o 8, pour 200 florins, au conseiller Isaac Louis Thellusson, ancien officier au service de France et propriétaire du domaine de La Gara à Jussy. Ce dernier se voit attribuer, en 1777, une petite place de forme triangulaire attenante à sa parcelle à l'est, qui fait pendant à celle complétant les terrasses des maisons à l'ouest¹⁴ **FIG. 364**.

Le chantier débute en automne 1774 par les travaux de terrassement et se poursuit sans discontinuité pendant trois ou quatre ans¹⁵. Le gros œuvre est probablement achevé avant le 30 août 1777, date à laquelle la Chambre des Comptes



363

ordonne aux trois propriétaires d'enlever tous les gravats déposés par leurs entrepreneurs dans la rue des Casemates¹⁶. L'année suivante, Thellusson fait élever, sur le terrain qu'on lui a concédé en 1777, une tonnelle et un pavillon de bains : constructions d'abord refusées à cause du voisinage du bastion du Pin, puis autorisées lorsque Thellusson argumente que la santé de sa femme exige des bains journaliers et que la tonnelle décorée produira un plus bel effet qu'un mur nu¹⁷ **FIG. 366**. Les années 1778-79, consacrées essentiellement aux aménagements intérieurs, marquent la fin de tous les travaux. Une seule concession supplémentaire est accordée en 1785 : les propriétaires obtiennent la permission de doter leurs importants souterrains, construits sous la terrasse, de portes s'ouvrant au bas du mur de soutènement¹⁸.

Les intervenants

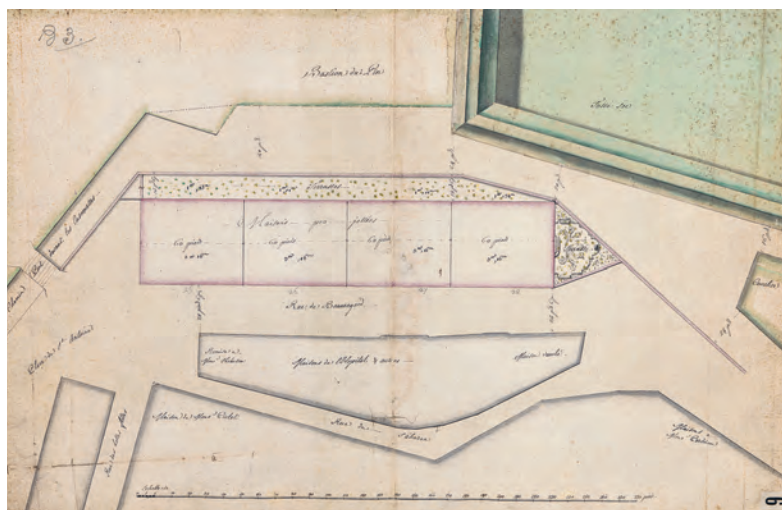
Si l'auteur du projet de cet ensemble résidentiel n'a pas pu être identifié, on connaît néanmoins les noms des cinq entrepreneurs qui ont conduit la construction. Il s'agit de JEAN-JACQUES VAUCHER-FATON, de JEAN-HENRI MEURON et de JEAN-JACQUES MATTHEY, associé à ses deux fils : son homonyme JEAN-JACQUES et PIERRE-DAVID MATTHEY¹⁹. Alors que les trois premiers sont déjà des praticiens expérimentés, actifs depuis plus de dix ans, les deux derniers viennent d'obtenir leur maîtrise, en 1773. Tous, à un moment ou à un autre, seront qualifiés d'architecte dans les sources et auront l'occasion de concevoir des projets pour des édifices privés. PIERRE-DAVID MATTHEY, qui deviendra dès 1775 l'architecte attitré de la Seigneurie, est rapidement reconnu pour ses talents de dessinateur, comme en témoignent les deux plans du périmètre de la rue Beauregard – l'un levé en 1774 à la



364

demande des autorités, l'autre en 1777 pour Isaac Louis Thellusson – dans lesquels son écriture et son trait sont reconnaissables²⁰ FIG. 364. En considérant le haut niveau de compétences de certains de ces intervenants, il n'est pas exclu que l'un d'entre eux ait pris une part active à la mise au point du projet. L'immeuble Thellusson, dont la conception paraît innovante à plus d'un titre, a peut-être bénéficié du concours d'un architecte étranger. Bien qu'aucun document ne signale le nom de JEAN-BAPTISTE JALLIER DE SAVAUT, on sait que celui-ci travaille, vers 1772-1775, au projet (non exécuté) d'un hôtel à Paris pour le banquier Georges-Tobie Thellusson, frère cadet d'Isaac Louis²¹. Étant donné les affinités familiales et la proximité des dates, il n'est pas impossible que cet architecte soit aussi consulté au sujet du projet genevois.

Outre les entrepreneurs responsables de la construction, les sources mentionnent deux autres figures, un certain MACAIRE et un dénommé VERSET, qualifiés de « facteurs des bâtiments Picot sur Saint-Antoine »²² et apparemment responsables du bon déroulement du chantier. Parmi les artisans chargés de l'aménagement intérieur, seuls deux noms nous sont connus : celui du sculpteur THOMAS WOLFF, qui a œuvré dans l'appartement d'Isaac Louis Thellusson (voir *infra*) et celui de JÉRÉMIE FRANÇOIS JOSSAUD, considéré à l'époque comme « un des plus habiles menuisiers de Genève » et auquel on doit « tous les boisages de la maison Picot à Saint-Antoine » (n° 2 ou 4)²³.



365



366

L'architecture

D'une allure moins aristocratique que les hôtels de la rue des Granges, mais isolés de tous les côtés par de hautes terrasses et la rue Beauregard, les immeubles forment un îlot compact et imposant qui domine les alentours et tranche sur le bâti de la ville ancienne. Leurs trois étages, parfaitement alignés, reposent sur un rez-de-chaussée qui, en raison de la pente, est partiellement enterré du côté de la rue FIG. 370. L'ensemble est coiffé de toitures à croupes, ponctuées au sud par trois lucarnes attiques à fronton : celles des n°s 2 et 4, plus petites et plus anciennes, remontent peut-être à l'époque de la construction, tandis que celle du n° 8 date de 1837²⁴.

FIG. 365 Attribué à Pierre-David Matthey. Plan définitif de quatre maisons à la rue Beauregard, 1774. AEG [Travaux B 12/6].

FIG. 366 Rue des Casemates (actuelle place des Casemates) au moment de la démolition des fortifications. Sur la terrasse de la maison Thellusson, on aperçoit le petit pavillon de bain, orné de deux vases, dont la grande baie est sans doute postérieure. Photo vers 1860. BGE [phot25p pin 01].



367

FIG. 367 Rue Beauregard 2-4-6-8. Façades sur la place des Casemates. De gauche à droite, immeubles Picot (nos 2 et 4), de Tournes (n° 6) et Thellusson (n° 8). Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 368 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Détail du décor de la façade pignon aux premier et deuxième étages. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

FIG. 369 Rue Beauregard, côté pair. Vue en direction de l'ouest. Au premier plan, la façade pignon de l'immeuble Thellusson (n° 8). Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

Le front de façades sur la place des Casemates, qui donnait autrefois sur les remparts et la campagne, se développe en vingt-huit travées, subdivisées verticalement en quatre unités égales par des chaînes à refends **FIG. 367**. Le principe de symétrie axiale, si important dans l'architecture de la première moitié du XVIII^e siècle, est ici abandonné au profit de compositions plus répétitives, relevant de l'esthétique du premier néoclassicisme. L'effort décoratif porte essentiellement sur les deux bâtiments d'angle dont des travées latérales, coiffées de petits frontons, sont flanquées aux étages supérieurs de pilastres colossaux : ioniques au n° 2 et simplement ornés de tables au n° 8. Les articulations horizontales, assurées par les cordons et les corniches qui surmontent les fenêtres du rez-de-chaussée et du deuxième étage, délimitent les niveaux à l'ornementation plus ou moins abondante. Des agrafes-consoles desquelles s'échappent d'épaisses guirlandes, des consoles à palmettes ou à glyphes, des tables rustiquées, rehaussées de guirlandes ou simplement rudementées : tous ces motifs sculptés, concentrés pour l'essentiel autour des baies, annoncent l'avènement d'un style nouveau se référant plus directement à l'antique.

Si le front sud, commun aux quatre immeubles, a contraint les propriétaires à observer une certaine unité de style, les murs pignon des bâtiments de tête, couronnés d'attiques à frontons flanqués d'ailerons à volute, ont laissé un peu plus de place

à l'expression individualisée. André Picot a opté de ce côté-là pour une articulation traditionnelle au moyen d'ordres superposés, dans laquelle on retrouve des pilastres colossaux à chapiteau ionique, présents déjà sur la face méridionale **FIG. 370**. Ce parti, combiné avec deux types de baies, en plein cintre et en arc segmentaire, confère à ce mur pignon l'apparence d'une façade d'église baroque.

À l'est, Thellusson a choisi un décor plus épuré qui répond davantage aux tendances du moment, prônant le retour à la simplicité **FIG. 369**. Les fenêtres, rectangulaires ou très légèrement arquées, rythment calmement les cinq travées centrales, encadrées par des travées aveugles rehaussées de tables à crossettes. Aux deuxième et troisième étages, celles-ci sont agrémentées de draperies finement sculptées qui semblent pénétrer dans le mur pour ressortir et retomber sous les crossettes des angles supérieurs **FIG. 368**. Ce motif, unique en son genre à Genève, prélude aux compositions sculptées, anti-quisantes, que l'on peut voir à l'intérieur, dans l'appartement du propriétaire.

La façade sur la rue Beauregard de l'immeuble Thellusson offre une autre variété de décor, tout aussi novateur **FIG. 371**. Son traitement, particulièrement soigné, tranche avec l'austérité des élévations voisines où seules les portes d'entrée annoncent des habitations de qualité **FIG. 372, 373**. Les trois travées médianes, surmontées d'une grande lucarne attique, sont mises en valeur par une légère saillie,



368

flanquée de deux minces bandes de refends **FIG. 371**. Ce ressaut central, en soi traditionnel, présente quelques éléments décoratifs qui témoignent de l'engouement pour des formes à l'antique. Le rez-de-chaussée entresolé, où s'alignent trois portes à imposte en éventail surmontées d'un registre de baies carrées, affiche, dans sa partie médiane, des frises d'entrelacs et de méandres grecques et, sous le cordon d'étage, de canaux²⁵. Cette ornementation plate et abstraite, qui rythme également la frise de la lucarne attique, fait place, au sommet de la façade, à de puissantes consoles reliées deux à deux par d'épais festons qui soutiennent la corniche.

La distribution intérieure

Conçus comme un ensemble résidentiel destiné à une clientèle fortunée, les bâtiments comportent un appartement par niveau, de sept à huit pièces en moyenne. Les escaliers, un seul pour chaque immeuble, sont inscrits dans des cages rectangulaires prenant jour sur la rue²⁶ **FIG. 374**. Ils présentent une typologie très simple et déjà bien éprouvée : rampe-sur-rampe ou à volées droites à retour, portées par un mur d'échiffre ou des noyaux. Dans les immeubles Picot et de Tournes (nos 2 à 6), les logements sont desservis par un large corridor central, parallèle aux façades et éclairé, à l'une ou deux de ses extrémités, par une courette intérieure ménagée entre les bâtiments. L'introduction d'un tel couloir rompt avec le système contraignant



369



370

des enfilades en garantissant à chaque pièce un accès indépendant.

L'immeuble Thellusson offre sur ce point une solution particulièrement élégante, favorisée par sa position en tête d'îlot. À la différence des bâtiments voisins, où les escaliers se développent perpendiculairement au mur de la façade, il possède une cage de forme plus ramassée, qui prend jour par les trois baies du ressaut central **FIG. 102, 371, 375**. Grâce à cette disposition, la surface des logements gagne en profondeur. Les appartements s'organisent autour d'un vaste vestibule central qui dessert la plupart des pièces²⁷. Cet espace d'accueil est éclairé par les impostes vitrées des portes et par deux grandes baies vitrées qui laissent passer la lumière du jour à travers la cage d'escalier **FIG. 378**.

FIG. 370 Rue Beauregard 2-4-6-8. Au premier plan, l'immeuble Picot (n° 2) vu du nord-ouest. À remarquer le contraste entre la richesse décorative de la façade pignon et la sobriété de celles qui donnent sur la rue Beauregard. Photo Adrien Buchet, 2017, OPS.



371

FIG. 371 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Ressaut central de la façade nord, côté rue. À la différence de la décoration en pierre qui est une manifestation du goût nouveau « à l'antique », ou « à la grecque », le vantail de la porte d'entrée, dont on entrevoit la partie supérieure, présente encore une mouluration d'esprit Louis XV. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.

Les pièces de réception et les chambres des maîtres ont vue sur la promenade du bastion du Pin et la place des Casemates. La salle à manger, devenue au cours du XVIII^e siècle une pièce d'apparat, prend place à l'est du vestibule, suivie au sud par le grand salon d'angle **FIG. 375**. Ces deux pièces communiquent entre elles par une porte axiale et non latérale, comme le voulait l'ancien usage. Cette nouveauté, qui solennise le passage d'un espace de réception à l'autre, va s'imposer au XIX^e siècle. D'autres pratiques anciennes ne disparaissent pas pour autant. Ainsi, toutes les pièces qui se succèdent à partir du grand salon – petit salon, chambre à coucher des maîtres et cabinet de Madame – sont reliées par des portes d'enfilade disposées du côté de la façade **FIG. 383**. En complément de ces circulations, réservées en principe à la famille et à leurs hôtes, deux passages dérobés, ménagés dans l'épaisseur du mur, permettent d'accéder à deux pièces d'angle, le grand salon et une chambre sur rue, directement depuis le vestibule.

Enfin, dans la plupart des logements du n° 8, les services et les équipements de commodité ont été regroupés à l'ouest de la cage d'escalier (cuisine, lavoir, dépense) et autour de la courette (chambre des domestiques à alcôve, « lieux à l'anglaise », cabinet de toilette), le tout desservi par deux petits couloirs.

L'immeuble n° 8 : l'appartement des propriétaires

Isaac Louis Thellusson et sa seconde épouse Marguerite Julie Ployard **FIG. 376, 377** choisissent d'habiter, avec leurs trois enfants²⁸, au rez-de-chaussée supérieur qui correspond, du côté des terrasses, au premier étage. Cet appartement dispose, dès l'origine, de deux chambres de plus que les autres, du fait que sa cuisine se trouve au rez-de-chaussée inférieur : elle donne sur la petite terrasse où le propriétaire a fait édifier un pavillon de bains pour sa femme ; un petit escalier, dissimulé entre deux parois, et un monte-plat « pour faciliter le service de la table »²⁹, la relie à l'office attenant à la salle à manger.

Les décors et les aménagements intérieurs

Les Thellusson ont apporté un soin particulier à l'agencement de leur appartement en donnant à chacune des pièces un caractère différent. Le vestibule, avec ses boiseries sobrement moulurées et ses portes disposées symétriquement **FIG. 378**, relie élégamment la cage d'escalier, d'aspect minéral, aux espaces d'apparat dont le décor raffiné associe lambris, tentures murales, cheminées de marbre et une riche ornementation en stuc et en bois³⁰. Cette dernière, d'une qualité exceptionnelle, nous est parvenue quasiment intacte.

Dans la salle à manger, première des pièces de réception, le décor sculpté se concentre autour des portes et du miroir qui fait face à l'entrée du salon **FIG. 380, 381**. Des guirlandes de feuilles de chêne retenues par des mufles de bélier, des chutes de culots, des rosaces et des rubans noués entourent les bas-reliefs des dessus-de-porte. Ces panneaux forment une suite de cinq paysages imaginaires, animés par de minuscules figures. On y voit une scène de la vie campagnarde **FIG. 386**, une vieille forteresse **FIG. 387**, un château délabré et une statue antique au bord d'un lac **FIG. 390** ou encore des vestiges de temples romains avoisinant quelques corps de fermes **FIG. 391** ; ces thèmes reflètent le goût de l'époque pour le rustique, la nature sauvage et la poétique des ruines. Au centre du plafond, ceint d'une corniche chantournée, une rosace composée de branches feuillagées correspond à l'emplacement d'un lustre **FIG. 381**. D'après l'inventaire dressé à la mort d'Isaac Louis Thellusson, outre ce luminaire en laiton, la salle à manger était aussi éclairée par une « lanterne de verre », une paire de bras de lumière et une lampe Argand³¹. Son chauffage, assuré par un fourneau en fer-blanc, était apparemment peu efficace car aux douze chaises qui entouraient la grande table s'ajoutaient douze chauffe-pieds. Enfin, selon l'usage qui s'impose dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le sol de la salle à manger



372

n'est plus revêtu de carreaux de terre cuite mais d'un parquet. Bien que mêlant divers bois, celui-ci offre un dessin plus simple que le parquet du grand salon, où des panneaux à motif d'étoiles créent l'illusion d'un relief³².

La noblesse de cette deuxième pièce de réception est avant tout soulignée par le choix d'un décor architectural, à l'antique **FIG. 379**. Des grands pilastres ioniques rythment ses parois au-dessus des lambris d'appui, tandis qu'une paire de pilastres toscans encadre le miroir qui surmonte la cheminée en marbre noir frappée de rosaces blanches. La belle corniche du plafond, délimitée par une rangée de denticules, se développe sur deux registres **FIG. 388**. Sa partie inférieure, à gorge, est animée de festons de lauriers enrubannés qui, par endroits, se détachent du mur en formant des chutes en rond-bosse ; sa partie supérieure, où court une frise à rosettes liées par des rubans, est ponctuée par quatre médaillons avec des têtes de profil à l'antique, et par des spirales de feuilles d'acanthe dans les angles.

Ce décor s'accompagne de bas-reliefs figuratifs. Les panneaux de deux dessus-de-porte mettent en scène des enfants, les uns s'amusant avec une luge, les autres jouant avec un cerf-volant ou chevauchant un cheval de bois **FIG. 389**. À la



373

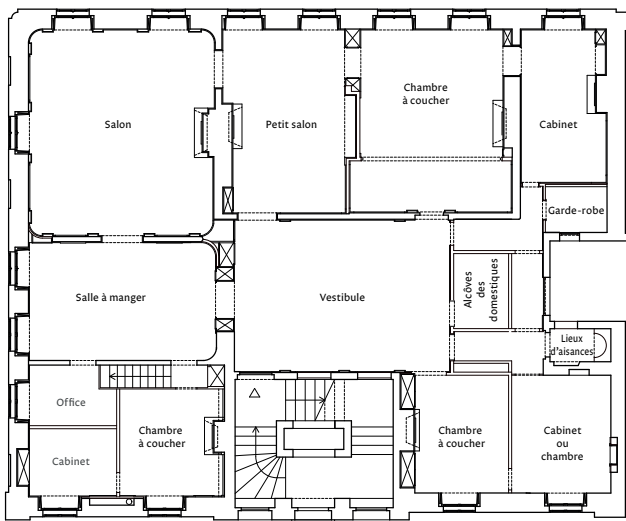
différence de ces sujets, d'un type extrêmement répandu au XVIII^e siècle, les scènes des médaillons qui ornent les angles concaves de la pièce apportent à l'ensemble une touche personnelle, sans équivalent dans d'autres demeures genevoises de l'époque. Ces reliefs, encadrés d'une riche bordure composée de feuilles d'acanthe, de chutes de culots et de draperies plissées, représentent quatre couples de figures qui incarnent différentes formes de sociabilité, caractéristiques des Lumières et ayant pour cadre habituel le salon : le chant (illustré par deux femmes à la bouche grande ouverte, tenant en mains des partitions) **FIG. 393**, la lecture à haute voix (personnifiée par deux fillettes, l'une lisant, l'autre l'écoutant) **FIG. 395**, la conversation (symbolisée par un couple, l'homme levant l'index dans un geste rhétorique) **FIG. 394** et, enfin, le jeu (évoqué par deux hommes devant une partie d'échecs) **FIG. 396**. Dans cette dernière séquence, on reconnaît Voltaire, identifiable à son accoutrement particulier, et l'abbé Adam, coiffé d'une calotte : deux amis de longue date qui avaient déjà été immortalisés dans une scène semblable par le peintre JEAN HUBER **FIG. 392**. Le médaillon réalisé dans le salon des Thellusson, au cours du printemps ou de l'été 1779, constitue certainement un hommage amusé au fameux philosophe décédé une année auparavant³³.

Les éléments décoratifs en gypserie se détachent sur un fond vert, teinte que l'on retrouve sur l'ensemble des boiseries de l'enfilade d'apparat **FIG. 383** ; une touche supplémentaire de couleur était apportée par les tentures qui recouvraient initialement les parties non lambrissées des murs. Dans le grand salon, c'était une « tapisserie de brocatelle jaune », assortie au « damas jaune » de la garniture des fauteuils et des rideaux. Une « glace

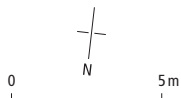
FIG. 372, 373 Rue Beauregard 6. Immeuble dit de Tournes. Porte sur la rue et détail du vantail en noyer, dans le goût Louis XV, qui présente, sur son panneau inférieur, les initiales de la famille de Tournes-Rilliet, inscrites dans une étoile. Photos Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe.



374



375



de trumeau » d'un grand prix, insérée entre deux fenêtres de la face sud, complétait ce décor, faisant écho au miroir de la salle à manger placé en vis-à-vis. Une photographie prise vers 1912³⁴ laisse entrevoir, au centre du plafond, le fragment d'une rosace aujourd'hui disparue, où les Thellusson ont accroché un lustre en cristal. Aucune autre pièce, hormis la salle à manger déjà citée, ne disposait alors d'un tel éclairage.

Dans le « petit salon » voisin, réservé à un usage social plus informel, l'accent décoratif est mis sur une alcôve peu profonde, qui abritait primitivement un sofa, et sur la cheminée qui lui fait face **FIG. 384, 399**. Le trumeau de celle-ci, flanqué de pilastres se terminant en courbes feuillagées,

comprend un miroir surmonté d'un trophée d'instruments de musique **FIG. 400** ; quant à l'alcôve, sa corniche s'agrément d'une frise de rosettes et de deux carquois se croisant au centre, d'où s'échappent deux guirlandes qui semblent disparaître derrière le cadre pour ressortir le long des montants. Ce jeu d'illusion, annoncé déjà sur la façade pignon **FIG. 368**, anime divers autres ornements, telle la draperie qui surmonte l'une des portes du petit salon **FIG. 401**.

La pièce suivante, à alcôve, servait de chambre à coucher aux époux Thellusson. Avec ses lambris vert d'eau et ses murs tendus d'une « tapisserie en verdure »³⁵, elle formait un espace chromatiquement uni, le seul cependant à être discrètement rehaussé de dorure **FIG. 385**. Les guirlandes des deux dessus-de-porte, sculptées en bois et dorées, s'apparentent stylistiquement au décor du trumeau de la cheminée, représentant une corbeille fleurie enguirlandée, suspendue à un ruban noué. Ces motifs fins et légers, qui vont connaître une large diffusion grâce à l'atelier prolifique de JEAN JAQUET, paraissent ici assez conventionnels en comparaison de ceux qui ornent l'alcôve **FIG. 397**. Cette dernière, sommée d'une frise de piastres enfilés sur un ruban, est encadrée par deux bustes du dieu Pan, ou de faunes, aux visages mélancoliques légèrement grimaçants, qui reposent sur des gaines à pied de bouc **FIG. 398**. La conception de cette alcôve diffère d'ailleurs des dispositifs habituels, généralement pourvus de portes latérales masquant des passages ou des garde-robes. Ici, l'alcôve s'ouvre largement sur la pièce afin de permettre l'installation de deux lits ; sur le mur du fond, une porte médiane, donnant sur le vestibule, présente un encadrement monumental à pilastres corinthiens qui surprend dans un endroit aussi secret.

Un autre lieu, non moins étonnant, est le « cabinet de Madame » qui ferme la belle enfilade. Cette pièce, d'un caractère habituellement plus intime que la chambre, frappe par la richesse de son décor sculpté ; elle renoue ainsi avec la tradition des petits cabinets, retirés et luxueux, de certaines grandes demeures aristocratiques **FIG. 382**. On retrouve ici le thème des enfants jouant dans des paysages, se déclinant en trois bas-reliefs, ainsi qu'une multitude de motifs ornementaux qui agrémentent les boiseries, les portes et la corniche du plafond **FIG. 407, 416**. La cheminée, avec son trumeau de glace flanqué de pilastres à chapiteaux corinthiens, et la niche attenante, surmontée d'un bas-relief, forment ensemble une composition complexe associant courbes et lignes droites dans une variété de motifs qui met en évidence les panneaux représentant les jeux d'enfants. Autour du médaillon



376



377

qui marque le centre du trumeau, on voit se développer une guirlande de laurier attachée à un ruban noué, des branches d'acanthes, le tout souligné par une frise de grecques avec patères, portant un vase rehaussé de festons. La niche, dont l'inventaire après décès de Thellusson ne permet pas de préciser la fonction, se distingue elle-même par sa voûte ornée d'une double coquille, s'appuyant sur des consoles enguirlandées. Comme dans le grand salon, la corniche du plafond présente un agencement très élaboré qui contribue à la magnificence de la pièce **FIG. 406**. Les modillons à volutes, qui scandent son pourtour, retiennent des draperies aux lignes tantôt fluides tantôt mouvementées, entre lesquelles se glissent des rameaux feuillagés d'olivier et de chêne, des palmes et deux trophées : l'un avec des instruments de musique, l'autre avec les attributs de l'amour (torche, carquois, flèches); dans les angles de la pièce, les draperies se détachent du mur et, au-dessus de la cheminée, se parent d'une couronne de laurier.

L'une des particularités du cabinet est la décoration des vantaux de portes consistant en quatre petits panneaux sculptés, représentant les têtes de profil d'une femme, d'un homme, d'une fillette et d'un garçon. Contrairement aux effigies de la corniche du grand salon, plutôt stéréotypées, celles-ci prennent la forme de véritables portraits. Dans les profils de la femme et de l'homme, on croit reconnaître les traits quelque peu schématisés des époux Thellusson, identifiables grâce à deux portraits de LIOTARD³⁶ **FIG. 402, 403**. Si c'est le cas, les deux autres têtes du cabinet pourraient être celles de leur fils

et de l'une de leurs filles **FIG. 404, 405**. À ces quatre exemples s'ajoute encore, sur le trumeau de la cheminée d'une chambre donnant sur la rue, la tête sculptée d'une femme âgée aux traits fortement typés **FIG. 409**. Étant donné les choix décoratifs du couple Thellusson, empreints, comme on l'a vu, d'un certain goût pour l'extravagance, il n'est pas exclu que toutes ces effigies se réfèrent à des personnes réelles.

Si, en matière de décor sculpté, les propriétaires avaient opté pour une grande variété de motifs, les teintes adoptées dans les pièces de l'enfilade oscillaient essentiellement entre les différentes tonalités du vert et du jaune. Ainsi, pour l'habillage de son cabinet, Madame avait choisi « une tapisserie de damas des Indes jaune »³⁷ et des boiseries vert d'eau. Ce parti chromatique, proche de celui du grand salon, créait un jeu de couleurs qui soulignait à la fois la profondeur du marbre noir de la cheminée et la brillance des éléments en plâtre que leur procurait le vernis d'origine (aujourd'hui hélas jauni). L'aménagement était soigné jusqu'au dernier détail, comme en témoignent encore les beaux parquets de la salle à manger et du salon **FIG. 412**, la serrurerie finement ouvragée des portes et des fenêtres **FIG. 410, 411**, voire le raffinement d'un endroit aussi intime qu'étaient les « lieux d'aisances », couverts d'une voûte en cul-de-four lambrissée avec une clef en forme de coquille.

Sans être particulièrement somptueux, l'ameublement de l'appartement n'avait rien à envier à ceux des grands hôtels patriciens. Outre une commode « plaquée en nacre et laiton »

FIG. 374 Rue Beauregard 2-4-6-8. Élévation des façades sud et plan des rez-de-chaussée par Auguste Magnin, vers 1890. Ce plan, très simplifié et par endroits imprécis, montre néanmoins l'importance du corridor dans l'organisation intérieure des trois premiers immeubles. À noter que la disposition uniforme de quatre lucarnes attiques sur le relevé des façades est une invention de Magnin. BGE [vgm 064 113].

FIG. 375 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Plan du rez-de-chaussée supérieur : reconstitution de la distribution d'origine. La cuisine n'est pas représentée, car elle se trouvait au rez-de-chaussée inférieur, atteignable par l'escalier de service. Échelle 1 : 250. Dessin Charles Pictet/Paola Bozonet, 2016/2023.

FIG. 376, 377 Jean-Étienne Liotard. Portraits d'Isaac Louis Thellusson et de sa seconde épouse Marguerite Julie Ployard, peints à l'occasion de leur mariage, 1760. Photos Philipp Hitz, 2012, SIK-ISEA. Kunst Museum Winterthur, Stiftung Oskar Reinhart [OR 278, OR 277].

FIG. 378 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, vestibule. La porte à gauche s'ouvre sur la salle à manger, celle à droite, sur le petit salon, lequel pouvait faire également office d'antichambre. Le parquet « Versailles » du vestibule et des autres pièces de l'appartement date des travaux de 2016. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.



FIG. 379 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, vue du grand salon. La cheminée se trouve en face d'une fenêtre, disposition assez rare qui rend la pièce plus lumineuse grâce au reflet de la lumière du jour sur la glace. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

378



379

évaluée 1200 florins, les objets les plus précieux, mentionnés après la mort d'Isaac Louis Thellusson, étaient les grands miroirs des trois pièces de réception, placés au-dessus des cheminées et entre les fenêtres, dont l'estimation allait de 400 à 1200 florins. Comme souvent dans ce type d'habitation, le salon comportait un nombre

considérable de meubles : un canapé, quatorze fauteuils, deux tabourets, une table-cabaret, deux tables de jeu, quatre consoles à pied doré, la commode déjà citée, ainsi qu'un lit à colonnes ; l'estimation élevée de ce dernier, 914 florins, suggère une fonction de parade, mais la manière dont il était disposé dans le salon reste difficile



FIG. 380, 381 Rue Beau-regard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, vues de la salle à manger en direction du grand salon et en direction du vestibule. Le trumeau entre les fenêtres du grand salon était à l'origine orné d'un miroir formant le pendant de celui de la salle à manger. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

380



381

« deux buveurs », peinte par TENIERS, une scène de chasse, un portrait dans le « genre de Holbein » et une scène religieuse. Aucun portrait de famille n'est signalé, tous probablement se trouvant dans la maison de campagne des Thellusson, à La Gara. La spécificité de la distribution intérieure, mais aussi l'évolution des mœurs ont sans doute incité le couple à créer une chambre à coucher commune, ce qui explique la forme particulière de son alcôve³⁹. Ce choix était une nouveauté dans le milieu patricien où, en apparence du moins, la femme et l'homme disposaient de chambres séparées, à l'instar des pratiques en vigueur dans l'aristocratie européenne.

Les sculpteurs

Même si aucun document ne nous renseigne sur le chantier des Thellusson, il paraît évident que le décor sculpté de leur appartement est le résultat de la collaboration de plusieurs mains. D'ailleurs, l'ornementation n'est pas stylistiquement homogène : bien qu'elle se conforme, dans sa majeure partie, au goût à l'antique, certains fragments se rattachent encore à une esthétique marquée par des formes sinueuses **FIG. 408**. Quelques-uns des motifs sculptés s'apparentent à d'autres réalisations genevoises de l'époque, laissant supposer qu'une partie des artisans a été recrutée parmi les sculpteurs et les gypsiers locaux ; aucun, cependant, n'a pu être identifié⁴⁰. En revanche, un nom est sorti de l'anonymat : celui de THOMAS WOLFF, à qui l'on

à imaginer. Les pièces d'apparat, en plus des meubles, recelaient un certain nombre d'objets décoratifs, dont plusieurs urnes en porcelaine, des vases en faïence, des « figures en médaillon » et deux « figures chinoises »³⁸. À cela s'ajoutaient plusieurs miniatures et dix-huit tableaux, surtout des paysages mais également une toile représentant



382

FIG. 382 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, « cabinet de Madame ». Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 383 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, vue sur l'enfilade des pièces à partir du grand salon en direction du « cabinet de Madame ». Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

peut attribuer l'ensemble des panneaux figuratifs et paysagers ornant le grand salon **FIG. 389, 393-396**, la salle à manger **FIG. 380, 381, 386, 387, 390, 391** et le « cabinet de Madame » **FIG. 407, 416**. En effet, le travail de restauration conduit en 2016 par SALVATORE MECCIO a permis de découvrir la signature du sculpteur sur plusieurs bas-reliefs, dont certains portent seulement des initiales « T.W », d'autres le nom « Wolff » et la date 1779, voire des petits textes (difficilement déchiffrables) que l'artiste s'est amusé à ajouter : autant de preuves qu'il était fier de son œuvre **FIG. 413-415, 417**. Il est possible que d'autres décors soient aussi de sa main, en particulier les deux faunes de l'alcôve et la tête sculptée ornant le trumeau de cheminée de la chambre côté rue.

Que sait-on de ce sculpteur, si conscient de son art ? À l'époque où il travaille chez les



383

Thellusson, THOMAS WOLFF, âgé de 35 ans, est déjà un praticien confirmé. Il naît le 30 juin 1744 à Bizau, comté de Bregenz en Autriche, au sein d'une famille vouée aux métiers du bâtiment depuis deux générations au moins : son grand-père, THOMAS, tailleur de pierre, puis maître maçon, et son père, GASPARD, maître charpentier, ont été actifs au sud de l'Allemagne⁴¹. C'est certainement auprès de ce dernier que le jeune THOMAS fait ses premiers pas en tant que sculpteur. En 1765, son nom est mentionné dans une facture de l'abbaye de Petershausen (aujourd'hui quartier de Constance) en rapport avec la réalisation d'un autel⁴². Peu après, THOMAS WOLFF quitte sa région natale pour se rendre en Suisse, probablement en compagnie ou à la suite de ses frères : JACOB, XAVIER et GASPARD, eux aussi liés aux métiers du bâtiment⁴³. À partir de 1766-67, on le trouve dans la région de Fribourg. À cette époque déjà, il signe certaines de ses œuvres ; ses initiales apparaissent notamment sur un monument funéraire conservé dans le porche de l'église de Belfaux (vers 1766-67), sur le fronton sculpté qui surmonte la façade principale de l'abbaye cistercienne d'Hauterive (1767) et sur une statue du château de La Poya⁴⁴. Dans les années 1770-1774, THOMAS WOLFF est actif en Pays de Vaud, en particulier à Morges, où il exécute une partie du décor du temple, et peut-être aussi à Crans et à Bursinel⁴⁵. Sa présence à Genève est attestée dès

1778. Le 20 juin de cette année, il se présente comme « sculpteur, fils de feu GASPARD WOLFF et de dame Catherine Ruffy », lorsqu'il épouse, devant le notaire Jean-Louis Duby, Madelaine Guigon, originaire de Crémieu en Dauphiné⁴⁶. Mais c'est seulement le 25 mai de l'année suivante qu'il obtient, pour une durée d'un mois, la permission officielle de demeurer dans la ville; il est alors enregistré comme « ouvrier-sculpteur »⁴⁷, appellation qui, sans correspondre à son statut réel, pourrait indiquer qu'il travaillait au sein d'une équipe dirigée par un maître local. Quoi qu'il en soit, WOLFF termine ses ouvrages au cours de l'été 1779; ensuite, sa trace se perd.

Enfin, une partie des reliefs de l'appartement des Thellusson a été attribuée récemment à l'architecte lorrain NICOLAS DE PIGAGE, actif dans le Palatinat. Cette attribution, qui se fonde uniquement sur un mot peu lisible figurant au-dessus de la signature de WOLFF sur l'un des panneaux de la salle à manger, ne peut toutefois être retenue⁴⁸.

Épilogue

Malgré le soin qu'ils avaient apporté à l'aménagement de leur maison, les Thellusson n'ont pas pu en profiter très longtemps. Isaac Louis meurt en juin 1790, soit dix ans après l'achèvement du chantier. Il lègue l'immeuble à ses quatre filles : Marie-Madeleine Micheli (issue de son premier mariage avec Henriette Bertrand), Julie Labat, Anne de Budé et Jeanne, la cadette⁴⁹. Son épouse, Marguerite Julie, qui garde la jouissance de l'appartement, le quittera quatre ans plus tard. En effet, en 1792, l'immeuble est vendu, avec ses remises et écuries situées en face, moyennant 105 000 livres, à Charles Théophile Vernet qui décède en 1800, laissant l'ensemble à son fils Isaac⁵⁰. Les descendants de ce dernier conservent la propriété jusqu'à nos jours.

Appréciation

Si, sur le plan typologique, l'ensemble de la rue Beauregard appartient à la catégorie des immeubles résidentiels établis en front de rue, tels qu'on peut les voir à la rue des Granges côté impair, son implantation sur une terrasse en bordure de la haute ville le rapproche des hôtels qui dominent la place de Neuve. Participant comme ces derniers à l'embellissement de l'enceinte urbaine, il présente de ce côté un alignement de façades à décor soigné. Tout en respectant l'unité architecturale de l'îlot, l'immeuble Thellusson se signale par son décor à l'antique, caractéristique de l'époque Louis XVI, dont c'est l'une des premières manifestations à Genève. On retrouve certains motifs de ce répertoire dans



384



385

l'appartement du commanditaire, où la plupart des reliefs historiés sont signés par le sculpteur THOMAS WOLFF. À l'heure actuelle, ce sont les seules œuvres connues de lui à Genève. Le bâtiment innove également par sa distribution triple en profondeur, organisée autour d'un vestibule central dont l'usage va surtout se répandre à partir du XIX^e siècle. Sans obéir à une composition symétrique, les intérieurs comprennent les pièces constitutives d'un appartement noble : grand salon, salle à manger, petit salon, chambres à coucher, cabinets dont l'un est un véritable espace d'apparat.

Bibliographie

BLONDEL 1946 (1); DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010; EL-WAKIL 2001; MAGNUSSON 2015; MB 1984; PFÄNDLER 1979; SPAHR 1965; VIGNAUD 2021.

FIG. 384 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, petit salon. Les lambris de cette pièce sont recouverts de leur peinture d'origine, à la détrempe, légèrement restaurée. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 385 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, chambre à coucher des époux Thellusson. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.



386



387



388



389



390



391



392

FIG. 386, 387 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, panneaux des dessus-de-porte de la salle à manger, œuvres du sculpteur Thomas Wolff, 1779. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 388 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, vue sur la corniche du grand salon. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 389 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, panneau du dessus-de-porte du grand salon, œuvre du sculpteur Thomas Wolff, vers 1779. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 390, 391 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, panneaux des dessus-de-porte de la salle à manger, œuvres du sculpteur Thomas Wolff, 1779; état en cours de restauration. Photo Olivier Zimmermann, 2016, OPS.

FIG. 392 Anonyme. Gravure d'après Jean Huber. Voltaire jouant aux échecs avec le père Adam, 1764. BnF, dpt Estampes et photographie [RESERVE FOL-QB-201 (105)].

FIG. 393-396 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, médaillons placés dans les angles du grand salon, représentant le chant, la conversation, la lecture et le jeu, œuvres du sculpteur Thomas Wolff, vers 1779. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.



393



395



394



396



397



398



399



400



401

FIG. 397 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, alcôve de la chambre à coucher des époux Thellusson. Le cadre de cette alcôve a sans doute été modifié. À l'origine, l'ouverture était probablement flanquée de piédroits (coupés au-dessous des deux rosaces), contre lesquels venaient s'adosser les bustes du dieu Pan ou de faunes engainés. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 398 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur. Détail de l'alcôve de la chambre à coucher des époux Thellusson, buste d'un faune ou du dieu Pan. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 399 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, alcôve du petit salon. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 400, 401 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, petit salon. Détails du décor du trumeau de la cheminée et dessus-de-porte. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.



402



403



404



405

FIG. 402, 403 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, « cabinet de Madame ». Têtes ornant les deux portes du fond de la pièce. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 404, 405 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, « cabinet de Madame ». Têtes ornant le vantail de la porte menant dans la grande chambre. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.



406

FIG. 406 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, corniche du plafond du « cabinet de Madame ». Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 407 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur. Décor surmontant la cheminée et la niche du « cabinet de Madame ». Le médaillon et le panneau représentant les jeux d'enfants sont l'œuvre du sculpteur Thomas Wolff, vers 1779. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.



407



408



412



409



410



411

FIG. 408 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur. Unique cheminée en bois de l'appartement, située dans une chambre côté rue. Son trumeau, aux formes chantournées, est d'un type assez fréquent dans les demeures patriciennes de Genève. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 409 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur, détail du trumeau de cheminée d'une chambre côté rue, appelée « chambre de Mademoiselle ». Le décor à l'antique qui entoure le médaillon décline différents motifs : guirlandes, draperies, jons enrubannés et, sur la corniche, frises géométriques. La couleur rouge n'est pas d'origine ; initialement, les boiseries de cette pièce étaient peintes en vert. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 410-412 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur. Détails du parquet et de la serrurerie du grand salon, ainsi que l'espagnolette d'une fenêtre du petit salon. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.

FIG. 413-415 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur. Trois exemples des signatures du sculpteur Thomas Wolff: les deux premières sur les panneaux du grand salon, la troisième sur l'une des scènes dans le « cabinet de Madame », vers 1779. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.



413

FIG. 416 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur. Détail du dessus-de-porte dans le « cabinet de Madame », par le sculpteur Thomas Wolff, vers 1779. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.



416

FIG. 417 Rue Beauregard 8. Immeuble Thellusson. Rez-de-chaussée supérieur. Détail du panneau représentant la lecture: la signature de Wolff figure sur la page de droite du livre, vers 1779. Photo Didier Jordan, 2016, OPS.



414



417



415

La maison Micheli

Rue de l'Hôtel-de-Ville 3 [11]

FIG. 418 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726. Détail représentant le tissu bâti entre l'actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue du Soleil-Levant. La maison Micheli (actuel n° 3) porte les n°s 10 et 11. AEG [Cadastre A 2.1-2].

- A Partie construite en 1584-85 pour Horace Micheli.
- B Partie construite vers 1583-84 pour Jean Louis Prévost, acquise par Horace Micheli en 1618.
- C Partie d'origine médiévale, acquise par Jacques Micheli en 1699, puis partiellement reconstruite en 1787.
- D, E Deux bâtiments d'origine médiévale donnant sur la rue du Soleil-Levant, intégrés à la propriété Micheli avant 1607.

FIG. 419 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Porte d'entrée. Le vantail en noyer d'esprit Louis XIII (deuxième quart du XVII^e siècle) est muni d'un heurtoir en fer forgé porté par un mufler de lion en bois sculpté. Initialement, le fronton était probablement orné des armoiries du propriétaire. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

La maison Micheli est une excellente illustration des modes de bâtir traditionnels qui tendent à concilier harmonieusement le nouveau avec l'ancien. Cette vaste demeure patricienne s'étend de la rue de l'Hôtel-de-Ville à celle du Soleil-Levant, touchant à l'ouest l'ancienne halle publique qui abrite actuellement les Archives d'État. Ses différents corps de bâtiment, disposés autour d'une cour centrale, présentent une configuration irrégulière, issue du regroupement progressif de six fonds médiévaux. Le grand corps de logis, qui correspond à l'actuel n° 3, est constitué, à lui seul, de quatre anciennes parcelles. En regardant aujourd'hui sa belle façade, parfaitement homogène, il est difficile d'imaginer que sa physionomie est le résultat de trois chantiers distincts, les deux premiers conduits dans le dernier quart du XVI^e siècle et le dernier au milieu des années 1780.

La formation de la maison et son aspect extérieur

C'est en 1584 qu'Horace Micheli, grand marchand de soie lucquois établi à Genève, acquiert des hoirs de Jaquette de La Touche et du peintre GERMAIN VIARREY deux maisons mitoyennes en ruine, situées au nord de la rue de la Maison de Ville (actuelle rue de l'Hôtel-de-Ville)¹. À peine propriétaire, il fait ériger à leur place une nouvelle habitation qui correspond à la partie orientale de l'édifice actuel² FIG. 418 (A), 420, 425 (A). Avec ses six baies en largeur, dont quatre au centre à meneau et deux sur les côtés en forme de demi-croisée, la façade de cette demeure présentait une composition parfaitement équilibrée. Un passage latéral, accessible par une porte située dans la travée occidentale, assurait la communication avec la cour, tout en desservant un escalier en vis qui donnait accès aux étages. Dans les locaux du rez-de-chaussée, le propriétaire a installé son comptoir commercial, une filiale de la « Grande Boutique »³ dont la présence à cet endroit est confirmée par un document de 1607⁴. Il est fort probable que le chantier de cette maison ait été dirigé par l'architecte NICOLAS BOGUERET (ou BOUGUEREL), qui apparaît en tant que témoin et « maître maçon » dans l'acte d'achat de 1584 et dont



418

le nom est également cité en 1593 lors d'un litige opposant Micheli à son voisin de l'ouest⁵.

Le procès-verbal de cette affaire nous informe par ailleurs que ce voisin, le notaire Jean Louis Prévost, a procédé lui aussi à la reconstruction de son fonds dans les années 1583-84. Son édifice FIG. 418 (B), 425 (B), inscrit dans une parcelle oblongue, offrait du côté de la rue de l'Hôtel-de-Ville une façade à deux travées, dont les percements à meneau, bien que décalés légèrement vers le bas, s'harmonisaient avec ceux du bâtiment d'Horace Micheli. Ce dernier achète cet immeuble en 1618 pour l'unir au sien⁶ FIG. 425 (A). La belle porte d'entrée en plein cintre, ornée d'une clef saillante et surmontée d'un fronton triangulaire, a dû être créée peu après cette date FIG. 419. On ignore à quel moment Horace Micheli acquiert les maisons de la rue du Soleil-Levant FIG. 418 (D), (E) qui font partie de sa propriété en 1607 déjà⁷. Moins importantes que celles de la rue de l'Hôtel-de-Ville car situées dans une voie secondaire, elles n'ont connu par la suite que des transformations mineures, conservant jusqu'à nos jours un aspect hétéroclite, marqué par l'héritage médiéval FIG. 421.

En 1699, le petit-fils d'Horace, Jacques Micheli, capitaine au service de la France et seigneur du Crest, complète ce fonds en achetant dans la rue de l'Hôtel-de-Ville le bâtiment contigu à l'arsenal (ancienne halle publique)⁸. Cette maison médiévale FIG. 418 (C), 425 (C), 427, desservie par un escalier en vis⁹ et pourvue de fenêtres à accolade, reste inchangée jusqu'en 1787, date à laquelle le syndic Jean-Louis Micheli, devenu propriétaire de l'ensemble du fonds au décès de



FIG. 420 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Façade côté rue de l'Hôtel-de-Ville. Au XVII^e siècle, la façade de la maison Micheli ne présentait que huit travées de fenêtres ; les deux travées de fenêtres géminées visibles à gauche appartenaient à une maison voisine. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.



420

FIG. 421 Rue du Soleil-Levant, vue depuis la cour de Saint-Pierre. La façade percée de fenêtres à meneau (au fond) est celle d'un corps de logis de la maison Micheli (rue de l'Hôtel-de-Ville 3). L'oculus, visible au rez-de-chaussée, surmontait l'ancienne porte d'entrée qui donnait accès au passage vers la cour. Photo Joseph Zimmer dit Zimmer-Meylan, années 1940. BGE [vg n13x18 03593].



421

FIG. 422 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Premier étage, alcôve de la chambre orientale installée vraisemblablement dans les années 1780. C'est dans cette pièce qu'on a mis au jour, en 2022, des éléments d'un plafond peint datable des années 1626-1628. Photo Olivier Zimmermann, 2019, IMAHGe.

FIG. 423 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Premier étage. Vue du salon. Photo Olivier Zimmermann, 2019, IMAHGe.

FIG. 424 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Premier étage. Vue de la salle à manger aménagée probablement dans les années 1760. Photo Olivier Zimmermann, 2019, IMAHGe.

son père Gratien-François en 1785, la fait reconstruire. La requête qu'il dépose en octobre 1786 auprès du Conseil nous apprend que la maison attenante **FIG. 425** (A), (B) vient d'être surélevée et que celle acquise en 1699 **FIG. 425** (C) doit l'être également afin d'égaliser et d'unifier les deux parties¹⁰.

Les élévations montrant l'état de la façade principale avant et après les travaux projetés, ainsi que la coupe de la maison médiévale où est indiquée la nouvelle hauteur du toit, nous donnent une bonne idée des transformations entreprises¹¹ **FIG. 425, 426, 429**. Fait significatif, le propriétaire ne cherche pas à moderniser l'aspect extérieur des bâtiments, mais souhaite plutôt donner à l'ensemble l'apparence d'une vieille et vénérable demeure, propre à témoigner de son ancrage dans la cité et du prestige ancestral de sa famille. Loin de gommer le caractère archaïque de la partie ancienne, cette intervention vise au contraire à rendre imperceptible l'amplification de la façade par la reprise, dans la partie nouvelle, des fenêtres à meneau, alors que ce type de baie a disparu des édifices genevois à la fin du XVII^e siècle. Les cordons d'étage et d'appui viennent renforcer la cohésion de la façade et souligner la régularité des ouvertures dont la hauteur est égalisée. Ce discret agrandissement a réussi à induire en erreur les connaisseurs de l'architecture genevoise, tels les auteurs de *La Maison bourgeoise* éditée en 1912, qui ont vu dans la façade de la maison Micheli une réalisation de la fin du XVII^e siècle, inspirée dans ses proportions

par la vaste maison Turrettini (1617-1720)¹². La façade reçoit ses dernières touches en 1827 et 1832, lorsque le rez-de-chaussée, dévolu aux commerces, est doté de devantures en bois à pilastres, caractéristiques de l'époque de la Restauration¹³ **FIG. 420**.

Le plan et les aménagements intérieurs

Sur le plan Billon de 1726 **FIG. 418**, premier relevé géométrique de la propriété, le corps de bâtiment de la rue de l'Hôtel-de-Ville présente la même emprise qu'aujourd'hui, excepté son escalier qui sera modifié peu après 1778 **FIG. 427**. À cette date, Gratien-François Micheli envisage de remanier la distribution de l'ensemble et de créer une vaste cage d'escalier commune pour tous les bâtiments, avec des paliers ouverts sur la cour **FIG. 428**. Ce projet, probablement trop ambitieux, va rester sur le papier et seul l'escalier du corps principal sera remplacé par une montée rampe-sur-rampe, à repos curvilignes, formant côté cour une demi-tourne largement ajourée.

Les aménagements intérieurs de la maison, remaniés pour l'essentiel dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant, conservent de ces époques un nombre important de décors. Occupés durant cette période par le propriétaire et sa famille – d'abord Gratien-François, puis son fils, Jean-Louis Micheli¹⁴ –, les deux premiers étages de l'édifice principal offrent des aménagements particulièrement soignés.

De l'est vers l'ouest, l'enfilade sur rue du premier étage comprend une chambre à coucher, un salon, une salle à manger et une seconde chambre. La première de ces pièces contient une alcôve datant du dernier quart du XVIII^e siècle, encadrée, comme le voulait l'usage, par deux « cabinets » ; la cloison qui délimite ces espaces présente un décor sculpté raffiné, dû peut-être à l'atelier de JEAN JAQUET **FIG. 422**. Une cheminée Louis XVI en marbre, surmontée d'un miroir richement orné, complète ce dispositif **FIG. 431**. Le salon contigu, pourvu lui aussi d'une cheminée Louis XVI, se distingue par son parquet d'inspiration versaillaise, mêlant sapin et noyer **FIG. 423**. Vient ensuite la salle à manger **FIG. 424** : les lambris de hauteur, qui habillent entièrement ses murs, associent aux panneaux rectangulaires quelques formes chantournées d'esprit Louis XV. Du poêle en faïence qu'abritait la niche de cette pièce ne subsiste que la partie arrière, visible dans la chambre voisine **FIG. 430, 434**. Cette dernière, située dans le corps reconstruit en 1786-87, présente un aménagement dans le goût néoclassique, datable des années 1820 : une alcôve flanquée de deux portes à imposte vitrée et une cheminée très sobre dont le trumeau à miroir est cantonné de deux pilastres et sommé d'un panneau en « carton-pierre » représentant une



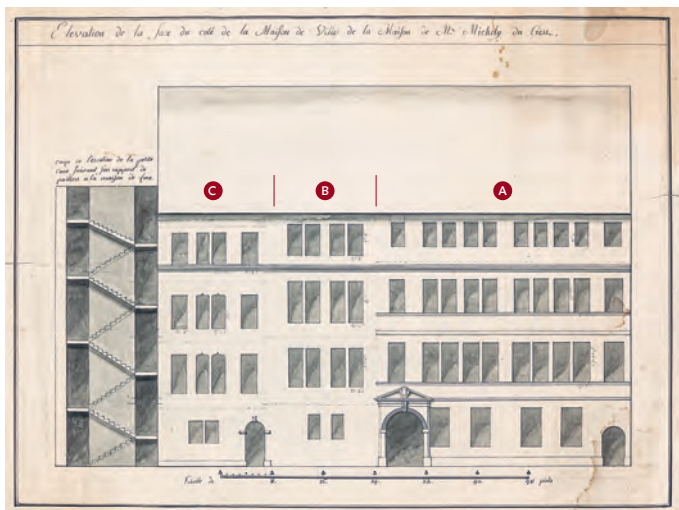
422



423



424



425

426



427

428

FIG. 425 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Élévation de la façade sur la rue de l'Hôtel-de-Ville avant la réédification de la partie occidentale du bâtiment, s.d. [vers 1786]. BGE [vg hot 06 06].

- A. Partie construite en 1584-85 pour Horace Micheli, surélevée d'un étage peu avant 1786.
- B. Partie construite vers 1583-84 pour Jean Louis Prévost, acquise par Horace Micheli en 1618, puis surélevée d'un étage peu avant 1786.

C. Partie d'origine médiévale, acquise par Jacques Micheli en 1699.

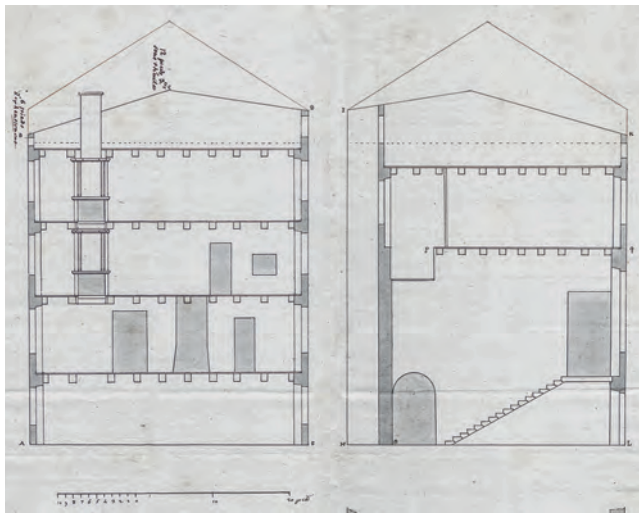
FIG. 426 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Élévation de la façade sur la rue de l'Hôtel-de-Ville : projet de reconstruction de la partie occidentale et d'harmonisation des percements aux deuxième et troisième étages, s.d. [vers 1786]. BGE [vg hot 06 08].

FIG. 427 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. « Plan du rez-de-chaussée de la maison de Monsieur [Gratien-François] Micheli du Crest », vers 1778. La nouvelle emprise de l'escalier n'est qu'esquissée. Du côté de la rue du Soleil-Levant, la propriété englobe un corps de bâtiment qui fait aujourd'hui partie des AEG (en haut, à gauche du plan). Acheté en 1773 par Gratien-François Micheli à la famille De la

Rive, ce corps de bâtiment restera aux mains des Micheli jusqu'en 1950. BGE [vg hot 06 29].

FIG. 428 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Projet de transformations intérieures pour l'un des étages, signé H.B. Rilliet et daté des 13-15 avril 1778 (non exécuté). La légende du plan précise que « tout ce qui est lavé en rouge désigne ce qu'il faut construire à neuf ou réparer ». Élément le plus

spectaculaire, le grand escalier à noyaux et trois volées tournantes, qui occupe toute la face occidentale de la cour, devait remplacer quatre escaliers plus modestes, visibles sur le plan de la FIG. 427. Le projet propose aussi plusieurs pièces à pans coupés, solution d'un bel effet décoratif qui aurait permis la création de plusieurs dégagements secondaires. BGE [vg hot 06 28].



429



430

FIG. 429 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Coupe du bâtiment principal montrant le mur mitoyen occidental, du côté de l'arsenal (ancienne halle publique), et la surélévation projetée, 1786. À droite, la coupe sur l'arsenal. AEG [RR Travaux et domaine publics IX].

FIG. 430 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Plan d'aménagement de la partie occidentale du premier étage du bâtiment principal, en lien avec les transformations de 1786-87, s.d. [vers 1786]. Il montre la cuisine, la salle à manger, les deux pièces jouxtant le bâtiment de l'arsenal et un escalier en vis voué à la démolition. BGE [vg hot 06 11].

scène à l'antique **FIG. 433, 435** ; ce bas-relief provient certainement de la manufacture parisienne ou sarrebourgeoise de JOSEPH BEUNAT, spécialisée dans ce type d'ouvrages. On retrouve au troisième étage des cheminées à décors similaires.

L'enfilade du deuxième étage présente la même distribution que le niveau inférieur. Après la chambre orientale, dont la cheminée Louis XVI et l'alcôve monumentale s'ornent toutes deux de pilastres ioniques, le salon voisin propose une ornementation plus légère, formée de guirlandes, festons, candélabres, chutes et entrelacs, comparable aux ouvrages de l'atelier de JEAN JAQUET. En plus de sa décoration sculptée, concentrée sur les trumeaux, les portes et les dessus-de-porte, la pièce se distingue par son parquet associant différentes essences de bois et la qualité de ses serrures en laiton, gravées de motifs floraux. Dans la salle à manger voisine, les lambris de hauteur de la seconde moitié du XVIII^e siècle, peints en faux bois à l'époque de la Restauration, s'accompagnent d'un poêle en faïence contemporain. La chambre à alcôve, qui termine l'enfilade, porte l'empreinte de la même période.

Les pièces donnant sur la cour se répartissent de part et d'autre de la cage d'escalier. Du côté est, on trouve d'abord une antichambre, avec deux placards disposés en vis-à-vis (l'un d'eux dévolu à l'origine aux latrines), puis un petit salon, partiellement lambrissé ; aux deux premiers étages, les cheminées de cette pièce sont surmontées d'un miroir et d'un décor en stuc datant probablement des années 1770 **FIG. 432**. Dans la partie située à l'ouest de l'escalier, des petits dégagements donnent accès à des cuisines **FIG. 430**. Outre le plafond à solives et le sol revêtu de carreaux de terre cuite, deux d'entre elles ont conservé leurs anciennes hottes ; dans celle du premier étage, on trouve encore une

plaque de cheminée décorée de colonnes d'Hercule et portant, sur les côtés, les armoiries Micheli et Calandrini, familles alliées grâce au mariage conclu en 1687 entre Jacques Micheli et Élisabeth, fille de Jean-Louis Calandrini **FIG. 440**.

Les nouvelles découvertes

Les travaux de restauration, menés à partir de 2020¹⁵, ont permis de mettre au jour, dans la partie nord-est du rez-de-chaussée, un plafond peint à solives apparentes, dissimulé jusque-là par un faux plafond de plâtre installé probablement au XVIII^e siècle **FIG. 444, 445**. Le décor, traité en grisaille, est d'une belle facture bien que très sobre : dans les entrevous se déploient des motifs trapézoïdaux, blancs et gris, créant un effet de relief grâce aux ombres portées, tandis que les faces latérales des solives sont rehaussées de lacs d'amour que l'on retrouve, sous forme de vestiges, au haut du mur. Quant aux faces principales des solives, elles portent une série de versets tirés des *Psaumes* dans la traduction française, probablement celle de Clément Marot et Théodore de Bèze, parue en 1562 dans le *Psautier de Genève* et largement diffusée. Ce décor exceptionnel, sorte de manifeste calviniste, recouvrait à l'origine les plafonds des deux pièces du rez-de-chaussée situées dans la partie reconstruite en 1584-85 **FIG. 418** (A). Sa réalisation est certainement liée à l'installation dans ces locaux du comptoir commercial d'Horace Micheli (voir p. 246).

En 2022, le dégagement du faux plafond dans l'une des pièces du premier étage, située au-dessus de la boutique, a révélé l'existence d'un autre plafond peint, dont les planches ont été malheureusement démontées, puis déplacées et masquées en partie par un solivage datant de 1752 qui a servi à fixer un plafond en plâtre¹⁶. Malgré cette intervention

FIG. 431 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Premier étage, cheminée de la chambre orientale. Photo Olivier Zimmermann, 2019, IMAHGe.

FIG. 432 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Premier étage, cheminée du petit salon. La décoration en stuc, due sans doute à un gypsier genevois, décline des motifs en vogue dans les années 1770-1780 : corbeille de fleurs, guirlandes, draperies, frise à feuilles de chêne. Photo Olivier Zimmermann, 2018, IMAHGe.

FIG. 433 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Premier étage, cheminée de la chambre occidentale datant des années 1820. Photo Olivier Zimmermann, 2019, IMAHGe.

FIG. 434 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Premier étage, alcôve et poêle de la chambre occidentale. Photo Olivier Zimmermann, 2019, IMAHGe.

FIG. 435 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Premier étage. Détail du trumeau de la cheminée de la chambre occidentale représentant deux amours tenant une grappe de raisin. Photo Olivier Zimmermann, 2019, IMAHGe.

qui a bouleversé l'ordonnance initiale du décor, les fragments visibles des peintures frappent d'emblée par la fraîcheur et la richesse des couleurs, ainsi que par la souplesse du trait. L'identification des gravures qui ont servi de modèles aux scènes figuratives, aujourd'hui morcelées, permet de restituer l'essentiel du programme iconographique du plafond. Les sujets représentés – des angelots seuls ou accompagnés évoluant dans des paysages ou des intérieurs – sont en effet tirés du livre d'emblèmes, *Amorum emblemata*, produit par l'atelier du peintre flamand OTTO VAN VEEN (ou OTTO VAENIUS) et édité en 1608 à Anvers¹⁷. Comme dans cet ouvrage, les images sont inscrites dans des cadres ovales et assorties de devises parfois énigmatiques¹⁸. À l'heure actuelle, vingt-quatre scènes ont pu être reconstruites. La plupart portent dans leurs devises le mot « amour », tels « L'amour hayt l'orgueil », « Amour passe tout », « Amour change nature » **FIG. 436, 437**, ou y font allusion : « Deux cœurs s'unissent », « Il [amour] dompte la colère », ou « Mes pleurs tesmoignent » **FIG. 438, 439** ; d'autres encore illustrent des proverbes et des maximes : « L'occasion fait le larron », « Nulle rose sans épines », « Par travail plus fort » **FIG. 441, 442** ou « Patience vaincgt ». Le cycle de médaillons figuratifs alterne avec des monogrammes, agrémentés de flammes et entourés de palmes et de lacs d'amour. Dans la combinaison des lettres, grises et dorées, on peut lire deux « M », reliés à leurs bases, un « W » ou deux « V » et un « J » stylisé, voire un « D » et un « L » **FIG. 443**. Ces initiales entrelacées sont certainement celles des commanditaires, un couple auquel le plafond est dédié. On sait que, dès sa parution, le livre d'emblèmes d'OTTO VAN VEEN, édité simultanément en plusieurs langues, connut un immense succès, notamment grâce à son caractère raffiné et précieux qui le destinait à être offert à la femme aimée.

Ces emblèmes peints sur le plafond d'une chambre privée de la maison peuvent être mis en relation avec le mariage entre Jacques Micheli, et Madeleine de la Wespière (ou Vespière) de Liembrune, issue de la noblesse picarde. La cérémonie a dû avoir lieu après 1626, date à laquelle Jacques devient propriétaire de la maison, mais avant 1629, année de naissance du fils aîné du couple. Elle s'est probablement déroulée en France¹⁹ et les peintures réalisées ont peut-être été conçues pour accueillir la nouvelle maîtresse de maison, à moins que ce soit elle qui ait pris l'initiative de commander ce plafond. Les lacs d'amour, qui se singularisent par la présence de nœuds serrés, aussi bien au rez-de-chaussée qu'au premier étage, encerclent ici les initiales du couple pour devenir le symbole de la fidélité conjugale²⁰.



431

Appréciation

Le maintien de la propriété entre les mains des Micheli et de leurs descendants jusqu'en 2018 a certainement contribué à la préservation de la substance historique de la maison. L'abondance des décors et des aménagements anciens qui subsistent dans les appartements, l'état des caves et des greniers, où étaient naguère conservés les cloisons et les sols d'origine, le grand nombre de fenêtres à guillotine et de celles à deux battants avec leurs espagnolettes du XVIII^e siècle, enfin, le pavement de la cour en traditionnels galets de rivière, constituent autant de témoignages de la pérennité de l'héritage familial. Même un équipement aussi désuet que celui d'une « chambre à lessive » a subsisté dans un local situé au rez-de-chaussée de l'aile reliant le bâtiment principal au corps de la rue du Soleil-Levant.

Les plafonds peints, mis récemment au jour, présentent une valeur patrimoniale exceptionnelle car très peu d'habitations genevoises antérieures au XVIII^e siècle ont conservé leurs décors. Celui du rez-de-chaussée nous donne une idée de l'aspect



432



433



434



435

que devait avoir le comptoir commercial d'Horace Micheli, sans doute le plus important de la ville au tournant des XVI^e-XVII^e siècles. Quant au plafond de l'étage, célébrant l'amour, il constitue une véritable rareté, sinon un *unicum*. Le caractère galant des représentations et leurs multiples références culturelles, notamment à Ovide, comme aussi leurs

allusions savoureuses aux vicissitudes de cœur, éclairent d'un jour nouveau l'art de vivre de l'élite genevoise au début du XVII^e siècle.

Bibliographie

MB 1984; MOTTU-WEBER 1987;
PALFI 2008, pp. 9-10.



436



438



437



439



440

FIG. 436, 437 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Fragment du plafond peint vers 1626-1628, mis au jour au premier étage et représentant une scène portant la devise « Amour change nature ». La gravure qui a servi de modèle à ce motif est tirée de l'ouvrage d'Otto van Veen, *Amorum emblemata...*, édité en 1608. Photo Rémy Gindroz, 2023, OPS et MAH, Genève, Biblio. d'art et d'archéologie [BAA AG 102, p. 115].

FIG. 438, 439 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Fragment du plafond peint vers 1626-1628, mis au jour au premier étage et représentant une scène portant la devise « Mes pleurs témoignent » ; état après la dépose de la planche. La gravure, qui a servi de modèle à ce motif, est tirée de l'ouvrage d'Otto van Veen, *Amorum emblemata...*, édité en 1608. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe et MAH, Genève, Biblio. d'art et d'archéologie [BAA AG 102, p. 189].

FIG. 440 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Premier étage, plaque de cheminée de la cuisine. À gauche les armoiries Micheli, à droite celles des Calandrini. Photo Olivier Zimmermann, 2019, IMAHGe.

FIG. 441, 442 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Fragment du plafond peint vers 1626-1628, mis au jour au premier étage et représentant une scène portant la devise « Par travail plus fort » ; état après la dépose de la planche. La gravure, qui a servi de modèle à ce motif, est tirée de l'ouvrage d'Otto van Veen, *Amorum emblemata...*, édité en 1608. Photo Olivier Zimmermann, 2023, IMAHGe et MAH, Genève, Biblio. d'art et d'archéologie [BAA AG 102, p. 117].



441

FIG. 443 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Fragment du plafond peint vers 1626-1628, mis au jour au premier étage, montrant le monogramme de Jacques Micheli et de son épouse Madeleine de la Wesprière (ou Vesprière) de Liembrune ; état après la dépose de la planche. Photo Arielle Denoréaz, 2023, OPS.



443

FIG. 444, 445 Rue de l'Hôtel-de-Ville 3. Maison Micheli. Rez-de-chaussée, partie arrière de la pièce orientale. Plafond à solives avec un décor peint en grisaille, vers 1584-85. Sur la face de la solive de la **FIG. 445**, on peut discerner les restes d'un verset du psaume XXXIII : « Le Seigneur Éternel regarde ici bas du plus haut des cieux. Dessus les humains il prend garde et les void tous devant les yeux ». Photo Rémy Gindroz, 2021, OPS.



442



444



445

La maison Robin

Place de la Taconnerie 3 [12]

FIG. 446 Plan cadastral, dit plan Billon, par Jean-Michel Billon, 1726, détail. L'emplacement de l'immeuble actuel de la place de la Taconnerie 3 est occupé par deux maisons (nos 2 et 3), chacune desservie par un escalier en vis. À cette date, la première (lavée en vert clair) appartenait au pharmacien Jacques Colladon, la seconde (lavée en vert plus foncé) était divisée entre trois propriétaires (avant de passer aux mains de la famille De Bary). AEG [Cadastré A 2. 17-18].

FIG. 447 Place de la Taconnerie 3. Maison Robin. Façade sur la place. L'allée de l'immeuble, qui se trouvait initialement à droite, a été supprimée peu après 1912, et sa porte, convertie en fenêtre. Photo Adrien Buchet, 2017, OPS.

L'immeuble de l'actuel n° 3, place de la Taconnerie, traditionnellement désigné comme la « maison Colladon », est en réalité dû à l'initiative de la famille Robin qui l'a fait construire en deux étapes dans le dernier quart du XVIII^e siècle. La façade très régulière dissimule un parcellaire hérité du Moyen Âge.

Première étape de construction (1775-1777)

Jusqu'à l'intervention des Robin, le terrain était occupé par deux maisons probablement d'origine médiévale d'un ou deux étages sur rez-de-chaussée¹ **FIG. 446**. La première, jouxtant le temple de l'Auditoire, formait un bâtiment de plan carré, avec un escalier en vis établi derrière la façade ; de 1724 à 1789, elle appartenait aux pharmaciens Colladon qui y tenaient boutique. La seconde, inscrite dans une parcelle en lanière, comprenait deux corps de logis séparés par une cour où se trouvait un escalier en vis relié à des galeries de distribution. Cette maison a changé plusieurs fois de mains avant d'être vendue, en avril 1775, au négociant Jean-Zacharie Robin².

Robin, qui a fait sa fortune comme planteur de café et de coton dans la colonie néerlandaise du Surinam, acquiert en 1769 un domaine à la Servette (aujourd'hui parc Geisendorf)³. Dès 1774, il songe à bâtir une demeure en ville. Intéressé d'abord par l'une des parcelles de la rue Beauregard, mises en vente cette année-là par la Seigneurie, il y renonce finalement, en raison probablement du prix élevé des terrains et du cahier des charges très strict imposé aux preneurs des lots⁴. C'est donc à la Taconnerie, où il achète la maison De Bary **FIG. 446** (n° 3), qu'il se résout à construire, sans doute à moindres frais. La tâche est confiée au maître maçon JEAN-ISAAC MATTHEY, qui a déjà travaillé pour lui au projet avorté à la rue Beauregard⁵.

Le chantier débute en été 1775 et dure deux ans⁶. La nouvelle maison, composée de trois étages sur rez-de-chaussée, présente une organisation traditionnelle, à deux corps de logis, imposée par le parcellaire médiéval. Bien que son emprise soit identique à celle du bâtiment précédent **FIG. 450**, l'enveloppe et la plupart de ses murs de refend sont édifiés à neuf. Les façades donnant sur la place de la Taconnerie et sur le petit jardin à l'arrière, construites en molasse appareillée, sont percées de trois travées



446

de fenêtres **FIG. 452**. Adossé au flanc nord de la cour, un escalier droit à un quartier tournant, ajouré de grands arcs rampants et muni de galeries en bois, remplace l'ancienne vis⁷ **FIG. 449, 450**. Un état des lieux dressé à la mort de Jean-Zacharie Robin, en 1783, nous donne un aperçu de la distribution intérieure⁸. À la différence des deux niveaux supérieurs qui comportent chacun un logement, le rez-de-chaussée et le premier étage ne forment qu'une seule habitation, sans doute destinée au propriétaire. Sa cuisine et sa salle à manger sont placées au rez-de-chaussée du corps arrière dans lequel se trouve également un petit escalier permettant de gagner les chambres de l'étage. Ce dernier accueille, côté rue, un grand salon qui occupe toute la largeur du bâtiment et bénéficie d'un balcon accessible par trois portes-fenêtres. C'est la pièce la plus spacieuse de l'immeuble, toutes les autres n'étant éclairées que par une ou deux fenêtres.

Seconde étape de construction (1791-92)

Six ans après le décès de Jean-Zacharie, son fils, le banquier Chrétien-André Robin, décide d'agrandir le corps de logis qui donne sur la place de la Taconnerie, en rachetant à l'hoirie Naville-Colladon la petite « maison caduque » attenante à l'Auditoire **FIG. 446** (n° 2). L'acte de vente, daté du 1^{er} juillet 1789, précise qu'il faut « très prochainement [la] réédifier », entreprise dans laquelle Chrétien-André se lance au printemps 1791⁹. Le nouveau bâtiment, achevé l'année suivante, comporte quatre étages





448

FIG. 448 Place de la Taconnerie 3. Maison Robin. Façade sur la place. À cette époque, l'entrée principale de l'immeuble se trouvait encore à droite de la façade. La porte du côté du temple de l'Auditoire donnait accès à une allée qui conduisait au bâtiment situé à l'arrière de la parcelle (place de la Taconnerie 1). Photo Louis Molly, vers 1914. BGE [vg n18x24 01409].

sur rez-de-chaussée. Pour égaliser les gabarits et conférer à l'ensemble un aspect uniforme, Robin surélève en parallèle l'immeuble hérité de son père, en substituant à l'ancien balcon un autre plus large, qu'il place au centre de la façade agrandie **FIG. 452**. Le tout est terminé avant la fin de l'année 1792¹⁰.

À l'époque où se déroulent ces travaux, JEAN-ISAAC MATTHEY, maître d'œuvre de la partie initiale de la maison, est toujours actif; cependant, brouillé avec la famille Robin en raison d'un différend financier lié au premier chantier, il ne participe pas à l'agrandissement de l'immeuble. Selon toute vraisemblance, c'est le maçon architecte JEAN-ULRICH HELDT qui conduit cette seconde campagne de travaux. En effet, son nom figure dans plusieurs reconnaissances de dettes signées par Robin fils en 1793¹¹. Parmi les créanciers du banquier, on cite également d'autres maîtres artisans ayant participé au chantier, notamment le charpentier ABRAHAM BOREL, le tailleur de pierre PIERRE DANIEL LEQUIN, le ferblantier JEAN-LOUIS BARILLIET père, les gypsiers MICHEL et JEAN BAILLET, le serrurier JEAN MANTELIN, le faïencier JEAN DAVID FAURE, le peintre-vernisier PIERRE ABRAHAM LEUBA ainsi que les menuisiers PIERRE ROUX et GUILLEBAUD, père et fils. Les deux derniers présentent une facture détaillée de 15 150 florins

portant sur une grande quantité de boiseries, des cheminées en bois, des portes et des huisseries de fenêtres¹². Les sources manquent pour savoir si Robin parvient finalement à rembourser ses dettes. On sait, toutefois, qu'il quitte bientôt le pays pour le Surinam, où il meurt en 1796¹³.

L'année suivante, la maison de la Taconnerie est acquise par le beau-frère de Robin, le notaire Pierre Boin qui la laisse, à sa mort en 1825, à sa fille Béatrix-Judith, épouse de Robert Louis Céard, procureur général et initiateur du fameux plan Céard dressé en 1837. Leurs filles Susanne et Adélaïde, mariées aux frères Charles et Pierre Odier, en deviennent propriétaires au décès de leur mère, en 1834. Divisé entre les nombreux descendants des deux couples, l'immeuble est vendu, vers 1900, à une Société immobilière qui attribue une partie des locaux au Bureau central de bienfaisance (aujourd'hui Bureau central d'aide sociale). Cette institution protestante procède à de nombreuses transformations intérieures entre 1912 et 1944, avant de devenir elle-même propriétaire des lieux, en 1950¹⁴.

Le parti de la façade

Si le plan de l'immeuble, en forme d'équerre, témoigne clairement de l'ancien regroupement parcellaire **FIG. 450**, sa façade, en revanche, semble résulter d'une unique campagne de travaux tant sa composition paraît cohérente **FIG. 447, 448**. Or, cet aspect homogène est en réalité le fruit de deux étapes de construction bien distinctes. La composition des trois travées du sud, appartenant au bâtiment édifié en 1775-1777, a en effet servi de modèle à la partie nord de la façade, ajoutée en 1791, en définissant notamment la hauteur des niveaux, la forme, le décor et la cadence des percements. La reproduction du même schéma se traduit par un rythme serré d'ouvertures et une parfaite égalité des travées **FIG. 452**.

Cette partition verticale, qui s'oppose à l'horizontalité des cordons, est accentuée aux deux premiers étages par des pilastres ioniques et corinthiens superposés, et, au troisième, par des tables saillantes. Nous ignorons si cette ordonnance faisait déjà partie du répertoire décoratif de l'immeuble de Jean-Zacharie Robin ou si l'idée de l'appliquer à la façade n'est apparue qu'au moment de l'intervention de son fils. Quoi qu'il en soit, elle n'a pas d'équivalent dans l'architecture genevoise de son temps, où l'usage des ordres était généralement réservé à la partie centrale de l'élévation ou à ses extrémités. Combinée à la diversité des formes et des encadrements des baies, elle contribue à hiérarchiser les niveaux. Le balcon en fer forgé, qui signale le bel étage, introduit un accent central dans cette composition. Placé de manière à

mettre en valeur les trois travées médianes, il fait croire à la présence d'un salon à trois baies, encadré de part et d'autre par une pièce à deux baies. Or, la symétrie suggérée par la disposition de cet ouvrage ne se reflète pas dans l'organisation intérieure qui reste tributaire de l'ancien mur mitoyen. Ainsi, seules deux portes-fenêtres du balcon correspondent à la pièce du milieu ; la troisième appartient au grand salon de la maison du père, qui occupe toujours les trois travées du sud **FIG. 447, 451**.

La distribution

À l'issue du chantier de 1791-92, le volume du corps de logis sur rue a plus que doublé, entraînant le remaniement de la distribution intérieure. Si l'emplacement du grand salon de Jean-Zacharie Robin n'a pas changé, la salle à manger de son appartement, située jusqu'alors dans le corps arrière, s'est vue en revanche élevée au rang d'espace de réception en s'établissant entre le salon et un « cabinet » pour bénéficier du balcon **FIG. 451**. À l'origine, ces trois pièces communiquaient par des portes d'enfilade situées côté façade, tandis que deux « petites chambres » et un corridor les dégageaient à l'arrière. À proximité de l'une de ces chambres se trouvait un « cabinet de toilette », une fonction encore peu courante à l'époque dans un immeuble bourgeois. Tous les autres niveaux offraient une distribution semblable, à l'exception du rez-de-chaussée où deux allées latérales, conduisant aux cours intérieures, réduisaient la surface du logement **FIG. 448**. Peu après 1912, le passage au sud a été supprimé au profit d'une pièce devenue alors le « Bureau de bienfaisance »¹⁵ **FIG. 447**.

La décoration intérieure

Le grand salon du premier étage, aujourd'hui très modifié, constituait la pièce la plus ornée de la maison. Au début du XX^e siècle, on y trouvait encore une cheminée Louis XVI, en marbre noir, dont le trumeau à miroir, flanqué de colonnes cannelées à chapiteaux corinthiens, s'agrémentait de guirlandes de fleurs et de rinceaux sculptés **FIG. 455** ; des boiserie, ornées de chutes de trophées, habillaient les angles arrondis de la pièce. De l'aménagement initial du salon ne subsistent aujourd'hui que deux portes d'enfilade à panneaux chantournés, surmontées de scènes en stuc représentant des jeux d'enfants, ainsi que la belle corniche du plafond, formée de chapiteaux de grains, de perles, d'oves et de rais-de-cœur **FIG. 453, 454**. Les autres éléments du décor ont été transférés, en 1944, dans la pièce du rez-de-chaussée abritant l'ancien « Bureau de bienfaisance », où l'architecte EDMOND FATIO les a intégrés dans des ornements néo-dix-huitième inspirés du



449

style de JEAN JAQUET. Aux étages supérieurs, toujours dévolus aux logements et, de ce fait, difficilement accessibles, plusieurs parties de l'agencement d'origine semblent avoir été conservées.

Appréciation

Parmi tous les commanditaires d'immeubles présentés dans cette partie de notre ouvrage, les Robin sont les seuls dont la fortune s'est principalement construite sur l'exploitation de domaines coloniaux ; mais, à la différence de ce qu'on peut observer dans les demeures des négociants français de Bordeaux ou de Nantes, rien dans le programme ornemental du bâtiment ne fait pas allusion à l'origine de cette richesse. En revanche, telle qu'elle apparaît au terme du second chantier, la maison affiche une réussite sociale à travers une densité d'éléments décoratifs et architecturaux, déclinant tout un répertoire de formes propre à l'habitat patricien. Ce luxe, qui caractérise surtout la façade, contraste d'une manière étonnante avec la simplicité de l'escalier situé dans la cour, qui aurait plutôt eu sa place dans une maison plus ordinaire.

Bibliographie

FATIO 1914, pp. 87-102 ; MB 1984, p. 52.

FIG. 449 Place de la Taconnerie 3-5. Cour intérieure de la maison Robin, vue depuis la cour du n° 5. L'escalier, ajouré d'arcades rampantes, est associé à des galeries en bois qui donnent accès aux logements. Photo Adrien Buchet, 2017, OPS.



450



451



452

FIG. 450 Place de la Taconnerie 3. Maison Robin. Plan représentant deux étapes de construction : en vert foncé, la partie datant des années 1775-1777, édifiée pour Jean-Zacharie Robin et desservie désormais par un escalier droit ; en vert clair, la partie datant des années 1791-92, construite pour Chrétien-André Robin. Échelle 1 : 400. Dessin Paola Bozonet, 2023, IMAHGe.

FIG. 452 Place de la Taconnerie 3. Maison Robin. Élévation de la façade sur la place montrant deux étapes de construction : en gris, la partie édifiée en 1775-1777 pour Jean-Zacharie Robin ; non teintée, la partie datant des années 1791-92, construite pour Chrétien-André Robin. Échelle 1 : 250. Dessin Paola Bozonet, 2023, OPS.

FIG. 451 Place de la Taconnerie 3. Maison Robin. Plan du premier étage, essai de reconstitution de l'état existant en 1794. Échelle 1 : 400. Dessin Paola Bozonet, 2023, IMAHGe.

FIG. 453, 454 Place de la Taconnerie 3. Maison Robin. Deux dessus-de-porte du grand salon du premier étage. Photos vers 1914, tirées de Fatio 1914, pp. 100-101.

FIG. 455 Place de la Taconnerie 3. Maison Robin. Cheminée du grand salon du premier étage, aujourd'hui au rez-de-chaussée dans la pièce située au-dessous. Photo vers 1914. BGE [gc tac place 01 2].



453



454



455

La maison Pauzié

Rue Verdaine 12 [13]

FIG. 456 Plan de la ville de Genève, dit plan Céard, 1837. Détail représentant les maisons de la rue Verdaine. Le n° 267 correspond à l'actuel n° 10, le n° 268 à l'actuel n° 12. AEG [Cadastre A 13.8].

FIG. 457 Rue Verdaine 12. Maison Pauzié. Porte d'entrée de la façade sur rue. Les vantaux en noyer à panneaux chantournés dans le goût Louis XV conservent encore leurs ferrures d'origine. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

Cette maison, dont la façade très sobre évoque les réalisations du début du XVIII^e siècle, se distingue par une porte monumentale ornée d'une tête de femme sculptée, coiffée à la mode des années 1770. C'est en effet au cours de cette décennie que le joaillier JÉRÉMIE PAUZIÉ, l'un des plus renommés de son temps, l'a fait construire.

Le commanditaire

Né à Genève en 1716 de parents réfugiés huguenots, JÉRÉMIE PAUZIÉ **FIG. 461** part à l'âge de 12 ans pour Saint-Pétersbourg où, après une période d'apprentissage chez un lapidaire et tailleur de diamants français, il ouvre son propre atelier et obtient le titre de joaillier de la cour. La couronne impériale de Catherine II, confectionnée en 1762 à l'occasion de l'accession au trône de cette souveraine, reste son œuvre la plus fameuse **FIG. 462**. Deux ans après cette réalisation, PAUZIÉ, accompagné de sa femme Élisabeth Scalogne et de leurs cinq enfants, quitte la Russie pour se rendre à Genève. Officiellement, son voyage ne doit durer que six mois mais, dès son arrivée en ville, le joaillier achète une maison à la rue Verdaine en vue d'une installation définitive¹.

La première acquisition : maison De la Rive

Attenante à celle qu'il bâtira plus tard, la première maison acquise par PAUZIÉ (actuel n° 10) a été construite entre 1724 et 1726 pour le compte de Pierre De la Rive². Composée initialement de trois étages sur rez-de-chaussée, elle est desservie par un escalier rampe-sur-rampe prenant jour sur la cour **FIG. 456, 458, 459**. Le contrat de vente, signé en mai 1764 moyennant la somme de 52 500 florins (15 000 livres), donne à PAUZIÉ le droit d'expulser une partie des locataires afin de loger commodément sa nombreuse famille³. Douze ans plus tard, il décide d'agrandir sa demeure en achetant le fonds voisin (actuel n° 12)⁴.

La nouvelle construction : rue Verdaine 12

Au début du XVIII^e siècle, la parcelle de l'actuel n° 12 appartient à l'Hôpital général. Le bâtiment de dépendances qui l'occupe abrite alors une remise, une grange, des écuries et un fenil⁵. En 1756, toutes ces fonctions sont transférées au Bourg-de-Four

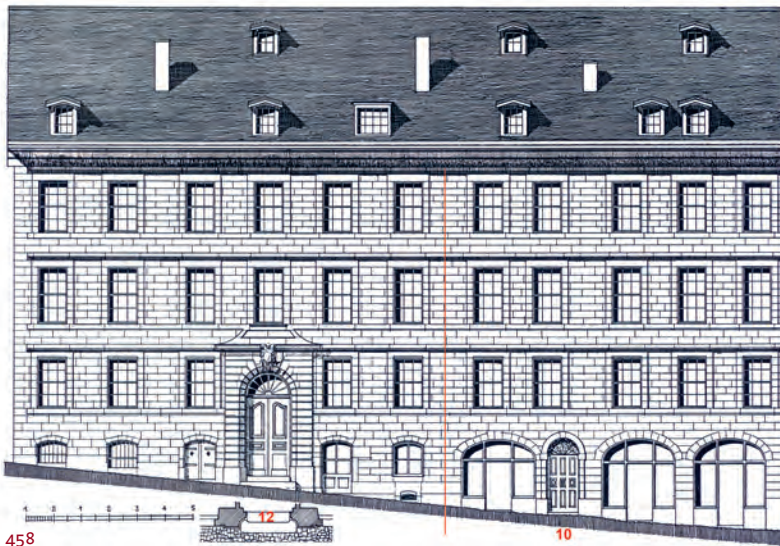


456

et la direction de l'Hôpital vend ce fonds aux libraires-imprimeurs de Tournes qui surélèvent l'édifice pour l'utiliser comme entrepôt de livres⁶. En mai 1776, Jean de Tournes, chargé de la liquidation de cette entreprise, acquiert le droit de percer, sur la face postérieure du bâtiment jusque-là quasiment aveugle, autant de fenêtres que l'on jugera nécessaire⁷. Muni de cette garantie, il vend le tout, le 31 décembre 1776, à JÉRÉMIE PAUZIÉ qui entame aussitôt d'importants travaux pour transformer l'entrepôt en immeuble d'habitation⁸.

Au cours de ce chantier, le joaillier conclut deux accords avec ses voisins : l'un, en mars 1777, relatif à la canalisation des eaux usées⁹ ; l'autre, en décembre de la même année, à propos d'une baie élargie dans sa cage d'escalier¹⁰. À cette date, l'édifice est déjà terminé, puisque l'acte le qualifie de « maison [...] qui vient d'être nouvellement reconstruite »¹¹. Au bas de ces deux documents apparaît la signature de JEAN-MICHEL BILLON, qui participe à la conclusion des accords en tant que témoin de PAUZIÉ. L'un de ces actes le désigne clairement comme architecte¹², il y a donc tout lieu de penser qu'il a dirigé l'ensemble de la reconstruction. Figure marquante de l'architecture genevoise du XVIII^e siècle, BILLON est l'auteur de plusieurs demeures de prestige, telles que l'hôtel du résident de France (Grand-Rue 11), l'hôtel Naville-Boissier (rue des Granges 8, voir pp. 204-208) ou la maison Cayla (place de la Taconnerie 10). L'immeuble de





458

FIG. 458 Rue Verdaine 10-12. Maisons Pauzié. Élévation des façades sur rue ; état au début du XX^e siècle, avant le rehaussement des deux immeubles et le percement de nouvelles ouvertures au niveau du soubassement et du rez-de-chaussée du n° 12. En raison de la pente de la rue, le rez-de-chaussée surélevé du n° 12 communique de plain-pied avec le premier étage du n° 10. Relevé MB 1984, p. 47.

FIG. 459 Rue Verdaine 10. Ancienne maison De la Rive, construite entre 1724 et 1726 et acquise par Jérémie Pauzié en 1764. Façade sur rue. La devanture en bois, à gauche de la porte d'entrée, date de l'époque de la Restauration ; les deux autres, sont plus récentes. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

JÉRÉMIE PAUZIÉ constitue certainement son dernier chantier, précédant de peu sa disparition, en septembre 1778, à l'âge de 73 ans.

Le nouveau bâtiment illustre la facilité avec laquelle les architectes de l'époque recouraient à un langage archaïsant, renonçant aux solutions à la mode lorsque le contexte particulier de leur intervention l'exigeait. Comme l'a fait son confrère JEAN-LOUIS BOVET lors de l'agrandissement de la maison Labat au Grand-Mézél (voir p. 174), BILLON inscrit l'immeuble de la rue Verdaine dans la continuité du bâtiment édifié un demi-siècle plus tôt (n° 10), évitant tout effet de rupture **FIG. 458, 463**. L'idée venait peut-être de PAUZIÉ lui-même, qui devait préférer procurer à ses immeubles l'apparence homogène d'une vaste demeure plutôt que d'accroître les disparités entre les deux parties par une mise au goût du jour d'une seule d'entre elles. Une dizaine d'années plus tard, la même démarche préside aux chantiers des maisons Micheli (rue de l'Hôtel-de-Ville 3, voir pp. 246-250) et Robin (place de la Taconnerie 3, voir pp. 256-260).

Abstraction faite du niveau de soubassement, dont la hauteur et les percements ont dû s'adapter à la pente de la rue Verdaine, la nouvelle façade s'aligne sur l'ancienne et en reproduit les éléments constitutifs **FIG. 458** : l'appareillage en pierre de molasse, le rythme légèrement irrégulier des travées, les fenêtres rectangulaires munies de chambranles sans mouluration et, enfin, les doubles cordons horizontaux qui séparent les étages et soulignent leurs ouvertures. Le seul motif qui tranche avec l'austérité de cette composition est la grande porte d'entrée en plein cintre, dotée d'une embrasure concave et encadrée de bossages **FIG. 457**¹³. La tête sculptée à coiffure sophistiquée qui orne la clef de l'arc évoque les portraits aristocratiques



459

des années 1770. Il s'agit peut-être d'une allusion indirecte à la clientèle distinguée de PAUZIÉ **FIG. 460**.

L'organisation intérieure, très modifiée au XX^e siècle, rappelle, elle aussi, celle de la maison attenante. Un escalier droit à deux volées **FIG. 456**, éclairé par des baies côté cour donne accès aux appartements, formés d'une suite de pièces sur rue et de deux ou trois locaux de part et d'autre de la cage d'escalier. À l'origine, les pièces de devant communiquaient avec celles du bâtiment voisin par des portes d'enfilade.

PAUZIÉ ne profite pas longtemps de sa nouvelle demeure, puisqu'il meurt en novembre 1779, deux ans à peine après l'avoir édifiée. Dans son testament, rédigé quelques mois avant son décès, il lègue à sa femme une pension annuelle provenant des loyers des deux maisons, ainsi que l'usufruit de l'appartement qu'il occupait avec elle au deuxième étage de l'immeuble reconstruit¹⁴. L'inventaire de ses biens, dressé en décembre 1779, y recense cinq pièces¹⁵. Trois d'entre elles – la salle à manger, le salon et la chambre à coucher du défunt – éclairées chacune par deux fenêtres, donnaient sans doute sur la rue. Leur mobilier laisse deviner un train de vie aisé et confortable. En témoigne l'aménagement du salon avec sa tapisserie en brocatelle ponceau, assortie aux portières et aux rideaux des fenêtres, ses miroirs à cadre doré – l'un surmontant la cheminée, l'autre dans le trumeau des fenêtres –, son



460



461



462



463

tapis d'Angleterre, ses tables de jeu et ses nombreux sièges couverts d'étoffe cramoisie, le tout estimé à près de 3400 florins. À noter également la présence d'une grande quantité de vaisselle d'argent, évaluée à plus de 11 500 florins¹⁶.

Les transformations du XX^e siècle

Au XIX^e siècle, la maison appartient à la famille Colladon et voit naître, en 1828, Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge¹⁷. Conservée dans son état d'origine jusqu'aux années 1900, elle connaît ensuite d'importantes transformations. Celles-ci touchent d'abord le niveau de soubassement et le

rez-de-chaussée : percement de nouvelles ouvertures en façade, modification de la cage d'escalier, suppression d'un mur porteur dans le but de créer une grande salle de réunion (1917, par l'architecte RAOUL MONTANDON)¹⁸, installation d'arcades commerciales avec une devanture en bois inspirée des modèles de l'époque de la Restauration (1944, par l'architecte HENRI FREY)¹⁹ FIG. 463. En 1969, les deux immeubles (n^{os} 10 et 12) sont augmentés d'un étage en maçonnerie, tandis que les appartements d'origine subissent divers remaniements menés par l'ATELIER D'ARCHITECTURE PICCAND²⁰. Lorsqu'en 1980 l'ensemble fait l'objet d'une nouvelle intervention, le Service des monuments et des sites recommande aux architectes ANTOINE GALERAS et JEAN PAGÉ, chargés des travaux, de conserver les derniers vestiges des aménagements anciens²¹. Outre la belle porte d'entrée et une porte palière, on répertorie alors deux cheminées Louis XV en noyer, pourvues de trumeaux en stuc, et des boiseries moulurées aux deux premiers étages.

Appréciation

Par ses caractéristiques, la maison Pauzié exprime bien le statut social de son maître d'ouvrage, un artisan ayant connu une ascension sociale grâce à ses talents. Devenu un honnête bourgeois, il ne cherche pas à égaler, par l'architecture, le patriciat genevois. Néanmoins, la notoriété qu'il a acquise dans son art de joaillier se reflète dans l'ampleur qu'il a donnée à la façade de sa demeure, dans l'emploi de la pierre de taille et l'élégance de sa porte d'entrée. Le bâtiment est ainsi un bel exemple du respect du principe de « convenance » si cher à la société de l'Ancien Régime.

Bibliographie

MB 1984, p. 47.

FIG. 460 Rue Verdaine 12. Maison Pauzié. Façade sur rue. Tête sculptée en clef de la porte d'entrée. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

FIG. 461 Auteur inconnu. Portrait de Jérémie Pauzié, orfèvre, [s.d.], vers 1762. Photo Yves Siza. MAH, Genève, legs Gustave Revilliod, 1890 [inv. CR 0449].

FIG. 462 Johann Baptist von Lampi. Portrait de Catherine II de Russie, années 1780. L'impératrice porte la couronne confectionnée par Jérémie Pauzié. Kunsthistorisches Museum, Vienne [GG 7131].

FIG. 463 Rue Verdaine 12. Maison Pauzié. Façade sur rue. Les devantures en bois, créées en 1944, embrassent les deux premiers niveaux d'origine. Le dernier étage a été ajouté en 1969. Photo Adrien Buchet, 2017, IMAHGe.

Aperçu historique

- 1 Cette introduction est une synthèse qui puise ses données dans la riche production historiographique genevoise des cinquante dernières années. Pour citer la provenance des informations qu'elle contient, il faudrait introduire une ou plusieurs références à chaque phrase, ou presque. Pour cette raison, le choix a été fait de fournir en fin d'ouvrage une orientation bibliographique composée des monographies et des recueils à la base de ce texte.
- 2 En ce début du XXI^e siècle, l'histoire des colonisations et de la traite des esclaves fait l'objet d'une attention soutenue, même sur le plan politique. Elle n'est pas absente des recherches plus anciennes (ex. LÜTHY 1959 et 1961 pour le rôle des financiers genevois), mais beaucoup de pistes restent à approfondir. Parmi les travaux récents, il faut citer VEYRASSAT 2018, ainsi que les synthèses d'ETEMAD 2022 et de DAVID/SCHAUFELBUEHL/ETEMAD 2005.
- 3 En se fondant sur de précoces statistiques médicales et démographiques qui mettaient en lumière la longévité des jeunes filles nées dans des familles aisées, les financiers avaient mis au point un système de rentes viagères solidaires entre groupes de jeunes Genevoises âgées de moins de 20 ans, les « trente demoiselles ». Si l'une des jeunes femmes décédait, l'investisseur ne perdait qu'un trentième de la rente. Et si la jeune fille demeurait célibataire, les investisseurs se réjouissaient, car elle échappait ainsi aux dangers de la maternité.

Habiter en ville : évolutions de la grande demeure genevoise aux XVII^e-XVIII^e siècles

- 1 Voir notamment MB 1984; BLONDEL 1924; HAUTECŒUR 1950, pp. 96-103; MAGNUSSON 2013.
- 2 La galerie, pièce d'apparat tout en longueur, existe à Genève depuis le premier tiers du XVII^e siècle au moins, comme l'illustre l'exemple de celle logée dans une aile sur jardin au n° 10 de la rue des Granges (cf. p. 44). Les galeries dont il est question ici ont la même fonction mais, fait nouveau, elles font partie de la distribution du corps de logis principal.
- 3 À propos du développement des Rues-Basses, voir surtout BEERLI 1983.
- 4 Sur ces questions, voir aussi RIPOLL 2018.
- 5 AEG, Cadastre A 1.

- 6 Sur les logiques résidentielles des élites urbaines en Europe à l'époque moderne, voir COGNÉ/HASSLER 2019.
- 7 À propos de cette propriété, voir WINIGER-LABUDA MAH GE 2001, pp. 346-352.
- 8 AEG, Not. Nicolas Aubert, vol. 6/159.
- 9 WINIGER-LABUDA MAH GE 2001, pp. 312-316, 324-325; THÉOPHILE HEYER, « Les princesses de Portugal à Genève », *MDC*, 15, 1865, p. 180; voir aussi AEG, Cadastre A 1.11, 13, 15.
- 10 Ancienne tour de Janin Ausel, citée dès 1460 (WINIGER-LABUDA MAH GE 2001, p. 386, n. 29); plan Billon : AEG, Cadastre A 2/67-68, n° 6.
- 11 AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 4/159-161; voir aussi AEG, Cadastre A 2.65-66/31 et EC Morts vol. 53/81. Cette maison (dont l'emplacement correspond grosso modo à l'actuel n° 19 de la rue du Cendrier) échoit à la fille d'Antoine Saladin, Élisabeth, qui y habite encore en 1720.
- 12 BROILLET MAH GE 1997, pp. 60-62.
- 13 PIUZ 1985 (2).
- 14 AEG, Not. Louis Pasteur (I), vol. 32/80-80v (25.02.1661); Titres et droits Aa 4/58-60; Titres et droits Aa 3/437v. Voir aussi AEG, Cadastre A 2.31-32/5.
- 15 AEG, Not. Louis Pasteur (I), vol. 40/106-107; Titres et droits Aa 3/378-379. À propos de ces maisons et des propriétés voisines, voir aussi BEERLI 1983, pp. 221-254, 289-291.
- 16 AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 23/153-154v; Titres et droits Aa 3/506-507v; Cadastre A 1.42; Cadastre A 2.31-32/33 et 47.
- 17 ROTH-LOCHNER/FORNARA 1981, pp. 392-394.
- 18 LETI 1685, p. 23.
- 19 AEG, Titres et droits Aa 4/132.
- 20 AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 11/12v-14.
- 21 Sur ces familles, voir MOTTU-WEBER 1987, pp. 221-226, 327-340.
- 22 AEG, Not. Jean Jovenon, vol. 5/420v-423.
- 23 À propos de cette maison, voir PALFI 2008.
- 24 *Ibid.*, p. 11; BRUNIER MAH GE 2016, p. 97; AEG, RC 209/224.
- 25 PALFI 2008, pp. 11-12 (RC 215/273). Précisons qu'à cette date la partie orientale de la maison, correspondant à deux travées de fenêtres, appartient encore à la famille Fabri. Ce n'est qu'en 1627 que Marc Micheli, fils d'Horace, achète ce bâtiment « avec la tour et jardin derrière » (AEG, Jur. civ. Cc 6/239-240) et le rattache à sa maison en harmonisant les deux façades.
- 26 À propos de cette maison, voir surtout FORNARA 1978 (qui cite les mémoires de Jean Petitot), vol. I, pp. 23-24; MB 1984, pp. XXIII-XXV et 15-18; CORBOZ 2002.
- 27 PAUL-F. GEISENDORF, *Les Analystes genevois du début du XVIII^e siècle : Savion - Piaget - Perrin. Études et textes*, Genève, 1942, p. 617.
- 28 AEG, Finances J 11/349 (13.01.1621); RC 132/82v; RR Travaux et domaine publics, I (1633-1634).
- 29 La partie arrière de l'actuel n° 10, côté Treille, est intégrée au bâtiment principal, probablement vers 1626 (à ce sujet, voir FORNARA 1978, pp. 18-19), alors que la partie sur rue reste en l'état jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle.
- 30 AEG, Titres et droits Aa 13/286; Jur. civ. Cc 6/44-45; DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010, pp. 149-152.
- 31 AEG, Cadastre A 1.16, n° 43; Cadastre A 2.5-6/9.3.
- 32 AEG, RC 136/154-155 (12.05.1637).
- 33 AEG, Not. Jean Jovenon, vol. 5/5v-7 (13.02.1581) et 305v-307 (15.06.1583); Titres et droits Aa 25/504-507.
- 34 MB 1984, pp. XXV et 18; FORNARA 1978, p. 71; CORBOZ 2003.
- 35 AEG, Titres et droits Aa 25/506.
- 36 AEG, Jur. civ. Bj 2 (enquête prise à l'instance de Nicolas Baulacre, 13.11.1658). À cette date, la maison appartient déjà à Jacques Tronchin qui l'a acquise en 1653 des héritiers de Barthélemy Micheli, par l'intermédiaire d'Alphonse de Pollot : AEG, Jur. civ. Cc 15/7-8v; RC 152/317-318; RC 154/132-134.
- 37 AEG, Fief D 13/144; RC 164/71 et 98; RC 180/128v.
- 38 MB 1984, pp. XXVI-XVII et 19; FORNARA 1978, pp. 70.
- 39 AEG, Not. Gabriel Grosjean, vol. 25 (1694), p. 88. MB 1984, pp. XXIX-XXX et 24.
- 40 Selon les auteurs de *La Maison bourgeoise*, des chambrettes aménagées au sommet des tours d'escalier existaient déjà au Moyen Âge (MB 1984, pp. X et 10). Si ces locaux servaient « probablement de poste d'observation pour donner l'alarme en cas d'incendie ou d'un danger quelconque », ils permettaient aussi de s'échapper de l'environnement bruyant de la ville.
- 41 AEG, Not. Pierre Vignier, vol. 4/63 (23.04.1670).
- 42 AEG, RC 144/13v; RC 153/137. Voir aussi DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010, p. 53.
- 43 À propos de cette maison, voir PALFI 2019.
- 44 *Ibid.*, pp. 12, 42.
- 45 AEG, Finances Saladin, carton 271 (2) : lettre de Marc Conrad Trembley à Jacques André et Jean Daniel Saladin, alors propriétaires de la maison Calandrini, datée du 11 mars 1720. Finalement, la porte Baudet (surmontée d'une « galerie » reliant l'Hôtel de Ville à l'Arsenal) ne sera démolie qu'en 1788, date de la construction de l'actuel portique de la Treille.
- 46 AEG, Cadastre A 1.30, n° 57; MB 1984, pp. XXVII-XXVIII et 20; AEG, Not. Gabriel Grosjean, vol. 21/719-724 et vol. 22/133-135; Jur. civ. Bj 11 (03.11.1693).
- 47 BEERLI 1983, pp. 294-302. Le chantier de la maison Bonnet débute déjà en 1687 par la construction de l'escalier oriental, sous la conduite du maître maçon JONAS MONNET et selon le dessin de l'ingénieur PIERRE

- RABY (AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 19/56v). André Beerli suppose que la construction de l'escalier occidental, en 1698 (AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 42/326-331), marque la fin du chantier, alors que les travaux, en particulier ceux du corps principal sur rue et du portail à colonnes dans la cour, se poursuivent en réalité jusqu'en 1701 au moins : AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 45/26-28v (11.01.1700) et vol. 47/115-117v (26.02.1701). Comme pour l'escalier occidental, ils sont confiés aux maîtres maçons JONAS MONNET et DAVID CALAME, mais parmi les signataires de l'acte du 11 janvier 1700 figure le nom de MOÏSE DUCOMMUN, peut-être auteur des dessins de la façade. La charpente du corps sur la rue sera exécutée par les maîtres charpentiers GASPARD DEFFINOD, ISAAC MAURIS et JEAN-JACQUES BOURY (AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 47/332-333, 10.06.1701).
- 48 AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 47/116.
- 49 AEG, RC 201/357-358 (19.08.1701); voir aussi RC 201/352-353 et 513.
- 50 AEG, Not. Daniel Grosjean, vol. 23/259-261 (26.06.1712). Les entrepreneurs MOÏSE DUCOMMUN et BASTIEN RUFFNER (RIEUFNEUR) sous-traitent les travaux de cette partie de la maison à six maçons. Voir aussi AEG, Not. François Joly, vol. 78/47 et 75.
- 51 AEG, Not. François Joly, vol. 67/480v-482v; Jur. civ. Bk 17 (Tardieu); Jur. civ. Bi 115 (Tardieu); Jur. civ. Bm 129 (13.12.1710); Jur. civ. S 10/125, 140 et 171 (1709).
- 52 AEG, RC 200/139 et 141.
- 53 À propos de cette maison, voir PALFI 2005; DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010, pp. 65-66.
- 54 DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010, pp. 65-66; AEG, Not. Étienne Beddevole, vol. 14/20 (14.08.1707).
- 55 AEG, RC 213/141 et 192-193 (20.04 et 29.12.1714); RR Travaux et domaine publics I (de Tourne, 22.05.1714); Finances 12/49.
- 56 AEG, Not. Daniel Grosjean, vol. 28/179 (02.12.1716); RC 215/457 (02.11.1716).
- 57 À propos du classicisme à la française, voir PÉROUSE DE MONTCLOS 1989, pp. 306-326.
- 58 Le contrat de 1690 (AEG, Not. Gabriel Grosjean, vol. 21/721) fait état de « deux escaliers qui sont sur la rue »; il s'agit donc probablement des vis hors-œuvre ou demi-hors-œuvre.
- 59 AEG, Not. Bernard Vautier, vol. 13/32-33v (11.02.1633); Jur. civ. F 33 (inventaire après décès de Gabriel Butini); Titres et droits Aa 21/25v-30.
- 60 AEG, Travaux A 52/182 et Travaux AA 69, n° 112, plans 42-44 (11.04.1837).
- 61 MARTIN 1937, pp. 215-218; AEG, Titres et droits Ab 9/265v-269; RC 123/86v, 88v et 104 (17.04, 20.04 et 14.05.1724). Voir aussi AEG, Ms. Hist. 319/6 (rue de l'Évêché 7).
- 62 C'est peut-être lors des travaux de 1624 que l'on encastre dans le mur de la cage d'escalier une pierre portant l'inscription « 1606 P[ierre]. DU. CEST/P[rocurer] G[e]N[e]RAL. IB [Jean Bogueret] », qui a laissé croire que la reconstruction de l'ensemble datait de 1606 et qu'elle était l'œuvre du maçon-sculpteur JEAN BOGUERET. Or, en 1606, Pierre d'Airebaudouze, dit de Cest, ne possède encore qu'une moitié du bâtiment nord, dont les caractéristiques médiévales sont incompatibles avec l'hypothèse d'une importante rénovation à cette date. L'inscription en question doit donc se référer à une intervention située ailleurs et pour l'heure non identifiée.
- 63 AEG, Cadastre A 2.19-20/12.
- 64 À propos des « archaïsmes volontaires », voir notamment LÜTHI 2015, pp. 177-178.
- 65 Pour l'agrandissement (1627) et la surélévation (1823) du n° 4, voir note 20 et PALFI 2008, pp. 33-34.
- 66 Sur le concept de « restauration analogique », voir aussi GRANDJEAN 1979.
- 67 AEG, Not. Gabriel Grosjean, vol. 25/88.
- 68 *Ibid.*/47.
- 69 AEG, Not. Jean-Antoine Comparet, vol. 45/26-28 et vol. 47/115-117v.
- 70 AEG, Not. Daniel Grosjean, vol. 24/257-260.
- 71 AEG, Not. Pierre Vignier, vol. 11/328v-329v (09.07.1677).
- 72 CANDAUX 1966, p. 31.
- 73 Sur les différents types des hôtels particuliers parisiens et leurs caractéristiques, voir GADY 2008.
- 74 À propos de cet hôtel, voir BRUNIER MAH GE 2016, pp. 136-155.
- 75 Citation tirée d'une lettre de Madame de Maintenon adressée à la princesse des Ursins vers 1682. Dans une autre lettre datée de 1713, elle se lamente de nouveau à propos d'un appartement à Fontainebleau « où il n'y a ni volet, ni châssis, ni contrevent, parce que la symétrie en serait choquée » : cité par STANIS PEREZ, *La santé de Louis XIV. Une biohistoire du Roi-Soleil*, Seyssel 2007, p. 214.
- 76 AVILER 1691.
- 77 La cour de service de l'hôtel Gallatin (rue de la Cité 22), situé au nord de la cour d'honneur, était trop petite pour être carrossable. Au XVII^e siècle, seules les maisons Turretini et Andrión possèdent une cour secondaire clairement identifiable; dans le cas de la première, c'est la cour d'un fonds voisin, intégré à la propriété en 1621, qui remplit cette fonction.
- 78 JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL, article « Appartement », *Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, Neuchâtel, Paris, 1751-1772.
- 79 Cité dans l'inventaire de Léonard Chouet : AEG, Jur. civ. F 128 (1691).
- 80 Citée dans les inventaires de Didier Lagisse (AEG, Jur. civ. F 410, 1679) et de Jean et de Jeanne Delacombe-Robin (AEG, Jur. civ. F 223, 1682).
- 81 AEG, Actes domaniaux, Ville 4.6/2, Cour Saint-Pierre; Cadastre A 2.35-36/5.1; voir aussi PALFI 2005, p. 12.
- 82 AEG, Jur. civ. F 376 : Inventaire de Jean Jacques Hogguer (propriétaire de l'hôtel depuis 1713), 03.05.1743.
- 83 AEG, Cadastre A 2.35-36/7; 17-19/6.
- 84 La maison Bonnet est entièrement reconstruite en 1970-1975 par l'architecte ANDRÉ BORDIGONI, exception faite de la façade sur la place et du portail de la cour « qui servent de paravent et d'habillage à une pastiche d'immeuble ancien » (BRULHART/DEUBER-PAULI 1993, p. 89). À propos de cette opération, voir aussi BEERLI 1983, pp. 638-640.
- 85 AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 45/27-27v (11.01.1700).
- 86 *Ibid.*; Recensement A4 et A5; BEERLI 1983, pp. 239-240, 299.
- 87 À propos des comptoirs dans les hôtels genevois, voir les études consacrées aux hôtels Lullin-de Saussure, Sellon et Naville-Boissier, pp. 153, 189, 204, 206.
- 88 AEG, Jur. civ. Cc 29/220; PALFI 2008, pp. 14-23.
- 89 AEG, Cadastre A 2.3-4/4.
- 90 GADY 2010 (1), en particulier, pp. 88-89 (« Courber les volumes »), 158-159; à propos de la cour de la maison Tronchin, actuellement l'Hôtel municipal, voir aussi PALFI 2008, pp. 18-20.
- 91 Aujourd'hui, cette cour est entièrement couverte jusqu'au premier étage.
- 92 AEG, Santé G 1/245 (02.09.1722); voir aussi *ibid.*/125 (11.08.1721), 129 (25.08.1721), 135 (01.09.1721), 185 (16.02.1722), 189 (23.02.1722) et 296 (03.02.1723); RC 221/277 (03.06.1722) et 280 (05.06.1722).
- 93 La liste des cours intérieures particulièrement soignées peut être complétée par la cour de la maison de Tourne (place de la Taconnerie 7), qui a malheureusement perdu sa forme initiale proche du carré, et surtout par celle, disparue, de la maison Thuillier (rue de Coutance, bâtiment rasé), bordée d'un côté par un grand escalier ajouré d'arcades superposées (voir MB 1984, pp. 59-60).
- 94 AEG, RC 221/293, 313 et 382 (1722); Santé G 1/330 (19.05.1723) et 360 (11.10.1723); Santé G 2/3 et 5 (25.01.1724).
- 95 AEG, RC. Cop. 280/90, 497 et 499 (1779).
- 96 Pour le seul exemple connu de l'emploi des ordres en façade avant la fin du XVII^e siècle, voir MB 1912, p. 12, mais il s'agit là d'une maison (disparue) du XVI^e siècle. Sur l'usage des portails à colonnes, voir FONTANNAZ 1998.
- 97 Au sujet de l'ordre ionique dans l'architecture française, voir GADY 2010 (1), p. 86, et 2010 (2); GADY 2019, pp. 162-163.

- 98 Le 21 mars 1750, BILLON s'adresse à la Chambre des Comptes, « de la part au nom de Guillaume Fuzier-Cayla, pour obtenir la permission de faire une avance de 10 pouces au bâtiment qu'il va construire du côté de la place de la Taconnerie, où il est dans le dessein de faire un corps avancé à la façade, ce qui contribuera à la décoration publique et [...] qu'il se propose aussi de faire un perron de quelques marches... » (AEG, RC 250/141; Santé G 5/42; voir aussi MB 1984, pp. XXXVI et 51); FATIO 1914, pp. 120-122.
- 99 AEG, Not. Jean Louis Duby, vol. 15/313 (10.06.1751).
- 100 AEG, RC 252/227 bis (12.05.1752); RC 253/118 (09.03.1753). En 1765, Roque fait reconstruire le corps de logis arrière, donnant sur la rue du Soleil-Levant; AEG, RC 265/236 et 237 (30.04 et 03.05.1765); AEG, RR Travaux et domaine publics II (30.04.1765); Santé G 6/66 et 69. Voir aussi RIPOLL 2010.
- 101 GADY 2010 (2); COJANNOT 2015.
- 102 AEG, RC. Cop. 271/442 (25.08.1770); Jur. civ. Bc 24/297-299 (08-12.12.1772); Jur. civ. Bi 118 (17.11.1772); Jur. civ. Bm 215.4 (17.11 - 08.12.1772 : Diodati/Vaucher-Faton); Santé G 6/266 et 279 (1773).
- 103 Au sujet de l'immeuble Sellon, voir EL-WAKIL 2001.
- 104 Relativement répandu dans l'architecture parisienne du XVII^e siècle, l'ordre colossal se fait rare au début du siècle suivant. À ce sujet, voir CABESTAN 2004, p. 16; GADY 2004 et 2008, pp. 114-115; GALLET/GARMS 1986, p. 50; COJANNOT 2012, pp. 143-145; MORIN 2016, pp. 41-42.
- 105 Sur cette question, voir SZAMBIEN 1986, pp. 92-98; CARBONNIER 2006, pp. 239-240; MAGNUSSON 2013.
- 106 À propos de ces maisons, voir MB 1984, pp. XXXVII-XXXIX et 57-60; WINIGER-LABUDA MAH GE 2001, pp. 293-301; voir aussi AEG, Santé G 5/255 (19.09.1957); RC. Cop. 280/90, 497 et 499 (13.02, 22 et 25.10.1779).
- 107 VAUCHER-FATON est en effet plusieurs fois mentionné en rapport avec la construction de la maison Cabanis, voir AEG, Santé G 6/64, 65, 76, 96 et 99 (1764-1765); sur l'histoire de ce bâtiment, voir PALFI 1995.
- 108 Voir WINIGER-LABUDA MAH GE 2001, pp. 44-45, 359-363.
- 109 *Ibid.*/45 (AEG, Fief C 40/56, pièce annexe).
- 110 BLONDEL 1738, pp. 145, 175.
- 111 AEG, Industrie B 5/24-25.
- 112 AEG, Industrie B 5 : registre cité partiellement par FATIO 1905, pp. 105-121; voir aussi AEG, Industrie B 6, qui est une copie abrégée du rôle des maîtres maçons et gypsiers, contenu dans Industrie B 5.
- 113 AEG, Industrie B 5/26 (20.12.1702); cité partiellement par FATIO 1905, p. 112. Le modèle réalisé par JEANRENAUD devait avoir 64 cm de hauteur. Sur les escaliers suspendus sur voûtes et la vis de Saint-Gilles en particulier, voir PÉROUSE DE MONTCLOS 2001, pp. 167-178.
- 114 Voir FATIO 1905, p. 112.
- 115 Si, à partir du dernier quart du XVII^e siècle, l'escalier en vis est concurrencé par l'escalier droit à retours, dans certains cas, quand la place est limitée, on procède simplement à sa reconstruction suivant un nouveau modèle. Ainsi, en 1692, MOÏSE DUCOMMUN est chargé par les propriétaires d'une maison située à la rue de la Poissonnerie (AEG, Cadastre 2.39-30/60) de réédifier un « viret au même lieu et de la même grandeur, qualité et façon qu'est celui de la maison de noble Jacques Gallatin auprès de l'Écu de France » (Cadastre A 2. 31-31/47, escalier au centre de la parcelle); AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 29/265v.
- 116 BRUNIER MAH GE 2016, p. 227.
- 117 AEG, Cadastre A 2.50-51/3 et 9; 31-32/5; 55-56/5.
- 118 À propos de l'escalier du château d'Azay-le-Rideau, voir GUILLAUME 1985, pp. 32-33.
- 119 AEG, Not. Marc Fornet, vol. 36/173 (31.03.1724); Santé G 2/84 (1725).
- 120 AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 19/56v (1687); vol. 23/159 (1689); vol. 38/162v (1696); vol. 39/274 (1697); vol. 40/313 (1697); vol. 41/246 (1698); vol. 42/326 et 395 (1698); Not. Jacques Deharsu, vol. 11/503 (1692); Not. François Joly, vol. 15/51v (1692); Not. Esaïe Morel, vol. 32/115 (1695); voir aussi BEERLI 1983, pp. 291-294.
- 121 Reproduit dans MB 1984, p. 26. Voir aussi BGE, dossier rue des Allemands 11; AEG, Cadastre A 2.43-44/29.
- 122 AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 7/147 (17.02.1681); Cadastre A 2.29-30/27.
- 123 AEG, Not. Jean Antoine Comparet, vol. 9/72v (27.01.1682); Cadastre A 2.23-24/23; Not. Jean Antoine Comparet, vol. 10/248 (12.10.1682); Cadastre A 2.25-26/25.
- 124 AEG, Not. Daniel Grosjean, vol. 24/257 (1713); Cadastre A 2.41-42/50.
- 125 AEG, Not. Louis Pasteur (II), vol. 31/116v (05.02.1719); OPS, dossier Halles du Molard, Christine Amsler, « Les anciennes halles du Molard et annexes (rue du Rhône 56) », rapport de juin 1989.
- 126 À propos de cette maison, voir LESCAZE 2000; voir aussi, AEG, Jur. civ. S 26 (rapport à propos de la maison Gallatin du 24.09.1698); RR Travaux et domaine publics I (1535-1735), 03 et 25.04.1699.
- 127 Ce procédé fait penser à celui mis en œuvre par FRANÇOIS MANSART vers 1631 au château de Balleroy, dans son premier escalier suspendu à retour: tout en n'utilisant qu'un seul support – une colonne toscane – à l'angle de la deuxième et de la troisième volée, l'architecte place sous les retours suivants une sorte de clef pendante carrée qui rappelle le tailloir d'un chapiteau, comme si les autres colonnes avaient été enlevées. Voir à ce propos PÉROUSE DE MONTCLOS 1989, pp. 239-240, et MIGNOT 2016, p. 36.
- 128 À ce propos, voir BABELON 1991, pp. 116-125, 187-192; PÉROUSE DE MONTCLOS 2001, pp. 174-178, 217-218; PÉROUSE DE MONTCLOS 1989; MIGNOT 1985; GADY 2008, pp. 139-148.
- 129 Au sujet de l'escalier de l'hôtel Duquesne, voir PALFI 2005.
- 130 AEG, RR Travaux et domaine publics II (1736-1765), requête de Jean-Étienne Liotard, du 09.05.1760; RC 260/273 (10.06.1760).
- 131 Le même procédé avait été appliqué à l'ancien Hôpital général (1707-1712), actuel Palais de justice, afin de préserver l'ordonnement de la façade d'entrée (BRUNIER MAH GE 2016, p. 205, fig. 203).
- 132 Voir notamment AEG, Cadastre A 2.29-30/37; 33-34/18; 39-40/37; 51-52/7.
- 133 L'édifice est rebâti pour Jean De Normandie (1646-1711) ou pour son successeur Jacob Rilliet, devenu propriétaire en 1713; AEG, Ms. hist. 316/6 (cour de Saint-Pierre 4-6). Un escalier en vis suspendu, très similaire (aujourd'hui détruit), desservait l'aile sud de l'ancien Hôpital général, construit entre 1707 et 1712 (AEG, Cadastre A 2.13-14/C).
- 134 Une vis suspendue semblable (aujourd'hui détruite) est construite, vers 1709-10, dans l'aile sud de l'Hôpital général. C'est l'unique vis de ce type, en plus de celle du n° 4 de la cour de Saint-Pierre, qui figure sur le plan Billon; voir BRUNIER MAH GE 2016, p. 196, fig. 193 D.
- 135 BRUNIER MAH GE 2016, p. 97.
- 136 AEG, Titres et droits Aa 21/344-349.
- 137 LEIBA-DONTENVILL/BUSSIÈRE 2011, p. 74. Il s'agit de l'escalier de l'infirmerie.
- 138 FIETTE 2010, p. 55.
- 139 LEIBA-DONTENVILL/BUSSIÈRE 2011, *passim*; GADY 2008, p. 144.
- 140 BRUNIER MAH GE 2016, pp. 141, 154.
- 141 Voir notamment LEIBA-DONTENVILL/BUSSIÈRE 2011, pp. 253 (inv. 0808 et 0809) et 262 (inv. 0965).
- 142 La question du luxe et des ordonnances somptuaires à Genève a été largement étudiée par Corinne Walker, qui a notamment examiné le rapport entre les normes, la pratique sociale et les usages matériels: WALKER 2018, où sont cités toutes ses précédentes publications consacrées à ce sujet (p. 258) et la bibliographie générale concernant la législation somptuaire en Europe (p. 231, notes 2 et 3). Pour les mêmes questions, en relation directe avec l'architecture, la peinture et la sculpture, voir BUYSSENS 2008, pp. 95-109.

- 143 *Sources du droit*, Genève III, p. 607 (Ordonnances du 05.12.1617, art. CXXXIX). Pour la liste de toutes les ordonnances somptuaires à Genève publiées sous l'ancien Régime, voir WALKER 2018, pp. 32-33.
- 144 *Sources du droit*, Genève IV, pp. 102, 105, 350, 352 (Ordonnances du 05.09.1631, art. I et XXXIV, et du 08.06.1668, art. III et XIX).
- 145 En 1643, le voyageur strasbourgeois Élie Brackenhoffer voit dans la maison du syndic « Jacob Godefroy (il s'agit probablement de Jacques Godefroy, habitant à l'angle de l'actuelle rue Jean-Calvin et de la Pélisserie) des pièces tendues de belles tapisseries brodées de soie » (BRACKENHOFFER 1643-1646, p. 114).
- 146 AEG, RC 183/126 (10.04.1683).
- 147 AEG, RC 1696/112 (21.03.1696).
- 148 AEG, RC 198/34-35 (10.01.1698). Divers fragments de ce discours sont cités et commentés par Danielle Buysens (BUYSENS 2008, pp. 105-106).
- 149 *Ordonnances somptuaires*, Genève, 1698, art. I-IV.
- 150 WINIGER-LABUDA MAH GE 2001, pp. 350-351.
- 151 *Ordonnances somptuaires*, Genève, 1710, art. XXIX.
- 152 *Ordonnances somptuaires*, Genève, 1725, art. XXVIII. Les sculptures (figures et statues) ne faisant pas partie du décor des façades, ni du décor fixe des intérieurs, font l'objet d'un article à part (art. V de toutes les ordonnances publiées entre 1710 et 1725 : « Est défendu d'exposer en parade aucune figure, ou statue, de quelque nature que ce puisse être... »).
- 153 En évoquant en 1673 le goût pour les ornements chargés au début du XVII^e siècle en France, l'architecte FRANÇOIS BLONDEL écrit : « L'on n'avait pas encore [en ces temps-là] les yeux accoutumés à cette beauté naturelle et simple de la belle architecture, qui se contente par la seule symétrie ou juste rapport des parties les unes aux autres et à leur tout... » (SAVOT 1673, p. 18); voir aussi GADY 2015, pp. 9-10. À Genève, seul le projet initial pour les trois hôtels de la rue des Granges (nos 2-4-6) comporte une décoration de ce type (quatre figures de putti au sommet de l'élévation sud), mais cette proposition disparaît du projet définitif (voir p. 197).
- 154 Le 18 septembre 1738, la Chambre de la Réforme (AEG, Jur. Pen. J 3/214) décide de supprimer cet article, « n'étant pas dans notre usage de faire beaucoup de dépenses en bustes, statues ou peintures de prix et autres choses semblables ». Dans le texte des ordonnances, présenté le 19 janvier 1739 au Conseil, l'article en question ne figure pas (AEG, RC 239/41, pièce annexe), mais il réapparaît dans la version corrigée datée du 2 mai suivant (*ibid.*/189, pièce annexe).
- 155 *Ordonnances somptuaires*, Genève, 1710, art. XXVIII.
- 156 AEG, RC 116/141; DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010, p. 49.
- 157 *Ordonnances somptuaires*, Genève, 1698, art. II.
- 158 AEG, RC 199/41 (25.01.1699).
- 159 *Ordonnances somptuaires*, Genève, 1710, art. XXIX.
- 160 *Ibid.*, art. XXVIII et XIX.
- 161 En 1710, l'article XXVIII des ordonnances étant discuté au Conseil, on décide de l'approuver en enlevant le fragment « permettant néanmoins deux chambres parquetées de bois de sapin et les chambranles de noyer aux cheminées »; on estime en effet qu'il suffit « que tous les parquetages entiers de noyer soient défendus, ceux de sapin étant laissés à la liberté de chacun » (AEG, RC 209/49, seconde partie, 04.02.1710). Les « marbres des cheminées » sont mentionnés par la Chambre de la Réformation en 1719 (AEG, Jur. Pen. J 2/366v). Le sol du vestibule de la maison Cramer (voir p. 170), formé de dalles en calcaire et marbre jaune, est contemporain des ordonnances de 1710; c'est probablement le seul de ce type exécuté à cette époque à Genève.
- 162 *Ordonnances somptuaires*, Genève, 1698, art. I et III.
- 163 À propos des cheminées « à la royale », voir GADY 2008, p. 161; COURTIN 2011, pp. 30-32.
- 164 AEG, RC 207/26 (10.01.1707).
- 165 *Ordonnances somptuaires*, Genève, 1710, art. IV; AEG, RC 209/45, seconde partie (29.01.1710). En 1725, la proposition d'autoriser les miroirs de 40 pouces de hauteur ne sera pas acceptée (RC 224/85 et 112).
- 166 La première version des ordonnances de 1698 (*Ordonnances somptuaires*, Genève, 1698, art. II), publiée en janvier, n'autorise qu'une seule pièce tapissée de haute lisse ou de cuir doré (comme toujours, uniquement chez des personnes de la première qualité) mais, dès le mois de mars, on décide d'admettre deux pièces revêtues de cette façon : AEG, RC 198/138 et 141 (15, 18 et 21.03.1698); P.H.3979. À partir de 1739, l'autorisation ne porte plus sur deux chambres tapissées de haute lisse, mais sur deux tentures dont le prix n'excède pas 200 écus (AEG, RC 239/41 et 189, pièces annexes; art. III).
- 167 Sur les difficultés d'appliquer ces lois, voir WALKER 2018, en particulier pp. 55-77, 101-123.
- 168 AEG, Jur. Pen. J 2/192 et 194v (06 et 27.03.1713); cas cité par WALKER 2009, pp. 32-33.
- 169 AEG, Jur. Pen. J 2/182v, 183v, 228, 228v et 230v (23.01 et 12.03.1713; 05.03, 12.03 et 02.04.1714).
- 170 Le trumeau en question est mentionné dans l'inventaire après décès de Jean-Jacques Bonnet : AEG, Jur. civ. F 64 (1721).
- 171 AEG, Fonds Saladin, carton 271 (1) : lettre du 11.03.1720. Favre écrit que ce trumeau doit comporter trois ou six « trumeaux » (sic), mais le contexte indique qu'il s'agit bel et bien de glaces « qui doivent être mises dans un cadre de noyer » de plus de 8 pieds de hauteur.
- 172 AEG, RC 224/20 (13.01.1725).
- 173 Sur cet ensemble de toiles, dont six sur sept ornent aujourd'hui l'ancienne salle de justice du château de Crans (VD), voir CARRERAS 2001, qui mentionne deux autres exemples de peintures décoratives, aujourd'hui disparues : l'une dans le vestibule de l'hôtel du marquis Duquesne (cour de Saint-Pierre 2), l'autre chez Louis Bouthillier de Beaumont (*ibid.*, p. 26), dans la maison Andriou de la rue du Rhône (voir p. 97).
- 174 AEG, RC 219/25 (12.01.1720).
- 175 *Ibid.*/25 et 26. Sur ce débat, voir aussi MAGNUSSON 2013, pp. 79-83.
- 176 AEG, RC 224/19 (13.01.1725).
- 177 *Remontrance au sujet du luxe faite par ordre du V. Consistoire au M et S Conseil du 200, le 13 janvier 1725* (BGE, Archives Tronchin, vol. 58/21, f. 65-76; voir surtout f. 65v et 71v-72). Citée par WALKER 2018, pp. 13, 231.
- 178 AEG, RC 224/21.
- 179 AEG, RC 224/22 et 24. Alors que les Genevois s'accommodent de plus en plus facilement des « excès » en architecture, pour de nombreux visiteurs de la ville au XVIII^e siècle, les ordonnances restent un cliché puissant, indissociable de la cité calviniste. En 1758, Pierre-Jean Grosley note ainsi à propos des hôtels de la rue des Granges : « Les lois somptuaires s'observent avec toute la ponctualité nécessaire [...]. J'ai été étonné que ces lois eussent permis les édifices somptueux récemment élevés par quelques particuliers sur la promenade de la Treille. Ces édifices rompent l'égalité qui doit être le premier objet des lois somptuaires » (cité d'après CANDAU 1966, p. 72).
- 180 *Ordonnances somptuaires*, Genève, 1725, art. XXVIII.
- 181 AEG, Jur. Pen. J 2/420 (19.12.1720); RC 224/98 et 130 (14.03 et 11.04.1725).
- 182 AEG, RC 224/130.
- 183 AEG, RC 244/23 (10.01.1744).
- 184 Voir notamment HUNT 1996, pp. 85-86. À Zurich, par exemple, certains éléments d'architecture, considérés comme luxueux, sont simplement exclus des subventions que le gouvernement octroie aux constructions privées, mais ne font l'objet d'aucun interdit (ABBEG/BARRAUD WIENER KdS ZH 2003, pp. 22-23, 27); voir aussi SCHAMA 1991, pp. 247-248, 257-258, 453.
- 185 *Ordonnances somptuaires* 1698, art. XXI.
- 186 MOTTU-WEBER 1985, pp. 326-327; LÜTHY 1959, pp. 221-225.
- 187 LÜTHY 1959, pp. 389-390.

L'ancienne maison Andrion

- 1 LETI 1686, p. 59.
- 2 PIUZ 1985 (1).
- 3 *Ibid.*, p. 183 (note 70); PIUZ 1985 (2).
- 4 PIUZ 1985 (1). AEG, Not. Étienne Demonthouz 14/228 et 228v; 231, 334; Not. Pierre Jovenon, vol. 16/25, 458 et 478; vol. 18/662; vol. 19/186; Not. Gabriel Grosjean, vol. 7/507; Jur. civ. Cc 22/252, 254 et 256.
- 5 AEG, Titres et droits Aa 1/124v-133; Jur. civ. Cc 21/27, 29, 31, 46, 131, 188, 233, 259, 339, 472 et 516; Jur. civ. 309 et 361.
- 6 Toutes les propriétés d'Élisabeth Andrion et de son fils Pierre Perdriau, situées dans cet îlot, figurent sur le plan à vue levé vers 1692, dit « plan Deharsu » (AEG, Cadastre A 1/40.26-28, 32, 34, 36).
- 7 AEG, RC 177/78 (14.02.1677), 126 (20.03.1677) et 139-40 (30.03.1677).
- 8 AEG, Not. Pierre Vignier, vol. 11/185 et 189 (31.03.1677).
- 9 JONAS FAVRE a également travaillé, en 1676, pour Jean-Jacques de Watteville au château de Luins (BISSEGGER MAH VD 2012, p. 182). C'est donc peut-être l'un des représentants de cette famille qui l'a recommandé à Élisabeth Andrion. Un autre intermédiaire possible, issu cette fois-ci du milieu du bâtiment, pourrait être le maître maçon JOSEPH HUMBERT-DROZ, futur architecte de la seigneurie de Neuchâtel; il a travaillé avec FAVRE en 1664-65 et a édifié pour la famille Andrion une maison à Châtelaine en 1670 (AEG, Not. Louis Pasteur, vol. 48/121). Sur JONAS FAVRE, voir aussi FONTANNAZ 1995 (1), pp. 129-131; SCHWEIZER 2018; DE RAEMY MAH FR 2020.
- 10 Le 26 mars 1677, JONAS FAVRE figure comme témoin d'un acte notarié signé dans la maison de Pierre Perdriau, fils d'Élisabeth Andrion (AEG, Not. Pierre Vignier, vol. 11/177v).
- 11 *Nos anciens et leurs œuvres* 1901, p. 108 (« Rôle des Maîtres Maçons et Gypiers des années 1667 à 1775 »).
- 12 Cité d'après Daniel de Raemy (DE RAEMY MAH FR 2020, p. 343), qui mentionne et étudie plusieurs autres réalisations de JONAS FAVRE.
- 13 AEG, Not. Pierre Vignier, vol. 1/45.
- 14 AEG, Not. Pierre Vignier, vol. 12/580.
- 15 Cité par COURVOISIER MAH NE 1955, pp. 39 et 243.
- 16 AEG, Jur. civ. Bj 5 (17.10.1679).
- 17 AEG, Not. Bernard Grosjean, vol. 52/640 (17.11.1681); Not. Jacques Deharsu, vol. 11/470 (dans ce document, daté du 16 avril 1692, ISAAC CHASTEL reconnaît avoir reçu « plein et entier paiement de toutes les peintures et fournitures qu'il peut avoir faites pour ladite Dame [Andrion] dès l'année 1674 jusqu'à présent dans ses maisons et bastiments et ailleurs... »).

- 18 AEG, Cadastres A 2 et A 13.
- 19 AEG, Not. Jean Girard, vol. 23/266v (28.10.1719); Not. Jean Louis Delorme, vol. 23/349-350 (05.10.1756).
- 20 Cité d'après CARRERAS 2001, p. 26.
- 21 *Ibid.* À son départ de la maison, en 1719, Bouthillier de Beaumont laisse sur place cet ensemble en emportant uniquement quatre tableaux de son alcôve et celui qui ornait le dessus de la cheminée de son cabinet (AEG, Not. Jean Girard, vol. 23/266v).
- 22 AEG, Jur. civ. F 76 (inventaire après décès d'Antoine Bertrand, 1740); Jur. civ. F 555 (inventaire après décès de Jean Jacques Pallard, 1777).
- 23 AEG, Travaux AA 70, n° 332, plan 27.
- 24 LE MUET 1623. Les premiers exemples en Suisse de cette nouvelle manière de structurer la façade sont le château d'Oberdiessbach, œuvre de JONAS FAVRE, et le château de Coppet, construit vers 1665 (FONTANNAZ 1995 (2), pp. 388-392, 404; SCHWEIZER 2018).
- 25 COURVOISIER MAH NE 1955, pp. 294-301; FONTANNAZ 1995 (1), pp. 110-118 et 122-128; FONTANNAZ MAH VD 2006, pp. 262-272.
- 26 « Conseils et préceptes par Ami-Théophile Perdriau », cité d'après PIUZ 1985 (1), p. 180; AEG, Not. Jacques Deharsu, vol. 9/141v-143 (testament d'Élisabeth Baulacre, veuve de l'ancien syndic Jacob Andrion, 19.04.1693); Jur. civ. Eb 35 (testament de Pierre Perdriau qui donne une description sommaire de l'ensemble du fonds, 01.08.1700).
- 27 AEG, Jur. civ. Cc 31/110 (13.09.1710).
- 28 AEG, Not. Jean Girard, vol. 23/264 (28.10.1719).
- 29 AEG, Not. Jean Louis Delorme, vol. 23/347 (05.10.1756).
- 30 AEG, Not. Jacques Mercier, vol. 19/47 (11.10.1791).
- 31 AEG, Jur. civ. F 843 (inventaire après décès de Gaspard Étienne Chaillet, 1795); Not. Jean-Gabriel Bernier, vol. 22/358-361 (paiement des travaux effectués par HENRY FAVRE, maître maçon, et JEAN BOURDILLON, maître charpentier, dans la maison Chaillet de la rue du Rhône, 04.09.1795); Travaux AA 70, n° 332, plan 27.
- 32 *Journal de Genève*, 25.08.1859, p. 1.

L'hôtel Buisson

- 1 RIGAUD 1876, p. 172.
- 2 AEG, Archives privées 560.7.
- 3 Sur Léonard Buisson, sa famille et l'agrandissement de sa propriété, voir FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982, pp. 100-102. Voir aussi AEG, Archives privées 560.5-6, 8; Not. Jean-Antoine Comparet, vol. 19/282-282v, 285-291.
- 4 AEG, Archives privées 560.9-10.

- 5 AEG, Archives privées 560.13-14, 17; Jur. civ. Cc 26/202. C'est à l'emplacement de cette maison que viendra s'implanter l'aile orientale de l'hôtel.
- 6 AEG, Titres et droits Ac 79/281-282v. L'acte en question, qui décrit les biens-fonds de Léonard Buisson afin d'établir leur valeur fiscale, est antérieur à octobre 1695 car la parcelle correspondant à l'angle nord-est de la future terrasse de l'hôtel, que Buisson acquiert à cette date (AEG, Archives privées 560.16; vente du 05.10.1695; Jur. civ. Cc 27/80), y figure encore au nom de son ancien détenteur Jacques Cart. Cet acte cadastral porte des annotations postérieures, ajoutées vers 1708 par le notaire Pierre Deharsu (dont l'écriture diffère nettement de celle du corps du texte), au moment où l'on s'approprie à le retranscrire dans un terrier appelé « grosse ». Pierre Deharsu y insère alors la date de 1708 et biffe le fragment se référant à la parcelle de Jacques Cart pour indiquer que celle-ci fait désormais partie des biens de Léonard Buisson. Curieusement, il laisse tel quel le passage de l'acte qui mentionne le chantier en cours sur la propriété Buisson; ce passage sera donc repris mot à mot dans le terrier confectionné en 1708, alors qu'à cette époque l'hôtel est déjà achevé. Se basant sur ce registre (AEG, Titres et droits Aa 25/216), les auteurs de *La Maison bourgeoise* (MB 1984, p. XXXII) indiquent la date de 1708 comme celle de la construction de l'hôtel, date corrigée par Barbara Roth-Lochner et Livio Fornara sur la base d'un contrat de construction datant du 23 mars 1699 (FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982, pp. 99-100). Or, l'acte cadastral que l'on vient de citer prouve que le chantier de l'hôtel a débuté avant octobre 1695.
- 7 Sur le château de L'Isle, voir ROLAND 2010 et COJONNEX/ROLAND 2023.
- 8 L'alternance des lucarnes et des oculi se voit notamment dans l'hôtel de Conti (1670) et les châteaux de Dampierre (1682-1685) et de l'Étang (1695-1700), ainsi que dans les projets de l'hôtel de Bellefonds (1670) et du château de Boufflers (vers 1698); voir JESTAZ 2008, pp. 66, 331-332; GADY 2010 (1), pp. 323, 346, 355, 380. Cette manière d'articuler la toiture était surtout à la mode dans la première moitié du XVII^e siècle; HARDOUIN-MANSART l'a peut-être empruntée à son oncle FRANÇOIS MANSART qui l'avait souvent pratiquée.
- 9 ROLAND 2010; COJONNEX/ROLAND 2023.
- 10 ACV, P Charrière de Sévery, Ba 1440 (17.05.1697) et Ba 1479 (04.05.1697): lettres de Catherine de Chandieu à son époux Charles, citées par COJONNEX/ROLAND 2023. Je remercie François Cojonnex et Isabelle Roland de m'avoir transmis les transcriptions de ces deux documents, ainsi que les plans du projet pour L'Isle.

- 11 ACV, P Charrière de Sévery, Ba 1440 (17.05.1697). Le fait que le plan de l'hôtel soit « levé » à Genève ne signifie pas que le projet a été conçu sur place. Comme on le verra plus loin, la façade d'entrée de l'hôtel, dont l'origine parisienne ne laisse pas de doute, est aussi redessinée à Genève par l'architecte MOÏSE DUCOMMUN chargé de son exécution.
- 12 ACV, P Charrière de Sévery, Ba 1479 (04.05.1697).
- 13 *Ibid.* et ACV, P Charrière de Sévery, Ba 1440 (17.05.1697).
- 14 Voir notamment EMMANUELLE BRUGEROLLES (dir.), *Hôtels particuliers de Paris*, Paris, 2015.
- 15 AEG, Not. Jean-Antoine Comparet, vol. 43/238v. Ce contrat, découvert par Barbara Roth-Lochner et Livio Fornara, est cité in extenso dans FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982, pp. 99-100.
- 16 *Ibid.* Le contrat parle uniquement des fondations mais il est probable que les deux niveaux de caves, sur lesquels allait reposer le grand corps de logis, étaient aussi en voie d'achèvement.
- 17 Les travaux de terrassement n'ont pas été complètement terminés en 1699, puisque la parcelle acquise en 1695 de Jacques Cart, destinée certainement à régulariser le périmètre de la terrasse, est restée en l'état jusqu'en 1723 environ.
- 18 JESTAZ 2008, pp. 327-330, 391; COURTIN 2010. La ressemblance entre la façade d'entrée de l'hôtel Buisson et celle de l'hôtel de Lorge, relevée par Livio Fornara et Barbara Roth-Lohner (FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982, pp. 110-112), a conduit André Corboz à attribuer l'hôtel genevois à l'agence d'HARDOUIN-MANSART (CORBOZ 1984, pp. 100-101). Corboz a aussi émis l'hypothèse que, avant le projet final, Buisson en avait envisagé d'autres, plus traditionnels; il n'a cependant pas soulevé la question de la disparité stylistique entre les deux façades du corps principal, considérant celles-ci émaner d'un même projet (CORBOZ 1984, pp. 101-105).
- 19 À ce propos voir GADY 2008, pp. 17-18. La façon dont Léonard Buisson s'est procuré les plans de Paris reste un mystère. Son frère Ami (1649-1721), officier au service de Louis XIV depuis 1673, a pu jouer un rôle d'intermédiaire, car il réside souvent à Paris et à Versailles. En 1696, notamment, il accueille à Paris la députation genevoise en route pour une audience à Versailles; Léonard, qui en fait partie, passe alors plusieurs jours dans la capitale française en compagnie de son frère. Ami connaît sans doute le commanditaire du château de L'Isle, Charles de Chandieu, officier au service de France et comme lui affecté pendant un certain temps aux Gardes suisses (RC 196/173 et 176/pièce annexe : Rapport de la députation, pp. 10, 16, 22).
- 20 Ainsi, le 24 octobre 1698, l'architecte suédois DANIEL CRONSTRÖM écrit de Paris à son homologue en Suède: « Je vous fais aussi achever les plans et les élévations [...] de la maison du Maréchal de Lorges achevée cet été par Monsieur Mansard, qui est la plus agréable chose pour un petit hostel qu'on nait veu depuis longtemps » (R.-A. WEIGERT, CARL HERNMARCK, *L'art en France et en Suède 1693-1718. Extraits d'une correspondance entre l'architecte Nicodème Tessin le jeune et Daniel Cronström*, Stockholm, 1964, p. 207). Voir aussi GADY 2008, p. 18.
- 21 AEG, Not. Jean-Antoine Comparet, vol. 43/238v; FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982, p. 100.
- 22 *Ibid.*
- 23 On le rencontre, entre autres, au côté de l'architecte français JEAN VENNES, dans une commission chargée de préparer en 1700 un nouveau projet pour l'Hôtel de Ville, puis, aussi en compagnie de VENNES, en 1714, lorsqu'il faut régler un différend survenu sur un chantier (BRUNIER MAH GE 2016, p. 114; AEG, Jur. civ. Bc 4/119).
- 24 CORBOZ 1984, p. 101.
- 25 AEG, Not. Jean-Antoine Comparet, vol. 43/238v; FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982, p. 100.
- 26 Annexé à l'origine à l'acte notarié du 23 mars 1699 (AEG, Not. Jean-Antoine Comparet, vol. 43/238v.), aujourd'hui: AEG, Archives privées 560.23.
- 27 AEG, Not. Jean-Antoine Comparet, vol. 43/238v; FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982, p. 99.
- 28 Le contrat du 23 mars 1699 (*ibid.*) stipule en effet que « l'entrepreneur abatra et rédifia l'angle de la maison Tronchin (actuel rue Jean-Calvin 11) qui doit se lier avec la grande face de derrière ». Les plans de l'hôtel montrent en effet un décrochement dans le mur mitoyen ouest: trace probable de l'élargissement du grand corps de logis et de sa façade nord.
- 29 FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982, p. 113; AEG, Jur. civ. F 35; Not. Jean-Antoine Comparet, vol. 19/288v.
- 30 MIGNOT 2008; GADY 2008, pp. 83-85.
- 31 Cité d'après GADY 2005, p. 136.
- 32 Pièce chauffée par le dos de la plaque de cheminée de la cuisine dont elle est séparée par un mur de refend.
- 33 Le contrat de construction de 1699 indique bien qu'il s'agit d'une cour, accessible depuis le grand corps de logis au moyen d'un petit perron (AEG, Not. Jean-Antoine Comparet, vol. 43/238v).
- 34 AEG, Not. François Joly, vol. XXX/149v-152v (02.02.1704). Pour dater ce plan, on dispose de plusieurs indices, dont l'achat, en 1718, par (Louis) Dubois du fonds, qui figure à son nom au nord de la propriété Buisson (AEG, Not. Louis Pasteur II, vol. 29/304v),
- et les recensements de 1721 et 1725 (AEG, Recensement A 4 et A 5, Perron): selon le premier, la petite maison des Buisson, située à l'emplacement de l'angle nord-est de la future terrasse, est encore occupée par Jacques Cart, conformément à ce que montre le plan; en revanche, elle n'est plus mentionnée dans le recensement de 1725.
- 35 AEG, Archives privées 560.23.
- 36 AEG, Archives privées 560.15. Voir aussi les notes 6 et 17.
- 37 AEG, Archives privées 560.23.
- 38 On reconnaît les traits caractéristiques de l'écriture de JEAN-LOUIS BOVET I dans les annotations des plans, de même que sa manière de tracer l'échelle.
- 39 AEG, Santé 1/244.
- 40 AEG, Santé 1/264.
- 41 Voir note 44.
- 42 Voir AEG, Not. François Joly, vol. 61/89v (1706).
- 43 Antoine Saladin est décédé en 1720; l'inventaire de ses biens (AEG, Jur. civ. F 612) n'énumère que quelques pièces de l'hôtel (« la sale », c.-à-d. le grand salon, « la chambre voisine », le cabinet, « la petite chambre sur la rue », la salle à manger, « une chambre garnie », l'entresol et la cuisine) et semble lacunaire en ce qui concerne leur ameublement. Relevons toutefois que les dessus-de-porte du grand salon étaient décorés à cette date de tableaux à cadre noir. Voir aussi FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982, p. 114.
- 44 AEG, Jur. civ. F 76.
- 45 AEG, Jur. civ. Fd 37 (inventaire de Jean-Louis Buisson).
- 46 AEG, Industrie B5: « Rôle des Maîtres maçons et Gypiers à Genève », publié par FATIO 1905, p. 117.
- 47 MAGNUSSON 2015, pp. 32-33. Je remercie Carl Magnusson de m'avoir communiqué cette information.
- 48 AEG, Recensement A 9; FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982, p. 114.
- 49 Cité par CANDAU 1966, p. 78.
- 50 AEG, Recensement A 10 (1770 et 1773); JV 1071. Les Buisson, en tout cinq adultes et trois enfants, ont à leur service neuf domestiques. Le rez-de-chaussée est loué au capitaine Antoine Horneca (Horngacher) et à sa belle-sœur, née Élisabeth Both, qui ont quatre servantes et deux valets.
- 51 Je remercie Carl Magnusson d'avoir identifié les modèles de cet ensemble.
- 52 BEUNAT 1810-1835.
- 53 AEG, Not. Jean Binet, vol. 63/377, 407 et 428 (1797). Pour l'ensemble des successions, voir FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982, p. 113.
- 54 Pour les travaux effectués au cours du XX^e siècle, voir OPS, dossier de classement MS-c 67.
- 55 Voir note 1.
- 56 CORBOZ 1984, p. 106.

L'hôtel Lullin, puis Necker

- 1 AEG, Not. Étienne Beddevole, vol. 1/266; Finances A 10/271.
- 2 AEG, Finances A 10/253. Il s'agit du mur oriental, mitoyen avec la parcelle de l'actuel n° 11. En 1702, ce fonds appartient à la Seigneurie qui, de son côté, confie l'expertise du mur au maître maçon MOÏSE DUCOMMUN.
- 3 *Ibid.*/266v.
- 4 AEG, Not. François Joly, vol. 49/225-226.
- 5 Les arbres qui ont servi à la confection de la charpente ont été abattus entre 1700/01 et 1706/07 (Dossiers OPS, LRD, Moudon, 2016, Réf. LRD16/R7381).
- 6 Il n'est pas exclu que le garde-corps du second balcon soit constitué de fragments de la rampe d'appui du grand escalier qui auraient été récupérés au moment de sa démolition à la fin du XVIII^e siècle.
- 7 À propos des Vasserot, voir: LÜTHY 1959, pp. 361-372; AMSLER/BISSEGGGER 2012, pp. 92-120.
- 8 AEG, Not. Jean Beddevole, vol. 1/692. L'acte de vente de deux maisons de la rue Calvin est signé par David Vasserot qui sert de prête-nom à son père Jean; il contient en effet la formule standard, « [acquisition faite] pour lui et son ami à nommer », en l'occurrence Jean Vasserot dans la succession duquel figurent les deux bâtiments.
- 9 AEG, Not. Marc Fornet, vol. 36/297.
- 10 AEG, Not. Marc Fornet, vol. 37/255-256.
- 11 AEG, Recensement A 5 [1725].
- 12 AEG, Not. Jean Jacques Choisy (I), vol. 7/238-242 (1732).
- 13 AEG, Recensement A 7 (1739).
- 14 AEG, Not. Mathieu Duby, vol. 11/164v-173 et pièces annexes.
- 15 AEG, Not. Jean Louis Delorme, vol. 11/367.
- 16 AEG, Recensement A 8 (1753) et A 9 (1755).
- 17 À propos de ce château, voir HERMANN BOREL, « La baronnie de La Bastie-Beauregard au pays de Gex », *BSHAG*, 1941, t. VII, pp. 297-342.
- 18 AEG, P. C. 119 (13-20.11.1769).
- 19 AEG, Jur. civ. E 37/58; Finances RR 5 (1787), n° 123.
- 20 AEG, Not. Charles Gabriel Flournois, vol. 44/46-49 et pièces annexes.
- 21 LÜTHY 1961, pp. 235-236, 405-406. Voir aussi RENÉ SIGRIST, « Louis Necker de Germany », *DHS online*, 29.12.2008.
- 22 LÜTHY 1961, p. 405; AMSLER 1999, pp. 224-226.
- 23 AEG, RC cop. 292/535-536 (27.06.1788); Travaux B 4/39. Voir aussi, AEG, Santé G 8/128 et 129 (23.03.1789): requête de Necker adressée à la Chambre de la netteté pour pouvoir connecter la canalisation de son lavoir et de ses latrines au grand égout public.

- 24 « Perturber l'alignement au moyen de cette inflexion qui réalise au-devant de l'entrée un embryon de place est une manière d'annoncer – ne serait-ce que par la portion rétrocédée au public – la magnificence du maître de la maison » (CABESTAN 2004, p. 134).
- 25 AEG, Finances RR 8 (1790) et RR 9 (1792), n° 123.
- 26 La couche suivante observée sur ce fond – « bleu vert sombre avec des touches de gris vert » – semble légèrement postérieure, à moins qu'il ne s'agisse d'un repentir effectué à la demande du propriétaire. Voir Dossiers OPS, SINOPIE, *Rapports d'intervention: Genève. Ancien Hôtel Lullin. Rue Jean-Calvin n° 9*, 23.07 et 08.12.2018.
- 27 AEG, Not. Charles Gabriel Flournois, vol. 44/48. Voir aussi à ce sujet MAGNUSSON 2015, p. 98.
- 28 Voir note 21.
- 29 À partir de 1798, date de l'annexion de Genève par la France, les Genevois utilisent la monnaie décimale française, le franc.
- 30 AEG, Not. Gabriel Binet, vol. 25/260 (22.12.1804); Not. René Guillaume Jean Prevost, vol. 23, pièce n° 119. Malgré la vente, la veuve de Louis Necker continue à habiter l'appartement du premier étage jusqu'aux années 1820 (AEG, Recensement F 1 [1822], n° 123).
- 31 AEG, Travaux A 42/271 (05.06.1827); Assurances B 1/34, n° 123. Les arbres utilisés pour surélever la charpente ont été abattus en 1825/26 (Dossiers OPS, LRD, Moudon, 2016, Réf. LRD16/R7381).
- 32 AEG, Recensement H 1 (1831), I 1 (1834) et J 1 (1837), n° 123.
- 33 Société des Arts, Registre des séances de la Société pour l'avancement des arts, VI (1844-1896), pp. 89-92 et 167; Procès-verbaux des séances du Bureau I (1849-1909), pp. 58-63, 66-69, 82, 103, 111, 116-117; Correspondance (1853-1875): le 28 juillet « madame Vernet autorise messieurs les membres du comité de la Société des arts, locataires du 1^{er} étage de sa maison rue des Chanoines, à percer une porte dans la cloison qui sépare l'alcôve du petit salon d'un passage conduisant du dit à la salle à manger »; signé Louise Vernet, Alph. De Candolle, président de la Société. Voir aussi les « petites annonces » du *Journal de Genève* [archives du journal *Le Temps*, en ligne: www.letempsarchives.ch] pour la rue des Chanoines 123 ou 9, puis rue Calvin 9.
- 34 AEG, Not. Pierre Adolphe Gampert, vol. 8, pièce n° 419 (24.08.1861): partage de la succession de David Alexandre Vernet, décédé en 1836.
- 35 AEG, Not. Théodore Audeoud, vol. 58/395 (14.10.1874).
- 36 Voir AEG, *Annuaire genevois* 1882, rue des Chanoines 9.

- 37 VÉRONIQUE PALFI, « Les salons, salle à manger, petites bibliothèques. Villa La Grange. Étude et analyse », Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève, mars 2017, pp. 14-16; MARTINE KOELLIKER, « Une patricienne devenue bourgeoise: la villa 'La Grange' revisitée », *Genava*, n.s., t. XXXIX, 1991, p. 81.
- 38 AEG, A. P. 194/E 26.
- 39 OPS, dossier du classement, MS-c196.
- 40 AEG, Travaux BB 17/64. Ces travaux ont été effectués par les architectes FRANÇOIS MAURICE et LOUIS PARMELIN.

L'hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches

- 1 L'emplacement de la maison où habitait Jean Calvin est signalé par une plaque commémorative apposée sur la façade du bâtiment en 1899 (WALDEMAR DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, Genève, 1929, p. 405, n° 1046).
- 2 Voir FATIO 2015, pp. 789-792; AEG, Titres et droits Aa 15/438.
- 3 AEG, RC 206/36 et 49; Finances S 40 (08.06.1706).
- 4 OPS, dossier de classement Ms-c 8, LRD, Moudon, 2016, Réf. LRD16/R7299.
- 5 À propos de l'hôtel d'Argenton, voir GALLET/GARMS 1986, pp. 31-36.
- 6 Le plan Billon de 1726, qui constitue actuellement l'unique représentation graphique de l'hôtel au XVIII^e siècle, n'indique pas la distribution du corps de logis principal. Toutefois, on sait que celui-ci comportait primitivement six pièces, comme l'hôtel dessiné par BOFFRAND.
- 7 Voir EUGÈNE-LOUIS DUMONT, *Armorial genevois*, Genève [1961], p. 271.
- 8 Le perron arrondi est encore visible sur le plan Céard datant de 1837 (AEG, Cadastre A 13). Il est remplacé ensuite par un perron rectangulaire, supprimé à son tour en 1917, puis reconstruit en 2021.
- 9 Ce balcon est signalé en 1796 (AEG, Jur. civ. F 845).
- 10 *Divers Ouvrages de Serrurerie comme Balcons Rampes escalier [...] Le Tout Inventez et fait et gravet par Pierre Gignoux père et fils...*, Genève, 1713, planche 3. Voir aussi FIETTE 2010, p. 54, où il est signalé, à tort, que le modèle de la rampe représenté en haut de la planche 3 a été adopté dans le balcon de la maison Lullin-de Saussure, à la rue de la Cité 24.
- 11 Le premier plan connu, qui montre la disposition des pièces au rez-de-chaussée du corps principal, date de 1912. Toutefois, grâce à une description détaillée de l'hôtel, faite en septembre 1796 par le maître maçon JACOB HENRY LEQUIN et le maître charpentier PIERRE MINGARD, il nous

- est possible de reconstituer la distribution intérieure d'origine, qui n'a sans doute pas fondamentalement changé au cours du XVIII^e siècle (AEG, Jur. civ. F 845).
- 12 AEG, Jur. civ. F 845.
- 13 Voir note 10.
- 14 Dans le deuxième tiers du XIX^e siècle, probablement au moment de la création de l'étage des combles, l'escalier d'honneur, initialement destiné à desservir un seul étage, a été prolongé jusqu'à ce nouveau niveau.
- 15 Voir aussi MB 1984, p. 40.
- 16 AEG, Recensement A 5 [1725].
- 17 AEG, Recensement A 7, 1739.
- 18 AEG, Recensement A 8, 1753.
- 19 AEG, Jur. civ. E 13/285-304; Jur. civ. E 30/66 (testaments de Marc Lullin); Not. Jean Louis Delorme, vol. 21/77 (23.01.1754).
- 20 AEG, Jur. civ. E 14/205; Jur. civ. E 31/255.
- 21 AEG, RC 262/195-196.
- 22 *Fondation Pictet* 2015, p. 109.
- 23 *Ibid.*, p. 126.
- 24 *Ibid.*, p. 128.
- 25 AEG, Recensement A 10, 1770, 1772 (maison de M. le Pasteur de l'Escale).
- 26 AEG, RC 268/121; RC 269/295. Sur Horace-Bénédict des Franches, voir LÜTHY 1960, pp. 36-40; BRANDLI 2012, pp. 298-299.
- 27 ROETHLISBERGER 2001; BRANDLI 2012, pp. 279-289.
- 28 AEG, Recensement A 10, 1770, 1772; JV 1071 (1771).
- 29 AEG, RC cop. 272/30-310 (14.06.1771).
- 30 ROETHLISBERGER 2001.
- 31 Avant même d'accepter pour sa résidence l'hôtel de Monsieur des Franches, le baron d'Espine avait refusé deux autres offres de logement proposées par la Seigneurie : la maison Pallard à la rue du Rhône (édifiée par Élisabeth Andrion-Baulacre) et la maison Pictet à la promenade de Saint-Antoine, trop éloignées à son goût de l'Hôtel de Ville. Voir AEG, RC 285/789 (08.09.1783); Finances A 22/292-293, 297, 298, 299, 303-304 (du 09.01 au 28.02.1784).
- 32 AEG, Finances A 22/306-307 (12.03.1784). Le contrat de bail est signé également par Madame des Franches qui, comme son époux, s'engage à veiller à ce que la contribution de la Seigneurie « dans le bail [de Monsieur d'Espine] soit parfaitement dérobée au public et aux locataires ».
- 33 AEG, Jur. civ. F 845.
- 34 *Ibid.* Le 12 octobre 1784, le roi de Sardaigne remercie la Seigneurie d'avoir « procuré à son Résident un logement convenable et une chapelle très commode » (AEG, RC 287/1190). Voir aussi AEG, Finances A 22/528 (31.08.1787) et 649 (16.01.1789).
- 35 BRANDLI 2012, pp. 121-123, 126.
- 36 AEG, RC cop. 291/529 et 545. Voir aussi Du Bois-MELLY 1891, pp. 240-243, qui place, par erreur, l'hôtel de Perrinet des Franches à la rue du Vieux-Collège.
- 37 AEG, Jur. civ. F 824 (inventaire après décès de Perrinet des Franches, où il est dit que son fonds de la rue des Chanoines est toujours occupé par le baron d'Espine).
- 38 AEG, Jur. civ. F 845; Not. Gabriel Binet, vol. 19/457 (11.04.1800). Après le décès de Perrinet des Franches, l'hôtel est évalué à 48 300 livres, somme représentant presque le double du prix que le père du défunt avait payé pour son achat en 1754. Il perd ensuite, pour quelque temps, de sa valeur en raison des incertitudes liées à la période révolutionnaire. Ainsi, la vente de 1800 est faite moyennant 27 000 livres.
- 39 AEG, Not. Jean François Salomon Binet, vol. 18/840 (01.06.1825); Recensement G1, n° 122 (1828).
- 40 AEG, Recensement G1, n° 122 (1828).
- 41 AEG, Recensement H1, n° 122 (1831); voir aussi VICTOR GIRAUD, « Une correspondance inédite de Lammenais – lettres à Vuarin », *Revue des Deux Mondes*, t. 30, 1905, p. 194.
- 42 AEG, Not. Jean François Burdallet, vol. 31 (19.06.1834). Sur l'évolution de la propriété depuis son acquisition par le curé Vuarin jusqu'en 1882, voir *Arrêts du Tribunal fédéral suisse en l'année 1882*, vol. 8, pp. 868-894 (arrêt du 20 et 21.10.1882), en ligne.
- 43 AEG, Recensement I 1, J 1 et K1, n° 122 (1834, 1837, 1843).
- 44 AEG, Jur. civ. AAq 2/406.
- 45 Selon la datation d'une partie de la charpente (OPS, dossier de classement Ms-c 8, LRD, Moudon, 2016, Réf. LRD16/R7299).
- 46 *Journal de Genève*, 19.08.1875 (rapport du Grand Conseil).
- 47 *Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la république et canton de Genève*, t. XLII, année 1876, Genève, 1877, pp. 647-652.
- 48 GADY 2008, p. 261.
- 49 *Journal de Genève*, 22.10.1875.
- 50 *Journal de Genève*, 30.08.1883 et 13.06.1884; AEG, Travaux A 101, p. 134. Arrêt du Tribunal fédéral du 06.11.1885 (OPS, dossier de classement Ms-c 8); MB 1984, p. XXXI-XXXII.
- 51 AEG, MS-c 8 (30.12.1921).
- 52 *Journal de Genève*, 11.07.1936.
- 53 *Journal de Genève*, 25.05.1960.
- 54 OPS, dossier de classement Ms-c 8 (rue Jean-Calvin 11, Autorisation A 37'567).
- 55 GADY 2008, pp. 108-111.
- 5 LÜTHY 1959, pp. 45, 188-190; SAYOUS 1938, pp. 359-360. Voir aussi AEG, RC 192/232 et 272 (1692); Not. Jean-Antoine Comparet, vol. 41/218v (1698).
- 6 LÜTHY 1959, p. 190.
- 7 Cité d'après SAYOUS 1938, pp. 356-357.
- 8 LÜTHY 1959, p. 224.
- 9 AEG, RC 203/33-36; PC 5513. L'affaire de ce « libelle diffamatoire », qui sera portée au Conseil des Deux-Cents, illustre le fonctionnement du système oligarchique genevois, dans lequel, comme l'a noté Herbert Lüthy, les séances du Conseil « étaient véritablement des réunions de famille, où l'on traitait d'affaires de famille, entre parents, et chaque fois qu'un événement politique ou une faillite mettait en cause quelques-unes des familles influentes, le Conseil des Deux-Cents se voyait presque dégarni par l'absence obligatoire des parents les plus proches » (LÜTHY 1959, pp. 39-40). Ainsi, quand l'affaire du libelle est portée au Conseil des Deux-Cents, en janvier 1703, seuls deux de ses membres sont autorisés à en débattre, car tous les autres se voient obligés à quitter la salle en raison de la parenté avec des marchands incriminés.
- 10 AEG, Jur. civ. E 11/229-232 (16.12.1707) et 233-235 (02.05.1708).
- 11 *Ibid.*/233.
- 12 AEG, Finances KK 3/47 (1690); Finances MM 9/1 (1708). Dans le rôle d'impôt de 1690, Jean-Antoine Lullin-Camp est appelé « Jean Antoine Lullin le jeune », afin qu'on puisse le distinguer de son oncle homonyme, Jean-Antoine Lullin de Châteauevieux. Ce dernier possède alors la plus grosse fortune de Genève et sa contribution s'élève à 1125 florins; celle de Lullin-Camp à 90 florins. Sur l'imposition de 1690, voir PIUZ 1985 (2), pp. 207-218.
- 13 Cité d'après LÜTHY 1959, pp. 203-204.
- 14 LÜTHY 1959, pp. 197-225; SAYOUS 1938.
- 15 Cité d'après LÜTHY 1959, p. 214.
- 16 AEG, Jur. civ. E 11/237-239 (02.10.1709).
- 17 À Lyon, Jean-Antoine Lullin habite au deuxième étage d'une maison, quai des Célestins, appartenant au « sieur Gatin » [ou Cattin]. Le logement, composé de deux chambres et d'une pièce servant de comptoir, est orné de trois tableaux à cadre doré, représentant « un Christ mort », un « saint Jérôme » et une bacchanale, et d'une grande peinture sans cadre ayant pour thème une marine (Lyon, Archives départementales du Rhône, BP 2062, Inventaire Lullin-Camp, 16.11.1709).
- 18 Concernant l'achat des maisons Mestrezat et Rousseau, voir AEG, Not. Jean-Pierre Charton, vol. 13/136; RC 206/36 (15.01.1706). Voir aussi WALKER/WINIGER 2001, p. 457.

L'hôtel Lullin, puis de Saussure

- 1 CANDAU 1966, p. 108.
- 2 À propos des portraits de la famille Lullin, voir ARIANE JAMES-SARAZIN, *Hyacinthe Rigaud 1659-1743*, catalogue raisonné, t. 2, Dijon, 2016, pp. 308, 651.
- 3 AEG, RC 205/556 (07.12.1705).
- 4 AEG, Not. Gabriel Grosjean, vol. 18/677-680 (15.11.1688).

- 19 AEG, RC 206/153, 172, 196-197, 287-288, 367-369, 414 (mars-octobre 1706); RC 207/846 (16.12.1707); RC 208/184, 222, 399-402, 412-414 (mars-juillet 1708); RC 209/157 (04.05.1709); Finances A 11/139, 141; Titres et droits Aa 29/51v-58; Ms hist. 205/25-32; BGE, Ms Lullin 10/114-115.
- 20 AEG, RC 206/153; RC 208/167 (02.03.1708). Sur cet immeuble voir RILLIET/PALFI 2015.
- 21 Toutefois, comme l'indique une note du registre du Conseil du 7 décembre 1705, le projet de construction est déjà en place à cette date : « JEAN-JACQUES CHENEVIÈRE appelé céans au sujet d'un couvert qu'il a fait construire sur la Tertasse où le noble Jean-Antoine Lullin avait dessein d'en faire aussi construire un pour y tailler de la pierre. Il a été dit que l'on commet M. le conseiller Leclerc pour voir le lieu et faire convenir les parties de s'entendre d'une telle manière que chacun puisse se prévaloir de cette place pour la construction de son bâtiment » (AEG, RC 205/556).
- 22 AEG, Not. Étienne Beddevole, vol. 14/158 (03.05.1707).
- 23 BGE, Ms Lullin 10/116-117 (26.09.1707). De son côté, Lullin s'engage à construire « une voûte bonne et solide en plein cintre » pour retenir le terre-plein de la terrasse et à « faire une balustrade de fer à pointes de trois à quatre pieds de hauteur ».
- 24 AEG, RC 208/316-317, 339-40 (12 et 30.05.1708). L'autorisation stipule que l'angle de l'aile, au coin des rues de la Cité et de la Tertasse, devra être retranché ou arrondi (solution finalement retenue).
- 25 AEG, Finances A11/139 (20.07.1708).
- 26 AEG, Finances A 11/208 (17.12.1709) et 2017 (11.02.1710).
- 27 BGE, Ms Lullin 69/11 (1710 : « Payé pour notre remuage de chez M. Dupan à notre nouvelle maison »). Dans une lettre du 28 décembre 1693, Jean-Jacques Rigot propose au couple Lullin un logement dans sa maison récemment bâtie (à l'emplacement de l'actuel n° 20 rue de la Cité), tout en les encourageant déjà à en construire une à proximité (Ms Lullin 2/172-174).
- 28 Les travaux de second œuvre ont dû commencer en 1709 déjà, puisqu'un dénommé PIERRE, menuisier catholique originaire de Bordeaux, affirme lors d'une déposition consignée le 30 avril 1709 « que depuis environ deux mois, il est au service de M. Lullin » (AEG, Procès criminels 5914 bis).
- 29 AEG, RC 209/82 et 84 (22 et 26.02.1710).
- 30 AEG, RC 209/166, 276, 279, 295 (juin-décembre 1710).
- 31 BGE, Ms Lullin 10 (10.11.1709). En 1712, à la demande des Lullin, la Seigneurie promet de prendre en charge un tiers des frais occasionnés par la construction de cet égot, comme elle le faisait pour les autres égouts de la ville (AEG, RC 211/322-323).
- 32 AEG, Not. Jean Girard, vol 15/68v (22.04.1709), vol. 16/189 (10.04.1710) et vol. 21/242 (17.02.1717) et 249v (20.02.1717).
- 33 Dans la nuit du 28 juin 1710, un dénommé JEAN-PIERRE TAPOLET, compagnon maçon, s'introduit dans la maison en travaux et s'empare d'environ 1500 écus (15 750 florins) entreposés dans un local de l'aile gauche. Inculpé pour ce vol et plusieurs petits larcins, il sera arrêté, puis pendu à Plainpalais en août de la même année (AEG, Procès Criminels 6014 et 6023).
- 34 Dans les dépositions, JOSEPH PÉCHAUBET est désigné par son surnom « LA JEUNESSE ». À propos de MOÏSE DUCOMMUN et de son activité à Genève, voir ROTH-LOCHNER/FORNARA 1981 et FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982.
- 35 RIGAUD 1871, pp. 172-173.
- 36 AEG, Jur. civ. F 251 (inventaire après décès de Jean-Antoine Lullin, 15.10.1709), n° 557; voir aussi note 32.
- 37 AEG, Actes domaniaux, Ville V, pièces 35 et 36 (06.03.1708). Voir aussi p. 166.
- 38 AEG, Jur. civ. F 251, n° 556.
- 39 *Ibid.*, n° 495.
- 40 À propos de JOSEPH ABEILLE, voir THOMAS LOERTSCHER, « Joseph Abeille », *DHS online*, version du 23.07.2009; pour la bibliographie concernant son activité d'ingénieur, voir « Joseph Abeille », article en ligne de Wikipédia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Joseph_Abeille), consulté le 18.11.2017.
- 41 ANNE BLANCHARD, *Les ingénieurs du « roy » de Louis XIV à Louis XVI, étude du corps des fortifications*, Montpellier, 1979, pp. 120-122.
- 42 AEG, Finances J 7 (09.04.1708).
- 43 Il seconde Gabriel dans plusieurs entreprises à partir des années 1720 : d'abord à Dijon, dans le cadre du projet du canal de Bourgogne, ensuite à Rennes, comme ingénieur en chef de la ville, et enfin à Nantes où il s'occupe de différents aménagements portuaires. Il meurt à Rennes en février 1756 (enterré dans la paroisse Saint-Germain). Voir FRANÇOIS FOSSIER, *Les dessins du fonds Robert de Cotte de la Bibliothèque nationale de France. Architecture et décor*, Paris/Rome, 1997, pp. 69, 71, XXX; ROUSTEAU-CHAMBON 2004, *passim*.
- 44 HOFER KdS BE 1959, pp. 165-183 (Beatrice v. Wattenwyl-Haus); BILFINGER/FRÖHLICH 2000.
- 45 BROILLET MAH GE 1997, pp. 89, 100, 244; BRUNIER MAH GE 2016, pp. 52-70, 132-133, 197, 203; CARRERAS 2001, pp. 28-35; EL-WAKIL 2006.
- 46 Projet non réalisé; LÖRTSCHER 1994, pp. 114-25 (notices signées par LUDMILA UHERKOVICH) et 333-334 (notices signées par CHRISTOPH SCHLÄPPI).
- 47 HOFER KdS BE 1952, pp. 351-376; LÖRTSCHER 1994, pp. 109-113 (notices signées par CHRISTOPH SCHLÄPPI); BLANK/HOCHSTRASSER 2008, pp. 238-239.
- 48 NIÈRES 2004, pp. 109-116; LÉLOUP 2004, pp. 128-130; PINON 1986, pp. 292-293, 296, 303, 306, 342-343.
- 49 ORGEIX 2004, pp. 34, 39.
- 50 GADY 2010 (1), p. 79; voir aussi GADY 2008, pp. 107-111; GADY 2015, pp. 9-10.
- 51 Les entrelacs de la façade orientale du Louvre, situés entre les bases des colonnes, ont été en grande partie remplacés au XIX^e siècle par des garde-corps métalliques. Un exemple spectaculaire de ce type d'entrelacs se trouve au château de Blérancourt (1612-1619), œuvre de SALOMON DE BROUSSE.
- 52 L'ordre colossal est appliqué à Genève pour la première fois vers 1701 sur la façade de la maison Bonnet donnant sur la place du Molard (rue du Marché 40); voir p. 48. Les grands pilastres toscans et ioniques superposés, embrassant quatre étages, devaient à la fois ennoblir cet immeuble et rehausser le visage de la place, mais l'effet fut altéré par la présence d'une échoppe (« haut-banc ») dissimulant la partie inférieure de la façade et par un large avant-toit d'aspect rustique, reposant sur des piliers en bois (« dôme »). Dans l'hôtel Lullin, l'ordre colossal apparaît, au contraire, dans toute sa force expressive.
- 53 Voir notamment AVILER 1691, p. 304; BLONDEL 1752, t. I, pp. 75-78.
- 54 Si l'on excepte les oculi d'aération de tradition méridionale, l'architecture française n'adoptera ce motif que tardivement. Parmi les exemples urbains d'oculi en façade, on peut citer une petite maison à Chaumont en Haute-Marne, bâtie sur les plans de JEAN-BAPTISTE BOUCHARDON avant 1742 (HENRY RONOT, *Jean-Baptiste Bouchardon, architecte et sculpteur*, Paris, 2005, p. 44) et deux hôtels datant des années 1750 : Montrevel à Mâcon et Bouhier de Lantenay à Dijon; enfin, trois châteaux : Beauséjour à Fargues-Saint-Hilaire en Gironde (1734), Longecourt-en-Plaine en Côte-d'Or (transformé en 1757-1761) et Bagatelle à Abbeville en Somme (1763).
- 55 JESTAZ 2008, p. 330.
- 56 Selon le témoignage du voyageur suédois Jacob Jonas Björnstahl (CANDAUX 1966, p. 107), rapportant un entretien avec Horace-Bénédict de Saussure dans les années 1770, Lullin aurait « envoyé de Paris les plans de la maison » et donné les ordres pour la bâtir. Même si le récit tardif de Björnstahl n'est pas d'une parfaite exactitude, il serait étonnant qu'il ait inventé ce fait qui, par ailleurs, correspond bien à la vie de Jean-Antoine, ponctuée de fréquents séjours parisiens.
- 57 BRULHART 1988, p. 113.
- 58 Voir notamment à ce propos GALLET/BOTTINEAU 1982, p. 7; sur l'ordre ionique à chapiteau moderne, voir GADY 2010 (2).

- 59 GALLET/GARMS 1986 ; GALLET 1995, pp. 72-79.
- 60 GADY 2015, p. 10.
- 61 GALLET/GARMS 1986 ; GALLET 1964, p. 58 ; voir aussi la note 62.
- 62 En 1709, au moment même où Lullin édifie son hôtel à Genève, à Montmorency, à une vingtaine de kilomètres de Paris, le financier Pierre Crozat se fait construire par l'architecte JEAN-SYLVAIN CARTAUD un château dont les façades sont rythmées par un ordre colossal de pilastres corinthiens. Bien que très différentes, les deux réalisations illustrent l'appropriation par la nouvelle élite financière de ce motif architectural à résonance aristocratique. Comme le note Christophe Morin « l'ordre colossal devient un attribut de la classe des financiers qui expriment par là une puissance non plus aristocratique, mais économique » (MORIN 2016, p. 41). L'habileté de l'architecte consiste à donner à cette transgression des convenances les allures d'une évidence.
- 63 L'hôtel du Maine, conçu par ROBERT DE COTTE en 1716, nous offre un exemple exceptionnel d'une telle forme de la cour, forme qui n'a d'ailleurs pas échappé à l'œil critique de JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL (BLONDEL 1752, p. 276).
- 64 Une cour plus profonde aurait réduit la superficie du jardin et décalé le corps de logis vers l'arrière, plongeant dans l'ombre la façade de l'hôtel Gallatin.
- 65 BGE, Ms. Lullin 69, p. 17 (En 1711 : « payé à ANTOINE ROUVIÈRE jardinier pour ses gages jusque 22 février 1712 lequel vient un jour de la semaine en vile pour avoir soin du parterre..., payé audit pour des marcottes, d'œillettes et autres plantes de fleur pour le parterre ») ; Ms. Lullin 71, pp. 53, 54 (30.10.1725) ; Ms. Lullin 40 (15.06.1728).
- 66 CANDAU 1966, pp. 107-108.
- 67 AEG, Fonds Saladin, carton 271/2 (22.05.1734).
- 68 BGE, Ms. Lullin 9, f. 86.
- 69 *Ibid.*, ff. 9-57.
- 70 *Ibid.*, ff. 71, 76.
- 71 *Ibid.*, ff. 87-107.
- 72 *Ibid.*, ff. 9-57 (pièce 1005) ; AEG, Jur. civ. F 433.
- 73 BROUZET 2006, p. 290.
- 74 BGE, Ms. Lullin 9, f. 89 ; AEG, Jur. civ. F 251.
- 75 AEG, Jur. civ. F 433.
- 76 AEG, Jur. civ. F 353.
- 77 BGE, Ms. Lullin 65 (09.1729) ; Ms. Lullin 40 (1748).
- 78 Sur les intérieurs de l'hôtel Lullin, voir aussi WALKER 1996 et 1998.
- 79 OPS, dossier de classement MS-c 83, ATELIER SAINT-DISMAS SA, « Maison de Saussure, rue de la Tertasse 2. Revêtements peints : investigations sondages », rapport du 11.05.2011.
- 80 BGE, Ms. Lullin 40 (05.05.1738) ; OPS, dossier de classement MS-c 83, ATELIER JOZEF TRNKA, rapport sur les sondages effectués dans la maison de Saussure, mars 1997.
- 81 BGE, Ms. Lullin 10, ff. 49-52, 104 ; Ms. Lullin 40 (30.05.1738) ; Ms. Lullin 67 (04.01.1739, 09.06.1748) ; Arch. de Saussure 116 (02.01.1768) ; Arch. de Saussure 241/127 (13.04.1768) ; Arch. de Saussure 189/31 (21.01.1825).
- 82 Ainsi, une cheminée à manteau proéminent, dépassant la hauteur d'un homme, est signalée en 1768 dans un cabinet du premier étage (BGE, Arch. de Saussure 241/127 [13.04.1768]). On peut penser qu'il s'agissait d'un dispositif archaïque déjà dès l'origine, rappelant par ses dimensions les modèles véhiculés par la première édition du *Cours d'architecture* d'AUGUSTIN-CHARLES D'AVILER, parue en 1691 (AVILER 1691). Il est possible que d'autres cheminées du même genre aient existé dans la maison avant de disparaître au profit de cheminées dites « à la royale », munies d'une tablette à hauteur d'appui et surmontées d'un miroir.
- 83 BGE, Ms. Lullin 40 (08.10.1836). On réalise ce type de cheminée jusqu'aux années 1780. Si celle-ci est effectivement l'œuvre de CHAMBRIER, elle serait l'une des premières de ce genre.
- 84 BGE, Arch. de Saussure 241/127 (13.04.1768) ; *ibid.*/141 (20.07.1826).
- 85 Les trumeaux de glace entre les fenêtres sont mentionnés dans différentes pièces de l'hôtel bien avant le dernier quart du XVIII^e siècle, mais leur décor ne semble pas assorti à celui des cheminées dont les miroirs (s'ils existent) font habituellement partie des meubles apportés par des locataires. BGE, Ms. Lullin 9, ff. 9-57 ; Ms. Lullin 10, ff. 67-68 ; Ms. Lullin 40 (28.05.1743) ; Ms. Lullin 63 et 73, *passim* ; Arch. de Saussure 116 (07.01.1768) ; AEG, Jur. civ. F 95, 154, 355 et 433.
- 86 MAGNUSON 2015, pp. 58-60.
- 87 BGE, Ms. Lullin 40 (ouvrages réalisés entre 1743 et 1744 par le maître serrurier FRANÇOIS CLERC) ; Arch. de Saussure 189, p. 18 (location à M. d'Hauteville, 1818).
- 88 MARQUIS 1983, pp. 125-126.
- 89 BGE, fonds Boissonnas, client 10464 (clichés datés du 17.07.1917, mais probablement plus anciens car commandés par Théodore de Saussure, mort en 1903).
- 90 BGE, fonds Boissonnas, client 31958, « intérieur décoré par M. Cullaz », cliché du 02.10.1931. La réalisation de ce décor coïncide avec divers réaménagements effectués au rez-de-chaussée par l'architecte EDMOND FATIO ; il n'est donc pas exclu que ce dernier soit l'auteur du projet et CULLAZ un simple exécutant (AEG, AP 194/C51).
- 91 AEG, Fonds Saladin, Armoire 4 (lettre de Charles de Lubières à Ami Lullin, 26.01.1738).
- 92 BGE, Ms. Lullin 62 (lettre du 16.02.1719).
- 93 *Ibid.* (29.11.1719). Si ce projet ne se concrétise pas, l'édification, en 1724, de sa maison de plaisance au Creux-de-Genthod donne à Ami l'occasion de combler ses ambitions de bâtisseur. À l'instar de son père, il confie les plans de cette résidence à un architecte français, JEAN-FRANÇOIS BLONDEL, approché à Paris en 1720. À ce propos, voir AMSLER 1999, pp. 316-327 ; EL-WAKIL 2006.
- 94 BGE, Ms. Lullin 40 (01.11.1720) ; Ms. Lullin 73 (04.08-14.10.1723). Datation confirmée par l'analyse de la charpente : OPS, dossier de classement MS-c 83 (LRD, Moudon, 2012, Réf. LRD12/R6684), et JEAN-FRANÇOIS CABESTAN, « Réfection des parties hautes de la maison de Saussure », rapport provisoire du 21.05.2012.
- 95 JEAN-DANIEL CANDAU, « Monsieur de Lubières encyclopédiste », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 15, 1993, pp. 75-79.
- 96 BGE, Ms. Lullin 66, 67, 71 et 73, *passim* ; Ms. Lullin 9, f. 110 ; Ms. Lullin 40 (28.09.1723) ; Ms. Lullin 63, f. 62 ; AEG, Recensement A 4, 7 et 8 ; Jur. civ F 154 ; Jur. civ F 355 ; Jur. civ F 369 ; Jur. civ F 593 ; Jur. civ F 617.
- 97 BGE, Ms. Lullin 9.
- 98 En 1738, différents travaux sont mentionnés dans « l'appartement des Princes » (BGE, Ms. Lullin 40, *passim* ; Ms. Lullin 9, f. 104 ; Ms. Lullin 67 [04.04.1739]). Il ne peut s'agir que des princes d'Anhalt, seuls étudiants de l'Académie à cette époque-là à porter ce titre : SVEN STELLING-MICHAUD (éd.), *Le Livre du Recteur de l'Académie de Genève (1559-1878)*, I, Genève, 1959, p. 287 (1740-1741).
- 99 BGE, Ms. Lullin 10, f. 61 ; Ms. Lullin 63, f. 73.
- 100 Voir note 98.
- 101 BGE, Ms. Lullin 10, *passim* ; Ms. Lullin 40 (1748-1751) ; Ms. Lullin 67 (1739-1743) ; WALKER/WINIGER 2001, p. 461.
- 102 WALKER 1998.
- 103 AEG, Recensement A 8.
- 104 AEG, Not. Jean Louis Delorme, vol. 31/549 (15.05.1769) ; BGE, Arch. de Saussure 116.
- 105 AEG, Not. Jean-François-Salomon Binet, vol. 42/887 (30.11.1838).
- 106 Il est impossible de citer ici la riche bibliographie consacrée à Horace-Bénédict de Saussure ; sur les différentes facettes de sa vie et de son activité, voir notamment RENÉ SIGRIST (dir.), *H.-B. de Saussure (1740-1799). Un regard sur la terre*, Genève, 2001.
- 107 WALKER/WINIGER 2001. Pour calmer les inquiétudes des voisins qui craignent que le paratonnerre n'attire la foudre sur eux, Saussure publie une brochure anonyme sur « l'utilité des conducteurs électriques ».

- 108 AEG, Not. Ch. G. Flournois, vol. 52/755 et suivantes (1783) et 53/391 (1787); Finances RR 1-12 (1783-1792); Finances RR 19 (1795); Recensement A 29 (1797); Jur. civ. Bi 28 (01.03.1774); BGE, Arch. de Saussure 115 (24.06.1784) et 219, f. 104.
- 109 AEG, Not. Ch. G. Flournois, vol. 53, p. 201. Les Necker vont occuper cet appartement jusqu'à leur mort. Voir AEG, Recensements D 1 (1816), H 1 (1831), I 1 (1834), J 1 (1837); AEG, Not. Jean-François-Salomon Binet, vol. 18/1033 (07.11-26.12.1825) et 45/368 (01.07.1841).
- 110 ROTH 2001.
- 111 AEG, Jur. civ. AAq 1/236; Not. Jean-Louis Le Fort, vol. 5/385 (29.11.1817); BGE, Arch. de Saussure 181/1-3. Chimiste de formation, Nicolas-Théodore fut nommé en 1802 professeur honoraire de minéralogie et de géologie à l'Académie de Genève.
- 112 BGE, Arch. de Saussure 189, p. 31.
- 113 *Ibid.*
- 114 BEUNAT 1810-1835, planches 13 (n° 229) et 14 (n° 164); VALÉRIE NÈGRE, *L'ornement en série. Architecture, terre cuite, carton-pierre*, Sprimont, 2006, p. 95.
- 115 BGE, Arch. de Saussure 189, p. 163. Voir aussi *ibid.*, pp. 47-50; Ms. de Saussure 141 (20.01.1826).
- 116 BGE, Arch. de Saussure 181/17-23; voir aussi Arch. de Saussure 253/2-7.
- 117 BGE, Arch. de Saussure 189, p. 18.
- 118 AEG, Not. Jean-François-Salomon Binet, vol. 45/368 (13.04.1841); Not. Ferdinand Janot, vol. 63/122 et 125 (24-25.04.1845) et vol. 67/226 (12.06.1847).
- 119 AEG, Not. Ferdinand Janot, vol. 135/129 (18.01.1853) et 135 (12 et 17.05.1853).
- 120 BGE, Arch. de Saussure 265 bis.
- 121 AEG, Not. Pierre-Adolphe Gampert, 1863/187 (06.04.1863).
- 122 À propos de cet architecte, voir JOSEPH SPECKLIN, « Pierre-Charles Dussillion et architecture néorenaissance », *Livraisons de l'histoire d'architecture*, 23, 2012, pp. 87-105.
- 123 BGE, Arch. de Saussure 252 et 265 bis.
- 124 BRUNIER MAH GE 2016, pp. 283-285; BGE, Arch. de Saussure 253/5.
- 125 BGE, Arch. de Saussure 252.
- 126 À l'occasion de ces travaux, des parties surélevées du grand comble en 1723 sont renforcées : voir OPS, dossier de classement MS-c 83 (LRD, Moudon, 1998, Réf. LRD98/R4769; 2012, Réf. LRD12/R6684; 2013, Réf. LRD13/R6877).
- 127 ANDRÉ LAMBERT, ALFRED RYCHNER, *L'architecture en Suisse aux différentes époques*, Bâle/Genève, 1883.
- 128 BGE, Arch. de Saussure 252.
- 129 BGE, Arch. de Saussure 252, notamment un plan du premier étage et de ses entresols, non daté mais probablement de la fin du XIX^e siècle; voir aussi AEG, AP 194/C51 :
- projets de réaménagement proposés par EDMOND FATIO (1914-1936), où les premières salles de bains apparaissent.
- 130 AEG, Not. Albert Gampert, vol. 30/462 (13.08.1903). Pour les détails du règlement de la succession, voir *ibid.*, pièce n° 502 (29 et 31.08.1903) et vol. 31/687 (21.11.1903) et 688 (21.11.1903).
- 131 AEG, Not. Albert Gampert, vol. 30/462.
- 132 Ferdinand y effectue quelques transformations après la mort de son père en 1905. Ces travaux sont conduits par les architectes GÉDÉON et LOUIS DÉRIAZ, fils de JEAN-JACQUES, qui avaient leur bureau dans l'hôtel, probablement au rez-de-chaussée ou au sous-sol de l'aile droite (AEG, *Annales genevois* 1882-1907). Mentionnés à plusieurs reprises dans les sources, ils semblent être devenus les architectes de confiance de la famille de Saussure après le décès de CHARLES DARIER (BGE, Arch. de Saussure 265 bis); CLAUDIA MEJIA QUIJANO (éd.), *Ferdinand de Saussure. Une vie en lettres : 1866-1813*, Nantes, 2014, pp. 410-411, 422-423.
- 133 AEG, Not. Albert Gampert, 1913/285 (16.05.1913). Ce fumoir jouxtait le grand salon.
- 134 AEG, Not. Albert Gampert, 1913/286 (17.05.1913).
- 135 En 1923, l'hôtel Lullin-de Saussure est classé monument historique. Pour les mutations de la propriété et les travaux de transformation postérieurs à 1945, voir OPS, dossier de classement MS-c 83.
- 136 BRUNIER MAH GE 2016, pp. 193-209.
- 137 BGE, Arch. de Saussure 265 bis (05.06.1904).
- 138 La datation de la construction de l'hôtel Senecé dans les années 1710-1720, habituellement retenue par l'historiographie, ne repose sur aucune source; l'année 1748, au cours de laquelle Jean Delaporte règle la question de l'alignement, afin de « commencer les fondations de sa maison » (*Annales de l'Académie de Mâcon*, 3^e série, t. 1, 1896, p. 331), nous semble une date plus probable.

La maison Cramer, puis Labat

- 1 AEG, Actes domaniaux, Ville V, Grand-Mézél. Maison Dunant. Carton V, procuration pour Jacques Cramer du 17.10.1707. Le grand dossier des « Actes domaniaux... », qui contient la plupart des sources sur lesquelles se base la présente étude, sera désormais cité : A dom. Grand-Mézél.
- 2 AEG, A dom. Grand-Mézél, actes de vente du 24.10.1707, passés devant les notaires Louis Pasteur et Jean Girard.
- 3 *Ibid.*, acte de vente du 09.05.1708 passé devant le notaire Jean-Pierre Charton.
- 4 *Ibid.*, requête du 02.03.1708; AEG, RC 208/167; RC 209 (1710)/185. Le 24 avril 1711, Cramer obtient en plus la permission de créer une porte du côté de la Terrasse pour donner accès à sa terrasse (AEG, RC 210/190).
- 5 AEG, A dom. Grand-Mézél, convention du 06.03.1708; RC 208/222-223. Cette convention est complétée par une autre « Convention du 5 février 1710 entre les héritiers Lullin et M. Cramer » (*ibid.*).
- 6 BROILLET MAH GE 1997, p. 244.
- 7 AEG, A dom. Grand-Mézél, quittance du 16.04.1708.
- 8 *Ibid.*, reçu[s] de 1709 et 1710 de Mr Abeille, s. d., [début de 1711]. En réalité, il s'agit de paiements couvrant les années 1708-1710. Au cours de 1711, Cramer débourse encore 1000 livres (3500 florins) « pour autres peintures et menuiseries de la chambre à manger » de son propre appartement.
- 9 *Ibid.*, « Mémoire des ouvrages qui non point esté compris dans le devis de M. Cramer les quels ont esté ordonnéz par luy pour son bastiment », non daté et non signé, mais de la main d'ABEILLE; « Mémoire des ouvrages qui non point esté compris dans le devis & traitéz du bâtiment de Monsieur Pierre Cramer en dedommagemens pretendus par le sieur Joseph Abeille », du 10.01.1711, signé : Abeille, Cramer. Ces deux documents indiquent le paiement de 225 livres « pour la tranchée qui as esté faite pour un mur qu'on devoit faire selon le premier projet, laquelle a esté recomblée et à cette occasion les cailloux de la demolition remuez deux fois pour établir le mur de face sur la terrasse tel qu'il est aujourd'hui ».
- 10 *Ibid.*, lettre d'Abeille à « M. Cramer, banquier, rue St Martin près du grenier St Lazare, à Paris », du 30.09.1709.
- 11 *Ibid.*
- 12 AEG, A dom. Grand-Mézél, « Devis des ouvrages de maçonnerie charpenterie menuiserie ferrure vitrerie et peinture d'impression & ce qu'il convient à faire pour un troisième estage [c.-à-d. second] que Monsieur Cramer veut adjouster à son bastiment conformement aux plans et elevation qui en ont esté faits et signés pour estre executés comme s'en suit... », 05.02.1710; « Traité du petit degré », 21.03.1710; « Convention avec Abeille », 05.04.1710; brouillon d'un « traité » commençant par les mots : « Le sieur Abeille s'engage de parfaire et finir mon bâtiment... », s. d., [14.06.1710].
- 13 *Ibid.*, marché commençant par les mots : « Moy sousignez Gendron m'engage de faire à la face sur le Grand-Mézél du bâtiment de M. Pierre Cramer ce qui suit... », 04.12.1710. La formule exacte est la suivante : « ... tout ce qui est ou sera saillant dans l'étendue

- de ladite face sera à demy poly excepté la corniche et les cordons... ».
- 14 *Ibid.*, *passim* (diverses factures et quittances).
- 15 *Ibid.*, « Devis des ouvrages... », 05.02.1710.
- 16 *Ibid.*
- 17 *Ibid.*, « Mémoire des ouvrages qui non point estéz compris dans le devis & traitté... », 10.01.1711; quittances du 24.01.1711 et du 03.02.1711; factures du 14.02.1711, du 07.03.1711, du 17.03.1711; « Partie pour M. Cramer due à Levra », avec, au dos, une quittance du 19.04.1711.
- 18 *Ibid.*, « Devis des ouvrages... », 05.02.1710; factures du 24.01.1711 et du 14.03.1711.
- 19 *Ibid.*, « Mémoire des ouvrages qui non point estéz compris dans le devis & traitté... », 10.01.1711; « Devis des ouvrages... », 05.02.1710; brouillon du « traité » commençant par les mots : « Le sieur Abeille s'engage de parfaire et finir mon bâtiment... ».
- 20 *Ibid.*, factures du 24.01.1711, du 25.02.1711, du 10.03.1711; *Divers Ouvrages de Serrurerie comme Balcons Rampes descalier [...] Le Tout Inventez et fait et gravet par Pierre Gignoux père et fils...*, Genève, 1713, planche 7. Voir aussi FIETTE 2010, p. 55.
- 21 AEG, A dom. Grand-Mézel, « Devis des ouvrages... », 05.02.1710.
- 22 *Ibid.*, « Devis des ouvrages... », 05.02.1710; brouillon du « traité » commençant par les mots : « Le sieur Abeille s'engage de parfaire et finir mon bâtiment... ».
- 23 *Ibid.*, brouillon du « traité » commençant par les mots : « Le sieur Abeille s'engage de parfaire et finir mon bâtiment... ».
- 24 *Ibid.*, quittance du 15.06.1712, Paris, signée : Gillot.
- 25 *Ibid.*, « Devis des ouvrages... », 05.02.1710.
- 26 *Ibid.*, brouillon du « traité » commençant par les mots : « Le sieur Abeille s'engage de parfaire et finir mon bâtiment... ».
- 27 *Ibid.*, « Traité du canal des lieux... », 05.12.1711, signé Galline et Joseph Pechaubeis; quittance du 09.12.1711, signée Antoine Gibot.
- 28 *Ibid.*, requête de Pierre Cramer pour ôter la boucherie du Grand-Mézel, 18.09.1709.
- 29 DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010, p. 55; BRUNIER MAH GE 2016, pp. 62-63.
- 30 AEG, A dom. Grand-Mézel, « Devis des ouvrages... », 05.02.1710; document du 03.01.1711 commençant par les mots « M. Abeille doit à Pierre Cramer... »; « Partie pour M. Pierre Cramer fait par Michel Serment [Sermand], serrurier », 03.03.1711; « Partie pour M. Cramer due à Levra », avec, au dos, une quittance du 19.04.1711.
- 31 À ce sujet, voir CABESTAN 2004, pp. 64-86.
- 32 Il paraît étonnant que cette façade de représentation ait été dotée par ABEILLE de volets extérieurs (« contrevents »), qui occultent une partie de sa composition, alors que, du côté de la place, l'architecte a prévu « des volets par dedans » (AEG, A dom. Grand-Mézel, « Devis des ouvrages... », 05.02.1710, chapitre de menuiserie). Le côté occidental étant exposé aux intempéries, le souci de bien protéger les fenêtres a sans doute prévalu sur les considérations esthétiques.
- 33 AEG, Recensement A 4 (Grand-Mézel 15).
- 34 AEG, A dom. Grand-Mézel, *passim* (divers documents datant des années 1709-1715); Jur. civ. S 10/129.
- 35 AEG, A dom. Grand-Mézel, « Actes pour sieur Pierre Cramer, défendeur, contre sieur Jean Girod, demandeur », du 11.01.1711 et suivants.
- 36 AEG, Not. Alphonse Vignier (17.10.1719).
- 37 Selon la taxation dite de « Grandes gardes » pour l'année 1722 (AEG, Finances MM 23).
- 38 AMSLER 1999, pp. 161-163.
- 39 MARIETTE 1727-1738, vol. 3, maison Cramer.
- 40 AEG, Recensements A 4, A 5, A 6, A 7, A 8 (Grand-Mézel 15).
- 41 AEG, Jur. civ. F 164.
- 42 *Ibid.*
- 43 MICHELE CORDARO, ENRICA PAN, *Jacopo Bassano e l'incisione. La fortuna dell'arte bassanesca nella grafica di riproduzione dal XVI al XIX secolo*, Bassano, 1992; THUILLIER 2000, p. 316.
- 44 Acte de vente du 16.04.1756 et acte « de nomination de compagnon » du 11.09.1756 (AEG, Not. Jean Louis Delorme, vol. 23/121 et 306).
- 45 Actes de vente du 10.09.1760 (AEG, Not. Jean Louis Delorme, vol. 26/365) et du 04.07.1763 (Not. Jacques Mercier, vol. 3; Jur. civ. Cc44/198v). Voir aussi AEG, RR Travaux et domaine publics II (16.09.1763); RC 263/250.
- 46 AEG, Santé 6/44.
- 47 *Ibid.*/50.
- 48 AEG, Industrie B 5. Cité par MAGNUSSON 2015, p. 240. Ce travail a permis à CLARIS d'accéder à la maîtrise.
- 49 Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, ce corps de bâtiment, portant désormais le n° 2, abriterait des logements indépendants, desservis cependant par l'escalier de service de l'ancienne maison Cramer.
- 50 AEG, Not. Marc Étienne Masseron, vol. 21/221 (10.06.1784); location pour six ans.
- 51 Voir CHARLES GAUTIER, *Cercle de la Terrasse*, Genève, 1960, p. 18.
- 52 AEG, Not. Jean Louis Delorme, vol. 31/478.
- 53 *Ibid.*/479 : cet acte stipule que « dans les cas extraordinaires, pour lesquels Monsieur Labat voudra bien y consentir », les membres du cercle seront autorisés d'utiliser l'entrée principale et « à cet effet ledit Monsieur Labat aura seul la clef de la grande porte de ladite salle [c.-à-d. du salon] donnant sur l'escalier de ladite grande maison ».
- 54 AEG, Not. Jean Louis Delorme, vol. 32/63.
- 55 Testament homologué le 30.08.1775 (AEG, Jur. civ. E 37/508). Après la mort de Marguerite Labat-Faure, en 1785, l'appartement du premier étage est loué au comte Isaac Pictet de Pregny, futur syndic de Genève, et à son épouse Lucrèce Lullin (AEG, Finances RR 1/13 et les registres suivants).
- 56 AEG, Jur. civ. Fd 26.
- 57 AEG, Not. Charles Gabriel Flournois, vol. 26/27, 245 (15.01.1776 et 19.03.1776).
- 58 AEG, Finances RR 1/13, RR 2/14, RR 3/14, RR 4/14 et RR 5/62.
- 59 AEG, Archives de famille, Thellusson Faesch, 01.01.1811, pp. 18-22.
- 60 *Ibid.*, pp. 61-62.
- 61 MAGNUSSON 2011, vol. 1, p. 134.
- 62 MAGNUSSON 2015, pp. 110-112.
- 63 Voir BRUN 1987, p. 60. La tradition orale de la famille du propriétaire attribuée, elle aussi, ce décor à l'atelier de JEAN JAQUET.
- 64 AEG, Jur. civ. Cc 51/32. À propos de cet immeuble, voir NATALIE RILLIET, VÉRONIQUE PALFI, « 1, rue de la Tertasse. Étude historique », Ville de Genève, Conservation du patrimoine architectural, juin 2015.
- 65 Acte de vente du 31.01.1788 (AEG, Not. Charles Gabriel Flournois, vol. 42/284).
- 66 *Ibid.*
- 67 AEG, Finances RR 6/11, RR 7/159, RR 8/222, RR 9/294, RR 10/355 et RR 13/160.
- 68 La seule personne restée sur place, l'épouse d'Isaac Pictet, doit quitter la maison précipitamment pour la laisser au résident « entièrement vide » (LE FORT 1877, pp. 7-8).
- 69 Cité d'après LE FORT 1877, p. 7.
- 70 *Ibid.*
- 71 Lettre du 1^{er} frimaire an 4 (25.11.1795) adressée à François Tronchin, oncle de Jean-Armand : « Daignez, mon aimable ami, présenter à M. Votre Neveu tous mes remerciements pour la bonté qu'il a eue de me laisser jouir de son mobilier pendant tout mon séjour à Genève » (BGE, Arch. Tronchin 181/96).
- 72 Voir AEG, Not. François Gabriel Butin, vol. 4/126 (« dépôt concernant la masse de Jean Louis De Tournes », 07.03.1800).
- 73 Acte de vente du 04.07.1800 (*ibid.*/278).
- 74 AEG, A dom. Grand-Mézel, *passim*; Recensements F 1, G 1, H 1, I 1, J 1, K 1 (maison n° 253).
- 75 AEG, A dom. Grand-Mézel, lettre d'Édouard Sarasin à Jean Pierre Philippe Dunant, du 17.07.1857.
- 76 *Ibid.* À propos de l'activité caritative d'Alexandre Moricand, voir *Étrennes religieuses*, 9^e année, 1858, pp. 198-199.
- 77 AEG, A dom. Grand-Mézel, diverses lettres de Louis Turrettini et de son genre Édouard Sarasin.
- 78 *Ibid.*, lettre du 29.07.1852.
- 79 *Journal de Genève*, 26.11.1829, p. 1.
- 80 Voir RILLIET/PALFI 2015, p. 23.
- 81 Information orale du fils de l'acquéreur.

L'hôtel Sellon

- 1 Sur les détails de cette opération, voir DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010, pp. 54-58.
- 2 *Ibid.*, pp. 266-267.
- 3 EL-WAKIL 2001, pp. 42-56; LÜTHY 1960, pp. 9-42.
- 4 LÜTHY 1959, pp. 37-49; LÜTHY 1961, pp. 93-98; GALIFFE 1976, vol. I, pp. 275-286, vol. IV, pp. 323-329.
- 5 À son propos, voir MOTTU-WEBER 1985, pp. 326-327.
- 6 AEG, RC 218/186; MB 1984, pp. XXXIII-XXXIV et 43. L'original des élévations des façades, attribué à DUFOUR, est conservé en mains privées et reste inaccessible. Sa copie se trouve à la BGE.
- 7 Jur. civ. Bm 165 (09.09.1746).
- 8 Ces deux élévations sont conservées en mains privées.
- 9 Outre les deux élévations, le même lot comprend un plan général des rez-de-chaussée des trois bâtiments et une variante de plan pour l'actuel n° 4. Aucun de ces dessins n'est signé, ni daté, mais on peut admettre qu'ils ont tous été exécutés au cours de l'année 1718. À ce dossier s'ajoute une série de plans conservée aux AEG (voir note 11). À propos de MICHELI, voir ROTH-LOCHNER/FORNARA 1996.
- 10 BLANCHARD 1979.
- 11 AEG, Archives privées 18.9.7/33.
- 12 WINIGER-LABUDA 2004, pp. 51-62.
- 13 AEG, Archives privées 18.9.7/33.
- 14 *Ibid.*
- 15 *Ibid.*
- 16 LEIBA-DONTENWILL/BUSSIÈRE 2011, pp. 66-67.
- 17 AEG, Archives privées 18.9.7/33.
- 18 *Ibid.* En dernier ressort, MICHELI propose de renoncer au procédé de suspension en faveur d'une structure plus archaïque, à supports verticaux, bien connue à Genève.
- 19 *Ibid.*
- 20 AEG, Finances J 1 (Travaux publics : achats relatifs à la nouvelle rue des Granges); RC 218/499-502. La vente des parcelles se déroule en deux phases : les premiers « traités » sont signés le 18 février 1718, puis, peu après, Jean Sellon et les frères Boissier achètent encore un quatrième lot qu'un dénommé Dalbenas (d'Albenas) a restitué à la Seigneurie.
- 21 AEG, Fief C 35/177-182 et 634.
- 22 Archives Turretini, fonds 2/G 10.
- 23 AEG, RC 218/186; RC 219/205; Jur. civ. S 12/21.
- 24 ROTH-LOCHNER/FORNARA 1981, pp. 390-406.
- 25 AEG, Not. Louis Pasteur II, vol 32/806.
- 26 AEG, Not. Louis Pasteur II, vol. 33/56v et 58v.
- 27 *Ibid.*/66v.
- 28 Une partie de la pierre provient des carrières situées au-dessous de Céligny (AEG, Not. Louis Pasteur II, vol. 31/313).
- 29 AEG, Not. Louis Pasteur II, vol. 41/297v; Jur. civ. Bm 165 (09.09.1746). Archives Turretini, fonds 2/G 14.
- 30 Archives Turretini, fonds 2/G 10.
- 31 AEG, Not. Louis Pasteur II, vol. 36/462; vol. 39/396; vol. 40/2, 14v, 94 et 108; vol. 41/267, 278v, 290v et 297v; vol. 42/43, 97v, 125v, 198, 202 et 205; vol. 43/144v; vol. 44/33; vol. 47/356 et 546; DEONNA 1942, pp. 380, 471-473.
- 32 AEG, Not. Louis Pasteur II, vol 47/356.
- 33 AEG, Not. Louis Pasteur II, vol. 40/2. Archives Turretini, fonds 2/G 10 et 13.
- 34 AEG, Jur. Pen. J 3 (23.03, 13.04 et 11.05.1722).
- 35 *Ibid.* (07.02.1724).
- 36 AEG, Santé G 2/359 et 377; Santé G 3/12. Le 14 mars 1724, la Chambre de la Netteté, responsable des égouts de la ville, décide de saisir les sommes dues par Sellon et les Boissier sur les loyers de leurs hôtels (les bâtiments sont donc bien terminés). Un mois plus tard, on rapporte à la même Chambre « que le sieur Boissier faisoit le grand bruit sur la saisie des louages de sa maison, qu'il avoit dit qu'il se pourvoiroit en Conseil » (Santé G 3/20 et 30).
- 37 Alors que les Genevois s'accoutument de plus en plus facilement des « excès » en architecture, pour de nombreux visiteurs de la ville au XVIII^e siècle, les ordonnances restent un cliché puissant, indissociable de la cité calviniste; voir CANDAUX 1966, p. 72.
- 38 GADY 2010 (1), pp. 523-528.
- 39 AEG, Archives privées 18.9.7/33. L'exécution quelque peu maladroite de cette coupe exclut en effet l'hypothèse d'un architecte. Ce dessin présente par ailleurs plusieurs similitudes avec un autre projet de cage d'escalier, dressé vers 1740 pour l'hôtel de Guillaume Boissier (dit Naville) situé au n° 8, rue des Granges; voir LESCAZE 1987, p. 39.
- 40 EL-WAKIL 2001, pp. 42-54; *Le Refuge huguenot en Suisse*, catalogue d'exposition, Musée historique de l'Ancien-Évêché, Lausanne, 1985, pp. 127-128.
- 41 AEG, Not. René Guillaume Jean Prevost, vol. 22, pièce n° 86.
- 42 RUDLOFF-AZZI 2005, pp. 173-200; EL-WAKIL 1989, pp. 171-172.
- 43 AEG, Not. Jean-François Binet, vol. 43, pièce n° 176.
- 44 AEG, Archives privées 18.9.7/2 et 6; Not. Jean-Louis Binet, vol. 39, pièces n° 418 et 454. Le prix de 446 000 francs, payé par les deux sœurs, inclut une petite maison à la place du Grand-Mézél où se trouvent les écuries et les remises de l'hôtel.
- 45 AEG, Not. Charles-Louis-Ferdinand Cherbulier, vol. 20, pièce n° 17; vol. 47, pièce n° 247.
- 46 OPS, dossier de classement Ms-c 76.
- 47 *Ibid.*; AEG, Ms. Hist. 319/6 (rue des Granges).
- 48 AEG, Jur. civ. F 158 (1747); Jur. civ. F 170 (1766).
- 49 Le cabaret est une table dont le plateau a des bords relevés.
- 50 DANIEL ROCHE, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation, XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, 1997; NATACHA COQUERY, *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, 1998.
- 51 WALKER 1994, p.123: « bien que les miroirs dépassant trente-deux pouces soient prohibés, on admet que les gens de première qualité en aient deux miroirs par pièce ». Les miroirs des Chabert sont composés de deux ou trois segments de 15 à 40 pouces chacun, de sorte que dans presque toutes les pièces leur nombre excède la quantité autorisée par la loi.
- 52 Cette restauration a été conduite par l'ATELIER SAINT-DISMAS; voir PA 2012.
- 53 AEG, Jur. civ. F 158 (1747); Jur. civ. F 170 (1766); Not. Jean Charles Ferdinand Janot, vol. 47, pièce n° 173 (1837).
- 54 AEG, Recensement A 10 (Maison Sellon); Not. Charles-Gabriel Flournois, vol. 52/223 et 225; Finances RR 1-7 (n° 247). L'appartement du premier étage, situé dans l'aile oblique, était loué à Jean Sellon, fils de Jean-François, mais les sources mentionnent toujours celui-ci comme « absent » de Genève.
- 55 AEG, Finances RR 9 et 13 (n° 247); Jur. civ. Bi 12 (05.01.1796).
- 56 ACV, P de Mestral I 128/68/1 (18.01 et 18.09.1792; 03.03.1793): dépouillement effectué et transmis par Dave Lüthi à Carl Magnusson que je remercie de me l'avoir communiqué.
- 57 LÜTHY 1961, *passim*.
- 58 AEG, Not. Charles-Gabriel Flournois, vol. 52/227 et 229; vol. 53/555, 689 et 691; Finances RR 1-7 (n° 247).
- 59 AEG, Recensement A 28 (n° 247).
- 60 AEG, Recensement D 1 (n° 247).
- 61 AEG, Recensement H 1 (n° 247).
- 62 AEG, Not. Jean-François Binet, vol. 43, pièce n° 176. L'emplacement des tableaux au sein de la maison n'est pas indiqué, puisque ceux-ci font l'objet d'un inventaire à part regroupant l'ensemble de la collection de Jean-Jacques de Sellon.
- 63 PERCIER/FONTAINE 1801. À propos de la mode des intérieurs drapés de soie, voir THORNTON 1986, pp. 141, 151, 188 (planche 241) et 194-195 (planche 253).
- 64 AEG, Archives privées, 10.9.7/6; HÉLÈNE NAVILLE, *Ernest Naville. Sa vie et sa pensée*, Genève, 1917, vol. II, pp. 110-113, qui mentionne dans l'entourage de la famille Lamsdorff une certaine Madame Marie Zouboff; LOUISE PICOT-RIGAUD, *Souvenirs, la Maison Rigaud et la rue des Granges*,

- Genève, 1913, pp. 152-161. La comtesse Lamsdorff, née Maria Ivanovna Beck, est décédée dans l'hôtel de la rue des Granges en 1866 ; son portrait, peint par FRANZ XAVER WINTERHALTER, est conservé au Metropolitan Museum of Art à New York.
- 65 Entre autres, la réfection du mur de la terrasse et d'une partie de l'enveloppe du bâtiment ; Archives privées 18.10.2/8 et 29 ; 18.10.7/23.
- 66 PA 2012 ; LRD, rapport d'expertise, 01.02.2010.
- 67 AEG, Actes domaniaux, ville 3, rue des Granges 2.
- 68 AEG, Archives privées 18.9.7/31 et 18.10.2/21 (lettres : 23-30.09.1878, 14.06.1879) ; *Annuaire genevois* 1880-1881 et suivants.
- 69 ALOYS REVILLIOD-DE MURALT, *Double du catalogue général et inventaire de tous les objets d'art et du mobilier appartenant à Monsieur A. Revilliod de Muralt, 2 rue des Granges*, Genève, [1901] ; exemplaire conservé à la BAA.
- 70 Sur cette collection et les transformations qu'elle a occasionnées, voir les contributions de Frédéric Elsig et d'Anne-Claire Bisch : ELSIG 2012, pp. 11-15 et 43-53.
- 71 PIERRE GIRAUDEAU L'AÎNÉ, *La Banque rendue facile aux principales nations de l'Europe*, Genève, 1741-1751 ; frontispice reproduit dans FONTANNAZ/BORY 1989, p. 91.
- 72 Sur ce monument, voir la contribution de DAVID RIPOLL, « Un hommage contrarié : le monument à Jean Calvin du comte Jean-Jacques de Sellon », ELSIG 2012, pp. 35-41.
- par ses affaires, il est souvent absent de Genève.
- 4 Au sujet de David Vasserot et de sa famille, voir : LÜTHY 1959, pp. 361-372 ; AMSLER/BISSEGGGER 2012, pp. 92-120.
- 5 Plans conservés au château de Vincy : AP Vincy G.3.1. Dans le même fonds d'archives, on trouve un « Devis à tout fournir pour ce qui regarde la massonerie pour le bastiment de Monieur le Baron de la Bastie à la Rüe Neüve et conformément au plan qu'il nous a remis » ; il est toutefois difficile de savoir à quel plan ce devis se réfère (AP Vincy D.2.1.2). À propos de ces plans, voir aussi : AMSLER/BISSEGGGER 2012, pp. 412-414 et fig. 271 ; 446 et fig. 301.
- 6 AP Vincy G.3.1.
- 7 À propos d'ARMAND-CLAUDE MOLLET, voir GALLET 1995, pp. 369-370.
- 8 Selon Herbert Lüthy (LÜTHY 1959), David Vasserot était « ami de Law » (p. 312), tout comme son père Jean, qui « paraît avoir été associé dès le début à l'entreprise Law » (p. 361).
- 9 AEG, Archives Saladin, carton 271 (1), lettre de François Favre, 12.12.1719.
- 10 AEG, RC 219/618 (« Sieur Vasserot pour l'alignement de sa terrasse »). En avril 1721, le mur de la terrasse est toujours en construction ; Vasserot obtient alors la permission de créer une porte au bas du mur (RC 220/191).
- 11 AEG, Jur. civ. Bh 14 (15.12.1722 et 12.01.1723) ; Jur. civ. S 13/57 (14.11.1724). Voir aussi AUBERT 1976.
- 12 AEG, RC 226/265 et 267 ; RR Travaux et domaine publics II (27.06.1727).
- 13 Parmi les documents que David Vasserot a laissés se trouvait « un rouleau de plans pour la maison que l'on proposait de bâtir en ville avec des devis ».
- 14 AP Vincy D.2.2.3 (« Devis fait pour Madame la Baronne de la Batie suivant les plans qu'elle m'a remis le 12 juillet 1731 pour son sol à côté de Messieurs Boissier »). En projetant de bâtir, Françoise Turrettini se conforme aux dispositions testamentaires de son mari. En effet, en avril 1724, Vasserot, qui vient de gagner la première manche contre Naville mais sent sa santé décliner, rédige le testament dans lequel il enjoint sa femme de reprendre les rênes du projet : « Comme je viens de gagner le procès que monsieur Naville m'avait intenté sur la construction de mon sol en rue Neuve [rue des Granges], mon intention est qu'il se bâtisse sur le plan que mon épouse en fournira et que l'argent qu'il faudra pour cela se prendra sur mon hoirie, voulant que lorsque cette maison sera édifée que mon épouse en jouisse pendant tout le temps de sa vuidité... » (AEG, Jur. civ. E 12/261). Voir aussi l'inventaire après décès de David Vasserot (AEG, Jur. civ. F 651) où est mentionné un rouleau de plans pour le bâtiment projeté à la rue des Granges.
- 15 AEG, Not. Jean Jacques Choisy (I), vol. 9/235.
- 16 SAYOUS 1935, pp. 49-50 ; voir aussi LÜTHY 1961, pp. 95-98.
- 17 Les plans de BILLON, non signés et non datés, sont conservés en mains privées. Ils peuvent être identifiés grâce à une note qui leur est annexée, signée Guillaume Boissier : « Monsieur Naville mon Oncle ayant approuvé les plans et elevations de la maison qu'il se propose de batir à la Rue de la Chovignere [rue des Granges], tels qu'ils ont été indiqués et dressés par Monsieur Billon [...]. Et n'ayant pu les signer comme il se l'étoit proposé, je les ai signés par son ordre en signe d'approbation à Genève le neuvième may mille sept cent quarante-trois ». Le lot de plans fourni par BILLON comprenait également les élévations des façades et les coupes des bâtiments entourant la cour ; ces dessins ont disparu, de même que les devis.
- 18 Pour les testaments de Jean-Jacques Naville et tous les détails de sa succession, voir AEG, Not. Jean Jacques Choisy (I), pp. 42-45, 58-61 et pièces annexes ; voir aussi son inventaire après décès (AEG, Jur. civ. F 505).
- 19 AEG, Archives privées 11, fonds Budé, 42/8 ; AUBERT 1976, p. 23. À propos d'un autre conflit de voisinage au sujet de l'emplacement des latrines, voir aussi AEG, Jur. civ. 18/33-37v et 80-81.
- 20 AEG, Jur. civ. Bc 12/175 (30.09.1747) et 187 (31.01.1748). Cette datation est corroborée par l'analyse de la charpente : l'abattage des arbres ayant servi à la confection de la charpente des combles se situe entre l'automne/hiver 1742/43 et l'automne/hiver 1744/45, et celui des arbres employés dans les planches des cloisons du 1^{er} étage entre l'automne/hiver 1744/45 et l'automne/hiver 1745/46 (Dossiers OPS, LRD, Moudon, 2016, Réf. LRD16/R7286).
- 21 Dans les plans définitifs, le terme de « salon de compagnie » sera remplacé par celui de « sale » (salle).
- 22 Des corridors ont pu exister auparavant, comme c'est le cas à la maison Rilliet (cour de Saint-Pierre 1), mais leur présence s'explique par une configuration particulière, qui peut être tributaire du parcellaire ancien (voir AEG, Cadastre A 2.35-36, n° 111).
- 23 AEG, Archives de famille, 1^{re} série, Boissier, l/3. Cet inventaire est refait et complété en 1798 (« Inventaire privé du mobilier provenant de feu Guillaume Boissier pris à requête des intéressés dans son hoirie » ; *ibid.*), probablement au moment du décès de son épouse, Marguerite née Buisson.

- 24 Dans l'un des appartements du deuxième étage, occupé par la fille de Guillaume Boissier, Catherine Élisabeth, épouse de Jean Bertrand de Coinsins, dominait la teinte verte, suivie de jaune et de bleu (voir inventaire de Jean Bertrand, décédé en 1780 : AEG, Jur. civ. F 687).
- 25 Trois miroirs appartenaient à la veuve de Guillaume Boissier, mentionnés dans l'inventaire de 1798 (AEG, Archives de famille, 1^{re} série, Boissier, I/3).
- 26 AEG, Archives de famille, 1^{re} série, Boissier, I/2 (testament de Guillaume Boissier); Finances RR 1-13 (1783-1793), n° 244; Recensement A 28 (1797), p. 19, n° 244.
- 27 *Œuvre gravée de Jean Pillement*, vol. 4, Londres, 1759 (coll. numérisée de la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art).
- 28 AEG, Archives de famille, 1^{re} série, Boissier, I/3.
- 29 AEG, Recensement B 7 (1800-1801), pp. 24-25, n° 244.
- 30 Voir MAGNUSSON 2015, *passim*; BRUN 1987, *passim*.
- 31 À ce propos, voir en particulier MAGNUSSON 2015, *passim*.
- 32 BRUN 1987, pp. 66-67.
- 33 Ce papier, laissé in situ, a été restauré en 2015 par JUDITH RIES à la demande de l'OPS. Je remercie Helen Bieri Thomson de m'avoir transmis des renseignements à propos de ce papier peint qui pourrait dater des années 1750.
- 34 AEG, Jur. civ. F 820, inventaire posthume des biens de Jean-Jacques Boissier qui occupait le grand appartement du premier étage.
- 35 *Ibid.*; OPS, dossier de classement Ms-c 79, ATELIER SAINT-DISMAS SA, « 8, rue des Granges : salle à manger – appartement du premier étage », rapports du 19.06 et du 10.10.2016.
- 36 Cité d'après FONTANNAZ/BORY 1989, pp. 103-104.
- 11 Sur JEAN-FRANÇOIS BLONDEL, voir GALLET 1995, pp. 70-72; DAVRIUS 2018, *passim*.
- 12 MARIETTE 1727, vol. 3.
- 13 BLONDEL 1752, t. II, liv. IV, pp. 114-115, note a (cité par DAVRIUS 2018, p. 39).
- 14 AEG, Archives privées 111.1012 (Mi B 849n), lettre datée du 26.09.1721, adressée par [Jean-Jacques ?] Mallet à M. Micheli, capitaine au régiment suisse de Dhemell [d'Hemel].
- 15 *Ibid.* La rue des Barrières est située à quelques mètres de la maison Mallet.
- 16 *Ibid.*
- 17 AEG, Not. Louis Pasteur II, vol. 36/394.
- 18 AEG, Not. Louis Pasteur II, vol. 39/101v.
- 19 Voir note 22. Le 21 novembre 1724, le maître [charpentier ?] MARTIN GUIOT est réprimandé « pour les poutres que les ouvriers travaillaient à la cour de Saint-Pierre », activité liée peut-être à la confection de la charpente de l'hôtel (AEG, Santé G 1/59).
- 20 AEG, Santé G 2/100 (1725).
- 21 AEG, Jur. pén. J 3/4 (17.01.1724).
- 22 *Ibid.*/7 (07.02.1724).
- 23 Voir GADY 2008, pp. 59-61.
- 24 DAVRIUS 2018, pp. 47-48, ill. 7a et b; ROUSSEL 2016, pp. 186-187 (l'hôtel Petit de Marivat à Besançon, sous son ancienne attribution à JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL).
- 25 AEG, Recensements A 6 (1733 et 1737, n° 32), A 7 (1739, n° 32), A 8 (1745, n° 32); Archives privées 366.1.1. En 1755, après la mort de Gédéon, les étages sont encore habités par quatre de ses cinq fils (Jean Robert, Horace-Bénédict, Gabriel et Gédéon), tandis que le rez-de-chaussée est loué au « professeur Maurice », à son fils pasteur et à une certaine Madame Philibert (Recensement A 9, n° 29).
- 26 AEG, Not. Charles Gabriel Flournois, vol. 52/269-274 (1783); vol. 53/67-68 (1784); Finances RR 1/23 (1783, n° 103); Finances RR 2/23 (1784, n° 103) et suivants.
- 27 AEG, Archives privées 366.1.1.
- 28 AEG, Not. Salomon Binet, vol. 21/536 (21.06.1827); Not. Jean Vignier, vol. 27/1062 (18.04.1834).
- 29 Le Consistoire a quitté le bâtiment en 2017, ce qui a entraîné une redistribution des lieux entre le Musée international de la Réforme et de nouveaux locataires.
- 30 OPS, dossier de classement Ms-c 74.
- 31 Cette nouvelle scénographie a été confiée à l'agence parisienne STUDIO TOVAR. Avant sa mise en place, les locaux du musée ont fait l'objet, de 2021 à 2023, de travaux de transformation et de restauration, suivant un projet conçu en collaboration par les bureaux d'architectes CHRIST & GANTENBEIN, Bâle, et SAAS, Genève. Le chantier, très respectueux de la substance historique, a été dirigé par l'architecte GUILLAUME YERSIN du bureau SAAS.
- 32 [Léonard Baulacre], « Lettre sur la Réparation de la Cathédrale de Genève », citée dans *Le portique de la cathédrale Saint-Pierre. Un grand chantier à Genève au XVIII^e siècle*, Genève, 2003, p. 57.

L'immeuble Thellusson et le lotissement de la rue Beauregard

- 1 Sur le système de Law et ses répercussions à Genève, voir LÜTHY 1959, pp. 351-390.
- 2 AEG, RC 218/255-257 et 264; Militaire N 13/13; Militaire 14/23; Travaux B 2/20; DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010, pp. 58-60.
- 3 AEG, RC 219/172 et 191 (1720); RC cop. 222/174 et 180 (1723).
- 4 *Ibid.*/191 (06.05.1720).
- 5 AEG, RC cop. 222/174; RC 225/26 (1726).
- 6 AEG, RC 261/365-366 (1761); RC 263/167-170. Voir aussi la version réactualisée du projet de 1720, élaborée probablement vers 1763 par l'architecte JEAN-MICHEL BILLON (AEG, Travaux B 2/17): la date de 1720, inscrite au verso de ce plan, est erronée car le filigrane du papier indique 1742.
- 7 AEG, RC 263/167-170, 240-242, 358-359 et 361-362; Travaux B 2/26. Voir aussi les plans attribuables à JEAN-MICHEL BILLON, représentant la topographie des lieux (AEG, Travaux B 2/27-28) et un plan anonyme pour cinq maisons (AEG, Travaux B4/22).
- 8 AEG, RC 275/331-332.
- 9 *Ibid.*/340. Cette décision est confirmée le 5 juillet 1774 (*ibid.*/363-364 et 365-366).
- 10 AEG, Travaux B 12/6-7.
- 11 AEG, RC 275/353-354 et 386 et pièce annexe.
- 12 *Ibid.*/386 (pièce annexe); Fief C 38/1-18.
- 13 AEG, RC 275/403-406.
- 14 AEG, RC 278/422 (18.10.1777); Fief C 38/254-255 et pièces annexes.
- 15 AEG, RC 275/463; Finances A 20/350, 365, 377, 380 et 484; Finances A 21/282; Santé G 6/343.
- 16 AEG, Finances A 21/355 et 366. Un mois plus tard, les quatre propriétaires participent au nivellement de la rue Beauregard (*ibid.*) et, le 9 mai 1780, ils s'engagent à la faire paver à leurs frais, chacun devant sa maison (AEG, Finances A 22/57 et 67).
- 17 AEG, Fief C 38/276-77 (pièce annexe). Voir aussi Finances A 21/522.
- 18 AEG, Fief C 38/6.
- 19 AEG, Jur. civ. Bk 24, « Arbitrage pour les difficultés qui se sont élevées entre les citoyens Mathey & Meuron & le citoyen Vaucher Faton associés pour les bâtiments Thellusson & De Tournes, rue Beauregard... », 06.06.1794. Le nom de Picot est cité dans le document.
- 20 AEG, Fief C 38/254-255 (pièce annexe).

- 21 PLOUZENNEC 2020, pp. 82-83. L'hôtel dit « Thélusson », l'un des plus célèbres de Paris (démoli en 1824), sera finalement construit en 1778-1782 à l'initiative de la veuve de Georges-Tobie d'après les plans de CLAUDE-NICOLAS LEDOUX (*ibid.*).
- 22 AEG, Santé G 6/332 et 342.
- 23 AEG, Jur. civ. Bj 30 (22.07.1792).
- 24 AEG, R. Mun. A 34/202 et 228; Travaux A 52/252 et 312; Travaux AA 69/149 et 188. Cette lucarne attique a été légèrement remaniée en 1856 par l'architecte ALEXANDRE-ADRIEN KRIEG, les plans de cette transformation étant conservés à la BGE.
- 25 Voir aussi, MB 1984, pp. 53, 55.
- 26 On peut noter l'absence d'escalier de service, obligatoire dans des hôtels particuliers, même dans ceux dévolus partiellement à la location.
- 27 La distribution intérieure d'origine et l'aménagement des pièces peuvent être précisément reconstitués sur la base de l'inventaire après décès d'Isaac Louis Thellusson, daté de 1790 (AEG, Jur. civ. F 820) et grâce aux nombreux documents conservés dans les archives de la famille Vernet, dont un plan à main levée, exécuté vers 1794, qui décrit les différents locaux (AEG, Archives Vernet VII, 446-484).
- 28 Des quatre enfants du couple, seuls trois ont probablement emménagé dans l'appartement de la rue Beauregard : Isaac-Georges (1763-1810), Anne (1766-1792), future épouse de Jacques-Louis de Budé, et Jeanne, la cadette, dont on ne connaît pas la date de naissance. On peut exclure la fille aînée des Thellusson, Julie (1761-1834) qui a épousé en 1779 Jean-Louis Labat et s'est installée avec lui au Grand-Mézel (actuels n^{os} 2-4), de même que Marie-Madeleine (1755-1815), fille d'Isaac Louis, issue de son premier mariage avec Henriette Bertrand, qui a épousé en 1775 Jean-Louis Micheli, propriétaire d'une grande maison rue de l'Hôtel-de-Ville (actuel n^o 3).
- 29 Voir note 27.
- 30 Tous les éléments en gypserie de l'appartement ont fait l'objet d'une restauration minutieuse en 2016, conduite par l'atelier de SALVATORE MECCIO : la sculpture a retrouvé sa nervosité initiale mais, son vernis de protection ayant jauni, elle a perdu sa teinte d'origine qui imitait probablement l'aspect du marbre. Voir notamment l'étude de SALVATORE MECCIO, « 8, rue Beauregard, rez-de-chaussée supérieur. Analyses stratigraphiques de la peinture des boiseries et des éléments en stuc (corniches et bas-reliefs) », Dully, 24.05.2016 (OPS, dossiers de classement, Ms-c 89).
- 31 AEG, Jur. civ. F 820.
- 32 À l'exception des parquets de la salle à manger et du grand salon, tous les autres, faits « à l'ancienne », ont été posés en 2016.
- 33 Je remercie Jean-Christophe Curtet de m'avoir suggéré, lors de notre visite de l'appartement en 2016, de voir dans le personnage jouant avec Voltaire l'abbé Adam. À propos des thèmes représentés dans la suite des quatre médaillons, voir dossiers OPS/IMAHGe, ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, « Des matières et des couleurs. Architecture privée aux XVII^e et XVIII^e siècles », texte de la conférence prononcée à l'occasion des Journées du patrimoine, Genève, sept. 2019.
- 34 Conservée à la BGE. Voir aussi les photographies reproduites dans MB 1984, p. 54.
- 35 AEG, Jur. civ. F 820.
- 36 En particulier le nez légèrement retroussé de Madame et celui, plutôt aquilin, de Monsieur.
- 37 AEG, Jur. civ. F 820.
- 38 *Ibid.*
- 39 Cette pièce est nommée dans l'inventaire après décès d'Isaac Louis Thellusson (AEG, Jur. civ. F 820) « chambre de Monsieur », mais elle comporte bel et bien deux lits estimés à un prix assez élevé (408 et 306 florins).
- 40 Voir MAGNUSSON 2015, pp. 110, 113-115, 122, 124, 127.
- 41 Les renseignements sur la famille de THOMAS WOLFF (patronyme orthographié de diverses façons) et les débuts professionnels du sculpteur se basent sur un article publié en 1965 (SPAHR 1965) dans une revue régionale du Vorarlberg, récemment redécouvert par Marc-Henri Jordan que je remercie de me l'avoir communiqué.
- 42 SPAHR 1965, p. 40.
- 43 À propos de JACOB WOLFF, voir FONTANNAZ MAH VD 2006, pp. 130, 243, 246, 265, 370-371, 472. Les frères de THOMAS WOLFF sont aussi mentionnés à Bulle entre 1775 et 1780 (notes de Denis Buchs, aimablement transmises par Marc-Henri Jordan).
- 44 GAILLARD 2013; WAEBER 2008; CORBOZ 1977, pp. 192, 205 (n. 34); SPAHR 1965, pp. 40-41. Ce dernier auteur signale trois autres œuvres de THOMAS WOLFF portant ses initiales et datées de 1766 : une Piéta et un relief en albâtre représentant la légende de saint Martin, conservés au Badisches Landesmuseum à Karlsruhe, ainsi qu'un relief en marbre, représentant le jugement de Pâris, en mains privées à Berlin.
- 45 Voir notamment GRANDJEAN 1988, pp. 210, 511; BISSEGGER MAH VD 1998, pp. 62-63, 137, 145; FONTANNAZ MAH VD 2006, pp. 370, 530 (n. 30-33); BISSEGGER MAH VD 2012, pp. 57, 60.
- 46 AEG, Not. Jean-Louis Duby, vol. 22/580. Ce mariage a lieu dans l'appartement de Jean-Louis Faton, marchand drapier et bourgeois de Genève.
- 47 AEG, Étrangers B 1-11; cité d'après MAGNUSSON 2015, p. 254.
- 48 VIGNAUD 2021, pp. 68-71. Les deux médaillons reproduits dans cet ouvrage, sous le nom de NICOLAS DE PIGAGE, sont signés par WOLFF.
- 49 AEG, Archives de famille, Thellusson B V/18-20.
- 50 AEG, Not. Gabriel Binet, vol. 11/153 (31.03.1792). Voir aussi AEG, Archives Vernet VII et VIII (allant de 1785 à 1845), qui contiennent un très grand nombre d'actes de location, d'inventaires et de documents concernant diverses réparations (devis, comptes, factures) pour l'ensemble de l'immeuble.

La maison Micheli

- Maisons attestées depuis 1359 (AEG, Ms. Hist. 391.7.3-4), qualifiées dans l'acte d'achat de 1584 de ruines ou de maisons démolies, converties en « chosal », c'est-à-dire en place à bâtir (AEG, Not. Jean Jovenon, vol. 5/420v-423, 14.07.1584).
- AEG, Jur. civ. S 1, acte du 28.02.1593 : litige opposant Jean Louis Prévost et Oratio Micheli ; datation confirmée par la dendrochronologie de la charpente (OPS dossier de classement Ms-c 114, LRD, Moudon, 2022, Réf. LRD22/R8140).
- La « Grande Boutique » est un comptoir des marchands italiens travaillant dans la soierie (voir LILIANE MOTTU-WEBER, « Grande Boutique », *DHS online*, version du 23.07.2014).
- AEG, Not. Étienne Demonthouz (I), vol. 69/1 (04.04.1607). Voir aussi MOTTU-WEBER 1987, p. 335.
- Voir note 1 et 2.
- AEG, Ms. Hist. 391.7.2 ; Finances Y 11 (18.04.1618).
- AEG, Not. Étienne Demonthouz (I), vol. 69/1 (04.04.1607) ; voir aussi Ms. Hist. 391.7.7.4.
- AEG, Ms. Hist. 391.7.1 ; Not. Jacques Deharsu, vol. 13/319.
- Cet escalier ne figure pas sur le plan Billon, mais on le voit sur un plan dressé vers 1778 (**FIG. 427**).
- Ces deux campagnes de travaux menées presque simultanément sont confirmées par la datation de la charpente (OPS, dossier de classement Ms-c 174, LRD, Moudon, 2019, Réf. LRD19/R7702) ; voir aussi AEG, RR Travaux et domaine publics IX (14-20.10.1786 et 27.02.1787) ; RC 286/912. Voir aussi RC 291 cop./182 et 432.
- AEG, RR Travaux et domaine publics IX (20.10.1786) ; BGE, rue de l'Hôtel-de-Ville 3.
- MB 1984, p. XXVI.
- AEG, Travaux A 42/527 ; Travaux A 47/506 ; Travaux AA 58, pièce 273.
- Les habitants de la maison sont mentionnés dans les registres d'impôts des

- années 1783-1793 (« État des impôts sur les loyers, la vaisselle, les domestiques et les chevaux ») : AEG, Finances RR 1-13 (maisons n^{os} 81 et 93).
- 15 Travaux menés par l'Atelier d'architecture BIAGGIO LEOPIZZI ; sondages (en cours) effectués par l'ATELIER ST-DISMAS GUYOT JAMES (OPS, Hôtel-de-Ville 3).
- 16 Pour la datation des solives qui ont servi à fixer le faux plafond, voir OPS dossier de classement Ms-c 114, LRD, Moudon, 2023, Réf. LRD 23/R8287.
- 17 OTTO VAN VEEN, *Amorum emblemata. Figuris aeneis incisa, studio Othonis Vaeni Batavo-Lugdunensis*, Anvers, 1608. Je remercie Nicolas Schätti de m'avoir aidée à repérer cet ouvrage.
- 18 Dans l'ouvrage, ces « devises » apparaissent en tête d'un bref poème qui accompagne chaque image.
- 19 Cette union n'est pas consignée dans les registres genevois de Baptêmes-Mariages-Sépultures des années 1620, contrairement à ceux des frères et sœurs de Jacques Micheli.
- 20 Les planches de ce plafond ont été déposées en mars 2023 ; elles sont actuellement restaurées par MARIE-NOËLE PLANTEVIN et GUILLEMETTE DE ROUGEMONT-MOSER de l'ATELIER ST-DISMAS GUYOT JAMES.

La maison Robin

- 1 AEG, Recensements A 10 (1773) : dizaine du Bourg-de-Four : maisons De Bary et Colladon, n^{os} 20 et 21.
- 2 AEG, Not. Jean-Louis DUBY, vol. 19/355. Pour l'histoire de la parcelle et des deux maisons antérieures, voir FATIO 1914, pp. 87-102 ; AEG, Ms. hist. 319/7, 147-149 ; Jur. civ. F 215 (inventaire de Gabriel Girard des Bergeries, 1696) ; Jur. civ. F 164 (inventaire de Jacques Colladon, 1756) ; Not. Daniel Grosjean, vol. 35/264.
- 3 Robin donnera à ce domaine le nom de « Surinam », aujourd'hui porté par une rue (chemin Surinam), située à côté du parc Geisendorf.
- 4 AEG, RC 275/493. Sur l'opération de la rue Beauregard, voir pp. 226-228.
- 5 AEG, Jur. civ. Bc 29/51-53. Lors du procès qui oppose Robin à MATTHEY, ce dernier évoque « les plans dressés pour Saint-Antoine » [c'est-à-dire pour la maison projetée à la rue Beauregard], dont « il a fait le dessin [...] et dressé les devis y relatifs ».
- 6 Les renseignements sur ce chantier proviennent essentiellement des documents relatifs à un procès qui a opposé Robin à MATTHEY : AEG, Jur. civ. Bc 28/232 ; Jur. civ. Bc 29/45-55 ; Jur. civ. Bc 30/35 ; Jur. civ. Bm 230 et 231 ; Santé G 6/315 ; RC 277/381-382.

- 7 Le corps arrière et l'escalier de la cour ont été édifiés en 1775, et le corps sur rue, en 1776.
- 8 AEG, Jur. civ. F 774.
- 9 AEG, Not. Pierre Boin, vol. 3/106 ; RC 297/564 ; RR Travaux publics 11 (23.04.1791).
- 10 AEG, RC 299/442-443 et 529 ; RR Travaux publics 11 (10 et 18.04, 04.05.1791).
- 11 AEG, Not. Pierre Louis Girod, vol. 8/413-415 ; Jur. civ. Ga 3 ; Jur. civ. U 2 (23.11.1793).
- 12 AEG, Jur. civ. Bh 2 (12.05 et 16.06.1794).
- 13 AEG, Jur. civ. F 850.
- 14 AEG, Not. Jean Binet, vol. 63/722 ; Ms. Hist. 319/7, pp. 148-149.
- 15 AEG, AP 194/E/52. Voir aussi, AEG, AP/194/D/110.

La maison Pauzié

- 1 Sur Pauzié, voir CLAUDIUS FONTAINE-BORGEL, « Jérémie Pauzié, joaillier genevois à la cour des tsars, 1716-1779 », *Bulletin de l'Institut national genevois*, XXXV, 1897, pp. 335-358 ; VLADISLAV RIÉOUTSKI, « Jérémie Pauzié », *DHS online*, version du 29.03.2022 ; LILIANE MOTTU-WEBER, « Un joaillier genevois couronne la nouvelle tsarine », *Rousseau 1762, Orages. Nouvelles de Genève et du monde*, Genève, 2012, pp. 123-124 ; BGE, Ms. suppl. 1399, mémoire « abrégé » de la vie de Jérémie Pauzié né à Genève l'année 1716.
- 2 Cette maison a remplacé une grange, elle-même rebâtie vers 1700, puis acquise en 1724 par Pierre De la Rive (AEG, Titres et droits Aa 22/12v ; Jur. civ. Cc 35/31v). Le 22 février 1726, on signale déjà, à ce même emplacement, une nouvelle construction : « grande maison qu'il [Pierre De la Rive] a fait élever de deux ou trois étages » (AEG, Jur. civ. S 13/148), situation confirmée en 1729 (AEG, Fiefs C 36/209-210). Le rez-de-chaussée de l'ancienne grange a sans doute été conservé car une estimation de la maison, effectuée en 1779, mentionne au-dessus des caves « le rez-de-chaussée en une écurie, remise, boutique et chambre à lessive » (AEG, Jur. civ. F 751, inventaire après décès de Jérémie Pauzié). Voir aussi AEG, Cadastre A 2.13-14.
- 3 AEG, Not. Charles Gabriel Flournois, vol. 13/246 (02.05.1764) ; Jur. civ. Cc 44/244v.
- 4 AEG, Not. Jean Louis Binet, vol. 38/1076 (31.12.1776).
- 5 AEG, Titres et droits Aa 22/12.
- 6 AEG, Archives hospitalières Aa 102/369, 404, 405, 410, 518, 536-537, 538, 543 ; Not. Jean Louis Delorme, vol. 3/71 (acte de vente, 18.02.1756) ; Fiefs C 37/104 ; Not. Jean Louis Delorme, vol. 33/332 (20.08.1774) ; sur la famille de Tourmes, voir PAUL CHAIX, « de Tourmes », *DHS online*, version du 04.11.2011.

- 7 AEG, Not. Jean Binet, vol. 37/503 (29.05.1776).
- 8 AEG, Not. Jean Binet, vol. 38/1076 (31.12.1776).
- 9 AEG, Not. Jacques Mercier, vol. 13/367 (24.03.1777). Le 18 mai 1778, on permet à Pauzié de raccorder la canalisation de sa nouvelle maison au grand égout collecteur de la rue Verdaine (AEG, Santé G 6).
- 10 AEG, Not. Jacques Mercier, vol. 14/34 (05.12.1777).
- 11 *Ibid.*
- 12 AEG, Not. Jacques Mercier, vol. 13/369 (24.03.1777).
- 13 Le 17 novembre 1777, Pauzié obtient l'autorisation de poser devant l'entrée de sa maison une marche en saillie sur la rue dont les angles seront arrondis (AEG, RC 278/469).
- 14 AEG, Jur. civ. E 38/432. Dans les années 1780, l'appartement de la veuve Pauzié était relié à celui de sa fille, Madame Kitt, qui occupait alors le deuxième étage de l'actuel n^o 10 (AEG, Finances RR 1/25 et RR 3, n^{os} 266 et 267 ; en réalité il s'agit des n^{os} 267 et 268, ce dernier correspondant au n^o 12 actuel). Élisabeth Pauzié y demeure jusqu'à sa mort en 1803 (AEG, E.C. Genève décès 7, n^o 15).
- 15 AEG, Jur. civ. F 751 (08.12.1779).
- 16 *Ibid.*
- 17 Voir les recensements du XIX^e siècle (AEG, Recensements F-K).
- 18 AEG, Travaux A 1917/252 ; TP 1917/385.
- 19 OPS, dossiers Vieille-Ville, rue Verdaine 12, Autorisation A 17354.
- 20 *Ibid.*, Autorisation A 55630.
- 21 OPS, dossiers Vieille-Ville, rue Verdaine 10-12. Selon le rapport de visite du 28.02.1981, les deux cheminées se trouvent au premier étage et le trumeau de l'une d'elles se distingue par « un très beau décor en stuc » ; *ibid.*, Autorisation A 74438.

Abréviations et bibliographie

Orientation bibliographique de l'aperçu historique

La Bibliothèque 2002

« La Bibliothèque étant un ornement public... » : réforme et embellissements de la Bibliothèque de Genève en 1702, études réunies et publ. par Danielle Buysens, avec la collab. de Thierry Dubois, Genève/Chêne-Bourg, 2002.

BIERI THOMSON/JACQUÉ/JACQUÉ/PETITCOL 2018

HELEN BIERI THOMSON, BERNARD JACQUÉ, JACQUELINE JACQUÉ, XAVIER PETITCOL (dir.), *Indiennes. Un tissu révolutionne le monde!*, Prangins/Lausanne, 2018.

BINZ 2000

LOUIS BINZ, *Brève histoire de Genève*, Genève, 2000.

BINZ 2016

LOUIS BINZ, « Une » histoire de Genève. *Essais sur la cité*, Genève, 2016.

BRANDLI 2012

FABRICE BRANDLI, *Le nain et le géant. La République de Genève et la France au XVIII^e siècle. Cultures politiques et diplomatie*, Rennes, 2012.

BRIEGEL 2013

FRANÇOISE BRIEGEL, *Négocier la défense : plaider pour les criminels au siècle des Lumières à Genève* (Bibliothèque des Lumières, 81), Genève, 2013.

BROILLET MAH GE 1997

PHILIPPE BROILLET (dir.), ISABELLE BRUNIER, MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, LEÏLA EL-WAKIL, BÉNÉDICT FROMMEL, ALAIN MÉLO, ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, *La Genève sur l'eau* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, I), Bâle, 1997.

BRUNIER MAH GE 2016

ISABELLE BRUNIER (dir.), MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, BÉNÉDICT FROMMEL, DAVID RIPOLL, NICOLAS SCHÄTTI, ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, *Genève, espaces et édifices publics* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, IV), Berne, 2016.

BUYSSENS 2008

DANIELLE BUYSSENS, *La question de l'art à Genève. Du cosmopolitisme des Lumières au Romantisme des nationalités*, Genève, 2018.

CICCHINI 2012

MARCO CICCHINI, *La police de la République. L'ordre public à Genève au XVIII^e siècle*, Rennes, 2012.

DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010

MATTHIEU DE LA CORBIÈRE (dir.), ISABELLE BRUNIER, BÉNÉDICT FROMMEL, DAVID RIPOLL, NICOLAS SCHÄTTI, ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, *Genève, ville forte* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, III), Berne, 2010.

DAVID/SCHAUFELBUEHL/ETEMAD 2005

THOMAS DAVID, JANICK MARINA SCHAUFELBUEHL, BOUDA ETEMAD, *La Suisse et l'esclavage des Noirs*, Lausanne, 2005.

DUFOUR 2014

ALFRED DUFOUR, *Histoire de Genève* (Que sais-je ?), Paris, 2014.

ETEMAD 2022

BOUDA ETEMAD, *De Rousseau à Dunant. La colonisation et l'esclavage vus de Genève*, Lausanne, 2022.

FATIO/FATIO 2007

OLIVIER FATIO, NICOLE FATIO, *Pierre Fatio et la crise de 1707*, Genève, 2007.

LESCAZE 1985

BERNARD LESCOAZE (dir.), *Sauver l'âme, nourrir le corps : de l'Hôpital général à l'Hospice général de Genève, 1535-1985*, Genève, 1985.

LOUIS-COURVOISIER 2000

MICHELLE LOUIS-COURVOISIER, *Soigner et consoler : la vie quotidienne dans un hôpital à la fin de l'Ancien Régime (Genève 1750-1820)*, Chêne-Bourg, 2000.

LÜTHY 1959

HERBERT LÜTHY, *La Banque Protestante en France de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, t. I, Paris, 1959.

LÜTHY 1961

HERBERT LÜTHY, *La Banque Protestante en France de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, t. II, Paris 1961.

PERRENOUD 1979

ALFRED PERRENOUD, *La population de Genève du XVI^e au début du XIX^e siècle : étude démographique* (MDG, 47), Genève, 1979.

PITASSI 1992

MARIA-CRISTINA PITASSI, *De l'orthodoxie aux Lumières : Genève 1670-1737*, Genève, 1992.

PIUZ 1985

ANNE-MARIE PIUZ, *À Genève et autour de Genève aux XVII^e et XVIII^e siècles : études d'histoire économique*, Lausanne, 1985.

PIUZ/MOTTU-WEBER 1990

ANNE-MARIE PIUZ, LILIANE MOTTU-WEBER (éd.), *L'économie genevoise, de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime : XVI^e-XVIII^e siècles*, Genève, 1990.

PORRET 2008

MICHEL PORRET, *Sur la scène du crime. Pratique pénale, enquête et expertises judiciaires à Genève, XVIII^e-XIX^e siècles*, Montréal, 2008.

REVERDIN et al. 1985

OLIVIER REVERDIN, JÉRÔME SAUTIER, LOUISE MARTIN, OLIVIER FATIO, LILIANE MOTTU-WEBER, MICHEL GRANDJEAN, CÉCILE HOLTZ, *Genève au temps de la Révocation de l'Édit de Nantes 1680-1705* (MDG, 50), Genève, 1985.

ROTH-LOCHNER 1992

BARBARA ROTH-LOCHNER, *Messieurs de la Justice et leur greffe : aspects de la législation, de l'administration de la justice civile genevoise et du monde de la pratique sous l'Ancien Régime*, Genève (MDG, 54), 1992.

ROTH-LOCHNER 1997

BARBARA ROTH-LOCHNER, *De la banche à l'étude. Une histoire institutionnelle, professionnelle et sociale du notariat genevois sous l'Ancien Régime* (MDG, 58), Genève, 1997.

ROTH-LOCHNER/FORNARA 1995

BARBARA ROTH-LOCHNER, LIVIO FORNARA (éd.), *Jacques-Barthélemy Micheli du Crest (1690-1761), homme des Lumières*, Actes de colloque, Genève, 1995.

SANTSCHI/BONNET/DE SENARCLENS et al. 1982-1996

CATHERINE SANTSCHI, CHARLES BONNET, JEAN DE SENARCLENS et al., *Encyclopédie de Genève*, 11 volumes, Genève, 1982-1996.

SIGRIST 2004

RENÉ SIGRIST, *L'essor de la science moderne à Genève* (Le Savoir suisse), Lausanne, 2004.

VEYRASSAT 2018

BÉATRICE VEYRASSAT, *Histoire de la Suisse et des Suisses dans la marche du monde : (XVII^e siècle – Première Guerre mondiale) : espaces – circulations – échanges*, Neuchâtel, 2018.

VUILLEUMIER 2009

CHRISTOPHE VUILLEUMIER, *Les élites politiques genevoises 1580-1652*, Genève, 2009.

WALKER 2014

CORINNE WALKER, *Histoire de Genève – De la cité de Calvin à la ville française (1530-1813)*, Neuchâtel, 2014.

WALKER 2017

CORINNE WALKER, *Musiciens et amateurs : le goût et les pratiques de la musique à Genève aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, 2017.

WALKER 2018

CORINNE WALKER, *Une histoire du luxe à Genève. Richesse et art de vivre aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, 2018.

WINIGER-LABUDA MAH GE 2001

ANASTAZJA WINIGER-LABUDA (dir.), PHILIPPE BROILLET, ISABELLE BRUNIER, MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, BÉNÉDICT FROMMEL, ALAIN MÉLO, DAVID RIPOLL, NICOLAS SCHÄTTI, *Genève, Saint-Gervais : du bourg au quartier* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, II), Berne, 2001.

Bibliographie générale

- ABBEG/BARRAUD WIENER KdS ZH 2003
REGINE ABECC, CHRISTINE BARRAUD WIENER, *Die Kunstdenkmäler des Kantons Zürich. Neue Ausgabe, Die Stadt Zürich II. II. Altstadt links der Limat – Profanbauten*, Band II. II, Berne, 2003.
- ACV
Archives cantonales vaudoises, Lausanne.
- AEG
Archives d'État de Genève, Genève.
- AMSLER 1999
CHRISTINE AMSLER, *Maisons de campagne genevoises du XVIII^e siècle*, t. I, Genève, 1999.
- AMSLER 2001
CHRISTINE AMSLER, *Maisons de campagne genevoises du XVIII^e siècle*, t. II, Genève, 2001.
- AMSLER/BISSEGGER 2012
CHRISTINE AMSLER, PAUL BISSEGGER, *Château de Vincy. Deux seigneuries, un domaine noble, sept siècles d'histoire*, Vincy, 2012.
- AUBERT 1976
CHARLES AUBERT, « Urbanisme au XVIII^e siècle », *Revue du Vieux Genève*, n° 6, 1976, pp. 22-23.
- AVILER 1691
AUGUSTIN-CHARLES D'AVILER, *Cours d'architecture...*, Paris, 1691.
- BAA
Bibliothèque d'art et d'archéologie.
- BABELON 1991
JEAN-PIERRE BABELON, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, 1991 (1^{re} éd. 1965).
- BEERLI 1983
CONRAD ANDRÉ BEERLI, *Rues Basses et Molard. Genève du XVIII^e au XX^e siècle : les gens, leur quartier, leurs maisons*, Genève, 1983.
- BERTRAND [s.d.]
Pierre Bertrand. *Une demeure patricienne. L'hôtel de Saussure (angle Tertasse-Cité). Esquisse d'une notice historique et architecturale*, Genève, s.d. [vers 1985].
- BEUNAT 1810-1835
JOSEPH BEUNAT, *Recueil des dessins d'ornements d'architecture de la manufacture de Joseph Beunat à Sarrebourg et à Paris [...]: contenant tout ce qui a rapport à la décoration des appartements...*, s. d. [vers 1810 – vers 1835].
- BGE
Bibliothèque de Genève.
- BHG
Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
- BILFINGER/FRÖHLICH 2000
MONICA BILFINGER, MARTIN FRÖHLICH, *La maison Béatrice von Wattenwyl à Berne*, Berne 2000.
- BISSEGGER MAH VD 1998
PAUL BISSEGGER, *La ville de Morges* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, V), Bâle, 1998.
- BISSEGGER MAH VD 2012
PAUL BISSEGGER, *Rolle et son district* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, VII), Berne, 2012.
- BLANCHARD 1979
ANNE BLANCHARD, *Les ingénieurs du « Roi », de Louis XIV à Louis XVI. Étude du corps des fortifications*, Montpellier, 1979.
- BLANK/HOCHSTRASSER KdS SO 2008
STEFAN BLANK, MARKUS HOCHSTRASSER, *Die Stadt Solothurn II, Profanbauten* (Die Kunstdenkmäler des Kantons Solothurn, I), Berne, 2008.
- BLONDEL 1738
JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL, *De la distribution des maisons de plaisance, de la décoration des édifices en général*, t. I et II, Paris, 1738.
- BLONDEL 1752
JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL, *Architecture française...*, t. I et II, Paris, 1752.
- BLONDEL 1924
LOUIS BLONDEL, « L'influence de l'architecture française à Genève au XVIII^e siècle. Les œuvres de Jean François Blondel », *Actes du congrès international d'histoire de l'art*, 11, Paris, 1924, t. II, pp. 219-225.
- BLONDEL 1946 (1)
LOUIS BLONDEL, *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, Genève-Nyon, 1946.
- BLONDEL 1946 (2)
LOUIS BLONDEL, « Autels, chapelles et cloître de Saint-Pierre. Ancienne cathédrale de Genève », *Genava*, XXIV, 1946, pp. 50-69.
- BOISSONNAZ/MAYOR/VAN BERCHEM/MARTIN 1897-1907
FRÉDÉRIC BOISSONNAZ, JACQUES MAYOR, MAX VAN BERCHEM, CAMILLE MARTIN, *Les anciennes maisons de Genève*, 3 vol., Genève, 1897-1907.
- DU BOIS-MELLY 1891
[CHARLES] DU BOIS-MELLY, *Relations de la cour de Sardaigne et de la République de Genève, depuis le traité de Turin jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, 1754-1792*, Genève [1891].
- BOURLET 2007
CATHERINE BOURLET, *Musée Fondation Zubov*, Genève, Genève, 2007.
- BRACKENHOFFER 1643-1646
ELIE BRACKENHOFFER, *Voyages en Suisse, 1643 et 1646*, Lausanne, 1930.
- BRANDLI 2012
FABRICE BRANDLI, *Le nain et le géant. La République de Genève et la France au XVIII^e siècle. Cultures politiques et diplomatie*, Rennes, 2012.
- BROILLET MAH GE 1997
PHILIPPE BROILLET (dir.), ISABELLE BRUNIER, MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, LÉILA EL-WAKIL, BÉNÉDICT FROMMEL, ALAIN MÉLO, ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, *La Genève sur l'eau* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, I), Bâle, 1997.
- BROUZET 2006
DAVID BROUZET, « Réflexion sur le décor de l'hôtel particulier parisien à la fin du règne de Louis XIV », *Les hôtels de Guénégaud et de Mongelas. Rendez-vous de chasse des sommers au Marais*, Paris, 2006, pp. 285-299.
- BRUGEROLLES 2015
EMANUELLE BRUGEROLLES (dir.), *Hôtels particuliers à Paris*, catalogue d'exposition, Beaux-Arts de Paris, Paris, 2015.
- BRULHART 1985
ARMAND BRULHART, « La maison Mallet, œuvre de Jean-François Blondel », *L'information immobilière*, Genève, n° 28, 1985, pp. 153-157.
- BRULHART 1988
ARMAND BRULHART, « La maison de Saussure », *L'information immobilière*, Genève, n° 36, 1988, pp. 102-113.
- BRULHART/DEUBER-PAULI 1993
ARMAND BRULHART, ERICA DEUBER-PAULI, *Ville et canton de Genève* (Arts et monuments), Berne, 1993 (1^{re} éd. 1985).
- BRUN 1987
CHRISTIAN BRUN, *Jean Jaquet : Sculpteur et ornemaniste*, mémoire de licence, Université de Genève, 1987.
- BRUNIER MAH GE 2016
ISABELLE BRUNIER (dir.), MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, BÉNÉDICT FROMMEL, DAVID RIPOLL, NICOLAS SCHÄTTI, ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, *Genève, espaces et édifices publics* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, IV), Berne, 2016.
- BUYSENS 2008
DANIELLE BUYSENS, *La question de l'art à Genève. Du cosmopolitisme des Lumières au Romantisme des nationalités*, Genève, 2008.
- CABESTAN 2004
JEAN-FRANÇOIS CABESTAN, *La conquête du plain-pied. L'immeuble parisien au XVIII^e siècle*, Paris, 2004.
- CANDAUX 1966
JEAN-DANIEL CANDAUX (éd.), *Voyageurs européens à la découverte de Genève, 1685-1792*, Genève, 1966.
- CARBONNIER 2006
YOURI CARBONNIER, *Maisons parisiennes des Lumières*, Paris, 2006.
- CARRERAS 2001
ARMELLE CARRERAS, « Les Saladin et le peintre marseillais Michel Serre. Histoire d'une commande à Genève au début du XVIII^e siècle », *Genava*, n.s., t. XLIX, 2001, pp. 17-49.
- Catalogue Revilliod 1901
Catalogue de la collection de porcelaines anciennes de la Chine et du Japon appartenant à A. Revilliod de Mural, Genève, 1901.
- CHOISY 1930
ALBERT CHOISY, *Notice généalogique et historique sur la famille Mallet de Genève, originaire de Rouen*, Genève, 1930.

- COGNÉ/HASSLER 2019
ALBAN COGNÉ, ÉRIC HASSLER, « L'insertion des demeures aristocratiques dans l'espace urbain. Panorama européen à l'époque moderne », *L'habitat des élites urbaines en Europe à l'époque moderne*, Pessac, 2019, pp. 25-60.
- COJANNOT 2012
ALEXANDRE COJANNOT, *Louis Le Vau et nouvelles ambitions de l'architecture française (1612-1654)*, Paris, 2012.
- COJANNOT 2015
ALEXANDRE COJANNOT, « L'ordre ionique moderne », *Bulletin Monumental*, t. 173, n° 3, 2015, pp. 266-267.
- COJONNEX/ROLAND 2023
FRANÇOIS COJONNEX, ISABELLE ROLAND, « Le goût français au pied du Jura. Le château de L'Isle (1694-1698) », *Le Corps helvétique et la France (1660-1792)*, à paraître 2023.
- DE LA CORBIÈRE MAH GE 2010
MATTHIEU DE LA CORBIÈRE (dir.), ISABELLE BRUNIER, BÉNÉDICT FROMMEL, DAVID RIPOLL, NICOLAS SCHÄTTI, ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, *Genève, ville forte* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, III), Berne, 2010.
- CORBOZ 1977
ANDRÉ CORBOZ, « Néo-palladianisme et néo-borrominisme à Fribourg : l'énigme du château de La Poya (1698-1701) », *Revue suisse d'art et d'archéologie*, 1977, 3, pp. 187-206.
- CORBOZ 1984
ANDRÉ CORBOZ, « Une œuvre méconnue de l'agence Mansart à Genève : l'Hôtel Buisson (1699) », *Genava*, n.s., t. 32, 1984, pp. 89-111.
- CORBOZ 2002
ANDRÉ CORBOZ, « Réflexions sur la maison Turrettini, la 'perle de Genève' (1616-1620) », *Genava*, n.s., t. 50, 2002, pp. 273-283.
- CORBOZ 2003
ANDRÉ CORBOZ, « Rue des Granges 10. Une galerie du XVI^e siècle », *Genava*, n.s., t. 51, 2003, pp. 233-242.
- COURTIN 2010
NICOLAS COURTIN, « Travaux à l'hôtel de Lorge », *Jules Hardouin-Mansart (1646-1708)*, Paris, 2010, pp. 415-416.
- COURTIN 2011
NICOLAS COURTIN, *L'art d'habiter à Paris au XVII^e siècle. L'ameublement des hôtels particuliers*, Paris, 2011.
- COURVOISIER MAH NE 1955
JEAN COURVOISIER, *La ville de Neuchâtel* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel, I), Bâle, 1955.
- COVELLE 1897
ALFRED L. COVELLE, *Le livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève*, Genève, 1897.
- DAVRIUS 2018
AURÉLIEN DAVRIUS, *Jacques-François Blondel, architecte des Lumières*, Paris, 2018.
- DEONNA 1942
WALDEMAR DEONNA, *Les arts à Genève des origines à la fin du XVIII^e siècle*, Genève, 1942.
- DHS ou DHS online
Dictionnaire historique de la Suisse, 13 vol., Hauterive, 2002-2014, ou www.dhs.ch
- DUMONT 1969
EUGÈNE-LOUIS DUMONT, *Genève d'autrefois. Cours et escaliers des XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, 1969.
- ELSIG 2012
FRÉDÉRIC ELSIG (dir.), *Une question de goût. La collection Zoubov à Genève*, Milan, 2012.
- EL-WAKIL 1989
LEÏLA EL-WAKIL, *Bâtir la campagne*, catalogue, Genève, 1989.
- EL-WAKIL 1994
LEÏLA EL-WAKIL, « Aspects de l'architecture genevoise de la Réforme au XIX^e siècle ». Genève et l'Italie. Genève, [s.n.], 1994. pp. 177-199.
- EL-WAKIL 2001
LEÏLA EL-WAKIL, *Ancienne maison Sellon*, Milan, 2001.
- EL-WAKIL 2006
LEÏLA EL-WAKIL, « Propriétaires genevois et architectes français au XVIII^e siècle », *Architectes et commanditaires. Cas particuliers du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, 2006, pp. 48-64.
- FATIO 1905
GUILLAUME FATIO, « Notre architecture locale », *NAO*, 1905, pp. 71-122.
- FATIO 1914
GUILLAUME FATIO, « La Taconnerie », *NAO*, 1914, pp. 73-128.
- FATIO 1919
GUILLAUME FATIO, « Jean Jaquet, sculpteur. 1754-1839 », *NAO*, 1919, pp. 3-60.
- FATIO 2015
OLIVIER FATIO, *Louis Tronchin. Une transition calvinienne*, Paris, 2015.
- FIETTE 2010
ALEXANDRE FIETTE, « Pierre Gignoux père et fils, deux serruriers auteurs d'un ouvrage dédié à leur art », *Décor, design et industrie. Les arts appliqués à Genève*, catalogue d'exposition, Musée d'art et d'histoire, Genève, 2010, pp. 53-58.
- Fondation Pictet 2015
Genève, Fondation des archives de la famille Pictet (www.archivesfamillepictet.ch), « Une passion amoureuse sous le regard de Voltaire : soixante-seize lettres de Charlotte Pictet à son mari, Samuel Constant de Rebecque (1755-1764) », 2015, en ligne.
- FONTANNAZ 1995 (I)
MONIQUE FONTANNAZ, « Portrait architectural de la famille Loys dans la seconde moitié du XVII^e siècle », *À l'ombre de l'âge d'or. Artistes et commanditaires au XVII^e siècle bernois*, Berne, 1995, pp. 99-140.
- FONTANNAZ 1995 (II)
MONIQUE FONTANNAZ, « Rescapé de la seconde guerre mondiale, un portrait du château de Coppet vers 1700 », *Des pierres et des hommes. Hommage à Marcel Grandjean*, Lausanne, 1995, pp. 381-406.
- FONTANNAZ 1998
MONIQUE FONTANNAZ, « De l'usage des portails à colonnes dans l'aristocratie romande à la fin du XVII^e siècle », *Art + architecture en Suisse*, 49, 3-4, 1998, pp. 47-57.
- FONTANNAZ MAH VD 2006
MONIQUE FONTANNAZ, *La ville de Moudon* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, VI), Berne, 2006.
- FONTANNAZ/BORY 1989
MONIQUE FONTANNAZ, MONIQUE BORY, « Le château de Crans, une œuvre genevoise ? », *Genava*, n. s., XXXVII, 1989, pp. 59-115.
- FORNARA 1978
LIVIO FORNARA, *Maison Turrettini et quelques exemples d'architecture civile à Genève au début du XVII^e siècle*, mémoire de licence, dactyl., Université de Genève, 1978.
- FORNARA/ROTH-LOCHNER 1982
LIVIO FORNARA, BARBARA ROTH-LOCHNER, « Note sur l'Hôtel Buisson », *Genava*, n.s., t. 30, 1982, pp. 99-116.
- FORNARA, voir aussi ROTH-LOCHNER.
- GADY 2004
ALEXANDRE GADY « Le socle et l'ordre. L'architecture de la place des Victoires », *Place des Victoires*, Paris, 2004, pp. 83-93.
- GADY 2005
ALEXANDRE GADY, *Jacques Lemercier. Architecte et ingénieur du Roi*, Paris, 2005.
- GADY 2008
ALEXANDRE GADY, *Les hôtels particuliers de Paris du Moyen Âge à la belle époque*, Paris, 2008.
- GADY 2010 (1)
ALEXANDRE GADY (dir.), *Jules Hardouin-Mansart (1646-1708)*, Paris, 2010.
- GADY 2010 (2)
ALEXANDRE GADY, « L'ordre ionique de Scamozzi en France au XVII^e siècle : de la diffusion à l'appropriation », *La réception des modèles cinquecenteschi dans la théorie et les arts français du XVII^e siècle*, Genève, 2010, pp. 297-313.
- GADY 2015
ALEXANDRE GADY, « L'hôtel parisien au temps de Mariette. Une architecture savante », *Hôtels particuliers à Paris*, catalogue d'exposition, Beaux-Arts de Paris, Paris, 2015, pp. 7-11.
- GADY 2019
ALEXANDRE GADY, « Réflexions sur l'usage des ordres chez Jules Hardouin-Mansart », *Jules Hardouin-Mansart. Le chantier infini*, Paris/New York, 2019, pp. 159-167.
- GAILLARD 2013
CHRISTEN GAILLARD, « Inventaire des monuments funéraires du canton de Fribourg », *Cahiers de l'archéologie romande*, t. 144, 2013, pp. 200-201.
- GALIFFE 1976
JACQUES-AUGUSTIN GALIFFE, *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*, 7 vol., Genève, 1976 (reprint de la 1^{re} éd. 1829-1895).

- GALLET 1964
MICHEL GALLET, *Demeures parisiennes. L'époque de Louis XVI*, Paris, 1964.
- GALLET 1995
MICHEL GALLET, *Les architectes parisiens du XVIII^e siècle. Dictionnaire biographique et critique*, Paris, 1995.
- GALLET/BOTTINEAU 2004
MICHEL GALLET, YVES BOTTINEAU (dir.), *Les Gabriel*, Paris, 2004 (1^{re} éd. 1982).
- GALLET/GARMS 1986
MICHEL GALLET, JÖRG GARMS, *Germain Boffrand (1667-1754). L'aventure d'un architecte indépendant*, Paris, 1986.
- GRANDJEAN 1979
MARCEL GRANDJEAN, « Jalons pour une histoire de la conservation des monuments historiques vaudois jusqu'au Viollet-le-Duc », *Revue historique vaudoise*, vol. 87, 1979, pp. 71-97.
- GRANDJEAN 1988
MARCEL GRANDJEAN, *Les Temples vaudois. L'architecture réformée dans le Pays de Vaud*, Lausanne, 1988.
- GUILLAUME 1985
JEAN GUILLAUME, « L'escalier dans l'architecture française de la première moitié du XVI^e siècle », *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance*, Paris, 1985, pp. 27-47.
- HAUTECEUR 1950
LOUIS HAUTECEUR, *Histoire de l'architecture classique en France*, t. III, Paris, 1950, pp. 96-103.
- HOFER KdS BE 1952
PAUL HOFER, *Die Stadt Bern – Stadtbild, Wehrbauten, Stadttore, Anlagen, Denkmäler, Brücken, Stadtbrunnen, Spitäler, Waisenhäuser* (Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern, I), Bâle, 1952.
- HOFER KdS BE 1959
PAUL HOFER, *Die Stadt Bern – Gesellschaftshäuser und Wohnbauten* (Die Kunstdenkmäler des Kantons Bern, II), Bâle, 1959.
- HUNT 1996
ALAN HUNT, *Governance of the Consuming Passion. A History of Sumptuary Law*, Londres, 1996.
- IMAHGe
Inventaire des Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève.
- JESTAZ 2008
BERTRAND JESTAZ, *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, 2008.
- LAMBERT/RYCHNER 1883
ANDRÉ LAMBERT, ALFRED RYCHNER, *L'architecture en Suisse aux différentes époques*, Bâle-Genève, 1883.
- LE FORT 1877
JEAN-LOUIS LE FORT, « Notice historique sur l'hôtel du résident de France devenu successivement l'Hôtel de la Préfecture du Léman et le Musée académique », *MDG*, XIX, 1877, pp. 1-40.
- LEIBA-DONTENVILL/BUSSIÈRE 2011
JEAN-FRANÇOIS LEIBA-DONTENVILL, ROSELYNE BUSSIÈRE, *Escaliers parisiens sous l'Ancien Régime. L'apogée de la serrurerie*, Paris, 2011.
- LELOUP 2004
DANIEL LELOUP, « Le projet de la tour de l'horloge à Rennes d'après les plans et devis de Jacques V Gabriel (1728-1730) », *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, Paris, 2004, pp. 121-133.
- LE MUET 1623
PIERRE LE MUET, *Manière de bien bastir pour toutes sortes de personnes*, Paris 1623 (réédition de l'édition de 1661, introduction par Claude Mignot, 1981).
- LESCAZE 1987
BERNARD LESCAZE (éd.), *Plan Billon, 1726*, vol. II, Genève, 1987.
- LESCAZE 2000
BERNARD LESCAZE, *Le 1, rue du Cloître, chronique d'une maison bourgeoise*, Genève, 2000.
- LETI 1685
GRÉGOIRE LETI, « Genève à la fin du XVII^e siècle. Esquisse de l'état civil et politique de cette ville », tiré de *Cérémonial historique et politique*, édité à Amsterdam en 1685, traduit de l'italien, Genève, 1851.
- LETI 1686
GRÉGOIRE LETI, *Genève à la fin du XVII^e siècle*, traduction libre de Du Bois-Melly de la *Historia genevirina*, éditée à Amsterdam en 1686, Bulletin de l'Institut national genevois, t. XXXI, 1892, pp. 21-92.
- LÖRTSCHER 1994
THOMAS LÖRTSCHER (éd.), « *Währschaft, nuzlich und schön* », *Bernische Architekturzeichnungen des 18. Jahrhunderts*, Berne, 1994.
- LRD
Laboratoire romand de dendrochronologie.
- LÜTHI 2015
DAVE LÜTHI, « Le château comme production architecturale : modèles, artisans, architectes – Essai de synthèse », *Revue suisse d'Art et d'Archéologie*, 2015, 3-4, pp. 175-184.
- LÜTHY 1959
HERBERT LÜTHY, *La Banque Protestante en France de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, t. I, Paris, 1959.
- LÜTHY 1960
HERBERT LÜTHY, « Une diplomatie ornée de glaces. La représentation de Genève à la cour de France au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. 12, 1960, pp. 1-34.
- LÜTHY 1961
HERBERT LÜTHY, *La Banque Protestante en France de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, t. II, Paris 1961.
- MAGNUSSON 2011
CARL MAGNUSSON, *La décoration intérieure à Genève au XVIII^e siècle. Producteurs, œuvres, discours*, 2 vol., thèse de doctorat, Université de Lausanne, Faculté des lettres, 2011.
- MAGNUSSON 2013
CARL MAGNUSSON, « 'Que l'on ne permette point de bâtir en forme d'hôtels'. Le modèle architectural français et sa réception à Genève au XVIII^e siècle », *xviii.ch : Annales de la Société suisse pour l'étude du XVIII^e siècle*, 4, 2013, pp. 69-85.
- MAGNUSSON 2015
CARL MAGNUSSON, *Les sculpteurs d'ornement à Genève au XVIII^e siècle. Jean Jaquet et ses émules obscurs*, Genève, 2015.
- MAH
Musée d'art et d'histoire de Genève.
- MARIETTE 1727
JEAN MARIETTE (éd.), *L'architecture française*, (réimpression de l'édition originale de 1727), t. III, Paris-Bruxelles, 1929.
- MARQUIS 1983
JEAN M. MARQUIS, « Jean-Jacques Dériaz (1814-1890), peintre-décorateur genevois », *Genava*, n.s., t. 31, 1983, pp. 121-140.
- MARTIN 1901
Camille MARTIN, « La maison Turretini à Genève », *NAO*, 1901, pp. 25-34.
- MARTIN 1937
PAUL-EDMOND MARTIN, « Deux chroniqueurs genevois du XVI^e et du XVII^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. VI, 1937, pp. 203-240.
- MB 1912
LOUIS BLONDEL, EDMOND FATIO, CAMILLE MARTIN, *La maison bourgeoise dans le canton de Genève*, Berlin, 1912.
- MB 1984
LOUIS BLONDEL, EDMOND FATIO, CAMILLE MARTIN, *La maison bourgeoise dans le canton de Genève*, Genève, 1984 (réédition légèrement modifiée de l'édition de 1912).
- MDG
Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, Genève.
- MIGNOT 1985
CLAUDE MIGNOT, « L'escalier dans l'architecture française : 1550-1640 », *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance*, Paris, 1985, pp. 49-65.
- MIGNOT 2008
CLAUDE MIGNOT, « La galerie au XVII^e siècle : continuités et ruptures », *Bulletin Monumental*, t. 166, n° 1, 2008, pp. 15-20.
- MIGNOT 2016
CLAUDE MIGNOT, *François Mansart. Un architecte artiste au siècle de Louis XIII et Louis XIV*, Paris, 2016.
- MORIN 2016
CHRISTOPHE MORIN, « Chalgrin et la question du château : renouveler l'image du château à la fin de l'Ancien Régime », *Chalgrin et son temps. Architecte et architecture de l'Ancien Régime à la Révolution*, Bordeaux, 2016, pp. 39-46.

- MOTTU-WEBER 1985
LILIANE MOTTU-WEBER, « Marchands et artisans du Second Refuge à Genève », *Genève et la Révocation de l'Édit de Nantes (MDG, 50)*, Genève, 1985.
- MOTTU-WEBER 1987
LILIANE MOTTU-WEBER, *Genève au siècle de la Réforme: La draperie et la soierie (1540-1630) (MDG, 52)*, Genève, 1987.
- NAO
Nos anciens et leurs Œuvres; recueil genevois d'art, Genève, 1901 (1^{re} année).
- NIÈRES 2004
CLAUDE NIÈRES, « Rennes une reconstruction exemplaire au XVIII^e siècle », *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, Paris, 2004, pp. 103-119.
- NMAH
Nos monuments d'art et d'histoire: bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse, Berne, 1950-1993.
- OPS
Département du territoire, Office du patrimoine et des sites, Genève.
- ORGEIX 2004
ÉMILIE D'ORGEIX, « Les ingénieurs militaires et les villes de la façade atlantique durant la première moitié du XVIII^e siècle », *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, Paris, 2004, pp. 20-39.
- PA 2012
Patrimoine et architecture. Chantiers 2005-2010, Office du patrimoine et des sites, cahier n° 19-20, Genève, 2012, pp. 32-33.
- PALFI 1995
VÉRONIQUE PALFI, « La Tête noire. Histoire d'une maison et d'une parcelle », *Revue du Vieux Genève*, 1995, pp. 6-16.
- PALFI 2005
VÉRONIQUE PALFI, « L'Hôtel Duquesne. 2, cour Saint-Pierre », rapport historique, Conservation du patrimoine architectural de la ville de Genève, oct. 2005.
- PALFI 2008
VÉRONIQUE PALFI, *De la maison Micheli à l'Hôtel Municipal. Quatre siècles d'histoire. 4, rue de l'Hôtel-de-Ville*, étude historique, Conservation du patrimoine architectural de la ville de Genève, oct. 2008.
- PALFI 2019
VÉRONIQUE PALFI, *La maison Calandrini. 39, Grand-Rue*, étude historique, Conservation du patrimoine architectural de la ville de Genève, mai 2019.
- PERCIER/FONTAINE 1801
CHARLES PERCIER, PIERRE FRANÇOIS LÉONARD FONTAINE, *Recueil de décorations intérieures comprenant tout ce qui a rapport à l'ameublement...*, Paris, 1801.
- PÉROUSE DE MONTCLOS 1985
JEAN-MARIE PÉROUSE DE MONTCLOS, « La vis de Saint-Gilles et l'escalier suspendu dans l'architecture française du XVI^e siècle », *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance*, Paris, 1985, pp. 83-89.
- PÉROUSE DE MONTCLOS 1989
JEAN-MARIE PÉROUSE DE MONTCLOS, *Histoire de l'architecture française. De la Renaissance à la Révolution*, Paris, 1989.
- PÉROUSE DE MONTCLOS 2001
JEAN-MARIE PÉROUSE DE MONTCLOS, *L'architecture à la française du milieu du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, 2001 (1^{re} éd. 1982).
- PERROCHON 2002
MARTINE PERROCHON, *Une demeure patricienne du XVIII^e siècle à Genève: la maison Mallet*, mémoire de licence, dactyl., Université de Genève, 2002.
- PFÄNDLER 1979
ROLF PFÄNDLER, « Les Tranchées et les Bastions, premier quartier résidentiel de la Genève moderne », *Genava*, n.s., t. 27, 1979, pp. 33-82.
- PINON 1986
PIERRE PINON et al., *Un canal... des canaux...*, Paris, 1986.
- PIUZ 1985 (1)
ANNE-MARIE PIUZ, « La fabrique de dorures d'Élisabeth Baulacre », *À Genève et autour de Genève aux XVII^e et XVIII^e siècles. Études d'histoire économique*, Lausanne, 1985, pp. 166-183.
- PIUZ 1985 (2)
ANNE-MARIE PIUZ, « À la fin du XVII^e siècle: les plus riches des Genevois », *À Genève et autour de Genève aux XVII^e et XVIII^e siècles. Études d'histoire économique*, Lausanne, 1985, pp. 206-218.
- POUZENNEC 2020
YVON POUZENNEC, « Achever l'hôtel Thélusson. Le dernier maître d'œuvre d'un 'singulier édifice' », *Annales du Centre Ledoux* (nouvelle série), n° 1, 2020, pp. 81-94, publication en ligne du GHAMU.
- DE RAEMY MAH FR 2020
DANIEL DE RAEMY, *Le district de la Broye I. La ville d'Estavayer-le-Lac* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Fribourg, VI), Berne, 2020.
- RIGAUD 1876
JEAN-JACQUES RIGAUD, *Renseignements sur les beaux-arts à Genève*, Genève, 1876 (1^{re} éd. 1845-1849).
- RILLIET/PALFI 2015
NATALIE RILLIET, VÉRONIQUE PALFI, *1, rue de la Tertasse*, étude historique, Conservation du patrimoine architectural de la ville de Genève, juin 2015.
- RIPOLL 2010
DAVID RIPOLL, *Rue de l'Hôtel-de-Ville 5*, notice historique, Conservation du patrimoine architectural de la ville de Genève, novembre 2010.
- RIPOLL 2018
DAVID RIPOLL, « La ville superposée (Genève, XV^e-XIX^e siècle) », *Surélévations: conversations urbaines*, Gollion, 2018, pp. 24-39.
- ROETHLISBERGER 2001
MARCEL ROETHLISBERGER, « Portraits de Charles Stanhope, viscount Mahon à Genève », *Genava*, n.s., t. 49, 2001, pp. 51-68.
- ROLAND 2010
ISABELLE ROLAND, « Château de l'Isle », *Jules Hardouin-Mansart (1646-1708)*, Paris, 2010, pp. 342-344.
- ROTH 2001
BARBARA ROTH, « Comment Saussure perdit sa fortune », *H.-B. de Saussure (1740-1799). Un regard sur la terre*, Genève, 2001, pp. 471-484.
- ROTH-LOCHNER 1980
BARBARA ROTH-LOCHNER, « Les boiseries de la salle du Conseil d'État », *Genava*, n.s., t. 28, 1980, pp. 147-154.
- ROTH-LOCHNER/FORNARA 1981
BARBARA ROTH-LOCHNER, LIVIO FORNARA, « Moïse Ducommun (1667?-1721), maître-maçon, architecte et entrepreneur genevois », *Nos monuments d'art et d'histoire*, 3, 1981, pp. 390-406.
- ROTH-LOCHNER/FORNARA 1996
BARBARA ROTH-LOCHNER, LIVIO FORNARA, *Jacques-Barthélemy Micheli du Crest, 1690-1766, homme des Lumières*, Genève, 1996.
- ROTH-LOCHNER, voir aussi FORNARA.
- ROUSSEL 2016
CHRISTIANE ROUSSEL, *Besançon du Moyen Âge au XIX^e siècle et ses demeures*, Lyon, 2016.
- ROUSTEAU-CHAMBON 2004
HÉLÈNE ROUSTEAU-CHAMBON (dir.), *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, Paris, 2004.
- RUDLOFF-AZZI 2005
MADDALENA RUDLOFF-AZZI, « Le musée historique de La Fenêtre. Jean-Jacques de Sellon ou l'art au service d'une éducation patriotique », *Geneva*, n.s., LIII, 2005.
- SAVOT 1673
LOUIS SAVOT « L'architecture française des bastiments particuliers », édition annotée par François Blondel, Paris, 1673 (1^{re} éd. 1624).
- SAYOUS 1935
ANDRÉ-E. SAYOUS, « La Fortune de Jean-Jacques Naville, d'Andouze, marchand-banquier à Gênes, puis à Genève, d'après l'inventaire de sa succession ouverte à Genève en 1743 », *Revue d'histoire suisse*, 1935, pp. 41-76.
- SAYOUS 1938
ANDRÉ-E. SAYOUS, « La crise financière de 1709 à Genève », *BHG*, t. VI, 1938, pp. 354-383.
- SCHAMA 1991
SIMON SCHAMA, *L'embaras de richesses. La culture hollandaise au Siècle d'Or*, Paris, 1991.
- SCHWEIZER 2018
JÜRIG SCHWEIZER et al., *Les châteaux d'Oberdiessbach* (Guides d'art et d'histoire de la Suisse), Berne, 2018.

- Sources du droit, Genève III
Les sources du droit du canton de Genève (1551-1620) (Les sources du droit suisse, XXII^e partie), t. III, Aarau, 1933.
- Sources du droit, Genève IV
Les sources du droit du canton de Genève (1621-1700) (Les sources du droit suisse, XXII^e partie), t. IV, Aarau, 1935.
- SPAHR 1965
 KOLUMBAN SPAHR, « Thomas Wölfle – ein Vorarlberger Barockbildhauer », *Vorarlberg. Eine Vierteljahreszeitschrift*, 1965, 1, pp. 38-41.
- SZAMBIEN 1986
 WERNER SZAMBIEN, *Symétrie, goût, caractère. Théorie et terminologie de l'architecture à l'âge classique*, Paris, 1986.
- THORNTON 1986
 PETER THORNTON, *L'époque et son style. La décoration intérieure 1620-1920*, Paris, 1986.
- THUILLIER 2000
 JACQUES THUILLIER, *Sébastien Bourdon, 1616-1671 : catalogue critique et chronologique de l'œuvre complet*, Paris, 2000.
- VIGNAUD 2021
 BERTRAND DU VIGNAUD, *Les Thellusson. Une dynastie de grands amateurs d'art*, Paris, 2021.
- WAEBER 2008
 CATHERINE WAEBER, *L'abbaye cistercienne d'Hauterive* (Guides d'art et d'histoire de la Suisse), Berne, 2008.
- WALKER 1994
 CORINNE WALKER, « Les lois somptuaires ou le rêve d'un ordre social. Évolution et les enjeux de la politique somptuaire à Genève (XV^e-XVIII^e siècles) », *Équinoxe*, n° 11, 1994, pp. 111-127.
- WALKER 1996
 CORINNE WALKER, « Les pratiques de la richesse : riches Genevois au XVIII^e siècle », *Être riche au siècle de Voltaire*, Genève, 1996, pp. 135-160.
- WALKER 1998
 CORINNE WALKER, « Le banquier, le pasteur et l'héritier », *Revue du Vieux Genève*, 1998, pp. 31-43.
- WALKER 2009
 CORINNE WALKER, « Le luxe et le pouvoir ou l'art de la distinction à Genève aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Post tenebras lux*, Genève, 2009, pp. 31-44.
- WALKER 2018
 CORINNE WALKER, *Une histoire du luxe à Genève. Richesse et art de vivre aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, 2018.
- WALKER/WINIGER 2001
 CORINNE WALKER, ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, « Saussure et l'architecture : entre goût et nécessité », *H.-B. de Saussure (1740-1799). Un regard sur la terre*, Genève, 2001, pp. 453-470.
- WINIGER-LABUDA MAH GE 2001
 ANASTAZJA WINIGER-LABUDA (dir.), PHILIPPE BROILLET, ISABELLE BRUNIER, MATTHIEU DE LA CORBIÈRE, BÉNÉDICT FROMMEL, ALAIN MÉLO, DAVID RIPOLL, NICOLAS SCHÄTTI, *Genève, Saint-Gervais : du bourg au quartier* (Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève, II), Berne, 2001.
- WINIGER-LABUDA 2004
 ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, « De l'antichambre à l'arrière cabinet. L'influence parisienne dans la distribution des hôtels particuliers à Genève », *Genève-Lyon-Paris. Relations artistiques, réseaux, influences, voyages*, Genève, 2004.
- WINIGER-LABUDA 2005
 ANASTAZJA WINIGER-LABUDA, « La Maison Mallet », *Comprendre la Réforme*, Genève, 2004, pp. 133-143.

Index

Les maisons privées de Genève, étudiées ou évoquées dans cet ouvrage, y compris les demeures disparues, figurent sous leur adresse actuelle (rue et n°) ou sous le nom de la rue où elles se trouvaient.

Un astérisque signale les pages comportant les figures et leurs légendes. Lorsqu'une légende est placée sur la page voisine, les numéros des deux pages sont reliés par un trait d'union.

Les pages des monographies sont indiquées en *gras italique*, sans que les images du bâtiment étudié fassent l'objet d'une mention spéciale.

A

Abbaye royale du Val-de-Grâce, *voir* Paris
Abbé Adam, *voir* Adam, Antoine
Abbeville (F, Somme), château de Bagatelle, 274 (n. 54)
Abeille, Joseph (1673-1756), architecte et ingénieur français, 30, 93, 145, 146-147, 149-150, 152, 165, 166-172, 179, 274 (n. 40, 43), 276 (n. 9, 10, 12), 277 (n. 19, 22, 23, 26, 30, 32)
Achkar, Joseph, décorateur français, 165
Adam, Antoine (1705-1786), 233, 240-241*, 281 (n. 33)
Adam, William (1689-1748), architecte écossais, 197
Adet, Pierre-Auguste (1763-1834), 178
Afrique, 24
Agence Mansart, *voir* Hardouin-Mansart
Airebaudouze – maison, *voir* Évêché 7, rue de l' – Pierre (1557-1627), 53, 267 (n. 62)
Alembert, Jean Le Rond d' (1717-1783), 34, 35, 140
Allaman (VD), seigneurie d', 194
Allemagne, 20, 238
Allemands, rue des, *voir* Confédération, rue de la Allies, Pierre, carrier, 144
Amelot de Gournay – hôtel d', *voir* Paris – Michel (1655-1724), 151
Amérique, 24, 140
Amsterdam (Hollande), 23, 24, 120, 200
Andrion – Élisabeth (1613-1693), née Baulacre, 21, 41, 56, 92, 94-97, 270 (n. 6, 9, 10, 17, 26), 273 (n. 31) – famille, 270 (n. 9) – Jacob (1608-1682), syndic, 41, 270 (n. 26) – maison, *voir* Rhône, rue du
Andrion-Baulacre, *voir* Andrion, Élisabeth; maison
Angleterre, 16, 44, 135, 158, 265
Anhalt, princes d' [Christian, Charles-Louis, et François-Adolphe], 158, 159, 275 (n. 98)
Antoine, César, paveur, 170
Architectes : *voir* Abeille; Adam; Aviler, d'; Billon; Blondel; Boffrand; Bogueret; Bordigoni; Bouchardon; Bovet; Breitenbücher; Brosse; Camoletti; Cartaud; Chevotet; Christ & Gantenbein;

Cotte; Cronström; Darier; Dériaz;
Ducommun; Dufour; Dussillion; Fatio;
Favre; Frey; Gabriel; Galeras; Galline;
Gautier-Naville; Gibot; Hardouin-Mansart;
Heldt; Humbert-Droz; Jallier de Savault;
Jaquet; Jeanrenaud; Krieg; Le Muet; Le Pautre; Ledoux; Lequin; Lopreno; Magnin; Mansart; Matthey; Maurice; Micheli du Crest; Mollet; Montandon; Nomos; Pagé; Parmelin; Petitot; Piccand; Pictet; Pigage; Raby; Racle; Reverdin; SAAS; Vaucher-Faton; Vennes; Wolff; Yersin
Argand – Jacob (1729-1800), 228 – lampe d', 232
Arlaud, Jacques-Antoine (1668-1746), peintre, 34
Armand, Joseph, menuisier, 191
Armoiries, armes, écusson, 48*, 64*, 65, 82, 82*, 106, 106*, 128, 149, 161, 172, 192, 193, 215*, 219, 246, 251, 254*
Arsenal, rue des Granges, 44, 266 (n. 45)
Arsenal [ancienne halle publique, aj. Archives d'État de Genève], *voir* Hôtel-de-Ville 1, rue de l'
Arve, l', 18, 187 – plaine de l', 18*, 56
Aubert, Antoine (v. 1677-1767), 27*, 75 – maison, *voir* Rhône 56, rue du
Aubigné – Agrippa d' (1552-1630), 43 – Françoise d', *voir* Maintenon
Aubonne (VD), 157
Auditoire, temple de l' (pl. de la Taconnerie), 256, 256*, 258*
Auvergne, tapisserie d', 84
Aviler, Augustin Charles d' (1653-1701), architecte français, 59, 61, 92, 275 (n. 82)
Avully (GE), carrière d'Épeisses, 144
Azay-le-Rideau (F, Indre-et-Loire), château, 74, 268 (n. 118)
B
Bagatelle, château, *voir* Abbeville
Baillot – Jean, gypcier (maître en 1755), 258 – Michel, gypcier (maître en 1753), 111, 113*, 258
Balbani – César (1556-1621), 43 – Diamante (1531-1608), née de Pepoli, 44 – famille, 41 – maison, *voir* Hôtel-de-Ville 14, rue de l' – Manfred (1544-1624), 44 – Zabetta, 41
Bâle, 18
Balleroy (F, Calvados), château de, 268 (n. 127)
Balongue, Isaac, 146
Balzac, Honoré de, 136
Barbier [-Mueller], Jean-Pierre (1930-2016), 112
Barde – Julie Philippine, née Vernet, 124 – Paul, 174
Barilliet père, Jean-Louis, ferblantier, 258
Barrières, rue des, 53, 56*, 217, 280 (n. 15)
Bassano, Jacopo de (1510-1692), peintre italien, 173, 180-181*
Bâtie-Beauregard, château de la, 121
Baudet – porte, 46, 266 (n. 45) – tour, 58*, 185
Baulacre – Élisabeth, ép. Perdriau, puis Andrion, *voir* Andrion
Bayourde (Bayoute), Jacques (†1719), maçon (maître en 1692), 54

Beauregard, rue, 226, 228, 280 (n. 16)
Beauregard 2-4-6-8, rue, 19*, 38, 92, 197, 208, 226-230, 229*, 230*, 231, 231*, 234*-235, 239, 256, 280 (n. 19), 282 (n. 5)
Beauregard 2, rue, 70, 208, 228, 229, 230, 231*
Beauregard 4, rue, 208, 226, 228, 229
Beauregard 6, rue, 80, 208, 226, 228, 233*, 280 (n. 19)
Beauregard 8, rue, 80, 81*, 92, 226-245
Beauséjour, château, *voir* Fargues-Saint-Hilaire
Beauvais, hôtel de, *voir* Paris
Bégon – Élisabeth, *voir* Gallatin – Louise, *voir* Perrinet des Franches
Bel-Air, pl., 41
Belfaux, église de (FR), 238
Bellefonds, hôtel de, *voir* Versailles
Bénédictines, *voir* Lyon
Béranger, Jean-Louis, peintre, 159
Bergame, tapisserie de, 84
Bernard, Samuel (1651-1739), 140, 142, 143
Berne 16, 18, 27, 28, 118 – hôpital de l'Île, 146 – hôpital des Bourgeois, 146 – maison Frisching, 146, 149-150
Berthoud, Jacques, maître charpentier, 191
Bertrand – Antoine (1682-1740), 99, 270 (n. 22) – Catherine Élisabeth (1730-1805), née Boissier, 280 (n. 24) – Henriette, *voir* Thellusson – Isabelle-Sara (1743-1821), née Mallet, 223 – Louis (1731-1812), 223
Bertrand de Coinsins, Jean (1726-1780), 280 (n. 24)
Besançon (F), hôtel Petit de Marivat, 219, 280 (n. 24)
Beunat, Joseph, fabricant d'ornements, 112, 117*, 160*, 162, 251
Bèze, Théodore de (1519-1605), 25, 251
Billon – Jean-David, maçon (maître en 1715), 74, 146, 190 – Jean-Michel (1705-1778), architecte et géomètre, 22*, 30, 59, 68, 93, 120, 153, 193, 204-205, 204*, 205*, 206-207, 208, 208*, 210, 262-264, 268 (n. 98), 279 (n. 17), 280 (n. 6, 7) – plan dit, 30, 31*, 40*, 53, 55*, 56*, 62*, 65*, 74, 78, 81, 96, 97*, 106, 108*, 118, 120, 122*, 131*, 144*, 170*, 172, 188, 189*, 193, 200*, 246*, 249, 256*, 266 (n. 10), 268 (n. 134), 272 (n. 6), 281 (n. 9)
Bizau, près de Bregenz (AUT), 238
Björnstahl, Jacob Jonas (1731-1779), 153, 274 (n. 56)
Blérancourt (F, Aisne), château de, 274 (n. 51)
Blondel – François (1618-1686), architecte français, 269 (n. 153) – Jacques-François (1705-1774), architecte français et théoricien de l'architecture, 61, 72, 92, 275 (n. 63), 280 (n. 24) – Jean-François (1683-1756), architecte français, 83, 93, 173, 216-217, 219-222, 219*, 220*, 224*, 275 (n. 93)
Boffrand, Germain (1667-1754), architecte français, 128, 151-152, 272 (n. 6)
Bogueret, Jean (v. 1550-1610), maçon et sculpteur, 267 (n. 62)
Bogueret ou Bouguerel, Nicolas (1537-1602), maçon, architecte, 41, 246

- Boin, Béatrix-Judith, *voir* Céard – Pierre (1755-1825)
- Boissier – Amélie ou Albertine Amélie, *voir* Saussure, de – Anne-Caroline (1749-1824), *voir* Tronchin – Catherine Élisabeth, *voir* Bertrand – Catherine Louise Adelaïde (1766-1844), née Buisson, 112 – Charlotte (1772-1861), née Fabri, 209 – famille, 158, 159, 161, 196, 200, 210 – Françoise, *voir* Sellon – Gaspard (1682-1730), 57, 60*, 157, 182, 185, 185*, 189-192, 189*, 191*, 197*, 198, 200, 200*, 202, 204, 278 (n. 20, 36), 279 (n. 1) – Guillaume (1690-1759), 25*, 57, 61, 80, 185*, 204-206, 204*, 208, 209, 212-213*, 278 (n. 39), 279 (n. 17, 23), 280 (n. 24, 25) – Henri (1762-1845), 112 – Horace (1768-1825), 209 – hôtels, *voir* Granges 4 et 6, rue des; Naville-Boissier – Jean ou Jean Isaac (1718-1776), 161 – Jean Jacques (1728-1790), 280 (n. 34) – Jean-Jacques-André (1717-1766), 157 – Jeanne-Françoise, *voir* Turrettini – Marguerite (1705-1798), née Buisson, 209, 279 (n. 23), 280 (n. 25) – Marie-Charlotte (1725-1750), née Lullin, 159 – Pierre (1683-1737), 57, 81, 157, 182, 184, 185, 185*, 189-192, 189*, 197*, 198, 202, 204, 278 (n. 20, 36) – Sophie, *voir* Naville
- Bonaparte, Napoléon (1769-1821), 140
- Bonne (F, Haute-Savoie), domaine de la Charniaz, 163
- Bonnet – Charles (1720-1793), 34 – Jean-Jacques (1655-1721), 49, 55, 63, 65, 88, 269 (n. 170) – maison sur la place du Molard, *voir* Marché 40, rue du
- Bonstetten – Charles-David de (1782-1851), 162 – Charles-Victor de (1745-1832), 162
- Bontems [-Prevost], François Louis [de] (1721-1815), 176, 196
- Bordigoni, André, architecte (1909-1980), 267 (n. 84)
- Borel – Abraham, maître charpentier, 258 – Abraham, maçon (maître en 1722), 69 – Antoine, maître charpentier, 191, 204
- Both, Élisabeth, *voir* Horneca
- Bouchardon, Jean-Baptiste (1667-1742), sculpteur et architecte français, 274 (n. 54)
- Boucher, François (1703-1770), peintre français, 156*, 157
- Boucherie, *voir* Grand-Mézél, pl. du
- Bouer [fils], Joseph (v. 1714-1805), 196
- Boufflers (F, Somme), château de, 270 (n. 8)
- Bouhier de Lantenay, hôtel, *voir* Dijon
- Bouillon, Jean-Antoine, maçon (maître en 1669), 96
- Bourdillon, Jean, maître charpentier, 270 (n. 31)
- Bourdon, Sébastien (1616-1671), peintre français, 174, 180-181*
- Bourg-de-Four, pl. du, 29, 55*, 262
- Bourg-de-Four 1, pl. du, *voir* Hôpital général
- Bourg-de-Four 32, pl. du, 52-53, 52*, 53*, 55*
- Bourgeat, Jacques, maître menuisier, 146
- Bourgogne (F), canal de, 274 (n. 43)
- Boury, Jean Jacques, maître charpentier, 267 (n. 47)
- Bouthillier de Beaumont – Ernest Gabriel (1855-1909), 210 – Henri-Alexandre (1899-1984), 179 – Louis (1664-1723), 97, 99, 269 (n. 173)
- Bovet, Jean-Louis I [ou père] (1699-1766), maçon (maître en 1721), architecte, 108, 111*, 159, 174, 179, 264, 271 (n. 38)
- Brackenhoffer, Élie (1618-1682), 269 (n. 145)
- Bran, Henry, maçon (maître en 1667), 75, 76*
- Breitenbücher, Roger, architecte, 137
- Brollet [Broillet, Broillet] – gypsier, 111 – Jean (1680-1761), gypsier (maître en 1715), 159, 191
- Brosse, Salomon de (v. 1571-1626), architecte français, 274 (n. 51)
- Budé, Anne de, née Thellusson, 239, 281 (n. 28)
- Budé de Véray, Cécile de, *voir* Sellon
- Budé de Vérace, Bernard de (1676-1756), 200, 200*, 202, 204, 279 (n. 2)
- Buisson – Ami (1649-1721), officier, 271 (n. 19) – Catherine Louise Adelaïde, *voir* Boissier – famille, 109, 110, 112, 270 (n. 3), 271 (n. 50) – hôtel, *voir* Jean-Calvin 13, rue – Jean (1613-1666), 100, 107 – Jean Jacques (1732-1784), 112 – Jean-Louis (1674-1742), 102, 108, 110 – Jean-Louis (1731-1805), 112, 112*, 271 (n. 45) – Léonard (1643-1719), 57, 100, 102, 102*, 104-105, 104-105*, 107, 108, 110, 270 (n. 6), 271 (n. 18, 19) – Marc-Conrad (1679-1740), 108, 110, 112 – Marguerite, *voir* Boissier – Marie, *voir* Saladin
- Bulle (FR), 281 (n. 43)
- Bureau central d'aide sociale, 258
- Burlamacchi – maison, *voir* Cité, rue de la – Renée (1568-1641), 43 – Vincent (1598-1682), 44
- Burlamaqui, Jean-Jacques (1694-1748), 33, 34
- Bursinel (VD), 238
- Butini – Ami (1718-1780), 25 – famille, 40 – Gabriel (1589-1662), 52, 267 (n. 59) – maison, *voir* Bourg-de-Four 32, pl. du
- C**
- Cabanis, François David (1727-1794), 71 – maison, *voir* Croix-d'Or 25, rue de la
- Cadiot de La Closure (1663-1739), 142
- Cadix (Espagne), 140
- Calame, David, maçon (maître en 1688), 55, 63, 267 (n. 47)
- Calandrini – Catherine, *voir* Lullin – Élisabeth, *voir* Micheli – famille, 82, 82*, 88, 251, 254* – François (1677-1750), 142, 204 – Jean-Louis (1629-1679), 45, 94, 251 – Jean-Louis (1703-1758), 33 – maison, *voir* Grand-Rue 39 – Marie (1636-1688), née Hertner, 45 – Marie, *voir* Langes de Montmirail de Lubières
- Calvin – Jean Collège – Jean (1509-1564) – rue, *voir* Jean-Calvin, rue
- Camoletti, Marc (1857-1940), architecte, 165
- Camp, Anne-Madeleine, *voir* Lullin – Antoine (1678-1743), 158, 159 – David (1628-1712), 140 – Théodora (1639-1705), née Thellusson, 140
- Campiche, Jean-Pierre, maçon (maître en 1720), 146
- Candaux, Jean-Daniel, 137
- Candolle, Alphonse de (1806-1893), 272 (n. 33)
- Caraiïbes, 24
- Carrière de pierre, 94, 144, 169, 278 (n. 28)
- Cart, Jacques, 104-105*, 111*, 270 (n. 6), 271 (n. 17, 34)
- Cartaud, Jean-Sylvain (1675-1758), architecte français, 275 (n. 62)
- Casemates – pl. des, 229*, 230, 230*, 232 – rue des, 228, 229*
- Catherine II de Russie (1729-1796), 34, 262, 265*
- Cavour, Camille (1810-1866), 197
- Cayla, maison, *voir* Taconnerie 10, pl. de la
- Céard – Adelaïde, *voir* Odier – Béatrix-Judith (1787-1834), née Boin, 258 – plan, 96, 97*, 108*, 122*, 170*, 258, 262*, 272 (n. 8) – Robert Louis (1781-1860), 258 – Susanne, *voir* Odier
- Cendrier, rue du : maison Saladin, 40, 266 (n. 11)
- Chabert, Donat (1687-1747) et Catherine (1691-1766), *voir* Estrang, 194-195
- Chaillet – Gaspard Étienne (?-1795), 99, 270 (n. 31) – maison, *voir* Rhône, rue du : maison Andrion
- Chambésy (GE), carrière, 94
- Chambrier, Pierre-François, menuisier, 157, 159, 275 (n. 83)
- Champod, Jean-Pierre, peintre, 159
- Chancel, Henry, 196
- Chandieu, de – Catherine (1671-1761), 100-101, 270 (n. 10) – Charles (1658-1728), 100, 270 (n. 10), 271 (n. 19)
- Chanoines, rue des, *voir* Jean-Calvin, rue
- Chantepoulet 25, rue de : maison Roux, 71-72, 73*, 209
- Chapelier, Pierre, serrurier, 170
- Chaponnière, Jean, maître charpentier, 54
- Charité, Sœurs de la, 136
- Charpentiers : *voir* Berthoud; Borel; Bourdillon; Boury; Chaponnière; Chenevière; Deffnod; Dubois; Guiot; Lapalud; Mauris; Mingard; Molly; Porte; Pury; Trot; Wolff
- Charrière, Michel, décorateur français, 165
- Chastel – André (1912-1990), 107 – Isaac (1644-1725), peintre, 96, 97, 270 (n. 17)
- Chatel – Daniel, peintre, 159 – Philippe, peintre, 159
- Château des comtes de Genève, *voir* Genève
- Châtelaine (GE) – campagne Masset, 176 – maison Andrion, 270 (n. 9)
- Chaudronniers 7, rue des, 82
- Chaudronniers 9, rue des, 29
- Chaudronniers 16, rue des : maison Liotard, 80, 83*
- Chaumont (F, Haute-Marne), maison, 274 (n. 54)
- Chauvinière, lieu-dit de la, 57, 182, 185*
Chenevière, Jean-Jacques, charpentier, 274 (n. 21)

- Chéret, Philippe (†1733), sculpteur, 191
- Chevotet, Jean-Michel (1698-1772), architecte français, 219*, 224*
- Choiseul, Étienne-François, duc de (1719-1785), 22
- Chouet – Jean Louis (1678-1756), 190 – Jean-Robert (1642-1731), 33 – Léonard (1663-1691), 267 (n. 79) – Pierre (1610-1676), libraire, 17*, 38
- Christ & Gantenbein (Bâle), bureau d'architectes, 280 (n. 31)
- Cité – rue de la, 23*, 27*, 39, 44-45, 57, 94, 145, 185* – maison Burlamacchi, 44-45, 44*, 74 – maison Marcet, 45, 46*, 74 – maison Mestrezat, 144, 273 (n. 18) – maison Rousseau, 144, 273 (n. 18)
- Cité 20, rue de la (maison Rigot), 45, 45*, 54-55, 57, 59*, 74, 274 (n. 27)
- Cité 22, rue de la (hôtel Gallatin), 14-15*, 27*, 57, 58, 59*, 60, 60*, 61, 68, 68*, 80, 144, 144*, 267 (n. 77), 275 (n. 64)
- Cité 24, rue de la (hôtel Lullin-de Saussure), 14-15*, 23*, 27*, 34, 57, 57*, 58, 59*, 60, 61, 68, 68*, 80*, 82-83, 86, 93, 128, 140-165, 169, 169*, 172, 179, 192, 193, 272 (n. 10), 274 (n. 52)
- Claris, Jean-Baptiste, gypcier (maître en 1765), 174, 277 (n. 48)
- Clébergue, domaine, voir Les Bergues
- Clerc, François (1690-1768), serrurier, 83, 85*, 159
- Cloître 1, rue du (maison Gallatin), 31*, 78*, 79, 79*
- Cloître 2-4, rue du (maison Mallet), 31*, 33*, 34, 57-58, 59, 61, 62, 68, 83, 92, 113, 173, 214-225
- Cloître capitulaire de Saint-Pierre, 34, 58, 214, 216*
- Cocquet [Coquey], Pierre, maçon (maître en 1669), 94
- Colladon – famille, 256, 265 – Jacques (1689-1756), 256*, 282 (n. 2) – maison, voir Taconnerie, pl. de la, 3
- Collège Calvin, 73
- Cognoy (GE), 120* – ch. Le Fort 1 (domaine du Grand-Cognoy), 121, 123 – domaine de Ruth (carrière), 144 – rte de La-Capite 2-4 (maison Cramer), 173
- Comberoure, François (v. 1661-1723), peintre décorateur, doreur, 191
- Confédération, rue de la (ancienne rue des Allemands), 38, 75, 76*, 94, 97*, 99, 268 (n. 121)
- Confédération suisse, 16, 18
- Constance (D), 22, 28 – abbaye de Petershausen, 238
- Conti, hôtel de, voir Paris
- Coppet, château de, 81*, 270 (n. 24)
- Copponex, tour, 58*, 59, 266 (n. 25)
- Cornavin, porte de, 71
- Corps-Saints, rue des, 94
- Corraterie [rue de la], 45, 46*, 59*, 68*, 140, 143, 143*, 144*, 144-145*, 147, 163 – manège de la, 57, 143*, 144 – petite maison de la (de l'écuyer ou de manège), 145*, 159, 161*, 162-163*, 163 – promenade de la, 143*, 144* – rempart de la, 44
- Cotte, Robert de (1656-1735), architecte français, 146, 151, 275 (n. 63)
- Cottonnet, Louis, maçon (maître 1669), 96
- Coutance [rue de], 38, 40 – maison Thuillier, 71, 71*, 83, 86*, 267 (n. 93)
- Cramer – famille, 171, 172-173, 174 – Gabriel (1704-1752), 33 – Jacques (1645-1708), 276 (n. 1) – Jean (1701-1773), 33 – Jean Louis (1681-1759), 66 – maison, voir Grand-Rue 25 – Marguerite, voir Pictet – Sara (1678-1751), née Mallet, 171, 172
- Cramer [de Brandis], Pierre (1675-1756), 144, 146, 166, 169, 170*, 171*, 171-173, 174, 216, 276 (n. 4, 8, 9, 12)
- Cramer, puis Labat, maison, voir Grand-Mézél 2-4, pl. du
- Crans (VD), château de, 111, 238, 269 (n. 173)
- Crémieu (F, Isère), 239
- Creux-de-Genthod, maison Lullin, puis de Saussure, 163, 216, 217, 275 (n. 93)
- Croix-d'Or, rue de la, 38, 72* – voir aussi Poissonnerie, rue de la
- Croix-d'Or 3, rue de la, 75, 76*
- Croix-d'Or 25, rue de la, 71, 72*
- Cronström, Daniel (1655-1719), architecte suédois, 271 (n. 20)
- Crozat, Pierre (1661-1740), 275 (n. 62)
- Crud, Fanny, voir de Saussure
- Cullaz, David (1878-1952), sculpteur, décorateur, 257, 252*, 275 (n. 90)
- Curnex, Jean-Philibert, vitrier, 191
- D**
- Dalbenas (d'Albenas), 278 (n. 20)
- Dampierre (F, Yvelines), château de, 270 (n. 8)
- Danse, famille, 40
- Dardagny, seigneur de, voir Lullin Charles ; Vasserot Jean
- Darier – Charles (1841-1900), architecte, 162-163*, 163, 164*-165 – Samuel (1808-1884), architecte, 163
- Darnex, Jacques, maçon (?), 94
- Dauphiné (F), 20, 239
- David, roi d'Israël, 88
- De Bary, maison, voir Taconnerie, pl. de la, 3
- De Candolle, Alphonse (1806-1893), 272 (n. 33)
- De Chapeaurouge – Ami (1703-1761), 89 – maison, voir Grand-Mézél 1, pl. du – Théodore (1672-1749), 50
- De la Feuille – Jérémie (†1678), 55 – maison, voir Temple, rue du
- De la Rive, Isabelle, voir Mallet – famille, 250* – Pierre (1674-1750), 262, 282 (n. 2) – maison, voir Hôtel-de-Ville 1, rue de l' ; Verdaine 10, rue de
- De la Rive-Buisson, Jean-Jacques (1640-1709), 214
- De Luc, Jean-André (1727-1817), 34
- De Normandie, Jean (1646-1711), 268 (n. 133)
- De Planta, famille, 125
- De Salles, Jean-Jacques, maçon (maître 1667), 96
- De Tournes, voir Tournes
- Decarro, famille, 178
- Deffnod, Gaspard, maître charpentier, 267 (n. 47)
- Deggeller, Marie-Salomé, voir Mallet
- Deharsu – Jacques (1632-1710), notaire, commissaire général, 38-39, 105* – Pierre (1680-1751), notaire, 270 (n. 6) – plan, 38-39, 46, 104*-105, 270 (n. 6)
- Delacombe-Robin, Jean (†1682) et Jeanne (†1682), 267 (n. 80)
- Delaporte – famille, 165 – Jean, 276 (n. 138)
- Délétraz, Jacques, décorateur français, 165
- Dériaz – Gédéon (1855-1927), architecte, 276 (n. 132) – Jean-Jacques (1814-1890), décorateur et peintre, 157, 158*, 164*-165, 276 (n. 132) – Louis (1850-1934), architecte, 276 (n. 132)
- Desbois, Gabriel, menuisier, 170
- Desmaretz [Desmaretz], Nicolas (1648-1721), 143
- Desportes, Félix (1763-1849), 178
- Diderot, Denis (1713-1784), 34
- Dijon, 274 (n. 43) – hôtel Bouhier de Lantenay, 274 (n. 54)
- Diodati – Antoine Josué (1728-1790), 69, 80 – banque, voir Rilliet – François (1647-1690), peintre en miniature et graveur, 143*, 216* – maison, voir Puits-Saint-Pierre 4, rue du
- Donadieu, Louis (1693-1762), gypcier (maître en 1721), 159
- Donop – Auguste-Maurice (1694-1762), 120 – Françoise, née Turretini, voir Vasserot
- Doxat, Marianne, voir Fatio de Bonvillars
- Dubois – David, maître charpentier, 159, 191 – Louis 271 (n. 34)
- DuBois, Jean (1789-1849), peintre, dessinateur, graveur, 18*, 19*
- Duby, Jean Louis (1733-1821), 239
- Ducommun, Moïse (v. 1667-1721), maçon (maître en 1692), entrepreneur, architecte, 41, 100, 104-106, 106-107*, 145, 190, 267 (n. 47, 50), 268 (n. 115), 271 (n. 11), 272 (n. 2), 274 (n. 34)
- Dufour – François (1666-1724), 279 (n. 2) – Guillaume-Henri (1787-1875), 28 – Jean-Jacques (1655-1719), architecte, 93, 182-184, 188*, 190, 197, 197*
- Dunant – famille, 178-179 – Henri (1828-1910), 265 – Jean Pierre Philippe (1796-1866), 277 (n. 75) – Louise, voir Vernet – Philippe (1749-1822), 178
- Dupan – conseiller, 223 – Jean (1665-1721), veuve de, 158
- Dupont, Claude, maçon, 52
- Duport, Charles (1715-1800), seigneur de Poncharra, 111
- Duquesne [du Quesne] – Henri, marquis (1642-1722), 50, 73, 269 (n. 173) – hôtel, voir Saint-Pierre 2, cour de
- Durand, Jacques, menuisier, 170
- Dussillion, Pierre-Charles (1804-1878), architecte français, 161*, 162-163*, 163

- E**
Eaux-Vives (GE), 18
Écu de France, maison, hostellerie de l', 268 (n. 115)
Écurie, remise, 38, 39, 54, 57, 58*, 59, 94, 144, 172, 182, 185*, 200, 206, 218*, 219, 221, 239, 262, 278 (n. 44), 282 (n. 2)
Écuyer, maison de l', voir Corratierie
Église nationale protestante, 223
Émile-Jaques-Dalcroze, bd, 165, 165*
Erlach, Hieronimus von (1667-1747), 146
Espagne, guerre de succession d', 16, 24, 142, 214
Espine [Despine], Jean Baptiste d' (1724-1794), résident sarde, 128, 136, 273 (n. 31, 32, 37)
Estrang, Catherine, voir Chabert
Étang (F, Hauts-de-Seine), château de l', 270 (n. 8)
Étuves, rue des - maison Favre, 39-40, 39*, 40*, 44, 74, 75*, 85, 113
Évêché, rue de l', 214, 218*, 219
Évêché 7, rue de l' - maison Airebaudouze, 53, 54*, 56*, 74, 74*, 267 (n. 62)
Eynard - Jacques (1653-1722), 41 - maison, voir Rhône, rue du
- F**
Fabri - Charlotte, voir Boissier - famille, 266 (n. 25)
Faesch, Marie, voir de Saussure
Faizan, NN, peintre, 33*
Fargues-Saint-Hilaire (F, Gironde), château Beauséjour, 274 (n. 54)
Fatio - Edmond (1871-1959), architecte, 124, 125*, 259, 275 (n. 90), 276 (n. 129) - François (1622-1704), 24 - Guillaume (1865-1958), 175 - Jacques François (1656-1729), 134 - Marie-Aimée (1659-1747), née Lect, 134 - Pierre (1662-1707), 27 - Sara, voir Lullin
Fatio de Bonvillars - François (1692-1748), 134 - Marianne (v. 1705-après 1747), née Doxat, 134
Fatio de Duillier - famille, 46 - maison, voir Pélisserie 18, rue de la
Faton, Jean-Louis (1739-1801), 281 (n. 46)
Faure - Jean David, faïencier, 258 - Marguerite, voir Labat
Favre - Ami (1592-1653), 39-40 - famille, 39 - François (1676-1740), 88, 158, 269 (n. 171) - Henry, maçon (maître en 1784), 270 (n. 31) - Jacques (v. 1677-1754), sculpteur et maçon (maître en 1712), 146, 190 - Jonas (v. 1630-1694), maçon (maître en 1677), architecte, 93, 94-96, 98, 270 (n. 9, 10, 12, 24) - Jonas le jeune, sculpteur, 96 - maison voir Étuves, rue des - William (1843-1918), 40*
Ferney [Ferney-Voltaire] (F, Ain), 22, 28
Feronniers, voir serruriers
Fieubet, hôtel, voir Paris
Flandres, tapisserie [« verdure »] de, 84, 155, 155*, 173, 194, 195, 208
Fontaine, 30, 45, 108, 108*, 111, 145, 145*, 146, 171, 172, 228-229*
Fontaine, rue de la - maison Nourrisson, 71, 72*
- Fontainebleau (F), 267 (n. 75)
France, 16, 20, 27, 28, 34, 38, 79, 93, 96, 142, 146, 185, 194, 223, 228, 246, 252, 269 (n. 153), 271 (n. 19), 272 (n. 29) - voir aussi résident de; roi de
Francfort [-sur-le Main], 22, 23
François-Diday 8, rue, 165
Franconis - Jacques (1622-1702), 41 - maison, voir Rhône, rue du
Frey, Henri, architecte, 265
Frisching - Samuel (1638-1721), 146 - maison, voir Berne
Frontenex (GE), domaine Saladin, 146
Fusterie - pl. de la, 38, 49* - port de la, 26*, 41, 99, 118, 144-145 - voir aussi Petite-Fusterie
Fusterie 12, pl. de la (maison Tardieu, puis Picot), 48*, 49, 49*, 64*, 66, 78*, 79, 88
Fuzier-Cayla, Guillaume (1688-1784), 68, 268 (n. 98)
- G**
Gabriel, Jacques V (1667-1742), architecte français, 146, 150
Galeras, Antoine, architecte, 265
Gallatin - Abraham (1650-1721), 57, 142, 144 - Élisabeth (1706-1757), née Bégon, 159 - Ézéchiél (1630-1709), 31*, 79 - famille, 40 - François (1705-1745), 158, 159 - hôtel, voir Cité 20, rue de la - Jacques (1642-1707), 41, 268 (n. 115) - maison, voir Cloître 1, rue du; Rhône, rue du
Gallatin-Bégon, voir Gallatin, François
Galline, Jean-Pierre, architecte, 105, 271 (n. 23), 227 (n. 27)
Gampert, Susanne, voir Necker de Germany
Gantenbein, voir Christ & Gantenbein
Gardelle - famille d'artistes, 21 - Robert (1682-1766), peintre, 27*, 58*, 120*, 130*, 148, 216
Gautier-Naville, Frédéric, architecte, 110*
Geisendorf, parc, 256, 282 (n. 3)
Geissler, Christian Gottlob (1729-1814), peintre, dessinateur, graveur, 49*
Gendron (Gendrou), Élie (v. 1644-1719), maçon (maître en 1698), 169-170, 276 (n. 13)
Gênes, 23, 182
Genève, châteaue des comtes de, 43
Genthod (GE) - cure de, 209, 211* - domaine du Saugy, 81*
Gex, Pays de (F), 28
Gibot, Antoine (v. 1685-1763), maçon (maître en 1715), entrepreneur, architecte, 66, 170, 171, 190, 218, 277 (n. 27)
Gignoux - Pierre (v. 1646-1716), serrurier, 82, 131, 133*, 153, 154*, 170, 171* - Pierre fils (v. 1681-1753), serrurier, 191, 191*
Gillot, Claude (1673-1722), peintre français, 171, 277 (n. 24)
Girod - Jean, maître de danse, 173 - maison, voir Grand-Mézel 6, pl. du
Godefroy - Denis (1549-1622), 33 - Jacques (1587-1652), 33, 269 (n. 145)
Grand d'Hauteville, Éric (1786-1848), 162, 275 (n. 87)
Grand-Cologny, domaine du, voir Cologny
Grand-Mézel, pl. du, 50, 94, 170*, 171-172, 182, 185*, 278 (n. 44) - boucherie du, 171-172
Grand-Mézel 1, pl. du, 50-51, 51*, 79
Grand-Mézel 2-4, pl. du (maison Cramer), 14-15*, 27*, 57*, 80, 82-83, 92, 93, 146, 150, 166-181, 264, 269 (n. 161), 281 (n. 28)
Grand-Mézel 6, pl. du, 27*, 168*, 170*, 173, 174, 179*
Grand-Rue, 38, 44, 45, 50, 51, 51*, 52, 166, 170*, 172, 174, 185*
Grand-Rue 11 (hôtel du résident de France), 22*, 46, 58, 59, 60, 68, 80, 83, 85*, 120, 125, 136, 178, 204, 262
Grand-Rue 15 (maison Pictet), 45, 46, 47*, 52
Grand-Rue 16 (maison Vautrin), 65*, 67, 67*, 75*
Grand-Rue 25 (maison Cramer), 66, 66*, 79, 84*
Grand-Rue 39 (maison Calandrini), 45-46, 47*, 78, 78*, 82, 82*, 88, 94, 266 (n. 45)
Granges, rue des, 18*, 22*, 25*, 27*, 38, 50, 149, 182, 205, 210, 214, 226, 228, 239, 279 (n. 2)
Granges 2-4-6, rue des, 25*, 27*, 57, 57*, 61, 68, 88, 158, 165, 182-185, 185*, 186*, 188*, 189*, 189-192, 197, 197*, 198*, 202, 205, 218, 229, 269 (n. 153, 179), 278 (n. 20)
Granges 2, rue des (hôtel Sellon), 22*, 79, 80, 81, 182-199
Granges 4, rue des (hôtel Pierre Boissier), 81, 159, 198*
Granges 5 (immeuble Pictet), rue des, 74, 77*
Granges 6, rue des (hôtel Gaspard Boissier), 60*, 200, 200*, 202, 204, 279 (n. 1)
Granges 8, rue des (hôtel Naville-Boissier), 25*, 27*, 57, 57*, 58, 59, 61*, 61, 80, 83, 185*, 186*, 200-213, 262, 278 (n. 39)
Granges 10-12, rue des, 43-44, 46*, 200*, 266 (n. 2)
Granges 11 (maison Puerari), rue des, 44, 44*, 45
Grosley, Pierre-Jean (1718-1785), 269 (n. 179)
Guainier, famille, 75, 76*
Guigon, Madelaine, voir Wolff
Guillebaud, père et fils, menuisiers, 258
Guiot, Martin, maître [charpentier?], 280 (n. 19)
Guyane (hollandaise), voir Suriname [Surinam]
Gypsiers : voir Baillet; Brollet; Claris; Donadieu; Pommier
- H**
Halle publique [puis l'arsenal], voir Hôtel-de-Ville 1, rue de l'
Hamilton - Douglas, duc de (1756-1799), 135, 136* - Georges (1697-1757), époux de, voir Marie-Marguerite, 120 - Grizel de, voir Stanhope - Marie-Marguerite (1699-1771), née Vasserot, 120 - palais, voir Lanarkshire
Hardouin-Mansart, Jules (1646-1708), architecte français et son agence, 87, 92, 93, 100, 102, 103*, 104, 104*, 146, 151, 190*, 270 (n. 8), 271 (n. 18)
Hauterive (FR), abbaye cistercienne d', 238
Heldt, Jean-Ulrich (1722-1813), maçon (maître en 1758), entrepreneur, architecte, 174, 179, 258

Helvétique, bd, 165
 Henri-Fazy 2, rue (maison Pelissari), 49*, 50, 80
 Hentsch, famille, 223
 Herent, André Jacques, 136
 Hertzner, Marie, voir Calandrin
 Hess, Jean-François (v. 1740-1814), peintre, 26*
 Hindelbank (BE), château de, 146
 Hogguer, Jean Jacques (1680-1742), 267 (n. 82)
 Holbein, portrait dans le genre, 237
 Hollande, 20, 120 - voir aussi Pays-Bas
 Hôpital général [Palais de justice], 29, 146, 165, 179, 262, 268 (n. 131, 133, 134)
 Horneca [Hornbacher] - Antoine (1700-1776), 271 (n. 50) - Élisabeth, née Both, 271 (n. 50)
 Hôtel de Ville, 35, 40, 41, 42, 44, 45, 49*, 50, 58*, 65, 81, 88, 266 (n. 45), 271 (n. 23), 273 (n. 31) - salle du Conseil, 146
 Hôtel-de-Ville, rue de l', 41, 43, 50
 Hôtel-de-Ville 1, rue de l', 86*, 246, 246*, 250*, 251*
 Hôtel-de-Ville 3, rue de l' (maison Micheli), 41-42, 54, 85, 92, 246-255, 264, 281 (n. 28)
 Hôtel-de-Ville 4, rue de l' (maison Micheli, puis hôtel Tronchin), 42, 53*, 54, 58*, 59, 64*, 65*, 65-66, 80
 Hôtel-de-Ville 5, rue de l' (maison Roque), 68, 69, 69*, 80, 165, 268 (n. 100)
 Hôtel-de-Ville 8, rue de l' (maison Turrettini), 42-43, 42*, 43*, 44, 44-45, 55*, 55-56, 58*, 73-74, 74*, 94, 97, 249, 267 (n. 77), 279 (n. 3)
 Hôtel-de-Ville 10, rue de l', 43, 43*, 55*
 Hôtel-de-Ville, 14, rue de l' (maison Balbani), 43, 55*
 Hôtel entre cour et jardin, hôtel particulier, voir maisons privées
 Huasse, Jean, vitrier, 118
 Huber - Catherine (1701-1770), née Vasserot, 120 - François (1750-1831), 34 - Jean (1721-1786), peintre, 233, 240*-241
 Humbert-Droz (?-1712), Joseph, maçon (maître en 1669), architecte, 270 (n. 9)

I

Iconographie sélective : allégorie de l'abondance, 220 - amour, 252, 253, 252-253*, 254* - attributs de l'amour, 120, 124*, 235 - attributs de la musique, voir infra : musique - attributs de la peinture, 209 - attributs de la science, 209, 212* - bacchanale, 173, 273 (n. 17) - César, 149, 150* - chant, 233, 241* - Christ mort, 273 (n. 17) - conversation, 233, 241* - corne d'abondance, 63 - dame à sa toilette, 173 - Diane Hécate, 117* - dieu Pan [ou faune], 234, 242* - divinités grecques, 117*, 147, 151* - empereurs romains, 173 - *Hercule coiffé de la peau du lion de Némée*, 149 - jeu d'échecs, 233, 240*, 241* - jeux d'enfants ou de putti, 173, 173*, 175-176, 176*, 233, 234, 238*, 240*, 243*, 245*, 259, 261* - lacs d'amour, 251, 252, 255* - lecture, 227*, 233, 241*,

245* - mufle de lion, 246-247* - musique, instruments de musique, 193*, 195, 209, 211*, 212*, 234, 235, 242* - Nymphes, *Nymphes désarmant l'Amour*, 117*, 160* - paysage rustique (avec ruine antique, château ou forteresse), 232, 240* - quatre saisons, 173, 173*, 176, 176*, 180*-181 - roi David, 88 - saint Jérôme, 273 (n. 17) - *sainte Famille en Égypte avec sainte Élisabeth*, 174, 180*-181 - scène de chasse, 237 - scène galante, 156*, 157 - tête de profil à l'antique, 150*, 233, 235, 240*, 243*, 244* - *L'union de l'hymen*, 117* - Voltaire avec l'abbé Adam, 233, 241*

Île, pont de l', 44, 71

Île-de-France, 92, 184, 216

Indes, Les, 24, 140

Inscription, chiffre, devise, monogramme, 40*, 63, 128-129*, 130, 132*, 133, 135, 138*, 233*, 238, 245*, 252, 254*, 255*, 267 (n. 62), 272 (n. 1)

J

Jallier de Savault, Jean-Baptiste (1739-1806), architecte français, 229

Jamaïque, 24, 140

Jaquet - André, serrurier, 170 - Jean (1754-1839), sculpteur, ornemaniste, architecte, 112, 114*, 115*, 116*, 118-119*, 122, 123, 123*, 124, 124*, 125, 126*, 127*, 134, 156*, 157, 160*, 161, 176, 179, 181, 194*-195, 196, 199*, 209-210, 211*, 212*, 234, 249, 249*, 251, 259, 277 (n. 63)

Jaquet-de Saussure, Jean de (1731-1795), 196

Jean-Calvin (ancienne rue des Chanoines), rue, 38, 57, 104*-105, 269 (n. 145)

Jean-Calvin 8, rue, 135

Jean-Calvin 9-11-13, rue, 24*, 31*, 61, 120*, 130*

Jean-Calvin 9, rue (hôtel Lullin, puis Necker), 57, 58, 60, 80, 81, 118-127

Jean-Calvin 11, rue (hôtel Lullin, puis Perrinet des Franches), 57, 62, 128-139, 271 (n. 28)

Jean-Calvin, 13, rue (hôtel Buisson), 57, 59, 60, 62, 63, 67, 92, 100-117, 118, 145, 149, 188, 200, 221

Jean-Calvin, 15, rue, 107

Jeanrenaud, David (v. 1673-1737), maçon, architecte, 50, 73, 268 (n. 3)

Jenner, Edward (1749-1823), 34

Joseph II (1741-1790), empereur, 194, 196

Jossaud, Jérémie François, maître menuisier, 229

Jussy (GE), domaine de La Gara, 228, 237

K

Karlsruhe (D), Badisches Landesmuseum, 281 (n. 44)

Kitt, Sara, née Pauzié, 282 (n. 14)

Krieg, Alexandre-Adrien (1814-1881), architecte, 281 (n. 24)

L

La Chaux-de-Fonds (NE), 22

La Gara, domaine, voir Jussy

La Grange (GE), villa, parc, 39*, 124

La Poya (FR), château de, 238

La Touche, Jaquette de, 246

Labat - famille - Jean-Louis (1700-1775), baron de Grandcour, 174 - Jean-Louis II (1753-1827), 175, 176, 277 (n. 53), 281 (n. 28) - Jean-Robert-Louis (1743-1814), 174 - Jeanne-Louise, voir Tronchin - Julie (1761-1821), née Thellusson, 175, 176, 239, 281 (n. 28) - Marguerite (1718-1785), née Faure, 174, 277 (n. 55)

Lagisse, Didier (1650-1679), 267 (n. 80)

Lalonde, Richard de (1735-1808), dessinateur, décorateur français, 112, 116*

Lampi, Johann Baptist von (1751-1830), peintre italo-autrichien, 265*

Lamsdorff (Lambsdorff) - Alexandre (1835-1902), 196 - famille 278 (n. 64) - Maria (1839-1866), née Ivanovna Beck, 279 (n. 64)

Lanarkshire (GB, Écosse), palais Hamilton, 195, 196

Langes de Montmirail de Lubières, de - Charles-Benjamin (1714-1790) - Marie (1677-1762), née Calandrini - Marie-Louise, voir Saladin - Suzanne Albertine, voir Lullin

Lapalud, Nicolas, maître charpentier, 170

Lausanne - maçons de, 218 - molasse de, 191

Law - banque ou système de, 24, 57, 89, 120, 157, 173, 200, 214, 226 - John (1671-1729), 202, 279 (n. 8)

Le Fort - Anne, voir Lullin - famille, 178 - Isaac (1644-1721), 41 - maison, voir Rhône, rue du

Le Havre (F), 24

Le Muet, Pierre (1591-1669), architecte français, 97-98

Le Pautre (1621-1679), architecte français, 187

Lect - Marie-Aimée, voir Fatio - syndic

Ledoux, Claude-Nicolas (1736-1806), architecte français, 281 (n. 21)

Légier, dit la Jeunesse, Michel, ouvrier maçon, 96

Leipzig (D), 22

Lemaire - André (1653-1725), 55, 75 - maison, voir Rôtisserie 11, rue de la

Lequin - Charles-Constant (†1856), architecte et entrepreneur, 124 - Claude, maçon (maître en 1720), 146 - David-Louis, architecte et entrepreneur, 124 - Jacob Henry, maçon (maître en 1785), 272 (n. 11) - Pierre Daniel, tailleur de pierre, 258

Les Bergues, quartier, 40, 96*

Les Délices (GE), maison de maître, 209

Lescot, baie à la, 102, 103*, 147, 149, 151, 151*

Leti, Giorgio (1630-1701), 41, 94

Leuba, Pierre Abraham, peintre-vernisier, 258

Levrat, François, maître menuisier, 170, 218

Leyde (NL), 143

Liotard - Jean-Étienne (1702-1789), peintre, 35, 80, 87*, 112*, 136, 174, 235, 235* - maison, voir Chaudronniers 16, rue des

L'Isle, château de (VD), 100-103, 103*, 105, 106, 271 (n. 19)

Liszt, Franz, 136

Löhr, André (v. 1703-1773), serrurier, 159

Lombard-Odier, banque, voir Cité 20, rue de la

- Londres, 23, 35, 140, 162
 Longecourt-en-Plaine (F, Côte-d'Or), château, 274 (n. 54)
 Longemalle, place de, 38
 Lopreno, Massimo, architecte, 164
 Lorge – Guy Aldonce II de Durfort, duc de (1630-1702), maréchal de France, 271 (n. 20) – hôtel de, voir Paris
 Loriol, Cécile de (1844-1934), née Revilliod, 194
 Louvre, voir Paris
 Loys de Villardin – Jean (1665-1740), 98 – maison, voir Moudon
 Lubières, de, voir Langes de Montmirail de Lubières
 Luins (VD), château, 270 (n. 9)
 Lullin, Ami (1695-1756), 34, 143, 154, 155, 157-159, 164, 216, 275 (n. 93) – Anne (1637-1700), née Le Fort, 128 – Anne-Madeleine (1668-1729), née Camp, 140, 142*, 143, 145, 146, 154-155, 155*, 274 (n. 27) – Catherine (1626-1666), née Calandrini, 140 – Charles (1669-1761), 31*, 57, 58, 118, 120, 122*, 128 – famille, 128, 145, 161, 169*, 274 (n. 31) – hôtel, voir Jean-Calvin 9 et 11, rue – Jean (1619-1676), 128, 140 – Jean (1692-1716), 143, 154, 155, 157 – Lucrèce, voir Pictet – maison, voir Rhône, rue du – maison de Léonard, rue des Chanoines (démolie en 1693), 100, 104*-105 – Marc (1671-1747), 31*, 57, 62, 128, 131, 131*, 133-134, 135*, 137, 138* – Marie-Charlotte, voir Boissier – Marthe (1701-1709), 142 – Pierre (1646-1717), 140 – Rose, voir van der Strassen – Sara (1682-1765), née Fatio, 133, 134 – Suzanne Albertine (1706-1778), née de Langes de Montmirail de Lubières, 158
 Lullin-Camp, Jean-Antoine (1666-1709), 24, 34, 57, 92, 128, 137, 140-145, 142*, 146, 150, 157, 164, 166, 273 (n. 12, 17), 274 (n. 21, 22, 27, 56), 275 (n. 62, 93)
 Lullin-de Saussure, hôtel, voir Cité 24, rue de la
 Lullin-Grenus [Lullin de Châteaueuvieux], Jean-Antoine (1627-1708), 41, 273 (n. 12)
 Lyon, 18, 20, 23, 140, 142, 143, 175 – quai des Célestins, 273 (n. 17) – sœurs Bénédictines, 154 – sœurs de Sainte-Marie-de-Châmes, 154
- M**
 Macaire, NN, 229
 Machine hydraulique, 30, 145, 146, 166, 171
 Mâcon (F) – hôtel Montreval, 274 (n. 54) – hôtel Senécé, 165, 276 (n. 138)
 Maçons et maçons entrepreneurs : voir Bayourde ; Billon ; Bogueuret ; Bouillon ; Bovet ; Bran ; Calame ; Campiche ; Coquet ; Cottonet ; Darnex ; De Salles ; Ducommun ; Dupont ; Favre ; Gendron ; Gibot ; Heldt ; Humbert-Droz ; Jeanrenaud ; Légier (ouvrier) ; Lequin ; Matthey ; Meuron ; Monnet ; Montandon ; Moré ; Péchaubet ; Petitpierre ; Poncet ; Ruffner ; Tapolet (compagnon) ; Valette ; Vanier ; Vaucher-Faton ; Wolff
- Madeleine, pl. de la, 94
 Magnin, Auguste (1841-1903), architecte, 144-145*, 234*-235
 Mahon, Charles Stanhope voir Stanhope
 Maine, hôtel de, voir Paris
 Maintenon, Madame de, née Françoise d'Aubigné, 58, 155, 267 (n. 75)
 Maisons privées, hôtels entre cour et jardin, hôtels particuliers, immeubles :
 Airebaudouze, maison, voir Évêché 7, rue de l'
 Andrion, maison, voir Rhône, rue du
 Aubert, maison, voir Rhône 56, rue du
 Balbani, maison, voir Hôtel-de-Ville 14, rue de l'
 Boissier, hôtel, voir Granges 4 et 6, rue des
 Bonnet, maison, voir Marché 40, rue du
 Buisson, hôtel, voir Jean-Calvin 13, rue
 Burlamacchi, maison, voir Cité, rue de la
 Butini, maison, voir Bourg-de-Four 32, place du
 Calandrini, maison, voir Grand-Rue 39
 Cayla, maison, voir Taconnerie 10, pl. de la
 Cramer puis Labat, maison, voir Grand-Mézel 2-4, pl. du
 Cramer, maison, voir Grand-Rue 25
 De Chapeaurouge, maison, voir Grand-Mézel 1, pl. du
 De la Feuille, maison, voir Temple, rue du
 Diodati, maison, voir Puits-Saint-Pierre 4, rue du
 Duquesne, hôtel, voir Saint Pierre 2, cour de
 Eynard, maison, voir Rhône, rue du
 Favre, maison, voir Étuves, rue des
 Franconis, maison, voir Rhône, rue du
 Gallatin, hôtel, voir Cité 20, rue de la
 Gallatin, maison, voir Cloître 1, rue du ; Rhône, rue du
 Le Fort, maison, voir Rhône, rue du
 Lemaire, maison, voir Rôtisserie 11, rue de la
 Liotard, maison, voir Chaudronniers 16, rue des
 Lullin, maison, voir Rhône, rue du
 Lullin, puis Necker, hôtel, voir Jean-Calvin 9, rue
 Lullin, puis Perrinet des Franches, hôtel, voir Jean-Calvin 11, rue
 Lullin-de Saussure, hôtel, voir Cité 24, rue de la
 Mallet, hôtel ou maison, voir Cloître 2-4, rue du
 Micheli, maison, voir Hôtel-de-Ville 3
 Micheli, maison [puis hôtel Tronchin] voir Hôtel-de-Ville 4, rue de l'
 Micheli, maison [puis de Budé], voir Granges 10-12, rue des
 Naville-Boissier, hôtel, voir Granges 8, rue des
 Nourrisson, maison, voir Fontaine, rue de la
 Pauzié, maison, voir Verdaine 10 et 12, rue
 Pelissari, maison, voir Henri-Fazy 2, rue
 Picot, immeuble ou maison, voir Beaugard 2 et 4, rue
 Pictet, maison, voir Grand-Rue 15 – Granges 5, rue des
 Puerari, maison, voir Granges 11, rue des
- Résident de France, hôtel du, voir Grand-Rue 11
 Rigot, maison, voir Cité 20, rue de la
 Rilliet, maison, voir Saint-Pierre 1, cour de
 Robin, maison, voir Taconnerie 3, pl. de la
 Roque, maison, voir Hôtel-de-Ville 5, rue de l'
 Roux, maison, voir Chantepoulet 25, rue de
 Saladin, maison, voir Cendrier, rue du
 Sellon, hôtel, voir Granges 2, rue des
 Sellon, maison, voir Saint-Antoine 18, promenade
 Soret, maison, voir Saint-Gervais, pl. de
 Tardieu, puis Picot, maison, voir Fusterie 12, pl. de la
 Tavel, maison, voir Puits-Saint-Pierre 6, rue du
 Tête noire, maison de la, voir Croix-d'Or 25, rue de la
 Thellusson, maison ou immeuble de, voir Beaugard 8, rue
 Thuillier, maison, voir Coutance, rue de
 Tournes, maison de, voir Taconnerie 7, pl. de la
 Tournes, maison ou immeuble de, voir Beaugard 6, rue
 Tronchin, hôtel, voir Micheli maison : Hôtel-de-Ville 4, rue de l'
 Turrettini, maison, voir Hôtel-de-Ville 8 et 10, rue de l'
 Van der Strassen, maison, voir Rhône, rue du
 Vautrin, maison, voir Grand-Rue 16
 Mallet – famille, 219, 222-223 – Gabriel (1703-1792), 223, 280 (n. 25) – Gédéon (1666-1750), 34, 57, 62, 92, 173, 214-219, 222-223, 280 (n. 25) – Gédéon (1709-1788), 222, 223, 280 (n. 25) – Horace-Bénédict (1698-1758), 223, 280 (n. 25) – Isabelle (1672-1748), née De la Rive, 214, 222 – Isabelle-Sara, voir Bertrand – Jacques (1644-1708), 214 – Jacques-André (1740-1790), 34 – Jean-Jacques (1694-1767), 217, 222-223, 280 (n. 14) – Jean Robert (1702-1771), 280 (n. 25) – maison, voir Cloître 2-4, rue du – Marie-Salomé, née Deggeller, 214 – Sara, voir Cramer
 Mallet-de Tournes, Gédéon ((1739-1821), 223
 Mallet-Genoud – Jean (1646-1716), 75 – maison, voir Croix-d'Or 3, rue de la
 Malras, Marie, voir Vasserot
 Manège, maison de manège, voir Corratierie, rue de la
 Mansart – agence, voir Hardouin-Mansart – François (1598-1666), architecte français, 110*, 268 (n. 127), 270 (n. 8) – toiture à la [combe brisé], 27*, 41, 46, 47*, 103, 107*, 110*, 112, 130*, 168*, 169*, 172, 184, 197*, 200, 202*, 205
 Mantelin, Jean, serrurier, 258
 Manufacture Royale des Glaces, Saint-Gobain (Aisne), 135, 194
 Marcet – Jacques, 45 – maison, voir Cité, rue de la
 Marché, rue du, 41
 Marché 16, voir Rôtisserie 11, rue de la

- Marché 40, rue du (maison Bonnet), 35, 35*, 48*, 49, 55, 58, 62*, 63, 63*, 65, 67, 72, 82, 88, 118, 266 (n. 47), 267 (n. 84), 274 (n. 52)
- Marechal, David, maître menuisier, 146
- Marie-Thérèse d'Autriche (1717-1780), 35
- Mariette – Jean (1660-1742), éditeur, graveur, et son recueil d'architecture, 104* 216, 219*, 220*-221, 222, 224*
- Marot, Clément (vers 1496-1544), 25, 251
- Marsay, Armand-Louis de Saint-Georges, comte de (1680-1762), 158
- Marseille, 22, 23, 121, 146
- Martin, NN, tapisseries, 155
- Masset, campagne, voir Châtelaine
- Matthey – Abraham, maçon (maître en 1715), 67, 69, 108, 146 – Jean-Isaac, maçon (maître en 1766), 256, 258, 282 (n. 5) – Jean-Jacques (1726-1791), maçon (maître en 1751), entrepreneur, 69 – Jean-Jacques fils (1753-1832), maçon (maître en 1773) – Pierre-David (1752-1826), maçon (maître en 1773), architecte, 226, 228-229, 229*
- Maurice – François (1925-2019), architecte, 125*, 272 (n. 40) – pasteur [Antoine] (1716-1795), 280 (n. 25) – professeur [Antoine] (1677-1756), 280 (n. 25)
- Maurice 3, rue, voir Saint-Antoine 18, promenade
- Mauris, Isaac, maître charpentier, 267 (n. 47)
- Meccio, Salvatore, restaurateur, 238, 281 (n. 30)
- Menuisiers : voir Armand; Bourgeat; Chambrier; Desbois; Durand; Guillebaud; Jossaud; Levrat; Marechal; Mimar; Palme (compagnon); Pichard; Pierre; Reymond; Roux; Segond; Vierre
- Mestral d'Arruffens, Henry Albert de (1750-1834), 195
- Mestrezat, maison, voir Cité, rue de la
- Meuron, Jean-Henri (v. 1727-1794), maçon (maître en 1761), entrepreneur, 174, 228
- Micheli – Barthélémy (1595-1651), 44, 266 (n. 36) – Élisabeth (1668-1749), née Calandrini, 251 – famille, 41, 43, 46*, 251, 252, 254* – Francesco (1508-1558), 41 – Gratien-François (1705-1785), 248, 249, 250* – Horace [Oratio] (v. 1554-1626), 41-42, 44, 246, 246*, 250*, 251, 253, 281 (n. 2) – Jacques (1599-1645), 252, 255*, 282 (n. 19) – Jacques (1642-1723), 246, 246*, 250*, 251 – Jean-Louis (1745-1806), 246-248, 249, 281 (n. 28) – Madeleine (v. 1608-1660), née Wespierre de Liembrune, 252, 255* – maison, voir Hôtel-de-Ville 3 et 4, rue de l' ; Granges 10-12, rue des – Marc (1588-1669), 266 (n. 25) – Marie-Madeleine (1755-1815), née Thellusson, 239, 281 (n. 28)
- Micheli du Crest, Jacques-Barthélemy (1690-1766), ingénieur militaire, cartographe, architecte, 30, 81, 93, 184, 185-189, 187*, 189*, 192, 193, 197, 198*, 217-218, 278 (n. 18), 280 (n. 14)
- Milan, 180
- Mimar, Georges (v. 1677-1747), menuisier, 191
- Mingard, Pierre, maître charpentier, 272 (n. 11)
- Mittey, Joseph (1853-1936), peintre, 124
- Molard – pl. du, 35, 35*, 38, 48*, 49, 55, 58, 67, 88 – halles du, 27*, 118, 274 (n. 52) – port du, 27*, 41, 108 – tour du, 27*
- Mollet, Armand-Claude (1660-1742), architecte français, 202, 202*-203, 203*, 205, 207
- Molly – François (1635-?), charpentier, 96 – Pierre (1640-1693), charpentier, 96
- Monnet, Jonas, maçon (maître en 1671), entrepreneur, 41, 55, 63, 118, 266 (n. 47)
- Montandon – Raoul (1877-1950), architecte, 265 – Salomon († 1725), maçon (maître en 1720), 146
- Mont-Blanc, le, 136*
- Montmollin – Georges de (1628-1703), 98 – maison, voir Neuchâtel
- Montmorency (F, Val-d'Oise), château, 275 (n. 62)
- Montpellier, 146, 191
- Montreval, hôtel, voir Mâcon
- Moore, John (1729-1802), 135, 136*
- Moré, Samuel († 1725), maçon (maîtrise 1701), 51
- Morges (VD), 191 – temple, 238
- Moricand – Alexandre (1827-1890), 178 – Stefano (1779-1854), 162
- Morland, Samuel (1625-1695), 44
- Moudon (VD) – maison Loys de Villardin, 98
- Mountstuart, John, Lord (1744-1814), 87*
- Mozart, Wolfgang Amadeus (1756-1791), 35
- Murisier, école, 124
- Musée d'art et d'histoire (GE), 165, 165*
- Musée international de la Réforme, voir Cloître 2-4, rue du
- Musée Rath, 179*
- Musée Voltaire, voir Les Délices
- Mussard, famille d'artistes, 21
- N**
- Nantes, 146, 259, 274 (n. 43) – halles de, 146 – révocation de l'Édit de, 18, 20, 30, 182
- Naville – Édouard (1787-1851), 112 – Jean-Jacques (1665-1743), 57, 202-204, 205, 206, 279 (n. 14, 17) – Sophie (1792-1820), née Boissier, 112
- Naville-Boissier, hôtel, voir Granges 8, rue des
- Naville-Colladon, hoirie, 256
- Necker et Necker de Germany – Albertine (1766-1841), née de Saussure, 140, 160*, 161, 162, 276 (n. 109) – Frédéric (1838-1911), 124 – Henry (1871-1947), 124, 125* – Jacques (1757-1825), 161, 276 (n. 109) – Jeanne-Marie, voir Rilliet – Louis (1730-1804), 121-122, 123, 124, 272 (n. 30) – Susanne (1752-1832), née Gampert, 123, 272 (n. 30) – William Albert Théodore (1830-1881), 124
- Neuchâtel, 22, 270 (n. 9) – maison Montmollin, 98, 158
- Neuve – pl. de, 29*, 179*, 182, 185*, 186*, 188*, 191*, 192, 193, 219, 239 – porte, 27*, 57*, 68, 140, 143, 182, 184, 185*, 210 – Théâtre de, 39
- Nicolas [Jean], banquier, 142
- Nomos, groupement d'architectes, 165
- Nourrisson – Jacques, 71 – maison, voir Fontaine, rue de la
- O**
- Oberdiessbach (BE), château d', 96, 270 (n. 24)
- Odier – Adélaïde (1815-1895), née Céard, 258 – Charles (1804-1881), 258 – Louis (1748-1817), 34 – Pierre (1803-1859), 258 – Susanne (1810-1878), née Céard, 258
- Orléans (F, Loiret), 31
- Ovide, 253
- P**
- Pagé, Jean, architecte, 265
- Palais de justice, voir Hôpital général
- Pallard, Jean-Jacques (1726-1776), 99, 273 (n. 31)
- Palme, Jean, compagnon menuisier, 218
- Pâquis (GE), 18
- Paris, 18, 23, 35, 46, 70, 83, 92, 100, 104, 105, 120, 121, 135, 143, 146, 151, 152, 154, 166, 169, 171, 174, 184, 185, 193, 197, 198*, 200, 205, 216, 217, 219, 271 (n. 19), 274 (n. 56), 275 (n. 62, 93), 277 (n. 24) – Abbaye royale du Val-de-Grâce, 82 – Académie des Sciences, 146 – Dauphine, place, 172 – Filles de Sainte-Agnès, 155 – hôtel Amelot de Gournay, 151, 152 – hôtel de Beauvais, 187 – hôtel de Conti, 270 (n. 8) – hôtel Fieubet, 190* – hôtel de Lorge, 100, 104, 104*, 105, 271 (n. 18, 20) – hôtel du Maine – hôtel Thellusson [Thélusson], 229, 281 (n. 21) – Louvre – Malaquais, quai, 172 – Saint-Martin, rue, 166, 276 (n. 10) – traité de (1749), 16 – Vendôme, place, 193 – Vosges, place des, 172
- Parmelin, Louis (1930-), architecte, 125*, 272 (n. 40)
- Pasteur – Gabriel (1740-1811), 136 – Jean-Jacques (1774-1839), 136
- Pautzié – Élisabeth, née Scalogne, 262, 282 (n. 14) – Jérémie (1716-1779), orfèvre, 262, 264, 264*, 265, 265*, 282 (n. 9, 13) – maison, voir Verdaine 10 et 12, rue – Sara, voir Kitt
- Pays-Bas, 16 – voir aussi Hollande
- Péchaubet [Péchaubeis], Joseph (v. 1665-1723), maçon (maître en 1692), entrepreneur, 54, 145, 171, 172, 190, 274 (n. 33), 277 (n. 27)
- Peintres, dessinateurs, graveurs : voir Arlaud; Bassano; Béranger; Boucher; Bourdon; Champod; Chastel; Chatel; Comberoure; Dériaz; Diodati; DuBois; Dunant; Faizan; Gardelle; Geissler; Gillot; Hess; Huber; Lalonde, de; Lampi, von; Leuba (peintre-vernisser); Liotard; Mariette; Mittey; Pillement; Preudhomme; Rigaud; Roux; Sadeler; Serre; Silvestre; Teniers; Tollin; Töpffer; Trolliet; Van Veen; Viarrey; Watteau; Winterhalter
- Pelissari [Pellissari, de] – Barthélémy (1664-1734), 50 – maison, voir Henri-Fazy 2, rue
- Péliisserie, rue de la, 269 (n. 45)
- Péliisserie 18, rue de la, 46

- Pepoli, Diamante de, *voir* Balbani
- Percier et Fontaine, recueil de, 196
- Perdriau – Pierre (1613-1641), 94 – Pierre (1638-1700), 96, 99, 270 (n. 6, 10, 26)
- Perrinet des Franches – Andrienne (1685-1765), née Turrettini, 134 – Claude (1682-1759), 134 – Horace-Bénédict (1725-1791), 134, 135, 136, 273 (n. 36, 38) – Louise (1729-1796), née Bégon, 134-135, 136
- Perron, rue du, 100, 104*-105, 108, 109, 111, 271 (n. 34)
- Perrot, famille, 40, 118
- Perru, Jean Bernard de, paveur, 170
- Petershausen, abbaye de, *voir* Constance
- Petit de Marivat, hôtel, *voir* Besançon
- Petit Salève, 136*
- Petite-Fusterie, pl. de la, 21, 41, 94, 94-95*, 98*-99
- Petitot – Faule (v. 1572-1629), sculpteur, architecte, 42, 44 – Jean (1607-1691), 42, 266 (n. 26)
- Petitpierre, Jean, maçon, 52
- Philibert, Madame, 280 (n. 25)
- Piachaud, rue, 55*
- Piccand, atelier d'architecture, 265
- Pichard, Pierre, maître menuisier, 96
- Picot – André, 70, 228, 230, 280 (n. 19) – famille, 48* – maison, *voir* Beauregard 2 et 4, rue; Fusterie 12, pl. de la
- Pictet – Adèle, *voir* Saussure, de – avocat, 158 – Charles, architecte, 165 – Charlotte (1734-1766), 134 – Isaac (1746-1823), 277 (n. 68) – Jacques (1643-1721), 46 – Jean Louis (1685-1739), 74 – Lucrèce (1750-?), née Lullin, 277 (n. 68) – maison, *voir* Grand-Rue 15; Granges 5, rue de – maison [quartier Saint-Antoine] – Marguerite (1711-1774), née Cramer, 173 – Pierre (1703-1768), 173
- Pierre, menuisier, 274 (n. 28)
- Pigage, Nicolas de (1723-1796), architecte français, 239, 281 (n. 48)
- Pillement, Jean (1728-1808), peintre et dessinateur français, 209, 211*
- Pin, bastion du, 19*, 226, 228, 228*, 229*, 232
- Plainpalais (GE), 18, 18*, 19*, 57*, 169*, 274 (n. 33)
- Plantevin, Marie-Noële, restauratrice, 282 (n. 20)
- Ployard, Marguerite Julie, *voir* Thellusson
- Poissonnerie, rue de la, 268 (n. 115)
- Pollet, Alphonse de, 266 (n. 36)
- Pommier, Simon (1675-1757), gypcier (maître en 1699), 159, 170
- Poncet, Jean-François, maçon (maîtrise 1674), 75
- Poncharra, seigneur de, *voir* Dupont
- Porte – César, maître charpentier, 191 – Jacques, maître charpentier, 170
- Porte de ville, *voir* Cornavin et Neuve
- Potocka, Marie, née Rzewuska (1786-1848), 136
- Pourtalès, Louise de (1837-1906), *voir* Saussure
- Pregny (GE) – domaine de « La Fenêtre », 194
- Pregny-Chambésy (GE) – château du Reposoir, 209
- Preudhomme, Jean (1732-1795), peintre, 135, 136, 136*
- Prévost – Jean-Louis (1550-1617), 246, 246*, 250*
- Prevost-Martin, Alexandre-Louis (1788-1876), 162
- Puerari – Daniel (1621-1692), 44 – maison, *voir* Granges 11, rue des
- Puits-Saint-Pierre, rue du, 94
- Puits-Saint-Pierre 4, rue du, 69-70, 70*, 80
- Puits-Saint-Pierre 6, rue du, 47*, 82, 82*
- Pury, Jean, maître charpentier, 170
- R**
- Raby, Pierre (1627-1705), ingénieur militaire, architecte, 40, 41, 266-267 (n. 47)
- Racle, Léonard (1736-1791), architecte et ingénieur français, 210
- Rambosson, Louis, carrier, 144
- Remise, *voir* écurie
- Renaud, Énémond, maître charpentier, 146
- Rennes (F), 146, 274 (n. 43)
- Reposoir, château du, *voir* Pregny-Chambésy
- Résident de France, 142, 178 – hôtel du, *voir* Grand-Rue 11
- Reverdin, Émile (1845-1901), architecte, 196, 196*
- Revilliod – Amélie (1818-1893), née de Sellon, 194 – Cécile, *voir* Lorial, de – Charles (1812-1858), 194
- Revilliod-de Mural, Aloys (1839-1921), 194, 196, 199*
- Reymond, Pierre [?], maître menuisier, 146
- Rhône, 18, 20, 71, 145, 187
- Rhône 56, rue du (maison Aubert), 27*, 75-77, 77*, 99
- Rhône, rue du, 27*, 38, 39, 41 – maison Andrion, 41, 56, 78, 85, 92, 94-99, 113, 267 (n. 77), 269 (n. 173), 273 (n. 31) – maison Eynard, 26* 41 – maison Franconis, 27*, 41 – maison Gallatin, 41, 268 (n. 115) – maison Le Fort, 41 – maison Lullin, 27*, 41, 74 – maison Van der Strassen, 41
- Ries, Judith, restauratrice, 280 (n. 33)
- Rigaud – Hyacinthe (1659-1743), peintre français, 140, 142*, 150, 164 – Jean-Jacques (1785-1854), 100, 113, 146
- Rigot – Jean-Jacques (1659-1720), 45, 54, 144, 274 (n. 27), 279 (n. 2) – maison, *voir* Cité 20, rue de la
- Rilliet – Alexandre (1655-1739), 50 – H.B. [Horace Bénédict?], 250* – Horace Bénédict (1747-1820), 122 – Isaac (1710-1757), 158 – Isaac-Robert (1725-1792), 161 – Jacob (1649-1728), 268 (n. 133) – Jeanne-Marie (1753-1816), née Necker, 122, 123 – maison, *voir* Saint-Pierre 1, cour de
- « Rilliet, Lafont, Diodati », banque, 223
- Rive, rue de, 75
- Rivier, Jean-Théodore (1750-1821), 24
- Robin – Chrétien-André (1752-1796), 256, 258, 259, 260* – Jean-Zacharie (1723-1783), 25, 256, 258, 259, 260*, 282 (n. 3, 5) – maison, *voir* Taconnerie 3
- Roget, Daniel et Philibert, vitriers, 159
- Rohan, Henri II, duc de (1579-1638), 43
- Roi de France, 175 – Henri IV, 96, 172 – Louis XIV, 18, 30, 92, 140, 143, 214, 271 (n. 19) – Louis XV, 157, 173 (portrait de) – Louis XVI, 121
- Rome, 35, 42
- Roque – Jean (1700-1773), 69, 80, 165, 268 (n. 100) – maison, *voir* Hôtel-de-Ville 5, rue de l'
- Rôtisserie, rue de la, 118
- Rôtisserie 11, rue de la, 55, 75
- Rouen, 214 – tapisserie de, 84
- Rougemont-Moser, Guillemette de, 282 (n. 20)
- Roure, Abel, serrurier, 170
- Rousseau – Jean-Jacques (1712-1778), 27, 33, 34, 35 – maison, *voir* Cité, rue de la
- Rouvière, Antoine, jardinier, 275 (n. 65)
- Roux, David-Étienne (1758-1832), peintre en émail, 71-72 – maison, *voir* Chantepoulet 25, rue de – Pierre, menuisier, 258
- Ruchat, Abraham (1680-1750), 56
- Rues-Basses, 38, 39, 40-41, 55, 57, 98
- Ruffner [Rufner, Rieufneur], Bastien, maçon (maître en 1699), entrepreneur, 190, 267 (n. 50)
- Ruffy, Catherine, *voir* Wolff
- Russie, 262 – *voir* Catherine II de Russie
- S**
- SAAS, bureau d'architecture, 280 (n. 31)
- Sadeler – Johan I (1550-1600), graveur, 180*-181 – Raphaël I (v. 1561-v. 1632), graveur, 180*-181
- Saint-Antoine – bastion, front de, 226, 228* – maison Pictet, 273 (n. 31) – prison de, 29 – promenade de, 38 – quartier, 229
- Saint-Antoine 18, promenade de (maison Sellon), 70, 70*, 80, 81*, 194
- Saint-Dismas/St-Dismas/Guyot James, atelier de restauration, 275 (n. 79), 278 (n. 52), 280 (n. 35), 282 (n. 15, 20)
- Saint-Domingue (Haïti), 25
- Saint-Georges, comte de Marsay, Armand-Louis de (1680-1762), 158
- Saint-Germain – église de, 43, 44 – rue, 182, *voir aussi* Granges, rue des
- Saint-Gervais – place: maison Soret, 71, 71* – quartier de, 17*, 38, 39-40, 43
- Saint-Gilles, vis de, 73
- Saint-Gobain, *voir* Manufacture Royale des Glaces
- Saint-Julien, traité de (1603), 16
- Saint-Léger, rue; ruelle, 55*, 57, 144
- Saint-Ours, Jean-Pierre (1752-1809), 35
- Saint-Pierre – cathédrale ou temple de, 26, 50, 79, 214, 216*, 223 – cloître de la cathédrale de, 34, 58, 214, 216* – cour de, 31*, 33*, 38, 50, 88, 216*, 217*, 219, 220, 223, 248*
- Saint-Pierre 1, cour de (maison Rilliet), 31*, 33*, 50, 50*, 63, 279 (n. 22)
- Saint-Pierre 2, cour de (maison Duquesne), 31*, 33*, 50, 50*, 62*, 63, 73, 80, 269 (n. 173)
- Saint-Pierre 4, cour de, 81, 85*, 268 (n. 133, 134)

- Sainte-Agnès, Filles de, *voir* Paris
- Sainte-Marie-de-Châines, sœurs de, *voir* Lyon
- Saladin – Antoine (1697-1752), 158 – Élisabeth (1677-1730), 266 (n. 11) – Jacques-André (1675-1744), 88, 146, 266 (n. 45) – Jean-Daniel (1682-1754), 146, 266 (n. 45) – maison, *voir* rue du Cendrier – Marie (1705-1798), née Buisson, 110 – Marie-Louise (1710-1781), Langes de Lubières, 158
- Saladin-Andrion, Antoine (1638-1709), 40
- Saladin-Buisson, Antoine (1672-1719), 87, 110, 271 (n. 43)
- Salève (Haute-Savoie) – Monnetier sur, 94 – mont du Petit, 136
- Sarasin – famille, 40, 178
- Sardaigne, 28, 128 – résident de, *voir* Espine, Jean-Baptiste d' – roi de [Victor-Amédée III de Savoie], 136, 273 (n. 34)
- Saussure, de – Adèle (1836-1917), née Pictet, 163, 165 – Albertine, *voir* Necker – Alphonse (1770-1853), 161, 162-163 – Amélie ou Albertine Amélie (1745-1817), née Boissier, 159-161, 162 – famille, 140, 161-162, 276 (n. 132) – Fanny (1796-1862), née Crud, 162 – Ferdinand (1857-1913), 140, 164, 276 (n. 132) – Henri de (1829-1905), 163 – Horace-Bénédict (1740-1799), 34, 35, 140, 152-153, 161, 274 (n. 56), 275 (n. 107) – hôtel, *voir* Cité 24, rue de la – Jacques (1892-1969), 164 – Jacques, 164 – Louise (1837-1906), née de Pourtalès, 163 – Marie (1867-1950), née Faesch, 164 – Nicolas-Théodore (1767-1845), 156*, 160*, 161-162 – Philippe, 164 – Raymond (1894-1971), 164 – Théodora (1863-1944), 160*, 163 – Théodore (1824-1903), 163, 164, 165, 275 (n. 89)
- Savoie, 16, 30 – duc de, 16
- Scalogne, Élisabeth, *voir* Pauzié
- Schaffhouse, 214
- Sculpteurs : *voir* Bogueret ; Bouchardon ; Chéret ; Cullaz ; Favre ; Jaquet ; Petitot ; Wolff
- Second, César, menuisier, 170
- Sellon/de Sellon – Adèle (1814-1854), 194 – Amélie, *voir* Revilliod – Cécile (1792-1863), née de Budé de Bois, 196 – famille, 158, 192, 193, 196 – Françoise (1678-1707), née Boissier, 182 – Gaspard (1702-1785), 70, 80, 194 – Hortense (1821-1905), 194 – hôtel, *voir* Granges 2, rue des – Jean (1665-1757), 57, 81, 157, 182, 185, 189-192, 193, 194, 197*, 200, 202, 278 (n. 20, 36) – Jean, *voir* Sellon-Montz – Jean-François, *voir* Sellon-Chabert – Jean-Jacques, *voir* Sellon-de-Budé – maison, *voir* Saint-Antoine 18, promenade – Valentine (1823-1904), 194
- Sellon-Chabert, Jean-François (1707-1790), 194, 195, 197, 278 (n. 54)
- Sellon-de Budé, Jean-Jacques de (1782-1839), 194, 196, 278 (n. 62)
- Sellon-Montz, Jean de (1736-1810), 194, 278 (n. 54)
- Senebier, Jean (1742-1809), 34
- Senécé, hôtel, *voir* Mâcon
- Sermand [Serment] – Benjamin, serrurier, 173 – maison (Grand-Rue), 170*, 174 – Michel (1663-1749), serrurier, 172, 173
- Serre, Michel, peintre (1658-1733), 88
- Serruriers : *voir* Chapelier ; Clerc ; Gignoux ; Jaquet ; Löhr ; Mantelin ; Roure ; Sermand ; Staib
- Servette (GE), 25, 256
- Seujet, quai, 39
- Silvestre, Henri (1842-1900), peintre, dessinateur, 161*
- Sinopie, atelier de restauration, 122-123, 272 (n. 26)
- Société de lecture, *voir* Résident de France, hôtel du
- Société des Arts, 35, 124, 272 (n. 33)
- Soleil-Levant rue du, 33*, 46, 268 (n. 100) – maison De la Rive, 77*, 250* – maison Micheli, *voir* Hôtel-de-Ville 3, rue de l'
- Soleure, hôpital de, 146
- Soret – Bernard (1734-1791), 71 – maison, *voir* Saint-Gervais, pl. de
- Spinola, Federico, 125
- Staib, Jean-Conrad (v. 1737-1809), serrurier, 150*
- Stanhope – Charles Mahon (1753-1816), 135-136, 137* – famille, 135 – Grizel (1719-1811), née de Hamilton, 135, 137* – Philippe (1714-1786), 135-136
- Stoutz, Jean-François-Frédéric de (1786-1871), 223
- Strasbourg, 22
- Studio Tovar (Paris), scénographes, 280 (n. 31)
- Surinam (GE) – chemin 282 (n. 3) – domaine, 25, 256, 282 (n. 3)
- Suriname [Surinam], 24, 25, 256, 258 – Paramaribo, 25
- T**
- Tabazan, rue, 226
- Taconnerie, pl. de la, 43, 50
- Taconnerie 1, pl. de la, 258*
- Taconnerie 3, pl. de la (maison Robin), 25, 92, 256-261, 264
- Taconnerie 5, pl. de la, 259*
- Taconnerie 7, pl. de la (maison de Tournes), 50, 51*, 63, 80, 80*, 267 (n. 93)
- Taconnerie 10, pl. de la (maison Cayla), 68-69, 69*, 80, 81*, 262, 268 (n. 98)
- Tailleur de pierre, *voir* Lequin
- Tapolet, Jean Pierre (†1710), compagnon maçon, 274 (n. 33)
- Tardieu – Sébastien (v. 1660-v. 1712), 49, 66 – maison, *voir* Fusterie 12, pl. de la – Pierre, fils de Sébastien, 88
- Temple, rue du – maison De la Feuille, 55
- Teniers, peintres flamands, 199
- Tertasse – latrines publiques, 143, 144, 166 – rue, 27*, 143, 144, 144*, 161*, 166, 178, 179*, 185*, 274 (n. 24) – tour-porte de la, 143, 143*, 144, 166, 169*, 185*
- Tertasse 1, rue de la, 14-15*, 27*, 169*, 144, 144*, 169*, 176, 179, 179*
- Tertasse 2, rue de la, *voir* Cité 24, rue de la Théâtre de Neuve, 35
- Thellusson – Anne, *voir* Budé, de – Georges-Tobie (1728-1776), 229 – Henriette (1732-1755), née Bertrand, 239 – hôtel, *voir* Paris – Isaac-Georges (1763-1810), 235, 239 (n. 28) – Isaac Louis (1727-1790), 80, 226, 228-229, 228*, 230, 232-239, 235*, 242*, 281 (n. 27) – Jeanne (1768-?), 239, 281 (n. 28) – Julie, *voir* Labat – maison ou immeuble, *voir* Beauregard 8, rue – Marguerite Julie (1740-1820), née Ployard, 232-235, 235*, 238, 239, 242*, 243* – Marie-Madeleine, *voir* Micheli – Théodora, *voir* Camp Thionville (F), 96
- Thuillier – Jean-Antoine (1728-1799), maître et marchand horloger, 71 – maison, *voir* Coutance, rue de
- Thunstetten (BE), château de, 146, 150
- Tingry, Pierre-François (1740-1821), 34
- Tollin, Ferdinand (1807-1856), dessinateur suédois, 94*, 95*
- Töpffer, Wolfgang Adam (1766-1847), peintre, dessinateur, 46*
- Toulouse, 146 – comte de, 146
- Tour-de-Boël, rue de la, 86, 94
- Tournes, de – Gabriel (1656-1727), 50 – Jean (1738-1792), 262 – Jean-Louis (1736-1796), 176, 178 – libraires-imprimeurs, 262 – maison/immeuble, *voir* Beauregard 6, rue ; Taconnerie 7, pl. de la
- Tournes-Rilliet – famille, 233* – Jean de (1763-1792), 228
- Tournes-Sellon, Jean-François de (1762-1823), 196
- Tourton, Jean (v. 1648-1710), 24
- Treille – portique de la, 266 (n. 45) – promenade de la, 44, 46*, 52*, 58, 65, 200, 202, 205, 269 (n. 179) – rampe de la, 206*
- Trembley – Abraham (1710-1784), 34 – Jean (1719-1791), 25 – Marc-Conrad (1669-1748), 266 (n. 45)
- Trnka, Joseph, restaurateur, 275 (n. 80)
- Trolliet, Daniel, peintre, 159
- Tronchin – Anne-Caroline (1749-1824), née Boissier, 159-162 – famille, 65 – François (1704-1798), 34, 277 (n. 71) – hôtel, *voir* Hôtel-de-Ville 4, rue de l' – Jacques, 266 (n. 36) – Jean (1672-1761), 158, 190 – Jean-Armand (1736-1813), 175, 176, 178, 277 (n. 71) – Jean-Louis (1745-1773), 171 – Jean Robert (1670-1761), 58, 65, 142 – Jean-Robert (1710-1793), 27 – Jeanne-Louise (1740-1802), née Labat, 175, 176 – Théodore (1709-1781), 34
- Trot – Jean Jacques, maître charpentier (†1720), 170 – Pierre, charpentier, 204
- Trudaine, Charles (1660-1721), 142
- Turin, 18, 140 – Traité de (1754), 16
- Turrettini – Andrienne, *voir* Perrinet des Franches – Auguste (1818-1881), 162 – famille, 41, 43, 43*, 94, 178 – François (1547-1628), 42, 42*, 43, 44 –

François (1623-1687), 33 – Françoise, ép. Vasserot, puis Donop, *voir* Vasserot – Horace-Bénédict (1651-1728), 200 – Jean (1600-1681), 43 – Jean-Alphonse (1671-1737), 33 – Jean-Alphonse (1735-1779), 161 – Jeanne-Françoise (1746-1838), née Boissier, 159 – maison, *voir* Hôtel-de-Ville 8 et 10, rue de l'

U

Ursins, princesse des, 267 (n. 75)

V

Valence (F, Drôme), 31
Vallette, Germain, maçon (maître en 1692), 41
Van der Strassen, André (1632-1690), 41 – maison, *voir* Rhône, rue du – Rose (1651-1703), née Lullin, 41
Van Veen [Vaenius], Otto (1556-1629), peintre flamand, 252, 254*, 255*
Vanier, Henry, maçon (maître 1672), 96
Vanière, Balthasar, maçon (maître en 1720), 69
Vannes (F), 146
Vasserot – Catherine, *voir* Huber – David (1691-1727), 120, 185*, 200-202, 203*, 205, 272 (n. 8), 279 (n. 2, 3, 8, 10, 13, 14) – fils de Jean-Horace, 121 – Françoise (1693-1771), née Turrettini, 120-121, 200, 202, 204, 205, 279 (n. 14) – Jean (1665-1724), 120, 272 (n. 8) – Jean (v. 1696-1771), 120 – Jean-Horace (1726-1787), 121 – Marie (1668-1731), née Malras, 120 – Marie-Marguerite, *voir* Hamilton – projet Vasserot pour hôtel, rue des Granges 8, 200-202, 202*, 203*
Vaucher-Faton, Jean-Jacques (v. 1730-1810), maçon (maître en 1758), architecte, 69, 71, 159, 228
Vautrin [Vautrain] – maison, *voir* Grand-Rue 16 – Vincent (v. 1671-1734), 67
Velez-Malaga, bataille navale de, 146
Vennes, Jean (1652-1717), architecte français, 271 (n. 23)
Verdaine 10, rue, 262, 262*, 264, 264*, 265, 282 (n. 2)
Verdaine 12, rue (maison Pauzié), 92, 262-265
Vernes, Jacob (1728-1791), 33
Vernet – Charles Théophile (1719-1800), 239 – David Alexandre (1772-1836), 123, 124 – Isaac (1770-1850) – Jacob (1698-1789), 33 – Julie Philippine, *voir* Barde – Louise (v. 1780-1861), née Dunant, 272 (n. 33)
Versailles, 16, 58, 134, 194, 271 (n. 19) – hôtel de Bellefonds, 270 (n. 8)
Verset, NN, 229
Vespière, *voir* Vespière
Vial, Jacques (1680-1747), 88
Viarrey, Germain (XVI^e siècle), peintre, 246
Vierne – David, menuisier, 191 – Jean, menuisier, 191
Viry (F, Haute-Savoie), carrière, 144
Vitriers: *voir* Curenx; Huasse; Roget
Voltaire, François-Marie Arouet, dit (1694-1778), 22, 28, 33, 34, 35, 233, 241*
Vuarin, Jean-François (1769-1843), 136

W

Watteau, Antoine (1684-1721), peintre français, 171
Watteville – Albert (1617-1671), 96 – Jean-Jacques (1622-1695), 270 (n. 9)
Wespière de Liembrune, Madeleine, *voir* Micheli
Westphal, famille, 125
Winterhalter, Franz Xaver (1805-1873), peintre allemand, 279 (n. 64)
Wolff [Wölffle, Wölffe, Wolflein Wölfflin, Volf ou Volfflet] – Catherine, née Ruffy, 239 – Gaspard, 238 – Gaspard père, maître charpentier, 238, 239 – Jacob ou Jacques (†1775), maçon-architecte, 238 – Madelaine, née Guigon, 239 – Thomas (1744-après 1780), sculpteur, 226-227*, 229, 237-239, 240*, 241*, 243*, 245, 281 (n. 41, 43, 44, 48) – Xavier, 238

Y

Yersin, Guillaume, architecte, 280 (n. 31)

Z

Zouboff, Marie, 278 (n. 64)
Zoubov – musée de la Fondation, 182, 195* – Rosario Julia (1892-1984), née Schiffner de Larrechea, 195*, 196-197 – Tatiana (1924-1957), 197
Zurich, 16, 18, 27, 269 (n. 184)
Zurzach (AG), 22

Crédits

La provenance et les droits de reproduction de toutes les photographies et de tous les documents, objets et plans historiques sont indiqués dans les légendes.

Cartes-secteurs : Paola Bozonet, République et Canton de Genève, Département du territoire (DT), Office du patrimoine et des sites.

Carte présentant l'état de la collection : Société d'histoire de l'art en Suisse, Berne 2023.

Vignette de couverture : La vignette de couverture représente les armoiries officielles du canton de Genève.

Auteure

Anastazja Winiger-Labuda, titulaire d'une maîtrise en histoire de l'art de l'Université de Poznan (PL) et d'un diplôme d'Études supérieures du Centre européen universitaire de Nancy (F). Coordinatrice du volume II des Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève et coauteure des trois autres volumes.

Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Genève

- I *La ville de Genève I. La Genève sur l'eau*, Philippe Broillet (dir.), Isabelle Brunier, Matthieu de la Corbière, Leïla el-Wakil, Bénédicte Frommel, Alain Mélo, Anastazja Winiger-Labuda, 455 p., 314 fig., 1997 (MAH 89, épuisé).
- II *La ville de Genève II. Genève, Saint-Gervais: du bourg au quartier*, Anastazja Winiger-Labuda (coord.), Philippe Broillet, Isabelle Brunier, Matthieu de la Corbière, Bénédicte Frommel, Alain Mélo, David Ripoll, Nicolas Schätti, 485 p., 345 fig., 2001 (MAH 97).
- III *Genève, ville forte*, Matthieu de la Corbière (dir.), Isabelle Brunier, Bénédicte Frommel, David Ripoll, Nicolas Schätti, Anastazja Winiger-Labuda, 475 p., 300 fig., 2010 (MAH 117).
- IV *Genève, espaces et édifices publics*, Isabelle Brunier (dir.), Matthieu de la Corbière, Bénédicte Frommel, David Ripoll, Nicolas Schätti, Anastazja Winiger-Labuda, 496 p., 500 fig., 2016 (MAH 129).
- V *Genève, grandes demeures urbaines 1670-1790*, Anastazja Winiger-Labuda, 304 p., 463 fig., 2023 (MAH 147).

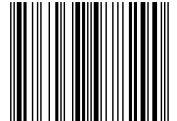


G S K Gesellschaft für
Schweizerische Kunstgeschichte

SHAS Société d'histoire de l'art
en Suisse

SSAS Società di storia dell'arte
in Svizzera

ISBN 978-3-03797-829-0



9 783037 978290 >